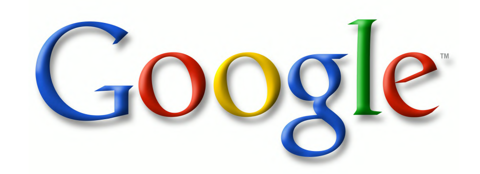





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES







SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XIX — 1er FASCICULE

(1er trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1894

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIX



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

V[ve] P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1894

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ✪ Officier de l'Instruction publique. — A. ✪ Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Bienfaiteurs et Donateurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et M. le Préfet de la Seine.

Membres du Bureau depuis la fondation de la Société, projetée en 1867, créée le 2 mai 1873 et autorisée le 26 août de la même année.

Président honoraire et fondateur.

M. Sansas, Avocat, Député de la Gironde, mort à Versailles, le 3 janvier 1877.

Bureau provisoire, 2 mai 1873.

Président : M. Léo Drouyn, ✻.
Secrétaire général : M. Gaullieur, A. ✪.

Bureaux définitifs, 14 novembre 1873.

	Présidents :	*Secrétaires généraux :*
1874	MM. Delpit.	MM. Dr Baudrimont, A. ✪. puis Delfortrie, 6 février 1874.
1875	Farine, A. ✪.	Delfortrie.
1876	Dezeimeris, ✱, A. ✪.	id.
1877	Marquis de Puifferrat.	Ch. Braquehaye, A. ✪.
1878	Delfortrie.	Gaullieur, A. ✪.
1879	Sourget, ✱, A. ✪.	de Mensignac.
1880	Ch. Braquehaye, A. ✪.	id.
1881	L. Lussaud.	id.
1882	Dr Azam, ✱, A. ✪.	id.
1883	Dezeimeris, ✱, A. ✪.	id.
1884	Sourget, ✱, A. ✪.	id.
1885	Dr Berchon, ✱, ✠, A. ✪.	id.
1886	E. Piganeau, A. ✪.	Dr Berchon, ✱, ✠, A. ✪.
1887	Dezeimeris, ✱, A. ✪.	id.
1888	Sourget, ✱, A. ✪.	id.
1889	Jullian, I. ✪.	id.
1890	Bonie, O. ✱, ✠, A. ✪.	id.
1891	Cte A. de Chasteigner.	id.
1892	Dezeimeris, ✱, A. ✪.	id.
1893	Habasque (F.), ✱, A. ✪.	id.
1894	de Mensignac.	id.

	Vice-présidents :	*Assesseurs :*
1874	MM. Farine, Dezeimeris.	MM. Lussaud, G. Labat.
1875	Dezeimeris, Léo Drouyn.	Delpit, Lussaud, G. Labat.
1876	Léo Drouyn, de Puifferrat.	id.
1877	Delfortrie, Sourget.	Lussaud, Dezeimeris.
1878	Sourget, Braquehaye.	Lussaud, Dezeimeris, de Puifferrat.
1879	Braquehaye, Lussaud.	Dezeimeris, Collignon, Delfortrie.
1880	Lussaud, Azam.	Dezeimeris, Collignon, Sourget.
1881	Azam, Collignon.	Dezeimeris, Sourget, Braquehaye.
1882	Collignon, Dezeimeris.	Braquehaye, Sourget, Lussaud.
1883	Sourget, Lussaud.	Braquehaye, Azam, Berchon.

1884	MM. Lussaud, Berchon.	MM. Dezeimeris, Piganeau, Braquehaye.
1885	Piganeau, Dezeimeris.	Sourget, Braquehaye, Combes.
1886	Dezeimeris, Sourget.	Braquehaye, Combes.
1887	Sourget, Bonie.	Combes, Braquehaye.
1888	Bonie, Jullian.	Dezeimeris, Combes, Braquehaye.
1889	Bonie, de Chasteigner.	Sourget, Combes, Dezeimeris.
1890	de Chasteigner, Dezeimeris.	Jullian, abbé Léglise, de Mensignac.
1891	Dezeimeris, Habasque.	Bonie, abbé Léglise, de Mensignac.
1892	Habasque, de Mensignac.	de Chasteigner, abbé Léglise, de Faucon.
1893	de Mensignac, de Faucon.	Dezeimeris, abbé Léglise, C[te] A. de Chasteigner.
1894	de Faucon, E. Piganeau.	Abbé Léglise, de Chasteigner Habasque.

Trésoriers :

1874 à 1876 MM. Lalanne.
1877 à 1888 Domengine.
1889 à 1894 Dagrant.

Trésorier adjoint :

1880 à 1891 M. Dagrant.

	Secrétaires-adjoints :		*Archivistes :*
1874	MM. E. Piganeau,	Maufras.	MM. Marquis de Puifferrat.
1875	id.	Braquehaye.	id.
1876	id.	id.	Farine (Charles).
1877	id.	Marmet.	id.
1878	id.	de Mensignac.	id.
1879	id.	Feret.	id.
1880	id.	id.	Amtmann (Théodore).
1881	id.	id.	id.
1882	id.	id.	id.
1883	id.	id.	id.
1884	de Faucon,	Feret.	id.
1885	Feret,	abbé Corbin.	id.
1886	id.	id.	id.
1887-1893	E. Piganeau,	Feret.	id.
1894	R. de Manthé	id.	id.

Membres honoraires.

LECOT (S. E. Monseigneur), cardinal-archevêque de Bordeaux.

DELISLE (Léopold), C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue des-Petits-Champs, Paris.

DURUY (Victor), G. O. ✻, I. ✪, de l'Académie française, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, 5, rue de Médicis.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président de la section d'Archéologie du Comité, 7, rue Leroux.

BERTRAND (Alexandre), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 15, rue Washington.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, boulevard St-Germain.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✪, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, boulevard des Invalides, 34.

PERROT (Georges), O. ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, cours de la Reine, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✪, conservateur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 65, boulevard Malesherbes.

BARTHÉLEMY (Anatole de), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, membre du Comité, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, I. ✪, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

COURAJOD, ✻, A. ✪, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, membre de la Commission des Monuments historiques, à Passy, rue Vital, 43.

MUNTZ (Eugène), ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 1.

CHARMES (Xavier), ✻, I. ✪, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (Ernest), Bibliothécaire au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 23.

PALUSTRE (Léon), ✻, A. ✪, ancien directeur de la Société française d'Archéologie à Tours.

MARSY (Comte de), ✻, A. ✪, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (Louis), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, 1, rue des Martyrs.

MOREAU (Frédéric), ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

ALLMER, ✻, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 7.

Mgr BARBIER DE MONTAULT, G. ✠, C. ✠, ✠, I. ✪, prélat de S. S. le Pape, Mirebeau (Vienne).

Mgr ARMAILHACQ (Albert d'), prélat de S. S. le Pape, supérieur de Saint-Louis des Français, à Rome.

Membres honoraires étrangers.

SILVA (Le Chevalier J. P. N. da), O. ✻, I. ✪, architecte de S. M. le Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (Paul), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIC' (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée à Agram (Zagreb).

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

MONTELIUS (Oscar), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

Dr GROSS, membre de plusieurs Sociétés savantes à Neuveville (Suisse).

Membres correspondants.

POTTIER (Le chanoine F.), A. ✪, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

FORESTIÉ (Édouard), A. ✪, secrétaire de la même Société, à Montauban.

De CARSALADE du PONT (Le Chanoine J.), I. ✪, secrétaire de S. G. l'Archevêque d'Auch.

CARTAILHAC (Émile), ✻, ✠, I. ✪, à Toulouse.

De FONTENILLES (Paul), ✠, A. ⓘ, Inspecteur général de la Société française d'archéologie, à Montauban.

CALLHIAT (Le Chanoine), aumônier au Lycée de Montauban.

DUMAS de RAULY, A. ⓘ, archiviste du département de Tarn-et-Garonne à Montauban.

JOUAN (Henri), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg, O. ✻, A. ⓘ,

AUDIAT (Louis), historien et archéologue, à Saintes, I. ⓘ.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (Alfred), O. ✻, I. ⓘ, Maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
— LARRONDE (E.), négociant, rue Vauban, 9.
— BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ⓘ, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.
— SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
— PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
— TRABUT-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
— GOUNOUILHOU, ✻, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
— DEZEIMERIS (Reinhold), ✻ A. ⓘ, correspondant de l'Institut de France, président du Conseil général de la Gironde, rue Vital-Carles, 11.
— BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.
— LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
— PIGANEAU (Emilien), A ⓘ, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.
— BAUDRIMONT (E.), A. ⓘ, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
— SOURIAUX, ✻, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 2.
— COURAU (Albert), architecte, cours Washington, à Agen (Lot-et-Garonne).
— TERPEREAU (A.), I. ⓘ, photographe, cours de l'Intendance, 30.
— GIRAULD (A.), A. ⓘ, artiste peintre, rue Mazarin, 101.
— FERET (Édouard), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
— CHASTEIGNER (Comte Alexis de), archéologue et numismate, rue de Grassi, 5.
— BAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.
— CHAPON (Jules), publiciste, rue de Cheverus, 8.
1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, cours du Médoc, 148.

---

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont fondateurs de la Société.

1874 NÉGRIÉ ✻, docteur en médecine, rue Ferrère, 54.
— SOURGET (Adrien), ✻, A. ✪, ancien adjoint au Maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
— VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
— DALEAU (François), A. ✪, archéologue à Bourg (Gironde).
— CLOUZET, conseiller général de la Gironde, cours Victor Hugo, 88, 90, 95.
— BONIE (F.), ✻, ✠, A. ✪, ancien conseiller à la Cour, cours d'Albret, 30.
— MONTESQUIEU (Baron Ch. de), au château de la Brède (Gironde).
— BERCHON, ✻, ✠, ✠, A. ✪, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, cours du Jardin-Public, 96.
— AZAM (Eug.), ✻, A. ✪, professeur de la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
— SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
— RICARD, architecte, rue Peyronnet, 20.
— GERVAIS, architecte, place Gambetta, 29.
— MOULINIER, avocat, cours Champion, 34.
— HALPHEN (Const.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et Paris, rue de Tilsitt, 11.
1875 MILLET, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
— BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
— DURAT (Raymond), à la Roque de Cadillac (Gironde).
— TAMIZEY de LARROQUE, ✻, A. ✪, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
— MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
— LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
— DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
— RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
— POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
— THOLIN, ✻, I. ✪, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen.
— MENSIGNAC (Camille de), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, cours Victor-Hugo, 19.
1876 FORRESTER (Offley), 66, Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (Th.), négociant, rue Doidy, 26.
— DUVIGNEAU, député, conseiller général de la Gironde, à Audenge.
— DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgeois, 4.
— GADEN (Charles), ✻, conseiller municipal, rue de la Course, 109.
1878 DURAND (Pierre), architecte, rue François de Sourdis, 155.
— PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
— GRENIER (Ponsian), rue Sainte-Catherine, 156.

1880 POCHET (ABEL), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
— MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
— TRAMASSET (GUSTAVE), rue du Couvent, 14.
— PARRAIN (P.), commis-architecte, rue Plantey, 9.
— SAUNIER (FERNAND), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, chemin Tauzin, Caudéran.
— GRELLET-BALGUERIE (CH.), I. ✪, ancien magistrat, 11, Hargrave-Road, Upper-Halloway, N. Londres.
1881 FAUCON (DE), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
— WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
— CANTELLAUVE, percepteur à Figeac (Lot).
1882 LABBÉ (LOUIS), architecte, rue du Temple, 17.
— MARCHAND (EMMANUEL), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (CAMILLE), I. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, cours Tournon, 1.
— MIMOSO, cours de l'Intendance, 57.
— GAULNE (ALFRED DE), allées de Tourny, 56.
1885 GAUTIER (EMILE), rue Poirier, 1.
— LORY (HENRI DE), cours d'Albret, 17.
— ARNÉ (GEORGES), rue Judaïque, 121.
1886 DAUBY (L'ABBÉ), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
— TOURNIÉ (CAMILLE), négociant, à la Réole (Gironde).
— POMMADE, à la Réole (Gironde).
— MERMAN (JULES), négociant, pavé des Chartrons, 33.
1887 LÉGLISE (L'ABBÉ), curé de Gensac (Gironde).
— MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18 et rue Leberthon, 91.
— HANAPPIER (CHARLES), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
— RAFAILLAC (S.), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
— LAWTON (ÉDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— VALETTE (L'ABBÉ), curé de Saint-Mariens (Gironde).
— BARDIÉ (A.), cours de Tourny, 49.
1888 DAMPIERRE (Marquis DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
— SANTA-COLOMA (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8.
1889 BONIFAS (PAUL), négociant, rue Tourat, 38.
— DULAU, éditeur, à Londres.
— HABASQUE (F.), ✱, A. ✪, correspondant du Minstère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour, rue Emile-Fourcand, 21, Bordeaux.
— CAZEMAJOU (L'ABBÉ), vicaire à Saint-Louis, à Bordeaux.

1889 LELIÈVRE (L'ABBÉ), vicaire de Sainte-Croix, à Bordeaux.
— ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE.
— MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, Bouscat-Bordeaux.
1890 BERCHON (CHARLES), 96, cours du Jardin-Public.
— DÉODAT DE VERTHAMON (Marquis), Château du Castera, Saint-Germain d'Esteuil (Médoc).
— GROSS-DROZ, négociant, rue du Réservoir, 10.
— HAMM (GEORGES), sculpteur sur bois et professeur de dessin, rue d'Albret, 17.
1891 CHARBONNEL (A.), négociant, rue des Remparts, 30.
— FLOS (LÉOPOLD), rue Arnaud-Miqueu, 30.
— BONETTI, peintre, rue Sainte-Catherine, 229.
— MANTHÉ (RENÉ DE), 37, rue des Faures, Bordeaux.
1892 BAILLON, notaire à Langoiran (Gironde).
— FLORENT, rue du Palais-Gallien, 164.
— LEWDEN (F.-H.-Louis), capitaine-instructeur au 15e Dragons, Libourne.
— BRUTAILS, I. ⓘ, archiviste du département de la Gironde, aux Archives, rue d'Aviau.
1893 CHARIAULT (HENRY), homme de lettres, à Beautiran.
— THIBAUDEAU (ARMAND), avoué, 17, cours de Tourny.
— MICHAUT, peintre miniaturiste, 63, rue des Ayres.
— MILLER (OMER), peintre, 66, rue des Remparts.
— LAMARTINIE (ABBÉ), curé de Blézignac.
— ANSBER (HERMAN), à Saint-Seurin de Cadourne.
— GARREAU, ancien notaire à Langon.
— BRUN (ABBÉ), curé d'Uzeste (Gironde).
— NICOLAÏ (A.), avocat, 18, rue d'Albret.
— SALVIANI (ABBÉ), curé de Langon.
— POUQUET (JEAN), architecte, 32, rue de Strasbourg.
— GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX.
— MORICE (GASTON), avoué, 1, rue Beaudabat.
— LEWDEN (ABBÉ), vicaire à St-André-de-Cubzac (Gironde).
1894 LAFITTE (PAUL), 49, rue Minvielle, Bordeaux.

Sociétés correspondantes en France.

Alais........................	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens........................	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême........................	— Archéol. et Historique de la Charente.
Autun........................	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes........................	— Archéologique.
Avignon........................	Académie de Vaucluse.
Bayonne........................	Société des Sciences et des Arts.

Beauvais................	Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Belfort....................	— d'Emulation.
Besançon..	— d'Emulation du Doubs.
Béziers.....................	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bône (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bordeaux..................	Revue Catholique.
Bourges....................	Société des Antiquaires du Centre.
Brives.......................	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen.........................	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors......................	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne.........	— des Arts et Sciences.
Châlons-sur-Marne.....	— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône.....	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry.................	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun..............	— Dunoise.
Château-Thierry.........	— Historique et Archéologique.
Compiègne................	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie) ..	— Archéologique.
Dax..........................	— de Borda.
Digne.......................	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon........................	Commission des Antiquités de la Côte-D'Or.
Draguignan................	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret......................	— des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres.....................	— Historique et Archéologique.
La Rochelle................	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre...................	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans....................	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy......................	— d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille.........................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges....................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon...	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun.......................	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban................	— Archéologique du Tarn-et-Garonne (1).

(1) Nommée *Associée* à la suite de la réception d'un grand nombre de ses membres, à Bordeaux, les 21, 22 et 23 octobre 1890.

Montpellier...............	Société Archéologique.
Nancy.....................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes....................	— Archéologique.
Narbonne..................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice......................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans...................	— Archéologique et Historique.
Paris.....................	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire de religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Études historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau.......................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux.................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers..................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper...................	— Archéologie du Finistère.
Rambouillet...............	— Archéologique.
Rennes....................	— Archéologique d'Ille-et-Villaine.
Rodez.....................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen.....................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inf.
»	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc..............	— d'Emulation des Côtes-du-Nord.
»	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié.................	Société Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain.............	Musée National.
Saint-Omer................	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes...................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens......................	— Archéologique.
Soissons..................	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse..................	— Archéologique du Midi.
Tours.....................	— Archéologique de Touraine.
Troyes....................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Vannes....................	Société Polymathique du Morbihan.

Sociétés étrangères.

Bruxelles..............	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
Liège..............	Institut Archeologique Liégeois.
Namur..............	Société Archéologique.
Anvers..............	Académie d'Archeologie de Belgique.
Huy..............	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye..............	Institut Royal, pour les Lettres, la Geographie et l'Ethnographie des Indes neerlandaises.
Londres..............	— Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Taunton (Angleterre) ..	Archéological and natural history society.
Copenhague..............	Société royale des Antiquaires du Nord.
Stockholm..............	Academie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Agram (Croatie)..............	Société Archéologique Croate.
Madrid..............	Académie Royale d'Histoire.
Lisbonne..............	Societe Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis)..............	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York..............	Anthropological society.
Boston et New-York.....	American folk lore society.
San-José (Costa-Rica)..	Annales del Museo nacional.
Mexico..............	Museo nacional.
Rio Janeiro (Brésil)....	Archives du Musée national.
Moscou (Russie)..........	Société impériale archeologique.
Bari (Italie)..............	Giornale araldico della Accademia araldica Italiana.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour l'année 1894.

Président :	M. DE MENSIGNAC (C.), Conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.
Vice-Présidents :	M. DE FAUCON ✠, Archéologue.
	M. PIGANEAU (E^on), A. ♁, Professeur à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux.
Secrétaire-général :	M. le Dr BERCHON, ✱, ✠, ✠, A ♁, ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine.
Secrétaires :	M. FERET (Edouard), Éditeur-libraire.
	M. DE MANTHÉ (R.), membre de plusieurs sociétés savantes.
Archiviste :	M. AMTMANN (Th.), Vice-Président de la Société des Archives historiques de la Gironde.
Trésorier :	M. DAGRANT (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.
Assesseurs :	M. HABASQUE (Francisque), ✱, A. ♁, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Conseiller à la Cour, *Président sortant.*
	M. l'abbé LÉGLISE, Curé de Gensac (Gironde).
	M. le Comte A. DE CHASTEIGNER, Archéologue et Numismate.

JOURS DE SÉANCES en 1894

Les deuxièmes vendredis des mois suivants, à 8 heures du soir
A l'Athénée, salle 4, rue des Trois-Conils, 53.

12 JANVIER	9 MARS	11 MAI	13 JUILLET	9 NOVEMBRE
9 FÉVRIER	13 AVRIL	8 JUIN	10 AOUT	14 DÉCEMBRE

Le Bureau se réunit tous les premiers vendredis des mêmes mois et à la même heure.

Les élections ont lieu dans la première séance de novembre (décision du 10 novembre 1893).

Bibliothèque : Les demandes de livres et du diplôme illustré (3 fr.) doivent être faites à M. l'Archiviste, rue Doidy, 26.

Secrétariat général : 96, cours du Jardin-Public.

Comptes-rendus des Séances de la Société Archéologique

DE BORDEAUX

Séance du 12 janvier 1894.

Présidence de M. de Mensignac, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance, qui se décompose ainsi qu'il suit :

1° Lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, le mardi 27 mars prochain. Il rappelle la circulaire du 17 juin 1893, dans laquelle il a fait connaître le programme des questions qui pourront être discutées dans les séances de l'après-midi. Les délégués de notre Société devront être désignés avant le 1er février et leurs communications manuscrites envoyées avant la même époque.

2° Autre lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, fixant au mardi 27 mars prochain, l'ouverture de la XVIIIe session des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

3° Circulaire de l'*Ami des Monuments et des Arts*, appelant l'attention sur un ouvrage récent de M. Charles Normand, intitulé : *La Troie d'Homère* ;

4° Imprimé relatif à la souscription Doudart de Lagrée.

5° Prospectus de la librairie Clouzot, de Niort. Il ne contient aucun ouvrage intéressant notre région.

6° Prospectus de la *Société de l'Histoire littéraire de France*.

7° Très curieuses planches de M. Grellet-Balguerie relatives à Castillon-de-Dordogne et à Fronsac, celles-ci extraites de Chastillon.

M. le Secrétaire général l'a vivement remercié et lui a de-

mandé de vouloir bien accompagner ces planches d'un texte explicatif.

8° Lettre de M. l'abbé Salviani, curé de Langon, qui, récemment élu membre titulaire, adresse ses remerciements

La bibliothèque de notre Société a reçu, dans le cours du mois dernier, les publications suivantes :

1° *Contribution à l'étude du gisement paléolithique de San Isidro* (près Madrid), par M. le baron de Baye. Deux broch. pet. in-8°, extraites du *Bull. de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. IV, 4e série.

Des remerciements ont été adressés à l'auteur par M. le Secrétaire général.

2° *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1893, t. XII, 1er et 2e fascicules, 2 broch. gr. in-8°, Avignon, Seguin, imp.-éditeur.

L'Académie de Vaucluse propose un échange de publications. Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. de Mensignac, Amtmann et de Chasteigner, cette proposition est adoptée.

A cette occasion, M. Brutails dépose une demande tendant à ce que le même échange ait lieu avec la *Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan*. Adopté.

Selon l'usage, un spécimen des fascicules de cette Société sera demandé par le Secrétaire général.

3° *Les coutumes de La Réole*, par M. Imbart de La Tour. Des remerciements seront adressés à l'auteur.

4° *Le Guide des Pélerins de Notre-Dame de Verdelais, contenant les saintes dispositions, etc.* A Bordeaux, chez Simon de la Court, imprimeur et libraire, au Grand-Marché, 1700.

Le frontispice, gravé sur acier, présente le portrait de « Nostre-Dame de Verdelays » aux pieds de laquelle se tiennent deux pélerins dévotement prosternés. L'auteur serait le Père Proust. M. l'abbé Vallet veut bien faire don à la Société de cet ancien livre devenu rare. Il a envoyé également à M. le Président, qui le dépose sur le bureau, un crâne ancien, dont une portion de la partie supérieure est perforée de part en part. Quelques membres avancent que cette ouverture serait

due à l'opération du trépan. Ce sentiment n'est pas admissible en ce sens que la trépanation aurait laissé sur la boîte crânienne des traces bien plus régulières. Il faut donc penser qu'il y a eu choc d'instrument tranchant, tel que hache ou sabre.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Piganeau sur le château Barrault, en Entre-deux-Mers. Il lit, avec une description de ce vieux logis, une notice historique sur la famille qui le possédait aux xve, xvie et xviie siècles. Les membres les plus célèbres de la maison Jaubert de Barrault sont Emery, sieur de Barrault, comte de Blaignac, vice-amiral de Guyenne et maire de Bordeaux, de 1611 à 1613 ; Antoine Jaubert de Barrault qui fut, comme son père, vice-amiral en Guyenne et eut, en 1615, avec un sieur de la Bourdaisière, un duel mémorable au cours duquel ce dernier resta sur le carreau. Il convient aussi de citer Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas de 1612 à 1630, puis archevêque d'Arles. Il mourut à Paris en 1643 et fut inhumé dans la chapelle des Jésuites à Bordeaux, qui n'est autre que l'église paroissiale de Saint-Paul, où l'on voit du reste encore son épitaphe.

Le mémoire de M. Piganeau est accompagné de plans, dessins et pièces justificatives tirées de la *Guyenne Militaire*, des *Archives historiques de la Gironde*, des *Chroniques* de Bazas, de Gauffreteau, etc.

L'impression en est votée.

M. le Président a acquis, pour le Musée des Antiques, deux poids en bronze des premières années du xive siècle.

Sur le premier, qui porte la date de 1316, se lit l'inscription suivante :

+ : L[I]B[RA] : COMVNA : DE : BORDEV :

Porte de ville accostée, à senestre, d'un croissant; à dextre, d'une molette en forme d'étoile.

Au revers on lit :

+ : ANNO : DOMINI : M : C : C : C : XVI :

Léopard.

Poids : 395 grammes ; diamètre : 0,07.

Cet exemplaire de la livre bordelaise a été découvert il y a

quelques années dans la maçonnerie des remparts de la petite ville de Rions.

Le second poids présente absolument les mêmes caractères. Ce qui le distingue de l'autre se réduit à un faible écart de poids dû peut-être à l'usure ; il ne pèse que 392 grammes. De plus, l'envers et l'avers sont semblables et présentent avec l'inscription précitée :

+ : L[I]B[RA] : COMUNA : DE : BORDEV :

La porte de ville, accostée d'un croissant et d'une molette (ou étoile), qui a été remarquée en premier lieu,

M. Ed. Féret a la parole pour continuer la lecture de sa *Statistique archéologique*. Il est question cette fois de la commune de Ludon et du château d'Agassac.

Vu l'heure avancée, notre nouveau collègue, M. Nicolaï, propose de renvoyer sa communication à une séance ultérieure.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, C. de Mensignac. — *Le Secrétaire,* R. de Manthé.

Séance du 9 février 1894.

Présidence de M. de Mensignac, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jean Pouquet, architecte à Bordeaux, présenté par MM. Wetterwald et Th. Amtmann, est élu membre titulaire.

M. le Trésorier présente son compte de gestion pour l'année 1893. Une commission, composée de trois membres, qui sont MM. Bardié, Flos et Charbonnel, est élue à l'effet de le vérifier.

A propos de la dernière communication de M. le Président sur deux types de la livre bordelaise, M. le comte de Chasteigner présente deux séries complètes des poids bordelais de l'émission de 1316. Chaque série comprend : 1° la livre (libra) ; 2° la demi-livre (meia libra) ; 3° le quarteron ; 4° l'once.

Le quart d'once de Toulouse paraît n'avoir jamais été employé à Bordeaux.

M. de Chasteigner, qui n'a pu découvrir le texte en vertu duquel eut lieu l'émission de ces différents poids, fixe la livre bordelaise à 400 grammes. Il se fonde en cela sur les pesées précédemment communiquées par M. le Président (voir le procès-verbal du 12 janvier) et sur celle des types présentés qui sont à peu près tous duement poinçonnés par les *vérificateurs* du temps.

	1re série.	2me série.	pesée normale.
livre :	400 grammes	379 grammes	400 grammes.
1/2 livre :	206 —	183 —	200 —
quarteron :	100 —	98 —	100 —
once :	52 —	50 —	50 —

Une troisième demi-livre donne 193 grammes; un autre quarteron, également de l'émission de 1316, a donné 99 grammes.

La livre de 400 grammes paraît avoir été d'un usage général dans le midi de la France et particulièrement dans le Sud-Ouest.

Un type d'Albi a donné 378 grammes; une demi-livre d'Arles, 193; une autre d'Auch, 198. La livre de Béziers est de 409 grammes et la demi-livre de Carcassonne est exactement de 200 grammes.

De ces pesées et de celles faites par M. de Chasteigner à Limoux, Orthez, Toulouse, Rodez et autres lieux, il résulte que la livre de ces différentes localités correspondait à peu de choses près à la livre bordelaise.

M. de Chasteigner, qui expose ce qui précède de vive voix, lit un document qui fait mention d'une livre de 40 onces, concurremment avec une livre de 16 onces. Ce serait là une mesure de convention qui ne devait pas exister pondéralement. Ce qui tendrait à le prouver c'est qu'à Villeneuve-sur-Lot, M. de Chasteigner aurait entendu parler d'une *petite* et d'une *grosse livre*. Cette *grosse livre*, employée seulement par les bouchers, était appelée aussi livre *carnière*.

Les jurats de Bordeaux faisaient vérifier les poids et mesures avec une sévérité extrême; les vérificateurs préposés à la surveillance des poids courants devaient les visiter avec le plus grand soin et la vigilance la plus active.

M. de Chasteigner lit, à ce sujet, plusieurs passages extraits du *Livre de la Jurade*. Il avance, d'après ces registres, qu'il existait à Bordeaux des types en étain. S'il ne nous en est parvenu aucun exemplaire, il n'y a pas lieu de s'étonner si l'on songe que l'étain était sujet à mille causes de destruction. La vaisselle d'étain et les services de table de même métal étaient, on le sait, d'un usage courant.

M. de Chasteigner demande, en terminant, à ses collègues, et pour compléter son étude sur les poids, des renseignements précis et aussi étendus que possible sur les différents poids bordelais, sur leur origine, les textes qui les ont établis et la législation dont ils étaient entourés.

M. le Secrétaire général transmet la note suivante sur le testament de Clément V dont M. de Manthé lui a signalé l'existence aux Archives départementales de Pau (octobre 1893).

L'histoire des dispositions testamentaires de Clément V est pleine d'incidents, comme tout ce qui se rattache à la vie et aux actes de ce pape et l'on n'a pas encore publié en France, du moins à ma connaissance, le texte dont j'ai pu me procurer une copie correcte que la Société des Archives historiques de la Gironde a décidé d'imprimer (séance de janvier 1893).

Ce document revenait de droit à cette compagnie et je ne puis que présenter ici une simple mention qui suffira d'ailleurs à faire apprécier les détails et l'importance du testament en question.

Il diffère en quelques points des termes d'un travail dû à un jésuite wurtembergeois, le P. Ehrlé, qui s'est surtout occupé, en 1889, de la succession de Clément V et de la procédure qui en fut la suite entre Bertrand de Got, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, héritier principal du pape et Jean XXII. J'ai donc pensé qu'il pouvait être utile de le faire connaître dès ce moment en attendant d'être parvenu à obtenir communication du mémoire publié en Allemagne d'après l'avis du savant archiviste diocésain, M. le chanoine Allain.

La copie que j'ai fournit des renseignements curieux au sujet des légataires qui s'y trouvent nommés et qui sont au nombre de plus de 150, ce qui est d'une grande valeur pour rectifier les erreurs nombreuses qui existent sur la généalogie de la maison de Got.

Elle est intéressante au point de vue de la distribution des legs eux-mêmes, ainsi que des aumônes et œuvres. Elle est fort remarquable aussi pour le soin avec lequel Clément V a exposé, dans les plus minutieux détails, l'organisation, la composition et la solde des 500 chevaliers qu'il voulait envoyer au secours de la Terre-Sainte. En résumé, il consacrait 300.000 florins d'or, soit environ 3 millions de notre monnaie, à ce secours; 314.800 à des legs et cadeaux à ses parents et à ses proches et 200.000 à des dots pour 1477 jeunes filles nobles et non nobles, en vue de mariage ou pour entrer en religion, ainsi qu'à d'autres œuvres pieuses, soit 814.800 florins, somme véritablement énorme pour le temps.

J'ajoute que ce n'était pas là toute sa fortune, dont j'ai étudié depuis longtemps la provenance et les origines et les documents que j'ai patiemment rassemblés auront pour résultat de prouver, à l'encontre de bien des calomnies, que notre grand pape girondin (soit dans son premier testament de 1310, fait en faveur de son frère Arnaud-Garcie, dont ne parait pas avoir eu connaissance le P. Ehrlé, soit dans celui que je présente et qui porte la date de 1312; soit dans le codicille de 1314), avait une haute idée du rôle que son élévation à la papauté l'avait appelé à jouer.

Le testament actuellement mis à jour est enfin la preuve la plus décisive contre les assertions de divers auteurs et principalement de Renan, qui déclarait que Clément V n'avait jamais sérieusement songé à de nouvelles croisades.

M. Brutails avance qu'il a trouvé un nouveau testament et qu'il croit être sur la trace d'un second.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, C. de Mensignac. — *Le Secrétaire,* R. de Manthé.

Séance du 9 mars 1894.

Présidence de M. de Mensignac, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général, Mgr Barbier de Montault, prélat de S. S. le Pape, correspondant du ministère, à Poitiers, est élu membre honoraire.

M. Grellet-Balguerie envoie la *Notice* désirée sur *Castillon-*

de-Dordogne, qui doit accompagner les planches dont il a été question dans la séance du 12 janvier. Notre érudit collègue annonce l'envoi d'un second texte qui pourra accompagner les planches de Fronsac.

M. R. de Manthé dépose sur le Bureau un exemplaire du dernier fascicule paru du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*.

Il contient un mémoire de M. Grellet-Balguerie sur les chemins gaulois et les voies romaines du Périgord.

Ce travail est accompagné d'une carte fort détaillée qui intéresse, en même temps que cette province, une grande partie de l'Agenais et de la région girondine.

Un de nos membres honoraires les plus éminents, M. le chevalier da Silva, de Lisbonne, informe M. le Secrétaire général d'une importante découverte, faite dans la province d'Alemtejo, en Portugal.

Il s'agit de deux anneaux d'or de l'époque *finale néolithique*, anneaux complets avec leur fermeture en place, particularité qui n'existe pas dans le collier trouvé en France, à Plouharnel. Les deux bras des anneaux sont unis, non tordus, leur diamètre intérieur est de 11 centimètres. Ils pèsent 381 gr. 5.

Des remerciements ont été adressés à M. le chevalier da Silva.

L'Académie héraldique italienne, dont le siège est à Pise, exprime le désir d'un échange de publications. Il est accédé à ce désir sur présentation du fascicule.

M. Charbonnel, rapporteur de la Commission de vérification des comptes, conclut à leur parfaite exactitude; des remerciements et des félicitations sont acquis à M. Dagrant, trésorier, qui apporte tant de soin à la bonne administration financière de nos intérêts.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Daleau, de Bourg. Notre honorable collègue présente à l'Assemblée trois objets en terre cuite vernissée, découverts à Bourg (Gironde).

Ce sont : 1° Une figurine d'environ 10 centimètres de hauteur, la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus.

M. Daleau fait observer qu'on fabrique encore à Bayonne des madones du même genre;

2° Le fragment décoré du bord supérieur d'un vase ;

3° Un second fragment portant une marque de faïencier.

Ces différentes pièces peuvent remonter au XVII[e] siècle.

M. le Président a acquis, pour le Musée des Antiques, un poignard en bronze, découvert en 1877, dans un tumulus de la commune d'Eysines. Le manche a disparu et la lame, large et courte, affecte la forme d'un arc ogival. La longueur est de 0,17, et la moyenne largeur est de 0,06.

Ce poignard, qui remonterait à l'époque *Morgienne*, d'après les conclusions de M. le Président, aux derniers temps de l'âge de bronze, suivant M. le comte de Chasteigner, est en tous cas d'un type très rare et qui ne s'est rencontré jusqu'à ce jour qu'en Angleterre. Ce poignard serait donc arrivé par échange.

M. Nicolaï, souffrant, s'excuse de ne pouvoir lire son mémoire sur les séjours d'Henri IV.

M. Edouard Feret, donnant suite à la lecture de sa Statistique archéologique de la Gironde, aborde les communes de Parempuyre, le Pian, Saint-Aubin et Saint-Médard, rappelant, à propos des manoirs de Ségur, de Pian, de Sénéjac, de La Salle et du Castera, les souvenirs historiques qui s'y rattachent.

M. le Secrétaire général, tenant compte de l'intérêt que la Société a pris à ses communications relatives à l'histoire de Clément V, fait connaître qu'il est enfin parvenu à trouver la preuve irrécusable de la naissance de ce pape à Villandraut et non à Uzeste, ce qui avait été le sujet de longues controverses publiées en 1866 dans *le Glaneur* de Bazas; en 1879, dans *l'Ami de l'ouvrier et du soldat;* de 1881 en 1883 dans *la Ruche* catholique de Pau; enfin, en 1893, dans la *Revue catholique* de Bordeaux.

La découverte de M. Berchon n'est autre qu'une lettre de Clément V, répondant au Roi d'Angleterre qui demandait avec instance des nouvelles de la santé du Pape. Elle est datée de Villandraut, le 2[e] jour des calendes de janvier 1306 (22 déc.). Elle est ainsi conçue :

Pour augmenter votre joie, nous vous faisons connaître que, malgré la faiblesse dont nous avons beaucoup souffert ces temps passés, nous commençons à reprendre des forces et à croire à la guérison avec l'aide du Très-Haut.

Et pour y parvenir nous nous sommes transporté sous le climat de notre première enfance et au lieu de notre naissance, Villandraut, où déjà, nous éprouvons les heureux effets de l'amélioration.

Les termes exacts sont : *ad locum nativitatis nostre, Vignandraldum, ubi jam meliorationis sentimus juvamenta.*

Comme on le voit, ces termes sont très clairs et de nature à trancher d'une façon définitive et sans appel un débat si souvent repris et abandonné.

La lettre a été publiée par Rymer (tome I, part. IV, p. 67). Elle est donc inscrite dans un ouvrage qui fait autorité absolue dans l'espèce.

Il ne faut jamais désespérer et cesser de chercher en matière historique, M. Berchon est heureux d'en fournir à ses collègues l'encourageant exemple.

M. le Président dépose sur le bureau une partie d'agrafe damasquinée d'argent ou d'un métal similaire, quant à l'aspect. Elle a été donnée au *Musée des Antiques* par M. de Tranchère.

Epoque mérovingienne.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, C. DE MENSIGNAC. *Le Secrétaire,* R. DE MANTHÉ.

Séance du 13 avril 1894.

Présidence de M. DE MENSIGNAC, *président.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Mgr Barbier de Montault, Prélat de S. S. le Pape, et dont les travaux archéologiques et liturgiques sont bien connus, remercie la Société de sa nomination de membre honoraire. Il lui promet son concours le plus dévoué et rappelle ses notes sur les fers à hosties de notre regretté collègue Augier.

M. Brutails s'étonne que son mémoire sur l'église de Sainte-Geneviève de Fronsac ne soit pas imprimé dans nos actes.

Le registre des procès-verbaux consulté, M. le Président lui répond que l'impression n'a pas été votée. Après une discussion de quelques minutes, au cours de laquelle M. Brutails insiste sur l'impression de son travail, l'Assemblée se décide à prendre sa demande en considération.

A ce propos, elle arrête que tout mémoire dont l'impression aura été votée, sera déposé sur le bureau, avec les planches qui devront l'accompagner, de façon que le tout puisse être dûment paraphé par le secrétaire général.

M. Paul Lafitte, présenté par MM. Bardié et Piganeau, est élu membre titulaire de la Société.

M. le Président dépose sur le bureau un *torque*, deux petits lingots, deux pièces préparées pour la frappe, deux pièces frappées d'un seul côté, dix monnaies arvernes et un statère bellovaque, le tout en or, objets découverts dans une cachette de monnayeurs de l'époque gauloise et acquis au *Médaillier* de la ville, grâce au zèle, au dévouement et aux démarches réitérées de MM. Victor Bordes, conseiller municipal, et Emile Lalanne, directeur du Poids public.

Voici la description de ces différents objets :

1° Superbe *torque*, funiculaire, d'une seule pièce, terminé par deux grosses boules creuses ; il est en or massif et pèse 762 gr. Son contour est de 0,48 ; le diamètre de la torsade a 0,012 et celui des boules 0,04 ;

2° Statères arvernes. — Tête d'Apollon laurée, tournée à droite.

R. Bige, au galop, à droite ; l'auriga, tenant les rênes de la main gauche et un fouet de la main droite, se penche sur ses chevaux. Dans le champ, un *triquetrum*, et la foudre. A l'exergue le nom de Philippe II de Macédoine, exprimé par trois ou quatre caractères ; poids : 7,60.

3° Statère bellovaque. Tête à gauche ; chevelure à étage, ornée d'une couronne de laurier et soutenue par une armature dont la pointe part de la hauteur de l'oreille.

R. Cheval à gauche ; traces d'un auriga ; rose perlée dans les champs. Statère de bon aloi ; poids : 7,80.

4° La plupart des lingots, pièces préparées pour la frappe, pièces frappées d'un seul côté, monnaies usées et en mauvais état, achetées par M. J. Fontan, bijoutier à Bordeaux, ont été fondus ; le titre qu'a donné cette fonte est de 720/1000.

C'est dans le courant de décembre 1893, qu'un laboureur, défonçant une pièce de terre des environs de Coutras, a mis à découvert les deux vases en terre cuite qui renfermaient les objets précités.

Le soc de la charrue a malheureusement brisé les deux vases qui, au total, comprenaient près de 4 kilogrammes d'or gaulois, se décomposant ainsi qu'il suit :

1° Le torque (brisé), pesant 762 gr. ;

2° 73 petits lingots. Poids moyen : 7 gr. 60 chacun ;

3° Un fil d'or roulé en spirale, pesant 53 gr. 40 ;

4° Un lingot plat, de forme ovale. Poids : 55 gr. 5 ;

5° Un lingot carré. Poids, 17 gr.

6° Environ 325 statères dont certains sont frappés d'un seul côté et d'autres prêts pour la frappe. Poids moyen, 7 gr. 60 chacun.

Ces monnaies appartiennent aux peuplades gauloises des Arvernes et des Bellovaques : les 8/10 arvernes. Deux échantillons se rapportent aux Pannoniens.

On voit, par l'énumération qui vient d'être faite ci-dessus, qu'on se trouve en présence d'une importante cachette de monnayeurs gaulois, cachette dont la valeur matérielle est de 10,000 francs environ et qui, à l'époque, devait représenter, suivant M. le Président, une valeur six fois plus grande. M. le Président termine en informant la Société archéologique que M. Emile Lalanne fera paraître sous peu, dans le corps de l'*Annuaire* de la Société française de numismatique, un article descriptif sur cette très intéressante découverte.

Notre honorable collègue, M. Nicolaï, donne lecture de la première partie de ses recherches sur les *Maisons de Henri IV dans les Landes d'Albret et de Gascogne.*

Les paysans de nos contrées appellent « Maisons d'Henri IV » celles où le Béarnais séjourna, ou fit une simple halte, pendant cette période si mouvementée qui précéda son avène-

ment et où il semble se trouver partout à la fois. Près de Coutras, la tradition s'attache à toutes les maisons anciennes, riches ou modestes, aussi bien qu'aux vieilles métairies circonvoisines. Il en est de même dans une grande partie du pays d'Albret et généralement dans toute la Gascogne.

Muni de documents certains, M. Nicolaï cite celles de ces demeures où Henri IV a sûrement passé. Il nous introduit ainsi dans les maisons de Samazan, dans la maison Olivet, à Figuès, puis à Brocas, au Guach, etc., etc. M. Nicolaï termine en avançant ce fait que de nombreuses métairies de Samazan, de Figuès et autres localités situées dans les mêmes régions présentent le même aspect et dateraient presque toutes du xv[e] siècle ; elles seraient elles-mêmes une copie des métairies plus anciennes tant sous le rapport du plan et de la méthode de construction, que sous celui des matériaux employés.

De charmants croquis dont M. Nicolaï est l'auteur accompagnent cette étude, qui est écoutée par l'Assemblée avec l'intérêt le plus vif.

Il est ensuite question de la prochaine excursion de la Société. Il est décidé qu'elle aura lieu le dimanche 6 mai et qu'on visitera le château de Rauzan.

M. R. de Manthé a la parole pour la lecture de son *Mémoire* sur les mesures agraires du sud-ouest de la France. Après avoir parlé de la très grande variété de ces mesures, il établit l'époque de leur institution ; il termine par un examen rapide de leur composition intime, par certaines remarques intéressant la topographie ancienne, et enfin par un tableau raisonné de la valeur de principales mesures du Périgord, du Bordelais, de l'Agenais et du Bazadais.

L'impression en est votée à l'unanimité sauf une voix.

Ce mémoire, récemment lu à la Sorbonne, où son auteur était délégué de la Société, avec M. Charles Berchon, a donné lieu, de la part de M. Brutails, à diverses objections qu'il croit devoir formuler à nouveau et seront insérées en annexes à la séance après le travail de M. de Manthé.

M. de Manthé annonce qu'il réfutera ces objections à la prochaine Assemblée générale.

La séance est levée à 11 heures moins un quart.

Le Président, C. de Mensignac. *Le Secrétaire,* R. de Manthé.

Séance du 13 mai.

Présidence de M. de Mensignac, *président.*

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal de la séance précédente et l'élection de Mgr Albert d'Armailhacq, Recteur de Saint-Louis-des-Français, à Rome, prélat de Sa Sainteté le Pape et présenté par MM. Berchon et Amtmann.

Le procès-verbal est lu et adopté, et Mgr d'Armailhacq est élu membre honoraire de notre Société Archéologique.

M. Tournié, de la Réole, lit une note sur une jarre vernissée du xve siècle, dont il montre un dessin colorié.

Il présente aussi une *Pietà* de la même époque, accompagnée d'une notice descriptive. Cette figurine, en pierre tendre, a été découverte à Puy-La-Roque (Lot-et-Garonne). Elle mesure 0^{m} 170 de hauteur.

L'Assemblée décide que les deux notices de M. Tournié seront imprimées et que la reproduction de ces intéressants objets figurera dans nos Actes.

M. Th. Amtmann lit un mémoire de notre érudit collègue, M. Ch. Grellet-Balguerie, sur Castillon-de-Dordogne et Fronsac. Il paraîtra également dans nos Actes et sera accompagné des trois planches dont il a été question dans les comptes-rendus précédents.

M. Brutails annonce que des peintures anciennes ont été découvertes à l'église Sainte-Croix. Ces peintures se trouvent à la face extérieure sud, sous la galerie du cloître qui va être transformé en sacristie. Elles garnissent la partie inférieure d'un tombeau arqué, déjà connu, et représentent, en trait noir filé sur fond jaune, la cérémonie des obsèques. C'est un sujet analogue à celui qui est figuré parfois dans les bas-reliefs funé-

raires du Roussillon. M. de Lasteyrie a publié une très curieuse dalle sculptée où ce même sujet se retrouve, c'est celle d'Arnac (Corrèze).

A ce propos, M. E. Piganeau rappelle la découverte qui fut faite, il y a quelques années, dans cette même église Sainte-Croix, d'une autre peinture : des soldats jouant aux dés la robe du Christ. M. Piganeau en a conservé une reproduction qu'il communiquera au cours d'une séance ultérieure.

M. le conseiller Habasque adresse une question à M. Nicolaï au sujet de sa dernière lecture sur les maisons de Henri IV, en Gascogne, et les Albret. Il demande sur quoi s'est fondé M. Nicolaï pour qualifier de nobles certaines des métairies dont il a donné une description. Notre honorable collègue répond que cette qualification est un peu incertaine, les titres anciens qu'il a consultés ne les désignant pas toujours sous ce titre. Il s'est fondé sur le colombier qui les avoisine et qui, suivant les hommes de loi de l'ancien régime, est la marque d'une propriété noble.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Nicolaï continue la lecture de sa remarquable étude.

Notre collègue passe en revue le château de Malvirade, habitation du XVe siècle, qui assista en 1547 à un combat des plus sanglants; le château d'Henri IV, à Casteljaloux, où le Béarnais a passé maintes fois (XVe siècle); et, enfin, celui de La Tour Neuve, couronné d'un hourdage de bois. Une série de jolis dessins à la plume, donnant une idée complète de la forme architecturale de ces vieux logis, circule parmi l'Assemblée.

M. Habasque communique le très curieux bail à fief suivant, passé le 8 février 1685, par devant Demaydieu, notaire royal à Castelmoron-sur-Lot, et relatif à la terre de La Nauze.

Parmi les rentes à payer au seigneur de ce lieu se trouvent:

«...... Quatre cartons deux picotens, trois quarts, demy quart, quart de quart, et demy de quart de quart picotin froment; un carton trois picotins, un tiers, quart, et quart de quart, et le tiers du demy de quart de quart picotin de seigle, deux cartons un picotin, un quart, demy quart, quart de quart, et le demy de quart de quart, et le demy du demy de quart de quart picotin avoine mesure de Castelmoron ».

L'excursion de Rauzan est fixée au dimanche 20 mai.

M. le Président donne la parole à M. de Manthé pour la réfutation des objections de M. Brutails, annoncée à la fin de la précédente séance. Elle paraîtra aux annexes.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, C. de Mensignac. *Le Secrétaire,* R. de Manthé.

Séance du 8 juin 1894.

Présidence de M. de Faucon, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, rectifié dans quelques détails et adopté.

M. Nicolaï, revenant sur la question des métairies nobles, dit qu'il n'a voulu exposer aucun système sur ces sortes de métairies; ce n'est qu'incidemment qu'il les a qualifiées de nobles. En ce qui concerne les métairies de Figues, M. Nicolaï a pu se convaincre qu'elles figuraient à ce titre dans les actes de partage de la famille de Broca et notamment dans le partage cité par lui dans une note de son travail.

MM. Brochon, Habasque et de Manthé rappellent que la plupart des propriétés rurales, bâties aux deux derniers siècles sur des censives, possèdent de ces colombiers *à pied*, que le droit coutumier n'accordait qu'aux possessions nobles.

Après un vote à main-levée, sont nommés membres titulaires de la Société : M. Gaston Morice, avoué, présenté par MM. Habasque et Amtmann, et M. l'abbé Lewden, vicaire à Saint-André-de-Cubzac, présenté par MM. Féret et Amtmann.

Mgr d'Armailhacq, élu membre honoraire dans la séance du 13 mai, adresse ses remerciements à la Société et lui adresse un ouvrage sur Saint-Louis des Français, à Rome; M. le Secrétaire général en rendra compte.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse à M. le Président le programme du Congrès des

sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne au commencement de l'année 1895.

L'excursion qui avait été projetée à Rauzan, n'ayant pas eu lieu, est irrévocablement fixée au dimanche 14 juin.

A propos de Rauzan, M. Piganeau, qui regrette de ne pouvoir participer à l'excursion dont cette petite localité est le but, rappelle un ancien conte populaire en langue gasconne, qui semblerait indiquer dans le gros bon sens des gens de la campagne, l'enchainement des choses.

Ce conte debute par ce vers :

M'en anabie à Rauzan...

Il a été publié par Monteil et Ducourneau, dans un ouvrage de format petit in-folio, paru en 1844 et intitulé *Gironde;* il est devenu relativement rare.

Egalement à propos de Rauzan, M. Brochon expose qn'il se rendit possesseur, il y a une vingtaine d'années, aux foires de Libourne, d'une fort belle collection d'objets anciens.

Ces objets consistant en bronzes, en fossiles, instruments tranchants, fragments d'objets dont il est difficile de préciser l'usage, etc., etc., avaient été achetés par le marchand d'antiquités, à un habitant de Rauzan. Leur origine étant ainsi bien déterminée, notre honorable collègue pense qu'ils peuvent offrir quelque intérêt à l'étude.

M. Habasque dépose sur le bureau les épreuves de plusieurs des planches gravées qui entreront dans le XXXe volume des *Archives historiques de la Gironde*, actuellement en cours d'exécution.

Ces planches, composées par M. Dast de Boisville, comprennent la reproduction de quantité de ces seings manuscrits, si curieux de forme, dont les notaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles souscrivaient leurs actes.

M. Nicolaï a la parole pour donner lecture de la fin de son intéressant travail sur les maisons du roi de Navarre, dans les Landes d'Albret et de Gascogne.

Après s'être longuement étendu sur le château de Capelicot, bâti par Henri IV, l'auteur parle de Durance, siège d'une

baronnie située dans l'ancien diocèse de Condom. Le château de Durance était en quelque sorte le quartier général de chasse du roi Henri.

Du château de Durance et de la baronnie du même nom, M. Nicolaï en vient à entretenir l'assemblée des établissements religieux de cette petite contrée; il soumet plusieurs croquis d'une maison monastique, appelée La Grange. Ce prieuré de La Grange, dont la construction remonte au XIII[e] siècle, a tous les dehors d'un repaire noble, avec son entrée fortifiée, ses hautes et épaisses murailles, ses poivrières, ses créneaux. Son apparence est des plus militaires, si l'on en juge surtout, d'après le dessin de restauration qu'en a fait notre honorable confrère.

Il est enfin question des tours et du pont de Barbasse qui défendaient le passage de la Gélise.

L'impressiou de ce mémoire étant mise aux voix, est votée à l'unanimité. Il sera accompagné d'un certain nombre de bois tirés dans le texte et de quelques planches.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,
C. de FAUCON.

Le Secrétaire,
R. de MANTHÉ.

Annexes aux séances du 1er semestre 1894.

I

CONSIDÉRATIONS SUR QUELQUES MESURES AGRAIRES

Usitées en Périgord, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais

AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

Leur valeur et leur correspondance avec le système métrique actuel

Par M. René de MANTHÉ

Secrétaire adjoint de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Exposé. — Variété des mesures agraires. — Epoque approximative de leur institution. — Mesures primitives. — Mesures secondaires.
II. Le journal, unité de mesures. — Détermination de sa valeur. — Fixité des mesures agraires. — Des multiples et sous-multiples du journal.
III. Remarque à propos des sous-multiples précités. — De leur rapport avec les anciennes divisions territoriales. — Causes générales et particulières de la multiplicité des mesures agraires.
IV. Tableau de quelques anciennes mesures agraires du Périgord, du Bordelais, de l'Agenais et du Bazadais ; leur correspondance avec le système métrique (1).

I

Le présent mémoire est fondé sur une liste de mesures agraires qu'un notaire du Périgord méridional avait dressée pour ses besoins professionnels. Cette liste, qui date de 1787, comprend trente-huit articles correspondant à tant de fiefs répartis en Périgord, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais.

(1) Ce Mémoire a été lu à la Sorbonne le 27 mars 1894, mais non publié.
La publication de ces quelques pages me fournit une excellente occasion pour rétablir le manque d'exactitude de l'*Officiel* (n° du 28 mars), à l'égard des réponses que j'ai opposées aux observations de mes honorables et savants contradicteurs, MM. Levasseur, de l'Institut ; de Foville,

Ces fiefs, en fréquents rapports d'affaires, formaient en quelque sorte une zone commerciale distincte; pour le notaire de Sainte-Croix et la majorité de ses clients, les relations d'un intérêt immédiat, en matière foncière, s'arrêtaient au nord à l'Isle, à l'est au Dropt, à l'ouest à la région connue sous le nom d'Entre-deux-Mers, au sud au Ciron.

---

du Comité des *Travaux historiques et scientifiques*, et M. Brutails, archiviste du département de la Gironde.

A l'objection de MM. Levasseur et de Foville, relative à la fixité relative du *quantum* du journal, j'ai répondu que toutes les pièces qui m'étaient passées entre les mains en font foi. Quant à ma réponse sur l'acte public qui a établi le *quantum*, je n'ai dit en substance : « Ce ne sont pas des actes, mais une tradition constante qui a fixé en Périgord le *quantum* du journal, » ce qui est diamétralement opposé à mon raisonnement, mais bien : « Je m'en réfère aux mœurs et à l'esprit des populations rurales du Sud-Ouest; je trouve que chez elles un acte de ce genre n'a rien que de très naturel ». J'aurais pu citer, en outre, la note qu'on lira plus loin sur la fixation du *cheval-vapeur*.

Quant aux observations de M. Brutails, les voici telles qu'elles se sont succédé :

1° *En principe, le journal aurait existé de tous temps sous différents noms et ne serait pas une institution du moyen-âge*, ce dont j'ai convenu sous certaines réserves;

2° *Le journal foncier n'a pas représenté seulement la journée d'une paire de bœufs, mais bien, aussi, celle d'un sarcleur de vignes*, ce qui touche indirectement à mon sujet et n'a pas de fondement si l'on s'en rapporte : 1° au caractère du journal, qui est de s'appliquer non seulement à la vigne, mais à toutes les catégories de terres : prés, bois, friches, vergers, terres de labour et autres; 2° à la quantité de terre représentée par le *journal ordinaire*, qui doit être (comme l'a justement appuyé M. de Foville) celle que peut labourer en un jour une charrue attelée;

3° *Pougnerée ou poignerée, mesure de surface agraire, n'aurait pas d'équivalent dans les mesures de capacité. D'après M. Brutails, il y aurait d'une part la* pougnerée, *mesure de surface et la* pougnère ou pougnerade, *mesure de capacité.* Il faut avouer que la différence n'est pas grande et qu'en ce qui concerne mon sujet, la chose est de peu d'importance. Je n'y ai fais qu'une observation, c'est que, dans la plupart des textes que j'ai rencontrés dans le Périgord méridional — que j'étudie d'une façon toute particulière — j'ai rencontré indifféremment les termes *poignerée, pougnerée, poignère*, mesure de surface agraire et *poignerée, pougnerée, poignère*, mesure de capacité.

Cette portion de territoire formait une langue de terre, longue d'environ 20 lieues et large de 10.

Au moment de la Révolution, la valeur des mesures agraires était sujette, sur des espaces relativement peu étendus, à une variété excessive. Une grande partie des juridictions royales et seigneuriales du Sud-Ouest avaient leurs mesures particulières

Ces mesures avaient été fixées, quant à la valeur, par des contrats publics qu'un usage immémorial avait pour ainsi dire ratifiés.

Leur origine est très ancienne; elle se confond avec celle des grands fiefs qui, dans le principe, occupèrent le territoire dont je viens de déterminer l'étendue. On doit donc reporter aux premiers temps du régime féodal l'institution des mesures dont j'ai l'honneur, Messieurs, de vous entretenir.

On peut distinguer deux sortes de mesures agraires :

1° Les mesures primitives ;

2° Les mesures secondaires.

Les mesures *primitives*, aussi peu nombreuses que les grands fiefs précités, furent établies en même temps que ceux-ci, c'est-à-dire vers la fin du IXe siècle. Elles restèrent seules en usage tant que ces fiefs primitifs se maintinrent dans leur intégrité territoriale.

La seconde catégorie, que j'ai qualifiée de *secondaire*, est due au morcellement des fiefs.

Aux premières années du XIVe siècle, les seigneurs des grandes châtellenies de Gurçon, de Bergerac et autres, furent amenés, pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, à démembrer leur fief au profit de leurs écuyers ou compagnons d'armes.

Il se forma ainsi de nouvelles châtellenies qui, copiées sur les précédentes, donnèrent lieu à de nouvelles rédactions de coutumes et, par suite, à des *mensurations* nouvelles. Le mouvement qui présida à cet état de choses se ralentit aux XVe et XVIe siècles, pour devenir presque nul au XVIIe.

Une recrudescence signale le siècle dernier; les seigneurs fonciers ne pouvant vivre que très difficilement sur leurs terres, avec des rentes féodales qui étaient tombées à un taux déri-

soire, se virent obligés d'aliéner à la bourgeoisie, devenue la classe riche, une partie de leurs biens. Les derniers démembrements de fiefs n'eurent pas d'autre cause ; leur caractère accidentel saute aux yeux. Aussi n'ont-ils pas eu l'importance des premiers en ce qui concerne le sujet qui nous occupe. La meilleure preuve en est qu'au XVIIIe siècle les territoires démembrés conservèrent, en même temps que leurs anciens usages, la mesure plusieurs fois séculaire que la coutume ancienne avait établie.

II

En Guyenne, les mesures agraires avaient pour unité le journal.

Ainsi que son nom l'indique, le journal était la quantité de terre qu'une charrue pouvait labourer en une journée. D'après une tradition encore existante, voici le procédé qu'on employait dans les seigneuries du Sud-Ouest pour la détermination de sa valeur :

On choisit dans chaque fief, au moment des équinoxes (1), la paire de bœufs la plus vigoureuse, le laboureur le plus expérimenté et un terrain de consistance moyenne. L'espace labouré depuis le lever du soleil à midi, temps qui constitue la *journée* d'une paire de bœufs ou *liée*, fut soigneusement limité et mesuré; le double de cet espace constitua dans la suite ce qu'on a appelé un journal (2).

Une fois établi, le journal conservait invariablement sa valeur; le seigneur du lieu où il était en usage ne pouvait pas plus en changer le *quantum*, qu'il ne lui était permis d'altérer le texte de la coutume locale.

Il arrivait cependant, par exception, que le dernier sous-

---

(1) Les 21 mars et 21 septembre. Ces dates coïncident précisément avec le temps des grands labours d'hiver et d'été.

(2) Mes contradicteurs, je dois le dire, ont été très surpris de cette façon de procéder, pour fixer une unité de mesure.

Les Anglais, gens pratiques, n'ont pas trouvé l'idée si mauvaise puisque, sans le savoir, ils ont suivi le même système pour établir l'unité dynamique appelée le *cheval-vapeur*.

multiple du journal était augmenté ou diminué; mais pour que ce changement fût légal, il fallait une transaction notariée, passée de plein gré entre le seigneur et les principaux tenanciers.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi, Messieurs, de vous exposer en peu de mots quelles étaient les divisions du journal. Ces divisions variaient selon les lieux. Entre Bergerac et Puyguilhem elles s'appelaient *poignerées;* entre Montpont et La Mothe-Montravel, elles prenaient le nom de *carreaux;* à Sainte-Foy-la-Grande, celui de *tiers;* à Sauveterre-de-Guyenne, celui de *lattes*.

Les multiples seuls connus étaient la sextérée et la quarterée. La sexterée valait six journaux et la quarterée quatre. D'un usage assez restreint au moyen-âge, ces mesures finirent par tomber en désuétude dans les derniers temps de la monarchie. Au XVI[e] siècle, il n'est plus question de la quarterée et dans le cours du XVII[e], c'est à peine si les feudistes eux mêmes citent la sexterée employée dans les titres anciens.

Les sous-multiples du journal ne consistaient pas uniquement en parties de valeurs plus ou moins grandes; ils étaient assez souvent subordonnés à la quantité de grain que demandait à l'ensemencement la surface de terrain qu'ils désignaient.

Prenons un exemple :

A Saussignac, siège d'une baronnie périgourdine, le journal se décomposerait en trois poignerées. Or, cette dernière mesure, qui pouvait être prise dans le sens de mesure de capacité et qui dans ce cas était égale à notre quart d'hectolitre, représentait exactement la quantité de grains qu'il fallait pour ensemencer un tiers de journal. *Poignerée* ou *poignère*, du bas latin pamherandam signifie proprement une poignée (de grains). Le sens s'est élargi considérablement, puisque dès le IX[e] siècle, la poignerée avait une valeur de 25 litres.

Le *tiers*, employé au sud de Bergerac, paraît être un dérivé de la poignerée, à laquelle il a dû être substitué.

La *latte* carrée est l'équivalent de la perche et de la vergée qui furent si généralement employées dans l'ancienne France.

La signification d'un autre sous-multiple appelé le *carreau*

n'étant pas douteuse, je n'insiste pas autrement; quant à l'*escat*, c'est, après le pied carré, le dernier des sous-multiples.

III

En poursuivant mes recherches sur les mesures, j'ai eu l'occasion de découvrir une singularité remarquable, nouvelle preuve de ce fait que les mesures usitées avant 1789 ne remontent pas au delà des premiers temps de la féodalité.

Cette singularité est celle-ci : l'emploi de chacun des sous-multiples *poignerée*, *tiers*, *latte*, *carreau*, correspond exactement aux grandes divisions territoriales du IXe et Xe siècles.

Réunissons, si vous le voulez bien, Messieurs, les lieux où le *carreau* était en usage; nous aurons Saint-Martin-de-Gurçon, Saint-Médard-de-Gurçon, Le Fleix, Montazeau, Montpont, La Mothe-Montravel, Ponchat et Villefranche-de-Longchapt.

Si nous jetons les yeux sur une carte, nous trouvons que ces différents lieux sont voisins les uns des autres et, d'autre part, si nous consultons l'histoire locale, nous apprenons qu'ils constituaient encore au XIe siècle une importante seigneurie dont le château de Gurçon était la tête.

Logiquement, que déduire des remarques précédentes, si ce n'est que l'origine du carreau est intimement liée à la formation de cette châtellenie ?

La *poignerée* était en usage à Bergerac, La Force, Gajeac, Gardonne, La Mongie, Saint-Martin-de-la-Mongie, Ruzguilhem et Saussignac. N'oublions pas que ces localités étaient toutes comprises dans la châtellenie de Bergerac.

Le *tiers* avait été substitué à la poignerée dans les juridictions suivantes : Duras, Eymet, Landeroy, Malromé, Cardailhan, Sainte-Foy-la-Grande, La Sauvetat, Soumensac, Théobon et Villeneuve-de-Puychagut.

Enfin, la *latte* était employée à Blazimon, Castelmoron-d'Albret, Civras, Gensac, Pellegrue, Pujols, Rigaud, Sauveterre-de-Guyenne, Saint-Ferme et Villemartin.

Comme chacun le sait, la multiplicité des unités de mesures est due, en principe, à la décadence de l'empire carlovingien.

Les seigneurs des IXe et Xe siècles, libres d'établir à leur gré les poids et mesures de leurs terres, usèrent largement d'un privilège que leur avait valu leur indépendance.

Voici donc une première cause, la cause primordiale.

Mais ce qu'on ne soupçonne généralement pas, faute d'avoir étudié la question d'assez près, c'est le motif qui, plus tard, a poussé les légistes féodaux et les praticiens de l'ancien régime à créer tant de mesures différentes, nuisibles aux transactions commerciales, alors qu'ils auraient pu s'arrêter aux créations primitives.

C'est qu'aux yeux des hommes de loi du moyen-âge, formalistes et méticuleux, le journal n'avait de raison d'être qu'autant qu'il représentait la somme de travail indiquée par son nom. Or, dans les seigneuries d'étendue considérable, le journal de terre n'était pas toujours le même au point de vue de l'exécution des labours ; la nature du sol ne pouvant être partout la même, ils voulaient autant que possible, à chaque démembrement de fief, donner à celui-ci une unité de mesure qui fût mieux justifiée par le caractère géologique de son terrain.

Enfin, Messieurs, j'entrevois une autre cause, celle-ci moins légitime ; c'est la tendance générale qui poussa de tous temps les seigneurs à établir, avec des coutumes nouvelles, des mesures inhérentes au nouveau fief qui venait d'être morcelé en leur faveur.

Tableau de différentes mezures agraires contenant les diverses juridictions cy-après, par ordre alphabétique.

Bazadois. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats qui produisent 400 escats. L'escat a 9 pieds 6 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :
36,100 pieds géométriques en carré *(p. de Roy)* [38a10373310] (1)

---

(1) Les chiffres placés entre crochets expriment en mesures nouvelles (ares, centiares, etc.) la valeur des anciennes mesures dont l'énumération suit.

Beaumont. — Le journal est composé de 216 escats et l'escat de 13 pieds géométriques, en carré, ce qui donne au journal:

36,504 pieds géométrique en carré. [$38^{a}51938584$].

Bergerac. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 8 picotins, le picotin de 9 escats et l'escat de 12 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

31,968 pieds géométriques en carré (1). [$33^{a}73295328$].

Blasimon. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 9 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

38,025 pieds géométriques en carré. [$40^{a}12436025$].

Castelmoron. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 10 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

41,344 pieds géométriques en carré. [$43^{a}62660224$].

Civras. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 9 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

38,825 pieds géométriques en carré. [$40^{a}12436025$].

Duras. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. [$43^{a}09161077$].

Nota. — La mezure de la parroisse de Villeneuve est la même que Duras et La Sauvetat, pour cette parroisse seulement, et le reste de la jurisdiction est la même que Sainte-Foy (2). Le journal fait :

38,400 pieds géométriques en carré. [$40^{a}52000400$].

Eymet. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50

---

(1) Voici un exemple frappant de la relation des mesures de solidité et de surface agraire, indiquée page xxxvii. L'idée de baser toutes les unités de mesure sur une unité principale n'était pas si neuve. Comme la poignerée, le picotin peut être pris comme mesure de capacité. Il est, dans les deux cas, le 1/8 de la poignérée.

(2) Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). V. *infra* l'article se rapportant à cette juridiction.

escats et l'escat de 16 pieds 4 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

40,016 pieds géométriques en carré. [42a22538336].

Gagrac. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

31,104 pieds géométriques en carré. [32a82125184].

Nota. — Pour les dernières reconnoissances qui furent faites, le féodiste vola (1) aux teanciers les 2 pouces par escat.

Ainsy, cy on veut vérifier sur les reconnoissances, il fautfaire l'escat de 12 pieds de Roy juste. Mais entre particuliers, l'escat est véritablement de 12 pieds 2 pouces géométriques, soit :

31,968 pieds géométriques en carré. [33a73295328].

Gardonne. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

31,968 pieds géométriques en carré. [33a73295328].

Gensac. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 10 pieds 8 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

45,511 pieds géométriques en carré et 1-4. [47a47].

A Mussidan (Dordogne) le journal comprend aussi 24 picotins. La seule différence avec Bergerac consiste en ce que le nom de la poignerée se transforme en celui de *meilhe*.

Landeroy. — Le journal est composé de 3 tiers ; le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

38,400 pieds géométriques en carré. [40a52006400].

Le Fleix. — Le journal est composé de 4 poignerées ; la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal 288 escats qui produisent :

45,000 pieds géométriques en carré (2) [47a49450000].

---

(1) *Sic.*

(2) Il faut lire certainement 288 quarreaux au lieu de 288 escats. Les *4 poignerées* sont fictives.

La Force. — Même mesure métrique que Cardonne, c'est-à-dire que le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 2 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal 216 escats qui produisent :

31,968 pieds géométriques en carré. [33a73295322].

La Monzie. — Même mesure que Gardonne et La Force :

31,968 pieds géométriques en carré. [33a73295328].

La Mothe-Montravel. — Le journal est composé de 128 quarreaux; le quarreau de 18 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

41,472 pieds géométriques en carré. [43a76156912].

La Sauvetat. — Le journal est composé de 150 escats qui se divisent en 3 tiers; conséquemment, le tiers contient 50 escats, si on veut un quart, le quart contient 37 escats et demi. L'escat est de 16 pieds 6 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. [33a09161077].

Malromès. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré [43a09161077].

Monpon. — Le journal est composé de 225 quarraux et le quarrau de 12 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

32,400 pieds géométriques en carré. [34a18880400].

Montazeau. — Le journal est composé de 288 quarraux et le quarrau de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,000 pieds géométriques en carré. [47a48450000].

Pardailhan. — Le journal est composé de 3 tiers ; le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. [43a09161077].

Pellegrue. — Le journal est composé de 20 lattes ; la latte de 20 escats et l'escat de 10 pieds 8 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,511 pieds géométriques en carré et 1/9. 47ª,48451000.

PONCHAT. — Le journal est composé de 288 quarraux et le quarrau de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,000 pieds géométriques en carré. [47ª,48450000].

PUJOLS. — Le journal est composé de 20 lattes; la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 8 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

37,277 pieds géométriques en carré et 2/9. [39ª,45].

PUYGUILHEM. — Le journal est composé de 3 poignerées, la poignerée de 72 escats et l'escat de 15 pieds géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

48,600 pieds géométriques en carré. [51ª28320600].

RIGAUD. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de, 20 escats et l'escat de 9 pieds 9 pouces géométriques en carré ce qui donne au journal :

38,025 pieds géométriques en carré. [40ª12436025].

SAINT-FERME. — Le journal est composé de 20 lattes, la latte de 20 escats et l'escat de 9 pieds 8 pouces géométriques, en carré, ce qui donne au journal :

37,377 pieds géométriques en carré et 2/9. [39ª45].

SAINTE-FOY. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

38,400 pieds géométriques en carré. [40ª52006400].

SAINT-MARTIN-DE-GURÇON. — Le journal est composé de 288 quarraux et le quarrau de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

45,000 pieds géométriques en carré. [47ª48450000].

SAINT-MÉARD-DE-GURÇON — Même mesure que Saint-Martin-de-Gurçon :

45,000 pieds géométriques en carré. [47ª48450000].

SAINT-MARTIN-DE-LA-MONZIE. — Même mesure que Gardonne et la Monzie .

31,968 pieds géométriques en carré. [33ª73295328].

SAUSSIGNAC. — Le journal est composé de 3 poignerées, la

poignerée de 72 escats et l'escat de 12 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

33,750 pieds géométriques en carré. [35^{a}61333750].

Sauveterre. — Même mesure que Pujols :

37,377 pieds géométriques en carré et 2/9. [39^{a}45].

Soumensac. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats, l'escat de 16 pieds 6 pouces géométriques en carré, ce qui donne au journal :

40,837 pieds géométriques en carré. 43^{a}09161077]

Théobon. — Le journal est composé de 3 tiers, le tiers de 50 escats et l'escat de 16 pieds géométriques en carré, ce qui donne au journal :

38,400 pieds géométriques en carré. [40^{a}52006400].

Villefranche-de-Longchapt. — Même mesure que Ponchat :

45,000 pieds géométriques en carré. [47^{a}48450000].

Villemartin. — Même mesure que Rigaud :

38,025 pieds géométriques en carré. [40^{a}12436025].

Villeneuve-de-Puychagut. — Même mesure que Pardailhan et Soumensac :

40,837 pieds géométriques en carré. [43^{a}09161077].

Février 1894. René de Manthé.

RÉPONSE A M. de MANTHÉ

Par M. J.-A. BRUTAILS
Archiviste de la Gironde.

La présente note a le même but que les observations orales présentées par moi à la suite de la lecture de M. de Manthé, à la Sorbonne, sur les mesures agraires : rétablir la vérité et empêcher la propagation de l'erreur.

Il n'est pas inutile de rappeler que je ne fus pas le seul à

proposer des rectifications. MM. Levasseur, de l'Institut, et de Foville, qui présidait ce jour-là la Section, formulèrent aussi des critiques. Il est manifeste que nous ne nous étions pas donné le mot et que certaines de ces critiques doivent être fondées.

M. de M. vise à trop de précision dans les chiffres, que nous ne pouvons connaître que fort mal, dans les résultats de son étude; mais, dans sa méthode et dans son exposé, cette étude est fort vague : par exemple, l'auteur, qui a établi une distinction entre les « mesures primitives » et les « mesures secondaires », oublie d'énumérer les mesures appartenant à chacune de ces catégories; ailleurs, il dit que la contrée se divisait, en 1787, en trente-huit « fiefs », ce qui n'est pas une division géographique admissible pour la fin de l'ancien régime. Nulle part, enfin, il ne cite d'autorités, même lorsqu'il donne des termes connus, comme *séterée*, *quarterée*, une définition absolument nouvelle. Tout cela rend la pensée de M. de M. parfois insaisissable, et la difficulté de ma tâche en est un peu accrue.

Le travail que j'examine pourrait être ramené à trois objets : nomenclature des mesures agraires, rapport de ces mesures entre elles, leur origine historique.

I. — Au sujet de la nomenclature, je suis en désaccord avec notre collègue sur divers points. Tout d'abord, il s'agit de savoir si, à côté du *journal*, représentant la surface labourée en un jour par une paire de bœufs, il existe une « journée d'homme », non pas de « sarcleur de vigne », comme M. de M. me le fait dire inexactement, mais de travailleur cultivant la vigne à bras. Des actes authentiques innombrables mentionnent ces « journées d'hommes »; on en trouvera, par exemple, dans un terrier de l'église Saint-Seurin pour 1668-1670, où sont analysées des reconnaissances plus anciennes. C'est un fait contre lequel les raisonnements les plus ingénieux ne peuvent rien; je n'insiste donc pas. Je ferai observer seulement qu'il n'est pas permis d'opposer, comme M. de M. essaie de le faire, les usages courants de l'ancienne France et ses coutumes

officielles : il n'y avait pas, d'une part, des mesures vulgaires, de l'autre, des mesures légales.

En ce qui concerne les mots *poignère*, *poignerée*, si M. de M. avait posé la question tout d'abord comme il le fait aujourd'hui, je n'aurais pas élevé d'observation. Mais, dans son travail primitif, notre collègue ne se bornait pas à dire, comme actuellement, que les deux mots avaient été pris l'un pour l'autre, à l'époque moderne et dans certaine partie du territoire qu'il étudie ; il attribuait, dès le IX[e] siècle, à *poignerée* le sens de mesure de capacité, qui appartient à *poignère*. Il écrivait : « Poignerée, du bas-latin *punherandam*, signifie proprement une poignée (de grains) ». Ce sont ces assertions qui ont déterminé mes réserves. Incidemment, je ferai remarquer que :

1° *Punheranda*, au nominatif, serait plus rationnel, le cas régime et le cas sujet, l'accusatif et le nominatif, ayant dans les noms de la première déclinaison, le même résultat phonétique.

2° *Punheranda* est une forme qui répugne au génie de la langue ; la vraie forme est *punheriata*, qui est donnée par Ducange.

3° *Punheranda* ne peut pas produire phonétiquement *poignerée*, l'*a* tonique latin en position gardant en français sa valeur : *deliberanda délivrande*.

Mais l'erreur essentielle porte sur l'ensemble de la phrase et sur le mot *proprement*. Ducange définit la *punheriata :* « Modus agri unius punheriæ capax ». C'est la définition que j'ai indiquée dès le premier jour.

II. — Je passe au rapport des diverses mesures entre elles.

Dans toute son étude, ainsi que j'en ai déjà fait l'observation, M. de M. voit le moyen âge à travers nos institutions du XIX[e] siècle. C'est ainsi qu'il imagine un système de mesures agraires, avec une unité, des multiples et des sous-multiples : l'unité serait le *journal ;* la *quarterée* vaudrait quatre journaux et la *sèterée*, six. Ce sont là des conceptions modernes. Chacune de ces mesures était déterminée à l'origine par des moyens distincts, indépendants, de sorte qu'il n'y avait pas entre elles de rapports simples.

Entre le *journal*, surface labourée en un jour par une charrue, d'une part, — et la *séterée*, surface ensemencée au moyen d'un setier de grains, de l'autre, — le rapport n'était évidemment pas le rapport d'une unité de mesure avec son multiple. Plus tard seulement, on visa à simplifier ce système, à y introduire une certaine harmonie ; mais au moyen âge chaque mesure, prise en soi, était trop indécise, trop vague pour que cette simplification fût possible.

Sans parler du IXe siècle, pour lequel nos connaissances sont presque nulles, au XIIe siècle, les mots *poignerée*, *séterée*, etc., gardaient leur sens primitif.

On en trouvera des preuves nombreuses dans les cartulaires de La Sauve : en 1133 on donna à l'abbaye, « autant de terre qu'on en peut ensemencer avec un muid, mesure comble ». Vers la même époque, des personnages attribuèrent à cette même abbaye une terre qu'ils jugeaient correspondre à 20 muids de semence ; si l'évaluation était inexacte, on devait agrandir le champ. Je pourrais multiplier ces exemples ; je préfère en donner d'une autre espèce. La *rège* est devenue, avant la Révolution, une mesure de superficie ; mais pendant longtemps ce mot a seulement désigné le sillon : la longueur de la terre étant donnée par les confrontations, le nombre de règes indiquait approximativement la largeur.

Il est évident qu'avec des mesures manquant à ce point de précision, il ne faut point parler de multiples et de sous-multiples. M. de M. en convient d'ailleurs implicitement, quand il dit que l'on pouvait modifier le dernier sous-multiple. En réalité l'usage a dû les modifier tous ; mais le fait signalé par notre collègue prouve du moins qu'il n'existait pas entre les diverses mesures agraires des rapports simples, comme dans notre système métrique.

Voila pour l'ensemble. Sur la valeur de chacun des prétendus multiples ou sous-multiples, M. de M. a émis des propositions que je ne crois pas plus fondées. A ses yeux, nous venons de le voir, la *séterée* vaut six journaux, la *quarterée*, quatre. D'après Ducange et tous les auteurs que j'ai consultés, la séterée est la surface de terre pour laquelle il faut un setier

de semence. On ne peut même pas dire que, si la *séterée* ne représentait pas exactement six journaux, elle en approchait : M. de M. a calculé qu'il fallait, pour l'ensemencement de six journaux, 4 hectol. 50; l'*Annuaire du Bureau des longitudes* indique, pour le setier, une valeur trois fois moindre, soit 1 hectol. 56.

Je n'ai pas cherché à quelle surface répondait la *poignerée*.

Pour le *carreau*, M. de M. estime que, « sa signification n'étant pas douteuse », pas n'est besoin d'évaluer cette mesure. Il me semble, au contraire, que le sens de ce vocable est loin d'être clair, et l'objection que me fait M. de M., à savoir que ce terme éveille en nous l'idée de *carré*, cette objection, dis-je, ne modifie pas mon opinion, car toutes les mesures de superficie peuvent être ramenées à des carrés.

J'arrive à la *latte*, au sujet de laquelle M. de M. avance qu'elle est « l'équivalent de la perche et de la vergée ». Ces trois mesures ont varié suivant les temps et les lieux; mais il n'est pas possible de dire qu'elles sont équivalentes. Ducange et M. Delisle ont produit des textes établissant que la *vergée* valait jusqu'à quarante et soixante fois la *perche*. D'autre part, des tables de conversion des mesures anciennes attribuent à la *latte* de Pellegrue, Gensac, Pujols, Castelmoron d'Albret, toutes localités dont s'occupe M. de M., une valeur de quatre à huit fois plus petite que la valeur de la *perche*, telle qu'elle nous est connue par l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

III. — J'aborde l'examen des théories de M. de M. concernant l'origine des mesures. Ces théories sont de tous points inconciliables avec les théories les plus solidement fondées. On ne peut pas soutenir que le démembrement d'un fief entraînât nécessairement la rédaction de coutumes nouvelles, surtout au IXe siècle, ni que la rédaction de coutumes fût un acte législatif; elle se réduisait, dans l'ensemble, à une codification de coutumes préexistantes. Nombre de localités n'avaient pas de coutumes écrites et les coutumes écrites ne l'étaient que pour une faible part. Les seigneurs, à l'origine surtout, ne consentaient à la rédaction des coutumes que contraints et forcés, et il est

inexact de parler d'une « tendance générale qui pousse de tous temps les seigneurs à établir, avec des coutumes nouvelles, des mesures inhérentes au nouveau fief ». Quant à signaler des contrats publics et des actes notariés à l'occasion des rapports entre seigneurs et vassaux au IXe siècle, c'est évidemment un *lapsus* et une distraction.

Affirmer avec notre collègue que « la multiplicité des mesures est due en principe à la décadence de l'empire carlovingien », c'est laisser supposer que nous avons des données exactes sur le système usité à l'époque qui précéda immédiatement cette décadence : or, nous n'avons pas ces renseignements. Tout donne à croire, au contraire, que sur ce point la féodalité n'a guère modifié le cours des choses : M. de M., qui fait du *journal* la base de tout son système, convient que le *journal* existait sous d'autres noms, chez les Romains et les barbares; le pied carré qu'il comprend à tort, selon moi, parmi les mesures agraires, — ce n'est pas plus une mesure agraire que le mètre carré, — le pied carré se retrouve dans l'antiquité; la *poignerée*, d'après notre collègue, était connue et dénommée dès avant la formation de la langue française. Sur ce dernier point il a peut-être fait erreur; mais enfin, il se contredit quand il affirme qu'on doit « reporter aux premiers temps du régime » féodal l'institution des mesures » dont il s'occupe.

Les traditions que M. de M. a recueillies sur la façon de déterminer la valeur du *journal* sont pittoresques, racontées le soir à la veillée, mais elles manquent de fondement. J'en prends pour preuve la réponse que notre collègue aurait faite à M. Levasseur : « Je m'en réfère aux mœurs et à l'esprit des » populations rurales du S.-O., je trouve que chez elles un » acte de ce genre n'a rien que de très naturel ». Notre collègue a oublié de montrer quel rapport existe entre la fixation du *journal* de terre, d'une part, les mœurs et l'esprit de nos populations rurales, de l'autre. Comme il s'agit d'un procédé qui se retrouve partout et un peu à toutes les époques, l'explication eût été non moins nécessaire qu'elle me paraît difficile. Mais il serait indiscret d'insister, et de cet argument de

M. de M., je retiens un seul point, c'est qu'il vise à établir seulement la possibilité du fait et non pas sa réalité objective.

Le raisonnement qui consiste à dire : les paroisses où telle mesure était en usage en 1787 appartenaient à tel fief créé au IXe siècle, donc cette mesure a été créée avec ce fief, — ce raisonnement est inacceptable pour une foule de motifs.

D'abord, il méconnaît la loi de l'évolution, de la transformation, plus ou moins lente, suivant les époques, mais continue, des institutions humaines. *A priori* et sans autre preuve, on peut affirmer que le système des mesures a varié entre le IXe et le XVIIIe siècles.

En second lieu, il est impossible de dresser la liste des paroisses d'une seigneurie au IXe siècle : nos connaissances sur la géographie féodale de cette époque ne vont pas jusque-là, —il s'en faut de beaucoup. De sorte que l'un et l'autre termes nous manquent pour le rapprochement que M. de M. a voulu faire. Il dit : Telles mesures du IXe siècle correspondent à tels fiefs de la même époque. Je réponds : Nous ne savons ni quelles étaient les mesures ni quels étaient les fiefs.

Je me bornerai à relever une contradiction importante dans cette partie de son travail. Il prétend que chacun des sous-multiples : *poignerée*, *tiers*, *carreau*, *latte*, répond à un fief primitif; après quoi, il ajoute : « le tiers avait été SUBSTITUÉ à la poignerée », dans un certain nombre de juridictions.

En fait, Bergerac, Gensac et Montravel, paraissent avoir appartenu à la même famille féodale. Cependant, l'un employait la *poignerée;* un autre, la *latte;* le troisième, le *carreau*. Villefranche-de-Longchapt, que M. de M. englobe dès le XIe siècle dans la châtellenie de Gurçon, est une bastide créée au XIVe siècle par Philippe-le-Bel.

M. de M. énumère encore comme faisant partie de cette châtellenie de Gurçon des paroisses qui, suivant M. de Gourgues, étaient rattachées à d'autres châtellenies.

M. de M. dit aussi : « De la fin du XIIe siècle aux premières années du XIVe siècle, les seigneurs des grandes châtellenies de Gurçon, de Bergerac et autres, furent amenés.... à démembrer leur fief au profit de leurs écuyers ou compagnons d'armes ».

A priori, ces partages entre écuyers sont la chose du monde la plus improbable. En fait, M. de Gourgues cite un texte qui établit que, précisément à cette époque, Gurçon fut augmenté d'un démembrement de Castillon.

Il y aurait encore fort à reprendre dans les opinions de M. de M. touchant les conditions des ventes de fiefs, touchant les causes qui empêchèrent de créer des mesures au XVIIIe siècle, etc.; mais je ne puis allonger indéfiniment mes observations.

Je me résume en constatant que M. de M. n'a pas tenu compte des lois de l'évolution historique, ni des règles de la philologie, ni des notions acquises sur l'histoire, la géographie et les institutions de la Guienne féodale, ni des lacunes que présentent ces notions.

Dans son travail je ne vois guère d'acceptables qu'un certain nombre de généralités; tout le reste est en opposition avec les résultats les plus sûrs de la science historique.

BRUTAILS.



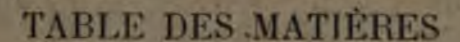
EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES



Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.





SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XIX — 2[e] FASCICULE

(2[e] trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

V[ve] P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1894

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Comptes-rendus des Séances du 2me semestre 1894

Séance du 10 juillet.

Présidence de M. C. de Mensignac, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président énumère les envois d'ouvrages, de lettres et de catalogues, dont :

1° *L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique*, par M. E. Piette, Saint-Quentin, in-8°, 1894.

Des remerciements seront adressés à l'auteur.

2° Lettre du Comité réuni en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de M. de Quatrefages, le naturaliste et l'anthropologiste bien connu. Notre Société est invitée à vouloir bien déléguer un de ses membres à l'inauguration de ce monument qui aura lieu à Vallerangue (Gard), le 26 août prochain.

3° Circulaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que la dix-neuvième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira le mardi 16 avril 1895 à l'école nationale des Beaux-Arts. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la direction des Beaux-Arts, avant le 10 février prochain, date de rigueur, etc.

M. Bardié demande qu'il soit dressé un catalogue général des livres qui ont été reçus jusqu'à ce jour par la Société, de façon qu'ils puissent être plus facilement consultés et mis à la disposition de chacun.

Il est répondu que la rédaction de ce catalogue serait très longue pour être très peu profitable; des précédents sont invoqués pour prouver que ce catalogue serait à peine utilisé.

Notre collègue émet un autre vœu qui est adopté.

Il serait d'avis que les ouvrages envoyés chaque mois fussent déposés sur le bureau pour être mis, au cours des séances, à

la disposition des membres qui auraient le désir d'en prendre connaissance.

M. Tournié, de la Réole, qui devait présenter un échiquier à armoiries de l'époque Louis XIV, en vieux Nevers, adresse ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. Il ne peut qu'envoyer, avec une note explicative, la reproduction photographique de l'objet annoncé.

M. le Président donne lecture de la note de M. Tournié et soumet à l'assemblée la photographie qu'en a faite M. Amtmann.

Cet échiquier est cantonné de quatre écus armoriés qui portent :

D'azur à une bande d'or accostée de trois fleurettes, deux en chef et une en pointe.

L'impression de la note, mise aux voix, est adoptée. Il est décidé qu'elle sera accompagnée d'une planche.

M. Nicolaï, chargé du compte-rendu de la dernière excursion archéologique, s'acquitte de ce devoir. Tout en décrivant avec soin les monuments visités, notre collègue consacre à chacun d'eux un aperçu historique court mais substantiel, qu'il a rédigé sur des notes fournies par M. E. Feret.

Le menhir de Pierrefite a eu les honneurs de la première visite.

On croit communément qu'il borne une ancienne voie gauloise dont l'existence est manifeste.

M. Amtmann en a fait une photographie qui donne une idée parfaite de ce monument à ceux des membres de la Société qui ne l'ont jamais vu.

Les habitants du pays, observe M. Emilien Piganeau, avaient autrefois l'habitude de venir prier au pied du menhir; leurs dévotions terminées, ils ne manquaient de déposer leur offrande en faveur des passants pauvres, dans une cavité qui existe encore (1).

---

(1) N'est-il pas permis de voir, dans cette coutume très ancienne, un indice, une preuve, de la destination religieuse de ces sortes de monuments? A propos de la position du menhir de Pierrefite sur une voie gauloise, il est un rapprochement sur lequel je demande la permission

Plus loin, en avançant vers le but du voyage, le château de Lescours que d'illustres personnages ont habité à différentes époques, s'est présenté aux regards des excursionnistes. Plus loin encore, c'est l'abside romane de Saint-Sulpice-de-Faleyrens qui a excité leur admiration, quoique des réparations maladroites aient anéanti bien des détails. A quelque distance se trouve Saint-Jean-de-Blaignac. Le clocher pignon de son église est fortifié par deux contreforts couronnés d'échauguettes. Elles étaient autrefois réunies par une galerie crénelée qui se développait sur la façade même du clocher. Il n'en subsiste aujourd'hui que des arrachements informes.

Enfin, la ruine imposante du château de Rauzan, ancienne demeure du richissime Bernard Angevin, bourgeois de Bordeaux, qui possédait d'innombrables seigneuries dans un rayon considérable. M. Nicolaï rappelle, au sujet de ce château, la magistrale étude de M. Léo Drouyn, qui lui a consacré un long article dans sa *Guyenne militaire*.

Le remarquable rapport de M. Nicolaï sera imprimé dans nos *Actes*.

M. Emilien Piganeau lit une notice historique et descriptive sur trois cloches de l'église Saint-Pierre de Bordeaux qui sont sur le point d'être fondues.

La plus ancienne de ces trois cloches, qui serait digne d'un musée, porte la date de 1503.

L'impression de la notice de M. Piganeau est votée.

Notre honoré collègue demande la permission de lire deux notes qui seront également destinées à nos *Actes*.

C'est d'abord la mention de la découverte, faite à Saint-Emilion, dans l'ancien couvent des Cordeliers, du cadavre momifié de quelqu'un de ses anciens prieurs. Ces restes, par-

---

d'insister. La plupart des peuples qui ont échappé à la civilisation et qui, par cela même, ont conservé tous les caractères des peuples primitifs, élèvent sur le bord de leurs voies de communication, soit des pierres brutes, soit de modestes édicules, personnifiant en quelque sorte la matière, le monde, devant lesquels ils ne passent pas sans s'incliner ou s'agenouiller.

R. de M.

faitement conservés, étaient enfermés dans un cercueil de plumb nouvellement mis à jour.

La seconde note a pour objet la signification d'une expression employée dans quelques titres du XV[e] siècle; M. Piganeau a remarqué que dans les comptes de la Maison de Ville de Saint-Emilion il est quelquefois question de *carnes de quart d'escuz.*

M. A. Brutails fait remarquer que chez les hommes du moyen-âge, les divisions en demi et en quart étaient en grande faveur. M. Brutails pense que les *armes de quart d'escuz* sont simplement des *quarts de quart d'écus.*

La séance est levée à 11 heures moins le quart.

Le Président,
C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire,
R. DE MANTHÉ.

Séance du 10 août 1894.

Présidence de M. C. DE MENSIGNAC, président.

Après la lecture du procès-verbal, qui est adopté, M. le Président donne connaissance de la correspondance qui lui est parvenue. Il lit entr'autres le programme d'un voyage dans le Nord de la France, en Belgique et en Hollande, organisé par la Société archéologique du Tarn-et-Garonne. Il commencera le 19 août et prendra fin le 9 septembre. M. le Président invite les membres désireux de prendre part à cette longue excursion à envoyer leur adhésion dans le plus bref délai.

M. le Président dépose ensuite sur le Bureau un certain nombre de catalogues de numismatique et de bibliographies. Les catalogues ayant trait à la numismatique ne présentent rien d'intéressant en ce qui concerne notre région.

Présentation, par MM. Bardié et de Mensignac, de M. P. Laffitte.

Par suite du mauvais temps, ceux de nos collègues qui devaient lire les communications annoncées à l'ordre du jour, n'ont pu assister à la séance. M. Feret étant seul présent, demande

la parole pour continuer la lecture de sa *Statistique archéologique du département de la Gironde.*

Béguey est l'objet des nouvelles recherches de notre honorable collègue. Le souvenir historique le plus important qu'il signale date de 1410. A cette époque fut signé à Béguey un traité d'alliance des sénéchaux de Bordeaux et de Bayonne. Au point de vue archéologique, c'est à peine si on peut reconnaître les traces du vieux château. Quant à l'église paroissiale, elle a été rebâtie il y a peu de temps.

A Capian, jolie église ancienne, possédant des sculptures en bois provenant de l'Abbaye de la Sauve et une chaire également en bois qui a été classée parmi les monuments historiques du département. Après avoir dit un mot de La Vergne, des châteaux de Moueys et de Ramondon, l'auteur signale, dans le domaine de La Chaize, un ancien rendez-vous de chasse des seigneurs de Langoiran.

M. Feret passe à la commune de Cardan ; il décrit l'église très ancienne dont les chapitaux historiés sont des plus curieux.

A Lestiac, fragments gallo-romains, mosaïques et tronçons de statues de la même époque.

L'église de Loupiac est un des plus beaux monuments religieux du XII[e] siècle que nous ayons dans la Gironde, aussi, les études qu'elle a suscitées sont-elles fort nombreuses.

A Paillet, sur la Garonne, M. Feret signale l'église dont la plus grande partie est ancienne et le prieuré de Sainte-Catherine. Des médailles de Gratien et d'Antonin ont été trouvées dans le domaine du château de Paillet.

M. le comte de Chasteigner demandant la parole au sujet de cet article déclare se souvenir qu'il a vu jadis dans les environs de Paillet une vasque magnifique, toute en marbre blanc, qui mesurait trois à quatre mètres de diamètre. C'est dans une vigne qu'elle fut découverte. M. Feret prend bonne note de cette communication.

De l'ancien château de Rions il ne reste plus qu'une simple poterne à côté de laquelle s'élève une vieille maison sans valeur archéologique. L'église de cette commune remonte au XII[e] siè-

cle. On a signalé de nombreuses traces de l'époque gallo-romaine

De Rions l'auteur passe à Tastes, château de la commune de Sainte-Croix du Mont qui présente, dit-il, quelque intérêt quoique il ait été trop souvent remanié, au XVIe siècle, notamment.

Aucun membre de l'Assemblée ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Il est dix heures et quart.

Le Président, C. DE MENSIGNAC. — *Le Secrétaire,* R. de MANTHÉ.

Séance du 9 novembre.

Présidence de M. C. DE MENSIGNAC, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au sujet de la partie de la *Statistique archéologique* lue par M. E. Feret, M. Brutails signale que la porte romane de l'église de Béguey, ancien Neyrac, se trouve chez M. Raymond Durat, qui l'a fait placer sur sa propriété de La Roque, près de Cadillac. M. de Mensignac rappelle qu'il n'y a de classée comme *monument historique* que la seule chaire de l'église de Bonnetan.

M. Piganeau indique que la vasque gallo-romaine de marbre dont M. Feret a relevé la découverte à Paillet est devenue la propriété de M. de Castelnau d'Essenault, qui doit la posséder encore. Si ces souvenirs sont bien exacts, cette vasque était de marbre rouge. M. Feret, au sujet de divers échanges d'observations provoquées par l'importance archéologique de la ville de Rions et les lacunes relevées à ce sujet dans le dernier procès-verbal, précise que si le document, forcément succinct, n'a pas entièrement suivi le travail dont il a donné lecture à la Société, tous les détails archéologiques signalés ont été abordés par lui dans son étude.

M. de Mensignac annonce qu'aussitôt qu'il a eu connaissance du décès de notre regretté collègue M. Tournié, il a adressé à sa famille, au nom de la Société, une lettre de condoléances.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau pour l'année 1895, qui sera ainsi composé selon le résultat des divers votes qui ont eu lieu :

Président : M. de Faucon.
Vice-présidents : MM. Piganeau et Habasque.
Secrétaire général : M. le Dr Berchon.
Secrétaires adjoints : MM. de Manthé et Feret.
Trésorier : M. Dagrant.
Archiviste : M. Amtmann.
Assesseurs : MM. Dezeimeris et Bardié.

Aux termes des statuts, M. de Mensignac devient assesseur de droit, comme président sortant.

Les ouvrages suivants ont été reçus par la Société :

Analecta Bollandiana, Bruxelles, 1894, t. XIII, fasc. 1 et 2.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. XVIII, 1893, 4 fasc.

Revue des études grecques, nos 23 et 24 de 1895, no 25 de 1894.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XX, 1893.

Annales du Musée Guimet, t. XXIX, no 1, 1894.

Journal of american folk lore, t. VII, no 24, 1894.

Annales del Instituto fisico, geografico del museo national de Costa Rica, t. IV, 1891-1893.

M. Bardié propose à la Société de décider qu'une délégation sera envoyée auprès de M. le Maire pour lui représenter combien il serait fâcheux que le Musée des Armes, les collections romaines et gallo-romaines, ainsi que les antiquités égyptiennes, etc., etc., qui se trouvaient autrefois réunies dans le Musée de la rue Jean-Jacques Bel, ne fussent pas mises sous les yeux du public au moment et pendant la durée de la prochaine Exposition.

Les Sociétés savantes qui viendront dans notre ville, à l'occasion notamment des Congrès qui y seront tenus, manifeste-

ront quelque étonnement de la pauvreté de nos collections archéologiques, car, si remarquablement installé que le soit notre musée lapidaire, il est loin de représenter à lui seul les richesses archéologiques diverses que nous possédons et qui concernent d'autres époques ou d'autres manifestations de l'art ancien.

MM. Brutails et Nicolaï s'associent à cette proposition.

Elle est adoptée et la Société, après avoir pris prétexte de cette occasion pour adresser ses félicitations à M. de Mensignac pour l'installation du Musée lapidaire à laquelle il a présidé avec tant de goût et de savoir, nomme pour présenter à M. le Maire le vœu de la Société, MM. de Faucon, Bardié, Dagrant et Nicolaï.

M. Bardié espère aussi que dans un avenir qui pourrait être prochain, si la municipalité était intéressée à la question, notre Société pourrait être installée dans les locaux de la Porte du Palais, qui deviendrait un bien intéressant lieu de rendez-vous pour les archéologues girondins. Cette seconde proposition est également prise en considération, mais aucune démarche ne sera faite, pour le moment, dans ce sens.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Le Président,	*Le Secrétaire de la séance,*
C. de Mensignac.	A. Nicolaï.

Séance du 14 décembre.

Présidence de M. Ch. de Faucon, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Faucon, en prenant possession du fauteuil de la présidence, remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant par ses suffrages à la présider, surtout pendant cette année qui verra l'exposition de Bordeaux, pendant laquelle il espère que la Société se signalera par ses travaux.

M. de Faucon donne ensuite lecture d'une lettre de notre

collègue, M. Charles Berchon, remerciant la Société des derniers hommages rendus à la mémoire de son père, M. le Dr Berchon et spécialement de l'envoi d'une couronne à ses obsèques.

M. le Président annonce, en outre, la mort de notre regretté collègue M. le conseiller Bonie, qui a légué à la ville son remarquable musée.

Lecture est aussi donnée d'une dépêche de M. de Manthé s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion de la Société.

La Société décide l'impression, dans ses *Actes*, du discours prononcé par M. de Faucon sur la tombe du regretté Dr Berchon.

La Société s'étant préoccupée des conditions dans lesquelles elle pourrait participer pendant la durée de l'Exposition aux travaux des Sociétés savantes qui se réuniront dans notre ville, il résulte des renseignements pris auprès de M. Vital, président de la Commission des congrès et conférences que les Sociétés qui feront partie du Congrès, en dehors du Congrès spécial de l'Association française pour l'avancement des sciences, seront indépendantes et jouiront des avantages accordés, soit pour la facilité des réunions, soit au point de vue des réductions obtenues des Compagnies des chemins de fer.

La question est agitée de savoir si la Société ne pourrait pas organiser un grand Congrès archéologique pendant l'Exposition soit avant, soit après celui de l'Association française pour l'avancement des sciences : MM. de Faucon, Feret, de Mensignac et Amtmann interviennent dans cette discussion, et comme il semble que l'état des finances de la Société comme aussi le peu de temps qui reste pour préparer une aussi considérable entreprise ne permettent guère d'en assurer une réalisation suffisante quant au résultat, cette question est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. de Faucon, Amtmann, Feret, de Mensignac et Nicolaï. Cette commission délèguera ensuite deux de ses membres auprès de la Commission des congrès et conférences de l'Exposition.

M. de Faucon rend compte de la démarche qu'il a faite avec MM. Dagrant, Bardié et Nicolaï auprès de M. le Maire de Bordeaux, conformément au vœu émis par la Société dans la précédente réunion ; sans prendre aucun engagement, M. le Maire a pris acte de la démarche faite auprès de lui en donnant l'assurance

que le vœu de la Société serait pris en sérieuse considération.

M. Amtmann présente une suite très intéressante de photographies de vieilles maisons et des derniers vestiges des remparts de Bordeaux; elles circulent parmi l'assemblée.

M. de Mensignac informe l'assemblée qu'un fort remarquable chapiteau du XVIIIe siècle mesurant 0^{m}60 de hauteur sur 0^{m}70 de largeur a été découvert sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des Augustins. Il est très bien conservé. Le musée lapidaire auquel il a été donné vient de s'enrichir également de tous les motifs de sculpture et d'ornemention remplacés à l'église Sainte-Croix de Bordeaux. Nombre d'entre eux sont dans un tel état de conservation que l'on ne s'explique pas comment on a pu leur préférer un travail moderne.

M. Daleau, de Bourg, présente deux photographies faites par M. Amtmann des deux devants d'autel en verroteries variées, perles cylindriques de couleurs : or, argent, grenat, vert et bleu que possède l'église de Bourg.

L'un d'eux, le plus ancien, est de temps immémorial attribué à la reine Anne d'Autriche; le second semble être du XVIIIe siècle. M. Daleau fait remarquer la curieuse représentation symbolique du vase eucharistique; un travail sera d'ailleurs, sous peu, présenté à la Société par M. l'abbé Sire, de Bourg.

M. Féret donne lecture d'une lettre adressée par M. le marquis de Castelnau d'Essenault au sujet de la vasque de marbre trouvée à Paillet dont il est question au précédent procès-verbal.

Les renseignements les plus complets y sont donnés sur sa découverte et les diverses vicissitudes de cet antique jusqu'à sa destruction finale.

M. de Castelnau d'Essenault avait eu le soin d'en prendre la coupe et les dimensions et un calque de son croquis est joint à son intéressante lettre.

La Société adresse ses remerciements à M. de Castelnau.

M. Nicolaï achève la lecture de son rapport sur l'excursion de Rauzan.

La séance est levée à dix heures et demi du soir.

Le Président,	*Le Secrétaire de la Séance,*
CH. DE FAUCON.	A. NICOLAÏ.

DISCOURS

Prononcé le 13 novembre 1894 par M. DE FAUCON, *président de la Société d'archéologie de Bordeaux, aux obsèques de* M. Ernest BERCHON, *secrétaire général de la Société.*

MESSIEURS,

Au nom de la Société archéologique de la Gironde, je viens dire un dernier adieu à notre éminent et regretté Secrétaire général, au travailleur infatigable, qui a consacré toute sa vie au soulagement de ceux qui souffrent et à la science qu'il aimait passionnément.

M. Berchon (Ernest), né à Cognac, le 16 juin 1825, entré comme élève à l'Hôpital de la marine, en 1843.

Interne en chirurgie en 1845.

Médecin de 3me classe de la marine, à Brest, en 1846.

Médecin de 2me classe, en 1850.

Médecin de 1re classe, en 1855.

Au cours de sa brillante carrière, il visite les cinq parties du globe, plus particulièrement Terre-Neuve, les Antilles, Saint-Pierre de Miquelon, Tahiti, les îles Marquises, Sébastopol (guerre de Russie), le Sénégal, New-York et rapporte de ses voyages une collection intéressante d'objets et des mémoires scientifiques.

Directeur du Service sanitaire de la Gironde de 1865, à 1885. On lui doit, pendant sa longue et intelligente administration, l'agrandissement du lazaret de Trompe-Loup.

Membre du Conseil d'hygiène en 1866.

Médecin principal de la marine en 1867.

Médecin principal de 1re classe en 1868.

Membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères, parmi les principales :

Société d'anthropologie de Paris, en 1859.

Société de médecine de Bordeaux, en 1860.

Société impériale de chirurgie de Paris, en 1866.

Académie de Bordeaux, en 1872.

Président de la Société archéologique de Bordeaux, en 1884.

Président de l'Académie de Bordeaux, en 1890.

Secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, depuis 1886, jusqu'à sa mort.

Auteur de nombreux mémoires sur la chirurgie, sur la médecine, l'hygiène, l'anthropologie, l'économie politique, la géographie et l'archéologie; parmi ces derniers, je citerai plus particulièrement : Notes sur les bracelets en bronze trouvés à Pauillac (Gironde), publiées en 1884.

Nouvelles recherches sur les souvenirs laissés en Gironde par Pey-Berland, découverte du sceau de cet archevêque, 1886.

Documents inédits sur la chapelle de Saint-Raphaël en Médoc, patrie de Pey-Berland, 1888.

Etudes paléo-archéologiques sur l'âge de bronze spécial en Gironde, 1889.

Saint-Jean de Sagondignac, en Médoc, 1890.

Le baron de Cayla, archéologue girondin, 1744-1831, 1890.

Les roues à clochettes dans les églises, 1892.

Vie du pape bordelais Clément V. — Son testament. Ses médecins. — Découverte du lieu de sa naissance (Villandraut), 1893.

Je ne puis oublier, Messieurs, qu'au mois d'août 1885, il fut chargé de représenter notre Société au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à Nancy, et qu'il y lut son remarquable rapport sur l'organisation des musées en province.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1865, de l'ordre de la Rose du Brésil en 1874, de la Couronne de fer d'Autriche-Hongrie, en 1875, officier d'Académie en 1877.

Tels sont, Messieurs, les souvenirs que nous laisse celui dont nous déplorons la perte. Mais ce qui l'intéressait surtout, c'étaient les recherches archéologiques dont il a enrichi nos publications.

Doué d'une prodigieuse facilité de travail, M. le Dr Berchon a eu le secret d'apporter, pendant de longues années, une coopération active aux nombreuses Sociétés savantes dont il faisait partie.

Aucune, je dois le dire, n'a bénéficié plus que la nôtre des trésors de son ardeur et de sa science. Aucune, par conséquent, ne lui doit un souvenir plus ému et une plus vive reconnaissance.

C'est l'expression de ces sentiments, si légitimement dûs à l'infatigable collègue qui n'est plus, que j'ai le douloureux honneur de déposer sur sa tombe au nom

de cette Société qui est aujourd'hui aussi attristée de sa mort qu'elle a été longtemps fière de sa collaboration.

Nous regrettons avec le savant le chrétien convaincu, l'homme de bien, dont la vie a été employée à soulager avec les douleurs physiques tant de douleurs morales, et qui trouve maintenant auprès de Dieu, avec l'éternelle paix, la récompense de ses vertus et de sa grande charité.



NOTE

SUR

DEUX MONUMENTS FUNÉRAIRES

DU MUSÉE LAPIDAIRE DE BORDEAUX

Par Th. AMTMANN.
Archiviste de la Société archéologique de Bordeaux.

Le premier a été trouvé en 1826 en construisant deux maisons sur l'emplacement du local appelé tantôt le Musée, tantôt le Lycée ou Lycée-Variétés et enfin le Lycée brûlé et qui correspond aux nos 22 et 24 du cours de l'Intendance (1).

Ce monument est mutilé, la tête du personnage a disparu, ce qui reste mesure 77 cent. de haut sur 40 cent. de large.

Son exécution est grossière, mais ne manque pas d'une certaine vigueur; les proportions sont peu observées, les mains et les pieds sont surtout d'une grandeur exagérée.

Il représente un homme debout, vêtu de la tunique à manches courtes, tenant de la main droite le fouet à

---

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par C. Jullian, t. II, p. 317.

deux lanières appelé *flagellum* (1) et maintenant de la main gauche, jetée sur son épaule, une large bande d'étoffe terminée par une frange. Cette bande rappelle en tous points les *dorsualia* faites d'étoffes aux vives couleurs ou de soie qu'on mettait en travers sur le dos des chevaux dans les grandes cérémonies.

Ces objets nous indiquent que nous nous trouvons en présence d'un homme qui s'occupait spécialement de chevaux, mais nous ne croyons pas, ainsi qu'on l'a prétendu, que ce soit un conducteur de char « *Auriga* » ; en effet, son costume ne rappelle en quoi que ce soit celui de ces derniers et ses attributs ne ressemblent aucunement à ceux qui les caractérisaient ; nous croyons donc être plutôt en présence d'une sorte de palefrenier « *Agaso* » prêt à harnacher le cheval de son maître et à lui remettre son fouet à double lanière.

Le Musée possède un autre monument semblable mais en moins bon état. Au Musée de Lyon il y a aussi un fouet à double lanière fort semblable au nôtre.

Le deuxième monument, que Jouannet appelle le *jeune homme au cercle,* a été trouvé en 1831 en faisant des fouilles rue Neuve de l'Intendance sur l'emplacement de la maison Faget, à l'est de l'endroit exploré en 1826 (2).

Ce monument est aussi mutilé, ce qui en reste mesure 94 cent. de haut sur 50 cent. de large.

Il représente un homme debout, vêtu de la tunique à manches courtes par dessus laquelle se voit une autre pièce d'étoffe ou de cuir recouvrant la partie antérieure du corps depuis la taille jusqu'aux genoux ressemblant

---

(1) Rich, p. 273 donne une représentation de fouet très semblable au nôtre.

(2) *Inscriptions romaines de Bordeaux,* par C. Jullian, t. II, p. 319.

assez à un tablier qui serait maintenu à la taille par une ceinture dont les bouts retomberaient sur le ventre. De la main droite il tient un outil, sorte d'*ascia*, dont le côté tranchant est légèrement creux et recourbé afin de pouvoir mieux creuser les surfaces planes, l'autre terminé par une tête comme un marteau; de la main gauche, il semble tenir un cercle ou avoir la main appuyée sur un tonneau (*cupa*).

L'analogie qu'offre l'outil de notre figure avec celui dont se servent encore de nos jours les tonneliers et qu'ils appellent asce nous fait supposer que nous avons affaire à un *cuparius* (tonnelier), hypothèse que vient confirmer la position de la main gauche, quelle que soit du reste l'interprétation que nous acceptions d'un cercle ou d'un tonneau; cette dernière nous paraît la plus vraisemblable car à l'époque romaine les fûts ne portaient pas de barres transversales sur les fonds comme de nos jours,

Ce monument offre donc un véritable intérêt, car il n'en est venu jusqu'à nous aucun se rapportant à ce corps d'état, le nom seul nous a été conservé (1).

Nous n'avons, du reste, que des données très incertaines sur ce métier; nous savons toutefois que les douves de bois, *tubulæ*, étaient maintenues ensemble par des cercles de jonc, d'osier ou de fer. Le bois de pin, *picea*, était particulièrement estimé comme conservant mieux le vin à cause de la résine qu'il contient (2).

Le chêne paraît avoir été peu employé à la confection des fûts.

Le vin était mis dans ces futailles au sortir du pressoir et c'est là que s'opérait la fermentation. Le vin

---

(1) Orelli, *Ins.*, t. II, 4176-4177.
(2) Pline, *Hist. nat.*, XIV, 42.

commun destiné à la consommation immédiate y restait; les vins de valeur étaient au contraire conservés dans des vases en terre (*amphor*). Les fûts en bois étaient surtout employés en Gaule (1).

On a plusieurs représentations de tonneaux. A Augsbourg en Bavière on a trouvé un bas-relief représentant une cave remplie de tonneaux.

On en voit aussi sur la colonne Trajane. En Angleterre (comté de Buckingham) on a trouvé un baril.

---

(1) Pline, *Hist. nat.*, XIV, 132; Strabon, 5, p. 214-218.



II I

Phot. Th. Amtmann.

MONUMENTS FUNÉRAIRES AU MUSÉE DE BORDEAUX

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr., par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, cours *de l'Intendance*, à Bordeaux.

19,171

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XIX — 3e FASCICULE

(3e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1894

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

MONSÉGUR

HISTOIRE — ARCHÉOLOGIE

Par M. l'abbé LÉGLISE
Membre de la Société Archéologique de Bordeaux.

Durant mon séjour à Monségur, j'ai souvent causé avec les anciens des choses d'autrefois dont il ne reste plus trace.

Je vais consigner ici ces quelques souvenirs (1).

Je décrirai aussi les rares reliques de ce que fut Monségur.

I. LES MURS DE VILLE

L'ancienne bastide de Monségur était fermée d'une ceinture de hautes et fortes murailles, élevées au commencement du XIVe siècle.

Ces murailles « aussi bonnes qu'il est possible.... de bonne pierre et bien épaisses, aussi bonnes qu'il y en eust en Guyenne » au témoignage de Montluc (2),

---

(1) Voir pour l'histoire de Monségur le riche cartulaire l'*Esclapot (Archives historiques de la Gironde,* t. V, pp. 1-98), Lapouyade, *Commiss. des mon. historiques,* année 1845, pp. 65 et suiv.; La *Guyenne Militaire,* par Léo Drouyn, in-4°, 1865, t. II, pp. 378 et suiv.; l'*Histoire de la Réole,* par M. Octave Gauban, La Réole, in-8°, 1873, pp. 451 et suiv.; *Privilèges, franchises, droits, coutumes et libertés de la ville et prévosté royalle de Montségur,* publié par M. Archu, Sauveterre de Guyenne, Chollet, 1876, in-8° de XII-66 p.; enfin, ma notice sur le *Calendrier de l'Esclapot,* avec l'*Introduction sur l'histoire de ce Manuscrit,* et des notes bibliographiques, par M. le Dr E. Berchon, *Société Archéol.*, t. XII, pp. 1-64.

(2) *Comment.*, Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 443 et suiv.

lequel estime qu'il « eust cousté plus de cinq cents coups de canons avant que l'ont eust fait trou pour entrer deux hommes de front seulement » (1), consistaient, dans la majeure partie du périmètre, en un revêtement de granit appliqué au rocher vif et se continuant au-dessus de manière à former rempart.

Les pierres, taillées seulement sur la face extérieure, formaient des assises régulières, fixées au moyen d'un ciment d'une solidité prodigieuse.

Vues du dehors, les murailles de Monségur paraissaient avoir sur tout leur périmètre une hauteur égale : leur sommet, en effet, était sensiblement horizontal ; mais il n'en était pas de même de la base.

Monségur est bâti sur un promontoire qui s'avance de l'est à l'ouest dans la vallée du Drot et la domine.

Du côté de la rivière, c'est-à-dire au nord, à l'ouest et au sud-ouest, l'escarpement naturel est très accentué, de sorte que pour bâtir les murailles hautes de vingt pieds et plus, il suffisait de tailler le rocher et de le revêtir d'assises régulières que l'on élevait seulement à six pieds au-dessus du sol intérieur de la place. Au sud et à l'est les conditions étaient bien différentes.

Nous décrivons plus bas les fortifications de l'est.

Au sud, à partir de l'angle sud-est jusques au château, le sol s'incline en pente relativement assez douce, depuis la rue Latrène, distante d'une vingtaine de mètres des murailles, jusques au fond du vallon où coule le ruisseau des Fontaines. Cette pente ne pouvait fournir un escarpement suffisant pour être utilisé, et l'on dut bâtir la muraille de plain-pied. On la retrouve intacte, de la base au sommet, à l'ouest de la porte des Fontaines, dans les maisons Delpech fils aîné (au ca-

---

(1) *Ibid.*

dastre, n. 57) et Petiteau (n. 58), rue Latrène. Elle mesure de dix-huit à vingt pieds de haut sur une épaisseur constante de deux mètres. La surface intérieure comme la surface extérieure est formée d'assises en belle pierre d'appareil très dure; le corps de muraille se compose de moellons liés par un très bon ciment. Telles étaient ces murailles que Montluc désespérait de jeter à terre à coups de canon.

Lapouyade, qui écrivait en 1845, époque à laquelle il était facile de connaître d'une manière précise l'état primitif des murailles, dit que « la construction des murs était telle qu'on pouvait les parcourir sur la plate-bande qu'ils offraient dans leur pourtour; l'on y arrivait par des escaliers et des portes pratiquées à cet effet » (1).

Pour faciliter la défense de ces murailles, on avait ménagé à l'intérieur comme à l'extérieur le long de leur base un chemin de ronde continu. A l'extérieur, ce chemin fait encore le tour de la ville. Nous verrons quel cruel parti Montluc en sut tirer. Il est devenu, au midi, la route de la Réole à Duras; au nord, c'est la promenade d'été; on y va respirer l'air vif de la vallée et admirer le magnifique panorama du Drot. Le chemin de ronde intérieur a presque totalement disparu. Déjà, en 1736, le sieur Moreau, gouverneur de la ville, se plaint « en pleine Jurade que des particuliers ont fait bâtir sur le terrain public qui est dans la ville le long des murs » et que plusieurs habitants « sont aboutissans aux murailles ». On lui répond qu'il en était ainsi sous ses prédécesseurs (2).

En 1780, les murailles ainsi que les glacis et fossés furent déclassés et concédés par le roi aux habitants (3).

(1) *Commiss. des mon. his.*, 1845, p. 67 et s.
(2) Jurade du 13 mai 1736. *Arch. municip. de Monségur.*
(3) Gauban, *Hist. de la Réole*, p. 466.

Le chemin extérieur fut réservé mais celui de l'intérieur, déjà coupé par endroit, fut partout envahi par les riverains. Au nord, les jardins furent poussés jusques à la muraille; au midi, le chemin de ronde fut couvert de constructions qui relièrent les maisons au mur de ville. Il ne m'a été possible de le retrouver dans son état primitif que dans la maison Delpech, rue Latrène, (n° 57 du cadastre), où le tronçon du chemin de ronde a été conservé sous forme de cour. Le sol est encore pavé de dalles en pierres, avec une rigole parallèle au mur dans le milieu pour l'écoulement des eaux. Le mur de l'habitation est lui-même parallèle au mur de ville de manière à laisser au chemin de ronde une largeur constante de deux mètres.

Il faut reconnaître que ce chemin de ronde intérieur permettant aux hommes du guet de circuler librement au pied des murailles de jour comme de nuit, favorisait singulièrement la police en temps de paix et la défense en temps de guerre.

J'attribuerai volontiers la conservation de ce tronçon de chemin de ronde à une circonstance particulièrement intéressante, la présence d'un puits dans l'épaisseur même du mur de ville. J'imagine que ce puits, creusé dans le roc comme tous les puits à Monségur, et, par suite d'un diamètre fort restreint bien que d'une assez grande profondeur, existait déjà lorsque fut construit le mur. La preuve en est que son orifice fut laissé dans l'épaisseur du mur, mais du côté extérieur, en sorte que, pour y accéder de la ville, il fallait traverser le mur. Comme il est toujours précieux dans une ville de posséder un bon puits, celui-ci ne fut point sacrifié, et l'on ménagea, pour y venir puiser, une sorte de poterne qui existe encore. Du côté de la campagne, l'orifice du puits fut dissimulé et enfermé comme dans une cave;

du côté de la ville, en construisant le mur, on ménagea une large et belle embrasure aveugle en plein cintre, pour en diminuer l'épaisseur, et dans le bas de cette embrasure une ouverture permettant de descendre au moyen de sept marches, à travers le mur, dans la cave où est le puits.

Depuis que les murs de ville furent concédés aux habitants, on a pratiqué une ouverture sans régularité directement au-dessus du puits.

Le caractère monumental donné à l'embrasure aveugle, dix pieds de haut sur cinq de large, indique assez que ce puits était public et servait à tout le quartier, qui y venait puiser par le chemin de ronde.

De ces belles murailles, qu'un glorieux passé aurait dû rendre sacrées, il ne subsiste plus, hélas! que quelques lambeaux enclavés dans les maisons au midi; quelques assises du revêtement au nord, la partie basse du mur de l'ancien couvent des Capucins qui longe le champ de foire; partout ailleurs le rocher reste à nu comme une mâchoire édentée.

Il faut bien le reconnaître, avant que la main de l'homme n'eut attaqué ces murailles et consommé leur ruine, la main inexorable du temps l'avait commencée. Lorsque Louis XIV se fut montré majeur, on sentit partout en France que l'ère des guerres de partis était fermée. Les petites villes fortes de province songèrent dès lors à s'embellir plutôt qu'à s'imposer des sacrifices pour l'entretien de leurs fortifications. Du reste, l'artillerie rendait ces vieux murs à peu près inutiles. A Monségur, comme ailleurs j'imagine, on les laissa tomber pierre à pierre. Quatre-vingts ans plus tard, l'enceinte n'offrait plus qu'une succession de pans de mur couverts de lierre et de brèches béantes. Lorsque, en 1729, les capucins entreprirent de bâtir leur cou-

vent, ils demandèrent à l'intendant de faire démolir les murs de la ville aboutissant au terrain qui leur était destiné, « d'environ dix pieds par le haut et de l'étendue d'environ cent pieds, offrant de le faire bâtir plus solidement de la même hauteur » (1).

Durant tout le dix-huitième siècle, les brèches continuèrent à s'élargir, les ruines à s'amonceler, sur le chemin de ronde. Indépendamment de l'aspect disgracieux qu'offraient ces éboulis, les bons bourgeois, accoutumés à dormir en paix derrière des portes bien closes, ne se sentaient plus en sûreté. Le 24 décembre 1783, le maire et les jurats représentent en conseil « que depuis longtemps les murs de cette ville sont dans le plus grand délabrement qu'il se puisse..., qu'il n'y a plus de sûreté pour les passants..., que tant d'ouvertures rendent facile l'entrée des voleurs.... Ils proposent s'il ne serait pas expédient de supplier Monseigneur le maréchal duc de Mouchy, commandant en chef de la province, d'accorder aux officiers municipaux d'abattre et raser les murs de la ville dans toute son enceinte, à la hauteur de dix à douze pieds...; la pierre serait utilisée à fermer les brèches et l'excédent vendu pour couvrir la dépense.... » (2). Une délibération fut prise dans ce sens, mais il ne paraît pas que l'on ait donné suite à ce projet. Quelques propriétaires, après le déclassement, opérèrent seuls des restaurations partielles, comme on le voit à la maison Delpech. Des pierres d'appareil ont été arrachées au-dessus de l'embrasure dont nous avons parlé pour servir à fermer une brèche voisine où on les retrouve. Mais

(1) Jurade du 8 mars 1729, *Arch. munic. de Monségur.*
(2) Jurade du 24 décembre 1783, *Arch. munic. de Monségur.*

l'ensemble des murs de ville était en ruine quand éclata la Révolution (1).

Dès lors, il ne fut plus question de réparer les brèches, mais d'achever la démolition des épaisses murailles pour tirer un utile parti des matériaux. Il fallut y employer des carriers, encore parvenaient-ils difficilement, avec tout leur outillage, à en avoir raison.

Vers 1830, la destruction était achevée. Monségur restait démantelé; un simple mur de clôture indiquait au voyageur qui venait de la plaine le périmètre de ses fortifications disparues, mais les rues avaient été pavées à bon marché. C'était le temps où l'église abbatiale de la Grande-Sauve était démolie pour empierrer les chemins, où le château de Cazes était vendu comme carrière et ses murs invulnérables attaqués à la mine.

II. LES PORTES

Les quatre portes fortifiées percées aux quatre points cardinaux de l'enceinte, la porte du Drot au nord, la porte des Tours à l'est, la porte des Fontaines au sud et la porte de la Réole à l'ouest, eurent le même sort que les murailles.

Une pétition des habitants de Monségur datée de 1290, témoigne qu'ils laissèrent la construction des quatre portes à la charge du roi d'Angleterre (2).

En temps de guerre, les portes étaient gardées et fortifiées selon les circonstances. On verra plus bas comment Montluc trouva la porte des Fontaines murée du côté de la campagne et obstruée du côté de la ville par un rempart de terre et de fumier.

---

(1) Lapouyade, *Commiss. des mon. hist.*, année 1845, p. 67 et suiv.
(2) *Archiv. his. de la Gir.*, t. V., p. 32.

En temps de paix, la garde de chaque porte était confiée à un portier ou valet de ville qui l'ouvrait le matin et la fermait le soir. Après la fermeture des portes, les clefs devaient être portées chez le Gouverneur de la place, dont l'hôtel, selon la tradition, avoisinait la porte des Fontaines (maison Petiteau). Mais, soit négligence de la part des valets de ville, soit plutôt que depuis la fin des guerres de partis, la longue paix intérieure eut amené l'usage d'entrer en ville même au fort de la nuit et, par suite, de laisser ouvrir les portes après l'heure du couvre-feu, nous trouvons qu'en 1736 le sieur Moreau, gouverneur de cette ville nouvellement en charge, se plaint à la Jurade que les clefs des portes ne lui sont pas portées le soir par les valets de ville. Il paraît que cette licence datait déjà de longtemps et que les jurats se souciaient peu d'y mettre ordre, car ils se bornèrent à répondre au gouverneur qu'il en était ainsi sous son prédécesseur (1). Les portes continuèrent donc jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle à se fermer la nuit, mais le valet de ville gardait la clef pour ouvrir, le cas échéant.

La ville assurait aux portiers un salaire convenable: « Le portier chargé de la porte des Tours jouit, à titre de dédommagement, de la culture de terrains vacants autour des murs et fossés de ville. Cependant les vastes glacis ont de tout temps et en toute saison servi de paccage au menu bétail des bouchers de cette ville et de ceux qui en ont dans le voisinage, comme aussi de passage au public et pour toutes les voitures (2).

Les quatre portes furent détruites vers les époques suivantes : La porte de la Réole en 1790, celle des

---

(1) *Arch. municip. de Monségur.*

(2) *Ibid.*, Jurade du 13 mai 1736.

Tours en 1820, celle du Drot en 1827, celle des Fontaines en 1828 (1).

Nous décrivons plus bas la porte des Tours et celle des Fontaines La porte de La Réole, la plus simple de toutes, consistait, d'après Lapouyade, en une arcature ogivale sommée d'un massif. On voyait au-dessus de cette porte, fixés dans le mur, en forme de croix, cinq boulets de canon qui auraient annoncé, selon la tradition, que la ville de Monségur fut prise et reprise dans une journée jusqu'à cinq fois.

La porte du Drot « couronnée de créneaux » était défendue par un ouvrage en avant-corps, sorte de barbacane, dont M. Léo Drouyn a donné le plan (2).

Non loin de la porte du Drot, en tirant vers l'est, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les bâtiments de la Gendarmerie, était un vaste château appelé vulgairement Château du Nord, qui commandait l'angle rentrant du périmètre, considérable en ce point, et la vallée du Drot, comme le Château du Midi commandait le Champ-Fresin. Vers 1840 les ruines du Château du Nord furent achetées par M. Issartier, qui bâtit la Gendarmerie.

III. LE CHATEAU ET LE CHAMP FRESIN

Du côté de l'est, Monségur n'avait que des fortifications artificielles.

Du côté du nord, la ville était doublement défendue par l'escarpement naturel très accentué, et par le Drot, large et profond, qui coule au bas.

Au couchant, mêmes avantages, moins le cours du Drot qui s'éloigne.

---

(1) Lapouyade, *loc. cit.*

(2) *Guyenne milit.*, art. Monségur, planche CXLII.

Au sud, l'art avait complété l'œuvre de la nature pour multiplier les moyens de défense.

La porte des Fontaines, en face des tanneries, s'ouvrait dans une forte muraille très élevée.

A la porte des Fontaines arrivait « un grand chemin », qui est la route de Marmande, dont le tracé fut rectifié en ce siècle, lors de la construction du pont sur le ruisseau des Fontaines. L'ancien tracé, converti en jardins, se distingue facilement, descend derrière la poterie actuelle et aboutit proche de la tannerie.

La route de La Réole ne contournait point la ville au sud, et montait droit à la porte de la Réole par le Pavé dont il sera parlé plus bas.

A la muraille du sud était adossé le château, sorte de citadelle assez vaste, dont on voit encore quelques pans de murs couverts de lierre.

La partie militaire du château a disparu à peu près complètement. La vaste maison appartenant actuellement à M. Robert-Mitchell, conseiller général de Monségur, ses jardins et dépendances, avec la place des Tilleuls, en occupent l'emplacement.

Le château comprenait dans son ensemble des bâtiments destinés, selon toute apparence, à loger le Gouverneur et sa famille. Ces bâtiments subsistent encore, du moins en majeure partie et offrent dans l'espèce un grand intérêt archéologique. Ils sont compris dans l'immeuble appartenant à M. Gaston Boulin du Beysserat.

Lorsque éclata la Révolution, cette maison de la rue Latrène, qu'alors on appelait aussi Grande-Rue, appartenait à un parent des de Boulin, Berthonneau fils, d'une des plus anciennes familles de Monségur, lequel fut condamné par le tribunal révolutionnaire et exécuté. Ses biens furent confisqués.

Un M. Deynaut se porta acquéreur de la maison qui

nous intéresse et la paya en assignats dix mille cinq cents livres.

Clément de Boulin, arrière-grand-père de M. Gaston Boulin du Beysscrat, la racheta de M. Deynaut pour le même prix qu'il solda en espèces, par acte passé devant Mᵉ Chadelle, notaire à Monségur, le 22 prairial, an II de la République.

Depuis, l'immeuble n'est plus sorti de la famille Boulin.

Le corps de logis, divisé dans toute sa hauteur par un mur de refend, comprenait, pour ce qu'il en reste, car une partie a été rebâtie, quatre vastes pièces, deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage. Situé à l'est du château, il jouissait de deux façades, l'une au midi, sur la campagne, par dessus la muraille, l'autre au nord, sur la ville. Chaque pièce prenait le jour par une grande croisée à meneaux richement décorée, à l'extérieur, de moulures gothiques.

Ce logis, comme tous les autres bâtis sur le même alignement jusqu'à la porte des Fontaines, n'étant séparé de la muraille que par l'étroit chemin de ronde, avait son entrée principale au nord, du côté de la ville. Commençons donc par là notre visite.

La porte principale s'ouvre dans la façade nord d'une tour octogonale, à moitié engagée dans l'angle nord-ouest de la maison.

Cette tour sert de cage à un très large escalier tournant en pierre, qui conduit de la cave jusques aux combles. Remarquons cette disposition de l'escalier en limaçon dans une tour spéciale; nous la retrouverons dans d'autres logis de distinction.

Les escaliers tournants présentent d'ordinaire l'inconvénient d'être très rudes à gravir. Celui-ci, au contraire, grâce aux proportions des marches longues de

Les pieds droits évasés ont, de même que le meneau vertical, leur surface découpée de colonnettes à base gothique.

Ce type n'était pas l'unique employé pour les fenêtres à meneaux. La plupart de celles que l'on retrouve ont leur baie divisée en quatre. On en peut voir une de ce genre dans la rue du Soleil, et à côté une autre divisée en deux seulement par un meneau horizontal. Au même endroit subsiste encore une petite fenêtre grillée à ogive trilobée.

Puisque nous parlons de la rue du Soleil, signalons ici un usage qui révèle à quel point les bons bourgeois de Monségur étaient gens soucieux de leurs commodités. Cette ruelle fort étroite coupe en deux les immeubles qui la bordent, de sorte que les propriétaires ont pour la plupart d'un côté leur magasin et logement en façade sur la Place ou la Grand-rue; de l'autre, leurs écuries, greniers et autres dépendances. Afin de pouvoir commodément, à toute heure et par toute saison, passer des uns aux autres, ils avaient imaginé de jeter au-dessus de la rue, à la hauteur du premier étage, un large pont en bois porté sur des corbeaux. Ces corbeaux prouvent que le projet fut conçu dès l'origine. Le pont était fermé de cloisons qui supportaient un toit; une petite fenêtre y donnait du jour. La municipalité a arrêté, dans ces derniers temps, de faire disparaître, par extinction, ces constructions si commodes, comme empiétant sans doute sur le domaine communal.

Revenons au château et pénétrons dans le corps de logis. Malheureusement il ne reste que les murs et la toiture. Tout ce qui a pu s'enlever a été enlevé, même les énormes poutres en chêne qui portaient le plancher, et qui sont aujourd'hui converties en meubles de prix.

Au rez-de-chaussée étaient les cuisines et, selon toute apparence, la salle à manger. Les cuisines occupaient la pièce du midi, en façade sur le chemin de ronde et la muraille. On y trouve encore un évier de pierre.

La salle à manger était au nord, et sa porte ouvrait immédiatement dans la tour de l'escalier. Il ne reste à noter dans cette pièce que les corbeaux sculptés qui portaient les solives du plancher, et la grande cheminée, en partie ruinée. Cette cheminée est remarquable par ses dimensions plutôt que par ses ornements, qui sont des plus simples.

Immédiatement au-dessus, et séparée de la précédente seulement par l'espace qu'occupait l'épaisseur du plancher, était la belle cheminée du salon d'honneur, dont il ne reste que les deux pieds droits. Le manteau aura sans doute été utilisé. Cette cheminée, comme la précédente et les deux autres que l'ont voit encore dans la partie sud du logis, était en pierre.

Immédiatement au-dessus de la salle à manger, au nord, était donc le salon d'honneur, où l'on accédait directement de l'escalier. Il avait jour sur la ville par la grande fenêtre que nous avons décrite.

Parallèlement au salon d'honneur, et au-dessus des cuisines étaient, au midi, les appartements à coucher éclairés par une grande fenètre semblable à celle du nord. De cette fenêtre on jouissait d'une vue ravissante sur la campagne.

Le chemin de ronde a été, depuis le déclassement, converti en terrasse.

Il nous reste à visiter la cave. L'escalier de la tour, devenu plus étroit, nous y conduit. C'est une belle cave dont la voûte est renforcée d'un puissant arc-doubleau à ogive. On y remarque au ras du sol, du côté du mur de

ville, une large pierre de forme arrondie par le haut, qui semble former dans la muraille une ouverture donnant accès dans quelque conduit souterrain pour sortir de la ville par les glacis.

C'est là tout ce qui reste du château.

Le château se trouvait bâti de manière à commander le Champ-Fresin.

Le Champ-Fresin est ce plateau rocheux qui domine la plaine en forme de promontoire, au sud de Monségur, et auquel la tradition a attaché le nom de *champ de bataille*.

De fait on ne peut y fouiller à quelque profondeur sans découvrir des ossements ensevelis en des fosses creusées dans le calcaire, sans trouver des débris d'armes et autres vestiges de la guerre. Il y a quelques vingt ans, M. Delfortrie (1), alors juge de paix à Monségur, y pratiqua des fouilles régulières.

Au reste, il suffit d'une promenade au Champ-Fresin pour reconnaître que ce plateau est unique comme position stratégique devant Monségur, et partant a dù être le théâtre de sanglants combats durant les sièges nombreux que cette place eut à soutenir depuis le XIV[e] siècle.

Durant tous ces sièges, le plateau du Champ-Fresin et la région qui le continue et l'avoisine, durent être le centre des opérations de l'ennemi, comme aussi de la résistance des assiégés.

Le pays, au sud de Monségur, est coupé par un système de ravins profonds et de dos de terrain disposés en éventail, et convergeant vers un point de la

---

(1) Membre de la Société Archéologique; voir sa bibliographie au t. X, p. 18 des actes de la Société.

plaine où furent le petit bourg, l'église et le cimetière de Neujeon, à l'angle sud-ouest de la ville.

Neujeon est ainsi le centre d'où rayonnent quatre plis de terrain formant un système d'ondulations parfaitement régulier.

Au fond de chaque ravin coule un ruisseau bordé de trembles. Ces divers ruisseaux se réunissent dans la plaine et se jettent dans le Drot par une même embouchure.

Le premier de ces ravins, qui détermine le promontoire sur lequel est bâti Monségur, part de la Grange, au sud-est de la ville, et longe les murs du sud. L'art achevant l'œuvre de la nature, l'avait converti en fossé de défense. Le ruisseau qui coule au fond et sur lequel furent établies jusqu'à ces derniers temps les fameuses tanneries, est alimenté par « les fontaines » d'où la porte sud tire son nom. Le « grand chemin » dont parle Montluc, descendait jusque dans le lit du ruisseau. Le barrage des tanneries, ou quelques larges pierres jetées en travers, offraient aux piétons un passage à sec.

Entre le mur et l'escarpe de ce fossé naturel régnait le chemin de ronde.

La contre escarpe, naturellement abrupte, est découpée par quelques ondulations, et un pli qui descend en pente assez douce juste en face du château.

A cent ou cent cinquante pas au plus de la contre-escarpe, se trouve « le Champ-Fresin ».

Ce plateau, de cent cinquante à deux cents pas en longueur sur cinquante de large, constitue un second promontoire formé par le dos d'un soulèvement, de calcaire grossier, qui se termine brusquement et domine la plaine. Il finit la longue ondulation qui règne entre le ravin des Fontaines dont on vient de parler, servant

de fossé à la ville, et le second ravin qui descend du Beysserat et reçoit les eaux de La Fontaine.

Ce second ravin mesure une étendue de 350 à 400 mètres. Il était facile d'y loger toute une petite armée de siège et de l'y mettre à couvert du feu de la ville. Du côté de la ville, en effet, règne un escarpement abrupt du rocher (*un tap*) formant un talus vertical de cinq à six pieds de haut, de sorte qu'un homme debout s'y abrite parfaitement. Il est d'ailleurs garni de taillis et de broussailles.

Les ennemis pouvaient amener par ce ravin, jusqu'à 150 mètres de la ville, hommes et munitions, sans craindre des arquebusades tirées du haut des remparts.

Une fois maîtres du plateau, ils occupaient une citadelle de granit, dont il fallait, pour les déloger, faire le siège en règle.

De là, leurs arquebusiers pouvaient être détachés et rayonner à l'est jusques au bourg de Montignac et au Drot, de façon à investir complètement la ville, si besoin était, et à couper les routes de Marmande, de Saint-Gérault, de « La Sauvetat d'Eymet », et le Gué de Montpoisson.

En ce point, non seulement ils bombardaient la ville à loisir, sans crainte de voir leurs batteries démontées, mais leurs canons commandaient la plaine par où l'on vient de la Réole, en sorte qu'il leur était facile et de priver la place de tout secours arrivant de ce côté, et de protéger les convois de vivres et les troupes de renforts qui leur seraient destinés.

Et si l'on suppose que l'artillerie de la place, qui du côté de l'ouest commande admirablement la plaine, empêchait tout secours d'arriver par là aux ennemis campés au Champ-Fresin, le troisième et le quatrième ravins offraient à ces secours une voie sûre.

Ces deux ravins, très rapprochés et presque parallèles, descendent de la route qui mène de Lamothe-Landerron. Ils sont orientés du sud-est au nord-ouest, et viennent mourir dans la plaine, à Neujeon, au pied du Champ-Fresin. Le fond de ces ravins est très encaissé, et les pentes, du côté de la ville, très abruptes.

D'après cette description, on voit que les trois derniers ravins offraient aux assiégeants comme des lignes de siège naturelles. Nul doute qu'un capitaine expérimenté n'ait, du premier coup d'œil, saisi tous ces avantages, et tenté d'abord de s'établir au Champ-Fresin.

De leur côté les assiégés durent comprendre que leur salut dépendait de ce point, et qu'ils devaient en rester les maîtres à tout prix.

Le Champ-Fresin et toute l'ondulation qui s'étend vers le Beysserat, formaient ainsi, au delà de la contre-escarpe, un second rempart. L'ennemi n'y pouvait arriver, du côté de la plaine et du ravin, que par un assaut.

Il se livra donc sur cette plate-forme aride, recouverte à peine d'un tapis de mousse, des luttes acharnées à l'arme blanche, et lorsque les ennemis s'en furent rendus les maîtres, et que les soldats de la ville, repoussés ou trop peu nombreux, se furent retirés derrière les murailles, les canons du Château et de la porte des Fontaines firent pleuvoir sur le Champ-Fresin les boulets et la mitraille.

Ainsi se justifient les nombreuses sépultures militaires découvertes sur ce petit plateau et le nom populaire de *Champ de bataille* que la tradition lui conserve.

C'est évidemment sur ce point que le comte de Derby et ses Anglais, en 1345, dressèrent ces « Grands engins que on avait amenés et achariés de Bordeaux et de Bergerac » et qui lancèrent durant quinze jours, au

rapport de Froissart, « des pierres de faist qui rompaient tours et murs et toits de salles et de maisons » (1).

Malgré des assauts journaliers, le chevalier Hugues de Battefol, commandant de la place, prétendait soutenir le siège six mois; mais les habitants le contraignirent de prêter l'oreille aux propositions de l'Anglais et d'entrer en composition.

Une trève d'un mois fut convenue, aux termes de laquelle, si elle n'était soutenue. la ville deviendrait anglaise. Douze bourgeois se constituèrent otages et furent envoyés à Bordeaux. Il y a toute apparence que ces négociations se traitèrent à la barrière de la porte des Tours, à l'est, car le sire de Mauny, chargé de transmettre les conclusions du comte Derby, « chevaucha jusqu'aux barrières de la ville où le chevalier (Hugues de Battefol) était qui l'attendait » (*Ibid.*, p. 382). Or, les barrières n'étaient guère accessibles à un cavalier que de ce côté.

Une clause de la trève portait que l'armée anglaise pourrait, si besoin était, librement s'approvisionner de vivres pour ses deniers. La ville avait des magasins pourvus pour six mois. Les Anglais en profitèrent; mais fidèles à la trève, et sans doute aussi désireux de se concilier les habitants, ils n'entrèrent point dans Monségur. D'ailleurs ils se dédommagèrent en courant et pillant le pays qu'ils « trouvèrent plein et dru, et grosses villes bâties où ils recouvraient de tous vivres à franc-foison » (2).

Ces derniers mots de Froissart donnent une idée de la prospérité au moyen-âge de cette fertile contrée où les bourgs se donnaient la main.

---

(1) *Chroniques de Froissart,* liv. I, chap. CCXXXIV.
(2) Froissart, *loc. cit.*

La trève expirée, Monségur n'étant pas secouru, accepta la domination anglaise.

Je n'ai pas à faire l'histoire des alternatives qui la firent passer, durant tout le cours de la guerre de cent ans, tantôt au pouvoir du roi de France, tantôt à celui du roi d'Angleterre, et j'arrive de suite au fameux siège de Montluc, durant les guerres de religion.

IV. Siège de Monségur par Montluc (1562)

Le siège de Montluc, c'est le siège terrible, le siège légendaire dont le souvenir reste impérissable à Monségur et résume tous les autres. Tout le monde y connait le nom de l'implacable capitaine, tout le monde y raconte, ce que je n'ai vu écrit nulle part, qu'il fit pendre aux chevilles des poteaux qui soutenaient la vieille Halle, les jurats de la ville.

Nous allons suivre pas à pas le récit détaillé de ce siège que Montluc a écrit dans ses *Commentaires*, en nous éclairant de la connaissance des lieux.

En 1562, Monségur tenait pour le parti de la Réforme. « Le capitaine Héraud, un brave soldat s'il y en avait en Guyenne » et qui précédemment avait servi sous Montluc, y commandait de sept à huit cents hommes.

Le motif immédiat de ce siège fut de rendre libre le cours de la Garonne, dont les rives, à l'exception de La Réole, étaient au pouvoir des protestants, et de permettre aux blés d'arriver à Bordeaux qui était presque à la famine (1).

Symphorien de Durfort, seigneur de Duras (2), à la

---

(1) Montluc, *Commentaires*, Paris, 1866, in-8°, t. II, p. 440; Théod. de Bèze, *Hist. Eccles.*, liv. IX, t. II, in-12, 1880, p. 768.

(2) La seigneurie de Duras, apportée aux Durfort par Marquise de

tête d'une petite armée calviniste comprenant de la cavalerie et une nombreuse infanterie, tenait la campagne en Benauge.

Avant tout il fallait s'en débarrasser, car les villes fermées ne tenaient que par son appui.

Montluc partit de Bordeaux à la tête de la cavalerie, laissant à Burie, commandant des troupes royales en Guyenne, le soin d'amener quatre pièces de campagne, que devaient accompagner les gens de pied.

Le 17 juillet, Montluc était de fort bonne heure à la Sauve. L'abbé lui apprenait que Duras campait à une grosse lieue, près de Targon.

Montluc pensant que Burie s'était mis en route de bon matin, lui dépêcha l'avis que l'on allait rencontrer l'ennemi, le priant d'arriver en diligence. Malheureusement le vieux commandant avait tardé à partir.

A sept heures, Montluc et ses cavaliers rejoignaient l'armée de Duras. De nouveau il mande à Burie de se hâter, le croyant proche.

Jusqu'à midi les deux troupes s'observèrent. On fit paître les chevaux le long des haies, la bride à la main. Cependant Burie n'arrivait pas.

Sur les deux heures, au plus fort de la chaleur sous un ciel de feu, Duras se mit en marche, non pour attaquer, mais pour quitter la place. Les hommes de Montluc n'étaient pas un contre vingt. Il tint un conseil de guerre. Quelques-uns opinaient qu'en de pareilles conditions c'était risquer la perte de toute la Guyenne que

---

Goth, nièce du pape Clément V, qui épousa Arnaud de Durfort mort en 1324, fut successivement érigée en vicomté sous le fils de Symphorien, Jean de Durfort; en marquisat sous le fils de ce dernier, Jacques de Durfort qui mourut en 1628; et en duché par lettres enregistrées au Parlement le premier mars 1689, en faveur de Jacques-Henri de Durfort, maréchal de France (V. Moréri, art. Durfort).

de tenter le combat. Montluc fut d'avis qu'ils étaient trop avancés pour éviter de se battre, et qu'il fallait tout oser plutôt que de perdre le prestige par une reculade.

L'avis fut adopté avec enthousiasme et sans plus tarder on se mit en mouvement. C'était assurément une folie, sur un terrain coupé de bois, de vignes, de fossés, et si Duras avait eu des hommes solides, Montluc était perdu. L'audace seule le sauva. Les arquebusiers ne commencèrent à tirer qu'à trente pas. Alors se donna la charge. La cavalerie de Duras fut bientôt mise en déroute, et sa fuite entraîna une bonne partie des gens de pied. Il ne resta qu'« environ trois cents piquiers » campés dans un taillis fortifié de fossé », qui croisèrent le bois et firent un merveilleux devoir » (1).

Montluc, à la tête de ses cavaliers, se jeta avec une telle furie sur les piques de ce bataillon carré, qu'après la charge il lui restait à peine vingt chevaux debout. Il eut son cheval tué, son fils deux, et les autres chefs de même. « Et veulx dire, écrit-il en racontant ce combat, que l'estoit la plus grande cargue la plus furieuse sans bataille là où je me sois jamais trouvé.. . et si seulement cent chevaulx fussent tournés à nous, j'étois mort et tous ceulx qui estions là » (2).

Une fois de plus la décision et la promptitude avaient triomphé de la puissance et de la temporisation. Montluc n'attendit ni les deux compagnies de gens de pied qui venaient de Bordeaux et avaient couru tout le jour, « et en cuydarent crever de la grand chaleur qu'il faisait », ni la compagnie de M. de Termes, arrivée à la Sauve à midi, et qui en partit au grand trot sur la

---

(1) Théod. de Bèze, *Hist. eccles.*, liv. IX, t. II, 1580, in-12, p. 770.
(2) *Comment.*, Paris, 1866, in-8°, t. II, pp. 438-439.

nouvelle de l'engagement, mais ne put arriver assez tôt sur le terrain, ni l'artillerie de Burie qui arrivait à la Sauve en même temps que lui-même y rentrait sur les cinq heures du soir.

Les huguenots ne perdirent que trente hommes. Le tiers de ceux de Montluc tombèrent morts ou blessés.

Théodore de Bèze en conclut que Duras fut vainqueur. Si l'on compte les morts, oui, mais non si l'on apprécie l'effet moral.

Tandis que Duras se retirait, Montluc et ses gens se rallièrent sur place et restèrent sur le champ de bataille sans être inquiétés.

Les suites prouvèrent bien qu'il avait remporté une victoire décisive.

N'osant plus compter sur ses hommes, Duras battit en retraite et se réfugia dans Sainte-Foy.

Montluc traîna ses hommes et ses chevaux blessés jusques à la Sauve, où il rejoignit Burie qui arrivait pour apprendre la victoire, Il était vieux, « et les gens vieulx ne peuvent estre si dilligens que les jeunes » (1).

Libres du côté de l'armée calviniste, Burie et Montluc décidèrent de faire tomber toute résistance sur la Garonne et de commencer par réduire Monségur.

Il fallait des canons de siège. Burie, infatigable malgré son âge, partit pour reconduire à Bordeaux les quatre pièces de campagne, désormais inutiles, et en ramener trois canons.

Montluc vint à La Réole attendre les canons. Durant le trajet on lui porta la nouvelle que les protestants, craignant qu'il ne passât la rivière, avaient abandonné Bazas.

A La Réole il apprit qu'une soixantaine de hugue-

(1) *Comment.*, *ibid.*, p. 440.

nots, la nuit qui suivit le combat de Targon, s'étaient retirés à Gironde.

Il y fut, les prit, et « sans autre cérémonie », les fit tous pendre aux piliers de la halle.

Ces exécutions sommaires et sans merci que nous allons voir se renouveler partout où Montluc fera des prisonniers, étaient moins le fait d'instincts sanguinaires que la mise en pratique d'un système délibéré et froidement poursuivi, pour éteindre la guerre civile en peu de temps. Il s'en explique lui-même : « On pouvait congnoistre par là où j'estois passé, car par les arbres, sur les chemins, on en trouvoit les enseignes. Ung pendu estonnoit plus que cent thués » (1). Et comme de pareilles rigueurs paraissaient à plusieurs dépasser les droits de la guerre, il essaie de se justifier en écrivant : « Estant serviteur du roi et catholique, je faisais mon devoir; que si tout le monde eust faict ainsi, on n'eust pas veu ce que nous avons veu depuis » (2).

Sur la fin de juillet, Burie arriva à La Réole avec les trois canons de siège. Montluc partit alors pour Monségur et passa par Sauveterre où il fit pendre « sans despenser papier ni ancre, et sans les vouloir escouter, car ces gens parlent d'or » (3), quinze ou seize huguenots qu'il y prit. Arrivé dans la plaine de Monségur, en face de la porte de La Réole, il ne s'approcha point des murailles de ce côté où rien ne le protégeait, mais laissant à sa gauche, sans s'y arrêter, le bourg de Neujeon, et s'abritant derrière le promontoire et le plateau du Champ-Fresin, il fit entrer ses canons dans le ravin que nous avons décrit, et les amena jusques à la hau-

---

(1) *Commentaires, loc. cit.*, p. 442.
(2) *Commentaires, loc. cit.*, p. 443.
(3) *Commentaires, loc. cit.*, p. 443.

Cachés et abrités derrière le tronc de cet arbre, ils voyaient dans l'embrasure laissée vide par la chute du mur, quelque chose qu'ils ne distinguaient pas. L'enseigne revint leur dire que ce qu'ils y voyaient était la herse que les gens de la place avaient descendue avant de murer la porte. Montluc, toujours blotti derrière le noyer, renvoya l'enseigne examiner plus attentivement. Celui-ci reconnut qu'un homme couché sur le ventre pourrait passer sous la herse. Aussitôt Montluc quitte le noyer, retourne auprès de ses canons sur le plateau et mande en diligence au capitaine Charry d'amener « sans sonner tabourin ni faire aucun bruit » toutes les compagnies restées à couvert derrière le Champ-Fresin. A mesure qu'elles arrivaient il les faisait mettre ventre à terre derrière l'artillerie.

Ces dispositions prises, Montluc donna l'ordre au commissaire d'Ortubie de commencer à tirer sur la porte, encore qu'il ne fût pas du tout jour.

Après deux volées, Montluc revenu derrière le noyer avec Bardachin, fit partir le capitaine Vinos et deux arquebusiers, qui se glissèrent le ventre à terre jusqu'à la porte. L'aube commençait à poindre, d'Ortubie ne cessait de tirer à la porte.

Persuadés qu'elle était toujours murée, les soldats de la ville ne s'en inquiétaient pas et ne songeaient qu'à se tenir à l'abri des boulets derrière la batterie établie à côté.

Car soit que pleins de confiance en la muraille récemment élevée au devant de la porte, ils jugeassent une surprise impossible, soit au contraire que la tour, trop exposée aux projectiles de l'ennemi, leur parût un abri insuffisant, ils avaient négligé de l'occuper et d'y poster même une simple sentinelle.

Cependant Vinos, revenu à la porte avec les deux

arquebusiers, renonça à passer sous la herse et jugea plus expédient de s'en servir pour monter sur le rempart et, de là, par la galerie des machicoulis, pénétrer dans la tour. Bientôt, le morion en tête, la rondelle à la main, le buste et les bras bardés de fer, il était parvenu au haut de la herse. Sa rondelle le gênait; il s'en débarrassa un instant et, s'aidant des pieds et des mains, réussit à se hisser sur le rempart. Puis tendant la main aux arquebusiers qui le suivaient, il reprit sa rondelle et les tira à lui l'un après l'autre. La herse avait servi d'échelle.

Montluc suivait des yeux cette manœuvre. Dès qu'il la vit réussie, il profita d'une volée de canons pour courir à la tannerie où la compagnie de Bardachin était postée. Il fit marcher les arquebusiers l'un après l'autre droit au noyer, et revint lui-même les y attendre. A la faveur d'une autre volée, il fit approcher Bardachin en personne de la herse, et, à mesure que les arquebusiers arrivaient au noyer, il les faisait « couler » à Bardachin. Quand celui-ci en eut cinq ou six, il monta à la herse et Vinos, du haut du rempart, le tira à lui; les arquebusiers montèrent de même l'un après l'autre. Bientôt ils se trouvèrent une vingtaine. Montluc, à son tour, quitta le noyer et s'approcha de la herse. A mesure qu'ils arrivaient sur le haut du rempart, les arquebusiers entraient sans bruit par la galerie dans la petite chambre de la tour.

Le mouvement d'escalade continuait vivement, car le jour venait. Les arquebusiers arrivaient à la file, et Montluc, maintenant auprès de la herse, les faisait monter l'un après l'autre. Bardachin lui signala qu'il se trouvait assez fort pour rester maître de la tour et qu'il n'était pas encore découvert. Montluc mande alors au capitaine Charry et au baron de Clermon, dont les

hommes attendaient couchés ventre à terre derrière la batterie, de se lever et d'arriver par le chemin, au pas de course, droit à la porte. Ce qu'ils firent; mais déjà Bardachin était découvert.

A la première alarme, les soldats de la ville massés sur la place de la halle qui est proche, accoururent en foule et s'élancèrent à l'assaut de la tour envahie. Les escaliers qui, de chaque côté, menaient aux deux petites portes étant très étroits, il était difficile d'y monter en nombre suffisant pour déloger les envahisseurs. D'autre part, la tour étant dépourvue de galerie et de meurtrières du côté de la ville, les arquebusiers qui y étaient montés du dehors, s'y trouvaient réduits à l'impuissance. En un clin d'œil la rue assez étroite qui, de la porte des Fontaines, mène au coin de la place, se trouva remplie des soldats de la ville, et on n'avançait ni du côté de la tour d'où l'on ne pouvait descendre, ni du côté de la rue d'où l'on ne pouvait monter.

A la guerre, le succès dépend le plus souvent des moindres expédients. Tandis que les gens de la ville venaient inutilement se briser contre cette tour sans issue, les arquebusiers de Bardachin ne perdaient pas de temps. Au moyen d'une petite échelle à main qu'ils trouvèrent dans la tour, ils réussirent à gagner le toit, y pratiquèrent des meurtrières et firent, de là, pleuvoir sur les ennemis massés au pied des degrés une grêle de projectiles. Cette manœuvre les rendit maîtres du devant de la porte, car il se produisit à l'instant parmi les assaillants de la rue un invincible mouvement de recul. Aussitôt les capitaines Bardachin et Charry se jetèrent à corps perdu à la tête de leurs hommes le long des degrés, l'un à droite, l'autre à gauche, et pénétrèrent dans la rue. Une sanglante mêlée corps à corps s'y engagea. Une fois les arquebusiers de Bardachin recu-

lèrent devant le nombre, mais renforcés par les nouveaux arrivants que, du dehors, Montluc faisait toujours monter, ils reprirent l'avantage et poussèrent les ennemis jusqu'à la place. Ils y trouvèrent 300 hommes en ordre de bataille. Là se livra le combat. Les soldats de la ville firent tête un moment et soutinrent le choc ; mais, démoralisés par une attaque aussi inattendue, et se croyant perdus, ils finirent par être mis en pleine déroute. Ce fut alors un sauve-qui-peut général et un massacre sans merci. Les vaincus affolés jettent leurs armes et fuient par toutes les rues qui aboutissent à la place; les vainqueurs, ivres de leur rapide succès, les poursuivent avec acharnement et les tuent sans pitié. Chaque rue est bientôt jonchée de cadavres, chaque carrefour est inondé de sang. Qui pourra peindre le tableau qu'offrait à neuf heures du matin la malheureuse ville? L'enceinte de ses murailles n'enfermait plus qu'un affreux ossuaire où les vivants restaient moins nombreux que les morts.

Un certain nombre de soldats avaient réussi à rentrer chez eux et s'étaient cachés dans leurs maisons. Mais après avoir massacré tout ce qu'ils rencontrèrent dans la rue, les arquebusiers de Montluc fouillèrent les maisons et y tuèrent les hommes qu'ils y découvrirent. On comprend que le souvenir de pareilles horreurs, accomplies dans une petite ville, sous les yeux des femmes et des enfants, reste impérissable. Et ce n'est pas tout : les fuyards, pour la plupart, tournant le dos à l'ennemi, avaient, en quittant la place, débouché par la rue Notre-Dame qui passe devant l'église et gagné la rue Saint-Jean. De là, sans s'arrêter, ils coururent par les étroites ruelles qui séparent les jardins au nord de la ville, droit aux murailles. Ils espéraient les franchir, sauter sur le chemin de ronde, arriver au Drot

qui coule à quelques pas, le passer à la nage, et se sauver des ennemis campés au midi de la ville.

Mais Montluc avait tout prévu. Lorsqu'il vit ses arquebusiers engagés dans la place, il en fit avertir de Burie, resté dans son logement en face de la porte des Tours. Cet officier en avait déjà été informé, d'ailleurs « le tirer de l'arquebuserie luy monstrait que l'on combattait ». Il réunit les quelques gens d'armes qu'il avait près de lui et les envoya à l'entour de la ville, du côté du Drot, prêter main forte aux assiégeants. Mais n'étant pas commandés et, du reste, dépourvus d'échelles pour franchir le mur, « ils n'y pouvaient rien faire ».

Montluc fut plus pratique : en homme qui avait pour principe de porter lui-même ses ordres et de présider à leur exécution, dès qu'il sentit la ville aux abois, il quitta la porte des Fontaines, prit 80 ou 100 de ces soldats inoccupés et s'en alla autour des murailles. Au lieu de chercher à les escalader, il attendit que les fuyards en descendissent, « et tant qu'il en sautait pardessus cela estoit mort ». Il en périt ainsi un très grand nombre le long des murailles.

« La tuerie dura jusqu'à dix heures ou plus.... » ; quinze ou vingt seulement des personnages les plus marquants, tels que les officiers du roi et les jurats, furent réservés, mais pour être livrés aux bourreaux et pendus publiquement sur le lieu même de la bataille. « Il ne se parlait point de rançon, si non pour les bourreaux ». Chaque poteau de la halle autour de laquelle on s'était battu, devint un gibet. Montluc voulut que la rigueur du châtiment servît d'exemple : les jurats furent pendus « avec leurs chapperons sur le col ».

Montluc ne fit pas même grâce au brave capitaine Héraud, commandant de la place, qui avait été de sa compagnie. Son cas fut discuté dans une sorte de

conseil de guerre et la plupart des officiers le voulaient sauver pour sa vaillance; le prisonnier lui-même comptait que son ancien chef se souviendrait de sa bravoure et l'épargnerait, mais cela le fit plutôt mourir. Montluc, assuré qu'il ne se retournerait jamais du côté du roi, « parce qu'il estoit fort opiniastre et coiffé de ceste religion », dit que s'il échappait il leur ferait tête à chaque village, et c'est pourquoi il le fit pendre (1).

On aurait peine à croire à de pareilles cruautés si Montluc lui-même ne les racontait. « La tuerie » terminée, « on compta les morts, et s'en trouva plus de sept cens : toutes les rues et le long des murailles étaient couvertes de corps morts ».

Tel fut ce fameux siège. Des boulets restent en témoignage plantés dans la muraille près la porte des Fontaines. D'autres boulets ont été retrouvés de ce même côté dans les murs des maisons (2).

La prise de Monségur et la manière dont Montluc en avait traité les habitants, frappèrent d'épouvante

---

(1) De même que les tours, les portes et les murailles, la vieille halle historique de Monségur a disparu. Elle était construite en bois, de forme carrée, et recouvrait le centre de la place. Aux sanglantes journées de batailles des siècles passés, s'ajoute dans son histoire une journée de gloire littéraire. Elle abrita Jasmin, venu réciter, en faveur d'une œuvre de charité, ses immortelles poésies.

(2) Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, parle ainsi de la prise de Monségur : « Il y a, près de Duras, une petite ville nommée Montségur en Bazadois, assez forte, et dont les habitants étaient quasi tous de la Religion, lesquels voulant tenir bon dautant mesmes que Duras y avoit mis deux enseignes, assaillis par Montluc et batus de trois canons, finalement furent forcés le premier jour du mois d'aoust et traittés à la Monlucoise, c'est-à-dire avec toutes les cruautés et violences qu'il est possible, sans avoir aucun esgard à qualité, sexe, ni aage, voire s'estant mesmes Monluc desbordé autant ou plus qu'aucun de ses soldats jusques à violer lui mesme la fille du ministre qui y fut tuée ». (*Hist. ecclés.*, liv. IX, t. II, p. 771).

tout ce qu'il y avait de protestants dans le pays. On put voir alors quelle était l'importance stratégique de cette petite place et que Montluc avait frappé juste en l'attaquant d'abord.

Le surlendemain au soir, il arrivait devant Duras et passait la nuit à se mettre en batterie et préparer l'attaque de la ville pour de là, battre la porte du château, d'un accès difficile par les autres côtés. Mais avant qu'il eût tiré le premier coup de canon, Duras et son château ouvraient leurs portes. Les habitants eurent la vie sauve.

De là Montluc envoyait embarquer ses trois canons à la Réole, à destination d'Agen et courait, sans rencontrer de résistance, à Marmande, Tonneins, Clairac, Aiguillon. En moins de quinze jours, après la prise de Monségur, il était à Agen que les protestants avaient quitté le 12 août, au bruit de son approche.

« Ceux d'Agen, écrit Théodore de Bèze, voyant que Monségur avait été ainsi forcé, en considérant que leur ville n'était pour résister au canon, sortirent tous en armes au nombre d'environ six cents, ayant rendu les clefs aux consuls » (1). De son côté, Montluc écrit dans ses *Commentaires :* « L'effroy leur print tout à ung coup quand on leur dict que j'estois tout auprès de là; ilz pensoyent avoir desja la corde au coul... » (2).

Ils se retirèrent précipitamment à Montauban.

« Et voilà comme la rivière feust libre » (3).

---

(1) *Hist. eccles., ibid.*

(2) *Comment., ibid.*, p. 450.

(3) *Ibid.*, p. 451.

V. La porte des tours. — Les trois derniers sièges.

En 1580, Henri IV, encore roi de Navarre, assiège et prend Monségur.

L'entrée de la ville à l'est, par la route de Duras, est appelée Porte des Tours, parce qu'elle était flanquée de deux tours semi-circulaires, que Montluc appelle « les grandes tours », l'une plus grosse que l'autre.

De ce côté, la ville communique de plain pied avec la campagne, on avait dû multiplier les moyens de défense; c'était un large et profond fossé, une forte muraille et les deux tours qui commandaient la porte fortifiée. Les maisons Laforet et Latouche sont bâties sur le fossé.

En dehors du fossé était une rangée d'énormes ormeaux, conservés, du côté des *allées,* mais que des municipaux économes ont convertis en bois de chauffage, dans la partie aujourd'hui champ de foire.

La grosse tour flanquait la porte au nord et occupait en partie l'emplacement de la maison Laforet.

La petite tour, au midi de la porte, occupait en partie l'emplacement de la maison Latouche. La petite tour servait encore de prison au commencement de ce siècle.

Lapouyade décrit la porte des tours : « Ainsi nommée des deux tours rondes entre lesquelles elles s'ouvrait; le mur d'enceinte attenant, garni de meurtrières très rapprochées, et dont la section horizontale donne une demi-circonférence pour la place du soldat.

» Murs partant des tours et coupant transversalement le fossé; seconde porte fermant ces murs et, dans l'intervalle des deux portes, escalier qui conduit sur un parapet au-dessus de la porte » (1).

(1) *Commiss. des mon. hist., loc. cit.*

A quelques pas de la porte, du côté de la ville, on avait creusé, au beau milieu de la rue, un large puits dont les bords élevés masquaient presque toute l'ouverture de la porte, en sorte que pour entrer en ville il fallait tourner le puits.

Cette bizarrerie apparente se retrouvait à la porte du Drot, qui ouvrait également du côté de la ville, en face d'un large puits extrêmement profond et couronné, dit la tradition, d'une margelle monolithe magnifique. Depuis que l'on a rasé les murailles, les tours et les portes, on a aussi comblé ce puits monumental pour en creuser un autre en dehors du passage, au ras des maisons.

Ce qui ne nous paraît aujourd'hui qu'une bizarrerie incommode, put bien être primitivement un motif de défense. Dans le cas d'une surprise, ces larges puits devenaient barricades pour la défense des portes. En lisant plus haut (p. 27) comment les arquebusiers de Montluc pénétrèrent dans Monségur, par la porte des Fontaines, on comprendra de quelle utilité eût été, en cette extrémité, pour les assiégés, un large puits derrière la porte envahie ; mais il n'y en avait point à la porte des Fontaines.

Il faut, du reste, noter que l'on avait ainsi établi tout un système de puits, toujours au beau milieu des rues qui menaient aux remparts. Plusieurs de ces puits subsistent encore.

Le savant auteur de la *Guyenne militaire*, à propos du plan de la porte des Tours, confirme la description sommaire de Lapouyade et remarque, avec une sagacité merveilleuse, que les deux murs parallèles joignant chacune des tours et fermant la sortie vers la campagne, prouvent que les deux tours principales étaient précédées d'ouvrages avancés. « Il est même probable

qu'entre ces deux murs s'ouvrait une première porte, ou que deux autres tours s'élevaient (à leur extrémité) sur le bord de la seconde coupure »; le fossé était double (1).

Le court récit de la prise de Monségur par les troupes d'Henri IV, tiré des mémoires de Sully, va trancher toute difficulté. Comme il est assez peu connu nous le donnons détaillé, en mettant à profit les éditions de Paris (1664, in-fol., t. I, ch. XIII, p. 40), et de Londres (1767, in 12, t. I, p. 136 et s., ann. 1580), qui s'éclairent et se complètent l'une l'autre.

Le roi de Navarre se trouvait à Sainte-Foy: de là, il chargea un certain capitaine Melon de diriger un coup de main sur Monségur. Les catholiques n'avaient rien négligé pour mettre la place en bon état de défense. Ils s'étaient tout particulièrement appliqués à fortifier la double porte des Tours. Mais on ne pense pas à tout et ces ouvrages mêmes facilitèrent à l'ennemi la prise de la place. Pour donner aux deux portes dont l'une se fermait dans le rempart et l'autre à l'extrémité du pont du côté de la campagne, une plus grande résistance, on avait pris le parti, les vantaux une fois fermés, de murer leur embrasure. Il faut noter que pour l'une comme pour l'autre le nouveau mur était à l'intérieur de l'ouvrage, regardant le fossé qui les séparait.

Le récit de Sully donne à entendre qu'entre les deux portes, au lieu d'un pont-levis, était un passage voûté défendu par les deux murs qui reliaient par dessus le fossé une porte à l'autre.

A proximité de la porte percée dans l'épaisseur du rempart, on avait ménagé à travers la voûte du pont un trou servant à conduire dans le fossé les eaux de la

---

(1) *Guyenne milit.*, t. II, p. 388.

ville qui arrivaient par une rigole pratiquée sous la porte. Lorsqu'on mura l'embrasure de cette porte on eut soin de laisser dans l'épaisseur de la maçonnerie un conduit pour maintenir l'écoulement des eaux.

Le capitaine Mélon ayant fait explorer avec soin les ouvrages de défense, eut connaissance de cet égout. Il conçut aussitôt le projet d'en tirer parti et y réussit à merveille. « Une saucisse pleine de poudre à canon, si longue et si grosse qu'elle contenait bien quatre ou cinq cents livres », fut insérée par dessous le pont dans l'égout jusque sous le mur qui bouchait la porte. Tout ce travail s'opéra sans éveiller les soupçons des gens de la place, grâce à d'épais buissons de ronces mêlées de grandes herbes et d'orties qui masquaient les berges du fossé, et dans lesquelles fut cachée l'extrémité de la saucisse où l'on devait mettre le feu.

Tout étant bien préparé et le jour de l'exécution pris, le roi de Navarre permit à Sully, alors âgé de dix-neuf ans, et à quelques autres jeunes seigneurs de son entourage, d'aller en voir l'effet. « Le feu ayant esté mis à cette saucisse, elle fit des merveilles, car elle emporta non seulement les deux portes entre lesquelles elle avoit esté logée, et les murailles qui estoient contre icelles pour les boucher, et les jeta plus de cinquante pas loing l'une dehors et l'autre dedans la ville : mais aussi ruina une partie des voûtes du portail, de telle sorte que l'on pouvait entrer trois hommes de front... »

Mélon profita sur l'heure de cette brèche et fit entrer ses gens. Les habitants se trouvèrent tellement surpris qu'ils ne firent pas grande résistance. « Aussi n'y eut-il que cinq des leurs tués et huit ou dix de blessés; deux tués du côté du roi de Navarre, et autant de blessés ».

Henri IV restait maître de Monségur, mais, par le fait, la place, en partie démantelée, était difficile à

garder. C'est ce qui donna aux ennemis l'espoir de la reprendre. Sur le bruit qu'ils projetaient d'en faire le siège, le roi de Navarre confia la charge de la défendre à Sully en personne. Celui-ci s'enferma dans la ville avec quarante gentilshommes de la jeune noblesse du roi de Navarre et quatre ou cinq cents arquebusiers.

Le premier soin de Sully fut de bien fortifier la place de palissades et de retranchements qui pussent tenir lieu de ceux que la poudre avait ruinés. On fit pour cela des terrassements considérables de chaque côté de la porte des Tours et l'on n'eut point de repos que l'on n'eût mis la place en état de n'avoir rien à craindre des ennemis.

Durant ces travaux, la garnison tout entière, et Sully plus que tous les autres, furent fort incommodés d'une sorte d'épidémie que *les Mémoires* nomment la Coqueluche (1). Cette maladie n'arrêta en rien l'ardeur des travailleurs, et « les ennemis voyant cette ville fournie de tant de braves hommes qui tous travaillaient et remuaient terre en diligence, n'osèrent l'assiéger ».

Le roi de Navarre avait donné trois cents écus pour être employés à fortifier Monségur. Il y a toute apparence que les ouvrages de Sully à la porte des Tours et sur tout le côté est de la ville, restèrent définitifs, et qu'ils se trouvent décrits par MM. Léo Drouyn et Lapouyade.

Les travaux et la belle conduite de Sully à Monségur lui valurent de vifs éloges de la part d'Henri IV.

---

(1) « Elle prenait dans les reins, la tête et surtout la poitrine. La saignée et la purgation étaient mortelles dans cette maladie. De Thou remarque encore que ce mal fut comme l'avant-coureur d'une peste qui emporta quarante mille hommes dans Paris ». — Note à l'édition de Londres, in-12, t. I, p. 137. On trouvera peut-être quelque lien de parenté entre la coqueluche de 1580 et l'*influenza* de l'hiver 1889-1890.

Sully désigne les portes des Tours comme *les principales* de la ville. La porte des Tours est encore l'entrée principale de Monségur, l'entrée d'honneur. C'est à cette porte, sous les ombrages des allées, que sont reçus les grands personnages; c'est par elle que Mgr l'Archevêque fait son entrée à ses visites pastorales.

Malgré tout ce qu'avait fait Henri IV pour conserver Monségur, six ans plus tard (1586), cette place assiégée par le duc de Mayenne et le maréchal de Matignon, capitulait après avoir essuyé deux mille quatre cents coups de canons.

Les guerres de religion étaient terminées. Monségur, par un demi-siècle de paix, avait retrouvé sa prospérité lorsque éclatèrent les troubles de la Fronde.

En 1652 Monségur tenait pour le roi. L'armée des princes, commandée par messire Jean-Ferdinand de Marchin (1), vint l'assiéger. Depuis cinquante ans l'artillerie avait fait de grands progrès. Les canons ont acquis une plus longue portée, et Marchin ne campe plus à quelques pas des murailles comme Montluc, mais à quatorze ou quinze cents mètres, au gros bourg de Montignac, bâti sur la route d'Eymet, au point où le plateau s'incline à l'est vers le ruisseau des Gauchers. La route, dont le tracé a été modifié en ce siècle dans le but d'en adoucir la pente, ne traverse plus Montignac, mais un tronçon de l'ancien chemin existe encore jusqu'au village. On montre l'emplacement qu'occupait l'église, au nord de la route, et la ligne des vieux arbres indique la direction qu'elle suivait sur le versant du coteau.

---

(1) Sur ce général, originaire d'une ancienne famille noble du pays de Liège, voir *l'Ormée à Bordeaux*, par M. A. Communay, dans la *Revue catholique de Bordeaux*, année 1886, p. 614, note.

Marchin s'établit à Montignac; nous le trouvons mentionné dans une note insérée sur le registre des baptêmes de cette paroisse, conservé aux Archives municipales de Monségur.

Le registre date de 1624; il est interrompu en 1643, et après une lacune de dix ans, Guillaume Dérez, curé de Montignac, le reprend (1654) et débute par cette note :

« Continuation du livre des baptisés, celui-cy ayant été trouvé dans un coin de l'église de Montignac par moi Guillaume Dérez, prêtre et curé d'icelle, ayant été (le livre) rompu par les gens de guerre lorsqu'ils avaient assiégé Monségur le mois de décembre 1652; M. Marchin les commandant pour M. le prince de Condé, ceux de la ville tenant pour le roy. Et je prins possession de la dite cure de Montignac le 6 octobre 1654 ».

Montignac était la tête de la ligne de siège, d'où l'armée des Princes, en même temps qu'elle bombardait la ville, commandait la route d'Eymet, la vallée du Drot à l'est et le gué de Montpoisson. De ce point la ligne devait se développer au midi en suivant le plateau, qui domine constamment Monségur, par le moulin de la Fricassée, le haut du bourg d'Andraut, le Beysserat, le village de la Fontaine et les ravins qui aboutissent à Neujeon. Elle coupait ainsi les routes d'Eymet, de Lévignac, de Saint-Gérault, de Marmande, de Lamothe, et commandait, à l'ouest, la route de la Réole et le Gué de Saint-Bas.

La ville se trouvait entièrement isolée et les assiégeants à l'abri de ses canons, si toutefois on avait de l'artillerie à Monségur, devaient la réduire à l'extrémité.

Le bombardement dura cinq jours (du 13 au 17 décembre), au terme desquels la place se rendit par capitulation. Ce fut la ruine de Monségur; une bonne

partie de la ville fut détruite, soit durant le siège, soit pendant le séjour qu'y firent, trois mois durant, quinze cents hommes des troupes victorieuses, infanterie et cavalerie, qui s'y installèrent à discrétion.

Monségur ne paraît pas s'être jamais complètement relevé de ce désastre.

VI. Les deux pavés

Monségur étant place forte, il convenait d'en laisser les abords le plus inaccessibles qu'il se pouvait. En conséquence on avait conservé aux arrivées des portes du Drot et de La Réole tout leur escarpement naturel. Ces arrivées étaient pavées de pierres de toutes dimensions, d'où le nom de *Pavés* que les anciens leur conservent encore.

Plus tard on substitua au Pavé de la porte du Drot un escalier, que l'on a remplacé, dans ces derniers temps, par une pente douce. On a même, au moyen de remblais, agrandi la ville de ce côté, et formé, en dehors des murs, une petite place.

Le Pavé de la porte de La Réole a complètement disparu depuis que l'on a pratiqué l'arrivée qui contourne la côte.

Avant ces travaux assez récents, la Grande-Rue arrivait sans pente à la porte de La Réole, au niveau du seuil des portes des maisons, où l'on entrait de plain pied, tandis qu'on n'y arrive aujourd'hui que par un certain nombre de degrés.

De la porte de La Réole, si élevée, on descendait droit à la plaine par un pavé en zig-zag.

VII. Le souterrain. — Légende du veau d'or.

Lorsque, navigant sur le Drot, l'on passe sous le pont, on distingue dans le mur de la culée (rive gauche), faisant façade à la rivière, à droite du pied droit de l'arche, la forme d'une porte murée d'environ 1^{m}50 de haut sur 50 centimètres de large. Cette embrasure fut certainement murée après coup, à une époque qui, peut-être, n'est pas très reculée.

A quel usage servit cette ouverture ?

Il est fort probable qu'en construisant la culée, on laissa dans son massif une sorte de chambre et que, dans l'intention de l'utiliser comme magasin, ou autrement, on ménagea dans le mur et à fleur d'eau cette ouverture, à laquelle on ne pouvait accéder qu'en bateau. Puis des inconvénients que nous ne saurions définir, mais qu'il est facile de supposer, la firent condamner, et la porte fut murée.

Quoi qu'il en soit, la vue de cette porte murée frappa l'imagination des gens du pays et, de là, toute une légende.

Cette porte mystérieuse serait l'entrée d'un souterrain qui mènerait du Drot jusque dans la ville. Le point où il débouchait en ville n'est plus aussi nettement déterminé. Cependant la tradition le fait aboutir à l'église.

Le fait d'une galerie souterraine, permettant aux bourgeois de Monségur assiégés de communiquer à l'extérieur de leurs murailles, n'offre rien d'extraordinaire en soi, et la nature du terrain permettait de réaliser assez facilement un pareil ouvrage. La tradition sur ce point, quoique confuse, est si universelle, qu'il est permis de lui attribuer quelque fondement; mais,

en vérité, c'eût été bien mal déguiser l'accès de cette galérie que de la faire aboutir à la porte murée de la culée du pont!

Ce n'est pas tout : la légende ajoute que le mystérieux souterrain récèle tout simplement un veau d'or. On ne dit pas qu'un dragon soit là pour le garder, mais on a soin d'avertir que le jour où la fatale porte serait ouverte le pont s'écroulerait.

Nul, jusqu'ici, n'a eu la témérité de forcer la cloison de pierres, et le vieux pont reste debout.

Cette légende du Veau d'or se retrouve ailleurs. Une vieille tradition en indiquait un caché dans un champ, proche du village du Truch, à Saint-Loubès. J'ai ouï dire qu'un amateur de l'antiquité acheta le champ et le fit fouiller en tout sens.

De *veau d'or* point de caché; mais le travail ne fut pas vain; de nombreuses monnaies antiques, divers objets de bronze et autres vestiges de la civilisation romaine dédommagèrent l'infatigable chercheur (1),

VIII. Maisons Petiteau et Delpech

Sur cette même rue Latrène et au même alignement que la maison Boulin dont il a été parlé plus haut, deux maisons offrent un grand intérêt archéologique : la maison Petiteau et la maison Delpech.

Pour comprendre leur disposition intérieure, il faut tout d'abord remarquer que le sol primitif sur lequel elles sont bâties allait en pente depuis la rue Latrène, où elles ont leur entrée de plain pied, jusqu'au fond du vallon où coule, au midi des murailles, le ruisseau des Fontaines.

---

(1) Cf. de Comet. *Monographie de Saint-Loubès.*

La maison Petiteau (nº 58 du cadastre), que l'on dit avoir été le logement du gouverneur de la place, fut en partie restaurée au XVIIᵉ ou dans la première moitié du XVIIIᵉ siècle, selon le goût de l'époque.

La porte par laquelle on entre de la rue Latrène, donne dans un long corridor bordé d'appartements et qui conduit à une tour polygonale située au centre de la maison et servant de cage à un escalier tournant en pierre donnant accès à tous les étages, de la cave au grenier, de même plan, mais beaucoup plus étroit que celui du château. Les marches sont très usées. La tour et l'escalier sont de la première époque.

Par suite de l'inclinaison du sol, le corridor du rez-de-chaussée arrive à la tour à la hauteur de la galerie représentée dans le plan de la cour intérieure.

Cette galerie, de l'époque de la restauration de la maison, contourne la cour et conduit aux appartements situés au midi, d'où, par un balcon qui domine le sommet de la muraille, on a vue sur la campagne.

La galerie que nous avons suivie pour contourner, à hauteur du premier étage du midi, la cour intérieure, est formé de colonnes carrées supportant des arcades en plein cintre, et reposant sur un soubassement de même style basé sur le pavé de la cour. Une balustrade en pierre, qui ne manque pas d'élégance, règne entre les colonnes.

Deux portes ouvrent dans cette cour intérieure : l'une au pied de la tour, au bas de l'escalier de pierre ; les moulures qui encadrent son embrasure en pierre dure témoignent de son antiquité ; la nature des matériaux sert ici autant que le style à établir l'âge des constructions. L'autre porte, plus large et très ancienne aussi, donne accès dans les caves établies sous les appartements du nord.

Au midi de la cour sont, au rez-de-chaussée, la cuisine avec son immense cheminée et d'autres dépendances qui communiquaient avec le chemin de ronde intérieur, aujourd'hui couvert et fondu avec les autres bâtiments.

La maison Delpech (n° 57 du cadastre) présente la même disposition que la précédente dont elle est voisine.

De la porte d'entrée, rue Latrène, un corridor conduit à une cour intérieure autour de laquelle règne une galerie en bois qui conduit aux appartements situés au midi.

Autour de la cour sont, au rez-de-chaussée, diverses dépendances : au nord, la cave avec porte ogivale; au midi, diverses pièces très obscures séparées par des murs de refend en pierre dure de même nature que les pierres d'appareil des murs de ville, et par conséquent très probablement de la même époque.

Nous avons parlé plus haut de la section du chemin de ronde intérieur appartenant à cette maison et du puits qui en dépend (p. 4).

IX. Les deux cachots de l'hotel de ville.

Les deux maisons dont nous venons de parler sont situées à l'ouest de la porte des Fontaines. A l'est de cette même porte et en façade, sur la place, est l'hôtel de ville. De construction moderne, cet édifice, sauf le riche trésor de ses archives, n'offre rien de curieux pour l'archéologue. Mais si nous pénétrons au fond du corridor dans une cour intérieure, nous nous trouvons en face de deux cachots anciens.

Les deux cachots sont exactement symétriques.

Un mur mitoyen les sépare.

Chacun a sa porte dont les gonds sont scellés au mur mitoyen, et sa fenêtre donnant sur la cour. Ces fenêtres mesurent 85 centimètres de haut sur 50 centimètres de large.

A l'intérieur, les cachots ont une voûte en berceau de forme ogivale et, en outre de la fenêtre qui prend jour sur la cour, ils ont le mur du fond percé de deux soupiraux voisins de la voûte, dont l'étroite ouverture est grillée d'une barre de fer armée de défenses. Ces soupiraux donnaient sur le chemin de ronde intérieur.

Ce sont assurément des cachots en bonne forme.

X. Le couvent des Capucins.

Il suffit d'examiner d'un rapide coup d'œil l'aspect que présentent au XIV[e] et au XV[e] siècles les nombreuses petites villes de notre Aquitaine pour observer qu'on peut les ranger en deux classes bien distinctes : d'une part les villes monacales, d'autre part les bastides ou villes militaires.

Les premières, nées autour des abbayes et des prieurés et presque toujours enfantées par les longs travaux et l'industrie des moines, ont grandi lentement avec les siècles. Leurs rues étroites et tortueuses accusent l'imprévu de leur construction. Les moines créateurs de la ville en restaient les seigneurs et aussi les protecteurs, et lorsque, plus tard, la guerre étrangère ou intestine mettait en péril les intérêts de la communauté, les moines savaient fortifier leur ville, ou tout au moins l'église et les bâtiments claustraux, et mettre à couvert la vie et le bien de chacun. Il était naturel que dans ces villes l'élément monacal prédominât et souvent prît une

extension considérable et par l'importance et par le nombre des couvents.

Les villes de la seconde catégorie, bâties en vue de la guerre et dans un espace de temps relativement assez court, se distinguent par le choix de leur assiette, la régularité de leur enceinte fortifiée, l'uniformité de leurs rues alignées d'après un plan d'ensemble tracé d'avance et rapidement exécuté. Nous trouvons ce type à Sainte-Foy-la-Grande, à Sauveterre, à Monségur.

Dotées par les princes, leurs fondateurs, d'une administration municipale indépendante créée par élections, ces villes avec leurs consuls, leur jurade, leur milice bourgeoise, vivaient de leur vie propre. Le seigneur y était inconnu ou n'y figurait qu'au rang de simple bourgeois; le moine, étranger à la fondation de la ville, n'entrait pas dans son plan, et s'il y reçut asile ce ne fut guère qu'assez tard, lorsque la période des guerres nationales et civiles fut passée et que les bastides eurent perdu leur caractère de places fortes.

Jusque-là l'église paroissiale avait suffi au culte. Elle suffirait encore, mais le soin des malades, l'éducation des enfants, l'évangélisation de la contrée laissaient à désirer et les populations appelaient dans leurs murs désormais pacifiques les moines et les religieuses.

Ainsi en fut-il à Monségur.

Jusques à la fin du XVIIe siècle, on ne trouve pas trace de couvent à Monségur. L'église paroissiale dédiée à Notre-Dame et la chapelle Saint-Michel sur le cimetière étaient desservies par le clergé séculier. L'hôpital même, fondé presque avec la ville (en 1303), n'eut, jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, que des servantes laïques.

L'esprit religieux de la population ne s'en affirme

pas moins en toute rencontre et les statuts comme les délibérations de la jurade portent à chaque page des traces de son attachement à la foi catholique.

Durant les guerres de religion, Monségur eut beaucoup à souffrir. Alternativement au pouvoir des catholiques et des protestants, bouleversé par les sièges meurtriers que l'on sait, il conçut de la réforme une sorte de frayeur instinctive qui s'accuse énergiquement dans un Mémoire de 1680 sur l'estimation de la prévôté, où nous lisons que « ... Les habitants de Monségur... demandent à se rachepter : à quoy ils se sont portés par la proposition qu'ils ont eue d'estre soubz la juridiction de quelques gentilhommes huguenots qui leur ont faict dire qu'ils seroient leurs seigneurs malgré eux et qu'ils se rendroient les maistres de ceste prévosté, chose que les habitants appréhendent grandement de pœur qu'on ne leur establit au premier jour le presche dans leur ville et qu'ils ne fussent obligés de souffrir de mauvais traitements d'une religion qu'ils ont en horreur » (1).

Il restait encore dans la ville quelques calvinistes, mais deux ans plus tard, en 1682, étant consuls Joseph de Mounereau, Richard Roquette, Pierre Clary et Jacques Tessier de la Roquette, ils firent leur abjuration dans l'église Notre-Dame, au cours de la grande mission que prêcha, du 30 mai au 24 juin, le R. P. Paul, gardien du couvent des Capucins de la ville de Marmande, assisté des R. R. Barthélemy, Jean-Louis Denis et Stranger.

Cette mission eut un retentissement considérable dans toute la contrée et le jour de la clôture une croix

---

(1) *Archiv. hist. de la Gironde*, t. V, n. XLVII, p. 94.

fut plantée sur la place, au-devant de l'Hôtel-de-Ville, à côté du puits, en présence de huit mille personnes accourues des environs.

Les fruits de cette mission furent apparemment l'occasion de la fondation à Monségur du couvent des Capucins.

Cependant nous trouvons en 1697 la population de la ville partagée d'opinion. Les uns demandaient des capucins, les autres donnaient leur préférence aux cordeliers. L'évêque de Bazas et la dame du présent lieu, c'était madame de Guilheragues, avaient déjà indiqué leur choix, qui se portait sur les capucins; néanmoins le maire et les consuls crurent devoir convoquer en jurade dans la maison commune une assemblée générale de prévôté.

Cette assemblée se tint sous la présidence du maire Deschamps, conseiller du roi, le 22 septembre 1697. On y voit figurer Bascaulles, archiprêtre de Monségur, Dupin, curé de Sainte-Gemme, Despax, curé de Saint-Vivien, Ragot, curé de Roquebrune, Roquette, curé de Pellegrue, Duthoya, curé d'Auriolle et plusieurs notables dont les noms sont encore portés à Monségur, ou dont les familles subsistent encore, tels que Constantin, lieutenant, Roullet, Gaubert, avocat, Dupin, avocat, un autre Dupin, notaire, Bardèche, Saint-Marc, Bousquet, Villevielhe, Glady, Chabanneau, etc.

Divers avis furent émis et finalement la majorité décida que le Maire et les consuls seraient députés auprès de Monseigneur l'évêque de Bazas, de Madame de Guilheragues et de Monsieur le général du roi pour leur remettre le soin de choisir lequel des deux ordres serait établi à Monségur, mais à la condition qu'il n'en coûterait rien ni à la communauté ni aux particuliers, ni pour le présent ni dans l'avenir « pour la construc-

tion du couvent ni autre chose nécessaire audit établissement ».

Nous verrons plus bas que cette dernière clause ne fut pas toujours rigoureusement observée et que, dans l'occasion, la ville vint en aide aux capucins.

L'évêque de Bazas, qui était alors Jacques-Joseph de Gourgues, reçut officiellement communication de la délibération de l'Assemblée générale; mais soit qu'il estimât son choix déjà suffisamment manifesté, soit pour d'autres motifs que nous ignorons, il n'y fit pas de réponse.

Ce ne fut que le 12 mars 1700 qu'il écrivit au maire de Monségur comme pour reprendre l'affaire : « Vous me ferez plaisir, Monsieur, de voulloir ayder les pères capucins à ce pouvoir plasser pour exécuter les bons desseins qu'on a de vous les donner, afin qu'ils puissent servir à l'instruction de votre ville et du peuple voizin; vous obligerés, Monsieur, votre très affectionné serviteur. Signé : Jacques de Gourgues, évesque de Bazas ».

Un post-scriptum indiquait que cette lettre devait être communiquée à la communauté; ce que le maire, Deschamps, fit deux jours après, le 14 mars, dans une assemblée générale tenue en la maison commune.

La majorité opina de donner aux Capucins les secours possibles pour leur établissement. Ce ne fut cependant pas sans de vives oppositions fondées sur ce que l'évêque avait négligé de répondre à la requête qui lui fut adressée conformément à la délibération du 22 septembre 1697.

Ces oppositions donnèrent lieu à une nouvelle assemblée tenue en la maison commune le 21 du même mois de mars. Les esprits s'étaient calmés et il fut reconnu tout d'une voix que par la présente lettre l'évêque de Bazas, quoique sous une forme assez laconique, s'expli-

quait suffisamment sur le choix qu'il faisait des révérends Pères Capucins. En conséquence on confirma la précédente délibération de leur donner les secours convenables pour leur établissement.

Il y avait au sud de la porte des tours, entre le mur de ville et le cimetière, et « joignant une église vacante » qui était la chapelle Saint-Michel, un terrain assez vaste appartenant à la ville. La jurade arrêta qu'il serait mis à la disposition des révérends Pères pour s'y établir et bâtir, mais, circonstance à noter, la ville garderait la nue-propriété du terrain ; ceci explique comment, lorsque les capucins abandonnèrent le couvent sur la fin du XVIII[e] siècle, l'immeuble revint à la ville.

En attendant que l'installation des religieux fût achevée, on devait louer une maison pour les y loger. Ce provisoire dura longtemps et il s'écoula vingt-neuf longues années avant la pose de la première pierre du couvent.

Cependant, depuis 1697, les capucins établis à Monségur sous forme de mission permanente, au nombre de trois religieux et un frère, y exerçaient leur pieux ministère, à la grande édification des habitants et de ceux des paroisses voisines qui leur fournissaient en retour « leur subsistance et leur logement ». Ce logement n'était pas fixe et changeait fréquemment. En dernier lieu, les religieux habitaient « la maison du collège ». Ils l'occupèrent assez longtemps pour y faire « des augmentations et réparations importantes », lesquelles, à leur sortie, furent évaluées par les consuls en charge qui promirent d'en rembourser les frais, attendu que le tout était nécessaire au régent principal qui y devait entrer et habiter.

L'établissement des religieux ne pouvait devenir stable qu'autant qu'ils auraient un couvent. La ville leur

avait donné le terrain, mais elle ne voulait en aucune façon supporter les charges de la construction.

La générosité privée devait y pourvoir. Par testament du 14 mars 1701, la demoiselle Basterot, en exécution des dernières volontés de son fils, Amoin de Ragot, dont elle était héritière, légua pour cet effet la somme de 5,500 livres. Régularisation et exécution de ce legs important étaient obtenues en 1728 de M. de Baile, subdélégué à Marmande de l'Intendant du roi, par le notaire Robert qui attesta dans cette occasion à l'Intendant que l'établissement des Capucins était d'utilité publique et ne soulevait aucune plainte. Le couvent était alors si pauvre que le notaire avait pris sur lui d'acquitter tous les frais se montant à la somme de 29 livres, 3 sols, 4 deniers, ce dont la ville le dédommagea.

D'autre part, le bourgeois Robert fit don aux Capucins de matériaux jusqu'à concurrence de 1,000 livres, don que le provincial et le définiteur acceptaient le 15 mai 1708, avec les charges imposées à la communauté par le donateur.

Malgré ces legs généreux, l'œuvre du couvent n'avançait pas; le 10 février 1715, les maires, jurats et habitants de la ville réunis en assemblée prennent une nouvelle délibération dans le sens des précédentes; le 24 août 1724, Jacques-Léon-Gabriel de Lavergne, comte de Guilheragues, seigneur de Monségur, consentait à affranchir de tous droits seigneuriaux et indemnités les fonds destinés au bâtiment, cloître et jardin.

La même année, 1724, un nouvel évêque, « Edmond Mongin », montait sur le siège de Bazas. Son administration se montra tout aussi favorable que la précédente à l'établissement des Capucins à Monségur et, le 9 août 1727, l'évêque y donna son consentement.

Munis de toutes ces pièces et du certificat du F. Ambroise, ministre provincial des Capucins de Guyenne, attestant que l'établissement des Capucins de Monségur ne préjudicie en rien aux couvents voisins, les Pères demandèrent des lettres patentes qu'ils obtinrent du roi au mois de février 1728. Par ces lettres sont amortis « comme à Dieu dédiés et consacrés la maison, lieu et place où l'église, le couvent et l'enclos desdits Capucins se trouveront construits..., à la charge, outre les prières ordinaires, de dire à la fin de leur messe conventuelle le *Domine salvum fac regem* et les autres prières accoutumées pour la prospérité du roi ».

Ces lettres, enregistrées au Parlement le 16 avril, étaient consignées sur le registre de la maison commune de Monségur le 23 mai suivant.

Toutes les difficultés étaient levées et les travaux ne tardèrent pas à commencer. Dès le 8 mars de l'année suivante, les Capucins demandent à l'Intendant de faire démolir les murs de la ville aboutissant au terrain désigné pour bâtir leur couvent d'environ dix pieds par le haut et d'une étendue d'environ cent pieds, offrant de le faire rebâtir plus solidement de la même hauteur. Il y a tout lieu de croire que les religieux espéraient que cette démolition de murs très épais leur fournirait sur place une bonne partie de la pierre nécessaire à la construction du couvent. Au mois d'août les substructions étaient terminées et l'on put procéder à la pose solennelle de la première pierre (1729).

Les capucins n'avaient pas à bâtir de chapelle. Depuis leur installation en mission permanente jusqu'en 1702, ils avaient dit leurs messes et fait leurs exercices dans l'église paroissiale. Il est probable que de cette époque date l'attribution d'une chapelle latérale au culte de saint François; une confrérie y fut érigée et

l'on conserve un grand tableau peint à ses frais, représentant le bienheureux recevant les stigmates.

En 1702, les capucins prirent possession de la chapelle vacante de Saint Michel, sise sur le terrain que la ville leur concédait, mais sans fondation ni revenu.

Toutefois, l'église paroissiale ne leur fut point fermée, au contraire, ils continuèrent à y paraître fréquemment soit pour la prédication, soit pour y remplir les autres fonctions du saint Ministère. Dès avant leur arrivée à Monségur, sur la demande faite par la ville, l'Intendant avait établi que chaque jour de dimanches et fêtes il serait dit dans l'église paroissiale une messe matinale pour l'utilité publique. Les capucins furent chargés de cette messe, et dans la jurade du 1er mai 1735, le maire Robert représente « que depuis le 25 mars il a été pressé verbalement à diverses fois par le R. P. Gardien de lui faire acquitter le paiement de septante-cinq livres qu'il dit lui être dues pour la rétribution d'un an fini ledit jour, de la messe matinale qu'il a dite ou fait dire chaque jour de dimanches ».

On s'étonnera peut-être que le R. P. Gardien fût obligé de revenir à la charge pour faire acquitter cette dette : le maire reconnaissait le bien fondé de ses réclamations, mais il ne pouvait y donner droit par suite du mauvais vouloir du sieur Duthoya, lequel avait la clef du coffre où se trouvaient renfermés les titres et archives, et se refusait à la livrer, de sorte qu'il était impossible de prendre connaissance de l'ordonnance de l'Intendant réglant la rétribution. On savait seulement par ouï-dire que d'après l'ordonnance ladite rétribution devait être soldée quartier par quartier sans pouvoir être divertie à d'autre usage, et prise sur la ferme des boucheries de la ville.

L'usage de cette messe matinale a survécu aux capu-

cins et subsiste encore malgré la suppression de l'allocation municipale.

Nous venons de voir que la chapelle Saint-Michel abandonnée aux capucins, était, en 1702, sans fondation ni revenu. Il n'en avait pas été toujours ainsi et l'origine de cette chapelle est assurément le trait le plus intéressant de toute l'histoire des capucins de Monségur.

Le cimetière Saint-Michel est désigné dans la confrontation des terrains concédés en 1306 par le sénéchal Jean de Havering aux habitants de Monségur pour l'emplacement de l'hôpital *cimeterium Sancti-Michælis de Montesecuro* (1). Il n'est pas question, dans cette pièce, de la chapelle; existait-elle déjà et aurait-elle donné le nom au cimetière, ou bien, au contraire cette chapelle serait-elle postérieure à l'établissement du cimetière et en aurait-elle emprunté le vocable?

Cette dernière hypothèse s'accorderait avec le texte de la bulle du pape Clément V, du 28 juin 1312 (2).

Dans le tumulte d'une discorde survenue entre les gens de l'abbaye de Saint-Ferme et ceux de la ville de Monségur, quelques gentilshommes de Monségur avaient reçu la mort. En expiation de ce meurtre l'abbé de Saint-Ferme dut fonder à Monségur une chapellenie et Clément V, par la présente bulle, conférait aux jurats de cette ville le privilège de présenter à l'ordinaire le titulaire.

Le texte de la bulle semble supposer que ladite chapellenie est bien celle de Saint-Michel, attenante au

(1) En 1351 la partie de la grand'rue longeant l'église paroissiale, porte le nom de rue Saint-Michel (Grellet-Balguerie, *Nomenclature des actes contenus dans les recueils trouvés à Londres chez un brocanteur*; lettre du 29 octobre 1888, au maire de Monségur).

(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 62.

cimetière et en dépendant..... *pro perpetuo capellano instituendo ibidem, qui pro animabus fidelium defunctorum et præsertim eorum qui fuerunt hujusmodi discordie occasione occisi divina officia celebrare tenebitur.* L'obligation imposée au chapelain, de célébrer les divins offices pour *tous les trépassés* et en particulier pour les victimes paraît suffisamment indiquer que la chapelle expiatoire, fondée par l'abbé de Saint-Ferme, était attenante au cimetière commun, ou tout au moins nul autre édifice ne pouvait mieux répondre au but de la fondation.

Du reste, le patron de cette chapelle justifie à lui seul cette destination ; on sait, en effet, que saint Michel est considéré comme l'introducteur dans le ciel des âmes des trépassés et invoqué comme tel dans son office (1) ainsi qu'aux prières pour les agonisants (2).

Au reste nul n'ignore que l'art chrétien représente d'ordinaire l'archange la balance à la main présidant au jugement des âmes (3).

---

(1) *Michael Archangelus... cui tradidit Deus animas sanctorum, ut perducat eas in paradisum exultationis*, liturg. resp. ad. lect. V et ailleurs : *Archangele Michael, constitui te principem super omnes animas suscipiendas.*

(2) On y lit : *Suscipiat eum sanctus Michael Archangelus Dei.*

(3) On retrouve saint Michel dans cette naïve description du jugement dernier que je me souviens avoir entendu réciter par une bonne vieille en forme de prière ; on y verra plus d'une réminiscence du *Dies iræ.*

La Berbette de Diou que n'es aou ceou
Entre l'Ange sen Micheou ;
Sen Micheou lou messagey.
Jesus, oun lou troubercy ?
Den soun petit bergey,
Cheytat su sa peyre plate,
Soun petit libre à la man :
Qu'a lugit un cop, un cop ; (peut être de cap en cap.)
Qu'a sounat sous peccadous.

Nous nous croyons donc fondés à conclure que la chapelle de Saint-Michel donnée plus tard aux capucins avec le terrain joignant le cimetière, s'identifie avec la chapelle expiatoire fondée à perpétuité en 1312 par l'abbé de Saint-Ferme et l'objet de la bulle de Clément V.

L'intérêt que prenait Clément V à cette affaire se comprend sans peine lorsqu'on observe que Monségur avait alors pour seigneur un neveu du pape, appelé comme lui Bertrand de Got, vicomte de Lomagne (1) et que l'abbé de Saint-Ferme était son neveu, Guillaume de Castillon (2).

Peccadous benets-y tous.
Lou pu petit y es anat;
L'âme daou cors ly a tremblat.
Es aqui une petite palanquette
Ni pu grosse ni pu mendre
Que lou peou de la testette;
Qui bien ara
Passera
Qui maou ara
Aou houn toumbera
Et s'escridera : Jerusalem!
Que n'ey jou hegt de tout moun tem!

On peut rapprocher de cette prière naïve une autre pour le coucher où l'on retrouve les Anges, bien que saint Michel n'y soit pas désigné :

Aou noun de Diou me couche jou;
Cinq Anges dabèque jou;
Dus aus pes tres aou cabes:
Noste Segne aou mitan es.
Lou boun Diou me di : couche te
Lebe te
N'ages paou de huc ni de flamme
Ni de mort subite
Ainsi soit-il.

(1) Le 29 janvier 1311, Bertrand de Got, vicomte de Lomagne et seigneur de Monségur accordait aux habitants de cette ville exemption de tout péage sur ses domaines. *Arch. hist. de la Gironde*, t. V, p. 60.

(2) Guillaume de Castillon fut abbé de Saint-Ferme depuis 1302.

Par acte daté du 9 janvier 1320 et passé par devant Guillaume de Saint-Amand, notaire public de la sénéchaussée d'Agen, entre Guillaume de Castillon, abbé de Saint-Ferme et les jurats de Monségur, divers revenus constituant une rente annuelle de quinze livres bordelaises ou chipotoises (chapotenses), sont assignées à la Chapellenie.

Cette rente avait été convenue et promise assez longtemps auparavant par l'abbé Guillaume de Castillon, et son engagement était consigné dans un acte que le notaire de Saint-Amand avait retrouvé et produit. Cette pièce exposait tout au long les causes et les conditions de la fondation forcée. Les fonds nécessaires pour constituer cette rente de quinze livres bordelaises avaient été promis par les écuyers Arnaud Raymond de Juzix et Gérault de Juzix qui s'étaient engagés à les solder dans un délai expiré en 1320. La raison de cet engagement est que les Juzix se trouvaient débiteurs de l'abbé de Saint-Ferme. Celui-ci avait notamment acheté autrefois de Bertrand de Juzix, dit le Gros, père de Gérault de Juzix, une dîme de neuf livres bordelaises.

Arnaud-Raymond de Juzix et Gérault de Juzix ne pouvant différer plus longtemps de tenir leurs engagements, remirent entre les mains des jurats de Monségur cette dîme de neuf livres bordelaises. C'était un à compte aux quinze livres dues par l'abbé. Quant aux six livres qu'il restait à constituer pour compléter la rente, Frosin et Pierre de Juzix, fils de Gérault et la femme de ce dernier, Bertrande de Castillon, s'engagent solidairement à les fournir.

Lorsqu'elle fut donnée aux Capucins, l'église Saint-Michel était vacante probablement depuis longtemps. Comment la rente avait-elle disparu? Il y a tout lieu de penser qu'elle fut confisquée durant les troubles et les guerres de religion.

D'après Baurein, de même qu'à Monségur, « il existait à Noailhan une chapelle sous l'invocation de saint Michel, placée à la distance de près de six cents pas de l'église paroissiale, et le cimetière placé auprès de celle-ci, ainsi qu'il est d'usage, était situé aux environs de cette chapelle » (1).

Ainsi d'après Baurein, l'objet primitif de ces chapelles funéraires n'était pas autre que de suppléer à l'éloignement de l'église paroissiale, et de permettre aux fidèles qui visitaient le cimetière d'y prier pour les défunts.

Cependant les travaux de construction du couvent furent poussés assez vivement et l'édifice terminé fut béni le 5 juin 1732.

Le clos tout entier confrontait du levant au mur et fossé de ville; du midi également au mur de ville; du couchant à un immeuble qui fut, du moins sur la fin du XVIII[e] siècle, un couvent de religieuses Annonciades, aujourd'hui jardin et maison de M[e] Bruneau, notaire; également du couchant au cimetière, aujourd'hui l'école communale des garçons; du nord à une rue et probablement aux dépendances de la petite tour.

Quant à la partie de l'enclos qui longe au couchant l'immeuble de M[e] Bruneau, notaire, et faisait face du nord, au cimetière, on croit qu'elle était affectée à la sépulture des familles riches de la ville qui y possédaient des caveaux. On y a retrouvé un nombre considérable de ces caveaux construits d'une façon particulière. Ils avaient la forme d'une fosse rectangulaire pouvant recevoir un cercueil, mais très profonde, en sorte qu'on entassait les corps les uns sur les autres. L'ouverture de la fosse était recouverte dans toute sa

---

(1) *Variétés Bordelaises*, t. III, p. 246.

longueur par une ou plusieurs dalles de pierre munies d'anneaux de fer, au moyen desquels on les pouvait soulever.

Ces sépultures devaient exister avant la fondation des Capucins, et je croirais volontiers, vu le peu d'espace que présente l'emplacement actuel de l'école, que le cimetière s'étendait en ligne droite jusques aux murs de ville au midi.

Voici une confirmation : lorsque M. Pasquerie, dernier acquéreur du clos des Capucins, fit bâtir le cuvier qui ouvre sur le chemin de ronde du midi, on dut en creuser l'emplacement dans le rocher vif. Or dans ce rocher on trouva disposées symétriquement une multitude de sépultures de petits enfants. On crut, et peut-être avec raison, que ce lieu, au fond du cimetière, était réservé à la sépulture des enfants morts-nés, ainsi oubliés dès la naissance jusque dans leur place au champ du repos.

A propos de sépultures, je dois noter que toutes les grandes familles de la ville, telles que les d'Andraut les Labatut, avaient leur sépulture dans l'une des neuf chapelles latérales de l'église paroissiale. La chapelle portait le nom de la famille qui en jouissait. On les trouve ainsi désignées dans le registre des sépultures conservé aux Archives de l'Hôtel-de-ville.

Sur la fin du XVIII[e] siècle, ce privilège de se faire inhumer dans l'église, conséquence de l'exiguité du cimetière, devint, paraît-il, un abus et les édiles y virent un danger pour la santé publique.

Le 21 mai 1780, le procureur syndic Desplat, s'appuyant sur la déclaration du roi du 19 novembre 1776, propose au conseil les inconvénients des inhumations dans les églises. Ces inhumations deviennent plus que jamais dangereuses dans l'église de Monségur « à rai-

son de la reconstitution qui vient d'y être faite d'une voûte, qui devient un obstacle au renouvellement et à la circulation de l'air qui s'y faisait avant. D'ailleurs les inhumations s'y multiplient chaque jour davantage.. les personnes du plus bas état y ont été inhumées dans ces derniers temps... »

En conséquence il fut délibéré que le cimetière serait transféré hors les murs de la ville, à l'endroit le plus convenable et le plus à portée, mais comme la communauté n'était pas en état de couvrir cette dépense, la mesure fut ajournée.

Le 25 janvier 1784, la question est reprise : il est délibéré que l'argent levé dans la juridiction pour le palais épiscopal de Bazas et resté sans emploi, sera affecté à l'acquisition d'un terrain pour y transférer le cimetière et que l'emplacement de l'ancien sera transformé en allées et place publique.

La question devait rester encore longtemps pendante, puisqu'en mars 1790 on décida de reconstruire les murs de l'ancien.

Revenons au couvent : Les bâtiments comprenaient une aile principale ayant façade au midi sur le jardin et deux autres ailes parallèles se dirigeant vers le nord, à chacune des extrémités de la première, de manière à laisser au nord de celle-ci une cour intérieure.

Au rez-de-chaussée de la grande aile régnait un vaste corridor en forme de cloître ouvrant sur le jardin. Il est facile de distinguer dans le mur le cadre des grandes ouvertures qui l'éclairaient. De ce cloître on accédait dans les salles communes, cuisines, réfectoires, etc. Les logements des religieux occupaient le premier étage.

Quatre moines étaient sûrement à l'aise dans ce couvent.

La chapelle, selon la tradition recueillie par Mme Glachand qui habite aujourd'hui l'immeuble, se trouvait séparée des autres bâtiments. Elle occupait l'emplacement où sont maintenant les gros acacias, au midi du couvent. Mme Glachand assure avoir entendu dire que lorsque la chapelle fut démolie, la propriétaire fit planter ces arbres sur son emplacement afin que l'on ne bâtît point de logement pour les hommes là où Dieu avait habité et qu'un temple de verdure perpétuât le souvenir du temple de pierres disparu. Au reste, on retrouve les fondements des murs.

La chapelle se trouvait donc distante de quelques mètres seulement de la façade du couvent. Sa porte extérieure ouvrait à l'ouest, en face du cimetière et les fidèles y accédaient en longeant l'aile occidentale du couvent.

Du chœur de la chapelle aux murs de ville restait un espace de dix à quinze mètres; les religieux en firent leur cimetière. Les fouilles récemment opérées sur ce point ont fait découvrir deux corps dont le squelette accusait une sépulture relativement peu ancienne. Il est probable que les capucins ensevelissaient aussi leurs frères entre la chapelle et le couvent. La tradition assigne cette place à la sépulture du F. Jean-François dont il est question plus bas.

Au dela de la chapelle avait été creusé un très beau puits à margelle monumentale. Il ést aujoud'hui rasé et couvert de dalles de pierre.

Les-capucins, installés dans leur couvent, y vécurent paisiblement et bien pauvrement.

En toute saison les bons pères disaient quotidiennement une messe de grand matin afin que les gens de travail pussent l'entendre avant d'aller à l'ouvrage.

Pour faire vivre la petite communauté un frère allait

chaque jour demander l'aumône par la ville et la campagne environnante. Mais comme le lieu est petit et les environs pauvres, il y avait souvent disette au couvent.

Nous trouvons un écho de la détresse des pauvres capucins dans une délibération de la jurade du 24 décembre 1783 : « On sait et on ne sait que trop, sans chercher à en deviner la cause, que la maison des R. P. capucins est dénuée de secours, que le Gardien est dans un état triste et déplorable, et qu'il est notre concitoyen, que le prédicateur actuel des Avents est le seul capable, par ses travaux évangéliques, d'y apporter quelques légers soulagements. On demande donc en vue de procurer des secours à cette maison, s'il ne serait pas expédient de prier le prédicateur des Avents actuellement conventuel dans cette maison, d'être celui du Carême, avec offre de la même rétribution, quoiqu'il n'ait à donner qu'un sermon par semaine, fixé le dimanche.... On sait très bien qu'il est d'ordinaire d'en avoir trois... Il s'agit de soulager une maison religieuse, de conserver un religieux nécessaire soit dans sa maison et auprès de son Gardien infirme, soit pour aider le pasteur au temps pascal... » Ce qui fut adopté.

Ce gardien infirme, originaire du pays, ne serait-il pas le P. Jean-François, dont le nom est resté légendaire et seul a surnagé dans les souvenirs populaires? D'après la tradition, ce père François avait laissé une brillante fortune pour se faire capucin et habita longtemps le pauvre couvent de Monségur. Tout le pays le vénérait à ses funérailles. Il fut enterré à toucher la porte principale du couvent.

Tant qu'il y eut dans le couvent des religieux originaires du pays, ils purent, grâce aux secours qu'ils recevaient de leur famille, se maintenir; mais ceux-ci dis-

parus, l'extrême pauvreté où se virent réduits les capucins, les obligea bientôt à abandonner le couvent de Monségur pour n'y pas mourir de faim. La ville, qui avait gardé la nue-propriété de l'immeuble, chercha le moyen d'en tirer parti. Le 8 août 1790, l'assemblée des citoyens réunie dans l'église décida de l'offrir à l'assemblée nationale pour y établir un collège national. Le maire Berthonneau fut délégué pour porter à Paris cette pétition qui n'aboutit pas (1).

De même que l'église paroissiale, l'ancienne église des capucins servit de lieu de réunion durant la période révolutionnaire.

Finalement l'immeuble fut vendu à la famille Deynaud, et plus tard acquis par M. Pasquerie dont les héritiers le possèdent encore, et M. le commandant Glachand, par une restauration récente, a fait du pauvre couvent une des habitations les plus agréables de Monségur.

XI. Anciennes paroisses de banlieue.

Primitivement Monségur ne s'étendait pas au delà de ses murailles, et la banlieue environnante était partagée entre les trois paroisses de Neujeon, Andraut et Montignac.

Chacune de ces paroisses avait son bourg, son église et son cimetière.

L'église de Neujeon était sous le vocable de Saint-Louis, celle d'Andraut sous celui de Saint-Pierre-ès-liens et celle de Montignac sous celui de Notre-Dame.

Depuis la Révolution, les cloches de ces trois églises

(1) Archu, *Privilèges de Monségur*, in-8°, p. 66.

étaient conservées à la mairie de Monségur. En 1838 on les fondit sous la halle avec le timbre de l'horloge et il sortit du creuset une cloche de huit cents qui n'existe plus.

Neujeon, sentinelle avancée de Monségur, devait avoir son église crénelée et peut-être son cimetière fortifié.

Il est à remarquer d'abord que le patron de l'église et de la paroisse de Neujeon, saint Louis, était aussi le patron de la ville de Monségur, bien que son église fût dédiée à Notre-Dame. De tout temps, en effet, les habitants de Monségur comme ceux de Neujeon ont célébré la Saint-Louis comme leur fête patronale. Un curé, l'abbé Ginestey, pour je ne sais quel motif, tenta de modifier cet usage et de faire adopter le quinze août comme fête patronale. Mais la tradition l'emporta, le peuple ne changea rien et continua, comme il continue encore, à se réjouir le vingt-cinq août en l'honneur de son patron.

Au reste dans l'église Notre-Dame il y avait autrefois un autel de Saint-Louis; une rosace conservée à la sacristie, représentait saint Louis; enfin la tradition populaire est si bien accusée que lorsque se fonda la société de secours mutuels, elle prit saint Louis pour patron.

Comment saint Louis, patron de Neujeon, devint-il patron de Monségur sans être titulaire de l'église?

En voici je crois, la raison : Monségur fut bâti au XIVe siècle par les Anglais pour commander la contrée, mais le territoire choisi n'était pas vacant.

Un acte concernant une terre du sieur Day, fait foi que Neujeon s'étendait, en dehors des murailles, jusqu'au hameau de La Grange et y joignait Montignac. On aurait ainsi bâti Monségur, en grande partie du

moins, sur le territoire de Neujeon. Par suite, toute la ville aurait adopté pour patron saint Louis, qui l'était déjà de Neujeon.

L'église Saint-Louis de Neujeon et son cimetière longeaient le vieux chemin qui existe encore et descend de La Fontaine menant à Lescale. On voit en ce lieu des pierres d'appareil de même genre que celles des murs de la ville et qui doivent provenir de l'église. Il ne reste plus trace du bourg, qui dut être définitivement rasé durant les guerres de la Fronde.

Le cimetière cependant fut maintenu, et les habitants de l'ancien territoire de Neujeon y étaient encore enterrés à une époque qui n'est pas très reculée.

Lors de la révolution de 1830, Neujeon eut son jour de gloire. Le Maire de Monségur, M. Roulet, qui habitait Neujeon, offrit sous ses ombrages une collation à ses administrés. Un beau dimanche, le bon peuple de Monségur, musique en tête, partit de la halle sur deux rangs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, et descendit faire honneur au bon vin de M. le Maire. Heureux temps!

Le bourg d'Andraut est encore un gros village caché dans le vallon qui prend naissance au bois de Bourdon.

Je n'ai pas entendu parler du cimetière d'Andraut, mais il devait y en avoir un. On montre encore l'emplacement qu'occupait l'église, au midi du chemin de servitude qui traverse le village et descend au bas du vallon. Au milieu des ruines de vieilles maisons, j'ai vu l'ancien bénitier de pierre servir d'abreuvoir à la volaille du village. On dit qu'une maison sise à quelques centaines de mètres, sur le chemin de Canille, aurait été bâtie avec des matériaux provenant de l'église. De fait, non loin de cette maison se voit une pierre carrée, ornée

sur trois de ses faces, de la corniche romane sculptée en échiquier.

Andraut ne conserve de son ancienne autonomie que sa fête patronale. Il la célèbre le dimanche dans l'octave de Saint-Pierre-ès-liens par un dîner et des réjouissances dans un pré, auxquelles s'associe la jeunesse de Monségur et des environs.

Le bourg de Montignac (Montisnagtium) est plus considérable aujourd'hui que celui d'Andraut. Des trois paroisses de banlieue Montignac, devait être la plus importante. Elle conserva ses curés jusques vers le milieu du XVIIIe siècle. Il reste à l'Hôtel-de-ville de Monségur un fragment du registre des baptêmes de Montignac depuis 1624 jusques à l'année 1735. On y trouve les noms des curés de cette période :

1624, Mosnier.

1639, 27 mars, Dentraignes.

1643, le 1er septembre, Chabrignac, curé de Monségur, visite l'église de Montignac.

Lacune de dix ans à cause des troubles de la Fronde.

1654, 6 octobre, Guillaume Dérez prend possession de la cure de Montignac.

1656, juillet, Drasin.

1657, août, Malambert.

1670, juillet, Deschamps.

1672, 20 novembre, Mothes entre en possession de la cure de Montignac.

1677 à 1693, lacune.

1693, Deschamps, encore curé en 1712.

1728-1735, Ragot.

L'église de Montignac était dédiée à Notre-Dame, ainsi que le porte le registre des baptêmes, mais le patron du lieu était saint Clair.

Le territoire de Montignac devait s'étendre au midi

jusqu'au Drot et comprendre le village de La Gua, mot gascon qui signifie le Gué, parce qu'en cet endroit se trouve sur le Drot, le gué de Monpoisson, dont il est souvent fait mention dans l'*Esclapot*.

Du côté de la ville, Montignac joignait Neujeon à La Grange. Le cimetière actuel de Monségur est sur son territoire.

Un habitant du hameau de La Grange, M. Jules Beau, greffier à Monségur, a trouvé dans un champ voisin un sceau en bronze du XIV[e] ou du XV[e] siècle ayant appartenu à un prêtre, peut-être à quelque curé de Montignac. Le dessin est d'une finesse remarquable. Il mesure 0[m]020 de diamètre. Le sujet représente un nid sur une branche verte. Le pélican perché sur le bord du nid, se perce la poitrine de son bec; le sang jaillit et trois jeunes oiseaux qui sont dans le nid, étendent le bec pour le recevoir et s'en nourrir. Autour du sujet, entre deux filets, on lit en caractères gothiques : SRAMON : GAUFRE : PESTRE. — L'extrémité supérieure est percée d'un trilobe gothique très élégant, indiquant que le sceau était porté suspendu à une chaîne ou à un cordon.

Comme Andraut, Montignac a conservé l'usage de célébrer sa fête locale. Elle tombe le dimanche dans l'octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre).

Auprès du vieux chemin qui mène à Cours, entre le bourg de Montignac et le hameau de Bernisson, est une fontaine naturelle à laquelle se rattache une vieille tradition. On l'appelait la fontaine de Saint-Clair (1).

Lorsque la sécheresse devenait désastreuse et que les

---

(1) D'après certains, la fontaine de Saint-Clair se trouvait sur le bord du chemin de Montignac à Duras, au fond du vallon.

champs altérés demandaient la pluie, Monségur se rendait en procession à la fontaine de Saint-Clair. Là, on s'arrêtait, le bedeau plongeait dans la fontaine le bâton de la croix et la procession revenait sur ses pas. La tradition assure qu'au retour on se mouillait. Le fait de la procession me paraît incontestable. J'en ai souvent entendu parler et l'on demandait, durant les grandes sécheresses, pourquoi l'on ne la faisait plus.

L'unique monument intéressant qui subsiste à Montignac, est la tour du moulin à vent de la Fricassée. En mars 1885, un coup de vent le décoiffa et lui brisa les ailes. Le propriétaire, M. Lambert, de Monségur, l'a depuis transformé en observatoire et colombier. Du haut de cette tour, les yeux découvrent un superbe panorama comparable à celui dont on jouit de la tour de Duras. A la fenêtre du nord, on lit en dehors gravée sur la pierre, la date de 1629.

Un autre moulin à vent voisin de celui de la Fricassée, fut démoli en 1884.

Puisque nous parlons des moulins, ajoutons qu'il y eut de tout temps des moulins sur le Drot aux différents gués; notamment à Monpoisson et à Simbas ou Saint-Bats comme porte l'*Esclapot*. Ce dernier moulin appartenait à l'abbaye de S. Ferme. La chaussée de Simbas alimente aujourd'hui trois moulins à deux meules chacun. Ils peuvent ensemble moudre cent sacs de blé par jour. Il y a cinq meules à Monpoisson.

Je bornerai là ces notes et souvenirs. Il resterait à retracer l'historique de l'Hôpital et des écoles. Mais mon éloignement de Monségur ne me permet pas d'y faire actuellement les recherches nécessaires. Au reste, je ne veux pas terminer sans exprimer ma reconnaissance aux autorités municipales d'abord, à M. le secré-

taire de l'Hôtel-de-ville et à toutes les personnes qui m'ont prêté le concours le plus bienveillant et le plus empressé.

S. Léglise,
Curé de Gensac (Gironde).

P.-S. — Par suite de la construction de la ligne du chemin de fer de La Sauve à Eymet, le vieux pont de pierre de Monségur est démoli. On conserve seulement les piles jusqu'à fleur d'eau. Elles porteront un tablier métallique.

Sept, 1894.



Lith. Wetterwald. — Bordeaux.

EAU, RUE LATRÈ

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

18,766

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XIX — 4e FASCICULE

(4e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1894

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

LES

MAISONS ET CHATEAUX D'HENRI IV

DANS LES LANDES DE GASCOGNE ET D'ALBRET

par **Alexandre NICOLAÏ**

Avocat à la Cour d'Appel,

Secrétaire général de la Société d'Archéologie de Bordeaux.

Qui ne sait combien est restée populaire dans notre France, point toujours aussi oublieuse ni aussi ingrate que d'aucuns voudraient bien le dire, la mémoire du bon roi Henri IV ? Mais si l'on m'eût dit que, quelque part, fût-ce même en Béarn, sa légende était à tel point vivante encore que le roi de Navarre y semble un disparu d'hier, j'aurais toutefois manifesté quelque incrédulité. Il n'y a cependant rien de plus vrai.

Dans nos Landes d'Albret et de Gascogne, si vous les parcourez d'aventure, vous pourrez suivre, comme nous-même, sa trace dans les moindres hameaux à travers les forêts de pins et de chênes-liège. Un manoir, une modeste métairie, une tour isolée, une ruine, jalonnent cet itinéraire ; partout, le paysan saura vous dire ce qu'Henri de Navarre fit de mémorable en cet endroit et, pour peu que vous le pressiez, il priera sa femme

ou sa fille de vous fredonner quelqu'un de ces vieux rondeaux rappelant une aventure galante du jeune prince que, dans son affection, le populaire appelait son « *reyot* » — son *petit roi.* Ces maisons où il logea sont restées les « maisons d'Henri IV », sans que la durée du séjour soit à considérer ; quelques-unes lui ont appartenu. Le Breton en a fait autant pour sa chère Anne de Bretagne. Après trois cents ans, nos félibres gascons chantent encore Henri, Fleurette, Marguerite, la Cour de Nérac et puisent leurs meilleures inspirations dans ces souvenirs aussi précieusement gardés dans la contrée que ces ormeaux séculaires toujours appelés « *ormeaux de Sully* » qui furent plantés aux beaux jours d'apaisement et de prospérité sur la place de nos villages en l'honneur et commémoration des fameuses *Ordonnances.*

Si le touriste se laisse facilement aller au charme de ces découvertes, au récit de ces anecdotes, à la visite de ces maisons ou châteaux, l'archéologue qui sait, par avance, comme la tradition est bonne prêteuse, ne peut accueillir, sans une certaine circonspection, les manifestations diverses de la fidélité du peuple des campagnes de l'Albret et de la Gascogne au souvenir d'Henri IV dont il se complaît à nourrir la légende. On a le droit de se montrer d'autant plus sévère qu'on finit à la longue par tout indistinctement rapporter à Henri IV, et des donjons du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, et des dolmens et des tumuli. Je dois cependant reconnaître qu'expurgée des détails ou superfétations oiseuses qui l'accompagnent à l'ordinaire, la tradition s'est, au fond, rarement trouvée en défaut et nous lui devons très souvent d'avoir été mis sur la trace de documents qui l'ont de tous points contrôlée et comme authentiquée.

Si le signalement de quelques-unes de ces maisons d'Henri IV nous permettra, chemin faisant, de rappeler quelques épisodes peu connus de la vie d'Henry de Navarre, duc d'Albret et gouverneur pour le roi en Guyenne, il aura cet intérêt au point de vue archéologique de nous faire connaître un certain nombre de logis du xve et du xvie siècle.

Des circonstances purement fortuites ont présidé à la conception de cette étude : je connaissais depuis longues années une maison d'Henri IV dans la commune de Samazan (canton du Mas d'Agenais), mais je n'eusse probablement jamais pensé à rechercher celles qui se trouvent dans les environs, en s'enfonçant dans la Lande vers Nérac, si l'on ne me les avait signalées au cours de diverses excursions que je fis en 1893, pour réunir les matériaux d'une sorte d'inventaire archéologique des monuments anciens de l'arrondissement de Marmande.

La métairie de Samazan que la commune renommée désigne sous le nom de « maison d'Henri IV », se trouvera donc tout naturellement la première sous ma plume.

Le pittoresque de son délabrement, ce je ne sais quoi d'intéressant que le décrépit conserve parfois, la rendent amusante au crayon ou au pinceau. Blottie dans un pli de terrain au fond d'un enclos dont les haies, les arbres fruitiers et les pousses folles des vignes lui masquent la façade, il en faut bien approcher pour y apercevoir sur le côté, à droite, une porte dont le style donne la date; c'est du xvie siècle commençant. Le cintre coupé par un claveau en saillie qui va rejoindre les moulures d'une corniche est surmonté d'une sorte de fronton triangulaire en relief appuyé sur deux pilastres et au centre duquel est un *oculus*.

Porte banale, d'un type bien simple assurément si l'on se place toujours en présence des manifestations du grand art, porte qui a aussi sa signification si l'on songe que dans le milieu rural où ces recherches nous transportent, tout paysan ne devait pas avoir la pareille en façade de son bordage.



Ces sortes de portes attestent toujours dans nos campagnes un bâtiment important construit en pierre, tout au moins jusqu'à la hauteur du premier étage, ayant à la fois contenu le logis du maître et celui des gens ou valets de ferme. Cette porte répond à un type très répandu dans tout le Béarn et dans le pays basque; à Bordeaux, rue de la Devise, on en peut voir deux condamnées à une prochaine disparition.

La métairie de Samazan est donc bien une contemporaine d'Henri IV, mais rien ne permet d'y vérifier son passage ou de rapporter une circonstance s'y rattachant. Il est simplement à présumer que la tradition ne s'est point égarée, car il y a dans les environs quelques autres habitations de la même époque mais point situées comme celle-ci sur l'ancien chemin de Casteljaloux à Marmande. Il est d'autre part certain qu'Henri IV est plusieurs fois venu à Samazan. Monlezun, notamment, dans son itinéraire, l'y fait dîner le 8 septembre 1581, pendant cette période si mouve-

mentée de sa vie où, partout à la fois, il fit preuve d'une extrême endurance à la fatigue (1).



Jusqu'à la hauteur du premier étage, la maison de Samazan est construite en pierres : au-dessus, le pignon est porté sur pans de bois avec colombages entre lesquels sont ménagées des baies irrégulières, les remplissages étant de briques et de torchis. Le toit se projette fortement en auvent. Sur le côté nord, à l'angle, et en avancement, existe une tour de colombier massive et carrée. Telle est cette première maison dite d'Henri IV, basse, large de façade, lourde, comme écrasée sous le faix de son énorme toiture.

*
* *

A quelques lieues de Samazan, sur le territoire d'une ancienne paroisse, aujourd'hui simple section de la commune d'Argenton (canton de Bouglon), à Figuès, se trouve une seconde maison d'Henri IV.

On n'est pas peu surpris de se trouver dans ce petit bourg, perdu entre des côtes élevées, au milieu d'une agglomération de fermes et d'anciennes maisons bourgeoises ou nobles qui toutes remontent à la deuxième

---

(1) « 1581. — ....., septembre. *Le 8, dîne à Samazan, couche à Castel-» jaloux; le 9,* id.; *le 10, dîne à Fargues; le 13, dîne à Réaux; le 21, » dîne à Durance; le 30, dîne à Fargues, etc., etc.*.. ». — Monlezun, *Histoire de Gascogne, Supplément : Itinéraire et séjours d'Henri IV en Gascogne depuis l'an 1568, quinzième de son âge jusqu'en 1888, p. 590.* — Henri IV avait alors 28 ans, il y en avait 9 qu'il avait épousé Marguerite de Valois.

moitié du xve siècle, c'est-à-dire à cette époque où la fenêtre se hasarde à apparaître pratiquée dans l'épaisseur encore grande des murailles. Les architectes pouvant, pour la première fois, se préoccuper de donner du jour et de l'air aux appartements à la faveur de ce temps où maisons et châteaux n'avaient plus de défenses en présence des progrès de l'artillerie, on voit succéder aux meurtrières étroites de larges baies carrées dont les meneaux de pierre dessinent une croix d'abord massive que bientôt l'art et la fantaisie des sculpteurs ornent et enjolivent pour lui donner plus d'élégance et de légèreté.



Métairie du XVIe siècle à Figuès.

Toutes les maisons de Figuès sont les contemporaines de cette révolution dans la construction civile et militaire qui n'alla pas sans se répercuter sur l'ameublement intérieur et les mœurs domestiques de la maison.

Nous n'y trouvons rien de cette richesse et de cette profusion dans le décor particulières à certaines contrées du centre et de l'ouest de la France, mais les lignes, très sobres et pures, sont frappées au coin du bon goût d'alors et travaillées dans d'excellents matériaux. La maison *Laban* et, plus qu'elle, la maison *Olivet* où le maçon a adopté des motifs classiques, sont bien faites pour attirer l'attention dans une contrée qui ne compte à plusieurs lieues à la ronde que de pauvres

bordages épars sur les terres. En elles, une irréprochable exécution témoigne de l'habileté d'un ouvrier qui fut peut-être limité dans ses moyens. Les fenêtres de la maison Olivet, dont la porte surmontée d'un écusson mérite une mention, rappellent de très près celles de la maison Leblanc-Hardel à Caen figurées par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie* (1).

Cet immeuble très vaste, encore que coupé en partie lors de l'établissement de la route départementale qui va rejoindre la route nationale de Grignols à Bazas, est de beaucoup le plus considérable de Figuès. Un escalier de pierre monumental mène au premier étage où il se continue par un escalier de bois. Les fenêtres sont encore munies de leurs épais volets de chêne bardés de clous à grosses têtes; les grandes salles de jadis sont divisées par des cloisons et l'on y a substitué aux cheminées primitives de mesquines prussiennes. Dans les cuisines, les seuls éviers pratiqués dans l'épaisseur de la muraille, que dans le patois du pays on appelle *aïguères*, ont été respectés. Leur forme comme leur disposition s'est conservée à peu près identique depuis le xve siècle jusqu'à nos jours dans les habitations rurales de la Gascogne et des Landes où ils se retrouvent communément.

Il y avait donc pas mal de logis sortables pour le temps à Figuès et les jurats de Casteljaloux s'en souvinrent à l'occasion. Le 16 mai 1565 par exemple, un trompette se présentait aux portes de la ville annonçant l'arrivée de M. et de Mme de Guise avec soixante ou quatre-vingts chevaux pour lesquels il demandait en même temps le logement. Le corps de ville ayant

---

(1) *Abécédaire d'archéologie (Architecture civile et militaire)*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1869, p. 295.

obtenu l'exemption des gens de guerre se montrait fort jaloux de faire respecter ce privilège. Le jurat Castaing fut dépêché auprès du roi de Navarre pour lui remontrer le danger qu'il y aurait à passer outre, mais Henry leur fit observer que la circonstance leur commandait de se relâcher de la règle à cause du voyage que Charles IX, en ce moment à Mont-de-Marsan avec lui, faisait à travers la Gascogne et dont les Guise étaient. Aussi décida-t-on que partie des cavaliers serait logée à Casteljaloux, *partie à Figuès* et partie à Bachac, Saint-Martin et Labastide de Castelamourous (1).

Il était donc intéressant de rechercher sous l'influence de quelle cause s'élevèrent en même temps sur le territoire de cette petite paroisse ces importantes constructions, d'autant plus que quelques autres de tous points semblables sont éparses dans les environs. Détruites comme tant d'autres, les archives de Figuès ne peuvent fournir aucun renseignement de ce côté. Les papiers de la famille de Brocas, sans en donner toute la clef, nous montrent cependant à l'époque qui nous retient les Brocas établis à Figuès dont ils sont les seigneurs et y demeurant; or, comme dans les divers actes passés devant le notaire de l'endroit et *dans leur logis*, tels que les contrats de mariage, il n'est pas question de château, il est à présumer que cette famille nombreuse habitait entre autres les maisons Laban et Olivet. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que l'on chercherait en vain par ailleurs trace de manoir ou de gentilhommière.

Ce qui surprend le plus après cela, c'est que la maison d'Henri IV à Figuès, à un demi-kilomètre environ

---

(1) V. Samazeuilh, *Hist. de l'Agenais*, t. II, p. 127; *Registres de la Jurade*, aux Archives de la mairie de Casteljaloux.

de l'église, en rase campagne, au lieu dit « à Brocas » et marqué tel sur la carte de l'Etat-major, soit encore une métairie dans le genre de celle de Samazan mais plus vaste, très bien conservée, avec un premier étage légèrement porté en encorbellement. Toute entière à pans de bois avec des colombages disposés avec art pour l'agrément de la façade, ce bordage rappelle de manière frappante les belles habitations rurales basques de la même époque. Le toit s'avance très en dehors, de manière à servir de hangar et porte sur de puissants poteaux. Ce type très intéressant de construction rurale s'est conservé dans la Gascogne, les Landes, le Béarn, le Labour et la Soule jusqu'au commencement de ce siècle.



Ici encore, sur cette terre qui appartenait aux de Brocas, dans la famille de qui elle est restée jusqu'à ces dernières années, Henri de Navarre aurait séjourné plusieurs jours avec une escorte importante d'hommes d'armes. Si les souvenirs s'en sont conservés très précis dans la commune de Figuès, l'histoire les a enregistrés et M. Samazeuilh, l'historien toujours à consulter de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais, rapporte ce passage d'Henri à Figuès avec des détails tels, qu'il paraît bien les avoir puisés à une source authentique que nous avons retrouvée. On est en 1580 :

« De Cahors, dit-il, Henri s'était porté dans l'Armagnac pour empêcher la noblesse de ce pays de se » réunir au maréchal de Biron. Nuit et jour à cheval, » il battit un de ces partis dans le voisinage de Vic-Fezensac, et un autre aux portes de Beaumont de » Lomagne. A la nouvelle de ces deux combats, Biron » sentit l'urgence de se mettre en campagne, et comme » il avait donné rendez-vous à toutes ses troupes dans » la ville de Marmande, Henri partit de Nérac pour le » combattre, le 15 juin 1580. A son passage par Casteljaloux, le même soir, il écrivit à Meslon, qui commandait à Monségur, de se trouver à Sainte-Bazeille » avec le plus de gens de pied et de cheval qu'il pourrait rassembler, le jour qui lui avait été déjà indiqué » par le capitaine Favas.

» *Puis ce prince se porta de sa personne, à Figuès,* » *maison des Brocas, d'où il partit le lendemain pour* » *passer son armée en revue dans la plaine du Lanot,* » *sur la rive gauche de l'Avance et à une lieue en aval* » *de Casteljaloux. Le 18 il était au Mas d'Agenais,* » *dirigeant toutes ses troupes sur Tonneins, où il se* » *rendit lui-même le 1er juillet suivant* » (1).

---

(1) V. Samazeuilh, *Hist. de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, t. II, p. 243. — Brocas était un capitaine des plus dévoués du roi de Navarre. En juillet 1583, il lui écrivait : « *Capitaine Brocas, incontinent* » *la Présente reçeue, ne faictes faulte d'assembler le plus grand nombre* » *de soldats qu'il vous sera possible, tant du lieu de Figuèys que des* » *lieux circonvoisins, d'aultant que j'en ay affaire pour chose important mon service, ainsy que j'ay commandé aux capitaines Dominges et* » *Castaing vous faire entendre de ma part; lesquels vous croirez comme* » *moi-même. Vous les tiendrez prêts pour venir me trouver, lorsque je* » *vous manderay. A quoi m'assurant que ne ferès faulte, je prieray Dieu,* » *vous avoir, capitaine Brocas, en sa saincte et digne garde.*

» *De Bazas, ce XVIJe juillet 1583.*

(*De la main du roi*)
» Vostre bon amy
» Henry ».

Mais la métairie que nous avons décrite nous paraît usurper un honneur qui revenait peut-être à la maison voisine, aujourd'hui rasée et dont elle devait être la dépendance directe. A une vingtaine de mètres, en effet s'élevait, il y a quelques années encore l'ancien presbytère de Figuès et tout me porte à croire qu'il doit s'identifier avec la maison des de Brocas et celle qui reçut Henri IV. Notre métairie n'aurait en ce cas abrité que l'escorte du roi. Quoi qu'il en soit, la terre et l'endroit s'appellent depuis trois siècles « à Brocas » et la métairie est restée : la maison d'Henri IV. Très modifiée à l'intérieur où les grandes cheminées ont été rétrécies, on y montre une étable où fut la chambre du roi, en sorte qu'il n'en reste plus qu'une façade intéressante dans son genre avec le souvenir de l'homme illustre qu'elle aurait abrité.

M. Samazeuilh a écrit à une époque où tous les his-

Deux autres lettres écrites au capitaine Colin de Brocas par le roi de Navarre sont reproduites dans le premier volume du *Recueil des lettres missives de Henry IV* publié par M. Berger de Xivrey. Les originaux sont aux mains de M. de Brocas qui habite actuellement dans la commune de Beauziac, dont il est maire, le château de Carnine à cinq ou six kilomètres environ de Casteljaloux. Je remercie ici M. de Brocas qui a bien voulu me communiquer avec une courtoisie parfaite les anciens papiers de famille conservés, dont la collection fournit des renseignements intéressants pour l'histoire du pays.

Le nom des de Brocas se trouve à chaque pas dans le *Catalogue des rôles gascons* publié par Thomas Carte; ils sont étroitement mêlés aux affaires de Guienne et certains obtiennent les faveurs des rois d'Angleterre. Plusieurs d'entre eux fixés outre Manche y ont formé une souche anglaise; depuis le quatorzième siècle on trouve les de Brocas servant dans les armées du roi de France; ils comptent également de nombreux magistrats parmi eux, les uns ont occupé le siège Sénéchal de Casteljaloux, d'autres ont été Conseillers à la Cour-des-Aides de Guienne. — M. de Brocas possède un portrait d'Henri IV fort ancien et surtout très bon, ainsi qu'une plaque de sauvegarde délivrée à ses armes par le roi, elle est assortie de son brevet.

toriens n'apportaient pas dans leurs travaux cette méthode et cette précision, avec cette sûreté dans l'information, qu'on leur demande d'y apporter aujourd'hui ; si consciencieuse que soit son « Histoire de l'Agenais », elle aura toujours ce défaut, qui n'est pas mince, de ne renvoyer à aucune source, de ne citer qu'un très petit nombre de documents dans l'énorme quantité de pièces inédites et originales passées sous ses yeux, en sorte que la vérification et le dépouillement demeurent partout à faire après lui dans des dépôts publics où il n'y a aucun classement, comme dans ceux des particuliers, qui lui ont beaucoup donné, mais dans lesquels il n'est pas toujours facile d'accéder alors qu'on en connaît l'existence (1).

---

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le Comte de Brocas de pouvoir publier le document suivant transcrit sur la pièce originale qu'il nous a confiée et qui donne toutes précisions; c'est l'annexe d'une enquête faite sous l'autorité de justice par voie de commune renommée et à la diligence de la famille de Brocas pour certifier que les de Brocas avaient plusieurs fois eu l'honneur de loger des rois et des reines de France.

« *Le mesme jour* (8 mai 1568) *pardevant nous lieutenant general susdit » estant dans son logis auroit comparu led. debans procureur dud. s^r Bro- » cas qui auroit su que led. sieur brocas dezire fortiffier lad. attestation » du logement fait par henry le grand en la maison dud. s^r Collin brocas » escuyer son grand pere aud. figueyres en lad. jurisdiction de bouglon » et pour cest effet a produit sieur Pierre beteille homme d'armes habi- » tant de la jurisdiction de la bastide de castel amouroux et m^d d'icelle » age de soixante huit ans ou environ lequel ayant leve la main promis et juré » de dire veritté a dit avoir ouy Dire a feu s^r jean beteille capp^ne son père » habitant aud. labastide qui avoit esté capp^ne dans les troupes du roy » henry le grand et a feu M. Pierre beteille son oncle vivant procur du » roy dud. la bastide que le roy henry le grand avoit loge a diverses fois » chez feu collin de brocas escuyer capp^ne en sa maison de figueyres » juridiõn de bouglon et entre aut. ocasions une fois qu'il mit son armée » en bataille sur la plaine du lanot qui est en jurisdiction dud^t bouglon » et de la bastide, laq^elle armee sen alla vers Thonenx et le roy logea ches » led^t feu sieur Collin de brocas escuyer en sa maison audit figueyres, de*

Henri de Navarre revint plusieurs fois à Figuès; on l'y retrouve dans l'Itinéraire du roi de Navarre, publié dans le *Recueil* de M. Berger de Xivrey, où il est dit que ce prince alla souper et coucher à *Iguère* (1), aux environs de Casteljaloux, le 17 février 1586 où il séjourna toute la journée du 18 et ne fit que dîner le 19. Cette indication se trouve en parfaite concordance avec l'emploi fait par le roi de ces mêmes journées dans l'Itinéraire publié par le chanoine Monlezun : « 1586... — février... le 13, dîne à Nérac, soupe et » couche à Casteljaloux; il y reste jusqu'au 17 d'où il » part après dîner pour aller coucher à Yguères, où il » séjourne encore le 18; le 19, dîne à Yguères, soupe » et couche à Puyguillan etc. » (2).

Une autre habitation, tout à côté, mérite un peu plus d'attention; tout entière construite en pierre avec une

---

» *quoy il a este concedé, en foy de quoy nous avons signé, fait signer audit* » *beteille et contresigné avec notre greffier fait l'an et jour susdit.*

MOTHES *lieu gnal et comm exam.* — DEBANS *procur du requer*[t] — BETEILLE *attestateur*

BROCAS *requerant* — LAVAL *advocat du roy*

Collationné

LACROSSE *greffier en chef.*

(1) Il ne peut y avoir aucun doute; *Iguères*, indiqué d'ailleurs comme maison des Brocas, n'est autre chose que Figuès; outre que dans la prononciation l'*f* disparaît souvent en gascon, c'est en vain qu'aux alentours de Casteljaloux on chercherait un lieu du nom d'*Iguères* ou approchant; il est à remarquer que Figuès a été à toutes les époques mal orthographié. La carte du *Bourdelois* de M. de l'Isle, faite en 1714 porte : *Higuei* à la place de Figuès et une autre un peu antérieure : Higaux. Les actes de la famille de Brocas portent indistinctement ces diverses orthographes mais Figuès y est placé sous la juridiction de Bouglon ce qui détruit toute incertitude.

(2) Monlezun, *Supplément à l'histoire de la Gascogne*, p. 592; Brun, Auch, 1850.

porte dans sa façade qui rappelle celle de la maison de Samazan et une autre plus petite du même genre sur le côté, elle a un tout autre caractère. La présence excessivement rare, et dont je ne connais que ce seul exemple dans la région, de deux piliers de pierre qui



sont de grossières colonnes, soutenant l'auvent et le toit, et son pignon très fortement entrapeté lui donnent un aspect étrange auquel l'œil n'est pas accoutumé dans le pays. Les murs de cette maison sont épais, les salles vastes et sombres où de petites fenêtres laissent parcimonieusement pénétrer la lumière. La cheminée, qui a été conservée intacte, a de belles proportions dans sa simplicité.

Une autre maison, au *Gach,* à un kilomètre de là environ, rappelle très exactement celles du hameau de Figuès; les matériaux employés sont de même nature : des moellons irréguliers de petite dimension assemblés avec beaucoup de mortier composent la grosse maçonnerie; les linteaux des portes, les encadrements des fenêtres, leurs meneaux, les supports et les entablements sont en pierres de bel appareil. La plupart de ces baies, très larges, ont été bouchées; l'escalier se développait en vis dans une tourelle appliquée au centre de la façade qui a été démolie il y a quelques années. Le *Gach,* placé sur un tertre, en un lieu découvert, commandant facilement aux alentours, a toutes les apparences d'une petite maison forte.

En dépit de leur simplicité, ces constructions rurales sont encore les plus belles et les plus considérables du pays où leur masse brunâtre et leur pignon élevé les signalent de loin.

A côté de ces maisons bourgeoises ou nobles de la fin du xve et du commencement du xvie, ces métairies de Samazan et de Figuès qui répondent à d'autres formes d'habitations rurales vont se raréfiant de plus en plus. Les unes et les autres sont à considérer comme types dans une contrée qui était pauvre et où les cadets abondaient ayant de bons titres de noblesse mais peu d'écus. La décoration extérieure y est maigre, sans doute; la rareté des matériaux en est la principale cause; faute de carrières proches, la bonne pierre était difficile à se procurer, aussi la ménageait-on alors que la brique et le bois abondaient. Dans les demeures seigneuriales elles-mêmes, les marches des escaliers étaient le plus souvent de vieux chêne tournant en vis autour d'un énorme mât dont la tête allait se perdre au sommet de la cage sous le toit conique d'une tourelle.

Les maisons à pans de bois de Samazan et de Figuès permettent de fixer certaines observations au point de vue de l'histoire générale de l'habitation dans cette partie de l'Agenais touchant la constance des formes et la similitude des matériaux qui ont servi à leur édification avec ceux employés jusque dans la première moitié de ce siècle. Les métairies semblables abondent dans la campagne environnante; on n'a pas cessé de les reproduire depuis le xve siècle et il est à remarquer qu'elles-mêmes, à cette époque, perpétuaient des types d'habitations bien antérieurement adoptés. Certaines avec la tour carrée de leur colombier, isolée ou adossée, avec leurs auvents, leurs hangars sur piliers, leurs toits tombant à une faible hauteur du sol, leurs pignons

entrapetés ou aigus, avec la disposition des dépêches rappellent les anciennes exploitations rurales des *villæ* gallo-romaines telles que Viollet le Duc les a décrites et figurées (1). La ruine les attaque fortement partout; toutes les maisons de Figuès sont lézardées par suite aussi de mouvements du terrain, un sous-sol très argileux qui n'est point stable; celles à pans de bois sont autrement attaquées; les charpentes s'affaissent, les remplissages se bossèlent et s'effritent; l'effondrement final est proche.

Ce n'est plus guère que dans ces masures que l'œil du chercheur risque d'être encore quelquefois attiré par une vieille faïence, par un plat dont les fleurs peintes détonnent sur les galeries du vaisselier à côté des rangées des assiettes blanches qui, pour nos paysans d'aujourd'hui, surpassent toutes les autres. Il a le mépris de la fleur dont ses anciens se sont pendant si longtemps contentés; combien n'en a-t-on pas

(1) « *C'est sur les bords de la Garonne, dans le Languedoc et la Provence que l'on trouve les habitations rurales les plus gracieuses, celles qui rappellent le mieux ces maisons des champs des peintures antiques. La tradition romaine est restée plus pure, dans ces contrées, que partout ailleurs en France. Ces maisons de paysans sont larges, spacieuses, basses, orientées toujours de la manière la plus favorable, possédant des portiques ou plutôt des appentis à jour, bas, afin d'abriter les habitants qui, sous ce climat doux, se livrent à leurs travaux en dehors de la maison.*

» *Dans les plaines de Toulouse, dans l'Ariège et l'Aude, du côté de Limoux, on voit au milieu de bouquets d'arbres séculaires des maisons bâties sur ces données et qui sont relativement anciennes, c'est-à-dire qui datent du* XV*e siècle. D'ailleurs, celles que l'on construit encore aujourd'hui, en briques crues ou en cailloux, suivent exactement le même programme. En effet ces populations ont toujours été agricoles, attachées à la terre, et n'ont guère modifié leurs habitudes depuis le* XV*e siècle* ».

V. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XI*e au* XV*e siècle*, t. VI, p. 296, v° *Maison*. Paris, A. Morel, éditeur, 1868.

trouvé dans les auges où le porc promenait son groin, dans les greniers où buvaient les poules et les pigeons! C'est parfois la chose la plus inattendue qui vous tombe sous la main, lorsque, par grand hasard, on a obtenu la permission de monter sous les combles poudreux; ce sera un Callot, un vieux pistolet, un Delft, un bouquin recouvert de parchemin qui sera la *Chronique de Bordeaux* de de Lurbe. Par quel hasard ces épaves, ignorées du paysan lui-même, se sont-elles échouées là? Beaucoup sont évidemment sorties des châteaux des environs aux temps troublés de la Révolution.

Le mobilier est partout le même, c'est-à-dire aussi sommaire : le vaisselier à plusieurs galeries où s'étale la faïence y compris le plat à barbe, avec les cuillères, les fourchettes et les couteaux alignés dans des râteliers; ce vaisselier, que les jeunes mariés remplacent maintenant par un buffet à la moderne qui ne le vaut certes pas; le lit à baldaquin d'où pendent très souvent encore de vieux camaïeux que l'on semble conserver avec ennui; une armoire qui est un bahut Louis XIII — car le Louis XIII domine partout dans le Lot-et-Garonne — bon à réformer lui aussi à la première récolte; un coffre qui fut celui d'une mariée d'antan; la grande pendule dans sa caisse peinte, un monument quelquefois intéressant, et pas encore détrôné, voilà suffisamment pour meubler si l'on y ajoute la massive table qui abrite le pain dans ses grands tiroirs et les chaises. Il n'est pas rare de trouver dans la batterie de cuisine, avec d'anciens ustensiles, de ces lampes de cuivre travaillé, à quatre becs, que l'on nomme *careils*, une bassinoire aux ajourements intéressants que nos mondaines transforment maintenant en cartels dans leurs salles à manger; dans l'âtre de gros landiers de fer forgé.

Un arbre plusieurs fois séculaire les signale souvent

de loin ces anciennes métairies; il a vieilli avec elles, quelquefois il est mort le premier; c'est presque toujours un ormeau.

Dans quelques vingt ans, il n'y aura plus ni l'arbre ni la maison nulle part; le temps aura fait son œuvre, et si jusqu'à hier encore on a continué à construire d'après ces types anciens et familiers, le paysan de nos jours, devenu ambitieux, fait élever des maisons de pierre avec premier étage; il ne fait passer qu'une couche de peinture grise sur les portes et les volets, vite disparue soit, mais il fait savoir au dehors qu'il a de bonnes pistoles. Il est facile de se convaincre que ce genre de constructions nouvelles, qui gagne partout, est loin d'ajouter à son bien-être par ses aménagements extérieurs ou intérieurs; on fait mesquin et petit à cause de la cherté des matériaux et de la main-d'œuvre. Sans caractère aucun en tout cas, elles se marient bien moins pittoresquement au paysage.

Aussi est-il temps de figurer ces doyennes qui s'en vont les unes après les autres emportant avec elles de glorieuses bribes de souvenirs.

*
* *

Dans un repli de terrain, masqué maintenant par les bois de pins et les futaies d'une délicieuse garenne, se trouve le château de Malevirade à peu près à égale distance des deux églises de Cavagnan et du Grezet. Il ne peut être oublié dans cette énumération des maisons et des châteaux qu'Henri de Navarre visita; maintes fois il y reçut l'hospitalité des Sacriste de Malevirade, seigneurs puissants, dévoués à sa cause, dont la maison commandait à la fois, sur ce point, à la route de Marmande à Casteljaloux et à celle du Mas d'Agenais. Les bandes des réformés parcoururent à tout instant

ces chemins pour gagner à travers les forêts la place du Mas, aux ducs d'Albret, la vallée de la Garonne et Tonneins. Ils y circulaient avec une sécurité à peu près complète, grâce à la configuration du pays qui est extrêmement boisé et accidenté, et surtout aux nombreuses intelligences qu'y entretenait le roi de Navarre avec les de Bacoue (1), les Lanauze, les Sacriste dont les terres s'étendaient sur les communes de Sainte-Marthe, de Cavagnan, du Grezet, vers Caumont et jusqu'aux portes du Mas au delà desquelles encore le formidable repaire des Seigneurs de Calonges offrait un précieux refuge en cas d'alerte ou de surprise. C'est pourquoi bien qu'aucun document ne puisse être produit ici, il est matériellement certain qu'Henri de Navarre s'est un grand nombre de fois arrêté à Malevirade et peut-être entre autres le jour où nous l'avons vu quitter Figuès pour gagner le Mas après avoir passé ses troupes en revue dans la plaine du Lanot. Cela ne fait aucun doute aux yeux de tous ceux qui se sont intéressés aux nombreuses allées et venues de ce prince en Agenais et qui connaissent la situation de Malevirade.

D'Aubigné, dans *sa vie à ses enfants,* a raconté, avec un détail auquel il s'est complu, le terrible combat qui se livra en 1577, tout proche de Malevirade où l'on essaya de se réfugier un jour que, témérairement, le gouverneur de Casteljaloux était sorti de cette ville

---

(1) Il y a encore dans la commune du Grezet une terre qui appartient à M. Mongie-Carsuzan, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, qui s'appelle : « à Bacoue ». La propriété des Seré de Lanauze en est peu distante. Entre elles se trouve la *Tuque de Lanau*, ancien poste de signaux gallo-romain, correspondant à celui de Montpouillan ; de cet énorme et superbe tumulus on a une vue très étendue sur la vallée de la Garonne, dans le loin, et vers Casteljaloux, il serait très facile de retrouver tous ces points de correspondance en cherchant quelque peu ; Bouglon doit être un des plus rapprochés.

à la tête d'un certain nombre de *salades* pour surprendre et provoquer la garnison de Marmande. On arriva sur les bords de la Garonne à un moment où, par une coïncidence étrange, la compagnie du baron de Mauvezin passait l'eau pour tenter de son côté un coup de main sur Casteljaloux. Une affreuse mêlée s'ensuivit après une poursuite acharnée, à peu de distance de



Malevirade, dont le seul récit fait par d'Aubigné donne un frisson. L'aîné des Brocas et un cavalier d'Aiguillon s'enfoncèrent leur poignard dans la gorge plutôt que de tomber aux mains des gens du baron de Mauvezin tant ils étaient ivres de carnage. Le gouverneur de Casteljaloux, La Vachonnière, resta sur la place; d'Aubigné fut laissé pour mort; Bacoue, trouvé parmi les tués, fut transporté à Malevirade où sa sœur vint le chercher étendu sur un coffre; tous les autres morts furent enterrés dans une tour isolée du château qui devint à partir de ce moment un sujet de terreur pour les paysans; on la crut hantée de revenants. Il fallut transporter tous les ossements dans le cimetière de la paroisse voisine pour faire cesser cet effroi.

Le château, bien campé sur un petit plateau qui domine une série de dévallations évidemment utilisées

jadis pour la défense et rempardées, mais qui forment aujourd'hui autant de terrasses pittoresques transformées en jardins, est une belle bâtisse du xve siècle. Sa façade large, posée de biais, percée de rares fenêtres, est flanquée de deux grosses tours carrées, coiffées de hauts combles; une troisième, sur le côté, est par une disposition étrange, quasi accolée à celle de l'est. Massive et sévère, cette construction imposante rappelle de très près ces petits châteaux du Béarn qui s'élevèrent en maints endroits vers la même époque un peu sur le modèle du château de Pau et dont celui de Biron à Navailles est resté un des plus remarquables spécimens. Deux grandes salles, dans le bas, transformées en grand et petit salon, ont conservé leur caractère avec deux cheminées de pierre intéressantes par leur belle et simple ordonnance et par leurs monumentales proportions. Les grandes fenêtres à doubles meneaux de pierre qui éclairent la principale pièce sont assurément récentes; on s'y est, en tout cas, attaché à reproduire avec fidélité les moulures des larmiers, des linteaux et des encadrements, des baies anciennes qui subsistent par ailleurs. La porte d'entrée actuelle, avec son arc en cintre surbaissé, défigure entièrement cette façade où l'on voudrait voir une porte un peu étroite, carrée, surmontée d'un fronton triangulaire portant lui-même un écusson, et ornée de pilastres engagés pour pieds droits. Elle a été mutilée et agrandie par un des nombreux possesseurs qui ont remanié le château durant ce siècle, sans doute pour donner un plus large accès à ce réduit bas, voûté en berceau, où l'on pénètre dès en entrant et sur le côté gauche duquel prend naissance un bel escalier de pierre qui dessert tous les étages. Tout ce rez-de-chaussée est intéressant dans sa distribution; il ne me semble pas qu'il y ait

autre chose à signaler aux étages supérieurs autant qu'une très sommaire visite m'a permis d'en juger; le sous-sol est voûté. Dans une chapelle, depuis longtemps transformée en écurie, qui dépendait du château, on a trouvé des étoffes et des chasubles d'un grand prix, ainsi que des dentelles fort anciennes données depuis à l'église voisine du Grezet. Si Malevirade, tel qu'il se comporte aujourd'hui, avec ses vastes communs disposés autour d'une basse-cour, est encore une superbe demeure seigneuriale, les arrachements divers qui se voient dans sa partie postérieure, des corbeaux de pierre destinés à supporter les poutres d'étages disparus, les nombreuses substructions qui affleurent le sol ici et là, un pan très épais de sa vieille enceinte extérieure sur le bord de la route, permettent de supposer qu'il a été dans d'autres temps d'un redoutable abord (1).

*
* *

A Casteljaloux, en Albret, à quelques lieues de Figuès, on trouve plus qu'une maison dite d'Henri IV. Tout fut sien ici. Du château, dont les restes étaient

(1) Le château de Malevirade appartient à M. de Rocquemaurel, beau-frère de M. de Brocas, qui en fait sa résidence ordinaire. Par l'acquisition qu'il en fait, le château est rentré dans une famille des mains de laquelle il était depuis longtemps sorti, car les de Brocas et les Sacriste de Malevirade s'allièrent au XVIIe siècle où nous voyons : noble messire Nicolas de Brocas, écuyer, seigneur du Fresche, Sauros, Saumejan et baron de Montpouillan, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, contrôleur en la chancellerie près la Cour des Aides et finances de Guyenne, épouser par contrat du 27 janvier 1644, damoiselle Jeanne Sacriste de Malevirade, fille de feu noble Gabriel Sacriste, seigneur de Malevirade, Le Grezet, Samazan et de damoiselle Catherine de La Lande. Le contrat fut passé dans la *maison noble* de Malevirade, paroisse de Cavagnan, juridiction de Bouglon en Albret. Les Sacriste étaient alliés aux plus puissantes familles du pays. Alexandre Sacriste

si intéressants au XVIII[e] siècle, il n'est resté qu'un fragment, un morceau mutilé lui-même d'on ne sait quel corps de logis ou quelle dépendance enfermée dans ses murs et c'est lui que, présentement, l'on appelle à Casteljaloux le château d'Henri IV. Chose singulière, tout ce qui dans ce coin de ville a rappelé la force : tours, portes, murailles percées de créneaux, donjon a été rasé de fond en comble; presque tout, au contraire, de ce qui semblait ne tenir qu'à l'abri de cette protection a subsisté : tels les bâtiments des Cordeliers actuellement transformés en hôpital, et, si ce logis du château lui-même auquel les modernes habitants de Casteljaloux s'obstinent à accoler quand même le nom d'Henri IV, est encore debout, c'est grâce assurément à cette circonstance que le doyen du chapitre l'occupait lors des démolitions. A peu de chose près, la maison *Laban* ou le *Gach* de Figuès, ce corps de bâtiment qui par là nous fixe bien sur le type communément adopté dans le pays par les architectes du XV[e] siècle; il semble sorti des mains des mêmes ouvriers, avec des matériaux pareils. Une fenêtre est à signaler; placée assez bas, à droite sur la façade, elle est surmontée d'une arcature brisée dont les tombants s'appuient sur deux petits culots qui figurent des têtes de grotesques d'une assez bonne exécution. Des traces

---

de Malevirade était marié à Marie de Vicose dont la sœur Marguerite s'était unie à très haut et puissant seigneur messire François de Caumont de la Force marquis de Castelmoron, seigneur et baron de Montpouillan, Cazenave, Castelnau de Cernes, Balizac et autres places. C'est lui qui engagea pour quatre années par acte du 5 janvier 1648 sa baronnie de Montpouillan à Nicolas de Brocas moyennant la somme de 30,000 livres sur laquelle 27,204 livres devaient être comptées à Alexandre Sacriste et à Marie de Vicose, sa femme, au résultat d'une transaction en date du 29 août 1646 (*Papiers de la famille de Brocas*).

de peintures anciennes apparaissent sur les murs de la salle du premier étage et sur la cheminée.



C'est bien peu quand on essaie de reconstituer ce que fut le château de Casteljaloux, dont les accroissements avaient été incessants depuis le XIIIe siècle. Mais il avait joué un rôle si important pendant les guerres de religion que, la paix venue, Louis XIII, qui paraît n'avoir jamais aimé ce pays où son père était demeuré si populaire, ne s'en souvint que pour le faire abattre en partie. Les troubles de la Fronde qui eurent à Casteljaloux plus qu'un écho, à cause du prince de Condé auquel l'Albret avait été cédé, donnèrent à Louis XIII l'occasion d'en achever la ruine. Il en avait cependant été épargné un étrange et bien curieux bâtiment, vulgairement appelé *Culottes de Gargantua,* qui s'écroula avec fracas un peu avant 1789. Voici ce qu'en écrivait, vers le milieu du XVIIIe

siècle, un officier de la maison de Bouillon dans un rapport dont il avait été chargé touchant le duché d'Albret : « Une aile du château a été respectée... elle » est habitée par le doyen du chapitre... On voit sur » le derrière du bâtiment occupé par le doyen, une » antique bien singulière et que l'on nomme dans le » pays, les culottes de Gargantua. Cette antique est » composée de deux pièces de 25 à 30 pieds, en tous » sens chacune qui se communiquent par un grand » arceau. Ces deux pièces sont fermées par des murs » qui s'élèvent, en forme de flèches, à la hauteur de » plus de deux cents pieds et qui ressemblent à des » culottes renversées, avec cette différence cependant, » que chaque bras des culottes est flanqué de quatre » petites tours d'environ 8 pieds de circonférence et » 30 pieds de hauteur. La tradition du pays est que le » bâtiment a été construit dans un temps très reculé » pour servir de cuisines et » c'est apparemment ce qui » l'a fait nommer culottes de » Gargantua » (1).



Henri IV, si l'on s'en rapporte à son itinéraire, paraît n'avoir jamais fait de séjour bien prolongé à Casteljaloux, mais il ne serait peut-être pas facile de relever le nombre de fois qu'il a traversé cette place pour y demeurer quelques heures, le temps d'y

(1) Rapport dans Samazeuilh, *op. cit.*, II, p. 150. — « On ne peut croire » ajoute M. Samazeuilh, que ce beau groupe de tours et de tourelles ait » eu pour première destination celle que lui prête l'auteur de ce rapport.

dîner, souper ou coucher, voire même y passer deux, trois et quatre jours (1).

De Thou nous l'y montre dans ses *Mémoires*, se livrant, au cours d'un de ces petits séjours, à la chasse et aux divertissements variés.

» Nous avions pensé d'abord que ce pouvait être l'ancien donjon de Casteljaloux. Mais les livres des Jurades de cette ville donnent à peu près l'assurance que le donjon fut démoli en 1636. Les *culottes de Gargantua* resteront, en conséquence, au nombre de ces énigmes trop multipliées du moyen-âge, dont le mot est à jamais perdu ». — L'importance de ce bâtiment est une des raisons qui font répugner M. Samazeuilh à y voir simplement des cuisines et il a été jusqu'à rectifier un point de ce rapport qui est au contraire très indicatif. M. Samazeuilh surpris de ne voir donner que 8 pieds de circonférence à ce qu'on y appelle quatre petites tours, propose de lire 8 pieds de diamètre, ces dimensions lui paraissant trop exiguës. Elles ne le sont plus si ces petites tours n'étaient autre chose que les cheminées des cuisines ce qui parait plus que vraisemblable. Nous inclinons très fort au contraire pour l'opinion réconfortée par la tradition et aussi par le nom « *culottes de Gargantua* », admise par l'officier du duc de Bouillon. Mais comme en archéologie, il faut voir avant tout et que nous n'avons pas vu, pas plus du reste que M. Samazeuilh, nous nous bornerons à émettre une hypothèse contraire à la sienne en renvoyant aux nombreux exemples de cuisines monumentales reproduits dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont. (Architecture religieuse et architecture civile et militaire.

(1) Extraits de l'Itinéraire : 1576... octobre : le 8 soupe et couche à Casteljaloux; le 13 *id.* — 1579... septembre : le 23 soupe et couche à Casteljaloux; le 24 *id.;* le 25 *id.;* 1580... mars : le 8 soupe et couche à Casteljaloux; 9 *id.;* avril : 30 à Casteljaloux; juin : 15 à Nérac et Casteljaloux ; 1851 : février : 23 dîne à Bazas et couche à Casteljaloux; mars : du 1er au 4 à Casteljaloux; septembre : 8 dîne à Samazan, couche à Casteljaloux ; 9 *id.;* octobre : le 25 à Casteljaloux; 1582, mai : du 2 au 4 à Casteljaloux; 1583, février le 3 à Casteljaloux; 1586 : février, le 6 dîne à Nérac, soupe et couche à Casteljaloux; il y reste jusqu'au 17; mars, le 15, à Nérac, excursion, le matin jusqu'à Casteljaloux; 1585, décembre, le 15 dîne à Roquefort, soupe et couche à Casteljaloux; le 16, dîne à Casteljaloux, soupe et couche à Nérac; 1588, février, le 19 dîne à Nérac, soupe et couche à Casteljaloux où il passe toute la journée du 20; du 22 au 24 à Casteljaloux; le 25 dîne à Casteljaloux, soupe et couche à Clairac. (Extrait du *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, p. 535 et s.). — Monlezun, *loc. cit.*, p. 587 et s.

Quand il n'était plus à Casteljaloux, il était dans les environs à Durance, à Fargues, à Cours, à Sos, à Tour-d'Avance où sa présence attirait les nobles de la ville et les gentilhommes de la garnison attachés à sa personne tels que les Bacoue, les de Brocas, les de la Noue, les du Bartas, les d'Aubigné, tous des compagnons de ses plaisirs quand ils n'étaient pas avec les Montgommery, les Batz de Trenqueléon, Condé et Rosny, le futur duc de Sully, ses meilleurs capitaines. La ville de Casteljaloux est donc pleine du souvenir d'Henri IV qui d'ailleurs ne lui donna jamais que des hommes de confiance pour gouverneurs.

Il n'est pas superflu d'évoquer rapidement à la suite d'Henry de Navarre la trace à Casteljaloux de ces gentilshommes dont le nom a été indissolublement lié par l'histoire à celui d'un prince qui fit avec eux de grandes choses avant de monter sur le trône de France (1).

---

(1) C'est à Casteljaloux que l'on surprend, en 1577, Agrippa d'Aubigné, lors lieutenant du gouverneur La Vachonnière, en train de dicter au juge de la juridiction les premières stances de ses *Tragiques*, employant ainsi les loisirs forcés que lui procuraient les bonnes blessures reçues dans l'affaire de Malevirade. Il avait alors 17 ans. Dans sa *Vie à ses enfants*, il a écrit à ce sujet : « Après ce jour-là se passa le périlleux combat que » vous voyez descrit au mesme chapitre 12e au retour duquel d'Aubigné » estant au lict de ses blessures, et mesmes, les chirurgiens les tenant » doubteuses, fit escrire sous soy par le Juge du lieu les premières » clauses de ses *Tragiques* ». *Sa vie à ses enfants*, p. 33. Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné par M. Eug. Réaume et de Caussade, t. I. Paris, Lemerre, 1874.

Il s'est encore plu à rappeler ce souvenir dans la préface des *Tragiques* en des termes à peu près analogues : « Il y a trente-six ans et plus » que cet œuvre est faict, assavoir aux guerres de septante et sept à Cas- » tel Jaloux, où l'autheur commandoit quelques chevaux-légers, et se te- » nant pour mort pour les plaies reçues en un combat, il traça comme » pour testament cet ouvrage, lequel encore quelques années après il a

L'intérêt qui s'attache à ces superbes maisons à pans de bois de Casteljaloux qui se dressent toujours robustes en façade de la grande rue et dans celle de l'hôpital s'en accroît davantage, et j'aurais essayé de les traiter par le détail, comme j'ai pu le faire pour Figuès, si la matière, trop abondante ici, n'avait atteint les propor-

---

peu polir et emplir ». Préface des *Tragiques*, p. 4 des Œuvres complètes t. IV, Lemerre, 1877. — A la suite de ce combat de Malevirade, auquel on doit être au moins reconnaissant de nous avoir valu cette œuvre passionnée, le gouverneur de La Vachonnière qui en avait été, mourut de ses blessures. D'Aubigné aurait bien brigué sa succession, mais il était fort mal en cour à ce moment; il n'osa donc rien solliciter du roi de Navarre par crainte d'un refus, mais il y a tout lieu de croire que d'Aubigné n'est pas sincère ou s'est fait illusion sur sa popularité lorsqu'il écrit que les jurats de Casteljaloux auraient demandé la place de gouverneur pour lui alors que les livres de la jurade révèlent que c'était pour le corps municipal et non en sa faveur que les jurats avaient sollicité : « Après la » mort de La Vachonnière, ceux de Castel-Jaloux voulurent demander » Aubigné pour gouverneur, ce qu'il empescha bien à propos, voyant la » colère de ce prince tellement envenimée contre luy ». Œuvres complètes, Sa *Vie à ses enfants*.

Peu de temps après, le 15 septembre 1877, d'Aubigné, de plus en plus disgracié et mécontent, écrivit de Casteljaloux au Roi à la suite de la paix de Bergerac cette lettre maintes fois reproduite et dont l'allure est fière à coup sûr. Mais il n'était pas aussi fondé à l'écrire qu'il a essayé de le faire accroire et l'honneur de l'avoir signée en est quelque peu diminué. « *Sire, vostre mémoire vous reprochera, douz' ans de mon service, douze » playes sur mon estomac : elle vous fera souvenir de vostre prison, et que » ceste main qui vous a escrit en a deffaict les verrouils, et est demeurée » pure en vous servant, vuide de vos biens faits et des corruptions de votre » ennemi et de vous; par cet escrit elle vous recommande à Dieu, à qui je » donne mes services passez et voüe ceux de l'advenir, par lesquels je » m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant, vous avez perdu » vostre très fidèle serviteur, etc...* » Œuvres complètes. *Sa vie à ses enfants*, p. 36.

Ce congé donné, d'Aubigné quitte Casteljaloux et comme il passe par Agen, il va remercier Mme de Roques qui lui avait servi de mère en ses afflictions; il trouve chez elle un grand épagneul nommé Citron qui avait été accoutumé à coucher sur les pieds du roi entre Frontenac et d'Aubigné bien souvent. Cette pauvre bête vint le caresser mourante de faim;

tions d'une monographie débordant le cadre de cette étude forcément restreinte.



De toutes, la plus curieuse est sans contredit la maison *Labails* dans la rue de Veyries. On a voulu y voir pendant longtemps une ancienne demeure des sires d'Albret à cause de l'intéressante série de médaillons sculptés dans la pierre qui les représentent, mais cette

---

d'Aubigné le mit en pension chez une femme et lui fit coudre sur le collet, qu'il avait fort frisé, le sonnet qui suit :

Le fidèle Citron qui couchoit autrefois
Sur vostre lit sacré, couche ores sur la dure :
C'est ce fidelle chien qui apprit de nature
A faire des amys et des traistres le chois :
C'est lui qui les briguans effrayoit de sa voix,
Et des dents les meurtriers; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains et l'injure,
Payement coustumier du service des Roys ?
Courtisans, qui jetez vos desdaigneuses veues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rües,
Attendez ce loyer de la fidélité.

Le lendemain, le roi étant passé par Agen, vit le chien qu'on ne manqua pas de lui amener; il changea de couleur à la lecture de cet écrit, dit d'Aubigné. A quelques jours de là, à une assemblée générale des Huguenots, tenue à Sainte-Foy, ceux du Languedoc dépêchèrent à Henri les sieurs d'Yolet et de Pagezy pour demander de la part des églises *ce qu'estoit devenu un si utile serviteur de Dieu.* Le roi répondit qu'il le

construction ne remonte pas au delà des premières années du XVIe siècle; tout son intérêt réside dans cette façade noire, dérobée aux regards, qu'il faut aller découvrir au fond d'une cour et qui a subi toutes les injures; mutilée et grossièrement remaniée à une époque qui paraît déjà lointaine à la suite d'on ne sait quelle ruine partielle qui se devine au chevauchement des assises, on y aperçoit des encadrements de fenêtres



et des cordons mal replacés dans la maçonnerie où ils n'ont pas même été encastrés d'aplomb. Et cependant ces vestiges suffisent pour attester que cette rue de Veyries a possédé l'un des plus beaux hôtels particuliers peut-être de tout l'Albret, et, à coup sûr, le plus considérable de Casteljaloux. Des deux ou trois étages qu'il devait avoir, si l'on en juge par les arrachements qui hérissent l'un des angles de la tourelle polygonale où l'escalier est logé, il n'en reste qu'un assez bas dans la cour, celui où se distinguent ces seize médaillons disposés au-dessus d'une série d'arcatures aujourd'hui aveugles mais au-dessous dequelles aurait bien pu

---

ténait encore pour sien et qu'il *donneroit ordre à son retour* (V. *Vie à ses enfants*, p. 36).

D'Aubigné ne rentra en grâce qu'à trois ans de là, en 1780. Cet événement se lie à un épisode amusant qui eut Barbaste pour théâtre et que nous rappellerons lorsqu'il sera plus loin question de l'imposante tête de pont qui commande sur la Gélise, à Barbaste, la route de Nérac.

circuler une galerie. Il y avait là un bel ensemble décoratif où les premiers et timides essais de la Renaissance apparaissent dans des motifs, des encadrements, des médaillons comme dans l'ornementation des larges cordons reposant sur de petits culs de lampe sculptés qui surmontent les chambranles de larges fenêtres à meneaux de pierre qui sont bien encore du xv[e] siècle avec leurs moulures et leurs nervures prismatiques. Sur ces cordons, en place de feuillages, on a sculpté avec art et peu de relief des lettres dont l'adroit agencement forme le décor et, l'ensemble, une inscription qu'il m'a été impossible de déchiffrer n'ayant pu en approcher d'assez près. La disparition à peu près complète de cette vaste et superbe maison qui avait la valeur d'un document original, marquant bien la transition du xv[e] au xvi[e] siècle, est une vraie perte pour l'art. Elle est aujourd'hui une boulangerie; l'avant-corps auquel la tourelle est attenante et qui vient en façade de la rue a été restauré durant ces dernières années mais non point dans le goût qu'il aurait fallu.



Au temps de sa prospérité, cette maison Labails eut le privilège de recevoir les rois de France pendant toute la durée de leur séjour à Casteljaloux; dès les premières années du xvi[e] siècle, on la voit aux mains de la famille de Brocas qui avait quitté Figuès; après Henri IV, en l'honneur de qui peut-être on avait fait sculpter les médaillons des sires d'Albret, ses aïeux,

c'est Louis XIII qui descend dans l'hôtel de la rue de Veyries en 1621 comme il revenait du siège de Montauban, et, en 1632 la reine Marie de Médicis à son retour de Toulouse, chez Gabriel de Brocas, lieutenant général au siège de Casteljaloux. En octobre 1659 Louis XIV et sa mère Anne d'Autriche y demandaient a leur tour l'hospitalité à Nicolas de Brocas, contrôleur en la chancellerie près la Cour des aides et finances de Guyenne (1).

---

(1) M. de Brocas conserve dans ses archives l'attestation de ces divers séjours des rois de France et d'Henri IV en particulier dans la maison de ses aïeux.

Sur le repli de la pièce :

Attestation faite à la requeste de Nicolas Brocas Sr Dufreyssou pardt le sr Lieutenant général d'Albret pour justifier des logemens que trois Rois ont fait chez eux du bm may i668.

Pardevant nous Jean Jacques de Mothés Cer du roy lieutenant général commre examinateur en la cour de la Senechaussée d'Albret siège de Castelgelloux estant dans nre logis dans lade ville ce jourdhuy huictiesme du mois de may mil six cens soixante huict auroit compareu m. bernard debans procurenr en ce siège pour nicollas de brocas escuyer sieur du freiche aveq lui en personne lequel en pnce de m. pierre Ledoux peur et Laval advocat du roy aud. siege a dit estre important audt sr de Brocas faire preuve et attestation somaire comme tant lui que ses ayeuls et père ont eu l'honneur de loger leurs magestés dans leurs maisons en divers rencontres sçavoir Collin de Brocas escuyer ayeul dudt sr requerant, le roi henry le grand en mil cinq cens quatre vingt six e ez années preudentes a plusie et diverses fois dans sa maison a figuières juridion de bouglon en nostre seneschaucée, et monsr m. (Taboul) de Brocas vivant cosller du roy et lieutt general au pnt siege fils aud sr Collin, père audt sr reqt de loger dans sa maison en la pnte ville rue de veyries le deffunt roy Louys le juste d'heureuse mémoire en l'année mil six cens vingt un jour qu'il passa en late ville au retour du siege de Montauban et de la prise de Monheur et aussy la royne deffunte en l'annee mil six cens trante deux au mois d'octobre a son retour de Tholoze et ledt sr du freiche requerant fils audt sieur lieutenant general eut aussy l'honneur de loger le roy et la royne mere lorsque leurs Magestés alloient a Tholoze au mois d'octobre de l'année mil six cens cinquante neufs et pour de tout ce dessus est dit a fait comparoistre pardt nous me Jean Sauvage prestre et chanoine en

La lande commence aux portes mêmes de Casteljaloux; il nous y faut nous y enfoncer pour suivre la trace d'Henri de Navarre dont la *Légende,* qui n'est autre chose que la mise en œuvre de tous les souvenirs

---

l'église collegiale nre dame de la pñe ville m. pierre lalende pre et prevandier ez lad eglise, Taboul du Castaing escuyer sieur de Taillarsolle, mr jeremie dupre dt en la cour, jean boutet, sieur de la case, estienne lapeyre me cordonnier bourgeois et habitants de lade ville, menant et causon mār habitans de la paroisse d'Esquerdes jurisdiction de Bouglon, francois du freiche jurat dudit bouglon requerant estre sur ce ouys et interrogés sur quoy et apres que lesdts attestants ont eu lepve mains promis et jure dire veritté ont dit scavoir led lanson age dè huictante un an et led du freiche cagé de septante,... ? qu'ils ont ouy dire scavoir led lanson a St jean et lanson pendarine son frere aisné et a beaucoup d'autres personnes vieilles et ledit du freiche a sr Bernard du freiche son pere et a Pierre et Guillaume du freiche frere audit bernard et oncles audit francois attestant que le roy henry le grand avoit logé à diverses fois ches ledt feu Collin de Brocas escuyer et cappne en sa maison de figuiers en ladte jurisdiction de bouglon ou ils l'avoient recu et lesdts sieurs du castaing Paillarsolle et age de soixante huict ans, et ledt sr boutet age de soixante trois ans et ledit lapeyre age de septante ans scavoir qu'en l'annee mil six cens vingt un, le deffunt roy louys le juste logea ches led feu sr Brocas lieut. general fils aud. sr Collin pere audit requerant en sa maison en la pnte ville rüe de Veyries venant du siege de Montauban et de la prise de Monheur et tant eux que ledt sr Sauvage chanoine age de soixante trois ans scavoir aussy que la feue reyne mere logea en l'annee mil six cens trante deux venant de Tholoze dans la mesme maison dud. feu sr Brocas lieutenant et aussy tous ensemble aveq ledt sr Lalende prestre et age de quarante huict ans ont dict aussi scavoir que lorsque le roy vint en ville en l'annee mil six cens cinquante neufs, au mois d'octobre allant à Tholoze logea avec la feue reyne mère en la maison dudt sr Brocas reqt petit fils dudt sieur Collin fils dudt sieur Brocas lieutenant general en sa maison en ladte rue de Veyries ce qu'ils ont dit scavoir pour avoir veu faire garde pour leurs magestés audevant desdites maisons desdts sieurs brocas pere et fils, entrer et sortir leurs magestés desdites maisons et mesme ledit sieur dupré pour avoir eu l'honneur de faire la harangue a la deffunte royne enladite annee mil six cens trante deux de laqulle attestation audt Debans ce requerant a este ainsi concedé pour servir a sa partie ainsy que besoin en foy de quoy avons signe aveq lesdts attestants excepte dudit du freiche qui a a declare ne savoir signer

par lui laissés dans le pays, au milieu d'une poétique fiction inspirée par la Fleurette de la garenne de Nérac, a été si délicieusement contée par M. le curé Léopold Dardy (1).

Jusqu'en 1588, et, depuis 1560 environ, Henri de Navarre sillonna la lande en tous sens aux courts intervalles de répit que lui laissèrent la politique de Jeanne d'Albret et la guerre de partisans que les religionnaires entretinrent sans relâche contre les catholiques. Bien lui en prit en plus d'une occasion d'en connaître tous les sentiers, tous les gués et dans certains endroits, plus familiers, tous les arbres. Les ruses du gibier qu'il possédait non moins devinrent les siennes, lorsque pris dans Nérac ainsi que dans une souricière, où Mayenne crut si bien le tenir une fois (11 mars 1586), il réussit à sortir à la nuit de la ville cernée avec quelques cavaliers à toute épreuve. Il file sur Barbaste dont nous aurons à mentionner le formidable ouvrage militaire

---

fait aussy signer aud[t] s[r] Brocas requerant et aud[t] debans son procureur et contresigner notre greffier l'an et jour susdit.

Mothis, lieutenant general et com. examinat.

Dufreiche Gaillarsolle — Laval, Adv[t] du roy

Botet — de La Lende attestant

Brocas requerant — Debans

Lapeyre attestant

de Lanson attestant — Sauvage attestant

Collat[e]

Lacrosse greffier en chef.

(1) *La légende du jeune Henry de Navarre dans une bastide de l'Albret en 1572 par un vieux de la bastide.* — Agen, Michel et Médan. — Paris, Jouaust, 1878. — Nous ne saurions assez recommander la lecture de cet intéressant ouvrage qui est un petit chef-d'œuvre de style et auquel il ne manque que d'être plus connu. Sa place est cependant toute marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui étudient le XVI[e] siècle et spécialement les premières années d'Henri en Gascogne.

placé à la tête du pont, sur la Gélise, et fait mine de piquer des deux sur Casteljaloux. Mais vers Xaintrailles il se replie sur Damazan où bêtes et gens réclament une heure de repos. De là, il revient sur Casteljaloux à travers ces landes et ces bois de *surriers* et de pins, tant de fois parcourus en chasse, puis se rejette vers la droite, sur Calonges et le Mas d'où il gagne Caumont et enfin Sainte-Foy, après avoir traversé presque seul la Garonne dans une barque, le pays étant infesté de partis ennemis.

En 1581, après la paix de Fleix et jusque vers 1586, Henri de Navarre s'écarta peu des environs de Nérac et de Casteljaloux où le retenait sa passion pour la chasse. Durance sera le rendez-vous d'élection, le centre de ses plaisirs royaux où la Cour de Nérac l'escortera maintes fois. Le pays, au reste, s'y prêtait admirablement. Au sortir des bois épais, des halliers fourrés où le loup et le sanglier se réfugiaient dans des fors inaccessibles, c'étaient d'immenses étendues planes sans grands accidents de terrain, des savanes de brande et de fougères où couraient de mauvais routins tracés dans le sable par les bergers et les moutons, avec, un peu partout, des mares, des *bourns,* où la canepetière, le butor, le héron, le cygne, la sarcelle, le canard et la bécassine abondaient. On y pouvait à l'aise lancer les faucons et suivre avec leur vol les péripéties du combat. Dans quelques rares endroits, aux environs de Tour-Neuve et de Capchicot, la physionomie du pays a gardé quelque chose de sa sauvage et monotone nudité de jadis; on a encore une idée de ces landes du XVIe siècle à Pelebizoc. Mais à peu près partout la culture du pin et du chêne liège ou *surrier* a masqué ces immensités d'épais rideaux où l'été chantent les cigales et piquent les taons.

Les chevauchées étaient prétexte à franches et belles lippées et le roi de Navarre les aimait fort. Ce n'était pas toujours au milieu des bois que l'on donnait le ***mot de l'arrêt;*** les rendez-vous de chasse ne manquaient pas : la *Tour d'Avance, Tour-Neuve,* la maison forte d'*Allons,* plus tard *Capchicot* nous rappellent ces royales parties qui détournent un peu l'attention des horreurs d'un temps où la guerre civile déchaîna toutes les calamités.

Tour-Neuve! il y a quelques mois à peine, perdue dans les pins et les chênes, vous ne l'eussiez certes pas trouvée sans guide à moins que d'être servi par le hasard; aujourd'hui son nom est crié à chaque arrêt du train, à deux cents mètres d'elle. Une de ces radicales et subites transformations auxquelles le progrès moderne nous a habitués, sans doute, mais qui peu à peu banalisent les excursions en leur enlevant ce pittoresque d'où leur venait un si grand charme naguère. Vouliez-vous aller à Tour-Neuve avant l'établissement du chemin de fer de Marmande à Mont-de-Marsan, c'était toute une affaire, presque un voyage, car il n'y avait pas moyen de ne pas muser en route, le temps de traverser les rues de Casteljaloux, d'entrer dans sa monumentale église édifiée par Marsandon, l'architecte du duc de Bouillon, en ce faux style gréco-romain dont il a su cependant tirer un rare parti. A Pompogue, un autre arrêt; juste assez pour casser un petit morceau de mosaïque romaine et croquer sa modeste église fortifiée à laquelle Houeillès, quelques kilomètres plus loin, donne un pendant plus complet. Allons et Luxurguey avec leurs châteaux, l'un en ruines et l'autre restauré, provoquaient un détour, si bien que l'excursion à Tour-Neuve prenait des proportions non prévues la plupart du temps. On faisait ce trajet en cabriolet

ou en breack, quittant souvent les grandes routes pour suivre à travers les pins et l'on faisait ainsi une intime connaissance avec ce pays en passe de devenir très riche, ce à quoi la traversée du chemin de fer aura puissamment contribué.



Tour-Neuve! Quand le train fait halte et qu'on vous montre ses combles par dessus les arbres, au sortir de la gare, vous vous demandez ce que cela peut bien être exactement; lorsqu'après deux ou trois heures de marche dans les sables, venant de Houeillès, vous vous trouvez tout à coup en face d'elle au débouché d'une garenne et d'une allée de chênes quatre et cinq fois séculaires, dont le moindre mesure quatre mètres de circonférence à hauteur d'homme, vous avez au moins le saisissement de la surprise. Cette construction, à part, ne répond à aucun de ces types communément adoptés et reproduits par les architectes du temps. C'est bien une tour carrée si l'on veut, le nom l'indique d'ailleurs, ce n'en est pas une aussi. Une tour est à l'ordinaire un accessoire d'un bâtiment qu'elle complète, mais ne se suffisant pas à moins que de jouer le rôle de guette isolée comme on en trouve tant dans les vallées des

Pyrénées. Tour-Neuve telle quelle, avec rien de plus, est une maison forte aussi massive que bizarre, un logis seigneurial de la dernière simplicité, mais que la ruine n'attaquera pas de longtemps encore. Pour paraître une tour, l'élévation lui fait défaut en proportion de sa largeur et de sa profondeur et le système de hourdages en bois, qui la couronne sur tout son pourtour, ajoute encore à sa lourdeur. La teinte générale de l'appareil, une couleur d'ocre, et son irrégularité, des moëllons de grès ferrugineux assemblés avec beaucoup de mortier, achèvent de lui donner un aspect fruste mais plein de robustesse. Ce n'était pas un repaire facile à forcer. Une chapelle, un petit cimetière, des dépêches qui en dépendaient autrefois ont disparu depuis cinquante ans environ, époque à laquelle les fossés furent comblés. Tour-Neuve est en ce moment le centre d'une vaste exploitation agricole à M. de Longeon et l'habitation de l'homme d'affaires. J'en ai visité l'intérieur dont les anciennes dispositions sont facilement reconnaissables, malgré les modifications survenues et le sectionnement des pièces. Le grenier actuel, où s'entassent les récoltes, au troisième étage, sous le toit, était à la fois l'arsenal et le logement des hommes d'armes et des gens du château; en place des piles de blé, de seigle et d'épis de maïs étaient jadis les amoncellements des projectiles destinés au service des hourds; de là maintes fois on a jeté la poix, la résine et l'huile bouillante sur les routiers et les assaillants, car les murailles des étages inférieurs, au dehors et au dedans, ont conservé la trace indélébile de leur coulée; il y a une vaste cheminée comme à tous les étages inférieurs. Au second et au premier, éclairées par de grandes fenêtres à meneaux de bois étaient la *salle de parement*, la salle à manger, et la chambre à

coucher dont les plafonds et les solives ont conservé une couche un peu ternie des anciennes peintures : des fioritures blanches accompagnant de petits médaillons et des chiffres de la dernière simplicité, sur fond rouge. Tout ce qui concernait le service de la maison, cuisine, cellier, etc..., avait été relégué au rez-de-chaussée où affleure un puits. Ce qui frappe, étant donné un tel local, c'est le petit nombre des pièces et leurs énormes dimensions. Il devait falloir de bien grands meubles pour les garnir convenablement, armoires et bahuts, vaisseliers et tables assortis, larges fauteuils à dais contre les murs ornés de peintures; y a-t-il eu toutefois dans ces solides mais petites maisons fortes des Landes ce luxe intérieur dont l'imagination trop facile peuple volontiers tout ce qui se décore du nom de manoir et qui me paraît n'avoir appartenu qu'aux vrais châteaux et aux riches et puissantes familles de seigneurs? Il y a de bonnes raisons d'en douter.

Le pays était extrêmement pauvre, étant très nu; la culture, l'élevage en grand des bestiaux, l'agriculture, l'ensemencement progressif des terres n'ont pénétré que depuis moins d'un siècle dans la lande, à la complète transformation de laquelle ce court intervalle de temps a néanmoins suffi. Les industries n'y sont venues que bien plus tard, dans ces tout à fait dernières années, utilisant les forces hydrauliques naturelles pour l'installation de forges, de papeteries, de scieries, de minoteries. Mais il n'y avait rien de tout cela au XVe et au XVIe siècle; il ne s'y faisait par suite aucun commerce ou trafic notable, joint à cela que les agglomérations d'habitants étaient très distantes les unes des autres. En sorte que si l'existence du colon attaché à une si triste glèbe nous apparaît fort noire en ce temps sur-

tout ou le pays tout entier fut tour à tour incendié et pillé durant plus de vingt-cinq ans par les routiers, les catholiques et les huguenots, on peut bien à juste titre imaginer que le bien-être et l'aisance des seigneurs devaient fatalement se ressentir d'un tel état de choses. C'est pourquoi l'on pourrait affirmer, sans trop s'avancer, que les seigneurs des Landes comptèrent parmi les plus pauvres de Gascogne. Il est vrai que braves, on le sait, et ne risquant que de perdre leur vie, ils coururent les aventures tantôt dans un parti, tantôt dans un autre, suivant en cela ce que leurs devanciers avaient fait pendant la guerre de Cent ans, se battant avec l'Anglais, et sous sa protection, pour piller, profiter des rançons, détrousser le marchand qui passait ou le voisin qui dormait, couper les convois de manière à ne rentrer au repaire que chargés de prise; néanmoins, ce luxe cher aux seigneurs beaucoup plus policés d'autres contrées, mêmes voisines mais autrement riches, ne dut pas encore être le fait de ces hommes aux mœurs rudes dont la table et la chasse ont été assurément les plus agréables passe-temps. Cela dit pour fixer un peu l'attention sur ce que pouvait être, au point de vue défensif et au point de vue de l'habitation, une maison-forte telle que Tour-Neuve.

Henri de Navarre est souvent venu à Tour-Neuve en chassant; il y aurait même planté de ses mains ce marronnier dont trois personnes ne suffisent pas à faire le tour, les bras étendus. Ce colosse végétal élève sa tête fièrement dans les airs bien au-dessus des hourdages et des toits de la maison forte, échappé comme elle aux périls des siècles et des hommes.

De Tour-Neuve au manoir voisin de Capchicot, célèbre dans toute la Lande par l'aventure du Charbonnier et les faveurs dont Henri de Navarre le combla en con-

sidération de sa femme qu'il produisit même en cour, il y a une petite demi-heure de marche à travers bois par des sentiers ombragés sous les chênes-lièges qui font passer devant trois ou quatre bordages bien landais.

La légende, qui n'en est pas une, est à reproduire ici à titre de pièce justificative encore qu'elle soit un peu légère. Souvent contée d'ailleurs, elle a même été popularisée par la gravure depuis plus de deux cents ans (1), mais chacun peut goûter ce plaisir de la cueillir sur les lieux, en gascon dans la bouche du premier landais venu. Aucun ne manque de donner sa variante, tous l'épicent plus ou moins selon leur tempérament. Ce n'est pas le cas de M. l'abbé Léopold Dardy dans sa *Légende du jeune Henri de Navarre;* je lui passerai néanmoins la plume au bon moment, quitte à rectifier

(1) M. le curé Dardy et moi possédons une ancienne gravure figurant l'arrivée d'Henri IV au milieu de jeunes femmes et de seigneurs tout ébahis de lui voir en croupe le noir charbonnier de Capchicot. Cette gravure, très fine, a été dessinée par Borel et gravée par Henri Guttemberg. Elle a pour titre : *Rendez-vous de chasse d'Henri IV* et pour légende : « Henri IV étant à la chasse dans le Vendômois et s'étant écarté de sa » suite, rencontra un paysan assis au pied d'un arbre. Que fait *(sic)* tu » là! lui dit Henri IV. Ma finte, Monsieur, j'étions là pour voir passer le » Roi. « Si tu veux, ajouta ce bon prince, monter sur la croupe de mon » cheval, je te conduirais dans un endroit où tu le verras tout à ton aise ». » Le paysan monte, et chemin faisant, demande comment il pourra recon- » naître le Roi. « Tu n'auras qu'à regarder celui qui aura son chapeau » pendant que tous les autres auront la tête nue ». Le Roi joint la chasse, » et tous les seigneurs le saluent. « Hé bien, dit-il au paysan, qui est le » Roi ? » Ma finte, Monsieur, répondit le Rustre, il faut que ce soit vous ou » moi; car il n'y a que nous deux qui avons notre chapeau sur la tête ». L'artiste n'a commis qu'une erreur, celle de faire se passer en Vendômois un épisode authentique de la vie d'Henri IV, que nos Landais de Capchicot, de Tour-Neuve, de Houeillès, de Durance revendiquent entièrement. Cela prouve en tout cas que l'histoire du charbonnier de Capchicot a eu vite fait son tour de France.

sans crainte de manquer de respect à la mémoire du vert-galant roi de Navarre, qui en compte bien d'autres à son actif.

C'était après une fatigante journée de chasse *gorrière*, à la nuit noire. Dans les bois, Henri se sépare, comme par hasard, du gros de ses gentilshommes; il se trouve enfin seul, chose point toujours facile à un prince. Les appels du cor lui apprennent bientôt qu'on le croit égaré. Il tourne tout tranquillement le dos à Tour-Neuve d'où l'on était proche et pousse son courtault vers la maison du charbonnier Capchicot dont il avait remarqué la femme dans une de ses précédentes excursions. Si la Landaise, fine comme ses pareilles, reconnut celui que dans toute la contrée on appelait familièrement le *reyot* et le *reoty*, elle se garda de le manifester autrement que par sa rougeur; le mari, lui, en était déjà aux excuses, regrettant de n'avoir pas grand chose de bon à offrir au cavalier égaré : « *Metteras lou* » *poulet dam moucèt, Jeannetto* (1), dit le Landais à sa » femme. — *Et porcs sangliès, gna dounc pas praci?* (2). » reprit le prince. Le charbonnier regarda fixement » Henri comme pour voir s'il pouvait se fier à l'étranger » et, frappant du poing la table : *Per quéro terro! qué* » *n'éy un té,* reprit-il. *S'éro engragnat à las turos dé* » *plaço; ostant naoure èyt aou turguét, labéts l'èy ga-* » *hat. Lou cap és aou célat dins lou jardin dam un* » *perdigaïl quèy prés as ténéraïls; mais Diou bibant!* » *coumo aro nous à jura lou jutge, n'angués pas parla* » *d'éco à Duranço, pramo qué lou grand naz, coumo* » *dison dou réyot à la bilo, mé aré pénos. Es jélous dé* » *la casso, lou salin* » (3). Et la femme alla chercher le

(1) Tu prépareras le poulet avec du jambon, Jeannette.

(2) Et du sanglier, il n'y en a donc pas ici?

(3) Par cette terre! j'en ai donc un, tiens! Il était toujours aux truffes

» gibier, déjà prêt pour le repas du soir » (1). Henry passe la nuit sous le toit du charbonnier et s'y comporte en adroit galant; que si ce n'est pas cette fois ce fut la suivante, car il n'en resta pas là. Le lendemain matin, en déjeunant, il devisait encore avec le charbonnier. « L'accusation de dureté au sujet de la chasse, » habilement rappelée par le prince, qui tenait à la » combattre, fut l'occasion des plaintes du charbon- » nier lui-même sur ce qu'il trouvait plus dur encore, » le droit d'entrée à payer toutes les fois qu'il portait » du charbon à la ville : c'était là une énormité qu'il » reprochait au prince bien autrement que sa jalousie » pour la chasse. Sur la réponse de Henry qu'il serait » bientôt débarrassé de ce tribut, le charbonnier dans » sa reconnaissance, alla chercher double ration de sei- » gle pour le cheval ». Il faut dire ici que le charbonnier avait, la veille, manifesté le désir de voir le *reyot* qu'il ne connaissait pas à l'occasion d'une *monstre* qui devait avoir lieu le lendemain à Durance et Henry, lui ayant dit que précisément il s'y rendait lui-même, lui avait offert de le prendre en croupe sur son cheval, ce qui avait été accepté. « Ils partirent donc, et le char- » bonnier, monté en croupe sur le courtault, qui ne » voulait pas trop de ce double emploi, se pressait con- » tre le prince, lui faisant de ses deux bras une ceinture » qui se bouclait aux mains jointes. *Tornès pas torsé*, » disait-il, à Henry; *nous caou pas ésbarry aro! Labéts* » *coumo arèy à Durançо én dé counéché lou reyot?* —

---

blanches; il eût ainsi fait au maïs : alors je l'ai pris au piège. La hure est cachée dans le jardin avec un perdreau pris au piège; seulement, par le Dieu vivant! comme à présent nous fait jurer le juge, n'en dis mot à Durance, parce que le grand nez, comme on appelle le prince à la ville, me le ferait payer cher. Il est jaloux de la chasse le malin!

(1) La légende du jeune Henry de Navarre, *op. cit.*, p. 93.

» *Es-tu pèc!* lui dit Henry, *bé dioués pensa qué déouan* » *lou rèy touts aouran à la man lou chapéou, qué lou* » *rèy soulét aoura sou cap!...* (1). Les rencontres, plus » fréquentes à mesure qu'on approchait, faisaient crain- » dre au prince quelque trahison : aussi pressait-il sa » monture, et le charbonnier, les jambes serrées con- » tre les flancs de la bête, embrassait d'autant plus le » prince, qui pressait, lui disait-il, à cause de l'heure, » lui recommandant de ne pas lâcher prise. *As un boun* » *chibaou,* disait le charbonnier; *sé tiro et sé lou bos* » *bigua, aoumén sé la fimelo n'és d'abis, té doni la ca-* » *balo maï lous pouris. N'én èy réfusat chés bingt pis-* » *tolos pér la Sén-Ferriol...* (2). La foule était déjà » compacte entre les murs de Durance lorsque le » prince, avec son singulier page, arriva au milieu de » sa petite cour, dont l'explosion de fou rire et les sal- » ves d'applaudissements furent à peine couvertes par » le son des tambours, l'éclat des trompettes et des » cors. Le prince ne s'arrêta qu'auprès du trône sur » lequel était la reine mère. *Eh bé! carboué*, dit-il au » charbonnier avant de l'avoir fait descendre, *couné-* » *chés lou reyot aro. — Perquéro luts, qu'és tu ou jou?* » répondit le Landais sans s'émouvoir, *Labéts*, ajouta- » t-il, *t'oublidès pas lou carboun* » (3). Telle est l'aven-

---

(1) Ne dévie pas; il ne faut pas nous égarer aujourd'hui. Mais comment ferai-je à Durance pour connaître le prince? — Simple que tu es! tu dois bien penser que devant le roi tous auront à la main leur chapeau, que le roi seul l'aura sur la tête!

(2) Tu as un bon cheval, s'il s'attelle, que tu veuilles faire échange, et si ma femme en est d'avis, je te donne en retour la jument et les poulains. J'en ai refusé 120 pistoles à la Saint-Ferréol.

(3) Eh bien! charbonnier, connais-tu le prince à présent? — Par cette lumière! c'est toi ou moi! Pour lors, n'oublie pas le charbon. — *Légende du jeune Henry, op. cit.*, p. 97.

ture survenue au charbonnier reproduite avec la plus grande fidélité par M. l'abbé Dardy.

De ce jour l'entrée du charbon de brande à Nérac a été gratuite mais la charbonnière, *Jeannetto,* fit si bien que le roi lui fit voir non seulement Nérac, mais Paris. C'est pendant un de ces séjours qu'il fallut presque imposer à Capchicot, que le mal du pays avait pris, qu'Henry IV fit construire en hâte le château actuel de Capchicot que le charbonnier ne fut pas peu surpris à son retour de trouver à côté de son modeste *maïsouet.* Des titres de noblesse accompagnèrent ce don royal et M. Samazeuilh affirme les avoir vus (1).

Il faudrait bien peu de chose avec une intelligente restauration pour faire de Capchicot une ravissante gentilhommière. La porte d'entrée, étroite comme on les aimait au XVIe siècle, un peu basse, surmontée d'un fronton triangulaire tronqué au sommet par l'écu des seigneurs de Capchicot, encore munie de sa vieille serrure et bardée de clous à grosses têtes, n'a relativement que peu souffert des injures du temps (2). Elle s'ouvre au pied et sur le côté d'une massive tour ronde exactement placée au centre de la façade qu'elle sépare en deux corps de logis, bien symétriques,



(1) « Qui n'a connu l'histoire de la dame de Capchicot, que ce prince » rendit mère, dit-on, d'un Lavaissière? Nous avons vu les lettres de » noblesse accordées au mari par le roi de Navarre ». Samazeuilh, *Hist. de l'Agen. du Bazad. et du Condom.*, t. II, p. 251 en note.

(2) Les armoiries de l'écusson, martelées, ne sont plus visibles, mais c'est la seule dégradation qui ait été commise; elle n'intéresse ni le relief de l'écu, ni ses lignes élégantes. Il y avait autrefois à la porte un mar-

éclairés au premier étage par quatre larges fenêtres carrées à meneaux de pierre. Ménagé dans cette tour, un escalier de chêne magnifique conduit à son sommet après avoir desservi le premier et le second étage. Il est éclairé de nombreuses meurtrières très étroites à l'extérieur mais s'évasant dans l'épaisseur du mur avec des dispositions ingénieuses et variées, soit pour voir au dehors et fouiller les abords sans être aperçu, soit pour lancer des projectiles sans jamais être découvert. Une autre tour, presque aussi importante, commande à un angle du château; il n'y a plus d'escalier dans celle-ci si tant est qu'il y en ait jamais eu un à demeure; il est à remarquer, en effet, qu'aucune porte intérieure ne la fait communiquer au rez-de-chaussée avec le château et qu'elle en reste isolée jusqu'à la hauteur du premier étage. Il pourrait donc bien n'y avoir eu, dans l'intention de ne pas rendre ce point vulnérable, qu'une de ces échelles qui servaient d'escalier et qu'on retirait à volonté à l'étage supérieur. A l'intérieur, la maison forte de Capchicot est divisée dans le sens de sa longueur, d'un pignon à l'autre, par un épais mur de refend, en deux parties bien distinctes réservant d'une part, sur le devant, les appartements du seigneur et de l'autre, sur le derrière, les arsenaux, les greniers et probablement aussi des salles pour les gens, mais sans que l'état actuel de cette partie de Capchicot permette autre chose que des hypothèses (1).



---

teau que tous les anciens du pays ont vu; il a été enlevé par un acquéreur choqué du sujet obscène qu'il figurait : un superbe *pho ,us*.

(1) Le plancher du second étage s'est écroulé ou a été enlevé en grande

Ce qui frappe encore dans un aussi vaste bâtiment, c'est le nombre restreint des pièces réservées à son habitation par le seigneur : deux chambres très grandes, sans plus, au premier étage, à droite et à gauche



de la tour centrale, éclairées chacune de deux belles fenêtres. Il apparaît bien, en effet, que les autres locaux plongés dans l'obscurité, éclairés qu'ils sont par de simples meurtrières, étaient impossibles comme appartements au XVIe siècle, car il ne faut tenir aucun compte des ouvertures récentes pratiquées au rez-de-chaussée pour faire pendant aux baies correspondantes du premier étage et rendre le bas habitable. Autant la façade où grimpent les glycines est gaie, autant Capchicot, si l'on en fait le tour, est noir et rébarbatif. C'est une véritable muraille de prison qui se dresse, sur le derrière, percée de quelques meurtrières et de deux petites fenêtres garnies de solides barreaux de fer donnant sur la cuisine. Le plan du château est très simple : un parallélogramme rectangle flanqué de deux tours, l'une à un

---

partie; il subsiste au-dessus des deux chambres du seigneur encore habitées aujourd'hui. Il ne devait former, comme à Tour-Neuve, qu'une seule et immense pièce, utile d'ailleurs à la défense, afin de permettre aux hommes d'armes d'aller d'une meurtrière à l'autre surveiller les mouvements du dehors.

angle et la seconde au centre de la façade. Néanmoins, c'est bien une maison forte dont on ne saisit la valeur qu'après s'être rendu compte de l'épaisseur de ses murs et de ses dispositions intérieures. A ce point de vue, Capchicot et Tour-Neuve offrent un certain intérêt à la condition qu'on les prenne pour ce qu'ils sont, sans les rapprocher des superbes et complets échantillons des constructions militaires d'une autre époque, dont notre pays est si riche.

M. Samazeuilh, qui n'a fait aucune part à l'archéologie dans son *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, nous apprend que durant les troubles de la Fronde le château de Capchicot fut en grande partie détruit; c'est ce qui explique son délabrement partiel.

Il faut bien, en effet, que le château de Capchicot ait été singulièrement plus important que ses restes actuels ne le laisseraient supposer, puisqu'il reçut de nombreuses troupes à maintes reprises et que le maréchal de Bassompierre y coucha accompagné de nombreux gentilshommes. « Le lendemain 11 (octobre), » nous entrâmes sur le bord des Landes et les passâmes » tout le jour et couchâmes à Capchicot... » (*Mémoires du maréchal de Bassompierre,* t. I, p. 309. Edition de Cologne, chez Jean Sambise le jeune, à la Couronne d'or, MDCCIII, 2 vol. in-12).

M. Samazeuilh rapporte en outre avec détail un événement qui intéresse les seigneurs de Capchicot, survenu en 1646 et dont le souvenir n'est pas perdu dans le pays : « L'église de Saint-Christophe-d'Allons (dans » la contrée des Landes), ruinée par Montalmat pen- » dant les guerres de religion, fut relevée par le sei- » gneur de Capchicot, à qui l'évêque accorda *titre de* » *sépulture et de banc* dans ce temple, *joignant le* » *balustre du maître-autel du côté de l'épître*. C'était

» d'ailleurs un ancien droit que prétendait cette mai-
» son, comme possédant le seul fief noble existant dans
» la paroisse. Il y avait cependant André de Sangresse,
» seigneur de Cugnos et d'Allons, qui contesta le pri-
» vilège accordé à son voisin ; et comme le sieur Trajan
» de Piis, son gendre, était un homme violent, on n'osa
» mettre à exécution l'ordonnance du prélat qu'après
» y avoir appelé M. Pierre Carmau, conseiller du roi,
» chevalier du guet et vice-sénéchal d'Albret. Mais la
» présence de ce dernier personnage n'empêcha point
» Trajan de Piis d'intervenir, dans l'église d'Allons,
» suivi de cinq ou six hommes armés, comme lui, de
» fusils et d'épées, avec six ou sept chiens de chasse.
» Néanmoins le vice-sénéchal fit respecter son auto-
» rité.

» Cependant la querelle s'envenima : M. de Cugnos
» voulut ressaisir ses droits; on lui résista. Bientôt,
» des paroles on en vint aux voies de fait et, dans le
» mois d'avril 1646, Jacques de Lavaissière, seigneur
» de Capchicot, François de Lavaissière, son fils, con-
» seiller du roi au siège présidial de Guienne, et les
» nommés Laforêt et Sausset, leurs domestiques, tom-
» bèrent sous les coups de Trajan de Piis et de ses
» complices. François de Lavaissière ne fut pas tué
» sur la place; mais il mourut au commencement des
» informations qu'il avait provoquées. Ce crime s'étant
» commis en partie sur le cimetière et en partie dans
» l'église de Saint-Christophe, l'évêque de Condom y
» jeta l'interdit; le service divin y fut défendu ; on cessa
» d'y ensevelir les morts.

» Cependant le Parlement de Bordeaux venait de
» décréter de prise de corps les principaux accusés, et
» les autres d'ajournement personnel. Mais nul huissier
» de Casteljaloux ou de La Réole n'osa se charger de

» mettre ces décrets à exécution. Un jour que plusieurs » de ces meurtriers avaient osé se montrer dans Casteljaloux, les consuls ayant voulu les faire arrêter » par leur sergent, le nommé Tauranat les menaça de » son pistolet, qu'il appuya même et lâcha sur la poitrine du consul Castaing. Ce dernier périssait si » l'arme avait pris feu.

» C'est donc par contumace qu'ils furent jugés le » 28 juin 1647. L'arrêt condamna Trajan de Piis, Ledoux, fils de Ligardes (de Lussole), le nommé l'Escarrabillat, Pierre et Pierrette Lamothe frères, *d'être » livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, traînés sur une claie par les lieux accoutumés » de la ville de Casteljaloux et conduits en la place » d'icelle, en laquelle, sur l'échafaud qui y sera dressé » par ledit exécuteur, seront rompus et mis sous une » roue, leurs membres coupés et portés sur les lieux où » lesdits crimes et meurtres ont été commis, pour » l'exemple, si appréhendés peuvent être, sinon en effigie... Et en ce qui concerne lesdits Pierre Sangresse, » sieur de Céridos, Guillaume Sangresse, sieur d'Allons, le Pimbat, Gabriel Bacoue de Tauranat, Dulon, » fils du juge de Sore, Castaing le jeune, Lamontagne, » Caman, Lafargue et Lafleur (d'Aillas)... les condamna » d'être livrés èz mains dudit exécuteur, pour être conduits par les mêmes cantons de Casteljaloux et place » publique d'icelle, en laquelle ils seront pendus et » étranglés, en une potence qui, à ces fins, sera dressée, etc.*

» Mais les condamnés, retranchés dans la *maison-forte* d'Allons, bravèrent les archers; et si nous ne » connaissons pas positivement les suites de cette » affaire, nous présumons du moins que Trajan de Piis » et ses complices trouvèrent, dans les troubles de

» la Fronde, un refuge contre les arrêts du Parle-
» ment » (1).

A Capchicot, quatre lieues et demie tout au plus séparent de Durance dont le nom est magique dans toute la lande; il évoque à lui seul la grande ombre du *reyot*, et les souvenirs de ses chasses et ceux de ses amoureuses aventures. Durance (2), à deux heures de cheval

(1) Samazeuilh, *op. cit.*, p. 399, t. II. — Il y a dans l'église d'Allons une dalle funéraire placée sur la sépulture de François de Lavaissière qui porte l'inscription suivante :



(2) Cette petite commune, perdue au milieu des bois de pins et de suriers, dépend du canton de Houeillès dont presque toutes les églises avec leur cimetière, souvent fortifié, sont intéressantes. Anciennement, la baronnie de Durance, dont l'étendue territoriale n'est exactement connue qu'à partir du xviie siècle où nous savons qu'elle se composait des paroisses de Durance, Boussès, Tillet et Pompiey, appartenait au diocèse de Condom, archiprêtré de Cayran, sénéchaussée de Nérac, gouvernement de Guyenne, généralité de Bordeaux et élection de Condomois et Bazadois. On ignore comment la baronnie de Durance est entrée dans le patrimoine des sires d'Albret; ce qui est certain, c'est que Jeanne d'Albret l'apporta en mariage à Antoine de Bourbon, un passionné de la chasse, que cette contrée de grandes forêts peuplées de loups et de sangliers, où même vagabonda le cerf, et d'étangs fréquentés par le gibier de plume le plus varié, séduisirent au point qu'il en étendit considérablement les parcs. Pour leur garde et surveillance, diverses charges furent créées, entre autres celle de *capitaine des chasses et gouverneur des parcs de Durance*

de Nérac, fut un lieu de plaisir affectionné par Henry de Navarre qui, durant les vingt et quelques années qu'il guerroya en Guienne et en Gascogne, ne manqua jamais de s'y venir délasser chaque fois que les temps le lui permirent.

---

dont furent entre autres revêtus les Chamborel de Saintrailles, seigneurs dont le manoir se trouvait proche, ce qui laisse à supposer qu'il y avait, au-dessous, des grades subalternes et un nombreux personnel de gardes, de piqueurs, de fauconniers et de valets d'écurie.

Une lettre d'Henry IV, une autre de Louis XIII, visent très expressément cette création d'un garde des eaux et forêts de Durance :

« Monsieur de Senteraille, pour ce que bien souvent en allant à la » chasse en mon parc de Durance, je passe à la maison de Faulon de » Barbaste où je prens ases souvent mon disner et autres repas et que » d'ailleurs Christophle, pr de lad. maison a toujours tenu et tient main à » ce qu'il ne soit chassé aux lieuvres ne perdris en aucuns endroictz de » mondit parc, comme aussi la mesme garde a esté fort longtemps y a » donnée à ces predécesseurs de laquelle ils se sont toujours bien et fidè- » lement acquitez; j'ay permis audict Christofle, pour tenir sa maison » pourveüe de chaufaige, de prendre en mondit parc et du bois d'icelluy » jusques au nombre de cinq cents fagotz, etc... etc... ». Cette lettre signée : « vostre bien bon amy, Henry » est aux mains de M. de Faulong, descendant actuel du Christophe de Faulong dont il y est question, mais elle était adressée à M. de Xaintrailles, *gouverneur des parcs et garennes de Durance*, ce qui indique bien qu'au-dessous de lui il y avait d'autres grades. M. Lauzun, l'auteur de travaux archéologiques remarquables a bien voulu me communiquer le texte de ce document grâce à la complaisance de son ami M. de Faulong, ce dont je les remercie tous deux.

En 1613, Louis XIII confirmait en ces termes Amanieu de Montesquiou, seigneur de Saintrailles dans la charge de garde des eaux et forêts de Durance : « Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre à » tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Le feu roy Henry » le Grand, nostre très honnoré seigneur et père que Dieu absolve, » auroit pourveu nostre cher et bien amé Amanieu de Montesquiou, sieur » de Saintrailles, de l'estat et office de gouverneur des eaux et forêts de » nostre parc de Durance, en nostre duché de Albret, que vouloit aupa- » ravant avoir et tenir le sieur de Ste Colombe, son père, suivant les » lettres de provision qui luy en furent expédiées à Grenoble le vingties- » me jour de septembre 1600, dont ledict de Montesquiou nous ayant » faict suplier luy vouloir octroyer nos lettres de confirmation, sçavoir » faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons de sa

Un beau matin, alors que tout reposait encore dans la campagne endormie, les cors sonnaient aux portes de la bastide. C'était le roi qui arrivait, comme toujours à l'improviste, en homme qui entre chez lui et déjà se prépare à prendre ses aises. La lumière parais-

---

» personne et de son sens, suffizence, loyauté, expérience et bonne dili-
» gence, à icelluy pour ces causes et autres à ce nous mouvant, avons
» continué et confirmé, continuons et confirmons ledit estat et office de
» gouverneur des eaux et forêts de nostre dict parc de Durance en nostre
» dict duché, qu'il a tenu et exerce, tient et exerce encore à présent, et
» lequel, en tant que de besoin, luy avons de nouveau donné et octroyé,
» donnons et octroyons par ces présentes pour iceluy avoir, tenir, en
» jouir, en user, doresnavant par le dict de Montesquiou, aux honneurs,
» autoritez, prerogatives, preeminences, franchises, libertéz, droictz,
» fruictz, profficlz, revenus, esmolumentz et gaiges et coutumes et qui y
» appartiennent tant qu'il nous plaira, et donnons un mandement à nos
» amez et feaux les gens de notre conseil et de nos comptes à Nérac que
» le dict de Montesquiou ils maintiennent audict estat et office... Donné
» à Fontainebleau, le XXIII[e] jour du mois d'octobre l'an de grace mil six
» cent treize et de nostre règne le quatorzième ».

Louis.

L'original sur parchemin de cette confirmation a été retrouvé par le savant M. Tamizey de Larroque dans les archives du château de Xaintrailles. (V. Chronique d'Isaac de Pérès (1551-1611) p. 69. — Agen, V[ve] Lamy, 1882).

A défaut de documents encore on ne s'explique pas comment, en 1645, la baronnie de Durance, sortie des mains d'Henry IV, est donnée en échange d'autres terres par le seigneur de Montcassin au prince de Condé à moins que ce sieur *de Fronlessac*, dont il est peut-être inexactement dit, dans l'acte passé à Bordeaux, que le s[r] Raymond de Lupiac seigneur de Montcassin tenait la baronnie, ne soit ce Frontenac, gentilhomme favori du roi de Navarre auquel ce dernier l'aurait donnée.

Le hasard des circonstances, ou, si on l'aime mieux, les combinaisons de la diplomatie mêlent quelques années après, en 1651, notre petite baronnie de Durance à un échange nouveau dont la portée politique était immense tant au point de vue des avantages que pour ses conséquences, lorsque le roi de France céda au duc de Bouillon le duché d'Albret avec la baronnie de Durance en place des souverainetés de Sedan et de Raucourt avec leurs dépendances et annexes ; le fait de son engagement antérieur au prince de Condé par le seigneur de Montcassin obligeait à la désigner séparément et en sus du duché d'Albret dans les

sait bientôt à toutes les fenêtres qui s'ouvraient pour le voir passer chaque fois au milieu des vivats enthousiastes et des abois des lévriers et des mâtins. C'est que le *reyot* était bien leur aux habitants de Durance; après avoir gaminé adolescent sous les yeux des an-

---

nombreux actes et compromis qui aboutirent aux lettres patentes du mois d'avril 1651; les négociations traînaient depuis 1647 : « *Lettres Pa-* » *tentes de Ratification du contrat d'Echange par Sa Majesté* :

» LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : *A tous* » *présens et à venir*, SALUT. *Ayant estimé et jugé utile et nécessaire pour* » *le bien de notre Etat, et pour mettre à couvert la Frontière de notre* » *Province de Champagne, de traiter avec notre très-cher et amé cousin* » *le sieur Duc de Bouillon de la Place de Sedan, (dont à cet effet le* » *défunt Roy notre très-honoré Seigneur et Père auparavant son décès* » *s'étoit voulu assurer) et des Souverainetés dudit Sedan et de Raucourt,* » *et de toutes les terres qu'il possède aux environs d'Icelles, Nous aurions* » *en exécution du Traité que Nous en aurions passé avec ledit Sieur Duc* » *de Bouillon le vingtième Mars mil six cens quarante sept, et de l'Arrêt* » *de notre Conseil, donné nous y étant, le dix juillet mil six cens qua-* » *rante neuf, fait expedier nos Lettres Patentes le dixieme Mars dernier,* » *par lesquelles Nous avons commis s*[rs] *d'Ormesson, de Lomenie Comte de* » *Brienne, d'Aligre, de Morangis et d'Estampes, Conseillers ordinaires* » *en nos Conseils, lesquels en notre nom ont passé Contrat avec ledit* » *Sieur Duc de Bouillon le vingtieme dudit Mois de Mars dernier, parde-* » *vant Vaultier et Marreau notaires en notre Châtelet de Paris, par* » *lequel ledit Sieur Duc de Bouillon Nous a et à nos Successeurs Rois,* » *fait cession et transport de tous les* Droits et revenus qui lui appartien- » nent ausdites Souverainetés, Terres et Seigneuries de Sedan et Rau- » court, etc... etc... Et au lieu desdites Souverainetés, Terres et Seigneu- » ries, dont par ledit Traité Nous avons accordé audit Sieur Duc de » Bouillon la récompense sur le pied du denier soixante eu égard au titre » et dignité d'Icelles, et à l'importance de la Place dudit Sedan, il lui a » été cedé par lesdits sieurs Commissaires le Duché-Pairie d'Albret, ses » appartenances et annexes, *la baronie de Durance* située audit Duché » d'Albret etc... etc... ». Dans les actes préliminaires il était dit plus explicitement concernant Durance : « Et au lieu desdites Souverainetés, » Terres et Seigneuries de Sedan et Raucourt, et portion dudit Duché de » Bouillon, dont nous avons arrêté par ledit Traité, d'en accorder audit » Sieur Duc de Bouillon la récompense sur le pied du denier soixante, » eu égard au titre et dignité desdites Terres qui sont en Souveraineté, » et à l'importance de ladite Place de Sedan, lui ceder et transporter en

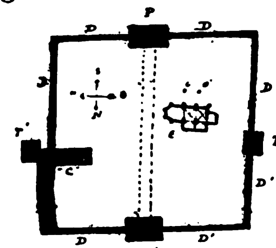
ciens, c'est lui qui prenait à son tour plaisir aux ébats de leurs enfants et petits-enfants sur la place de la bastide comme dans les cours du château, accueillant à tous, sachant le nom de chacun ou se le faisant dire et s'arrêtant sans façon ici et là pour goûter le *pique-pout*. Tous avaient vieilli, dans le petit bourg enclos de bonnes murailles, au service d'Antoine de Bourbon, de Jeanne d'Albret et au sien; il était donc doublement l'enfant du pays, et l'enfant gâté, peut-on ajouter. D'ailleurs, tout le monde à Durance vivait du château et par le château dont il n'était pas une maison qui ne fût la dépendance directe. Brassiers, bûcherons, gardes-chasses, valets, piqueurs, tous, hommes et femmes, travaillaient pour le roi. Eloigné des grands chemins suivis par les routiers, masqué par les pins et les chênes-lièges, Durance n'eut peut-être pas trop à souf-

---

» notre nom le Duché et Pairie d'Albret, ses appartenances et annexes, » adjugé à défunt notre très-cher et très-amé Cousin le Sieur Prince de » Condé par les sieurs Commissaires a ce députés le deuxième jour de » May 1641, *avec la baronie de Durance* située audit Duché d'Albret, qui » appartenoit à notre dit défunt Cousin le Prince de Condé, tant à titre » d'engagement qu'en propriété par échange et acquisition par lui faite » du feu Sieur de Montcassin par Contrat du dernier juin 1615 etc... etc... » Nous récompenserons notredit Cousin le Prince de Condé fils dudit » défunt, etc... etc... ». Le contrat tout entier serait à reproduire car il est un intéressant document touchant encore l'étendue de la fortune, des droits, des revenus, des privilèges d'un grand seigneur tel que le duc de Bouillon dans les premières années du règne de Louis XIV. Sans doute le Roi savait à l'occasion imposer sa volonté, comme dans cette affaire, mais non point encore sans de grands ménagements. La cession des souverainetés avait pour la protection de notre frontière une importance considérable, mais elle fut largement payée au duc de Bouillon qu'elle rendit plus riche encore.

Au temps de la domination anglaise, Durance a été un bailliage dépendant de la sénéchaussée d'Agenais et nous le voyons figurer dans les comptes de FFilongleye pour 50 sols à l'année 1364, pour 49 livres à l'année 1365.

frir en ces temps troublés. L'ignorance et l'appât du gain, qui sont impiété et sacrilège lorsqu'ils s'attaquent à de pareilles reliques du passé, ont plus fait de mal à l'intéressante bastide au cours du XIXe siècle que les guerres de cent ans et de religion.



A part ces dégradations, Durance a bien peu changé; les maisons à pans de bois d'aujourd'hui sont celles d'autrefois sans modifications appréciables; il y en a peut-être un cent entre murs; je suis entré dans les cours de plusieurs d'entre elles; les bâtiments y sont pittoresquement enchevêtrés; les uns en briques et torchis avec de larges auvents qui abritent des galeries où l'on accède par des escaliers; les autres, des maisons de pierres avec de petites fenêtres dont les moulures accusent le XVe et le XVIe siècles, mais sans détails à signaler. C'est aux murailles de l'enceinte que la pioche des démolisseurs s'est attaquée, et non point avec cette excuse de donner de l'air à la bastide, qui n'en avait nul besoin, mais pour tirer profit, au moyen de la vente des matériaux, ou faire avec des constructions neuves. On a pavé encore avec ces pierres les places et les rues. Elles sont donc aux deux tiers abattues; il a fallu à notre siècle une brèche telle que jamais Anglais ou routiers n'osèrent en rêver une pareille. Les quelques pans subsistants le doivent aux maisons qui s'y étaient appuyées, et là se retrouvent des vestiges du chemin de ronde qui chevauchait du côté de la place sur la crête des courtines. La tour de l'Ouest est la seule qui ait été épargnée avec la tour-porte du Nord, celle-ci plus massive et anciennement munie d'une herse, comme celle disparue, qui lui faisait face au Sud.

Voûte et planchers des étages supérieurs se sont depuis longtemps écroulés, mais, n'importe, elle a fière mine encore. On a voulu la démolir, il y a quelques années; M. l'abbé Dardy n'a pas permis que cette ineptie fût consommée.



Une protestation signée des habitants de la commune et rédigée sous son inspiration, fut adressée aux propriétaires de la tour, qui s'inclinèrent devant le vœu général. Suivant une idée émise, ils l'offrirent à la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Agen, qui vint en prendre possession le 9 janvier 1894.

La porte de Durance ne tombera donc pas de quelque temps. N'ayant jamais eu que les deux poternes nord et sud, la bastide a de tout temps été partagée en deux dans sa partie médiane, comme elle l'est aujourd'hui, par une grand'rue. Le château a non moins souffert; il est représenté par un vaste bâtiment, sans caractère, composé de deux ailes avec une tour carrée à l'angle nord-est. Il est occupé par de nombreux locataires, et cela seul laisse deviner les inintelligentes divisions et subdivisions intérieures qui y ont été faites pour les besoins de la mise en revenu. Toutes les salles du bas sont voûtées; transformées en écurie, elles regorgent de chevaux les jours de foire. A l'intérieur de la place, le premier étage est porté en avancement sur

des arceaux voûtés et des piliers qui font une large cornière au-dessous. On y accède par un grand escalier. Une cheminée de l'époque bien conservée à signaler, une autre moins bonne; rapporté sur la façade nord, un petit bas-relief dont la place était marquée au-dessus d'une porte qui n'existe plus, et c'est tout pour ce château dépourvu de toute décoration, dont ce qui nous reste n'est assurément pas la belle partie. Une tour de guette très haute en dépendait, qui a été rasée au commencement de ce siècle à cause qu'elle menaçait ruine et devenait un danger.



L'église, ancienne chapelle seigneuriale des barons de Durance, est tout proche; elle est datée, ce qui est déjà quelque chose, mais combien n'a-t-elle pas eu à souffrir des injures du temps et du vandalisme des hommes! A l'extérieur, à l'intérieur, on a furieusement martelé les sculptures; doit-on bien s'en prendre à Jeanne d'Albret dont on s'est enfin aperçu, les luttes religieuses apaisées, que la mémoire avait par trop été

chargée de crimes qu'elle n'avait ni inspirés ni commis, et ne serait-ce pas plutôt aux marteleurs de 1793, qu'il nous faudrait nous en prendre ? M. Samazeuilh, auquel bien peu de chose a échappé, de ce qui concerne l'histoire de l'Albret, et spécialement dans l'arrondissement de Nérac et le canton de Casteljaloux, a victorieusement défendu Jeanne d'Albret, selon nous, contre des imputations qui émanent bien plus d'historiens modernes que des écrivains si utiles à consulter du XVI[e] siècle.

Auteurs de mémoires, huguenots ou catholiques, ont porté leur jugement sur la mère d'Henri IV et à un moment où il était bien difficile pour eux de le faire sans passion ; ils ont eu au moins cet avantage d'être des contemporains, et il faut convenir que c'est de nos jours encore que Jeanne d'Albret a été le plus sévèrement appréciée quand elle n'a pas été calomniée (1).

---

(1) M. Samazeuilh s'est notamment attaché à démontrer, documents en mains, combien peu était fondé le reproche fait par M. de Villeneuve (*Notice historique sur la ville de Nérac*) à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret, d'avoir en grande partie bâti le corps de logis du midi du château de Nérac « *avec les pierres des églises et monastères de Nérac, que » cette princesse fit démolir en 1560, lorsqu'elle proscrivit le culte catho- » lique* ». De 1560 à 1562, Antoine de Bourbon combattait dans les rangs des catholiques et finalement mortellement blessé au milieu d'eux, devant Rouen, ne put pas plus que sa femme se livrer à des constructions et à des embellissements dans sa capitale d'Albret ; M. Samazeuilh reporte la fondation de l'aile méridionale du château à l'année 1555 environ où, pour les besoins de l'agrandissement du parc, les habitants de la rue des Argentiers furent transférés dans la rue Bourbonnette bâtie à cet effet. Si nous en venons aux documents, il est certain qu'en 1555 le moine apostat David étant venu prêcher la réforme à Nérac, Jeanne d'Albret mit à sa disposition la *superbe salle des gardes du corps des rois de Navarre*, située dans l'aile du bâtiment que M. de Villeneuve fait construire en 1560 seulement. Si l'on recherche ensuite ce qui est advenu des couvents existants à Nérac, antérieurement à 1560, des trois qui y étaient : 1° le monastère des Dames de Sainte-Claire fut détruit, non en 1560, mais en 1570

C'est pourquoi, par un souci de la vérité historique, surtout après les démonstrations faites par Samazeuilh, hésiterons-nous à attribuer, avec la seule tradition, à Jeanne d'Albret, les actes de vandalisme dont la chapelle de Durance porte la trace. Une autre considération nous y inciterait davantage. La manière dont les commissaires nommés par le département du Lot-et-Garonne, en exécution de la loi du 1er août 1793, ont

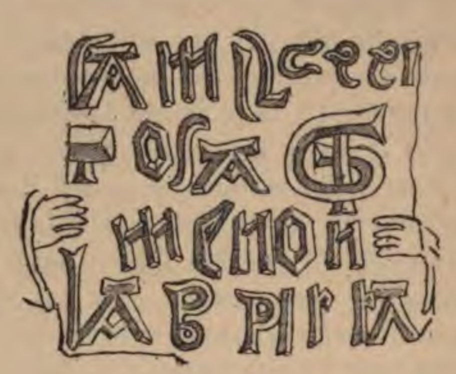
---

par Montgommery, Jeanne d'Albret se trouvant à cette époque réfugiée depuis deux ans à La Rochelle; 2° dans une délibération du corps municipal de Nérac du 5 février 1680, relevée par M. Samazeuilh, le sieur Poul, avocat, syndic apostolique du couvent Saint-François, représente *qu'ès années 1561, 1568, ledit couvent fut brûlé, et en l'année 1574 démoli et entièrement ruiné par ceux de la religion prétendue réformée*, d'où la conclusion qu'en 1568 ce couvent existait encore puisqu'il était incendié; de plus, en 1574, lorsqu'il fut démoli par les huguenots, Jeanne d'Albret était morte depuis deux ans; 3° enfin, en ce qui concerne le prieuré de Saint-Nicolas, une délibération des jurats de Nérac fait mention à la date du 29 avril 1666 du contrat de vente de la maison du prieuré, ce qui, mieux que tout, prouve son existence à cette époque. Voilà donc que si la date à laquelle le corps de logis du midi du château de Nérac a été construit demeure un peu incertaine, il est en tout cas bien constant que ce ne peut-être en 1560, son existence en 1555 ne faisant déjà aucun doute; mais par dessus tout, l'affirmation de M. de Villeneuve qu'il aurait été édifié avec les matériaux des couvents démolis par Jeanne d'Albret en 1560, est elle-même controuvée par les documents les plus authentiques. Dans un ordre de considérations purement historiques, M. Samazeuilh représente d'ailleurs et à fort juste raison : 1° que l'ordonnance par laquelle Jeanne d'Albret proscrivit le culte catholique, sans détruire néanmoins les églises et les monastères n'est que de 1571 et ne concernait que le Béarn, vicomté où elle était souveraine « ne s'y reconnaissant comptable que de Dieu », dit-elle dans sa lettre réponse au cardinal d'Armagnac. Or, il est à remarquer qu'elle ne prit aucune disposition de ce genre en Albret, où elle relevait du roi de France comme seigneur d'Agenais et duc de Guienne. Mais si Jeanne d'Albret semble étrangère personnellement aux ruines dont le Béarn et l'Albret furent couverts après 1560, il faut reconnaître que bien peu d'églises et de couvents échappèrent aux fureurs de ses capitaines. (Samazeuilh, V. *Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac*, v° *Nérac*, p. 538 s.).

procédé dans tout l'arrondissement de Nérac pour faire consciencieusement démolir ou disparaître *tout signe retraçant l'antique et hideuse féodalité*, est-il dit dans leur rapport, se retrouverait dans un détail qui est assez frappant. Une inscription, dont il sera question un peu plus loin, gravée dans un écusson qui servait lui-même d'ornement au banc seigneurial dans l'église, et, commémorant la date de la fondation de la chapelle par le seigneur, a été découverte sous une épaisse couche de ciment qui paraît bien avoir été mise là pour effacer un souvenir de la féodalité. Quoi qu'il en soit, et, à défaut de documents, en admettant même que les huguenots se soient attaqués à la chapelle de Durance comme on affirme qu'ils l'ont fait pour l'église paroissiale située en dehors de l'enceinte fortifiée, il y aurait loin des excès commis par une soldatesque avide de pillage à une destruction voulue et ordonnée par Jeanne d'Albret. C'est à la porte de la chapelle qu'apparaissent tout d'abord les traces de ce vandalisme anonyme et c'est grand dommage : ornée dans le goût du xve siècle, avec un cintre surbaissé, à la manière de ces arcs communément appelés Tudor, parce qu'ils ont été très usités en Angleterre, sous les règnes de Henri VII et de Henri VIII, elle est bien un échantillon du style classique, à cette époque où les architectes n'ayant plus la hardiesse des constructeurs d'églises du xiiie et du xive siècles se signalèrent par la recherche et le touffu dans l'ornementation, ce qui ne les empêcha cependant pas de produire eux aussi de nombreux chefs-d'œuvre. La grande archivolte se continue gracieusement par deux courbes conduites en doucine, en une accolade surmontée d'un pédicule chargé de grosses feuilles découpées s'épanouissant en chou frisé, et dont le corps est relié par deux bras de croix à des pyrami-

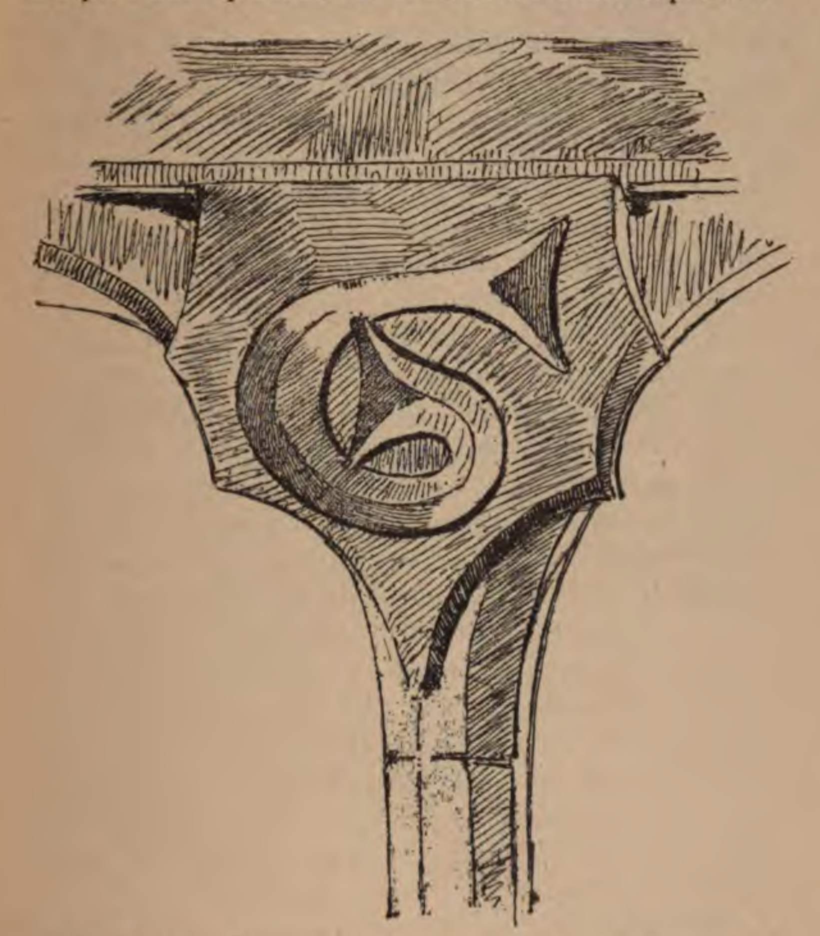
des ou pinacles engagés de chaque côté de ce fronton très ouvragé.

La nef de la chapelle, sa voûte surbaissée, les dispositions des arcs, les meneaux des fenêtres de l'abside sont dans ce caractère que nous avons signalé déjà dans l'église de Figués. Cette unité se retrouve jusque dans les deux chapelles latérales orientées au nord. Dans l'une d'elles se trouve, adossé au mur, le banc seigneurial des anciens barons de Durance, patrons de l'église, ayant droit de banc, de sépulture, de litre et de pain bénit dans cette chapelle que l'un d'eux, Guiraud Menon, avait fait construire en 1421, ainsi qu'en fait foi l'inscription en caractères gothiques que j'ai relevée sur la pierre :



L'écusson qui la porte en relief est supporté par deux anges qui n'échappèrent pas plus que les sculptures de la porte au marteau des sectaires. Le dégât n'a pas été toutefois aussi considérable qu'il aurait pu l'être, puisque le banc a été épargné dans son entier et que sa présence, jointe à ce document épigraphique, complète bien la physionomie de l'église actuelle de Durance dont le grand intérêt est précisément d'offrir un échantillon complet et relativement bien conservé d'une chapelle seigneu-

riale du xve siècle dans les landes de l'Albret (1). Il a été plus haut question du château dont elle dépendait.



Guiraud de Menon la dédia à saint Martin de Tours à

(1) Ce banc seigneurial, à deux ou quatre places, est d'une sobriété qui n'exclut pas l'élégance ; le fini du travail s'accuse surtout dans le détail très pur des pieds droits, des colonnettes qui supportent le parement supérieur et les écussons ainsi que dans le caractère des lettres de l'inscription et des belles initiales gravées sur les petits écus à droite et à gauche.

une époque où d'autres patrons plus en vogue avaient depuis longtemps supplanté celui dont l'invocation et la protection furent si recherchées dans notre pays pendant plus d'un siècle. Le vocable de saint Martin, à raison de cette particularité bien connue de tous les archéologues, est à lui seul un titre d'ancienneté pour les églises qui s'en parent ; il est acquis en effet que les unes et les autres sont fort vieilles ou qu'en tout cas elle ont existé là où le patronage de saint Martin a continué d'être attaché à de plus récents édifices élevés le plus souvent sur leurs fondations.

C'est dans la chapelle du banc seigneurial, proche l'autel, que dans la clef de voûte se trouve la trace de cette dédicace assortie d'ailleurs de titres authentiques, le testament et le codicille de Guiraud de Menon où il est dit qu'il a fondé et ordonné une chapelle pour l'entretien de laquelle il lègue un sien mayne de Lafourcade situé à Tillet. On ne saurait accepter qu'avec une extrême réserve la traduction du symbolisme de cette modeste clef de voûte que M. l'abbé Dardy a cru devoir proposer, quelque ingénieuse et poétique qu'elle soit, à défaut de manifestations plus clairement exprimées de l'intention du fondateur. Dans un très intéressant rapport manuscrit sur la paroisse de Durance présenté à Monseigneur l'Evêque d'Agen, à l'occasion d'une visite pastorale, M. Dardy a avancé en effet les hypothèses suivantes :

« En 1421, date de cette fondation, la contrée était
» au pouvoir des Anglais ; des bandes de routiers déso-
» laient la France que le ciel allait affranchir par une
» miraculeuse intervention : en 1421, Jeanne d'Arc avait
» onze ans. Ce que les voix mystérieuses disaient à la
» voyante de la Lorraine, la piété, la foi, le patrio-
» tisme l'inspiraient au sire Guiraud de Menon, un des

» notables du pays asservi, le baron de Durance pro-
» bablement. Dans ce coin ignoré des Landes de Gas-
» cogne un homme de bien, gémissant sur les humilia-
» tions de la France envahie, faisait avec le ciel une
» alliance que ne vaudront jamais les alliances de la
» terre, pour aussi triples qu'elles soient. Pour obte-
» nir de Dieu ce que les hommes ne pouvaient plus, ce
» digne maître de la paroisse fondait cette église sous
» le vocable de saint Martin de Tours, le plus illustre
» protecteur de la patrie.

» Le nom du saint patriarche se rattache en effet,
» dans notre histoire à toutes nos gloires, comme à
» toutes nos épreuves nationales. La chape de saint
» Martin fut longtemps l'étendard religieux et mili-
» taire de la nation. Dans les expéditions éloignées, on
» portait une chape taillée sur le patron et consacrée
» au contact de la chape authentique conservée à
» Tours; et partout, sur le sol de la France, à partir
» de Clovis, on vit s'élever des oratoires qui prirent le
» nom de chapelles, destinés qu'ils étaient à recevoir
» le précieux étendard pendant la durée des hostilités
» ou de la trêve, et tous les soirs s'il était possible.
» C'est donc par saint Martin que le sire de Menon,
» dans ses angoisses patriotiques, élevait à Dieu cette
» église. Mais sous l'œil du vainqueur, il fallut, en pays
» conquis, pour avouer pour patron le patron même de
» la France, une réserve qui mérite d'être signalée. Le
» saint patron est désigné dans la clef de voûte avec
» une prudence qui, tout en exprimant l'intention pa-
» triotique du fondateur, ménage les susceptibilités du
» vainqueur présent. Sur la clef de voûte est sculpté le
» *Labarum* constantinien dont l'antenne est une croix
» patriarcale aux bras d'inégale longueur. A la som-
» mité de la haste, au centre de la couronne, le mono-

» gramme de saint Martin remplace celui du Christ » dont le sigle est placé sur la partie inférieure de la » haste qu'il semble porter. La croix patriarcale disait » ainsi aux initiés que le sigle serti par la couronne du » labarum indiquait le saint patriarche de Tours ».



Il est tout d'abord permis de se demander si le baron de Durance a pu obéir à d'aussi patriotiques préoccupations en ces années où le patriotisme, tel que nous l'entendons, aujourd'hui que notre pays est unifié, n'existait qu'à l'état obscur dans le nord, le centre et l'est de la France et point du tout dans notre Guienne si profondément inféodée aux Anglais autant par goût que par intérêt; l'Anglais ne fut pas un oppresseur parmi nous, mais le dispensateur et le gardien des privilèges des villes et le protecteur des seigneurs attachés à sa cause. La grande levée d'armes puis l'irrésistible mouvement d'opinion provoqué par la lumineuse vierge de Domremy ne s'étaient pas encore produits et aussi bien l'enveloppement de la pensée du noble Menon ne peut-il simplement ressortir de la place respectivement assignée à l'initiale du patron et au ΧΡΙΣΘΟΣ. Il est à noter enfin que cette idée de résurrection ou quoi que soit d'affranchissement attaché à la figuration d'un *labarum* est d'autant plus fragile que rien de ce qui est figuré en relief sur la clef de voûte ne rappelle de près ou de loin le type des rares *labarums* parvenus jusqu'à nous. Une chape, celle de saint Martin, aurait bien pu encore aider à cette confusion, mais elle n'existe pas davantage. Enfin il est à remarquer que la chapelle date de 1421, époque à laquelle on avait cessé, depuis plusieurs siècles, de

figurer le *labarum*. Toutefois, l'hypothèse de M. l'abbé Dardy était aussi séduisante que la manière agréable avec laquelle elle était présentée, et c'est pourquoi j'ai tenu à ne la point passer sous silence (1).

L'ancienne église paroissiale, complètement démolie, située à un demi-kilomètre de la bastide, était dédiée à saint Etienne. Cet édifice, qui avait été fortement endommagé par la sape des religionnaires, s'effondra vers 1740, et les ducs de Bouillon, aux mains de qui était passée la baronnie de Durance, concédèrent au prieur de La Grange la chapelle Saint-Martin qui devint ainsi l'église paroissiale.

Elle-même eut besoin, en 1769, de réparations urgentes, et le prieur écrivit à cette occasion à l'Intendant deux lettres dont les originaux nous ont été obligeamment communiqués par M. le Curé de Durance; certains détails ne manquent pas de piquant, le prieur peu satisfait de ce qu'une de ses précédentes lettres fût demeurée sans réponse, ne craint pas de dire tout net à un aussi haut représentant de l'autorité royale qu'il saura trouver meilleur accès en cour s'il n'est pas fait droit à ses justes réclamations; d'autre part, il semble que ce soit de tous temps que l'on se soit plaint de l'indifférence en matière de religion; les paroissiens de Durance n'échappent pas à ce reproche; après avoir laissé leur église paroissiale de Saint-Etienne s'écrouler faute de réparations d'entretien, c'est maintenant la chapelle accordée par le duc de Bouillon qu'ils vont

(1) Il est cependant juste de reconnaître que la disposition du dessin figuré sur la clef de voûte rappelle de loin quelques types de labarum et notamment ceux figurés par M. l'abbé Martigny dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* (Hachette, 1877) et par M. Chéruel dans son *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* de Rich. (Paris Didot, 1873) que nous reproduisons pour les besoins du rapprochement.

laisser attaquer par la ruine. Il y aurait bien pour les molester la ressource d'une mise en interdit, mais ils auraient bientôt fait de s'accommoder de cet état de choses vu leur peu de zèle religieux. Aussi, n'hésitons-nous pas à les reproduire dans leur entier.

Monsieur,

Il y a environ deux mois que j'ai eu l'honneur de vous écrire sans recevoir de réponse, pour vous porter plainte contre le nommé Henry Dausos, maître charpentier de la ville de Nérac, qui a été nommé expert par M. Mazères votre subdélégué à Nérac, pour vérifier les reparations de l'eglise de Tillet, dont je suis le curé et le seigneur. La paroisse de Tillet eut l'honneur de vous presenter une requette avec une deliberation de la part des habitants pour vous demander la levée des deniers necessaires pour les reparations de laditte eglise ; vous avés eu l'attention dappointer laditte requette, et d'ordonner qu'il seroit nommé des experts par le sieur Mazères pour en faire la verification. Ledit Dausos a été nommé avec Laroche maître maçon, ils se sont rendus sur les lieux et ont examiné toutes choses avec promesse de dresser leur verbal tout de suite. Il y a cependant plus de six mois que ledit Dausos est nanquit (*sic*) de touts les papiers sans vouloir les remettre ; je me suis plaint plusieurs fois à Mr Mazères qui n'a pas été écouté plus que moy ; j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous prier de donner des ordres contre cet homme. Je n'ay reçu aucunes réponses. *J'avois aussy eu l'honneur de vous adresser une requette pour demander les reparations indispensables de mon église de Durance matrice de celle de Tillet*, vous aviés ordonné que laditte requette seroit communiquée aux paroissiens, je l'ay fait mais ils n'ont pas repondu, ni ne se mettent en même d'y repondre.

Je vous ay aussy porté mes plaintes à cet égard, mais inutilement. Il faut, sans doute, que ma lettre ne vous soit pas parvenüe, car j'ay de la peine a me persuader qu'un seigneur de votre merite preposé pour écouter tout le monde et pour luy

rendre justice, qui d'ailleurs remplit si dignement la place que vous occupés, eut meprisé mes justes plaintes.

Si la lettre que j'ay l'honneur de vous ecrire avoit le meme sort que la precedente, je ne pourrois m'empecher de m'adresser a la Cour ou je trouverois plus d'accès pour faire parvenir mes justes plaintes.

J'ay l'honneur d'être tres respectueusement,

Monsieur,

votre tres humble et
tres-obeissant serviteur,
Dusson de Poysson,
prieur de Durance et Tillet,

par Nerac a Durance, le 25 novembre 1769 (1).

MONSEIGNEUR,

Il y a environ six mois que j'eus fit l'honneur de presenter une requette a votre grandeur, afin d'obtenir un moins imposé sur les tailles de la communauté de Durance, pour les reparations de l'eglise paroissiale. Vous eutes la bonté d'appointer ma requette, et d'ordonner qu'elle seroit communiquée aux habitants pour y repondre, ce que j'ay fait, il y eut beaucoup de murmure de la part de certains particuliers. Les uns auroint voulu que le pauvre eut contribué autant que le riche, les auautres trouvoint cela injuste, et approuvoint le moins imposé, mais avec touts ces propos et projets, ni la communauté, ni les consuls ne se sont pas encore decidés à y repondre, malgré toutes les presses que je leur ay fait a cet egard. Leur nonchalance naturelle leur a fait entierement oublié cet objet qui n'est pas d'une petite consequence, attendu que les repara-

---

(1) En réponse à cette lettre, le 30 novembre, l'apostille suivante était écrite en tête même de la requêtte du prieur : « Renvoyé au sieur de » Mazères, notre subdélégué a Nerac, pour donner des ordres nécessaires » au sieur Dauzon, de faire le devis en question et nous rendre compte » des difficultés que font les habitans de Durance de deliberer sur la re- » paration de leur eglise, le tout avec son avis.

» Fait a Bordeaux, ce 30 novembre 1769. » FORGES ».

tions que je demande, et qui sont ordonnées par Mr l'évêque, étant negligées et diférées, deviendront beaucoup plus considérables et d'un plus grand cout. C'est ainsy qu'ils ont laissé périr leur ancienne eglise parroissiale : un de mes predecesseur fut obligé de demander à Mr. le duc de Bouillon la chapelle du chateau pour servir d'eglise de paroisse, ce qui fut accordé à condition qu'on entretiendrait, sans cependant passer aucun écrit, et, aujourd'hui, ils refusent de contribuer au dit entretient.

Je supplie très-instamment votre grandeur d'ordonner a la communauté et aux consuls qu'ils ayent à se décider promptement et de les y contraindre par toute votre authorité, autrement je serais forcé de demander un interdit, ce qui me facheroit beaucoup. Connaissant mes paroissiens aussi peu zelés pour leur salut qu'ils le sont je craindrois que la pluspart ne s'abstiennent tout-à-fait du service divin. J'espère, Monseigneur, que vous vous servirés de toute votre authorité pour les contraindre à tout ce qui sera juste et nécessaire dans le cas present.

J'avois aussi eu l'honneur d'adresser a votre grandeur une contre requette avec une deliberation de la part des paroissiens et des fonciers de la paroisse de Tillet mon annexe au sujet des reparations de l'eglise. Votre grandeur avait ordonné que le sieur Mazères, votre subdélégué à Nerac, nommerait des experts pour verifier les dittes reparations ; en conséquence, les maitres Dausos, charpentier, et Laroche, maçon, ont été nommés, et se sont même transportés sur les lieux pour faire leur verification afin d'en dresser verbal, ils sont nenquis de ladite requette et deliberation et de l'ordonnance de visite de M. l'eveque, depuis fort longtemps, sans avoir aucunes satisfaction de leur part. Je leurs ay demandé plusieurs fois de finir cet ouvrage, je me suis meme adressé à M. Mazères et a son secretaire mais inutilement. Les dits experts m'ont toujours amusés par des vaines promesses. Ennuyés de les attendre plus longtemps, j'eus recours a l'autorité de votre grandeur pour les contraindre a finir promptement leur ouvrage ou a nommer d'autres experts qui soint plus exacts.

Il seront la cause que cette eglise croulera si l'on diffère plus longtemps à y travailler. Je me flatte que votre grandeur nous auroit déjà accordé ce que nous avons eu l'honneur de luy demander si ces gens la avoint remplis leur objet.

J'ay l'honneur d'etre avec tout le respect possible,

Monseigneur,

votre tres humble et
tres obeissant serviteur,
Dusson de Poysson,
prieur curé de Durance,

A Durance, le 1er octobre 1769 (1).

Ces deux requêtes avaient été assorties d'ordonnances de l'intendant dont les dates indiquent assez que la suite qu'elles comportaient administrativement leur avait été donnée malgré un silence apparent. Est-ce par un effet de la satisfaction qu'il en éprouva que dans sa seconde lettre le prieur appelle l'intendant « Monseigneur » et « Votre Grandeur » quand dans la première il l'appelle simplement et sèchement « Monsieur » c'est fort possible mais il se pourrait aussi que dans l'intervalle le subdélégué ou quelque autre officieux lui ait fait entendre qu'il fallait prendre plus de gants avec un aussi haut représentant du roi.

Des anciennes archives du prieuré, ces deux seuls documents surnagent; qui sait par quel hasard? cette

---

(1) L'ordonnance suivante indique que suite avait été donnée à cette seconde requête : « Vu la présente requete. Nous ordonnons aux habitans » de Durance de s'assembler à la première connoissance qu'ils auront de » notre presente ordonnance, et de deliberer dans la forme ordinaire au » sujet de la reparation de l'eglise dont est question a peine de trois livres » d'amende contre les refusans ou delinquants pour laditte deliberation » faite et a nous renvoyée avec l'avis du sieur Mazères, notre subdélégué » a Nerac, etre ordonné ce qu'il appartiendra. — Fait a Bordeaux, le » 4 décembre 1769.

» Forges ».

seule circonstance ne suffirait assurément pas à donner de l'intérêt à leur publication s'ils ne contenaient certains détails servant à la fois à l'histoire de la paroisse et plus spécialement de la chapelle des ducs de Bouillon devenue l'église paroissiale de la bastide.

Son clocher, une tour carrée qui rappelle un peu celle de l'enceinte, mais plus élancée, devait avoir le rôle de guette et contribuer aussi dans une certaine mesure à la défense de la place et de la chapelle. Le nom de Menon est encore répété sur le claveau central du cintre de la porte extérieure. La main-courante en pierre de l'escalier est gracieusement contournée. Ainsi qu'une ceinture la litre se voit encore sur tout le pourtour de la chapelle, une bande de ciment de la largeur d'une assise et sur laquelle ne se retrouve aucune trace de peinture.

C'est à vingt-cinq ou trente mètres du clocher, en tirant au nord-ouest, que se dresse encore sur le bord d'un chemin la seule tour d'enceinte qui ait été épargnée; mais il n'y a que les quatre murs et leur crête est légèrement découronnée; n'importe elle fait encore plaisir à contempler au milieu du paysage dont les lointains sont assombris par les ondulations profondes des pinadas et sur lesquels elle s'enlève aérienne et grise. Sur le côté de la porte, il y a une pierre de dimension un peu plus petite que celle de l'appareil employé pour la construction de la tour qui porte grossièrement sculpté un blason ou un bouclier échancré en cœur; trop grande pour être une marque de tâcheron, ne serait-elle pas plutôt une pierre rapportée ou con-



servée à cause même de l'ornement qui la distinguait, débris de quelque monument plus ancien.



On peut attribuer au XIV[e] siècle l'enceinte, la porte et la tour de Durance contemporaines tout au moins de la domination anglaise et dont le caractère rappelle les fortifications similaires de Rions, de Saint-Macaire et de Cadillac.

Le prieuré de Lagrange est la dernière curiosité de Durance comme il en est la perle. La nuit, au-dessus de la porte basse, ne brille plus au travers d'une étroite meurtrière la lampe qui annonçait aux égarés ou aux voyageurs la demeure hospitalière; néanmoins on y peut soulever encore le marteau sans crainte; M. l'abbé Dardy a conservé les traditions des anciens prieurs, comme eux, il est bien le *grangier* affable de Lagrange. Ici, tout a disparu sous l'assaut vainqueur du lierre dont les baies attirent les draines et les merles ; chapelle et prieuré sont enveloppés de son épais manteau qui a peine à s'écarter pour laisser apercevoir les meurtrières de la tour, les fenêtres à meneaux de pierre, les baies pratiquées entre les contreforts de l'oratoire. Isolé dans la campagne à 500 mètres environ de la Bastide et tout proche d'un mayne dépendant du château appelé le *Bourdiou dou Rey,* le prieuré était ce que les temps voulaient qu'il fût aussi, une manière de petite maison forte construite sur un plan très simple mais avec des murs épais et solides. Un chemin de ronde suivait sur le faîte à l'abri des merlons des créneaux qui couronnaient la chapelle ; à l'angle nord-ouest, était ménagée une échauguette d'où l'alarme était donnée chaque fois que des détonations de coups de feu dans le lointain, la lueur ou la fumée d'un incendie annonçaient l'approche des routiers ; un clocher arcade

en forme de pignon surmontait la façade, en retrait des créneaux : mais échauguette et beffroi renversés pendant les guerres de religion, un jour que le prieuré fut attaqué, violé et incendié, n'ont jamais plus été relevés. Ce sont les seules traces de ruine qui affligent le prieuré, si toutefois l'on excepte les bâtiments isolés qui en dépendaient, dont les fondations affleurent le sol ici et là dans le parc ; car il y avait, groupée autour des religieux, une petite colonie de paysans ; les moines avaient d'autre part une assez grande exploitation qui exigeait des dépêches ; ils s'adonnaient à l'élevage des chevaux, comme cela se pratiquait dans les prieurés et abbayes de Normandie, ce qui nécessitait de grandes écuries, en sorte que les pierres qui soulèvent la terre attestent encore un peu l'existence de tout cela (1). Un fossé dont il reste des traces et un mur protégeaient cette petite agglomération mais sans opposer une défense sérieuse ; c'est au prieuré qu'en cas d'alerte tout le monde se réfugiait pour y tenir tant qu'on pouvait.



Les femmes étaient disposées d'un côté, les hommes de l'autre, le local ne manquait d'ailleurs pas dans le prieuré. Dans ces occasions, il se transformait en une forteresse d'un abord peu commode. Sur un de ses côtés, la chapelle, avec laquelle il n'avait aucune communication intérieure, le protégea très suffisamment

---

(1) M. l'abbé Dardy a connu il y a quelque trente ans, un vieillard plus qu'octogénaire qui se souvenait d'avoir vu dans les écuries du prieuré 32 juments poulinières ; son père en avait à moitié et les moines dotèrent sa fille lorsqu'il l'établit.

jusqu'au jour où les guerres ayant pris un caractère religieux, les sanctuaires, jusque là respectés par le droit des gens, furent eux-mêmes l'objet de la mise à sac et du pillage. L'unique porte de la grange étroite et basse, une fois forcée, donnait accès dans une sorte de réduit ou quatre hommes au plus pouvaient pénétrer et tenir à la fois. Au-dessus était pratiqué un puissant mâchicoulis qui, par la chute des projectiles, rendait bien difficile un stationnement quelconque dans cette partie, en sorte que les assaillants étaient obligés ou de tenter l'attaque d'une seconde porte massive derrière laquelle était tirée la barre, ce qui leur causait de grosses pertes tant que le mâchicoulis se défendait, ou à s'engager rapidement dans la rampe, mais non sans avoir encore enfoncé une autre porte latérale qui la masquait. Etaient-ils arrivés à se rendre maîtres du rez-de-chaussée que l'étage au-dessus, complètement isolé, tenait encore; gravissaient-ils la rampe, c'est un nouveau siège qu'il fallait faire de chaque étage. Il y avait en outre un escalier secret pour les moines. Des réduits ménagés dans l'embrasure des meurtrières protégeaient aussi les défenseurs de chacune d'elles; ils étaient là enfermés dans l'épaisseur des murs, séparés des appartements par une porte dont ils avaient tiré les barres et dans des niches où étaient pratiquées des cachettes, ils puisaient on ne peut savoir quelles munitions, de la poudre peut-être ou des grenades. Toutes ces dispositions étaient, on le voit, fort bien prises pour rendre la défense aussi longue que forte. L'incendie pouvait seul la paralyser et l'abréger et les routiers comme les huguenots usaient volontiers du moyen dont le prieuré a eu maintes fois à souffrir.

Après le néfaste coup de main du XVI[e] siècle, dont il a été plus haut question, les moines relevèrent en hâte

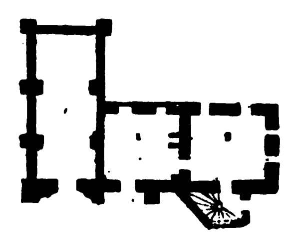
leur logis, lui redonnant des planchers et une toiture; la rampe pratiquée dans l'épaisseur de la muraille et qui avait suffi depuis le XIIIe siècle au service de l'habitation tout entière, desservant les deux étages et menant jusqu'au chemin de ronde sur les combles, n'ayant plus sa solidité première, un nouvel escalier était devenu nécessaire. On le renferma dans une tour pentagonale qui fut tout exprès ajoutée au prieuré à l'ouest.



A part quelques portes et fenêtres pratiquées à la même époque, le prieuré a conservé à peu de chose près sa primitive distribution intérieure. Les deux salles du rez-de-chaussée, à cause des nécessités de la défense, ne recevaient du dehors qu'un jour des plus discrets par d'étroites mais longues archères s'évasant largement dans l'épaisseur de la muraille dont les puissantes maçonneries sont soulagées à l'ouest par une série d'arcs de décharge et de grosses piles. C'est ainsi que la cuisine actuelle en fort contre-bas du sol est encore éclairée; tous les objets y baignent dans un de ces perpétuels clairs-obscurs où les peintres hollandais se complaisaient si fort à saisir leurs bizarres effets. Au premier étage, dans la pièce maîtresse, M. l'abbé Dardy a fait un salon dans le goût des salles de parement des châteaux du XVIe siècle, à la restauration exacte duquel il s'est spécialement attaché, secondé par des artistes de valeur : MM. Villier et Feurt; les collections de vieilles gravures, de faïences, de bibelots de toute nature qui encombrent les tables, les tiroirs et les étagères, les bahuts, jusqu'aux sièges, le transforment en un curieux musée où se trouvent quelques pièces de valeur.

La chapelle du XIIIe siècle attenante au prieuré est un bijou de simplicité et de bon goût : composée d'une seule nef, divisée en trois travées régulières par quatre colonnes engagées s'arrêtant à trois mètres du sol sur des culots ornés de lys sans nombre et recevant sur leurs chapitaux les retombées des arcs doubleaux, des formerets et des arêtiers. A la naissance de la voûte une corniche en pierre très saillante et vigoureusement profilée suit les murs et fait cordon sur tout le pourtour intérieur de la chapelle en contournant le tailloir des chapiteaux sur la corbeille desquels apparaissent des feuilles gothiques très délicatement sculptées. Trois fenêtres à plein cintre avec un tore suivant à l'extérieur et à l'intérieur la ligne des embrasures, une niche placée au-dessous de la baie qui éclaire le chevet, la porte d'entrée de la chapelle plein cintre avec une ornementation romane (étoiles, tête de bélier, volutes et pignes de pin), les deux colonettes sur lesquelles repose son unique archivolte maintiennent encore un élément roman bien marqué dans ce gothique de transition si délicat dans sa pure sévérité. Le XIIIe siècle a débuté là par un petit chef-d'œuvre dont toutes les proportions sont admirablement gardées et qui mériterait à tous les titres de devenir un de ces types classiques à citer et à reproduire dans les Manuels d'Archéologie. Une banquette romane qui règne sur tout le pourtour extérieur de l'édifice semble attester la préexistence d'un monument de cette époque. Deux clés de voûte sont à mentionner : l'une représente la Vierge tenant l'enfant Jésus, l'autre est formée par quatre têtes (peut-être celles des Evangélistes) disposées dans les intersections des arcs qui viennent s'y remontrer. Le gothique flamboie sur la façade avec une belle rose ornée d'un quatre-feuilles et au chevet, qui est droit, avec

une baie à lancette dont le sommet est divisé par des meneaux délicatement découpés figurant dans leurs ajours un quatre-feuilles allongé.



Les peintures murales qui décorent les parois de la chapelle ont, elles aussi, ce même caractère mixte qui s'accuse dans l'architecture; à côté de formes hiératiques et de procédés anciens, on sent l'avènement d'un art nouveau avec ses premières indépendances. Elles ne sont pas intéressantes par ce seul côté; l'ordonnance qui a présidé à leur distribution, au choix des scènes, comme la multiplicité vraiment extraordinaire des personnages et de la hardiesse de leurs attitudes en font un bien précieux document artistique. Leur conservation est à peu près partout suffisante pour en assurer la réfection, mais Dieu veuille qu'elle ne se fasse point trop attendre, car le temps continue chaque jour et sans relâche son œuvre d'effacement.

M. Villiet fut en 1860 le premier, parmi nous, à découvrir La Grange où il avait été appelé par M. l'abbé Dardy qui entreprenait alors ses premiers et pieux travaux de restauration dans la chapelle. Il nous a dit toute l'émotion qu'il éprouva à la fantastique apparition d'un autre âge qui firent se dérouler à ses yeux ces peintures murales si précieuses qui racontaient naïvement les vieilles et saintes histoires et la description qu'il en a donnée est trop exacte et pleine de cet enthousiasme qu'il montrait pour les œuvres trop rares parvenues jusqu'à nous des artistes du XIIe et du XIIIe siècle pour que je l'essaie après lui : « Le peintre qui les » exécuta, dit-il, était un dessinateur peu correct, il » faut en convenir; mais il aborda son œuvre en homme

» de génie, en artiste consommé. Avec cette franchise » et cette liberté d'allures qui caractérisent les artistes » de cette époque, il disposa l'ensemble de sa décora- » tion en zones régulières montant horizontalement du » pavé à la voûte; après avoir divisé la surface qu'il » avait à remplir en trois étages du sol à la corniche, » et en trois autres étages de la corniche à la voûte, il » les sépara les uns des autres par une large frise d'or- » nements.

» La zone qui touchait le sol, plus élevée que les » autres, reçut dans la travée du sanctuaire des imita- » tions de tentures et d'étoffes de l'Orient, ornées de » fleurs et d'animaux fantastiques. Dans les deux autres » travées formant la nef de la chapelle, il y eut des jar- » dins, des oiseaux et des ornements fort dégradés » aujourd'hui.

» Dans les zones supérieures, sur un fonds unifor- » mément blanc, le peintre traça avec deux couleurs » seulement, du rouge et du jaune, les scènes et l'or- » nementation. Comme il ne perdait pas de vue l'effet » décoratif du monument, et qu'il tenait à rester artiste » tout en instruisant, il eut soin de remplir de fleurons » rouges, d'étoiles jaunes et de rinceaux les vides trop » grands que les figures laissaient entre elles.

» Au sanctuaire, pour distinguer cette partie plus » vénérée de l'édifice et enrichir sa décoration, il colora » le fond des sujets, introduisit quelques couleurs nou- » velles et apporta plus de soin dans l'exécution des » tableaux.

» Quelques grandes figures se mêlèrent aux sujets » légendaires et communiquèrent à l'ensemble des pein- » tures quelque chose de leur aspect imposant et aus- » tère. Un gigantesque *saint Christophe* et un *saint* « *Etienne* (?) se dressèrent de chaque côté de la fenêtre

» de l'est; saint Paul et saint Jacques prirent place à » côté de la rose du couchant: sainte Catherine fut » placée sous une niche, et autour d'elle des scènes » qui racontent sa vie; saint Eloi parut sous une ar- » cade crénelée, au milieu de son atelier de forgeron » tout tapissé de fers à cheval, et dans lequel se pas- » sent les épisodes les plus curieux de sa merveilleuse » légende; enfin plus de six cents figures garnissent » encore les murs de cette pauvre chapelle des Landes » qui pourrait fournir, à elle seule, les éléments d'une » monographie très précieuse, unique en son genre.

» Les grandes figures en pied peintes dans la cha- » pelle de La Grange sont :

» Saint Christophe, saint Etienne (?), sainte Cathe- » rine, saint Michel terrassant le démon, saint Eloi, » saint Paul et saint Jacques.

» Les sujets légendaires dans la travée du sanctuaire » sont tous consacrés aux faits évangéliques et légen- » daires de la vie de N.-S.-J.-C. Ils représentent l'ap- » parition de l'ange à Joachim; la rencontre de Joachim » et d'Anne devant la porte dorée; Joseph choisi mira- » culeusement pour être l'époux de Marie; le mariage » de la Sainte-Vierge; saint Joseph emmenant la Sainte- » Vierge après son mariage; l'annonciation, la visita- » tion, la naissance de Notre-Seigneur, la présentation » au Temple; l'adoration des rois; le massacre des In- » nocents; la fuite en Egypte; l'entrée de Jésus à Jéru- » salem; le lavement des pieds; la Cène; le jugement » de Pilate; la flagellation; le portement de croix; la » crucifixion; la descente de croix; les saintes femmes » au tombeau de Notre-Seigneur.

» Dans le sanctuaire encore, mais au-dessus de la » corniche : le jugement dernier, le pèsement des âmes, » le Paradis, l'Enfer, les supplices des damnés, plu-

» sieurs figures de donateurs et de religieux à genoux.
» Dans la troisième travée à droite, les peintures ont » souffert beaucoup; elles ont été gravement endom- » magées par l'établissement d'une tribune communi- » quant avec l'intérieur du prieuré. On y voit des sup- » plices et des sépultures d'évêques, mais le sens des » peintures est insaisissable. A gauche, la curieuse lé- » gende de saint Nicolas existe très complète et parfai- » tement conservée.
» Celle de saint Eloi, très complète aussi, est au-des- » sus de la corniche.
» Le mur de l'ouest qui fait face à l'autre est couvert » par la légende de saint Martin de Tours, par des » expéditions outre-mer, des jardins, des oiseaux, des » fleurs, etc.
» La pluie, qui a pénétré pendant plus de cinquante » ans les joints de la voûte, en a détaché l'enduit, et » n'a laissé que des traces excessivement confuses de » décorations.
» Toutes ces figures, tous ces ornements sont tracés » avec une verve et une fécondité inépuisables. Dans » chaque trait, on retrouve la main sûre d'elle-même, » obéissant sans hésitation à une inspiration person- » nelle mais guidée et contenue cependant par des tra- » ditions qui la renferment dans un cercle hiératique » encore.
» L'émancipation qui s'opéra au XIIIe siècle dans les » arts n'est pas complète à La Grange; mais on aper- » çoit déjà ses traces, et l'on pressent le moment où » l'art va abandonner ses anciennes traditions pour » s'attacher à l'imitation de plus en plus servile de la » nature.
» La nuit m'aurait surpris à épeler cette page naïve » du livre des illettrés que nos pères ignorants savaient

» lire et comprendre, et que nous, héritiers cependant
» de leur croyance et plus savants qu'eux, ne pouvons
» déchiffrer qu'à grand'peine, lorsque notre attention
» fut attirée par une nouvelle découverte : la pioche
» d'un des travailleurs avait rencontré une grande dalle
» taillée étendue au pied de l'autel.

» Les efforts réunis des trois ouvriers la soulevèrent
» et mirent à découvert un grand cercueil de pierre
» taillé à la façon de ces tombes gallo-romaines que
» sur tous les points de la France on trouve chaque
» jour.

» Etroite et longue, cette place faite au cadavre se
» rétrécissait encore vers les pieds, s'arrondissait aux
» épaules et formait pour la tête un petit espace circu-
» laire. Mais, au lieu d'être fermé, le fond de ce cer-
» cueil était ouvert, coupé seulement en trois espaces
» vides par deux petites bandes de pierre.

» Placée au-dessus d'un ossuaire assez vaste, cette
» mystérieuse ouverture en était comme la porte : porte
» redoutable que la mort seule faisait ouvrir.

» C'est aux sources les plus intimes du catholicisme,
» fécondées encore par l'esprit monastique, qu'il faut
» demander l'explication de cette disposition singu-
» lière. Le religieux frappé par la mort était étendu
» sur cette couche à jour ; et pendant cette halte su-
» prême sur le chemin de l'éternité, à mesure que le
» travail silencieux du tombeau détachait lentement les
» liens qui retenaient les ossements, ils glissaient l'un
» après l'autre dans la fosse commune. Ainsi se réu-
» nissaient d'eux-mêmes et jusqu'au jugement du der-
» nier jour ceux que la religion et la charité avaient
» unis pendant la vie.

» A la fin du jour, après le travail des champs, lors-
» que les solitaires revenaient à la pâle lumière de la

» lampe du sanctuaire s'agenouiller sur la pierre des » tombeaux, que tout se taisait au dehors, tout, excepté les gémissements lointains de la forêt, ils pou» vaient entendre quelquefois, comme un avertissement » d'outre-tombe, les ossements du dernier frère qui les » avait quittés, aller rejoindre ceux qui l'avaient pré» cédé dans la mort.

» Les prieurs étaient enterrés seuls et à part; plu» sieurs de leurs tombes étaient autour de l'autel; nous » en ouvrîmes une. Le religieux était couché là comme » au jour de ses funérailles : il avait dormi longtemps » bercé par les hymnes saints, puis par le silence et la » solitude. Les ossements n'étaient pas encore dépouil» lés : sa blanche robe de prémontré était intacte; ses » vêtements sacerdotaux n'étaient pas détruits, et la » trame d'or de leurs ornements était encore fine et » serrée » (1).

Telle est cette *grange* de Durance si particulièrement intéressante qui nous est ainsi parvenue on ne sait comment à travers les siècles, rare et superbe type de ces *grangiæ* jadis un peu éparses partout dans le pays de Gascogne. Elles étaient avant tout des exploitations rurales, de vraies métairies dépendant d'un monastère plus important et souvent éloigné, tout en conservant le caractère d'asiles hospitaliers et d'auberges. Le prieur qui les administrait, vulgairement appelé le *grangier*, était l'*hospitalis frater grangiæ* (2). La grange

(1) *La grange de Durance*, par M. Joseph Villiet. (*Extrait des actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*). Bordeaux, Gounouilhou, 1860.

(2) Ces fermes étaient appelées *grangiæ* lorsqu'elles appartenaient à l'ordre de Cîteaux, *cellæ* lorsqu'elles dépendaient des Bénédictins. — V. Albert Lenoir, *Architecture monastique*.

de Durance dépendait de l'abbaye de Saint-Jehan de la Castelle. Il y en avait eu deux autres à peu de distance, à Vianne et à Fonclaire; les unes et les autres jouissaient de rentes et droits seigneuriaux; nous avons vu plus haut notamment le grangier de Durance seigneur de Tillet.

Henri de Navarre, lorsqu'il était à Durance, aimait beaucoup à venir au milieu des moines dans ce prieuré qu'il avait pris sous sa protection et auquel il donna un jour ce mayne toujours appelé *Bourdiou dou Rey* qui en est à une portée de fusil. Il a lui-même parlé de la *grange* dans une lettre bien connue dans le pays, depuis envoyée à Paris où elle dort dans quelque carton des Archives nationales; l'on aurait peut-être grand'peine à la retrouver. Il y écrivait : « ... Mais je » me trouve très-bien dans ma retraite avec les moines, » qui me donnent, pour soutenir mes forces et égayer » mes longues soirées, d'assez bonne *piquette* » (1).

Les délices d'Henri IV étaient ce parc et cette forêt réservée de Durance, à l'orée desquels était la grange et où il se livrait avec ses gentilshommes, souvent avec la cour tout entière, à cette passion pour la chasse qu'avait développé en lui un constant besoin d'aventures et d'exercices corporels violents (2). La campa-

---

(1) Ce fragment a été extrait de cette lettre par M. J. Viliet et cité par lui dans l'opuscule ci-dessus cité, à une époque où ce document était encore entre les mains de celui qui en fit don aux Archives nationales.

(2) Dans un procès-verbal de MM. Jehan de Secondat, sieur de Rocques; Fabien Martret, sieur de Beluc; Jehan Alespée, sieur de Lagrange; François Salomon, membres de la Chambre des Comptes, et Bertrand de Lavalade, procureur-général de la reine de Navarre, de l'an 1566, les limites de ce parc se trouvent ainsi indiquées :

« Premièrement depuis le bout du grand *bourg* (marais), vers La Grange (grangier) nommé à Lagasse, jusqu'au bout du fossé de la petite garenne, confrontant au bois vacquant de M. Imbert Verrier, seront mis

gne de Nérac où le *reyot* était trop connu, était loin de lui offrir l'équivalent de ce vaste parc perdu dans les Landes, création d'Antoine de Bourbon, et encore moins le mystère de ces solitudes favorable aux escapades amoureuses avec les filles de la reine.



---

et plantés le nombre et quantité de 5 grands paulx et poteaux de bois à la vue l'un de l'autre.

» Plus et vers le côté du vacquant de Tillet, le long du fossé de la garenne, jusqu'au bout d'Icelle, seront semblablement plantés le nombre et quantités d'autres 5 poteaux, à la vue l'un de l'autre.

» Aussi depuis le bout de ladite garenne, jusques à la Tour d'Avance joignant les vacquants dudit sieur de Virac (baron de Durance) et de la Ruzé, seront aussi mis et plantés le nombre de 7 poteaux, qui se pourront voir l'un à l'autre.

» Et de ladite Tour d'Avance, passant le fleuve et rivière appelée l'Avance, jusqu'au bout du petit parc, au long du chemin tirant à St-Julien, seront aussi mis et plantés le nombre de 9 poteaux.

» Et du bout dudit petit parc jusques au bois de Bernadou de Tales, vers le côté de Fargues, confrontant aux terres de François Pardigault et au nommé Palège, seront aussi mis... 8 poteaux.

» Plus, depuis ledit bois de Tales, nommé *Brane Vieille*, jusques au bout du fossé du grand parc, confrontant aux terres de M. Jehan Sanglier et bois de Jehan Roux... 6 poteaux.

» Et depuis le bout dudit grand parc jusques à l'autre bout, vers le côté de St-Julien, tout le long du fossé... 4 poteaux et une potence.

» Plus, et depuis le bout dudit grand parc, vers Pompey, presque aux limites de l'enclos nommé à Campets... 3 poteaux; et depuis ledit enclos et potences, jusques aux *Monturons*, vers Durance, et lieu appelé aux Pausades... 6 poteaux.

» Et depuis lesdits *Monturons* dans... jusques au fossé du pré de M. Louis Venier Doutz... 3 poteaux.

» Le long des fossés qui sont joignant lesdits prés, tirant vers le gué

La Tour d'Avance posée au milieu des bois, ainsi qu'une sentinelle aux avant-postes était un des rendez-vous ordinaires des promenades et des chasses royales (1); une trop bonne description en a été donnée dans la *Légende du jeune Henry* pour qu'il soit besoin de la reprendre : « La Tour d'Avance était alors une des stations du parc » de Durance, enclos de chasse dont la Tour-Neuve, à » l'opposé, était une autre station... La clôture, à part » les nombreux gardes et les peines sévères qui servaient à la faire respecter, n'avait d'autre garantie » que des poteaux, distancés de quelques toises, sur» montés d'une botte de paille, comme on fait encore

---

de la Pruc et d'Illec tirant au bas, entre lesdits prés et le grand *Born* (marais), qui est du côté de Lagrange, laissant lesdits près hors de l'enclos des parcs, et tout le reste demeurant dans l'enclos desdits parcs... poteaux ». Samazeuilh, *op. cit.*, t. II, p. 251, note 1.

(1) Marguerite de Valois a tracé dans ses mémoires, à l'année 1579, un court tableau de la cour de Nérac ; il suffira pour nous montrer combien devait être animé le château de Durance lorsque le roi s'y faisait suivre de ses gentilshommes ; il est à noter que c'est de 1576 à 1584 qu'Henry séjournera le plus dans le pays : « Nous fîmes la plupart de ce tems là » notre séjour à Nérac, où nostre court estoit si belle et si plaisante, que » nous n'envions point celle de France ; y ayant madame la princesse de » Navarre, sa sœur, qui depuis a esté mariée à monsieur le duc de Bar mon » nepveu et moy avec bon nombre de dames et filles ; et le Roy mon mary » estant suivy d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi » honnestes gens que les plus galans que j'aye vu à la cour ; et il n'y avoit » rien à regretter en eux, sinon qu'ils estoient huguenots. Mais de cette » diversité de religion il ne s'en oyoit point parler : le Roy mon » mari et madame la princesse sa sœur allant, d'un costé au presche, » et moy et mon train à la messe, en une chapelle qui est dans le parc ; » d'où, comme je sortois nous nous rassemblions pour nous aller prome» ner ensemble, ou en un très-beau jardin qui a des allées de lauriers et » de cyprès fort longues, ou dans le parc que j'avois faict faire, ou des » allées de trois mille pas qui sont au long de la rivière ; et le reste de la » journée se passoit en toutes sortes d'honnestes plaisirs, le bal se tenant » d'ordinaire l'après disnée et le soir ».

Mémoires et lettres de Marguerite de Valois publiés par M. Guenard. — Paris, Jules Renouard, 1842, p. 163.

» dans le pays quand on veut couper le parcours aux » troupeaux dans les jeunes semis. Ce signal, consacré » par l'usage, est accepté par tous sous le nom de *biro* » *bacqué*.



» Cette tour carrée à trois étages, flanquée au nord-» est d'une tour ronde pour l'escalier à vis qui dessert » les appartements, est encore debout et toujours soli-» taire. A son midi s'élevait une chapelle, réduite de-» puis sa ruine à servir d'étable, et qui fut autrefois » l'église de la paroisse Saint-Martin de la Tour » d'Avance. C'est encore un de ces donjons que l'occu-» pation anglaise a restaurés, sinon construits, et qui » devaient servir d'étape aux hommes d'armes en mis-» sion à travers ces profondes et inhospitalières soli-» tudes ».



Il se chante encore, dans nos landes d'Albret, un vieil air resté populaire ; il rappelle une équipée galante d'Henri IV et se rapporte directement aux tours de Barbaste. Dans un bal champêtre où il s'était introduit

sans être reconnu, grâce à une mise des plus simples, Henry de Navarre avise une fraîche paysanne portant rose au corsage. Il fait tomber la fleur, comme par mégarde, se précipite pour la ramasser, l'atteint; mais, pour la remettre dans les mains qu'il écarte, il réclame salaire, et la jeune fille ne met pas plus de temps qu'il ne faut à comprendre qu'il s'agit d'un baiser. Comme elle n'entend pas cependant le donner au premier venu, elle demande qui il est à Henry, qui répond être le meunier de Barbaste. Là-dessus, grand dédain de la Landaise; elle lui déclare tout net que jamais elle n'embrassera un meunier. Voici le texte de cette chanson tel qu'il a été recueilli dans le pays par mon vénérable ami, M. l'abbé Dardy, curé de Durance (1).

LOU MOULIÉ DE LAS TOUS DÉ BARBASTO

Dé boun matin mé souy léouâdo,
Touto pèynuso, déscaoussâdô,
Ma chèro Nanoun, la faridoundète,
Ma chèro Nanoun, la faridoundoun.

Touto pèynuso, déscaoussâdo,
Déns un jardin n'én souy entrâdo.
Ma chèro, etc.

Y aouè tant beroyo roso muscâdo,
N'ero pas lourido, l'èy coupâdo.
Ma chèro, etc.

---

(1) *Anthologie populaire de l'Albret*, t. I, *Poésies*, Agen, Michel et Medan, 1891, par M. l'abbé Dardy, p. 128. Elle a été notée dans l'*Appendice* de la *Légende du jeune Henri de Navarre dans une bastide de l'Albret*, du même auteur, p. 179. L'*anthologie populaire de l'Albret* a été couronnée par l'Académie des Belles-Lettres, sciences et arts de Bordeaux qui lui a décerné en 1895 la médaille d'or (fondation Lagrange).

N'ero pas lourido, l'èy coupâdo,
A la poçhio mé l'èy boutâdo.
Ma chèro, etc.

A la poçhio mé l'èy boutâdo,
Mais én dansant mé l'èy toumbâdo.
Ma chèro, etc.

Un jouén moulièy mé l'a amassâdo,
Moulièy, moulièy, tourném' ma roso !
Ma chèro, etc.

Iou nou té tourni pas ta roso
Qué nou mé l'aoujés tu pagâdo !
Ma chèro, etc.

Dé qué la bos dounc tu pagâdo ?
Yé dé poutous et d'embrassâdos !
Ma chèro, etc.

Ayméri mèy ésta burlâdo
Qué d'un mouliéy ésté embrassâdo.
Ma chèro, etc.

De bon matin je me suis levée,
Toute pieds nus, déchaussée,
Ma chère Nanon, la faridondette,
Ma chère Nanon la faridondon.

Toute pieds nus, déchaussée,
Dans un jardin je suis entrée.
Ma chère Nanon, etc.

Il y avait si belle rose muscade,
Elle n'était pas fleurie, je l'ai coupée.
Ma chère Nanon, etc.

Elle n'était pas fleurie, je l'ai coupée,
Dans ma poche je l'ai mise.
Ma chère Nanon, etc.

Dans ma poche je l'ai mise,
Mais en dansant je l'ai laissée tomber.
Ma chère Nanon, etc.

Un jeune meunier me l'a ramassée,
Meunier, meunier, rends-moi ma rose !
Ma chère, etc.

Je ne te rendrai pas ta rose
Que tu ne me l'aies payée !
Ma chère, etc.

De quoi la veux-tu donc payée ?
Eh ! de baisers et d'embrassades !
Ma chère, etc.

J'aimerais mieux être brûlée
Que d'un meunier être embrassée, etc.
Ma chère, etc.

Il est certain qu'Henri de Navarre se fit, en maintes circonstances, passer pour le meunier de Barbaste. On prétend même qu'il aurait plusieurs fois signé de la sorte des lettres familières. A ce sobriquet, qui lui resta de « Mouliėy de las tous dé Barbasto », Henri IV dut la vie, au siège de la Fère. Tout le monde connaît cette anecdote historique, rapportée du reste un peu partout. Au cours de ce siège fameux, un soldat gascon du parti des Ligueurs s'aperçoit que le roi de Navarre est juste au-dessus d'une mine qu'on allait à l'instant faire jouer. Il oublie tout, et la cause qu'il sert, et les conséquences fatales qu'un pareil acte pouvait avoir pour lui, pour ne songer qu'au salut de ce prince dont

les dissidences religieuses ne pouvaient entamer la popularité, et, dans ce patois des Landes qui lui était si familier, il lui crie : « Mouliêy de las tous dé Barbasto, prén gardo à la gatto qué ba gattoua! », en d'autres termes : « Meunier des tours de Barbaste, prends garde à la chatte qui va faire des petits! ». Le jeu de mots fut compris du roi; la *gatto*, en gascon, désignant indifféremment une mine et une chatte (mine, minette). La présence d'esprit n'était pas précisément ce qui manquait à Henri IV; il se jeta brusquement de côté, pensant bien que les petits annoncés étaient autre chose que des chats, et bien lui en prit. Quelques secondes de plus, et la France faisait une de ces pertes dont personne alors n'aurait pu mesurer la portée.

Il suffit de renvoyer aux *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné pour deux autres épisodes qui touchent de moins près à notre sujet : le suicide de l'assassin malheureux d'Henri de Navarre, le capitaine espagnol Loro, qui se fit justice en se jetant dans la Gélise du haut du pont de Barbaste, tandis qu'on le menait dans les prisons de Casteljaloux, et un duel amusant qui faillit avoir lieu, aux environs de Barbaste, entre d'Aubigné et un gentilhomme nommé La Magdelaine (1).

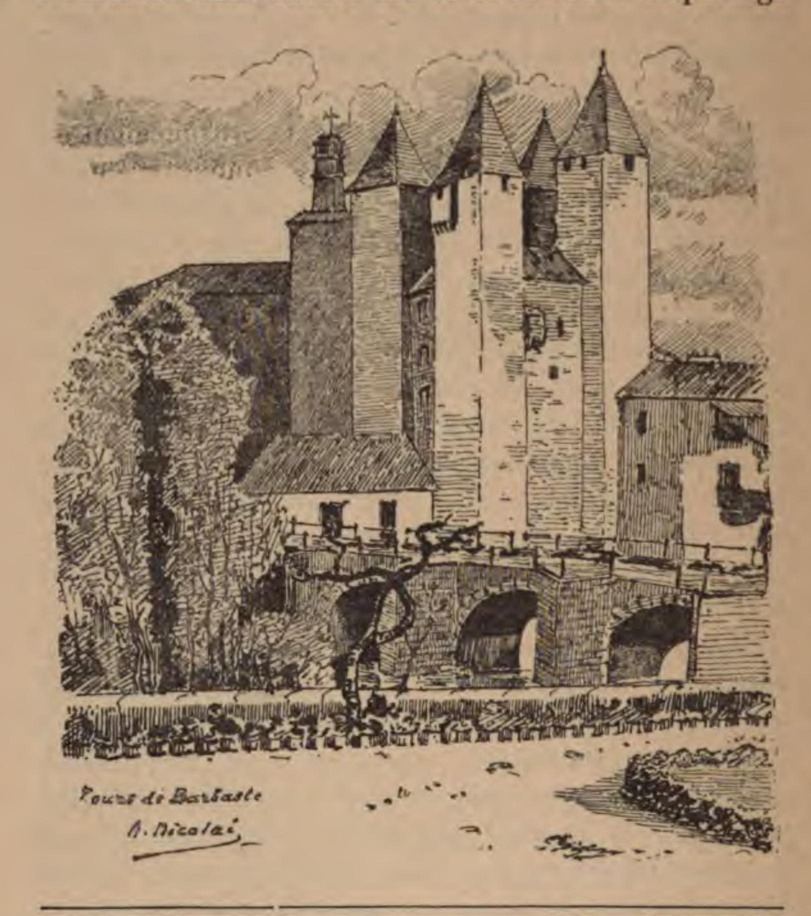
Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, a séjourné à Barbaste maintes et maintes fois, mais il traversa le bourg si souvent pour se rendre de Nérac à Durance dans sa bastide perdue au milieu des pins et si chère à son père, que les itinéraires d'Henri IV, les plus précis et les plus complets, ne pourraient donner la nomenclature de ces déplacements. Nous en avons d'ailleurs donné la plus complète des preuves en reproduisant plus haut la lettre d'Henri IV que nous devons

---

(1) Cons. *Œuvres d'Aggrippa d'Aubigné*, t. I, *Vie à ses enfants*, p. 39.

à l'obligeance de M. Philippe Lauzun et relative à la concession faite à Foulon de Barbaste, garde du parc de Durance (1).

Dans son itinéraire d'Henri IV, donné dans le supplément de son *Histoire de la Gascogne*, M. l'abbé J.-J. Monlezun donne encore des dates certaines de passage



(1) M. Philippe Lauzun a publié une remarquable monographie du château de Xaintrailles : *Etude sur le château de Xaintrailles*, Agen, Prosper Noubel, 1874, et *Lettres inédites de Marguerite de Valois*, 1579-1606, Paris, Honoré Champion; Auch, Caucharaux frères, 1886.

ou de séjour d'Henri IV à Barbaste (1). Pendant les guerres de la ligue, les tours de Barbaste jouèrent un rôle militaire, car elles se reliaient à Nérac d'un côté, et aux châteaux et tours isolées des Landes, comme Tour d'Avance, par une série de vigies intermédiaires.

Il importe de bien retenir qu'il y a eu de tous temps un petit moulin dans les tours de Barbaste à leur base; l'étude même superficielle du bâtiment suffit à démontrer que sa création se confond avec la construction même de l'édifice, et ce serait une erreur de croire que le moulin n'y a apparu qu'au XVI[e] siècle et au temps d'Henri IV notamment (2).

Les quatre tours de *Barbaste* constituent un superbe ouvrage militaire, du XIV[e] siècle au plus tard, commandant la tête du pont jeté sur la Gélise et reliant le quartier actuel de Pont de Bordes (commune de Lavardac) au bourg de Barbaste. On affirme que cette défense fut élevée par les bénédictins de Condom pour commander le passage de la Gélise et protéger le péage du pont qu'ils avaient jeté sur cette rivière, à quelques vingt mètres en aval. En conséquence d'un traité qui aurait été passé par eux avec les sires d'Albret, ou à la suite d'usurpations de ces derniers, les tours de Barbaste passèrent des mains des bénédictins dans le patrimoine des ducs d'Albret, et Henri IV en avait

---

(1) 1576, 6 octobre, dîne à Barbaste ; 8, dîne à Tour d'Avance, soupe et couche à Casteljaloux. — 1577, 21 octobre, dîne à Tour d'Avance. — 1578, 7 novembre, dîne à Durance, soupe et couche à Nérac. — 1580, 1[er] février, dîne à Durance, soupe et couche à Nérac. — 1581, 21 septembre, dîne à Durance. — 1583, 14 mai, dîne à Barbaste, etc... Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, supplément.

(2) La question a été posée dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* dirigé par M. le général Yung et notre réponse à ce sujet a été insérée dans le numéro de ce journal à la date du 30 août 1895.

hérité du chef de sa mère. MM. Viollet-le-Duc, Léo Drouyn et Verneilh de Puyrazeau font remonter au règne de Philippe-Auguste la construction de la tête de pont de Barbaste (1180 à 1223); leur opinion, si considérable pourtant, a été combattue par M. Bourrousse de Laffore, qui la reculerait à la première moitié du xiv[e] siècle (1). Une tradition locale veut que le meunier qui aurait fait bâtir ce moulin ait eu quatre filles de taille inégale, comme il voulut que le fussent les quatre tours destinées à perpétuer cette particularité. Ce n'est évidemment qu'une légende; mais ce qui semble certain, c'est que *de tout temps il y a eu un moulin dans les tours de Barbaste*, exploité d'abord par les bénédictins, ensuite par les sires d'Albret. La disposition spéciale des tours avait rendu son établissement particulièrement facile, et l'on a encore le souvenir, dans le pays, des anciennes meules qui y avaient tourné et que l'on a dû remplacer lorsque de grands minotiers ont transformé en usine et en magasins de blés et de farines cet important ouvrage militaire. Il n'est pas douteux, en tous cas, qu'alors qu'Henri IV n'était encore que le jeune Henri de Navarre, il n'y ait eu un meunier à Barbaste et nous avons vu, dans ses équipées à travers les landes du pays qu'il aimait à parcourir, Henri IV se faire passer maintes fois pour le vrai meunier de Barbaste, *lou mouliei de las tous*. Ce sobriquet lui resta longtemps, comme ceux de *reyot*, ou de *grand nas* (petit roi ou grand nez), que les paysans lui donnaient volontiers quand ils s'entretenaient familièrement de lui.

---

(1) Consulter *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, par M. J.-F. Samazeuilh. Nérac, Ludovic Durey, 1881, v° *Barbaste* (*tours de*), p. 44 et 45. — Communication de M. Bourrousse de Laffore. V. XLI vol. du *Congrès archéologique de France*, p. 125 et suiv.

Aujourd'hui, ceci a tué cela. Le moulin absorbe le donjon; dans les grandes salles d'armes de jadis, du corps de garde au réduit des guettes, en haut des tours, la farine poudroie blonde au soleil et se dépose sur les murs et les plafonds d'où elle tombe en stalactites. C'est la pacifique richesse arrachée aux sillons qui s'abrite dans la fière tête de pont de jadis, et si le royal meunier d'antan revenait, quelle ne serait pas sa joie de voir à son cher moulin, toujours hospitalier, bouillir la poule au pot (1) !

A Barbaste, on est aux portes de Nérac et c'est ici que s'arrête notre excursion dans les landes d'Albret et de Gascogne (2).

(1) Les tours de Barbaste renferment aujourd'hui dans leurs flancs une très importante minoterie dirigée par M. Ducasse. Nous devons ici des remerciments à notre ami M. Duprat, notable propriétaire de Barbaste et beau-père de M. Ducasse, pour la courtoisie avec laquelle il s'est mis à notre disposition pour nous faire visiter les tours.

(2) Dans une étude en préparation, l'auteur poursuivra ses recherches historiques et archéologiques sur les Maisons et châteaux d'Henry IV en partant de Nérac avec les châteaux environnants : Hordosse, Seguinot, Xaintrailles, etc... pour remonter par Le Port Sainte-Marie, Aiguillon, Le Mas d'Agenais, Caumont et La Réole vers la Benauge, l'Entre-deux-mers, la banlieue de Bordeaux et le Libournais jusque vers les confins du Périgord. L'auteur recevra avec empressement toutes notes et documents pouvant se rapporter à son sujet (Note des éditeurs).



AUTOGRAPHES

DE PERSONNAGES AYANT MARQUÉ DANS L'HISTOIRE

DE

BORDEAUX ET DE LA GUYENNE

Ouvrage publié sous les auspices de la ville de Bordeaux.

(Société des Archives historiques de la Gironde, t. XXX. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1895. Vol. gr. in-4° avec un atlas cartonné, renfermant 105 planches. Prix : 30 fr.).

La Société des Archives historiques de la Gironde, fondée par M. Jules Delpit, autour duquel s'étaient groupés un certain nombre de savants de notre ville et de notre département, atteignait en 1895 sa trentième d'année d'existence. A la veille de faire paraître son trentième volume, elle a pensé qu'en raison de cette date « notable, tant pour les travailleurs de la pre- » mière heure, grâce à Dieu nombreux encore dans » ses rangs, que pour ceux plus jeunes qui, au cours » du chemin, sont venus partager le labeur de leurs » anciens », selon les termes heureux de M. le conseiller Habasque, l'occasion de donner une preuve de son superbe épanouissement ne se présenterait jamais meilleure, puisqu'elle coïncidait aussi avec l'ouverture de la XIIIe Exposition de Bordeaux.

Il est très difficile, de plus en plus difficile, de faire du nouveau alors surtout que nos collègues et amis de la Société des Archives historiques *travaillent*, comme nous, *dans le vieux*. Un autre souci était celui de faire bien, c'est-à-dire une œuvre sérieuse et durable, digne d'une Société qui compte à son actif tant de belles publications, tout en restant dans la note de ses travaux ordinaires et de ses recherches spéciales. La question de savoir si la Société pourrait disposer des ressources suffisantes pour tenter un pareil effort, fut une des premières agitées, mais je m'empresse d'ajouter qu'elle était la première résolue, grâce au concours précieux que lui prêta le Conseil municipal de Bordeaux dès le début de ses travaux.

Une idée mise en avant réunit tous les suffrages. Il s'agissait de présenter sous leur forme archaïque, si curieuse souvent, quelques-uns de ces documents précieux dont la Société des Archives s'attachait à livrer un contexte scrupuleusement vérifié aux travailleurs heureux encore de puiser à tant de sources dans ses publications. Et depuis l'époque où l'on pouvait remonter avec chance de trouver des autographes, on songea à redescendre à travers la suite des temps jusqu'à l'aurore de notre dix-neuvième siècle. On demanda son document à chaque célébrité de la Guienne, à chaque homme illustre, guerrier, gouverneur, évêque, intendant, parlementaire, avocat, homme de lettres, négociant, artiste ou docteur, historien ou annaliste, et c'était par l'*autographe* que l'Histoire de la Guienne se trouvait faite du même coup, grâce aux notices bibliographiques retraçant la vie de ces personnages fameux et les faits de notre histoire locale ou régionale auxquels ils avaient été mêlés. L'idée était neuve en ce sens que jamais pareille suite d'autographes concourant à un

tout aussi homogène et complet n'avait encore été tentée en France ou à l'étranger, en dehors des revues spéciales et des publications qui ont pour but de publier sans trait d'union entre eux des autographes, très intéressants à coup sûr, mais des plus divers.

Pour mettre chacun à même de suivre sans peine ces documents parfois très difficultueux à déchiffrer, pour que les signatures compliquées pussent être reconnues sans erreur, la Société des Archives a reproduit en impression ordinaire dans son volume tous les documents originaux figurés dans ses planches, et les a fait suivre de notices explicatives avec indication de sources. « De là, la division de l'ouvrage, nous dirions pres-
» que en deux tomes : l'une de reproductions graphi-
» ques comprenant cent-cinq planches, l'autre de texte
» comprenant cent-cinq parties, chacune de ces der-
» nières portant le numéro et la légende de la planche
» correspondante, et contenant sous une seule rubrique
» les notices et documents afférents à celle-ci.

» Partout, l'exactitude matérielle devait être serrée
» au plus près : les corps d'écriture et les signatures
» photographiés à leur grandeur propre, le texte gar-
» dant aux pièces leur physionomie spéciale, conser-
» vant leur coupe, leurs fautes, et, à l'inverse d'usages
» reçus, jusqu'à la disposition fantaisiste de leurs
» majuscules. Quant aux notices, à la charge de se
» conformer à quelques données générales, elles pou-
» vaient recevoir une certaine variété de la multiplicité
» même de leurs rédacteurs ».

Pour se rendre un compte exact de toutes les difficultés qui se sont présentées à la Société des Archives historiques pour mener à bien un aussi vaste travail, en une année tout au plus, il faudrait reproduire ici cette remarquable préface que M. le conseiller Habasque,

président de notre Société sœur, a placée en tête des « Autographes des hommes illustres de Bordeaux et de la Guienne ».

Le premier en date des Autographes reproduits est la Charte de Guillaume IX d'Aquitaine et se place au XIe siècle. La pénurie d'autographes du XIe au XVe siècle n'a pas permis, en dépit des recherches les plus étendues, de donner de la vie de notre province ce tableau qui va être si curieux et si complet pour les siècles suivants. Mais à partir de la Renaissance, les documents abondent et combien originaux! L'art se manifeste jusque dans les enjolivures qui accompagnent par exemple les statuts des maistres couturiers, dans les grandes initiales des registres des notaires; les textes eux-mêmes deviennent animés; dégagés des formules latines ou gasconnes, ils offrent chacun une page de l'histoire littéraire, administrative, judiciaire, commerciale, ecclésiastique, ou artistique de notre contrée. « Avec » les érudits célèbres Elie Vinet, Pierre Charron, avec » les historiens Raëmond et du Haillan, avec Louis de » Foix, l'architecte de Cordouan, avec l'imprimeur » Millanges, voici le collège de Guyenne et son élite » de professeurs, voici son rival le collège de la Made- » leine fondé par les Jésuites. Avec Montaigne, dont » nous donnons une lettre politique auprès d'une page » annotée par lui des *Essais,* avec la Boëtie, voici cette » pépinière inépuisable de savants et de juristes que » fut alors le Parlement de Bordeaux. Les grands mar- » chands bordelais, assurent dans une magnifique pièce, » l'établissement des foires importantes perpétuées jus- » qu'à nos jours; le barreau, le corps médical, les artis- » tes, tous attestent le mouvement social qui se déve- » loppe au milieu des affres des guerres de Religion. » Celles-ci, pour tristes qu'elles soient, n'en sont pas

» moins fécondes en grands capitaines, et les Autographes de Burie, de Monluc, de Biron, de Matignon font dignement cortège à la superbe lettre écrite à ce dernier par Henri de Navarre au lendemain de la bataille de Coutras.

» Les deux adversaires légendaires, Sourdis et d'Epernon, ouvrent le XVIIe siècle. Puis apparaissent les princes et les duchesses de la Fronde au milieu de tous les comparses de cette lutte désastreuse et acharnée qui dévasta la Guyenne. A côté de la planche des Frondeurs, une autre, spécialement curieuse, a pu réunir, recueillies sur les papiers des Archives municipales à demi-calcinés par l'incendie, les signatures de ces Ormistes qui voulurent, Louis XIV régnant, établir la République bordelaise. A ces luttes politiques sont mêlés des magistrats illustres, les Nesmond, les Gourgue, les Lavie. Leur caractère les rend sympathiques au grand mouvement de rénovation religieuse du siècle. Marqué chez nous, d'abord par l'archevêque amiral de Sourdis, aussi ardent à soutenir ses œuvres qu'à mener ses soldats au feu, il est, d'une façon plus exclusivement canonique, soutenu par des fondateurs de couvents comme dom de Gascq, d'hôpitaux comme Anne de Tauzia, d'ordres comme la vénérable de Lestonnac, et surtout par l'apôtre légendaire de la charité, Vincent de Paul, né en Guyenne et qui vint à Bordeaux avant d'aller fonder à Paris ses prodigieuses institutions... Le règne des Intendants commence.

» Il va donner à Bordeaux au XVIIIe siècle son plus brillant essor. Avec Tourny, une légion d'architectes et d'artistes transforme la ville. Louis dont nous donnons un lavis original, Louis bâtit le Grand-Théâtre. Le commerce prend une ampleur inconnue,

» les négociants, les juges et consuls de la Bourse
» sont riches comme des princes. Le barreau se déve-
» loppe dans toute sa puissance oratoire. Grands com-
» merçants, avocats célèbres nous ont largement
» apporté leur contingent. Les lettres font l'ornement
» d'une société raffinée, des salons littéraires sont
» ouverts, des académies des arts, des sciences, les
» sociétés du Musée, du Muséum se fondent, mais tou-
» tes les réputations régionales s'éclipsent devant la
» gloire de Montesquieu qui rayonne comme celle de
» Montaigne, et, avec une lettre de l'illustre président,
» nous reproduisons une page inédite de ses *Pensées*.
» En ce temps là l'archevêque de Bordeaux se nomme
» Rohan, le gouverneur Richelieu, et la ville est au
» comble du luxe et de la prospérité quand éclate la
» Révolution.

» Annoncée, comme partout par les émotions de
» l'esprit public qu'agite, dans notre province, Dupaty
» dont nous donnons une lettre à Voltaire, par les luttes
» de la Royauté avec les Parlements que personnifie en
» Guyenne le premier président Le Berthon, par les
» conflits du pouvoir central avec l'esprit municipal
» qu'incarne à Bordeaux le maire de Noë, cette période
» de la Révolution est pour nous des plus fertiles en
» noms célèbres.

» Romain Desèze défend Louis XVI dans un plai-
» doyer fameux dont nous avons pu photographier sur
» l'original l'exorde et la péroraison portant la signa-
» ture du roi et de ses défenseurs. Le maire Saige paie
» de sa tête son dévouement à ses concitoyens. Par
» leur éloquence et leurs malheurs les Girondins mar-
» quent à jamais leur passage sur la scène politique, et
» Theresia Cabarrus sort des prisons de Bordeaux pour
» inspirer le 9 thermidor.

» Cependant au milieu de ces notes sombres, la vie » administrative suit son cours. A la dernière délibé- » ration de la Jurade succèdent, dans nos planches, la » première séance du Corps municipal et le procès- » verbal de délimitation du nouveau département de » la Gironde. Dignement représentée par Borda et Bré- » montier, la science ne perd pas ses droits. La philan- » thropie trouve une de ses manifestations les plus » touchantes dans l'éducation des sourds-muets dont » Bordeaux fut un grand centre et à laquelle se consa- » crent Rodrigues Pereire, l'abbé Sicard et saint Ser- » nin. Enfin, l'intrépidité de nos marins s'affirme par » les exploits de nos corsaires, tandis qu'aux armées » des colonels qui s'appellent Pelleport et Nansouty » annoncent les généraux de l'Empire.

» Telle est, retracée à larges traits, cette histoire pro- » vinciale relatée par le menu dans nos notices et » qu'ont contresignée dans nos planches ceux-là mê- » mes qui l'ont faite à travers le temps. »

Qu'ajouter à ce tableau de l'ouvrage fait par M. le conseiller Habasque dans la préface du livre? En essayant de le recommencer après lui nous n'aurions pu que lui enlever de sa couleur et de sa vie.

Voilà ce travail effrayant auquel pendant toute une année s'est attachée la Société des Archives historiques qui a donné l'image d'une ruche bourdonnante et travailleuse car toutes les bonnes volontés, tous les concours se sont groupés autour du président M. Habasque pour mener à bonne fin cette entreprise scientifique qui demeurera l'impérissable monument de la prospérité d'une Société de province qui compte tant de savants dans son sein et apporte non seulement à l'histoire locale et régionale mais à la grande histoire de notre France de si précieux documents.

Au lendemain du jour où la Société des Archives historiques venait de faire gracieusement déposer le volume des Autographes sur le bureau de la Société d'Archéologie, à laquelle la rattachent tant de liens communs, nous devions plus que des remercîments à son président, plus que des félicitations à nos collègues des Archives historiques et c'est pourquoi, dans la mesure où nous le pouvions, il nous appartenait de faire davantage connaître au public savant un ouvrage qui pour tous les chercheurs de la région est déjà devenu livre *de chevet*. Dans quelques mois à peine, il sera rare à cause de son tirage restreint et ce sera une bonne fortune que de le compter dans sa bibliothèque.

Bordeaux, le 6 janvier 1896,

Le Secrétaire général,
A. NICOLAÏ.



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XIXe volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des comptes-rendus.

II. Mémoires.

III. Planches et tableaux.

INDEX ALPHABÉTIQUE

19,859. — Bordeaux, Y. Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

U

V

X

19,859. — Bordeaux, Y. Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XX. — 1er ET 2e FASCICULES.

(1er et 2e trimestres).



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1895

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance,* à Bordeaux.

19,859

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XX. — 1er ET 2e FASCICULES.

(1er et 2e trimestres).



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1895

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Lvu. 16mel.
aw.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XX



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1895

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✱ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger.
I. ⚘ Officier de l'Instruction publique. — A. ⚘ Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Bienfaiteurs et Donateurs.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LA MUNICIPALITÉ DE BORDEAUX.
LA VILLE DE PARIS ET M. LE PRÉFET DE LA SEINE.

Membres honoraires.

LECOT (S. E. Monseigneur), cardinal archevêque de Bordeaux.

DELISLE (LÉOPOLD), C. ✱, I. ⚘, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue des-Petits-Champs, Paris.

LE BLANT (EDMOND), O. ✱, I. ⚘, membre de l'Institut, président de la section d'Archéologie du Comité, [illegible], rue Leroux.

BERTRAND (ALEXANDRE), O. ✱, I. ⚘, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

HÉRON DE VILLEFOSSE (ANTOINE), ✱, I. ⚘, membre de l'Institut

conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 15, rue Washington.

GUILLAUME (EUGÈNE), membre de l'Institut, 238, boulevard St-Germain.

LONGNON (AUG.), ✻, A. ✿, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, boulevard des Invalides, 34.

PERROT (GEORGES), O. ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, cours de la Reine, Paris.

CHABOUILLET (ANATOLE), O. ✻, I. ✿, conservateur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 65, boulevard Malesherbes.

BARTHÉLEMY (ANATOLE DE), ✻, I. ✿, membre de l'Institut, membre du Comité, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (COMTE ROBERT DE), ✻, I. ✿, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

COURAJOD, ✻, A. ✿, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, membre de la Commission des Monuments historiques, à Passy, rue Vital, 43.

MUNTZ (EUGÈNE), ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 1.

CHARMES (XAVIER), ✻, I. ✿, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (ERNEST), Bibliothécaire au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 23.

PALUSTRE (LÉON), ✻, A. ✿, ancien directeur de la Société française d'Archéologie à Tours.

MARSY (COMTE DE), ✻, A. ✿, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (LOUIS), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, 1, rue des Martyrs.

MOREAU (FRÉDÉRIC), ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

ALLMER, ✻, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 7.

Mgr BARBIER DE MONTAULT, G. ✠, C. ✠, ✠, I. ✿, prélat de S. S. le Pape, Mirebeau (Vienne).

Mgr ARMAILHACQ (ALBERT D'), prélat de S. S. le Pape, supérieur de Saint-Louis des Français, à Rome.

TRABUT-CUSSAC, 6, rue Combes, à Bordeaux.

Membres honoraires étrangers.

SILVA (Le Chevalier J. P. N. da), O. ✱, I. ✪, architecte de S. M. le Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (Paul), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIC' (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée à Agram (Zagreb).

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise, University College à Londres.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

MONTELIUS (Oscar), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

Dr GROSS, membre de plusieurs Sociétés savantes à Neuveville (Suisse).

Membres correspondants.

POTTIER (Le chanoine F.), A. ✪, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

FORESTIÉ (Édouard), A. ✪, secrétaire de la même Société, à Montauban.

De CARSALADE du PONT (Le Chanoine J.), I. ✪, secrétaire de S. G. l'Archevêque d'Auch.

CARTAILHAC (Émile), ✱, ✠, I. ✪, à Toulouse.

De FONTENILLES (Paul), ✠, A. ✪, Inspecteur général de la Société française d'archéologie, à Montauban.

CALLHIAT (Le Chanoine), aumônier au Lycée de Montauban.

DUMAS de RAULY, A. ✪, archiviste du département de Tarn-et-Garonne à Montauban.

JOUAN (Henri), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg, O. ✱, A. ✪.

AUDIAT (Louis), historien et archéologue, à Saintes, I. ✪.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (Alfred), O. ✱, I. ✪, Maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.

— LARRONDE (E.), négociant, rue de la Course, 32.

— BARCKHAUSEN (H.), ✱, A. ✪, professeur à la Faculté de Droit,

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont fondateurs de la Société.

ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.

1873 SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.

— PUIFFERRA (MARQUIS DE), au château du Breuil, à Talence (Gironde).

— GOUNOUILHOU, ✻, imprimeur, rue de Cheverus, 8.

— DEZEIMERIS (REINHOLD), ✻, A. ✿, correspondant de l'Institut de France, président du Conseil général de la Gironde, rue Vital-Carles, 11.

— BIBLIOHÈQUE MUNICIPALE.

— LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23-25.

— PIGANEAU (EMILIEN), A. ✿, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.

— BAUDRIMONT (E.), A. ✿, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.

— COURAU (ALBERT), architecte, cours Washington, à Agen (Lot-et-Garonne).

— TERPEREAU (A.), I. ✿, photographe, cours de l'Intendance, 30.

— GIRAULD (A), A. ✿, artiste peintre, rue Mazarin, 101.

— FERET (ÉDOUARD), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.

— CHASTEIGNER (COMTE ALEXIS DE), archéologue et numismate, rue de Grassi, 5.

— CHAPON (JULES), publiciste, rue de Cheverus, 8.

1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, cours du Médoc, 148.

— NÉGRIÉ ✻, docteur en médecine, rue Ferrère, 54.

— SOURGET (ADRIEN), ✻, A. ✿, ancien adjoint au Maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.

— VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.

— DALEAU (FRANÇOIS), A. ✿, archéologue à Bourg (Gironde).

— CLOUZET, conseiller général de la Gironde, cours Victor Hugo, 88, 90, 95.

— MONTESQUIEU (Baron CH. DE), au château de la Brède (Gironde).

— AZAM (EUG.), ✻, A. ✿, professeur de la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.

— SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.

— RICARD, architecte, rue Peyronnet, 20.

— GERVAIS, architecte, place Gambetta, 29.

— MOULINIER, avocat, cours Champion, 34.

— HALPHEN (CONST.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et Paris, rue de Tilsitt, 11.

1875 MILLET, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.

— DURAT (RAYMOND), à la Roque de Cadillac (Gironde).

— TAMIZEY DE LARROQUE, ✻, A. ✿, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

1880 MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
— LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
— DAGRANT (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
— RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
— POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
— THOLIN, ✲, I. ✪, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen.
— MENSIGNAC (Camille de), A. ✪, conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, cours Victor-Hugo, 19.
1876 FORRESTER (Offley), 66, Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (Th.), négociant, rue Doidy, 26.
— DUVIGNEAU, député, conseiller général de la Gironde, à Audenge.
— DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgeois, 4.
— GADEN (Charles), ✲, conseiller municipal, rue de la Course, 109.
1878 DURAND (Pierre), architecte, rue François de Sourdis, 155.
— PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
— GRENIER (Ponsian), rue des Augustin, 32.
1880 POCHET (Abel), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
— MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
— PARRAIN (P.), commis-architecte, rue Plantey, 9.
— SAUNIER (Fernand), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, chemin Tauzia, Caudéran.
— GRELLET-BALGUERIE (Ch.), I. ✪, ancien magistrat, 11, Hargrave-Road, Upper-Halloway, N. Londres.
1881 FAUCON (de), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
— WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
— CANTELLAUVE, percepteur à Figeac (Lot).
1882 LABBÉ (Louis), architecte, rue du Temple, 17.
— MARCHAND (Emmanuel), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (Camille), I. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, cours Tournon, 1.
— MIMOSO, cours de l'Intendance, 57.
— GAULNE (Alfred de), rue du Palais-Gallien, 112.
1885 LORY (Henry de), cours d'Albret, 17.
1886 DAUBY (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
— POMMADE, à La Réole (Gironde).
— MERMAN (Jules), négociant, pavé des Chartrons, 33.
1887 LÉGLISE (L'abbé), curé de Gensac (Gironde).
— MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian 16-18 et rue Leberthon, 91.
— HANAPPIER (Charles), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
— RAFAILLAC (S.), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).

1887 LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— VALETTE (L'ABBÉ), curé de Saint-Mariens (Gironde).
— BARDIÉ (A.), Cours Tourny, 49.
1888 DAMPIERRE (Marquis DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
— SANTA-COLOMA (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8
1889 BONIFAS (PAUL), négociant, rue Tourat, 38.
— DULAU, éditeur à Londres.
— HABASQUE (F.), ✻, A. ✿, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conseiller à la Cour, rue Emile-Fourcand, 21, Bordeaux.
— CAZEMAJOU (L'ABBÉ), vicaire à Saint-Louis, à Bordeaux.
1889 LELIÈVRE (L'ABBÉ), aumonier des Sourds-Muets, 38, rue de Mulhouse.
— ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE.
— MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, Bouscat-Bordeaux.
1890 DÉODAT DE VERTHAMON (Marquis), Château du Castera, Saint-Germain d'Esteuil (Médoc).
— GROSS-DROZ, négociant, rue du Réservoir, 10.
— HAMM (GEORGES), sculpteur sur bois et professeur de dessin, rue d'Albret, 17.
1891 CHARBONNEL (A.), négociant, rue des Remparts, 30.
— FLOS (LÉOPOLD), rue Maucoudinat, 7.
— BONETTI, peintre, rue Sainte-Catherine, 229.
1892 BAILLON, notaire à Langoiran (Gironde).
— FLORENT, rue du Palais-Gallien, 164.
— LEWDEN (F.-H.-Louis), capitaine-instructeur au 15e Dragons, Libourne.
— BRUTAILS, I. ✿, archiviste du département de la Gironde, aux Archives, rue d'Aviau.
1893 THIBAUDEAU (ARMAND), avoué, 17, cours de Tourny.
— MICHAUT, peintre miniaturiste, 63, rue des Ayres.
— MILLER (OMER), peintre, 40, rue des Remparts.
— LAMARTINIE (ABBÉ), curé de Blézignac.
— GARREAU, ancien notaire à Langon.
— BRUN (ABBÉ), curé d'Uzeste (Gironde).
— NICOLAÏ (A.), ✠, avocat, 18, rue d'Albret.
— SALVIANI (ABBÉ), curé de Langon.
— POUQUET (JEAN), architecte, 16, rue Peyronnet.
— GRAND SÉMINAIRE DE BORDEAUX.
— MORICE (GASTON), avoué, 1, rue Beaudabat.
— LEWDEN (ABBÉ), vicaire à St-André-de-Cubzac (Gironde).
1894 LAFITTE (PAUL), 95, rue Camille Godard, Bordeaux.

1895 DOSQUE (R.), 110, rue de Laharpe.
— BATTEUX, commissaire-priseur, 12, rue Bertrand-de-Goth.
— RHENARD (A.), 55, rue d'Ornano.
— DAST LE VACHER DE BOISVILLE (N.), 15, rue de la Renaissance.
— COUDOL (I.), architecte, 10, rue Saint-Fort.
— MAISONNEUVE fils jeune, 23, rue Poirier.

Sociétés correspondantes en France.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéol. et Historique de la Charente.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Bayonne	Société des Sciences et des Arts.
Beauvais	Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Belfort	— d'Emulation.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bône (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bordeaux	Revue Catholique.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.
Brives	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne	— des Arts et Sciences.
Châlons-sur-Marne	— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Compiègne	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon	Commission des Antiquités de la Côte-D'Or.
Draguignan	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.

Guéret......................	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle..................	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre..................	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans..................	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy..................	— d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille....................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges..................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon...	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun....................	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban..............	— Archéologique du Tarn-et-Garonne (1).
Montpellier.............	Société Archéologique.
Nancy....................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes..................	— Archéologique.
Narbonne................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice....................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans..................	— Archéologique et Historique.
Paris.......	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire de religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Études historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau......................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux...............	Société Historique et Archéologique.
Poitiers.................	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper.	— Archéologie du Finistère.
Rambouillet..............	— Archéologique.
Rennes..................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez....................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

(1) Nommée *Associée* à la suite de la réception d'un grand nombre de ses membres, à Bordeaux, les 21, 22 et 23 octobre 1890.

Rouen........................ Commission des Antiquaires de la Seine-Inf.
» .... Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc............ — d'Emulation des Côtes-du-Nord.
» .... — Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié.................. Société Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain.......... Musée National.
Saint-Omer............. Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes.................... — des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens........................ — Archéologique.
Soissons.................. — Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse.................. — Archéologique du Midi.
Tours....................... — Archéologique de Touraine.
Troyes..................... — Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes..................... Société Polymathique du Morbihan.

Sociétés étrangères.

Bruxelles.................. Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
» .... Analecta Bollandiana.
Liège .... Institut Archéologique Liégeois.
Namur...................... Société Archéologique.
Anvers..................... Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy.......................... Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye................... Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres.................. — Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Taunton (Angleterre)... Archeological and natural history society.
Copenhague.............. Société royale des Antiquaires du Nord.
Stockholm................ Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Agram (Croatie).......... Société Archéologique Croate.
Madrid...................... Académie Royale d'Histoire.
Lisbonne.................. Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis).............. Institut Smithsonien.
» .... Bureau of Ethnology.
New-York................. Anthropological society.
Boston et New-York..... American folk-lore society.

San-José (Costa-Rica)..	Annales del Museo nacional.
Mexico....................	Museo nacional.
Rio Janeiro (Brésil)....	Archives du Musée national.
Moscou (Russie).........	Société impériale archéologique.
Bari (Italie).............	Giornale araldico della Accademia araldica Italiana.

Comptes-rendus des Séances de la Société Archéologique

DE BORDEAUX

Séance du 11 janvier 1895.

Présidence de M. de Faucon, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Trabut-Cussac, fils de notre regretté collègue. M. Trabut-Cussac annonce qu'il tient à la disposition du Bureau le legs de 1000 fr. fait par feu M. Trabut-Cussac à la Société archéologique de Bordeaux. Cette initiative généreuse d'un confrère justement considéré est accueillie par l'Assemblée avec la reconnaissance la plus vive. M. le Président, prenant acte des manifestations sympathiques des membres présents annonce qu'il assurera M[me] veuve Trabut-Cussac de la gratitude de la Société. En outre, il propose de nommer M. Trabut-Cussac fils, membre honoraire de la Société.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, le nom de M. Trabut-Cussac fils sera inscrit sur la liste des membres honoraires de la Société archéologique de Bordeaux.

M. Bayssellance annonce par lettre que l'Association française pour l'avancement des sciences organise à Bordeaux, à l'occasion de l'Exposition, un grand congrès scientifique. Proposition est faite à la Société archéologique de vouloir se charger de la formation d'une section d'archéologie dans le Congrès, d'en préparer le programme et d'élire un président de section. La proposition étant complexe est renvoyée à l'examen de la commission qui doit examiner les moyens à prendre pour réaliser un projet pendant : le Congrès de la Société archéologique de Bordeaux elle-même. Cette commission, augmentée

de deux membres, sera composée de MM. Habasque, de Faucon, de Mensignac, Feret, Nicolaï et Amtmann.

M. Nicolaï fait observer que nous perdons entièrement notre autonomie en nous fondant dans le Congrès de l'Association française. M. Feret répond que, dans la séance précédente, il a été admis que les moyens d'action nécessaires à l'organisation d'un Congrès spécial de notre Société manquaient absolument : Initiative, temps et ressources matérielles nous font défaut; il convient donc d'accueillir favorablement la proposition de l'Association française et d'unir, pour un temps, nos efforts aux siens.

Les membres de la commission se réuniront le vendredi 18 janvier afin d'en délibérer et de prendre une décision. Sont ensuite admis à l'unanimité membres titulaires de la Société : MM. Raoul Dosque, 110, rue de la Harpe, présenté par MM. Amtmann et de Mensignac et Batteux, présenté par MM. Dagrant et Brutails.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un nouveau secrétaire général en remplacement du regretté Dr Berchon décédé.

M. Alexandre Nicolaï, avocat à la Cour d'appel, est élu à une forte majorité.

En remerciant l'assemblée du vote dont elle vient de l'honorer, M. Nicolaï rend hommage à son éminent prédécesseur, qui conduisit si bien et avec tant de zèle, malgré le mal cruel qui devait le conduire à la tombe, les publications de la Société.

M. Habasque émet le vœu que la Ville de Bordeaux fasse dégager les abords du Palais-Gallien ; cette ruine, qui devrait être l'objet de la plus grande sollicitude de la part de l'administration municipale, est entourée d'une série de cloaques qui la déparent au possible. Les fêtes prochaines qui attireront dans tous les coins de Bordeaux, avec les congressistes éclairés, des nuées de visiteurs, nécessitent sur ce point des travaux indispensables dont l'accomplissement ne souffre aucun retard.

M. le Président transmettra ce vœu à la municipalité.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une communication relative aux « Maisons d'Henry IV dans les landes d'Albret et

de Gascogne ». Dans l'intéressante étude qu'il a lue aux séances de la fin de l'année 1894, M. Nicolaï s'est appuyé quelquefois sur la tradition pour établir que certaines vieilles habitations de ce pays avaient eu l'insigne honneur d'abriter le grand Henry. M. Nicolaï a trouvé dans les archives de famille de M. le Comte de Brocas deux documents authentiques qui confirment la tradition en ce qui concerne la maison de Figuès et la maison Labails dite des « Sires d'Albret », à Casteljaloux, dont il s'était occupé.

L'Assemblée vote l'insertion de ces deux pièces dans les actes à la suite du travail de M. Nicolaï.

M. Feret continue la lecture de la Statistique archéologique du département. *Podensac :* Ce nom de lieu ne s'est jamais considérablement éloigné de sa forme ancienne. L'étymologie proposée par M. Feret est critiquée par M. le conseiller Habasque. M. Feret donne un résumé chronologique de l'histoire de la localité après en avoir décrit les curiosités archéologiques : chapelle de Sainte-Sportalie (XIe siècle) ; église paroissiale de fondation romaine avec remaniements successifs; château de Podensac, morceaux d'architecture des XIIIe et XVIIe siècles noyés dans des constructions modernes.

M. Dagrant, absent et excusé, fait présenter ses comptes de gestion.

Une commissiou composée de MM. Flos, Bardié et Morice examinera les livres de l'honorable trésorier.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
DE MANTHÉ.

Séance du 8 février 1895.

Présidence de M. de FAUCON, président.

M. le Président lit une lettre ministérielle relative au prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Notre bibliothèque a reçu les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 15e année, 1894, 4 fascicules. Digne, 1894.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de Saint-Omer, 4 fascicules de l'année 1894.

Académie d'Hippone, 1 fasc.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, I, XXI. Quimper, 1895.

M. le Président rend compte de la réunion de la commission constituée en vue du Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences. M. de Faucon annonce qu'il a accepté la présidence de la section archéologique, M. le comte de Chasteignier les fonctions de vice-président, et M. Nicolaï celles de secrétaire général.

M. E. Feret continue la lecture de sa statistique archéologique du département.

Eglise d'*Arbanats* (XIIe siècle) : Sépultures anciennes autour de l'église.

Barsac : Allée couverte mégalithique classée autrefois parmi les monuments historiques du département. On y a découvert divers instruments. Autrefois composée de dix blocs de dimensions considérables, elle est aujourd'hui presque entièrement détruite.

M. Piganeau signale à M. Feret une petite chapelle fort ancienne située près de Preignac. M. Feret remercie M. Piganeau. Il examinera sur place le caractère et l'ancienneté du petit monument dont il ignorait l'existence dans la région indiquée par M. Piganeau.

Avant la clôture de la séance, M. Nicolaï demande la parole.

Il annonce la découverte au Mas d'Agenais, où il est allé dernièrement, d'une série de fours à potiers dont il donne une description sommaire. Ces fours renfermaient une trentaine de petits pots grossièrement façonnés et qu'il rapporte à l'époque mérovingienne. M. Amtmann, après avoir pris connaissance des croquis de M. Nicolaï, conteste l'ancienneté des objets découverts auxquels il assigne une date bien moins reculée.

M. Nicolaï se propose de revenir au Mas d'Agenais afin de faire quelques fouilles dont il attend de bons résultats. Il pense

découvrir des poteries qui lui livreront des marques de potier, ce qui serait d'un grand intérêt.

A l'entour de ces fours ont été exhumés quelques cercueils dont M. Nicolaï donne la description ; ils sont formés d'un conglomérat de briques cassées et de pierres noyées dans du mortier et recouverts par des tuiles creuses à la partie supérieure qui forme un toit à arête. En face de cet endroit, au pied des anciens remparts, on a trouvé des squelettes couchés dans une canalisation de briques à rebords qui atteste la violence de quelque siège; mais ces squelettes ne sont pas comtemporains de leur lit sépulcral qui remonte à une bien plus haute antiquité, ayant été simplement utilisé pour la circonstance.

La séance est levée à dix heures trois quart.

Le Secrétaire,

DE MANTHÉ.

Séance du 8 mars 1895.

Présidence de M. de FAUCON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu est adopté.

M. le Président donne lecture de la correspondance : lettre de M. de Manthé qui donne sa démission de secrétaire-adjoint de la Société, étant sur le point d'aller se fixer à Paris.

M. le Président dépose sur le bureau le bulletin de la commission des Archives de Narbonne (1er semestre 1895); la Revue de Saintonge et de l'Aunis du 1er janvier 1895; six n^os du *Patriote du Sud-Ouest*.

La Société décide qu'elle enverra la collection de ses travaux à la XIIIe Exposition de Bordeaux.

M. Emilien Piganeau intéresse vivement ses collègues par la communication de son album de croquis et desseins sur Saint-Emilion. Il présente un projet de restitution de la ville de Saint-Emilion telle qu'elle a pu être au XVIe siècle.

L'assemblée le prie de mettre, dès qu'il le pourra, la dernière main à cette vue cavalière que la Société se ferait un plaisir de

faire reproduire par la zincogravure; le vœu est également exprimé que M. Piganeau donne comme pendant à ce travail un plan archéologique de Saint Emilion actuel dont la reproduction serait également faite.

M. de Faucon présente deux clichés ayant servi à faire les têtes de lettres ou à orner les imprimés du Comité révolutionnaire de Gauriac.

M. Edouard Feret lit ses notes archéologiques sur la commune de Budos.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
E. Feret.

Séance du 14 mai 1895.

Présidence de M. de Faucon, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Edouard Feret s'étant excusé, la lecture annoncée par lui du travail de M. de Lagler-Parquet, notre collègue, sur « *les ruines gallo-romaines des bords du Danube* » se trouve renvoyée à une séance ultérieure.

Au lieu et place de M. Mandeville absent, M. le Président présente à la Société un *collier de chien de montagne* en fer forgé dit pare-loup. Cette pièce intéressante doit être accompagnée d'une petite note explicative et descriptive.

M. Piganeau dépose sur le bureau sa « Vue cavalière de Saint-Emilion au XVIe siècle » dans sa forme définitive. Nul mieux que M. Piganeau n'était désigné pour tenter une pareille restitution et la Société le félicite de ce travail, qui ne manquera pas d'être apprécié à sa juste valeur par les membres de la sous-section d'archéologie du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences auxquels sera offert individuellement par la Société une reproduction de ce plan.

M. Jaudoin, peintre, présenté par MM. Flos et Bardié, est admis membre titulaire à l'unanimité.

M. Flos présente deux albums de M. Jaudoin dont les goua-

ches, au nombre de quatre-vingts environ, nous promènent au travers d'un vieux Bordeaux aujourd'hui disparu. Pendant de nombreuses années, M. Jaudoin, mû par le désir de fixer les carrefours où il avait joué dans son enfance, les maisons à pans de bois qui s'en allaient, les costumes, les fêtes de quartier que nos générations n'ont pas connus, a patiemment, au jour le jour, travaillant pour lui, réuni la matière de ces deux albums dont l'intérêt est tel que l'on souhaiterait de les voir trouver asile dans la série de documents similaires que notre municipalité recueille avec un soin si jaloux s'il n'était en aussi bonnes mains.

M. le Président prie M. Flos de transmettre à M. Jaudoin les remercîments de la Société pour sa communication.

M. Nicolaï présente à son tour une série de statuettes en terre blanche acquises par lui à la vente de la collection de notre regretté collègue M. Tournié, de la Réole, et provenant des officines de potiers de Toulon-sur-Allier.

Les fragments les plus importants de ces statuettes, dont furent peuplés les laraires des Gaules, représentent : 1° plusieurs figurations de la Vénus Anadyomène dont Saint-Augustin disait dans la « Cité de Dieu » qu'elle présidait entre toutes les divinités du paganisme réunies communément dans les oratoires privés des familles ; 2° une tête d'un personnage conventionnellement appelé par les archéologues le « Dieu *Risus* » (dieu du Rire) ; 3° des déesses-mères assises dans leur fauteuil de jonc tressé et natté et allaitant deux jumeaux ; 4° une série de fragments de moindre importance, parmi lesquels notamment un moule d'une tête de Vénus et plusieurs de ces oiseaux-sifflets en terre cuite qui semblent avoir été alors comme aujourd'hui des jouets d'enfants.

Une note dans laquelle M. Nicolaï donne une rapide analyse du livre de M. Tudot sur les figurines en argile de l'Allier et dont il doit la communication à l'obligeance de M. de Chasteignier, accompagne cette présentation. La séance est levée à onze heures du soir.

Le Secrétaire de la séance
en l'absence des secrétaires empêchés :

A. Nicolaï.

Séance du 14 juin 1895.

Présidence de M. de Faucon, président.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise au mois de juillet.

M. le Président donne communication : 1° d'une lettre de M. de Manthé donnant sa démission de membre de la Société ; 2° d'une lettre de M. Delfieu nommant M. de Faucon membre du Comité de patronage pour l'érection d'une statue à Florian à Alais (Gard) en sa qualité de président de la Société archéologique de Bordeaux ; 3° d'une autre lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la réunion de la 20° session des Sociétés des Beaux-arts des départements.

M. Dosque est nommé secrétaire adjoint de la Société en remplacement de M. de Manthé démissionnaire.

M. Lagler-Parquet lit une étude sur les « *Ruines romaines des bords du Danube.* » Cette étude, accompagnée de cartes, démontre dans quelles conditions s'est faite la colonisation de ces contrées et la fondation de nombreux centres de population par les Gaulois à la suite des armées romaines préposées à la garde des frontières. La toponymie du pays relève à peu près exclusivement de l'élément celtique.

M. le Président remercie M. Lagler-Parquet de cette communication dont l'impression aux Actes de la Société est votée à l'unaminité.

M. Nicolaï présente des fragments de moules en terre cuite destinés à la fabrication des poteries *samiennes* provenant des officines de potiers gallo-romains établies à Toulon-sur-Allier.

La question de savoir si ces poteries *samiennes* ou mieux *arrétines* sont revêtues d'un simple vernis ou d'une *couverte* provoque un échange d'observations entre MM. Nicolaï, comte Alexis de Chasteignier et Hamm. M. Nicolaï affirme qu'il y a *couverte*, alors que beaucoup d'auteurs parlent de *vernis* ; la nature et la coloration des terres sur lesquelles elle est appliquée, comme la variété des teintes de cette couverte qui est en raison directe de celles des terres employées, les éraillures qui

laissent voir par places l'argile à nu démontrent qu'il y a une matière colorante alliée à l'élément fondant et vitrifiable qui produit la glaçure. M. Nicolaï annonce qu'il présentera des échantillons concluants assortis d'une note à la prochaine séance.

Il se propose d'y établir également que l'on peut, à certains détails, différencier dans une certaine mesure les produits indigènes de ceux qui sont sortis des fabriques d'Italie.

M. Emilien Piganeau présente un manuscrit de 1503, donnant le curieux détail des dépenses d'un trésorier de Saint-Emilion, Amanieu Trimolet.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
E. Feret.



NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SAINTE-GENEVIÈVE DE FRONSAC

Par M. J.-A. BRUTAILS
Archiviste de la Gironde.

Sainte-Geneviève de Fronsac (1) était très anciennement une église paroissiale possédée par les Bénédictines de Saint-Ausone d'Angoulême; la paroisse fut, à une époque indéterminée, annexée à l'église voisine, presque contiguë, Saint-Martin de Fronsac. Le curé de Saint-Martin en vint naturellement à délaisser son

(1) Il n'existe pas, aux Archives de la Gironde, de fonds du prieuré Sainte-Geneviève de Fronsac; il n'y a là rien que de fort naturel, puisqu'en 1755, le prieuré n'avait pas d'archives, ainsi que l'Archevêque le constata pendant sa tournée pastorale. Le fonds de Saint-Ausone d'Angoulême renferme une série de pièces relatives à Sainte-Geneviève, et notamment un petit cartulaire. J'ai compulsé les plus anciens parmi ces documents, sans y rien trouver sur la construction de l'église qui fait l'objet de la présente notice. Je crois devoir signaler cependant: de mars 1236-1237 (?), un accord dans lequel figure le prieuré de Sainte-Geneviève (Cartulaire, fol. I, v°); de mars 1269-1270 (?), une déclaration du curé de Sainte-Geneviève touchant un legs fait par deux habitants de Fronsac, « *sepultis in claustro nostro* » (Cartulaire, non folioté); du 5 juillet 1258, un accord avec le temple d'Arveyres, où sont mentionnées les prieures Rose, Navarre, Comtors « *e mantas autras* » *(Ibid.)*. A moins d'indications contraires, les documents utilisés ci-après sont gardés aux Archives de l'archevêché de Bordeaux, où j'ai pu les consulter longuement, grâce à l'obligeante amitié de mon distingué confrère, M. le chanoine Allain.

annexe. Le procès-verbal de la visite pastorale du 25 mai 1704 porte : « Avons appris qu'on ne fait point d'office dans ladite église que le jour de la patrone et qu'on y dit des messes à la dévotion des fidèles » (1). A la suite de la visite de 1755, le secrétaire de l'Archevêque écrit : « On dit la messe le jour de Sainte-Geneviève et lorsque quelqu'un des confrères meurt » (2).

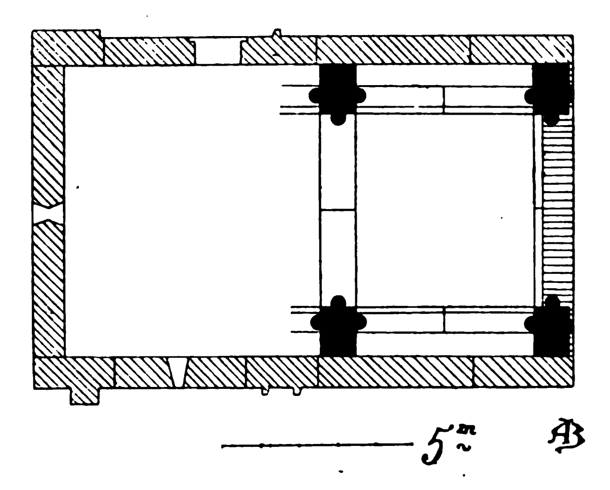
Sainte-Geneviève était une église abandonnée, sans vase sacré, sans tabernacle : les procès-verbaux précités nous en dépeignent les murs décharnés, le pavé couvert de fiente d'oiseaux. Dès 1609, elle était « grandement ruynée » (3) ; quelques années plus tard, en 1623, un autre procès-verbal de visite nous apprend qu'elle est « en ung très pauvre estat, proche d'une ruine totalle » (4).

Il est manifeste que les religieuses de Saint-Ausone ne songeaient à leur prieuré de Fronsac que pour en percevoir les maigres revenus. Aussi une ordonnance archiépiscopale du 31 juillet 1609 unit-elle Sainte-Geneviève à Saint-Martin (5). Les religieuses d'Angoulême ne laissèrent point passer une si belle occasion de plaider ; on plaida, et longtemps : malgré un arrêt du Parlement annulant l'ordonnance de 1609, l'affaire n'était pas encore terminée en 1755 (6) ! J'avoue n'avoir fait aucune recherche pour savoir qui obtint gain de cause : il semble que ce fut le curé ; car, le 25 prairial an IV, le directoire du district de Libourne vendit moyennant 3,000 fr. la « cy-devant chapelle de Sainte-

---

(1) Archives de l'Archevêché, L 7.
(2) L 16.
(3) M 11, P 9.
(4) L 4.
(5) M 11, P 9.
(6) M 11.

Geneviève et le terrain en dépendant, qui est au-devant, de la contenance de trois onces..., comme provenant *de la cy-devant fabrique de Fronsac* » (1).



En plan, la chapelle Sainte-Geneviève dessine un rectangle, dont les dimensions dans œuvre sont 12 m. 30 de long, 7 m. 10 de large.

En 1755, la largeur était bien de 22 pieds, mais la longueur atteignait 50 pieds (2), soit environ 17 mètres. L'église a donc été raccourcie.

Les murs latéraux et le mur de l'ouest ont à peu près 80 centimètres d'épaisseur.

Deux contreforts maintiennent les flancs de l'édifice vers l'ouest; l'un au sud, l'autre au nord; celui-ci part de l'angle de la construction.

A l'intérieur, à 5 m. 50 du mur est, s'élève sur chacune des parois, un dosseret puissant, d'une largeur de 90 centimètres, d'une saillie de 1 m. 30; ce pilier

(1) Archives départementales, Q.
(2) L 16.

est armé de trois colonnettes engagées d'un quart environ de leur diamètre. Dans chacun des angles sud-est et nord-est un dosseret est bâti, à peu près pareil, en plan, aux supports précédents. Ces quatre dosserets soutiennent les restes d'une coupole.

Autrefois, les piliers de l'est n'étaient pas à l'extrémité du vaisseau : la voûte qu'ils contribuaient à soutenir était « au milieu de ladite église » (1). C'est donc de ce côté, je veux dire à l'est, qu'on a raccourci l'édifice.

La nef devait se terminer par une abside romane voûtée : c'est, en effet, la disposition ordinaire des sanctuaires de la région, et, de plus, nous savons positivement que l'Archevêque ordonna, en 1669, de placer la sacristie derrière le maître-autel (2), — que cette prescription fut, par extraordinaire, suivie d'effet (3), — et que, dans cette sacristie sise derrière l'autel, il y avait, en 1755, « une crevasse, qui remonte », dit le procès-verbal, « jusque dans la voûte du sanctuaire » (4).

On ne peut pas supposer d'ailleurs que cette voûte soit celle que les quatre piliers subsistants supportaient « au milieu de ladite église ». En effet, le fond de la nef était occupé par une tribune : les textes la citent (5) et il reste, outre des traces de l'escalier de cette tribune sur les parements du mur sud, les trous dans lesquels s'engageaient les solives qui la soutenaient; or, quelque étroite que fût cette tribune, elle

---

(1) 1704, L 7.

(2) « L'on fera une sacristie du derrière du grand-autel et on ostera à cet effect une certaine forme de tombeau » (L 16).

(3) 1755, L 16.

(4) *Ibidem.*

(5) « Nous avons trouvé que le chœur est à la tribune occupant la largeur de l'église » (1755, L 16).

touchait presque la travée voûtée en coupole; celle-ci ne pouvait donc pas être le sanctuaire. D'autre part, cette travée voûtée en coupole ne comporte effectivement qu'une paire de fenêtres, et il n'y a pas place pour des ouvertures de ce genre entre cette travée et les fenêtres de la tribune, dont il sera parlé; or, il existait, en 1755, une paire de fenêtres à la tribune, une seconde dans « l'église », une troisième dans le sanctuaire (1).

La chapelle est présentement encombrée de planchers, de fagots, de barriques, etc., à l'intérieur; masquée par des étables à porcs, des maisons d'habitation, etc., à l'extérieur. C'est dire que les murs, leur appareil, leurs remaniements sont d'une étude difficile.

Mes observations sur l'élévation de l'édifice sont donc incomplètes. Les voici néanmoins.

Les murs latéraux ne sont pas d'une seule venue et ils ne sont liés ni aux deux murs de fond, ni aux piliers signalés à l'intérieur de la nef. Examinons d'abord les reprises des murs latéraux: sur les deux faces de chacun de ces murs nous voyons dessinées deux arcades, celle de l'est, plus large et, partant, plus haute de clef, bien que les impostes soient à peu près au même niveau. Ces arcades ont été bouchées après coup. Le parement extérieur du mur qui les sépare porte, tant au nord qu'au sud, des amorces, des pierres d'attente. On a donc eu au moins l'intention de construire sur ces points des murs perpendiculaires aux faces

(1) Tribune : « Les fenêtres. Il y en a deux petites, dont l'une est vitrée et l'autre grillée en bois sans vitres ». Nef : « Les fenêtres sont vitrées, mais trop petites ; elles ne sont pas garnies de barreaux de fer ». Sanctuaire : « Il y a une fenêtre du côté de l'Evangile et une autre du côté de l'Epître, dans le sanctuaire, qui ont été murées ». *(Ibidem).*

latérales et vraisemblablement destinés à séparer les chapelles sur lesquelles s'ouvraient les arcades. Aussi, sur le flanc extérieur sud, le cordon saillant placé du côté de l'est, à la naissance de l'arc oriental, porte-t-il une décoration sculptée, que l'obscurité ne m'a pas permis de déterminer. Ce cordon ainsi ornementé devait être destiné à rester à l'intérieur.

Si ce projet a été exécuté, il y a fort longtemps que les chapelles sont détruites et les arcades, murées. Cette modification est antérieure à la construction des piliers.

Nous savons, à la vérité, que l'église possédait deux autels secondaires; mais du texte même qui nous donne cette indication il semble résulter que l'un et l'autre étaient placés dans la grande nef (1). L'Archevêque enjoignit de les démolir, en 1669; ce fut sans doute une raison de plus pour les conserver : nous les retrouvons signalés en 1704 et en 1755; mais l'un des deux avait changé de vocable (2).

Au-dessus de chacune des deux arcades ouest, une fenêtre est percée, largement ébrasée à l'intérieur, mais étroite à l'extérieur. En 1669 et 1755, les Archevêques décidèrent que les baies seraient élargies (3); l'apathie des diocésains a, cette fois encore, préservé

---

(1) « Les deux autels de la nef » — par opposition au maître-autel, qui était dans l'abside — « de sainct Antoyne de Padoue et des Unze mil Vierges seront démolis et la dévotion sera portée au grand autel » (1669. L 16).

(2) Les procès-verbaux de 1704 et de 1755 signalent un autel dédié à saint Antoine de Padoue et un autre à sainte Anne.

(3) « Les fenestres seront vitrées et agrandies » (1669. L 16). — « 3° Les fenêtres qui ont été murées dans le sanctuaire seront ouvertes et garnies de barraux de fer et de vitres. 4° Que le plancher de la tribune sera réparé et mis en bon état et que les fenêtres qui ecclairent ladite tribune seront agrandies et vitrées » (1755. L 16).

un reste intéressant contre le vandalisme officiel dont les traditions se sont longtemps conservées sur le siège de Bordeaux.

Peut-être y avait-il, à l'origine, une fenêtre pareille au-dessus des arcades est; à cet endroit, la partie supérieure des murs ayant été reconstruite, toute trace de ces ouvertures primitives a disparu. Les fenêtres que l'on y voit actuellement sont modernes.

Une porte, également moderne, est pratiquée dans le mur qui bouche l'arcade nord-ouest. Je ne sais si cette porte est la même que l'ordonnance de 1669 prescrit de fermer (1). La baie empiète de quelques centimètres sur le pied-droit est de l'arcade. L'arc est en plein-cintre, avec une clef saillante.

Les murs de fond, ai-je dit, ne sont pas liés aux parois latérales; cela est certain pour le mur de l'est. En ce qui concerne le mur de l'ouest, il m'a paru, par les joints des pierres de taille, qu'il était indépendant des deux murs de flanc; mais je ne puis pas l'affirmer. Je fais, de même, des réserves sur la forme de la fenêtre de l'ouest, qu'il ne m'a pas été possible d'étudier à l'extérieur.

Une toiture sur charpente apparente couvre toute la nef; je ne l'ai pas dessinée, parce qu'elle est très irrégulière, sans intérêt et difficile à mesurer.

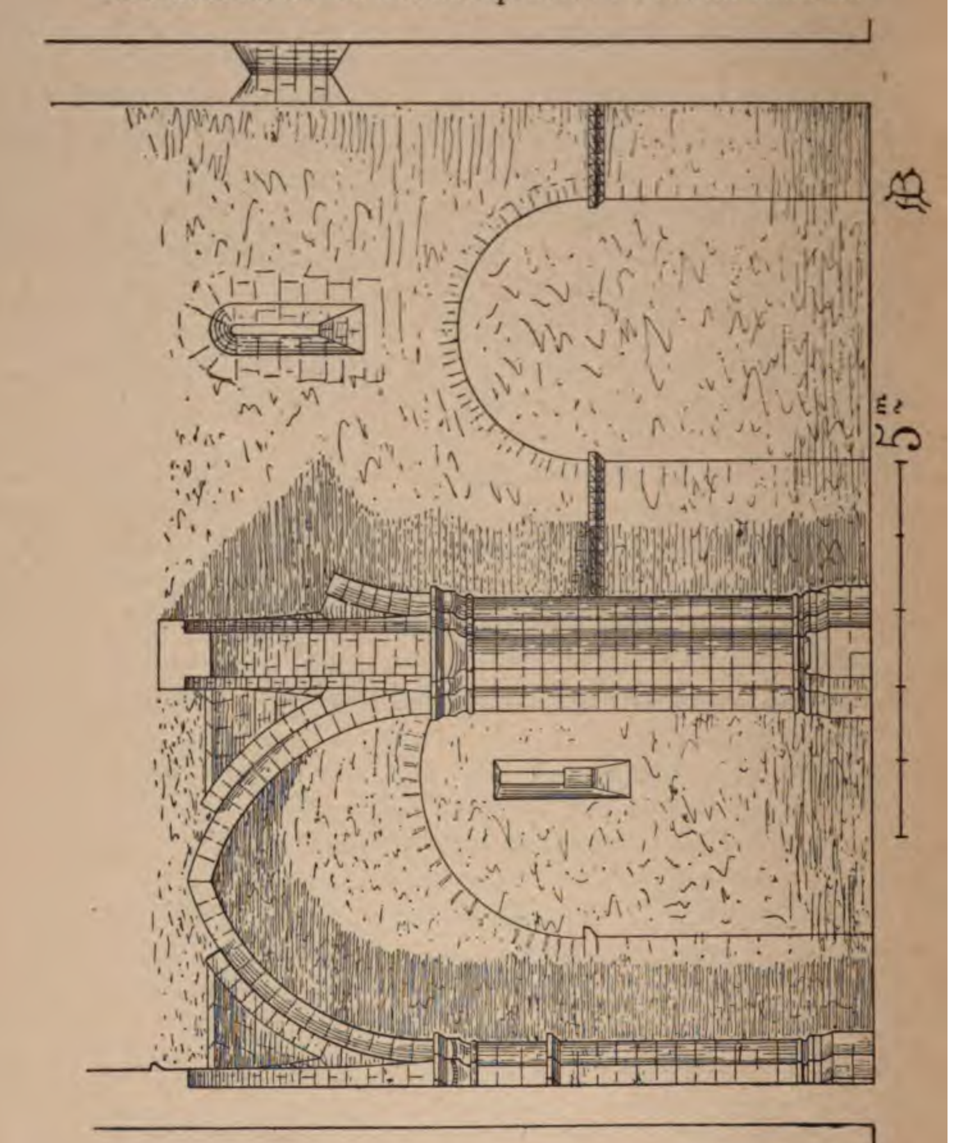
Il semble que cette charpente fut jadis lambrissée, ainsi que l'avait ordonné d'ailleurs l'Archevêque en 1669 (2); mais je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de voûte dans la nef, sauf sur l'aire délimitée par les piliers.

---

(1) « La porte qui est d'un costé de l'églize sera murée » (L 16).

(2) 1669 : « Le reste de la nef de ladite églize sera lambrissé » (L 16). — 1755 : « 2°... Que les murs, la voûte, *le lambry*, le pavé et le toit de ladite église seront réparez et mis en bon état » *(Ibidem)*.

Il me reste, avant d'étudier les piliers, à signaler une décoration de l'édifice primitif : c'est un bandeau



chanfreiné, courant à la hauteur des impostes de l'arc du sud-ouest et qui est couvert de croix de Saint-

André, entre lesquelles montent des traits verticaux. Cette ornementation, très simple, est gravée.

Les piliers et le système de voûte auquel ils correspondent sont postérieurs au reste de la construction et ils en sont indépendants ; ils constituent dans l'édifice un autre édifice, d'une conception plus savante et d'une exécution beaucoup plus soignée.

Ces piliers et leurs colonnes engagées portent des doubleaux et des formerets brisés, à ressauts, entre lesquels sont tournées les premières assises de pendentifs ; c'est, en somme, la partie inférieure d'une coupole qui a couvert cette portion de l'église. On avait projeté de poursuivre ce remaniement dans le reste du vaisseau, et les colonnes qui font saillie sur la face ouest des piliers portent les premiers voussoirs de formerets.

Le clocher, « couvert de thuile creuse » et auquel on accédait par « une échelle à bras », s'élevait au-dessus de cette coupole (1). Nous voyons, en effet, que, dans la restauration prévue par l'Archevêque en 1704, on devait ménager dans la coupole un trou pour la corde de la cloche (2).

Dès cette époque, les voussoirs de la coupole étaient disjoints : « Les pierres sont fort séparées », écrit le secrétaire. Et, en 1755 : « Il y a une crevasse dans la

---

(1) « Nous avons remarqué un clocher placé sur le milieu de l'église, couvert de thuile creuse. Les murs sont bons. L'escalier est une échelle à bras » (1755. L 16). — L'escalier du clocher était dans l'épaisseur du pilier nord-ouest ; il s'ouvrait à une certaine hauteur au-dessus du sol. Peut-être l'escalier était-il construit en pierre ; mais on se servait d'une échelle pour y atteindre.

(2) « A la voûte qui est au milieu de ladite église en forme de dôme, on ne laissera qu'une ouverture, pour faire passer seulement la corde de la cloche » (L 7).

voûte et les joints ont besoin d'être refaits dans le haut ». Depuis lors, le clocher et la calotte ont croulé. De l'ancienne coupole, il ne reste que la partie basse : les arcs doubleaux et formerets et la naissance des pendentifs, plus un fragment du cordon qui, dans les voûtes de ce genre, sépare les pendentifs de la calotte.

Telle qu'elle est, l'étude n'en est pas sans intérêt : le doubleau est, nous l'avons vu, composé de deux rouleaux de claveaux d'inégale largeur ; les claveaux intérieurs donnent en coupe un rectangle ; leurs faces verticales sont perpendiculaires à la douelle. Quant aux claveaux du second rouleau, leur tête, en descendant vers les naissances, gauchit de façon à prendre la forme sphéroïdale des pendentifs. C'est le tracé savant que Viollet-le-Duc a étudié dans les coupoles de Souillac et de Montmoreau (1).

Viollet-le-Duc pensait que les pendentifs des coupoles occidentales n'étaient, jusqu'au XVI[e] siècle, « que des encorbellements ou des arcs superposés suivant un sphéroïde », mais jamais des « pendentifs appareillés en pierre, c'est-à-dire dont les lits des assises sont normaux à la courbe sphérique génératrice » (2). *A priori* cette proposition paraissait

(1) *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 353-354. Cf. les dessins donnés par M. J. de Verneilh, des églises de Boschaud et de Solignac, dans l'ouvrage classique de F. de Verneilh sur l'*Architecture byzantine en France*, p. 182 et p. 257, ainsi que les dessins de Cahors, d'Angoulême et de Solignac dans l'*Architecture romane*, de M. Corroyer, p. 270, 271, 278, 281, 284, et dans l' *Architecture gothique*, du même auteur, p. 22.

Il existe, dans l'arrondissement de Libourne, quelques coupoles ainsi comprises ; j'en ai relevé à Saint-Martin-de-Laye, à Saint-Philippe-d'Aiguille, à Saint-Emilion. La coupole de Saint-Martin est, comme dans beaucoup d'églises, sur la travée contiguë au chevet. Saint-Emilion est bien connu, avec sa série de coupoles, dont une ou deux, à l'ouest, ont été remplacées par des croisées d'ogives.

(2) *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 351. — Viollet-le-Duc n'est plus

improbable, les maîtres d'œuvre du moyen âge s'étant distingués par la construction rationnelle des voûtes. J'ai donc sans surprise constaté, dans le pendentif nord-ouest de la coupole de Fronsac, que les lits des voussoirs sont inclinés normalement à la courbe et taillés à crossettes (1).

Piliers et colonnes ont des chapiteaux qui tous, sont de même hauteur et de même profil ; le tailloir, composé d'un bandeau et d'un cavet, et l'astragale, formé d'un simple tore, suivent tout le pourtour des supports. Cette disposition, qui tend à solidariser les colonnettes et les piliers auxquels elles adhèrent, a été quelquefois employée dans la contrée : à Rauzan, à Saint-Denis-de-Piles, à Gours, à Saint-Émilion, etc. La forme de la corbeille des chapiteaux est, de même, très fréquente dans le pays ; elle est d'ailleurs fort heureuse, d'une élégante simplicité et parfaitement appropriée à la fonction du chapiteau.

---

aussi affirmatif à l'article *Pendentif*, t. VII, p. 114. Je crois même qu'il se contredit quelque peu. En fait, il est assez difficile de savoir comment étaient appareillées les coupoles de Saint-Front : Quicherat prétend que les pendentifs et les calottes étaient en tas-de-charge (*Mélanges*, t. II, p. 467) ; Félix de Verneilh donne des coupoles de cette église une coupe diagonale, qui montre tous les lits tracés normalement à la courbe de l'intrados (*Des influences byzantines*, p. 12) ; ailleurs il dit que les coupoles sont en blocage (*L'architecture byzantine en France*, p. 63) ; M. Corroyer enfin a publié deux croquis, un peu dissemblables ; dans celui qui est le plus grand, les arcs d'encadrement seuls sont élevés en *tas-de-charge* jusqu'à ce qu'ils dégagent l'un de l'autre. (*L'architecture gothique*, p. 21).

(1) Voir un exemple idéal de cette taille de voussoirs à crossettes, dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, t. IV, p. 353. — M. Choisy ne dit pas que ce parti ait été adopté chez les Byzantins ; mais il donne le dessin de deux coupoles de Sardes, où l'on voit les arcs d'encadrement épouser la forme sphéroïdale des pendentifs (*L'art de bâtir chez les Byzantins*, pl. XVI, fig. 2 et 3)..

Les supports de l'est offrent, de plus, une bague, dont le profil donne un bandeau et un chanfrein séparés par un trait. Ce trait est destiné à accuser les angles formés par la rencontre des deux plans ; un trait semblable souligne, dans les quatre supports, le bord inférieur du bandeau du tailloir et du feston de la corbeille.

Les bases et les socles sont vigoureux, et ne présentent pas de particularité digne d'observation.

Toute cette ossature, piliers, colonnes, doubleaux et pendentifs, est bâtie en appareil plus riche que le reste de l'église : les blocs sont d'un plus grand échantillon.

En résumé, il existe à Sainte-Geneviève de Fronsac des constructions de deux époques distinctes. D'abord, au XIe siècle probablement, un architecte du pays a élevé sur ce point une église girondine, avec sanctuaire voûté et nef couverte d'un lambris ou d'une charpente apparente. Plus tard, au XIIe ou au XIIIe siècle, un architecte appelé par les Bénédictines de Saint-Ausone d'Angoulême a entrepris de voûter la nef d'une série de coupoles, et il a remanié cet édifice girondin suivant les formules de l'art angoûmois.

C'est à ce titre que l'église Sainte-Geneviève est intéressante. Elle constitue un nouvel exemple de la substitution des coupoles à un lambris ou à une voûte d'un autre type. Cette invasion de la coupole dans des édifices déjà construits et terminés a été signalée à Fontevrault, à Notre-Dame de Saintes (1); je l'ai notée naguère dans une église du Libournais, à Saint-Philippe

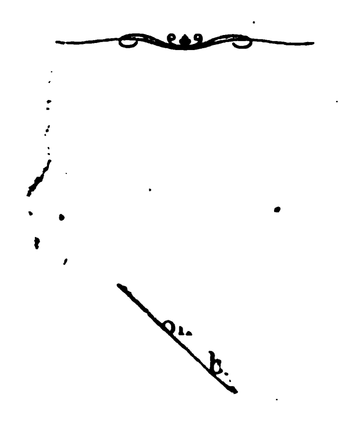
---

(1) Pour N.-D. de Saintes, voir l'ouvrage de Mgr Jullien-Laferrière *L'art en Saintonge et en Aunis*, t. I, p. 16.

d'Aiguille (1); des membres de la Société d'archéologie de Saintes ont bien voulu m'en signaler un cas dans l'église, que je n'ai pu visiter encore, de Mortagne-sur-Gironde. Ces divers faits ne sont pas sans comporter une conclusion : ils permettent de saisir la superposition du style byzantin sur les écoles régionales voisines et le rayonnement de l'architecture byzantine en dehors du Périgord, qui était son territoire propre.

J.-A. Brutails.

(1) Cette église de Saint-Philippe est curieuse par les remaniements dont elle a été l'objet : le transept et le chevet ont été refaits et sont gothiques ; la nef, qui sans doute était à l'origine simplement couverte d'un toit sur charpente, a présentement trois travées, plus courtes que les travées primitives dont la longueur est donnée par les contreforts et les fenêtres ; la première travée à l'ouest est voûtée en berceau brisé ; la seconde et la troisième sont voûtées en coupole sur pendentifs. Sur la seconde travée, on avait tout au moins commencé une voûte d'arêtes, dont les sommiers subsistent.



EXCURSION A RAUZAN

COMPTE-RENDU

Par MM. Alexandre NICOLAÏ et Edouard FERET

A quelques kilomètres de Libourne, proche de la grande route d'où il s'aperçoit, se dresse le menhir de *Pierrefitte,* au pied duquel les Membres excursionnistes de la Société se trouvaient tous réunis le 17 juin dernier vers les neuf heures du matin.

C'était là le premier arrêt prévu dans cette longue promenade que nous avions à pousser à travers les riches campagnes du Libournais jusqu'à Rauzan pour point extrême.

Le menhir de *Pierrefitte* offrait ainsi un premier aliment à nos curiosités éveillées en nous faisant remonter à ces temps pleins d'ombre de la préhistoire dont les muets témoins s'obstinent à ne pas nous livrer les secrets. Nous voilà déjà aux hypothèses ! Qu'était ce menhir ? Une tombe, comme tant de ses pareils, une borne, un poste à signaux, un point de repère, jeté ainsi qu'un jalon sur la route à suivre, reconnaissable à sa forme, à sa hauteur, comme à sa dimension ? Tout est examiné tour à tour, mais comme toutes les solutions sont possibles et que chacune peut satisfaire chacun, bornons-nous à considérer comme l'emplacement en avait en tout cas été bien choisi. A quelques

cents mètres de la rivière Dordogne qui coule au pied de grands arbres, et dont il indiquait peut-être un passage, le menhir de *Pierrefitte*, bien que placé sur un tout petit tertre, peut correspondre au loin et de tous côtés avec cette série de mamelons intermédiaires qui nous séparent de la grande ligne de coteaux sur laquelle pointe, dans le fond, le clocher de Saint-Emilion.

M. Ducourneau, qui a reproduit ce menhir dans sa « *Guienne historique et monumentale* » (1), n'a pas manqué de relever cette correspondance qui nous a si fort frappés nous-mêmes sur les lieux de la *peyre fite* de Saint-Sulpice avec le clocher de Saint-Emilion, placés qu'ils sont tous deux sur une ligne magnétique est-ouest. Ce menhir, aux colossales proportions — il n'a pas moins de six mètres de hauteur sur trois dans sa partie la plus large — paraît avoir été fortement déchaussé, non pas seulement par un effet de la culture de la pièce de terre, sur la bordure de laquelle il est placé, mais aussi à la suite d'un acte de vandalisme demeuré à l'état de tentative avortée. On s'est certainement essayé, à une époque peut-être déjà reculée, à renverser la vénérable pierre dont la résistance a eu raison des bras sacrilèges qui s'y employèrent. Il en est de ces menhirs comme des vieilles murailles des châteaux; étant de bonne pierre dure, ils rapportent à être exploités; on croit aussi communément qu'un trésor est caché dessous, et c'est ce qui explique la disparition de tant de ces pierres lorsqu'on ne les a pas sacrifiées uniquement pour avoir eu le tort, comme c'est le cas à Saint-Sulpice, de couper le sillon.

---

(1) V. t. I, p. 3, *Guienne historique et monumentale*, par M. Alex. Ducourneau. Bordeaux, imp. de P. Coudert, 1842.

La *peyre fite* a donc souffert de ces assauts divers; fortement corrodée jusqu'à hauteur d'homme, elle s'incline en outre quelque peu et son propre poids, qui avait si bien servi à l'asseoir jadis, la fatigue maintenant. Elle se crevasse à la base et c'est pour elle bien mauvais signe.

A ces époques reculées de notre histoire où les ingénieurs des ponts et chaussées n'avaient pas apparu pour nous doter de ce réseau de routes, dont nous sommes fiers à si juste titre, par quels moyens le menhir de *Pierrefitte* fut-il charrié, puis dressé là, à quelles contrées cet énorme bloc fut-il demandé? Nul ne le saura assurément, mais ce qui est certain, c'est qu'aucune carrière de la contrée n'est capable de fournir cette pierre au grain dur et lisse sur lequel ni le temps ni l'action des eaux n'ont eu de prise appréciable. Comme les blocs de granit des alignements de Carnac, plus majestueux encore, moins massif et plus haut que beaucoup d'entre eux, solitaire, *Pierrefitte* se dresse comme un sphynx dans cette belle et riante contrée où nous souhaitons qu'il demeure à jamais inviolé.

Nous voilà de rechef suivant la route dont le blanc ruban se déroule entre les champs de blé alternés d'avoines, de vignobles et de prairies; quoiqu'il soit dimanche, on fane un peu partout; le foin chassé sous les rateaux s'en va former la meule; on profite de ce bon soleil qui nous est si favorable. A droite, à gauche, au milieu des arbres et des garennes se cachent des châteaux dont les tourelles ou les créneaux dépassent seuls; on nous les nomme.

Certes, les vestiges anciens ne manquent pas par ici, mais il faudrait faire trop de haltes et Rauzan est loin par delà les coteaux.

C'est ainsi que nous filons devant le château de Les-

cours qui nous apparaît, bien à découvert, à un tournant du chemin, mais dont l'état de délabrement fait pitié. Dans les « *Essais, variétés historiques et notices sur la ville de Libourne et ses environs* », M. Souffrain, qui écrivait en 1806, rapporte que les deux Talbot, le bon Henri, roi de Navarre, la reine Marguerite de Valois, le duc d'Alençon, frère de Charles IX et d'Henri III, le fameux duc de Mayenne et le premier duc d'Epernon, ont tour à tour habité ou séjourné dans cette maison noble. Une autre fois, c'est Lacombe et les membres de « son tribunal de sang » avec ceux du comité révolutionnaire de Libourne, qui, après avoir fait « des actes de justice », vont en grande cavalcade demander l'hospitalité au propriétaire de Lescours, lors un richissime américain du nom de Villemenot, et « pour parler avec figure — avec M. Souffrain — firent trembler le château jusques dans ses fondements ».

Comme un peu plus loin nous traversons le village de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, l'abside romane de l'église nous sollicite. Quelles traces à jamais irrémédiables de remaniements grotesques ne porte-t-elle pas, encore qu'on se soit efforcé de les faire disparaître! Imagine-t on qu'on y avait percé au centre une grande porte qui avait dû la transformer, à une époque, en vestibule de l'église? Tant bien que mal on a remis en état sa paroi semi-circulaire, mais le plus maladroitement du monde. Les modillons qui supportent, entre les contreforts, les pureaux d'une corniche ornée d'un damier, sont cependant dans un assez bon état de conservation. Il est facile d'y reconnaître, entre autres sujets figurés, la représentation, si familière aux sculpteurs romans, des sept péchés capitaux; on distingue notamment ce barrillet et cette tête de porc dont le groin est tenu à deux mains, motifs des plus classiques. Plus rien ne

mérite d'être relevé dans cette église dont la restauration récente équivaut à une réfection totale. Ici comme en mille autres endroits, l'architecte a tenu à faire du neuf sans caractère et sans goût. C'est ainsi que se hérissent nos campagnes de fastidieux clochers pointus dont on ne sait souvent s'ils sont romans ou gothiques. Quand donc chez MM. les Architectes qui devraient être les gardiens attitrés de l'art, le goût s'épurera-t-il au foyer de la science archéologique, quand donc enfin comprendra-t-on parmi eux qu'une scrupuleuse restauration reproduisant servilement au besoin ce qu'ils condamnent et remplacent à tort et à travers vaudra toujours mieux que les produits de leur imagination ; quand donc aussi les notions d'art seront-elles assez répandues pour rendre impossible à jamais l'exécution de ces projets où il semble que des empâtements de pierre neuve et une flèche bien pointue suffisent à satisfaire et l'œil et l'art? Ceux-là seuls sont les vrais artistes qui savent sacrifier leur amour propre au souci plus élevé du beau et de la tradition historique dans sa pureté. Ne voyons-nous pas dans la restauration du clocher de notre église Sainte-Croix un sculpteur de talent s'attacher à remplacer fidèlement les frustes chapiteaux des colonnettes, aux baies du clocher, au lieu de leur en substituer de son crû, ce qui eût été chose facile à lui (1)? Voilà des exemples qui sont à encourager, et c'est ce qu'il appartient à notre

---

(1) Depuis que nous avons écrit ces lignes notre Musée lapidaire s'est enrichi des pierres sculptées et des chapiteaux remplacés à Ste-Croix ; l'examen de beaucoup de ces fragments prouve suffisamment qu'une consolidation eût suffi et qu'une réfection totale était inutile ; l'honorable M. de Mensignac a fait à ce sujet à la Société d'Archéologie une communication qui ne laisse aucun doute. Encore une fois voici un exemple d'entrainement à regretter.

Société d'archéologie de proclamer partout où elle passe.

Nous devisions encore à ce sujet, que nous arrivions devant l'église de Branne dont les deux flèches jumelles, et les hauts combles indiquent que l'architecte a eu le souci de faire grand et beau, obéissant à l'impulsion du cardinal Donnet qui aimait tant à voir s'élever églises neuves en son diocèse. Les fonds n'ont pas dû manquer ici, et il est juste de reconnaître que si la matière abonde il y a de l'art aussi dans cette église de Branne. Mais ces productions de l'art moderne, quel qu'en soit le mérite, ne sont pas de celles qui nous passionnent et nous attirent; nous laisserons à nos arrière-neuveux le soin de les apprécier. Aussi bien sont-elles étrangères au but de notre excursion purement archéologique et au cadre ordinaire de nos chères études. Cependant, dans le sous-sol où sont disposées les nouvelles sacristies, nous avons retrouvé quelques anciennes statues en bois sculpté d'un bon travail, et un vieil autel surmonté d'un rétable à cocolonnes torses Louis XIII, orné de statuettes dont le mouvement et le détail dans les draperies étaient d'un assez bon style.

La Dordogne a été traversée, chemin faisant, sur un pont suspendu; à la traversée nous en avons entrevu le cours en amont et en aval, ici entre des côtes boisées et escarpées d'une belle sauvagerie et là, entre des bords plats au-delà desquels s'étend une plaine adorablement verte. Nous les longeons quelque temps avec plaisir, car le côté pittoresque de cette excursion ne se sépare guère de celui que nous recherchons; une ruine ne nous semble que plus belle lorsque la nature a répandu sur elle ces manteaux parasites qui cachent amoureusement ses effritements et ses éboulis.

Un léger crochet qui nous fait un instant dévier de notre itinéraire nous amène au pied de la *butte de Charlemagne*. Profonds sont encore les souvenirs du grand monarque malgré tout le vague de légendes qui vont s'oubliant de plus en plus. Un de nos savants collègues, M. Grellet-Balguerie, s'est attaché à les faire revivre dans d'intéressants travaux associant l'histoire à la légende ou mieux cherchant l'une dans l'autre. Celui qui avait choisi le tertre de Fronsac a bien pu distinguer ce promontoire qui s'avance ainsi qu'un éperon et auquel son nom demeure attaché par la tradition populaire. Le paysan vous parlera encore des terribles hécatombes d'hommes qu'il y eut en ce lieu; il vous dira que la bataille fut un jour à tel point sanglante que le ruisseau qui coule dans le bas fond en fut tout rougi; il vous en donnera pour preuve, au besoin, la persistance, à travers les âges, de son nom, car il s'appelle encore le *reuil des Goths* ou *ravin des Goths !*

La butte de Charlemagne est un poste de défense très heureusement choisi dont le sommet a été arrondi, nivelé et préparé par la main de l'homme. M. Léo Drouyn a donné, dans sa *Guienne militaire* (1), une description très détaillée de ce camp retranché à laquelle il a joint un plan des lieux qui supplée à la visite que nous n'y pûmes faire à cause du temps qu'elle nous aurait pris. Il y a dans l'arrondissement de Marmande, à Montpouillan, une butte qui présente avec celle-ci une ressemblance vraiment extraordinaire pour quiconque connaît l'une et l'autre. Celle de Montpouillan est au moins gallo-romaine et correspond sur la ligne des coteaux qui domine le cours de l'Avance, à une motte superbe connue sous le nom de *Tuque de La-*

(1) T. I, p. 14.

nau. On a découvert tout proche d'elle, il y a quelques années, les substructions d'une villa romaine. Cette *Tuque* correspond elle-même à une autre qui commande la vallée de la Garonne à un demi-kilomètre à vol d'oiseau du fameux plateau de Saint-Martin où toute une ville romaine ensevelie envoie de temps à autre à la surface quelques débris de bronze ou de poterie. C'est à Saint-Martin que fut trouvée la fameuse Vénus du Mas dont la reproduction se trouve dans les fascicules de notre Société en une superbe héliogravure.

La *butte de Charlemagne* ne remonterait-elle pas aussi à cette époque comme poste d'observation et en ce qui concerne les premiers travaux artificiels qui ont été pratiqués à son faîte? C'est encore fort possible et l'imagination populaire a pu bien plus tard attribuer à Charlemagne, dont la trace glorieuse avait été si impressionnante, bien des travaux auxquels il est demeuré étranger. Il ne faut pas en effet perdre de vue que la figure de Charlemagne « *Carles li reis, nostre emperere magnes* » a inspiré notre première légende vraiment nationale (1). Le même fait ne s'est-il pas reproduit au xvie siècle pour Henri IV auquel dans l'Albret, la Charente et le Libournais on attribue tant de châteaux et jusqu'à des monuments mégalithiques?

Vers les dix heures, après avoir traversé Cabara, nous nous trouvions au sommet de la côte où nous avions ce désagrément de ne plus trouver la moindre trace de l'ancienne église romane à laquelle une église neuve a succédé, mais sur un autre emplacement, car la population agglomérée s'est donné rendez-vous sur le bord de la rivière où s'est développé un gros bourg. Nous

(1) La *Chanson de Roland*.

n'avions qu'à constater une fois de plus la disparition progressive de ces vieilles églises dont notre contrée était peuplée il y a quelques cinquante ans encore. C'est pourquoi l'on ne saurait assez se hâter de relever un peu partout ce qui subsiste de notre art national, de figurer tout ce qui peut nous donner un document, car nous savons bien que le peuple de nos campagnes et ses pasteurs n'aiment plus les vieilles églises. Ne voyons-nous pas, toujours pour cet amour inconsidéré du neuf, de vénérables prêtres poursuivre pendant toute leur vie la réalisation de ce vœu, cher entre tous, qui est de voir s'élever une réduction de basilique ou de cathédrale? Chacun y trouve son compte : l'ouvrier qui déclare que tout va quand va la bâtisse et le prêtre persuadé qu'il a donné à son Dieu une demeure plus digne de lui, et les édiles dont le nom figure sur la plaque commémorative et l'architecte qui a élevé un clocher de plus!

Par quel miracle ce bijou qui est la croix du cimetière a-t-il échappé à la destruction? Voici une gracieuse manifestation de l'art que la Commission des monuments historiques a heureusement placée sous son égide en la faisant classer au rang des monuments de la première classe. Cette seule protection lui suffit pour le moment, car elle ne demande aucune restauration. Au levant, sur la croix proprement dite, un peu lourde, dans le goût du xve siècle, mais sans en être, un christ étend ses bras dans un bon mouvement; au couchant, c'est la vierge qui s'enlève entre les anges pour l'Assomption; deux motifs très délicatement fouillés et recherchés. Un fût de colonne légèrement fuselé, avec des cannelures qui s'arrêtent aux deux tiers de son développement, supporte la croix et repose sur un entablement élevé lui-même sur trois marches. A la base

des cannelures une couronne de marquis d'une fine exécution entoure le fût annulairement. Rien mieux qu'un dessin n'en rendra la suprême élégance. On attribue cette croix au XVIIe siècle.

A trois cents mètres du cimetière, le château de Saint-Jean de Blaignac se montre à nous, et, peu d'instants après, M. Gautier, son propriétaire actuel, nous en faisait les honneurs avec une courtoisie parfaite. C'est encore une splendide demeure, mais elle a subi de tels remaniements depuis le XVe siècle, pour ne pas remonter plus haut, qu'à part les anciennes murailles utilisées, dans lesquelles on a percé des ouvertures qui ne rappellent que de bien loin le style des anciennes, et les voûtes du sous-sol, on peut la dire entièrement moderne.

Au XVIIe siècle, Monseigneur de Barrau, évêque de Bazas, avait déjà complètement repris le château dont ce qui reste représente à peine une aile; le duc de Lorges remania également au XVIIIe siècle; en 1789, Saint-Jean de Blaignac est vendu comme bien national et dans les années qui suivirent, jusqu'en 1855, la ruine l'attaqua si fort, qu'à cette époque l'architecte Burguet en faisait une réfection à peu près complète. On avait cependant eu le soin de rapporter, pierre à pierre, dans la façade, une porte monumentale du XVIIe siècle surmontée de belles armoiries en relief, malheureusement martelées. L'ensemble était à coup sûr très décoratif. La vue dont on jouit de la terrasse du château qui domine directement le cours de la Dordogne, à plus de trente mètres de hauteur, est une de celles qui laissent à l'œil une impression profonde. Quand nous aurons mentionné un puits dont la margelle fort élégante accuse un travail du XVIIe siècle encore, nous aurons dit à peu près tout ce qui peut intéresser archéologiquement dans cette ancienne demeure seigneuriale.

A Saint-Jean de Blaignac, où nous tombons en pleine fête locale, ce n'est pas sans un certain étonnement que les groupes réunis sous le porche nous voient descendre de voiture et nous livrer à un examen de l'église dont la portée leur échappe autant qu'elle les intrigue.

C'est un bien curieux spécimen d'église fortifiée, que nous avons sous les yeux ; rien n'a été négligé pour en défendre les abords dans la mesure où toutefois cela se pouvait faire ; il est d'ailleurs à remarquer que ces ouvrages de défense, bien que point formidables, subsistent encore en assez bon état de conservation. Au sommet des deux contreforts qui flanquent les angles de la façade, deux échauguettes percées de meurtrières de formes diverses sont portées en avancement sur des consoles entre lesquelles sont ménagés des machicoulis ; au centre de la façade et à la base du clocher-arcade, une forte bretèche, où quatre à cinq hommes à la fois pouvaient tenir, était disposée entre deux contreforts protégeant une première porte d'entrée ; au-dessus du vestibule qui la sépare de la porte intérieure, donnant directement dans l'église, celle-ci ogivale et de dimensions considérablement plus restreintes, un nouveau machicoulis était ménagé, qui continuait ainsi les machicoulis extérieurs. Voilà qui permettait aux habitants du petit bourg de Saint-Jean de Blaignac de se mettre à l'abri de ces surprises si fréquentes par les temps troublés contre lesquels l'église put se défendre avec succès chaque fois qu'elle n'eut affaire qu'à des bandes peu nombreuses de routiers que la seule approche de secours organisés par les paroisses voisines, dont les clochers hérissent les coteaux des alentours, suffisaient à mettre en fuite. Un crénelage a probablement complété le système de défense sur tout le pourtour de l'église mais il n'en reste rien, apparemment le

toît s'abattant au ras des murailles. Ces dernières sont partout percées de très petites meurtrières sauf deux larges fenêtres à meneaux de pierre, symétriquement disposées l'une par rapport à l'autre au nord et au sud, ouvertes, selon toute vraisemblance, au XVI[e] siècle. Au sommet de l'une d'elles, du côté septentrion, il y a une inscription que sa hauteur nous a empêché de lire mais qui peut-être à son intérêt pour l'histoire de ce petit monument en datant un de ses remaniements.

Deux autres échauguettes ont été pratiquées dans l'épaisseur des puissants contreforts qui flanquent le chevet à ses angles, car il est droit. L'église formant un parallélogramme très régulier, ce dernier détail nous confirme dans l'opinion qu'un chemin de ronde en devait faire le tour sur son couronnement, permettant ainsi de se porter à volonté d'une échauguette à l'autre. Nous avons eu le regret de ne pas pouvoir pénétrer dans l'église pour l'étudier à l'intérieur. C'était l'heure de la grand'messe ; la fête du patron de la paroisse y avait attiré une considérable affluence, et peut-être autant que lui les accords harmonieux d'une fanfare dont les éclats nous arrivaient par intervalles. Le cimetière entoure l'église, circonscrit par des murailles; situé en contre-haut des chemins, n'a-t-il pas été fortifié lui-même, opposant un premier obstacle aux attaques du dehors ? Tout dans la disposition des lieux comme dans les anciennes habitudes semble en démontrer la raison d'être nécessaire comme complément de défense et aussi pour donner abri à ces objets qu'on avait le plus d'intérêt à mettre à l'abri du pillage, aux récoltes et au bétail.

Mais nous nous approchons du terme de l'excursion. Encore un coup de collier, je le dis pour les chevaux qui tirent vaillamment à travers les côtes pénibles, et

nous serons à Rauzan. Vers midi, comme nous nous trouvons sur une hauteur, le château nous apparaît durant quelques minutes.

Rauzan !... que de souvenirs se rattachent à ce formidable repaire de seigneurs ! Avec eux il passa tantôt à l'Anglais, tantôt au Français, tenant en tout temps en respect la contrée d'alentour vers Pujols, Gensac et Castillon. Un beau jour, Henri VI, fatigué des turbulences et des trahisons des barons de Rauzan et de l'Entre-deux-Mers, s'avisa de s'attacher un parti anglais plus sûr et capable de contrebalancer celui-là. Il dépouille peu à peu les traîtres et les inconstants pour enrichir de leurs terres et de leurs châteaux les riches bourgeois de Guienne. Le fameux Bernard Angevin est de ce nombre ; Rauzan et Pujols, avec toutes leurs appartenances et dépendances, passent entre ses mains par la donation que lui en fait Henri VI en 1437. C'était le commencement d'une fortune que rien ne devait contrarier, car, en moins de dix années, on vit ce richissime bourgeois devenir tour à tour greffier de la Cour suprême de Bordeaux, conseiller de la Cour de Guienne, juge des causes criminelles en Aquitaine, et enfin seigneur de Lesparre, Rauzan, Pujols, Blazimont, Blaignac, Civrac, etc.. Il est si puissant, qu'après avoir, en 1451, signé la capitulation de Bordeaux, puis rappelé l'Anglais en 1452, le roi de France qui exerce des représailles sur la Guienne le respecte. En 1478, le château de Rauzan était apporté en mariage aux Durfort-Duras dans la maison de qui il resta jusqu'en 1793. Il est bien plus anciennement question de la place de Rauzan dans l'histoire de la contrée, mais le travail de M. Léo Drouyn, qui a fait du château de Rauzan une magistrale étude historique et archéologique dans sa *Guienne militaire,* n'est pas à refaire. Les souvenirs que nous

avons rapidement notés ici sont ceux que nous avons les uns et les autres spontanément et rapidement évoqués en approchant du château, parce qu'ils sont dans toutes les mémoires, et, si nous les avions oubliés, l'aimable docteur de Rauzan, M. de Fayolles, qui nous fut un cicérone précieux ce jour-là, se serait chargé de nous les rappeler, car il n'ignore rien de ce qui intéresse cette remarquable ruine.

Un peu comme l'ennemi de jadis c'est par son point vulnérable que nous abordons le château; mais à cause même de cette infériorité que la situation des lieux lui imposait de ce côté, les moyens de défense y ont été savamment accumulés.

Cette place que nous traversons d'abord était la *baille*, une sorte d'avant-cour protégée par des murs épais, des tours, une porte avec herse formant un solide ouvrage avancé. Les vestiges des fondations qui en restent sont encore suffisants pour en permettre la reconstitution. Le plateau qu'il occupe avait été préalablement isolé par une tranchée profonde du mamelon sur lequel est posé le château. Un pont de 12 mètres de longueur porté sur deux arches plein cintre est jeté sur le ravin, brusquement coupé à quelques mètres de la poterne pour recevoir un pont-levis s'abattant et se relevant à volonté. Ce pont lui-même était défendu par une bastille en forme de tour semi-circulaire vers le dehors et carrée vers le château. Quand tous ces obstacles étaient forcés on se trouvait en face de courtines formidables et d'un donjon qui envoyaient par les meurtrières une grêle de traits et de projectiles. Encore avait-il fallu, pour en venir là, se livrer à un investissement complet du plateau, car en dehors des ouvrages signalés déjà, la disposition naturelle des lieux permettait à la défense du château de se prolonger efficace-

ment bien en avant d'eux jusque par delà le village actuel. La poterne enlevée, l'ennemi se trouvait dans une cour intérieure entre les hautes murailles qui se défendaient à droite comme à gauche, tant que les tours qui les flanquent n'étaient pas prises ou que les bâtiments du château proprement dit n'étaient pas eux aussi occupés. Il fallait faire comme nous, chercher la porte et la frocer. Elle est bien loin dans l'intérieur de la cour, dans un enfoncement, pratiquée au pied d'une tour polygonale qui renferme ce monumental escalier par lequel on accédait dans le logis du seigneur. Il se développe en colimaçon jusqu'au sommet de cette tourelle qui lui fait une cage magnifique et spacieuse et sur son pilier central, au faîte, les arcs gothiques qui divisent la voûte de pierre viennent se grouper légèrement s'achevant en un pendentif. Les vastes salles du château n'étaient pas voûtées; les planchers se sont depuis longtemps effondrés; seuls les quatre murs subsistent lamentablement nus et ruinés avec des fenêtres carrées du xve siècle à meneaux de pierre cruciformes; à chaque étage, suspendus dans le vide, tiennent les arrachements des vastes cheminées qui les chauffaient avec quelques vestiges des ravissants faisceaux de colonnettes qui en formaient les montants et les pieds droits. La chapelle est dans le même état; il n'en subsiste que des fragments des arcs de la voûte avec quelques clés encore intéressantes. Et c'est tout pour cette partie du château dans les détails de laquelle s'affirme le xve siècle. Le donjon, au premier étage duquel nous accédons par une échelle, a 31 mètres de hauteur, et 9 mètres de diamètre; un escalier très sombre et très étroit, pratiqué dans l'épaisseur de la maçonnerie, mène à ses trois étages composés chacun d'une unique salle voûtée et percée de meurtrières cruciformes dont l'ébra-

sement est considérable à l'intérieur. Au faîte de la tour, l'escalier débouche sur la plate-forme protégé par un lanternon à calotte demi-sphérique. La présence d'une console à l'extérieur du donjon pourrait faire croire à l'existence ancienne d'un machicoulis; mais elle ne paraît avoir servi à supporter que des latrines ou une échauguette. Le donjon de Rauzan n'a évidemment eu aucun couronnement défensif de ce genre, et, s'il y a eu des hourdages, ils ont été, comme cela se produisait fréquemment, disposés à un étage au-dessous, ainsi que semble l'indiquer une série de trous évidemment destinés à recevoir les poutrelles des hourds. Du sommet du donjon tout envahi de végétation, de figuiers sauvages, de giroflées et d'œillets, on a sur Rauzan et les lointains coteaux du Cazevert, de Veyrie, de Cabara et de Saint-Jean de Blaignac, une admirable vue. On plonge aussi sur le château dont la disposition apparaît dans tous ses détails qu'il est intéressant de ressaisir dans son monumental ensemble de ruines.

L'église de Rauzan, à quelque distance du bourg, est encore à signaler; la grande porte de la façade s'ouvre entre deux autres portes aveugles aux voussures profondes dans les archivoltes desquelles circulent des feuillages et des ornements familiers aux sculpteurs de la période de transition, car toute cette façade est du commencement du XIIIe siècle. Le tore des archivoltes et des colonnettes, la lourdeur des motifs de la décoration alliés aux premiers essais du gothique et à l'origine des arcs ne laissent aucun doute à cet égard. Les voûtes de la nef, alourdies, empâtées, basses, reposant sur d'énormes piliers, ont encore un intérêt. On a ajouté assez malhabilement, au XVe siècle, un bas-côté, au couchant, qui n'a pas peu contribué à compromettre la solidité de la voûte de l'église dont tous les arcs

de décharge sont déjetés furieusement. On y remarque, parmi les armoiries peintes aux clés de voûte, celles des Durfort-Duras, barons de Rauzan. Le chevet est droit.

Notre pèlerinage archéologique prend fin ici; il a été suffisamment rempli; néanmoins il y a une curiosité naturelle à Rauzan dont il convient de dire un mot pour être complets. Par un escalier ménagé dans un puits où l'on a grand peine à se mouvoir, nous sommes descendus dans des grottes dont les parois sont bizarrement tapissées de dépôts de calcaire imitant tantôt un luxueux rideau de théâtre, tantôt on ne sait quelles végétations de rêve; ici c'est un palmier dont les lourdes feuilles découpées retombent, et là, dans le fond du boyau, un stalagmite qui de la voûte rejoint le sol ainsi qu'un gracieux pilier gothique. Mais nos petites chandelles ont peine à envoyer leur éclat fuligineux aux stalactites du plafond qui demeurent noyés dans la pénombre et nous sortons tous de ce sous-sol où l'air est pesant et l'odeur âcre avec la hâte de retrouver le clair soleil.

De cette journée, toute entière consacrée à l'étude de l'art dont la passion nous poursuit tous au milieu de nos affaires et de nos préoccupations journalières, parce qu'elle nous procure le soulagement avec l'oubli, nous avons rapporté la plus charmante de toutes les impressions. Dans ce coin de pays que nous avons parcouru, tandis que la nature s'était montrée éternellement jeune et belle, nous avions assurément pu mesurer la fin misérable de toutes choses au spectacle de ruines grandioses, témoins de puissances effondrées, mais nous avions aussi pu constater que des conceptions échappées de notre cerveau survivait toujours, s'of-

frant aux renouveaux des lendemains que nous ne connaîtrons pas, cette fleur d'idéal qui est l'art. Non, tous les efforts ne sont pas vains lorsqu'ils laissent après eux ces lumineuses traces dont la recherche nous unit et consolide nos amitiés par nos communes aspirations.

Excursion du 17 juin 1894.



LE

CHATEAU DE BARRAULT

A CURSAN

Par M. Emilien PIGANEAU

Je me trouvais dernièrement (le 3 janvier) à La Sauve. Cet antique bourg, qui attire le touriste autant par la beauté de son site que par les imposantes ruines de son abbaye, et sa belle église Saint-Pierre, du XIIIe siècle, est un centre d'où l'on peut de tous côtés rayonner dans une contrée à la fois des plus pittoresques de notre département et des plus riches en souvenirs archéologiques de toutes sortes. Au Nord, c'est le pays de Daignac, compris autrefois en grande partie dans l'ancienne juridiction de Curton, puis le pays de Molonès (Moulon), et la région dont la coquette petite ville de Branne est le chef-lieu cantonal; à l'Est, on peut aller visiter les restes de l'ancienne commanderie de Montarouch, les curieuses églises de Faleyras, Romagne, etc., et enfin la petite ville de Targon, fameuse par la terrible cargue du 26 juillet 1562, contre les huguenots, racontée tout au long par Blaise de Monluc dans ses Commentaires. Au Sud, c'est Capian et ses environs, dont notre jeune collègue, M. René de Manthé, nous a donné une intéressante monographie.

Enfin, à l'Ouest, et à fort peu de distance de La Sauve, on verra Créon, jolie bastide anglaise, ancien chef-lieu de la prévôté royale d'Entre-deux-Mers.

La carte de Belleyme signale dans les environs de La Sauve, 3 kilomètres à peine, le château ou noble logis de Barrault, aujourd'hui propriété de M. le comte de Fumel, logis rappelant les souvenirs d'une ancienne famille qui a laissé des pages dans l'histoire de la Guyenne. Franchir la distance au travers des bois, dépouillés de leur verdure, encore dénommés forêt de Créon, faire un croquis rapide malgré la bise du nord peu favorable aux dessinateurs, m'amusant parfois sur mon chemin à briser la glace des ruisseaux congélés, ce ne fut pas même l'affaire de deux heures, mais j'avais vu le château de Barrault que je ne connaissais encore que par des dessins, et dont je vais vous entretenir.

Partant de La Sauve dans la direction du Nord-Ouest, on suit le chemin qui mène à Cursan (Barrault fait partie de cette commune), on traverse la voie ferrée de Bordeaux à La Sauve, dont on effectue actuellement le prolongement jusqu'à Duras, Lot-et-Garonne, et qui, soit dit en passant, sera, je crois, la ligne ferrée la plus pittoresque du département, puis on croise aux *quatre chemins* la grande route de Créon à Saint-Quentin; on aperçoit de loin sur la hauteur les différents groupes d'habitations qui forment la commune de Cursan, mais avant d'y arriver, on voit déjà sur la rive droite du ruisseau appelé le Gestas (1) s'élever du milieu de hautes futaies, les combles pointus des tourelles de

(1) Le Gestas, né dans les prairies entre la Sauve et Créon, coule d'abord de l'Est à l'Ouest, à Cursan, il s'infléchit du Sud au Nord, traverse les communes de Cursan, Croignon, Camarsac, et va se jeter dans la Dordogne à Vayres.

l'ancienne habitation seigneuriale. Depuis le grand chemin de Créon à Baron, une large avenue y conduit, en traversant le Gestas, sur un pont moderne. N'ayant pas eu la bonne fortune de visiter en détail ce noble logis, comme notre savant ami M. Léo Drouyn, qui en a fait une description complète dans *La Guienne militaire,* tome II, p. 310 et suivantes, je ne peux que renvoyer le lecteur curieux à cet ouvrage, d'où j'ai d'ailleurs extrait fidèlement le plan d'ensemble.

Par ce plan, on voit que la masse du château forme deux corps principaux, le premier au Nord-Est à peu près carré, de 23 mètres, appuyé verticalement sur un second quadrilatère d'environ 26 mètres, allongé du Nord-Ouest au Sud-Est. La partie pointée représente le plan d'un logis ou d'une partie d'un logis primitif.

Une première porte F, aujourd'hui disparue, donnait accès dans le château autrefois entouré de douves. Les amorces de murs L, M, indiquent clairement la trace d'anciennes constructions à la place de ce qui est maintenant une espèce de cour d'entrée en avant de laquelle est un puits P' du XVIIe siècle. Une poterne G était, selon M. Drouyn, la seconde des seules entrées du château.

Toute la partie Ouest et Sud repose sur le rocher taillé à pic, le fossé devait être précédé d'un vallum dont il ne reste plus de traces. Le caractère des plus anciennes murailles annonce (toujours d'après M. Drouyn), le XIVe siècle. Il est probable, ajoute-t-il, que le château fut démantelé dans le courant du XVe siècle, à la fin duquel, ou au commencement du suivant, on a élevé un premier étage sur la partie Nord, et construit, sur les quatre gros contreforts angulaires, des échauguettes en encorbellement. On dut alors raser complètement la partie ruinée. Plus tard, on a

bâti le premier étage méridional, et enfin, M. le comte de Fumel ayant acquis en 1839, de M. Rateau, le château devenu inhabitable, en a fait, par des réparations successives, une des plus jolies résidences de cette contrée. M. Drouyn dit même du département.

Depuis longtemps, ces parages ont dû être un centre féodal, puisque dans son histoire de l'abbaye de La Sauve, feu M. l'abbé Cirot de Laville nous apprend que dès les premiers temps de la fondation de ce fameux monastère, Saint-Gérard, d'un côté appuyé par certains seigneurs du pays, avait de l'autre, des difficultés avec des seigneurs moins conciliants. De ce nombre était un Ocent de Cursan, Ocentius de Curciano. Il souleva contre Saint-Gérard et ses successeurs quelques prétentions sur une terre ou alleu de Saint-Brice de Serminhan, situé tout à proximité de l'abbaye. Le repaire féodal d'Ocent se trouvait-il sur l'emplacement même de notre notre château actuel? On ne peut le dire. Toujours est il que l'on voit dans les rôles gascons que par charte du 13 juillet 1331, le roi d'Angleterre, Edward, autorisait un certain Bertrand de Bodak de construire une maison forte *domum fortem* dans la paroisse de Cursan. M. Drouyn pense que les vestiges dont il a été question sont ceux de ce manoir du XIVe siècle.

Dans l'histoire de La Sauve est signalé un Barraut de Curton comme abbé en 1295 et successeur de Florent. Ce Barraut, qui mourut peu après, fit construire les cloîtres de l'abbaye. *Claustrum et refectorium qualia nunc sunt ædificavit*, dit la Gallia christiana, t. II, p. 873. Le manoir de Bertrand de Bodak portait-il déjà le nom de Barraut que prirent ensuite les Jaubert, devenus ses propriétaires au XIVe ou au XVe siècle, je l'ignore, mais je ne saurais admettre l'étymologie hasardée par

Guillon, Châteaux de la Gironde, t. II, p. 31. Barre-eau de ce que les fossés du manoir se remplissant pouvaient arrêter ou *barrer* le cours du ruisseau le Gestas. Si l'on voulait s'ingénier à en trouver une, je préfèrerais *baro altus*, plus conforme à l'orthographe du nom consigné dans les titres, *Barrault*. Quoi qu'il en soit, on lit dans les registres du chapitre de Saint-André, à la date du jeudi 11 mai 1419, qu'un Jehan Jaubert, prieur de Villeneuve (Lot-et-Garonne), s'engage à réparer sa maison qu'il tient du chapitre. Johannes Jauberti, prior de Villanova promisit reparere domum quam tenet a Capitulo infra festum beati Martini (Arch. hist., t. VII, p. 434).

Quelle était cette maison, rien ne l'indique. Cependant le prénom Jehan, qui se retrouve plusieurs fois dans la famille Jaubert, ne ferait-il pas un peu supposer qu'à elle appartenait le prieur de Villeneuve en Agenais, feudataire du chapitre bordelais ?

Pendant les assises des grands jours tenues à Bordeaux et établies pour juger des différends survenus entre divers personnages, on trouve, aux dates des 23 et 29 octobre 1439, un Jehan de Barrault appelant d'une sentence du juge de Gascogne. « Raphael (son » avocat) pour l'appelant, dit qu'il est noble escuder, » homme d'armes, mais néanmoins le sénéchal l'envoia » prisonnier en Lombrière, dont l'appelant appella..... » et estoit mandé qu'il feust elargy..... mais après le » seneschal le fit emprisonner quand on fesoit les » monstres..... dont appella. Et à Paris, en Parlement » a este mise l'appellation au néant et renvoié devant le » juge de Gascoigne, lequel a fait adjorner l'appelant » estant à Paris à son de trompe à comparoir en per- » sonne et fut mis en défault..... Champront (avocat » adverse) pour le procureur du roi, défend et dit que

» l'appellant est homme de guerre et a esté par aucun » temps sous le seneschal, et combien qu'il soit petit » il est guerioteux (querelleur?) et a battu un homme, » a dit plusieurs injures aux gens de ceste ville et aux » femmes..... dict que sous umbre ce ce qu'il disoit » que le seneschal vouloit mettre ung autre en son lieu » il interjecta une appellation. Le juge dit..... que » l'appellant n'a domicile en ce royaume, aussi la ma- » tière estoit criminelle de quoi o n le devoit faire » adjorner par cry publicq. Raphael pour l'appellant » réplique et dit.... que l'appellant est noble homme et » lui et ses parens ont bien servi le roi ». (Arch. hist., t. IX, pp. 355, 367; *id.*, p. 421).

Il paraît que la Cour annula l'appel de Jehan Barrault.

C'est peut-être ce même Jean Jaubert, dit Barrault, écuyer, qui, le 14 février 1491, se départ en faveur de noble Ramonyn de Rostanh, aussi écuyer, paroissien (parropiant) de Saint-Eloy de Bordeaux, de la place d'hommes d'armes avec deux archers, place que Barrault prétend lui avoir été donnée par le roi. (Arch. hist., t. XIII, p. 94).

A la même époque, 1491, figure un Guilhem Jaubert, sieur de Barrault, sans doute le propriétaire de l'ancien manoir des Bodak, que, demantelé pendant les guerres anglo-françaises, il fit, selon l'opinion de M. Drouyn, réparer et augmenter d'un premier étage au Nord-Ouest. Ce Guilhem, déjà sexagénaire, se présenta à la convocation de la noblesse au château de Puypaulin de Bordeaux, et offrit bailher un *bon archier bien monté* et *bien armé*.

Il est cité dans plusieurs actes de 1471, 1476 et 1477 comme seigneur de Lugagnac. En 1540, paraît un Jehan Jaubert de Barrault, fils ou petit-fils du précédent.

« Il, Jehan de Barrault, écuyer, seigneur du dit lieu, l'ung des cent gentilhommes de la maison du roi, certifie tenir ma maison noble du dit Barrault avec ses appartenances et dépendances à hommage du dit seigneur, à la charge que quand le bon plaisir dudit seigneur est d'obéyr au ban et arrière ban à fere ung bon archier.... Vault ma ditte maison avec ses appartenances cent livres tournoises.... Aussi confesse tenir une autre maison qui fait hommage au vicomte de Fronsac, assize en la paroisse de Villegouste (Villegouge), laquelle maison vault, charges portées, trente livres tournoises, plus certifie tenir une autre maison en la paroisse de Lugagnac, en Bazadois, laquelle fait hommage au seigneur Gramont et vault la dite maison soixante-quinze livres tournoises et nen peut jouyr d'autant que ung mien oncle prend les fruits sa vie durant ». Août 1540 (Arch. hist., t. VI, p. 261).

Ce Jehan Jaubert fournissait son dénombrement en 1557 et était cotisé à la somme de quatre livres.

C'est probablement ce Jehan Jaubert qui, pour rappeler quelque circonstance de sa vie, ou mieux encore, selon la fantaisie de l'époque, fit placer ces inscriptions datées de 1517, que l'on a retrouvées sous le badigeon d'une tourelle :

QVOD FVIT DVRVM PATI MEMINIS (meminisse ?) DVLCE EST
ΑΓΑΜΙ ΑΠΑΣ ΜΑΚΡΙΑ
PAVLATIM LONGIVS ITVR.

Sentences philosophiques qu'un auteur a voulu traduire par ceci :

La souffrance passée est douce en souvenir. — Pas de femmes, pas d'enfants, voilà le bonheur. — Peu à peu on va loin.

La traduction de la phrase grecque surtout me paraît

hasardée, et l'inscription elle-même peut être mal copiée (1).

C'est sans doute de son fils appelé tantôt François, tantôt Eymery (L. Drouyn), qu'il est question dans la lettre que le maréchal de Matignon adressait le 4 janvier 1592 au roi Henri IV.

« J'ay envoyé les sieurs de Barrault, Pignan, La Roche et de Gourgues, à Villandraut, pour surprendre le bourg et l'église que les ennemis avaient mis au pillotiz. Ils y sont arrivez bien à propos et s'en sont saisy, y ayant tué quelques gens de cheval qu'ils ont trouvés dedans.... » (Arch. hist., t. X, p. 572).

Déjà en 1590, il s'était signalé à Saint-Emilion où s'était introduit un parti de ligueurs. A la nouvelle de cette surprise, il assembla quelques centaines d'hommes, traversa la Dordogne à Branne, se joignit au sieur de S[te] Colombe, à M. de S[t] Ouin, gouverneur de Castillon, aux troupes libournaises conduites par un certain Raymond Decazes, etc., etc., et 25 juillet 1590 mit les pillards en déroute. (Voir registres de jurade de St-Emilion, 1590-1591).

Il assista à Lyon, en janvier 1601, au traité de paix conclu entre Henri IV et le duc de Savoie. A son titre de Sénéchal du Bazadais, il ajouta bientôt celui de maire de Bordeaux, charge dans laquelle il succéda momentanément au maréchal de Roquelaure. Il dut ce titre à la faveur de la reine Marie de Médicis, ainsi que le constatent les lettres qu'elle écrivait au cardinal de Sourdis.

27 juillet 1611.... « Jay advisé et resolu pour aucune particulière considération importante au dict service

(1) Ces réflexions ne nous paraissent pas admissibles dans l'esprit d'un homme à qui, après tout, ont fait honneur ses enfants et petits-enfants.

de mondict sieur et fils d'y faire eslire (à Bordeaux) et nommer pour ceste fois le sieur de Barrault, sénéchal et gouverneur du pays bazadois et non autre.... » (Arch. hist., t. XIV, p. 463).

14 août 1611..... « Vous aurez incontinent par dela le sieur de Barrault qui ira prendre possession de la charge de maire à laquelle il a este appellé. Ce ne sera pas sans luy recommander bien particulièrement d'avoir avecq vous toute bonne correspondance comme à l'un de ceux que je tiens des plus utiles et fidèles serviteurs que le roy mon filz ait en la province ».

Autre du 27 août 1611... « Jay désiré que le sieur de Barrault qui a este appelle à la charge de maire de la dicte ville s'en allant par dela la cour en prendre la pocession vous ait porté de mes lettres lesquelles ne seront pas pour vous donner plus particulièrement asseurance du contentement que jay de vos bons offices et services ayant charge le dit sieur de Barrault de le faire de bouche seullement pour vous prier de lui départir toute la faveur et assistance dont il pourroit avoir besoin pour bien et dignement succéder au subject qui le mène par delà...... Je serai très ayse que les habitants dicelle (ville de Bordeaux) puissent bien comprendre les bonnes qualités et mérites dudit sieur de Barrault et les advantages qu'ils peuvent recevoir et doibvent esperer de luy en ladministration de sa dite charge.. » (Arch. hist., t. XIV, p. 465).

J'ai dit que les historiens l'ont appelé tantôt François, tantôt Eymery. Peut-être portait-il ces deux noms.

Voici une pièce qui le désigne sous le nom d'Eymery.

Du 24 août 1600. « Obligation de M. de Barrault à M. de Forcade. Sachent tous que par devant moy Raymond Rousseau, notaire, a este personnellement estably messire Eymery de Jaubert de Barrault sieur

dudit lieu, baron de Blaignac, seneschal et gouverneur du pays Bazadois, Conseiller du roy en son Conseil destat, vice admirailh en Guyenne, Capitaine de Cinquante hommes d'armes des Ordonnances du roy, lequel de son bon gré a confesse debvoir... a messire Joseph de Forcade conseiller du roy et tresorier general de France en la generallité de Guienne et bourdellois..... la somme de Six cens escus sol pour pareilhe et semblable somme a loy prestee par ledit sieur de Forcade..... Sieur Richard Dufeau bourgeois et marchand de Bourdeaux, demeurant en la parroisse Saincte-Collombe et M[e] Eutrope de Lachenail, habitant de Fargues, Entre-deux-Mers, se sont constitués pleiges et cautions, pour ledit sieur de Barrault envers ledit Forcade.... Fait à Bordeaux, dans le logis dudit sieur de Barrault scitué près de la porte Médocque..... etc.

Cet acte nous fait voir qu'Eymery Jaubert de Barrault devait résider autant dans la Ville de Bordeaux qu'en ses domaines de Barrault et de Lugagnac. Voir en outre la pièce justificative (A).

Nous venons de voir comment à la faveur de la reine régente, il fut nommé maire de Bordeaux, et comment Marie de Médicis recommande au cardinal de Sourdis d'avoir particulièrement avec lui toute bonne correspondance. Une brouillerie dont j'ignore le motif et l'occasion, étant survenue entre M. Barrault et le maréchal de Roquelaure, auquel le premier succédait comme maire de Bordeaux, M. de Barrault n'avait pas encore pris possession de sa charge, quoiqu'il en fût pourvu dès le mois de juillet (1).

(1) Leurs majestés escryvent des lettres du 17 juillet audit an (1611) par lesquelles elles mandoient à Messieurs les jurats desire pour maire au lieu dudict sieur mareschal de Roquelaure, le sieur de Barrault et pour jurats les sieurs de la Burte, de Guerin et Dathia, ce qui fut exécuté conformément aux lettres de leurs majestés. (Chronique bordelaise Delurbe).

Le maréchal de Roquelaure se trouvant à Bordeaux, le nouveau maire retarda son entrée. « M. de Barraud (dit encore la chronique), maire de Bordeaux, arrive de la Cour, estant en son chasteau de Lugainac (Lugagnac) Entre-deux-Mers, fut visité par M. de Guérin, jurat, et prié de venir si tost en ville à cause que M. le mareschal de Roquelaure estoit grandement aygri contre luy, fut exhorté de patienter jusques à ce que monsieur le premier président luy donnast advis. A quoy il acquiesça comme seigneur bien prudent et sage ». Peu après, le prince de Condé ayant obtenu un congé du roi et de la reine pour venir à Bordeaux afin *de composer* le *différent* d'entre M. le Maréchal et M. de Barrault, le maréchal sortit clandestinement de la ville, mais rappelé par M. le Prince et ramené par les jurats, il accepta la réconciliation.

Au commencement de 1613, M. de Barrault fut mandé par le roi à Paris. Il contracta pendant ce voyage une maladie grave qui le conduisit au tombeau. Il mourut le 23 février : « De quoy tout le Corps de ville porta un grand deplaisir et regret ».

Le jurat Dathia, accompagné de Darnal, le chroniqueur bordelais, se rendit à Cursan auprès de Mme de Barrault (dame Guionne de Cambes) pour lui exprimer les condoléances de la municipalité. Elle avait près d'elle son second fils Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas; l'aîné, Antoine, était occupé aux obsèques de son père.

Quelques difficultés se présentèrent pour l'accomplissement de cette cérémonie funèbre. Comme maire de Bordeaux, il devait être suivi du Corps de Ville, Antoine de Barrault voulait une pompeuse cérémonie. « Et ledit seigneur fils prétendait faire un grand et ample Convoy tant d'anciens de Messieurs du Parlement que

de la noblesse du pays, mais le tout bien considéré, il fut résolu de faire ledit enterrement à Blaignac où le corps estoit... Messieurs les jurats ne sy trouvèrent pas, parce que ledit sieur de Blaignac est hors des limites du Bourdelois où ils ne pouvoient porter les livrées de la Ville ny esviter contestations avec la noblesse pour les rangs ».

Antoine Jaubert de Barrault, fils aîné d'Eymery, fut comme son père, seigneur de Lugagnac et ambassadeur d'Espagne. Il s'intitulait haut et puissant seigneur Antoine Jaubert de Barrault, chevalier, Conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, Capitaine de Cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur du Bazadais, vice-amiral de Guienne, comte de Blaignac, seigneur de Barrault, Lugagnac, Baigneaux, Roquenave et autres places. *Variétés Girondines,* t. I, p. 48 note.

Il écrivait le 26 juillet 1614 à Jean de Lacombe du Ros, seigneur du Pin, pour lui faire savoir que le roi lui avait envoyé son mandement pour la convocation des trois ordres en la sénéchaussée de Bazas et l'inviter lui, M. de Ros, à se trouver à cette assemblée, qui devait se réunir le 6 août suivant. Arch. hist., t. XIX.

En 1615, ce même Antoine eut une affaire assez délicate. Drouyn dit, le 25 octobre 1615, Guillon rapporte cette aventure tragique en 1620. Le roi Louis XIII étant de passage à Bordeaux, M. de Barrault se prit de querelle avec un gentilhomme de la Cour, M. Babou de la Bourdaisière; un duel s'en suivit, qui eut lieu à Cambes. Barrault tua son adversaire et M. de Solminihac, son second, blessa M. de Blaru, second du gentilhomme. A propos de cet événement, voici ce qu'on lit dans la Chronique bordeloise de Gaufreteau, t. II, p. 64.

« L'an mil six cents quinze le roy e la royne sa mère

estant à Bourdeaux, mémorable duel entre le comte de Barrault e la Bordesière capitaine des cent gentishommes de la Chambre du roy, sur ce preau qui divise les trois parroisses Cambes, Quinsac e Camblane dans l'Entre deux Mers. Leur querelle se noua en la Chambre de la royne mere qui logeoit en la maison de Martin rue du Mirail e provenoit de ce qu'un laquais de La Bourdesiere avoit dict des paroles grandement mesprisantes e indignes, parlant à la dame de Barrault mere dudit comte, sans toutefois la cognoistre dans la parroisse de Cambes ou la compagnie desdits cents gentilshommes estoit logée. La Bourdesiere y est tué e demeure mort sur le champ : Barrault blesse se sauve. Sa grace est peu de temps apre expediee e interinee au Parlement de Bourdeaux ».

Les ordonnances contre les duellistes étaient sévères et le tué était assez proche parent du Cardinal de Sourdis, puisque madame de Sourdis, mère du prélat, était Isabelle Babou de la Bourdaisière; on conçoit que Barrault dut se hâter de se mettre à l'abri des poursuites judiciaires, et Richelieu, qui avait pu apprécier ses mérites lui fit obtenir sa grâce et le fit réintégrer dans tous ses titres et emplois. En 1642, il avait hérité de sa mère, dame Guionne de la Mothe de Cambes. Il mourut à Paris en janvier 1655, âgé de 78 ans, laissant la gérance de ses biens à sa veuve Claude de Saulx-Tavanne, fille de Jean de Saulx, vicomte de Tavanne et Lugny, lequel possédait en 1582 sa chatellenie de Blaignac.

Il paraît, d'après Gaufreteau, p. 131, qu'il avait affermé sa maison noble de Saint-Jean de Blaignac à un certain Guilleri, de Bretagne ou d'Anjou, *insigne voleur,* qui, condamné par le parlement, fut arrêté à Blaignac et roué à la Rochelle.

En 1620, M. de Barrault commandait au château de

Bazas où M. Jean de Solminihac reçut une commission de Capitaine de deux cents hommes. Ce même Solminihac servit sous M. de Barrault au siège de Montauban.

Antoine Jaubert de Barrault, vice-amiral en Guienne, fut chargé par le roi d'équiper quelques vaisseaux dans le port de Bordeaux. Il envoya le 12 septembre 1622, Jean de Solminihac à Périgueux chercher des boulets de canon et des couleuvrines. (L. Drouyn, *Variétés girondines,* art. Saint-Jean de Blaignac, fasc. 4, p. 114). (Voir aussi pièce justificative B).

Jean de Barrault, fils cadet d'Antoine, était entré dans les ordres où sa piété et son érudition l'élevèrent à l'épiscopat. Le siège de Bazas étant vacant par le décès d'Arnaud de Pontac, Jean de Barrault fut, en 1611, pourvu de cet évêché dont il prit possession par procureur le 29 août (voir la note suivante pièce justificative C).

Il fit son entrée solennelle à Bazas, en février 1612, au milieu d'un immense concours de populaire. *Chronique bazadaise.* (Voir pièce justificative D).

En 1629 ou 1630, il échangea l'évêché de Bazas contre l'archevêché d'Arles. Il présida l'assemblée du clergé de France tenue à Paris, et mourut dans cette ville en 1643. Ses restes furent transportés à Bordeaux, et selon le désir exprimé dans son testament, inhumés dans l'église de la maison Professe des jésuites, alors dédiée à Saint-François Xaxier et aujourd'hui paroissiale, sous le vocable de Saint-Paul, rue des Ayres, une table de marbre noir, placée juste au-dessus du bénitier, à droite, en entrant dans le temple, donne en caractères dorés la description rédigée en 1859 par les soins de la société française d'archéologie. (Voir pièce justificative E).

Il écrivit un ouvrage intitulé : « le Bouclier de la Foi

contre les hérétiques », ce qui inspira, à Jean de Gaufreteau, l'auteur de la *Chronique bordelaise,* un petit poème enthousiaste de 30 vers commençant ainsi :

Barrault, ce prélat admirable
Avec sa plume inimitable
S'oppose comme un mur d'airain
Contre ces Vauldois hérétiques
Qui, de leurs plumes frénétiques
Attaquent nostre église en vain, etc.
. . . .
. . . .

Et terminant :

Il fauldroit donc, Prélat deslite,
Pour récompenser ton mérite
Qu'ici bas sans aucun desbat
De tout l'univers la closture
Fût une seule prélature
Et qu'on ten fit le seul prélat.

Gaufreteau, *Chr. bord.*, p. 272, t. II.

Le même Gaufreteau raconte, p. 137, une anecdote de son séjour à Bazas, la voici : « 1628, Barraut, évesque de Bazas, cherche à empêcher qu'on ne face courre le taureau : le peuple se mutine et en fait sedition. Il court à cause de ce, fortune de sa vie, et le comte de Barraut aussi, son frère, seneschal du Bazadois, qu'il avait appelle pour tenir main forte à l'exécution de larrest du Parlement et de l'ordonnance de M. d'Espernon ».

Voici ce que je lis dans l'histoire de Provence de l'abbé Papon : « Jean Jaubert de Barrault de Blaignac, fils d'Emeri, vice-amiral, ambassadeur de Louis XIII en Espagne, fut transféré du siège de Bazas à celui d'Arles en 1630, et présida l'assemblée du clergé de

1635. Il mourut à Paris le 30 juillet 1643, ayant très peu demeuré dans son diocèse, qui ne fut gouverné avec l'intérêt qu'il y aurait mis s'il avait été sur les lieux. Il avait été grand aumônier d'Henriette Marie de France, reine d'Angleterre, mais il fut exclus de cette place par le crédit des protestans qui redoutoient son zèle pour la pureté de la foi ». Papon, *Hist. de Prov.*, t. I, p. 320. Jean-Baptiste d'Adhémar de Grignan lui succéda. Le 10 juillet 1639 M. de Barrault se trouvait au château de Blaignac, le maire de Saint-Emilion, Jehan de Labayme vint lui faire sa révérence.

Henriette Jaubert de Barrault, fille d'Antoine, épousa le 2 décembre 1642, Jacques de Durfort, marquis de Civrac et lui porta ainsi la seigneurie de Blaignac et après la mort de sa mère Claude, le château et la terre de Barrault en Cursan. Jacques de Durfort se qualifiait en 1686 marquis de Civrac, comte de Blaignac, captal de Certes en Buch, seigneur des maisons nobles de Barrault, Cambes et Fargues; conseiller du roi en ses conseils, et grand sénéchal et gouverneur des Bazadais.

Au xviiie siècle, la seigneurie de Barrault passa entre les mains de Pierre Henri Dupuch, seigneur de la Motte de Cambes, par lien de parenté sans doute, puisqu'on a vu que Guionne de la Mothe de Cambes était femme d'Eymeric de Barrault.

La terre de Barrault, échut vers 1773 à messire Charles de Malvin, écuyer, capitaine au régiment de Berry Cavalerie. Il en rendit hommage à Louis XV le 5 avril 1773, et à Louis XVI le 22 décembre 1775. Il mourut un peu avant la Révolution laissant, dit Guillon, un fils, une veuve, son portrait peint à l'huile et de grandeur ordinaire, qui décorait encore en 1868 une des salles du château. Charles-Joseph de Malvin son fils,

qui figura en 1789 à l'assemblée de la noblesse, émigra. Le domaine de Barrault fut saisi et vendu comme propriété nationale, le 16 thermidor an IV au citoyen Pierre Valentin Rateau de Bordeaux. « Un domaine appelé Barrault, dit l'acte de vente, consistant en maison de maître, logement de cultivateur, chais, vivier, jardins, usines (chaudières à brûler le vin) allées d'agrément, prés, vignes, bois taillis et de haute futaie, etc. », le tout pour 105,227 fr.

Les Rateau vendirent en 1839, pour 125,000 fr., ce domaine à M. le comte de Fumel, qui fit réparer le manoir délabré dans lequel il y avait trois cheminées *sculptées en moulures*. Devant cette salle des trois cheminées, est une terrasse d'où l'on descend dans les jardins par un double escalier. Cette belle pièce voutée, a dit encore Guillon, sa légende mystérieuse. Mme de Malvin, l'ancienne châtelaine, qui l'affectionnait de son vivant, aime encore à s'y promener à l'heure des fantômes et les gens du château disent avoir entendu dans le silence des ténèbres, le frôlement de sa robe de soie.

Le château de Barrault est compris comme monument historique de première classe dans le classement départemental de 1845.

A peu de distance de Barrault et à l'Ouest, en tirant vers l'église de Cursan, sur la rive gauche du Gestas, on aperçoit une vieille construction barlongue, à moitié couverte de lierre, reliée à d'anciennes murailles, entourée d'anciens fossés comblés; de l'autre côté du Gestas est un moulin qui en dépendait, et flanqué autrefois de tourelles; c'était le Feroys, mentionné dans la carte de Belléyme.

Je me propose d'aller le visiter plus en détail, car je ne l'ai vu que de loin et je crois qu'il mérite une excursion ainsi que son voisin le château Raoul.

Serait-ce ce château du Feroys dont il s'agit dans l'hommage et dénombrement de trente-deux feudataires du roi en Guyenne, du 20 mai 1540.... Plus ledit seigneur (Pierre d'Ages, seigneur de Saint-Magne, Thouars (1), Saint-Sulpice du Bernac (2), etc., tient à cause de *la Salle* de Cursan en la paroisse de Saint-Michel dudit Cursan, Entre-deux-Mers... laquelle seigneurie vault la somme de trente-deux livres, deux sols, neuf deniers tournois de rente et devoirs ».

On entre dans le rez-de-chaussée par une porte ogivale ouverte dans un mur fort épais et qui a tous les caractères des portes du XIII[e] siècle. Au XV[e], on a percé une seconde porte encadrée de moulures prismatiques à côté de laquelle et à la même époque on a ouvert une grande fenêtre à meneaux cruciformes. Deux portes actuellement murées donnaient accès dans les appartements placés au Sud.... Une autre porte à l'Ouest passait dans ce qui devait être le moulin à l'étage des roues.... On monte aux étages supérieurs par un escalier en bois, toute la partie orientale du premier étage est recouverte d'une voûte en berceau ogival, on y voit une petite fenêtre au Nord, une ouverture à l'Ouest et au-dessus de la porte d'entrée, une petite meurtrière formée d'une simple fente verticale et très ébrasée en dedans. (*Guyenne militaire,* t. I, p. 52 (introduction).

En 1550, ajoute M. Drouyn, Guillaume de Donissan était seigneur de Feroys, de la Motte de Saint-Loubès, et de la maison noble de Jabastas.

Le 14 janvier 1571, Jean de Sanet, écuyer, seigneur de Feroys, assistait au contrat de mariage de Gaston de Gères, seigneur de Camarsac.

(1) Le château de Thouars qui reçut Charles IX, en 1545, magnifiquement restauré, se trouve à Talence, un peu après le Lycée.

(2) Saint-Sulpice du Bernac, auj. Saint-Sulpice d'Izon.

Eymeric de Jaubert, seigneur de Barrault, donna procuration le 27 mars 1584, à Macé de Chaumont, écuyer, seigneur de Feroys, de recevoir de M. de Gourgues les loyaux coûts de la terre de la seigneurie de Vayres.

L'église de Cursan, souvent citée dans l'histoire de la Sauve, a subi le sort de trop nombreuses églises de notre région, elle a été complètement remplacée par une bâtisse sans caractère, sa toiture rouge seule l'indique de loin.

Dans la commune voisine, Croignon, est le château Languissan, ancienne seigneurie.

Il y aurait peut-être, dans ces parages, une intéressante excursion archéologique à faire, ce que je me sens disposé à entreprendre un jour ou l'autre, en invitant ceux de vous, qui auront assez de zèle et de *jambes* pour m'y accompagner.

Janvier 1894.

E. Piganeau.

Notes et pièces justificatives

A. Le jeudi, 13 septembre 1612, M. Jean de Gaufreteau commissaires aux requêtes du palais, reconnait tenir en fief de messire Eymery de Jaubert de Barrault chevalier des ordres du roi, senechal de Bazadais, vice-amiral de la province de Guienne, maire de Bordeaux, et de nobles messieurs, Daniel de Laburthe contrôleur en la chancellerie de la ville : Jean de Guerin avocat, Pierre Dathia bourgeois, Mathurin de Cruzeau écuyer,

seigneur de Tirepeau (1), Léonard Desnanot avocat et Arnaud Bordenave aussi bourgeois, tous jurats de Bordeaux, et de messieurs maistres Paul Leclerc et Jean Darnal avocats procureur syndic et clerc ordinaire de la ville, une maison divisée en deux corps de logis en l'un desquels il y a un jardin et une étable et dans l'autre un jeu de paume entre les fossés des tanneurs et la petite rue Saint-Antoine. (Gaufreteau, t. II, p. 345).

B. Le comte de Barrault est envoyé ambassadeur en Espagne d'où il retourna après que la guerre fut déclairée entre le roy de France et le roy d'Espagne. Son père avoit aussi excerce la mesme ambassade en l'année 1604, sous le regne de Henri IV et fit ce service au roy de descouvrir la trahison d'un certain personnage de Paris, nommé Lhoste secretaire du sieur de Villeroy, qui, estant pensionnaire du roy d'Espagne descouvrit a l'ambassadeur d'yceluy roy residant à Paris, les secrets et despeches que le nostre faisoit audict Barrault son ambassadeur en Espaigne, lesquelles, par apres et tout aussitost l'ambassadeur espagnol escrivoit mot à mot à son maistre, tellement que par ce moyen, le conseil d'Espagne estoit aussi bien et plutost instruict de tous les secrets couchés sur les dites despeches et instructions envoyées audit Barrault, que Barrault luy mesmes. De quoy ledit Barrault ayant adverti le roy, Sa Majeste estoit contrainct de dire que, par necessité, il falloit que quelcun de son conseil eut de grandes et estroictes intelligences avec celuy d'Espagne, mais que toutefois il ne scavoit qui en mécroire. Qui vouldra scavoir bien au vray lhistoire ou comment ledit Lhoste

(1) A 1 ou 2 kilomètres de Libourne sur la route de Castillon est encore la maison noble de Cruzeau.

fut descouvert et chastié de sa perfidie et trahison contre son roy et prince naturel lise lhistorien de Serres en sa vie dudict roy Henri IV sur ladite année 1604. (Gaufreteau, *id.*).

En effet, Jean de Serres consacrant plusieurs pages, 810, 811, 812 et 813 à cet événement, raconte comment ce Nicolas Lhoste, natif d'Orléans, ayant dissipé son argent avec une courtisane, s'entendit avec les commissaires espagnols, puis comment découvert par Barrault et traduit en justice, et poursuivi de près par les agents du prévôt, il se noya volontairement à la Ferté sous Jouarre, dans la Marne, d'où son corps retiré, fut, le 15 mai, traîné sur la claie en place de Grève.

PROCÈS-VERBAL DE LA PRISE DE POSSESSION DE L'ÉVÊCHÉ DE BAZAS PAR JEAN JAUBERT DE BARRAULT

C. L'an de grace 1611 et le 29 d'aoust, jour de lundy, feste commemorative de la decolation de Saint Jean-Baptiste au devant de la grand porte du cœur de leglise cathedralle Saint Jean de la ville de Bazas et heure de quatre heures apres midy issue de vespres estans en cor congregés et assembles messieurs les chanoines prebandiers et coristes de ladite eglize messieurs les lieutenans general et criminel et autres officiers royaux, jurats et autres notables bourgeois de ladite ville et plusieurs autres habitans dicelle pour les tous assiste et ouy le service divin desdites vespres par devant moy notaire royal soussigne a comparu en personne M. Pierre de Quincarnon chanoine et grand chantre de ladite eglise comme procureur dheuement fonde de reuerant pere en dieu Me Jean Jaubert de Barrault evesque dudit Bazas. Lequel parlant a vene-

rables et discretes personnes messieurs maistres Geraut Dupuy chanoine et second archidiacre de ladite eglize et Ramond de Lauvergne aussy chanoine et Sindic du chapitre de ladite eglize leur a dit et remonstre que ledit sieur de Barrault evesque dudit Bazas a este pourveu et canoniquement institue dudit evesche par nostre Saint Pere le pape comme vacquant par le decez de feu reverand pere en Dieu messire Arnaud de Pontac dernier paisible possesseur dudit evesche comme de la provision bulles et institution faicte audit sieur de Barrault, ledit sieur de Quincarnon a fait apparoir auxdits sieurs Dupuy et de Lauvergne ladite provision de bulles dattees apud sanctum Marcum anno incarnationis Dominice millesimo sexentesimo undecimo octavo callendas junii pontificatus nostri anno sexto, avec un plomb pendant attache esdites bulles avec un lasset de fil, comme aussi a monstre la procuration a luy donnée par ledit seigneur evesque faite en Court de Rome en datte de : die vigesima tertia mensis junii anno a nativitate Domini millesimo sexentesimo undecimo, en vertu desquelles bulles et provision dudit evesche fait audit sieur de Barraut et procuration sus designee et expecifiee ledit sieur de Quincarnon a somme et requis lesdits sieurs Dupuy et Lauvergne de le mettre et installer audit nom dudit Seigneur evesque suivant le mandement a eux fait par nostre Saint pere le pape en la possession realle et actuelle concernant lespiritualite dudit evesche, circonstances et dependances profits revenus et esmolumens que ledit sieur de Pontac et autres evesques ses predecesseurs avoient accoustume prendre et percevoir.

Lesquels sieurs Dupuy et Lauvergne après avoir entendu la sommation et requisition dudit sieur de Quincarnon,... obeissant audit mandement dudit Saint Pere

ont pris ledit sieur de Quincarnon et icelluy mis en pocession realle actuelle et corporelle dudit evesche.... et ce par lantree de la grand porte dudit Cœur de ladite eglise et le menant et conduisant au grand autel dicelle, icelluy faisant baiser et apres ce y ayant une Croix sur ledit autel ledit sieur de Quincarnon a fait et preste le serment au nom dudit Seigneur evesque acoustume destre fait pour lesdits predecesseurs evesques dudit Bazas et ce à la requisition dudit chapitre lequel dit sieur de Quincarnon a leu dans un livre missel qui estoit dessus le grand autel. Et ce fait, tont mene et fait assoir dans le siege episcopal dudit cœur du coste dextre ou lesdits feus evesques avoit acoustume de se mettre, duquel siege iceux dits sieurs Dupuy et Lauvergne ont conduit ledit sieur de Quincarnon procureur susdit dans la chaire qui est dans la nef de ladite eglize ou on a acoustume de prescher dans laquelle chaire ledit sieur de Quincarnon est entre et dicelle lont reconduit dans ledit Cœur et chaire episcopale susdite ou il sest assis et y a demeure pendant que lesdits chanoines prebandiers et coristes ont chante le Te deum laudamus et que ledit sieur Dupuy a fait les prieres et oraisons pour le salut et prosperite dudit sieur evesque. Ce qu'estant fait, lesdits sieurs Dupuy et Lauvergne ont mene ledit sieur Quincarnon dans la chambre cappitulaire de ladite eglize et icelluy fait mettre a la chaire ou les feus predecesseurs evesques avoient acoustume se mettre en lassemblee des délibera-tions et affaires de leglize, et dicelle chambre lont en mesme instant conduit et mis en la pocession du chasteau et manoyr episcopal dudit Bazas par lentree, de la porte de la grande salle dicelle le faisant promener le long dicelle et luy ayant fait ouvrir et fermer la porte du grand degré dudit chasteau par laquelle on

va dans ladite salle. Faisant en la prinse de la pocession dudit evesche tous autres actes y requis et necessaires sans contredit ny empeschement de personne quelconque publiant et declairant lesdits sieurs Dupuy et Lauvergne archidiacre et syndic dans ledit Cœur la prinse de pocession dudit evesche faite par ledit sieur de Quincarnon pour et au nom dudit Seigneur evesque estans presens venerables et discretes personnes messieurs maistres Charles Belloc Sacriste, Dydin Soris ouvrier, Jehan Chalup, Charles Boetheau, Simon Danglade, Jean Rantete, Bertrand de Laboyrie, Pierre Masaluc, Guillaume Ovy et Jean Mosnier les tous chanoines de ladite eglize.

Dont et de tout ce que dessus.... ledit sieur de Quincarnon procureur susdit.... a requis acte a moy notaire susdit que luy ay octroye pour le dheu de mon office ex presences de maistre Pierre Maillon advocat en la Cour de parlement et juge ordinaire de la juridiction de Salebruneau habitant de Rozan audit Bazas messieurs Jean et Leonard Partarieu procureur de la Court presidialle dudit Bazas, Me Jean Congreu prestre et grand prebandier en ladite eglize Me Jean Gast notaire royal habitans dudit Bazas de moy cogneus et a ce par moy appelles et requis lesquels sieurs Dupuy et Lauvergne de Quincarnon Belloc Soris Boetheau Masaluc Ory et tesmoins se sont signés a l'original de ces présentes et moy. Ainsin signés Dupuy archidiacre Lauvergne sindic susdit, de Quincarnon procureur susdit, Soris, Ovy, de Belloc, Ch. Boetheau, Masaluc, Maillon presens, Partarieu, Congren presens, de Gast Partarieu et de Gast notaire royal.

Extraite vidimée et collationnee la presente copie cydessus..... Bazas le 5 juillet 1672. Mazeirïe, not. royal, Arch. hist. X, page 553.

D. Johannes IX dominus Joannes Jaubert de Barrault filius dñi de Barrault oratoris apud regem catholicum et Senescalli Vazatensis a rege christianissimo in episcopatiu primus post concordata sufficitur qui cum hactenus supra ætatem summum eruditionis et pietatis specimen præbuerit, singulare Dei providentiâ tanto episcopo verus et germanus successor datus creditur. Pestis adeo sævit Vazate ut plusquam octogenti desiderati inter quos Andrea Viamouret sacræ theologiæ baccalaureus sorbonicus et canonicus Vazatensis.

Anno 1611, Joannes, consecrationis in annum 1611 dilata solemni ingressu est exceptus die februarii.

Anno 1612, Summa diligentia expurgandis morum et hæreseos actibus et cleri reformationi invigilavit adversum Molineum calvinistam, libros valde cruditos composuit.

Anno 1629, denique circa annum 1629, ad archiepiscopatum Arelatensem a Ludovico decimo tertio translatus. Parisiïs obiit anno 1643 aut circiter, ejus corpus Burdigalæ sepultum in æde sacra Jesuitarum professorum quibus egregiam bibliothecam testamento legavit. (*Chronicon Vazatense. Arch. hist.*, t. XV, p. 61. V. inscription de l'église Saint-Paul) :

JEAN JAUBERT DE BARRAVLT
EVEQUE DE BAZAS EN 1612
ARCHEVEQUE D'ARLES EN 1630
MORT A PARIS LE 30 JUIN 1643
A ETE ENSEVELI
SOUS UNE PIERRE SANS SAILLIE ET SANS INSCRIPTION
A L'ENTREE DE CETTE EGLISE
LA PREMIERE QUI AIT ETE DEDIÉ SOUS LE VOCABLE
DE
SAINT-FRANÇOIS XAVIER

[illegible] SON TESTAMENT IL [illegible] AUX JÉSUITES [illegible]
[illegible]
[illegible] CETTE PLAQUE [illegible]
[illegible]
[illegible] PIEDS PAR LES
PLUS HUMBLES
[illegible]
[illegible]
EN [illegible]
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
A FAIT PLACER CETTE INSCRIPTION
[illegible] DONNET
[illegible] ET PRÉSIDENT DE LA
[illegible]

Cette inscription se trouve à l'église Saint-Paul [illegible] [illegible] à droite en entrant.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE DUC EUDON

ROI D'AQUITAINE

ET SUR

LES QUATRE FILS AYMON

(PREMIÈRE PARTIE)

Par M. Louis-Charles GRELLET-BALGUERIE
Officier de l'Instruction publique.

Les quatre fils Aymon ont dans l'histoire d'Aquitaine leurs vrais types historiques français. Mais leurs noms ont été défigurés par les troubadours, les trouvères et jongleurs, allongeant le texte primitif et y ajoutant sans cesse de nouveaux épisodes, de sorte que leur épopée est arrivée jusqu'à 17000 vers, dans la belle édition publiée par M. Micheland, pour les Allemands et à leurs frais. Les romans qui ont traduit en prose ce beau poème héroïque n'ont pas amélioré le fond.

Si les Allemands ont fait éditer et imprimer à si grands frais le *Renaut* de Montauban, l'aîné des quatre frères, titre de cette édition, c'est qu'ils ont prétendu que ces quatre preux célèbres étaient d'origine allemande, préjugé encore répandu chez trop d'érudits et dont n'ont pu se défendre les plus éminents savants, tels que M. A. Longnon dans sa très remarquable étude sur Eudon, prince aquitain, duc et roi d'Aquitaine, dans la *Revue des Questions historiques* du 1er janvier 1879. Nous allons réfuter ces prétentions et cette opinion

complètement erronées et démontrer pour la première fois la véritable origine des Quatre fils Aymon, qui ont leurs types historiques réels dans l'histoire d'Aquitaine à laquelle nous ajouterons cette page.

Ce sont des chevaliers gascons aquitains qui ont joué avec leur père Aymon II (ou le grand prince Eménon) un grand rôle dans cette histoire au xe siècle.

Cette étude intéresse essentiellement le Périgord et le Bordelais.

Charlemagne, en 780, nommant son fils Louis, roi d'Aquitaine et l'y envoyant résider avec un gouverneur, eut la prudence, pour protéger son fils et le nouveau royaume qu'il venait de créer, d'y mettre de fortes garnisons de soldats francs dans les principales places murées et de n'y nommer partout que des ducs, des comtes, des gouverneurs et des abbés exclusivement d'origine franque, comme nous l'apprenons d'Eginhard et de l'Astronome. Ainsi il établit une garnison franque à Blaye, le *Blabia militaris* d'Ausone, comprise sous les Romains dans la préfecture maritime du littoral saxonique, et sous Charlemagne, imitant les traditions des Romains, dans la préfecture du littoral Britannique. Il en nomma préfet maritime le célèbre Roland, et le fit comte de Blaye, où, selon Turpin, il aurait été inhumé en 778, après sa glorieuse mort à Roncevaux avec deux grands comtes et toute l'arrière-garde. Charlemagne mit aussi une garnison à La Réole : là, les soldats francs s'amusèrent à appeler Meuse et Moselle, les deux petits cours d'eau appelés depuis le Pimpin (de Pippinus) et le Charros (de Carolus, de Charlemagne).

Il n'oublia pas sa villa ou son palais de Cassinogilum où il avait résidé à Pâques en 778 et d'où il partit pour son expédition en Espagne, parce que c'était dans cette

villa de Cassinogilum que dans l'été suivant la reine Hildegarde lui avait donné deux fils jumeaux qu'il appela l'un Clotaire et l'autre Clovis (Louis). Trois ans après mourut Clothaire qui fut inhumé dans la crypte située sous la petite église en briques de Saint-Cybard, adossée, a dit Aimon qui visita ces lieux en 1004, à la grande église en pierre de Saint-Christophe de Caudrot; car c'est à Caudrot (Gironde) que j'ai découvert avec certitude l'emplacement et les ruines surtout des deux églises et du palais de cette villa mérovingienne des ducs d'Aquitaine Eudon, Waifre, plus tard résidence de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, qui y était né. Ce sera là l'objet d'un nouveau travail complétant l'album de seize planches que j'ai publiées en collaboration avec M. Jules Faucher, architecte à La Réole.

Le grand monarque désigna à son fils Clovis ou Louis, fait roi en 760, quatre résidences où il devait séjourner tour à tour tous les quatre ans, l'une en Berry, l'autre en Angoumois ou en Saintonge, la troisième en Auvergne et la quatrième dans le Bordelais à Cassinogilum (Caudrot-Gironde).

Charlemagne nomma en 778, pour comtes en Aquitaine, des seigneurs francs, comtes de sa cour et de son conseil privé, ses co pairs avec lesquels il rendait la justice. Ainsi, il choisit le franc Aymon pour comte d'Albi et pour comte de Périgueux, Wilbad, peut-être le guerrier courtisan et poète, qui adressa un ouvrage et des vers au grand roi, celui qu'en raillant l'abbé de Fleury et évêque d'Orléans Théodulfe appelle *nombrosus poeta*. Ce comte Wilbad eut pour successeur un autre franc du nom de Haymon, aussi de l'entourage de Charlemage. Nous ignorons si c'est le même Aymon nommé d'abord comte d'Albi : il y avait quatre Haymon ou Aymon à la cour de Charlemagne.

Le nouveau comte de Périgord, Aymon, était aussi un Franc : on voit donc combien se trompent avec les Allemands nos plus éminents savants qui ont attribué aux quatre fils Aymon une origine germanique, car ce sont là les petits-fils d'Aymon I, second comte de Périgueux. Celui-ci se maria avec une noble héritière d'Aquitaine ayant nom Aye, fille sans doute de Bernard comte de Poitiers de 815 à 821. Car je trouve que Bernard mit ou eut pour successeurs à la fois deux des trois fils d'Aymon I[er], ensemble co-comtes ; le second fils de ce comte du Périgord était Turpion, dit le Magnifique, fait, en 838, comte d'Angoulême.

Emenon (ou Aymon II) et Bernard étaient ses neveux. Le troisième fils Bernard, épousa une fille de Roricon, comte du Maine, et de Rothilde, fille de Charlemagne, destinée à devenir la femme de l'empereur de Constantinople Constantin, mais qui préféra à celui-ci son amant Roricon, auquel elle fut fiancée en 781.

Emenon ou Aymon II épousa d'abord la fille du duc de Gascogne, comte de Bordeaux, de laquelle il eut deux fils ; Adalard et Arnaud ou Bernard Renaud, futur duc de Gascogne, du chef de son oncle Sanche, Sancion.

En second lieu, Emenon ou Aymon II épousa la fille de Robert le Fort, tige d'une nouvelle dynastie, et de laquelle il eut deux autres fils, Adalelme et Adhémar, comte de Poitiers ; or le roi Eudes préféra donner ce comté à son frère Robert, ce qui occasionna une guerre terrible soutenue contre lui par la famille des Aymon, avec leurs nombreux alliés et amis.

On devine déjà que voilà, dans ces quatre fils d'Aymon, les types historiques français des quatre fils Aymon. Cette famille était des plus puissantes. Aymon I et après lui son fils aîné étaient à la tête et les chefs

d'un véritable grand clan aquitain composé de seigneurs les plus puissants, chacun maître d'une ville ou d'un ou plusieurs châteaux forts, comme Aymon Ier, maître de Montfort, Turenne et Dordonne (Castillon-sur-Dordonne), sa principale ville, place fortifiée ancienne, d'où le roi Pépin II data un diplôme en 844. Il avait deux filles, l'une qui devint abbesse en Quercy et l'autre qui épousa un grand seigneur, Gotfred dit comte de Turenne. Ses parents, amis et alliés étaient assez redoutables, assez hardis pour résister aux ordres des rois et même leur faire la guerre, ainsi qu'à leurs alliés; aussi lorsque Eudes eut privé Adhémar de son comté de Poitiers en faveur de son frère Robert, tous les Aymon, leurs alliés et Godfried de Turenne déclarèrent la guerre au roi; Walter, fils de Bernard, s'y joignit. Adalhelme, fils d'Aymon II et de la fille de Robert le Fort, osa assiéger S. Géraud, allié du roi, dans Aurillac et y fut tué. Walter, d'abord vainqueur, fut enfin pris par le roi Odon, son oncle, qui, impitoyable, lui fit trancher la tête.

Il était avec son frère Adhémar un des héros du siège de Paris par les Normands en 885, à côté de l'illustre évêque de Paris Gauzlin, de ses oncles, les rois futurs Eudes et Robert. Eudes battu fut obligé de restituer le comté de Poitiers au duc Adhémar.

Aymon père, résistant aux ordres de l'empereur, Louis le Débonnaire, gardait prisonniers et comme esclaves deux citoyens de Périgueux (*cives,* le mot s'y trouve), Lambert et son vieux père, qui lui avaient été confiés en garde comme otages après une guerre déjà lointaine. Aymon voulait aussi garder étroitement dans son château de Turenne leurs personnes pour s'approprier leurs biens et leurs héritages.

Il ne fallut rien moins qu'un rescrit comminatoire de

Louis le Débonnaire en 824 pour lui ordonner et le forcer à mettre en liberté les deux citoyens libres de Périgueux, sous peine d'exécution *manu militari*. On trouve dans Baluze ce curieux diplôme impérial et si impératif.

Ce fut bien pis avec son fils Emenon ou Aymon II, comte de Poitiers, et avec son frère Bernard. Louis le Débonnaire avait voulu spolier son neveu, le jeune Pépin II, fils de Pépin I roi d'Aquitaine de ce royaume et en disposer en faveur de son quatrième fils, son Benjamin de prédilection, le faible Charles le Chauve, dont la malignité d'alors en faisait un fils du comte Bernard et de la belle, mais impudique impératrice Judith.

Emenon que l'Astronome, historien de l'empereur Louis, appelait dédaigneusement un certain Eumène, *quidam Emenus*, à l'aide d'une armée d'Aquitains et de Gascons, éleva sur le trône d'Aquitaine le jeune roi Pépin II, et l'y maintint malgré l'empereur et l'évêque de Poitiers.

Louis le Débonnaire vint l'assiéger ainsi que son frère Bernard dans la cité de Poitiers, d'où il réussit à les chasser. Bernard se réfugia auprès de son frère Turpion, secret partisan d'Emenon et de Pépin II, mais que le roi, pour l'attirer à son parti, avait nommé comte d'Angoulême.

Mais Emenon se rendit à Turenne auprès de son beau-frère Godfred et tous les deux et leurs alliés soutinrent une guerre de partisans contre l'Empereur accouru pour poursuivre Emenon. Ils engagèrent son armée dans les défilés et les montagnes du Quercy, près le Puy d'Issolu. Ils harcelèrent tellement l'armée impériale, fuyant devant elle et revenant aussitôt après sur ses flancs et son arrière-garde, qu'ils firent traîner la

campagne en longueur. L'automne arrivant avec ses pluies, l'armée impériale fut décimée par les maladies et l'empereur obligé de se retirer sans avoir rien fait de bon.

En 842, Emenon assista avec Pépin II, ses Aquitains et ses Gascons à cette terrible bataille de Fontenoy, où des trois armées, celle des Francs de Charles le Chauve et de son frère Charles, de l'empereur Lothaire avec ses Austrasiens et Saxons et celle de Pépin II, il périt plus de cent mille combattants. A la vue du champ de bataille jonché çà et là d'entassements de cadavres et ruisselant de sang, les deux vainqueurs furent si épouvantés qu'ils ordonnèrent de cesser les poursuites et de ne plus faire des prisonniers. Ce désastre terrible, ainsi que celui dont nous allons parler, eut les plus terribles conséquences : il décima l'élite des guerriers, comtes, ducs et chevaliers francs, et rendit plus facile et plus fatale chaque invasion successive des Normands.

En 844, Charles le Chauve, si faible guerrier, assiégeait en vain la cité de Toulouse refusant de reconnaître son pouvoir et se déclarant pour Pépin II. Il réclama un nouvel envoi de contingents. Le fils naturel de Charlemagne, l'abbé Hugues, vaillant guerrier, partit pour le secourir à la tête d'un grand corps d'armée composé de l'élite des Francs et des plus nobles ducs et comtes.

Emenon le surprit, le cerna dans une forêt près d'Angoulême et anéantit son armée. Hugues resta sur le champ de bataille et, dans la nuit, le faible reste des Francs échappés à ce massacre, à cette épouvantable boucherie étaient faits prisonniers, et parmi eux l'abbé Loup de Ferrières, sauvé par son vêtement ecclésiastique. Emenon mit celui-ci en liberté, à la demande de

son frère Turpion, maintint sur le trône Pépin II jusqu'à l'évènement ci-après et après lequel encore il le rétablit pour quelque temps.

Les Francs chantaient désespérés un chant funèbre sur la mort lamentable du vaillant Hugues; les soldats Aquitains et Gascons triomphants y répondaient par des cris de guerre et des hymnes joyeux et grossiers, à côté de grands entassements de cadavres jonchant le sol au milieu de torrents de sang. L'historien Nithard, un carlovingien fils de l'abbé d'Angelbert et d'une fille de Charlemagne, s'est singulièrement contredit au sujet de l'échec d'une campagne devant la ville. de Troyes que les chansons et gestes représentaient assiégée par Beuves d'Aigremont (*Grammont*). Nithard affirme, en effet, qu'à cette période de la guerre, Charles le Chauve, vainqueur, entrait en triomphe dans Troyes, le vendredi saint.

Mais changement subit et curieux de fortune. Voilà Charles le Chauve triomphant à Troyes le vendredi saint. Qu'arrive-t-il le samedi saint, le lendemain? Cette nuit-là, comme le samedi saint de Pâques, on célébrait à cette époque un service aussi solennel que celui du dimanche suivant. Les rois, princes et grands y assistaient en pompe, en grande cérémonie.

Mais comment le Roi pourra t-il y assister. Il n'a absolument rien; il a perdu couronne royale, manteau, vêtements royaux; il n'a absolument rien que sa chemise sur le corps! Voilà le triste état où est réduit ce monarque prétendu vainqueur la veille, le voilà! Il lui est impossible d'assister à la pieuse et solennelle cérémonie du samedi saint.

Mais ô miracle! s'écrie l'historien naïf, le pieux évêque Nithard, au moment où le Roi ne pouvant se rendre à l'église se retire dans son appartement privé, une dépu-

tation d'Aquitains de son parti, opposé à celui d'Emenon ou d'Aymon II, arrive, envoyé par le rival de celui-ci, l'évêque de Poitiers, elle apporte couronne, sceptre, manteau royal en la chapelle privée du Roi, ce vainqueur ayant tout perdu dans sa fuite triomphale!

Après cet exploit, Emenon et son beau-frère le duc Sanche allèrent de concert faire une malheureuse expédition en Espagne. Sanche duc de Gascogne y est clairement désigné. Pour Emenon, son nom y est assez mal orthographié. Le texte porte Eprenon mais il le nomme un grand duc de France. Je suis convaincu, qu'ainsi que de Marca l'a affirmé, il s'agit du célèbre duc des Francs Emenon ou Aymond II. Le duc Sanche et lui eurent la malechance d'être battus et faits prisonniers par l'émir Sarrazin qu'ils étaient allés attaquer. Ils seraient certainement longtemps restés captifs. Mais ici se place un incident assez louche : l'intervention du roi Charles le Chauve; ce fut lui qui fournit et avança la rançon du duc Sanche et sans doute celle de son compagnon Emenon.

Mais dès la mise en liberté de Sanche, à son arrivée en France, se place un triste incident. Le jeune roi Pépin II est aussitôt pris traîtreusement et livré à Charles le Chauve par son beau-frère Sanche. On pense que ce fut là la condition et le prix de la rançon du duc de Gascogne, livrant un beau-frère, comme le roi de Gascogne Yon (Sancion), livra à Charlemagne son beau-frère, Renaut de Montauban.

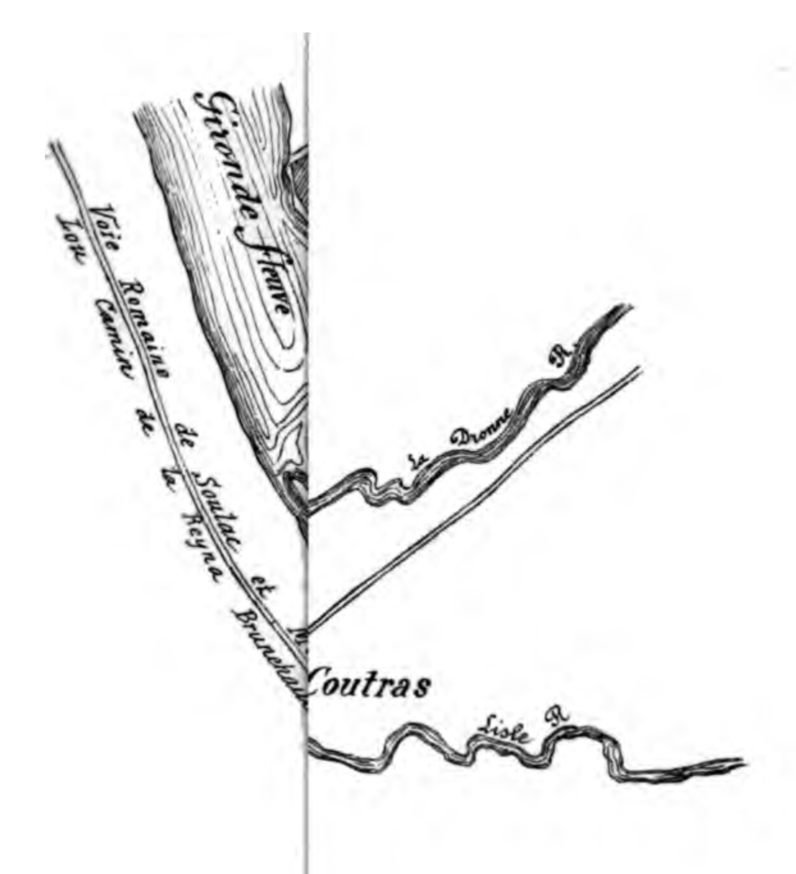
Quand Pépin II put s'échapper du monastère où il avait été enfermé, Emenon le rétablit pour quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin il tombât définitivement au pouvoir de son oncle usurpateur de ses légitimes droits et de son royaume héréditaire d'Aquitaine.

A la mort de son frère Turpion le Magnifique, comte

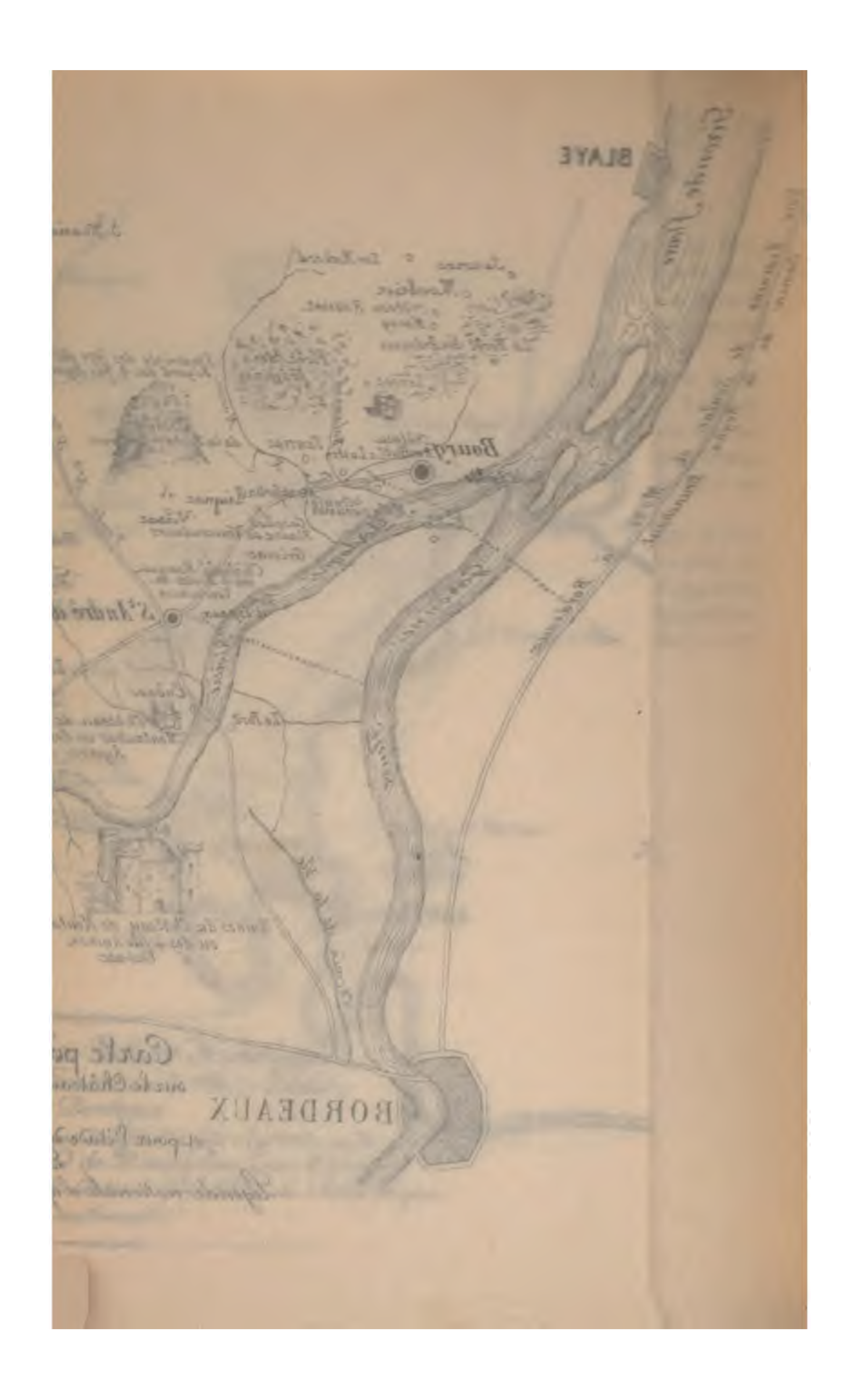
d'Angoulême en 864, Emenon ou Aymon II le remplaça comme comte d'Angoulême. Il était déjà le troisième comte de Périgord du chef de son père à la mort de celui-ci. Il possédait donc les mêmes Etats que son père.

Batailleur éternel, il devait mourir en bataille. Il eut une guerre privée avec un autre guerrier, Landry, comte de Saintes, à propos de son château de Rancogne. Il tua celui-ci en duel, mais reçut en même temps de son adversaire des blessures si terribles qu'il en mourut huit jours après en 866.

Les *Annales d'Aquitaine* mentionnent la date, le jour et l'année où périt ce grand personnage qui a joué un si grand rôle dans notre histoire, qu'elles l'appellent justement *Princeps Emeno*. Il fut enterré à Angoulême dans l'église Saint-Cybard, qu'il avait contribué à restaurer et à embellir.


Gironde fleuve
Voie Romaine de Soulac et
Lou Camin de la Reyna Brunehau
la Dronne R.
Coutras
Lisle R.
Montaigne


Donjon
du Château de Montravel
haut
Castillon
Dordogne R.
Lamothe
Montravel bas Montravel



LIMITE

DE

LA DOMINATION GALLO-ROMAINE

AVEC LA GERMANIE INDÉPENDANTE

ENTRE LE RHIN ET LE DANUBE

« Si l'on veut savoir quels ont
» été les résultats de la domination
» romaine.. , le moyen le plus sûr
» n'est pas de consulter les livres
» et de se renseigner auprès des
» historiens, il vaut mieux parcou-
» rir le pays. Un voyage, même
» rapide, nous en apprendra plus
» qu'un long séjour dans les bi-
» bliothèques ».

Gaston Boissier.

L'épigraphe que je mets en tête de ces lignes, extraite de l'Afrique romaine de M. G. Boissier, convient parfaitement à mon sujet.

M'étant trouvé en opération topographique sur les bords du Danube, entre Ingolstad et Ratisbonne (Castra Regina), j'ai été frappé du grand nombre de termes celtiques conservés par la toponymie de la région où habitaient, dans l'antiquité, les Décumates.

Des nécessités de position et surtout l'urgence de

mes travaux géodésiques, m'ont empêché de faire un recueil de cette nomenclature dérivée incontestablement de la colonisation gallo-romaine de cette région.

J'ai pu constater toutefois que les noms d'origine celtique se retrouvent pour presque toutes les localités situées en deça du « limes », ce puissant rempart-limite qui, de nos jours encore, offre les vestiges les plus grandioses de la domination gallo-romaine sur le sol actuellement soumis aux Tudesques modernes.

Cette puissante ligne de défense se composait de deux bras :

1° Le rétique (1) de la Vindélicie (Teufelsmauer = Mur du diable) limitait depuis Irnsing, village à environ 35 kilomètres sud-ouest de Ratisbonne, jusqu'à Welzheim, petite ville à 37 kilomètres, est-nord-est de Stuttgart, sur une longueur de 174 kilomètres, la partie de la Rétie située sur la rive gauche du Danube;

2° Le Pfahlgraben (fossé palissadé) allait de Welzheim en contournant les confins de la province Germania prima, sur 368 kilomètres aboutir à Rheinbrohl, sur la rive droite du Rhin, à environ 15 kilomètres au nord de la ville de Neuwied (2).

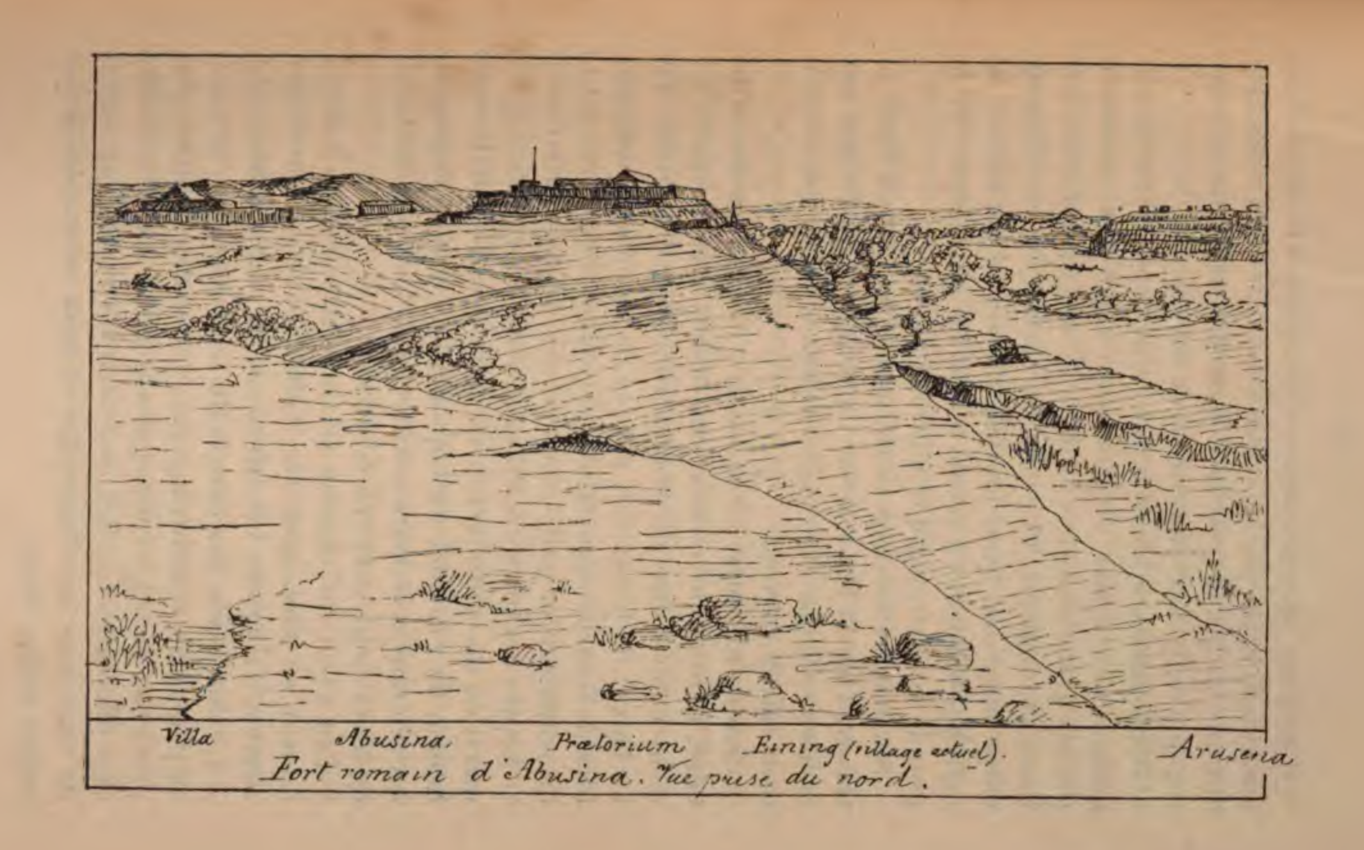
Ces deux bras formaient, pendant près de quatre siècles, la ligne séparative entre la civilisation gallo-romaine et la barbarie germanique.

Les savants s'en sont occupés depuis fort longtemps, mais leurs recherches se sont bornées, jusque dans ces derniers temps, à compulser les auteurs anciens et par ce moyen rien de concluant n'avait encore été atteint.

---

(1) Depuis Marc-Aurèle : Rætia IIa.

(2) A environ 5 kilomètres au nord-est de cette ville, près du village de Niederbiber, on a découvert sous les alluvions de la Wied (affluent de droite du Rhin) une des plus grandes forteresses romaines du « limes » (Victoria), qu'aucun historien ancien n'a mentionnée.



Fort romain d'Abusina. Vue prise du nord.

Il n'en est plus de même depuis que les fouilles intelligentes dirigées par M. l'abbé Schreiner et M. Sellmaier ont mis au grand jour la disposition savamment stratégique de la tête de cette ligne de défense.

Dans son ensemble, le rempart-limite peut être regardé comme une chaîne de tirailleurs-éclaireurs, soutenue par les grandes gardes formées de forts échelonnés sur toute sa longueur. Ces forts ou castels étaient distants entre eux d'une demi-journée à une journée entière de marche, formant en même temps les gîtes-étapes de la grande voie stratégique qui les reliait.

Sur le bras limitant la Germania prima, ces forts se trouvent sur la ligne même du rempart; tandis que sur la limite rétique, ils en sont éloignés en arrière de un à deux milles environ.

Comme toujours, à l'occasion d'une occupation militaire, le rôle que jouaient ces castels n'était pas seulement celui d'être un boulevard contre l'invasion des barbares; ils formaient, par les impedimenta inséparables de toute concentration de troupes, des foyers actifs de colonisation gallo-romaine des régions frontières.

Auprès des forts s'établissait tout d'abord cette agglomération de cantiniers et de pourvoyeurs connue sous le nom de « canabæ » à laquelle plus tard se joignaient les vétérans avec leurs familles après l'accomplissement de leurs vingt-cinq ans de service.

Peu à peu ces canabæ se transformaient en villages (vicus), en municipes, etc. Telle fut l'origine de *Castra Regina*, d'*Augusta Vindelicorum*, de *Moguntiacum*, etc.

L'exhumation des castels du limes constituera donc, au point de vue archéologique, une source d'autant plus précieuse pour l'histoire gallo-romaine que les fouilles déjà effectuées ont fait découvrir les restes importants de véritables forteresses qui ne sont mentionnées par aucun auteur latin.

Il est à remarquer que c'est dans le voisinage de certains cours d'eau, dont les alluvions périodiques ont couvert les constructions anciennes, que l'on fait toujours les trouvailles les mieux conservées.

Un des points les plus importants de la ligne fortifiée en question, est l'endroit de transition où le rempart, construit par la main de l'homme, fait place à une ligne de défense naturelle. C'est à la pittoresque gorge de Weltenburg, où le Danube, après avoir traversé les masses rocheuses du Jura souabe, cessant d'être guéable, commence à devenir infranchissable.

Ce défilé est le point de départ du « limes », qui, selon les règles de fortification romaine, était protégé par deux têtes de pont, une sur chaque rive, entre lesquelles la grande route stratégique franchissait le fleuve se dirigeant sur Castra Regina (Ratisbonne), dépôt de la III[e] légion auxiliaire (Italica adjutrix, formée sous Marc-Aurèle) et puissant boulevard contre les tribus germaniques.

De ce point le « Mur du diable » se dirige à l'ouest sur la rive gauche du Danube, vers Punzenhausen et de là par Lorch (Lauriacum) sur Welzheim, à la limite de la Rétie et de la Germanie supérieure.

C'est sur la rive droite du Danube, près du village d'*Eining* et de l'embouchure canalisée de la rivière désignée par le nom celtique « Abens », à 6 kilomètres ouest d'Abensberg, que M. l'abbé Schreiner a fait découvrir le fort d'*Abusina,* formant tête de pont, à 1,200 mètres, à vol d'oiseau, et vis-à-vis le castel d'*Arusena,* situé sur la rive gauche du Danube.

Les fouilles, commencées par le savant abbé, ont été continuées après son départ par M. le professeur Sellmaier. On leur doit la mise au jour d'un ensemble de constructions des plus remarquables.

D'abord le castel d'Abusina, très bien conservé, forme un rectangle de 135 mètres de longueur sur 110 mètres de largeur. Près de ce fort se trouve l'inséparable *villa,* de 60 mètres de longueur sur 20 mètres de large. Les détails luxueux de celle-ci : large installation de bains, locaux chauffés par des calorifères encore intacts, salles de réunion, etc., indiquent avec certitude sa destination de casino des officiers.

A un kilomètre du fort et de la villa, dans un périmètre d'environ 6 kilomètres, on a déblayé une partie assez considérable de la ville qui a succédé à l'ancienne canabæ. Un examen très minutieux de l'état des lieux a démontré qu'ici, comme dans la Lambèse numide, la garnison ne logeait pas dans le fort : les officiers et les soldats habitaient avec leurs familles la *ville* d'Abusina.

Le nombre des objets, de toute nature, recueillis jusqu'à présent dans les fouilles, dépasse 3,000, consistant en armes, parures, ustensiles, vaisselles, etc. Les monnaies et médailles trouvées, vont de l'époque d'Auguste à celle de Théodose (30 avant à 395 après J.-C.). Jusqu'à présent les pièces les plus remarquables sont deux ex-voto et un diplôme d'honneur (*missus honesta missione*) en bronze, contemporains du premier des Antonins (*T. Aelius Aurelius Hadrianus Antoninus Pius*).

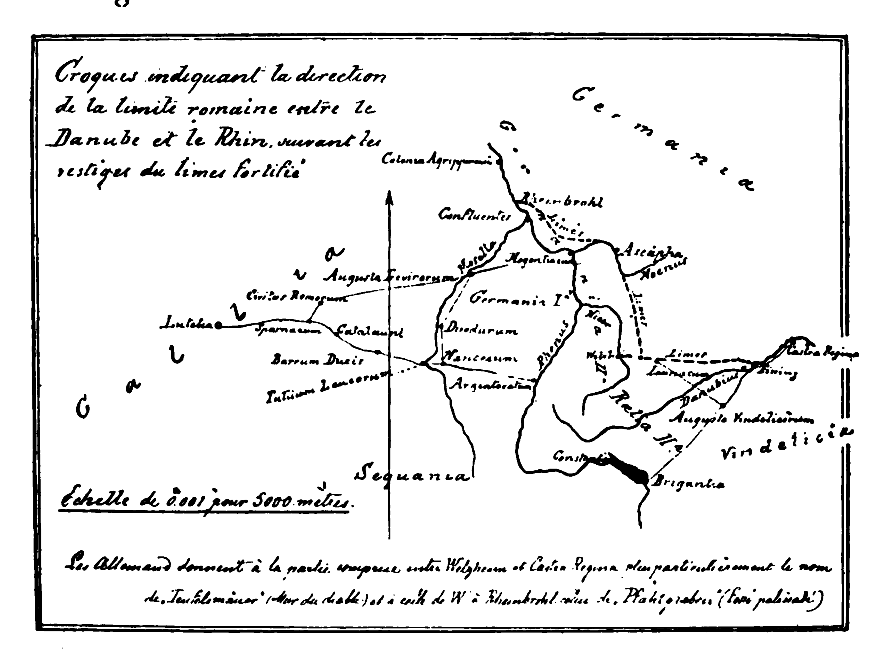
Les marques de coin, imprimées sur les briques et les tuiles, comme aussi les inscriptions, indiquent que la garde du « limes » avait été confiée ici :

1° A la III[e] légion (*Italica adjutrix*) supplémentaire, formée sous Marc-Aurèle ;

2° A la III[e] cohorte britannique
3° A la I[re] cohorte (*flavia canatha*) (1) } troupes auxiliaires.

(1) *Flavia Canatha (Cohors), corps auxiliaire syrien.*

Mais ce qui parmi les vestiges épigraphiques m'intéressait le plus, était de trouver, sur les inscriptions votives, le nom du dieu Mars accompagné de ses surnoms gaulois de *Caturix*, de *Camulus*, etc. Ce fait, joint à celui des désignations celtiques, conservées par la toponymie des Champs décumates de la Rétie, permet de conclure que l'élément dominant de la colonisation de cette région, était essentiellement celtique et comme tel gallo-romain.



En ce qui concerne le point de vue de géographie administrative et politique, depuis le règne d'Auguste à celui de Théodose, la limite de l'Empire romain entre le Danube et le Rhin a été très réellement le rempart puissamment fortifié qui, sous les noms de « *Mur du diable* » (Teufelsmauer) et « *Fossé palissadé* » (Pfahlgraben) s'étend de Eining à Rheinbrohl, et non pas seulement le cours des deux fleuves.

Malgré la densité considérable de la population actuelle, qui a dû transformer en carrières la plus grande partie des anciennes constructions, ce qui en reste est encore assez important pour pouvoir suppléer à l'insuffisance des historiens et faire rectifier la limite erronée admise jusqu'à présent dans cette région.

NOTE ADDITIONNELLE

Le Limes.

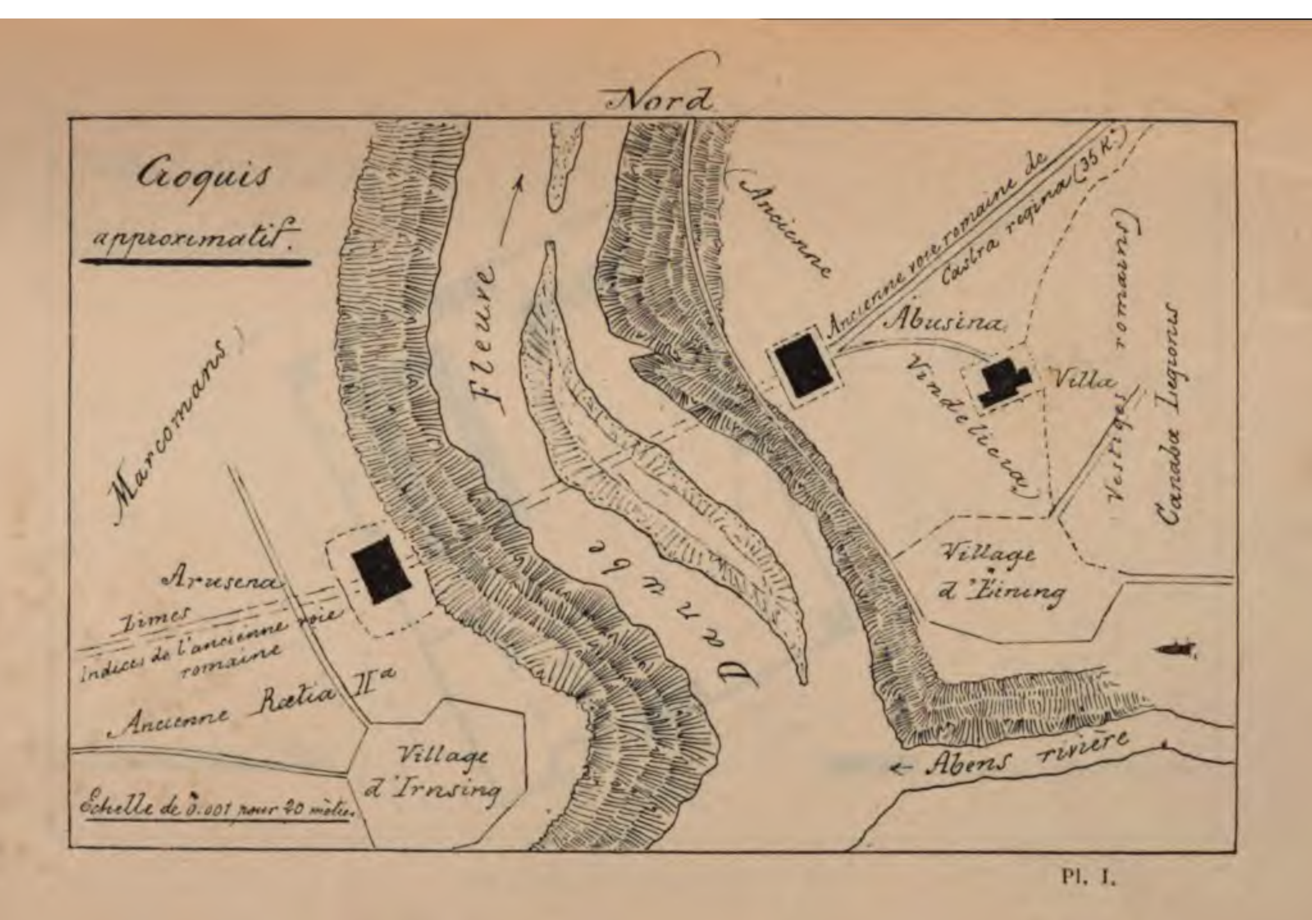
Des fouilles récentes ont mis au grand jour la preuve incontestable que le puissant rempart élevé entre Rheinbrohl (près de Cologne) et Abusina (près de Ratisbonne) a été pendant plus de quatre siècles la frontière gallo-romaine avec les peuples barbares de la Germanie (Marcomans, Cattes, etc.).

Il ne se passe presque pas de jour sans que l'on ne fasse une découverte archéologique plus ou moins importante en deçà de cette ligne artificiellement fortifiée.

Il y a quelques semaines, on a trouvé, entre Oberlahnstein et Braubach, sous une couche d'alluvions, des constructions romaines, d'où l'on a retiré quantité d'instruments aratoires, preuve d'un établissement agricole important. Cette trouvaille rustique, qui n'est pas la seule dans la région des limes, est une réponse à ceux qui prétendent que l'occupation romaine de la rive droite du Rhin avait été purement militaire.

Nous devons ajouter que la toponymie celtique de cette région, sous son apparence latine, offre une grande importance historique par l'étymologie ou l'analyse des noms de lieux.

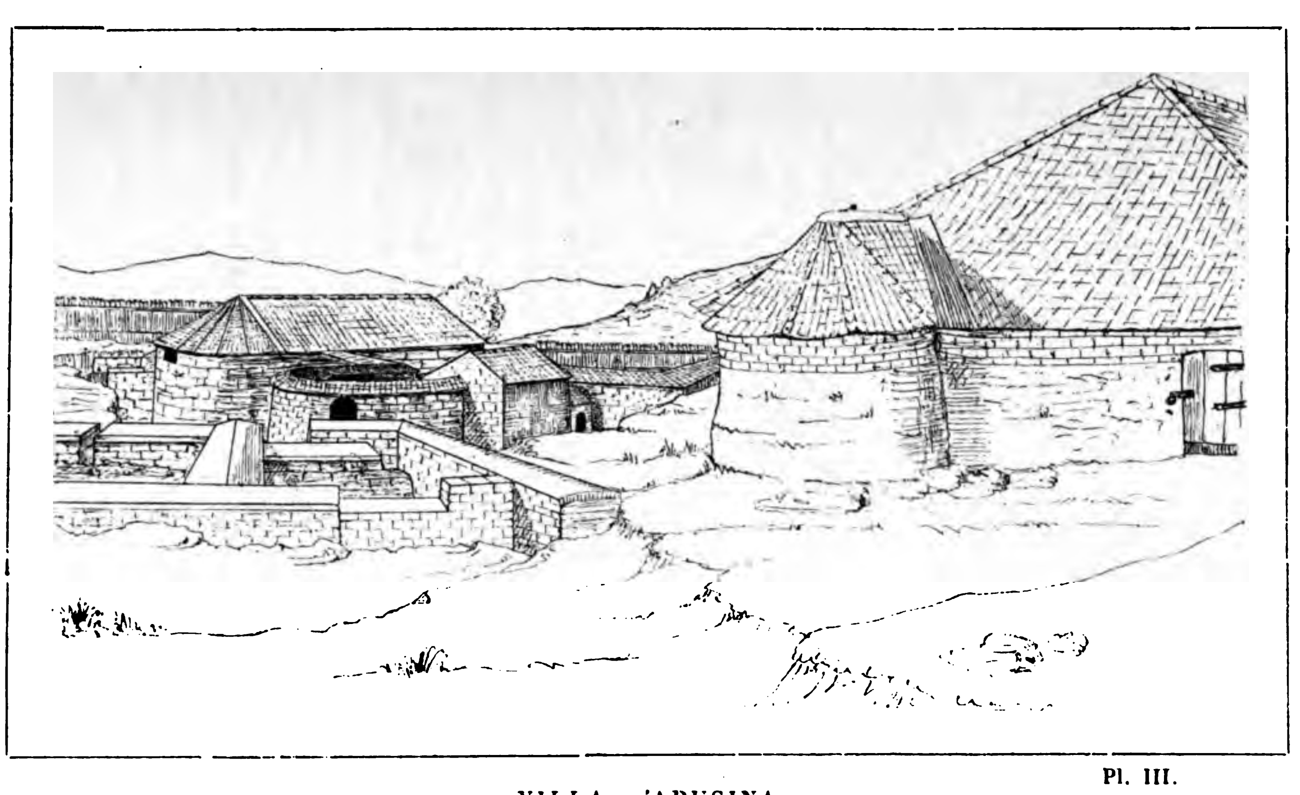
Mars 1896. L.-PARQUET.


Nord
Croquis approximatif.
Marcomans
Fleuve
Danube
Ancienne
Ancienne voie romaine de Castra regina (35 K.)
Abusina
Vindelicia
Villa
Vestiges romains
Canabæ Legionis
Village d'Eining
Arusena
Limes
Indices de l'ancienne voie romaine
Ancienne Rætia IIa
Village d'Irnsing
Abens rivière
Échelle de 0.001 pour 20 mètres

Pl. I.

CASTEL D'ABUSINA

Pl. II.



Pl. III.

VILLA D'ABUSINA

LES

CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

DE BORDEAUX

Par M. Emilien **PIGANEAU**

Une affiche que l'on voyait naguère, apposée sur les murs de notre cathédrale, annonçait pour le mercredi 27 du mois dernier (juin 1894) une cérémonie religieuse à l'église paroissiale Saint-Pierre, de notre Cité. C'était sous la présidence de Mgr Lécot, archevêque de Bordeaux, le baptême de quatre cloches destinées au clocher de cette église. Nous connaissons l'église Saint-Pierre, nous savons sous quel prétexte, souvent invoqué en pareille matière, de consolidation, elle a, par des transformations dont je ne veux pas discuter l'à-propos, perdu à peu près le caractère primitif qui faisait son intérêt archéologique. Je rappellerais même à peine la discussion qui eut lieu à certaine époque dans nos séances entre l'identité, que je contestais fort pour ma part, entre cette église Saint-Pierre et l'église Saint-Rémy dans laquelle aucuns voulaient voir la basilique Saint-Pierre signalée par le fameux miracle raconté naïvement par le bon Grégoire de Tours. A un clocher remis à neuf, il fallait de nouvelles cloches, et pour cela, déloger les trois anciennes auxquelles, ce me semble, on n'avait d'autre tort à reprocher que de ne

rappeler que des noms d'autrefois. Ces trois cloches descendues, gisaient en bas de la tour. C'est là que j'ai pu les examiner avant qu'elles ne prissent la route de Saint-Emilion, pour aller dans l'ancien couvent des Dominicains de cette ville, converti en fonderie de cloches par MM. Vauthier père et fils, d'où sont sorties les quatre nouvelles, et où elles seront probablement détruites pour servir à de nouvelles fontes, à moins que quelque antiquaire amateur n'en fasse l'acquisition, ou qu'un clocher déshérité ne veuille les adopter. On sait que l'on trouve parfois dans certaines églises paroissiales des cloches provenant d'ailleurs. J'en ai cité maints exemples dans une notice précédente. On me disait dernièrement qu'à Puisseguin, il y a une cloche qui était autrefois à Saint-Sulpice-de-Faleyrens dont l'église a su cependant conserver sa sœur datée de 1545. — Quoi qu'il en soit de la future destinée des cloches de notre église Saint-Pierre, je signale ici leur départ de l'église bordelaise où elles ont depuis des siècles appelé les paroissiens du quartier, et ce n'est pas sans un certain regret que nous les voyons disparaître; deux du moins, d'entre elles, car je crois que la fabrique de Saint-Pierre se proposait de conserver la plus petite, sur laquelle on fit l'inscription :

CLOCHE DES MESSES POUR L'ÉGLISE SAINT-PIERRE
DE BORDEAUX 1772 — TURMEAU FECIT

Sur la plus grande on lit, disposée sur quatre lignes, l'inscription suivante :

✝ LAN 1737 IE ESTE BENITE PAR Me LOVIS RIBOVLY
CVRE DE LA PRESENTE PARROISSE ST PIERRE ESTANT
PREMr MARGVILr — DHONNEUR Me JEAN BAPTISTE

SIMON DESNANOT CONS^er DV ROY EN LA GRANDE CHAMBRE DV PARLEMENT DE BORDEAUX ET M^s BEAVNE AVOCAT EN LA COUR CASTAING CITOYEN THOMAS PROCVREVR SINDIC AV PARLEMENT ET ME^s MIRAMOND BOVRGEOIS ET PENICAVD PROCVREVR AV PARLEMENT GRANDS OVVRIERS DE LA DITTE EGLISE BOLLE SECRETAIRE

La troisième, et la plus intéressante, mesure environ 0^m88 de hauteur, 1^m15 ou 1^m16 au diamètre supérieur, et 2^m17 à son grand diamètre inférieur. Elle date de l'an 1503 selon son inscription en caractères gothiques dont j'ai essayé de faire un estampage, malgré l'ardent soleil et la difficulté de se mouvoir parmi les poutres au milieu desquelles on l'avait déposée.

✠
ihs m lan mil v m fo feit lo prnt de sant
pierre de bord dieu et ma fei fort duputz

Deux ou trois petits bas-reliefs quadrangulaires représentant la crucifixion surmontent chacun une croix chargée d'arabesques et de fleurs de lys.

Dans sa notice sur les cloches de Bordeaux, 1858, M. l'abbé Pardiac mentionne les trois cloches de Saint-Pierre, p. 17 et 18, et il traduit ainsi cette dernière inscription :

Jésus, sauveur des hommes — Maria — l'an mil cinq cens trois fut fait le présent de St-Pierre de bourdeaux — fort duputs — Dieu et ma foi.

Il pense que ce Fort Duputz est le donateur de la cloche, présent fait à l'église, ce qu'indiqueraient les quatre lettres contractées, prnt.

On pourrait trouver de la phraséologie dans la réflexion qu'il ajoute : « Fort Duputs est la réunion de

deux noms chers aux Bordelais, le premier est celui du saint dont le tombeau est en grande vénération dans la crypte Saint-Seurin; le second, sauf une petite différence dans la terminaison, appartient à l'honorable famille qui a fourni à l'église d'Alger son premier évêque ».

Qu'en qualité d'ecclésiastique il ait glissé dans son opuscule un petit hommage au vénérable prélat, enfant de notre ville, je le conçois, mais, à mon sens, le nom de Duputz, Dupuch, à variante est assez commun dans notre Sud-Ouest pour qu'il ait existé aux premières années du XVI[e] siècle, avant et après, et dans la paroisse Saint-Pierre une famille bordelaise n'ayant aucun lien de parenté avec les ancêtres de Monseigneur d'Alger, et puis le prénom de Fort était lui-même assez employé au moyen-âge. On s'appelait Fort, Fortis, comme on s'appelait Pierre ou Jean ou Guillaume, sans présenter pour cela aucun rapport d'identité avec le légendaire personnage de la crypte Saint-Seurin.

Pour ma part je croirais plutôt qu'il faut lire *fo feit to sent* de Saint-Pierre, etc., le sent au moyen-âge signifiait cloche, d'où le terme *tocsin, toque sent*. Au lieu de Dieu et ma foi, j'inclinerais à penser qu'il y a là tout simplement le nom du fondeur *deuzet ma feit :* Deuzet m'a fait, et le nom de Fort Duputz serait celui d'un des principaux paroissiens de Saint-Pierre, peut-être le donateur.

Il est à remarquer là, comme je l'ai vu maintes fois dans les registres de Saint-Emilion, dans les premières années du XVI[e] siècle, ce mélange de mots gascons et français alors que la langue française tendait à se substituer aux idiomes provinciaux.

En terminant, j'exprime toutefois le regret que la fabrique de l'église Saint-Pierre se soit défaite de ces

deux anciennes cloches, celle surtout de 1503, dont l'âge vénérable aurait dû la préserver de la destruction et qu'un musée archéologique aurait pu recueillir. Il me reste cette espérance, que M. A. Vauthier aura l'occasion de la vendre à quelque paroisse lointaine peut-être, car sa clientèle est grande dans notre Sud-Ouest, mais toujours est-il qu'elle aura quitté à jamais le clocher pour lequel elle avait été faite et qu'elle n'aurait peut-être jamais dû déserter.



LE 25 JANVIER A SAINT-ÉMILION

ET LES FRAIS DE GUERRE QUI S'ENSUIVIRENT

DÉNOMINATION DES MONNAIES ALORS EN USAGE DANS LE PAYS

Par M. Emilien PIGANEAU

Le mercredi 25ᵉ de juillet 1590 fut un jour néfaste dans l'histoire de la ville de Saint-Emilion, moins cependant que la journée du 20 février 1568 où elle fut pendant trois jours mise au pillage par une bande catholique venue soi-disant pour la protéger, mais tout autant déplorable par les conséquences que l'affaire du 16 octobre 1580 où elle fut surprise par un parti du roi de Navarre, troupe qui, sous la conduite même du brave Sully, pénétra de nuit dans la ville par la brèche d'une tour voisine du portail Brunet, où l'on avait introduit une mine, un *saucisson,* dont l'explosion retentit, paraît-il, jusqu'à Coutras.

La victoire du Béarnais à Ivry (14 mars), qui suivit la mort violente d'Henri III et précéda de quelques jours celle du vieux cardinal de Bourbon, un instant roi de France sous le nom de Charles X, porta un coup fatal au parti de la Ligue auquel, en 1577, la ville de Saint-Emilion, éminemment royaliste, avait d'abord refusé son adhésion pour s'y rallier plus tard en 1588.

Elle fut des premières à reconnaître Henri de Bour-

bon comme légitime successeur des Valois. Sa position stratégique, qui en faisait un avant-poste, comme un boulevard du pays bordelais, lui valait d'être sans cesse l'objet de la convoitise des partis comme elle l'avait été jadis pendant les guerres anglo-françaises des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles et celles des guerres dites de religion.

Malgré les nombreux avertissements venus de Bordeaux et de Libourne sur les tentatives (entreprinses des ennemis du roy), malgré le zèle, souvent assez mal servi, des magistrats pour veiller à la sécurité de la ville et à sa *conservation* sous l'*obeissance du roy*, il s'y trouvait néanmoins quelques personnages partisans secrets de la politique de Mayenne; deux de ces personnages, les capitaines Lafaye et Caburlaud entretenaient sourdement des intelligences avec les chefs de la Ligue. Aussi le 25 juillet, grâce à la connivence de quelques habitants, auxquels du reste on ne tarda pas à faire le procès en Parlement, un parti ligueur parvint à s'introduire dans la cité. Les magistrats envoyèrent à la hâte de tous les côtés demander du secours. La ville de Libourne, menacée elle aussi, s'empressa d'envoyer des munitions de guerre avec un certain nombre de soldats sous la conduite du capitaine La Bellue et de Raymond de Cazes, qu'Henri IV ennoblit en 1595 et un des ancêtres du duc Decazes dont la mémoire est chère aux Libournais. Castillon envoya aussi des munitions et des troupes sous le commandement de son gouverneur M. de Saint-Ouin; M. de Barrault (Aymeric-Jaubert de Barrault) du Bazadais accourut de son château de Lugagnac avec quatre ou cinq cents hommes, traversa la Dordogne à Branne (1) et vint avec ses gens au secours de la ville, tandis que d'un autre côté arrivait un sieur

(1) L Drouyn, *Variétés Girondines*, t. II, p. 47.

de Sainte-Colombe à la tête de quelques cavaliers. Une manœuvre de cavalerie étant alors, comme de nos jours, assez difficile dans les rues tortueuses et escarpées de la cité, ces cavaliers avaient mis pied à terre et attaché leurs montures à une entrée de la ville, sans doute à la porte Bourgeoise. Les ligueurs traqués se sauvèrent et, paraît-il, d'après les procès-verbaux de jurade des 30 juillet et 14 août, enfourchèrent ces chevaux pour détaler au plus vite. Néanmoins ils furent poursuivis; une charge eut lieu au travers des vignes et des prés voisins du village de Faurie (à deux kilomètres environ au nord de Saint-Emilion), charge où périt le capitaine Lafaye et où les défenseurs perdirent, outre les chevaux enlevés, deux autres de ces animaux tués.

Débarrassée de ses ennemis, la ville fut sommée d'acquitter sur le champ une indemnité de guerre; les magistrats, instruits par l'expérience, songèrent à se débarrasser aussi de leurs protecteurs; ils empruntèrent diverses sommes tant pour la poudre, boulets et autres munitions, que pour fournitures de vivres, pain et vin distribués aux soldats. Sur le rapport de M. de Lescure, conseiller au Parlement, et du grand sénéchal M. Jacques de Merville, le Parlement autorisa les magistrats à lever une taxe extraordinaire sur les habitants de la ville et ceux de la juridiction. Cet impôt, destiné au remboursement des emprunts et à l'indemnité des chevaux pris ou tués, fut fixé à la somme de cinq cents écus, à répartir sur la ville et les paroisses de la juridiction.

Il se passa près d'un an (1) avant que, toutes les for-

(1) La cotisation de la ville fixée à 171 écus, 52 sols, 6 deniers tournois avait été payée dès le 7 janvier 1591. Cent écus furent remboursés à François Barbot, et le reste à une demoiselle Hélène de Boysse, qui avaient prêté cette somme à la ville.

malités remplies, les syndics des paroisses pussent percevoir les sommes afférentes à leur part de quotité: enfin les 5 et 6 mai 1591, les opérations des collecteurs terminées, les syndics se présentèrent à la maison commune portant aux magistrats les sommes qu'ils avaient recueillies. Le registre de jurade qui relate ces versements en offre une énumération curieuse en ce qu'elle donne les termes monétaires de l'époque (fin du XVIe siècle).

En voici quelques extraits :

Aujourdhuy cinquiesme du moys de may mil cinq cens quatre vingtz onze estans assambles en la maison commune de la ville Sainct Emilion honnorable Pierre Bouquey Pierre de Lafaye Arnaud de Seze Helies de La bayme et Anthoyne de Seze maire et jurats de la dicte ville et jurisdiction..... Sest comparu en sa personne Bernard Gibert sindic de la parroisse Sainct Laurens lequel a paye et satisfait aus dicts sieurs mayre et jurats la somme de neuf escuz sol et trante sept soulz dix deniers en *six carnes de quartz descu huict reaux de dix soulz piece un franc* dargent de vingt solz douze reaux de cinq soutz et autre monnoye faisant ladicte somme de laquelle les habitans de la dicte parroisse ont este cothizes pour leur part de la somme de cinq cens escuz ordonnee estre payee tant par les habitans de la dicte ville que les parroisses de la jurisdiction d'icelle pour avoyr faict vuyder le sieur de Saincte Colombe et ses troupes et autres capitaynes qui estoyent venus au secours de la dicte ville pour faire vuyder ceulx de la Ligue qui l'avoyent envahie. Et en mesme instant les dits sieurs maire et jurats ont receu de Louys Gardera et Guilhem Chevalier scindictz de la parroisse de Vignonnet la somme de vingtz escus

trente sept soulz six deniers en deulx escus *pistolets* d'or unze francs d'argent de vingtz soulz piece cinq *carnes* de testons six escuz en reaux de dix et de cinq soulz et le reste en monoye faisant la dicte somme en laquelle les habitans de la dicte parroisse avoyent este cothizes pour leur part de la dicte somme de cinq cens escuz. — Et pareilhement les dicts sieurs maire et juratz ont receu de Leonard dela Pelaterye et Leonard Augereau scindictz de la parroisse Sainct Christophe des bardes la somme de quarante huict escuz sept soulz six deniers en ung double henric? ung escu sol une pistole valant deux pistolets dix neuf carnes en quartz descu huict escuz en pieces de vingtz soulz et huict carnes testons trente escuz, de dix soulz piece et le restant en monoye faisant la dicte somme en laquelle somme les habitans de la dicte parroisse Sainct Cristofle ont este cothizes pour leur part de la dicte somme de cinq cens escuz. — Ont pareilhement les dicts sieurs maire et juratz receu de Jehan Duserrey et Helion Anthoyne scindictz dela parroisse Sainct Ypoly la somme de vingt deulz escuz en ung escu pistolet *Cinq carnes* de *quarnes* de quartz descu sept *carnes* de testons une realle de quarante soulz seze francs dargent de vingt soulz piece deulx escu en deux cartz descu et autre monoye blanche faisant ladicte somme en laquelle les habitans de la dicte parroisse ont este taxes pour leur part de la susdicte somme de cinq cens escus. — Plus ont les dicts sieurs maire et juratz receu de heliot Symard et Pierre Couperie scindictz de la parroisse Sainct Martin de Mazerat la somme de vingt sept escuz sol en dix sept carnes de quartz descu douze francs dargent de vingt soulz piece vingt quatre realles de dix soulz piece et autre monoye blanche faisant ladicte somme de vingt sept escuz et ce en desduction de la

somme de quatre vingtz dix sept escuz dix huict soulz que les habitans de la dicte parroisse doibvent pour leur part et cothité de la susdicte somme de cinq cens escus...

Et advenant le landemain sixiesme desdicts moys et an les sieurs maire et juratz de la dicte ville estans assembles en la dicte maison commune d'icelle ont receu de Pierre Rulleau scindic de la parroisse Sainct Estienne de Lisse la somme de vingt escuz sol en une pistolle de deux pistoletz trois escuz pistoletz un ducat Sainct James(1)? Sept carnes de quartz descuz et trois carnes de testons et cinq francs dargent de vingt soulz piece et autre monoye faisant la dicte somme..... pour leur cothite de la dicte somme de cinq cens escus.

— Aujourdhuy sixiesme du moys de may mil V[e] quatre vingtz onze estans assembles en la maison commune de la ville Sainct Emillion..... ont compareu en leurs personnes Helliot Symard et Pierre Couperye scindictz lannee precedente de la parroisse Sainct Martin de Mazerat lesquelz ont paie et delivre aux dictz sieurs maire et juratz la somme de quatorze escuz sol dix huict soulz et neuf francs dargent de vingt soulz piece en une carne de quatrz descu faisant le reste et fin de payement de la somme de quatre vingtz dix sept escus dix huict soulz en laquelle les habitans de la dicte parroisse ont este cothizes pour leur part de la somme de cinq cens escus ordonnes par arrest de la court de parlement de bourdeaux estre leves sur la dicte ville et paroisses de la jurisdiction dicelle pour payer et rembourcer les sommes par les dicts sieurs

(1) Il y avait des pièces de Saint-James et en 1589 on frappa à Saint-Quentin des pièces où se lisaient les mots : *Sanctus Quintinus pro Christo et rege.*

maire et jurats enpruumptees pour faire vuyder de la dicte viile le sieur de Saincte Colombe et autres capitaynes et troupes qui estoyent venus au secours de la dicte ville pour chasser ceulx de la Ligue qui l'avoyent envahie et de laquelle somme de quatre vingtz dix sept escuz dix huict soulz les dicts sieurs en ont octroye quitance aus dicts Simard et Copperie.

Aujourd'huy onziesme du moys de may mil cinq cens quatre vingt onze. Estans assambles en la maison commune... etc. Ont compareu en leurs personnes Pierre Rulleau et Francoys Brun scindictz de lannee precedente de la paroisse Sainct-Estienne de Lisse lesquelz ont baille et paye aux dicts sieurs Maire et Juratz la somme de vingt quatre escuz en une pistole valant *deux escuz pistolets cinq escu de flandre quinze francs* d'argent de vingt soulz pieces *six carnes* de *quartz descu dix huit realles* de dix soulz piece et autre monoye faisant la dicte somme de vingt escuz cy devant receue par les dicts sieurs desdicts scindictz fin de payement de la somme de quarante quatre escuz sol de laquelle les habitans de la dicte parroisse Sainct Estienne de Lisse ont este taxes et cothizes pour leur part de la somme de cinq cens escus ordonnes estre leves par arrest de la court sur les habitans de la dicte ville et jurisdiction dicelle pour rambourser et payer les sommes enpruumptees par lesdicts sieurs Maire et Jurats pour payer le sieur saincte Colombe et autres cappitaynes venus au secours de la ville lors de l'invasion dicelle faitte par ceucy de la Ligue; cette invasion eut lieu, avons-nous dit, le mercredi 25 juillet 1590, de laquelle somme de quarante quatre escus sol lesdicts sieurs Maire et Juratz en ont octroye quitance aus dicts Rulleau et Brun.....

(Extrait des registres de jurade 1590-1591).

Nous venons de voir l'expression carnes, de quartz d'escu, carnes de testons, carnes de quarnes d'escu, etc. J'ignore ce que c'étaient que ces carnes; notre ami Emile Lalanne, que nous connaissons très expert en numismatique, pourrait nous renseigner là-dessus.

Je trouve, dans l'ouvrage de l'abbé O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, à la page 666, note XIII, tome II, un état des sommes que l'amiral Coligny reçut le 15 mars 1562 de l'ambassadeur d'Angleterre pour favoriser le parti calviniste. Cet état, extrait des Archives de l'échiquier, donne la nomenclature des espèces en or et en argent fournies à M. l'Amiral par M. Trookmarton au nom de la reine Elisabeth. On y lit entre autres choses : 193 carnes souveraines, 460 quarnes et demye de souveraines, 79 carnes et demyc escus d'Angleterre, 800 quarnes souveraines, 306 carnes cinq escu et demyc escus sol. 10 doubles henrys de France, 105 carnes et demye souveraine, 189 carnes escus d'Angleterre, 113 carnes et un angelet, 5 carnes impériales, 88 carnes pistolets, 14 carnes et 3 croisades, 40 reales d'argent, 1 jocondale, 2,377 carnes reales simples, 299 carnes reales quadruples 76 carnes et demye réales, 6 carnes réales octaves, etc., etc.

L'abbé O'Reilly ajoute, dans une note au bas de la page : « Il n'y a jamais eu en Angleterre une monnaie du nom de carne ou quarne. On rencontre souvent le mot Cr^{ns} *Crowns* couronnes ou écus anglais. La Crown (écu) était ainsi appelée parce que sur le revers il y avait simplement une couronne ou crown en anglais, cr^{ne} par abréviation. La cr^{ne} souveraine portait le diadème des souverains au lieu de Carnes, il faut lire cr^{nes} c'est-à-dire couronnes ou écus.

Si comme le dit l'abbé O'Reilly, qui devait le savoir, puisqu'il était originaire des Iles britanniques, il n'y a

jamais eu en Angleterre de monnaie du nom de carne ou quarne, comment se fait-il qu'à la fin du xvi[e] siècle à Saint-Emilion on se servît de cette expression que nous trouvons en toutes lettres dans les registres que j'ai cités? Etait-ce une altération de langage qui aurait transformé en carne la crown dont on dut se servir longtemps dans la Guienne? Mais cependant l'état cité des sommes délivrées à Coligny n'a pas été dressé à Saint-Emilion et les termes sont les mêmes. En attendant des renseignements plus précis je livre la question à la sagacité et à la science de mes honorables confrères.

E. P.

Je suis allé consulter notre excellent ami, Emile Lalanne, qui, après avoir en vain cherché dans sa mémoire comme infructueusement dans les ouvrages spéciaux de numismatique de sa bibliothèque, avoue être fort intrigué de cette expression carnes, quarnes, carnes de quart d'escus, etc., etc., qu'il ne se rappelle encore n'avoir trouvée nulle part. Cependant les passages cités du registre de jurade appuyés du texte rapporté par l'abbé O'Reilly, sont bien explicites; on y lit très bien les mots en question.

O'Reilly affirme qu'un carne n'était point une monnaie, cette idée s'exclut d'elle-même par ces mots..... paié neuf escus sol et trante sept soulz dix deniers en six carnes de quarts d'escus, etc. Telle autre somme en cinq carnes de quarts descus, etc. ; telle autre en dix neuf carnes, etc., etc. L'opinion, jusqu'à présent de

(1) Carnelé. — On nomme ainsi dans la fabrication des monnaies la bordure qui paraît autour du cordon d'une monnaie et qui entoure la légende. Carnelé cc. blason, pièce carnelée. Carneler une monnaie, la ceindre d'une bordure.

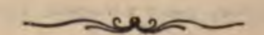
notre ami Lalanne serait que *la* ou *le* carne indiquerait simplement une quantité, comme on dit encore de nos jours, une douzaine de francs ou de sous, un quarteron de noix, de fruits ou autres choses. Resterait à évaluer approximativement ce que représenterait cette quantité.

Ne serait-ce pas aussi un terme de mesure, comme par exemple un espèce de plateau quadrangulaire, peut-être d'après le mot carne ou quarne, d'une mesure légalement établie sur lequel on alignait les différentes espèces de monnaie, et dont le nombre augmenterait alors selon les dimensions des pièces d'or ou d'argent que l'on avait à compter. De nos jours ne compte-t-on pas encore un certain numéraire en rouleaux de pièces de cinq, de dix ou de vingt francs? D'après nos textes cités de Saint-Emilion et de l'échiquier d'Angleterre, ne trouverait-on pas là quelque rapprochement? Quoi qu'il en soit, notre ami Lalanne, que ma question a vivement intéressé, se propose de faire là-dessus de nouvelles recherches dont il s'estimera heureux de pouvoir nous donner une précise solution.

La note donnée par Ducange au mot Carnerium paraîtrait assez résoudre la question. Carnerium, marsupius, crumena gallice charniere vel carnassière tencantur dare magistro suo zonam et carnerium sive bursam de bono serico.

Carneria bursa falconis, in qua reponit carnes ad escam falconis.

D'après cela, il nous semblerait que le ou la *carne* était une espèce de sacoche (toile ou cuir) d'une contenance déterminée qui servait à recueillir certaines quantités de numéraire.



NOTE

SUR

LES POTERIES ARRÉTINES

ROMAINES ET GALLO-ROMAINES

Par M. Alexandre NICOLAÏ.

Il n'est guère de points où l'occupation romaine a eu un établissement de quelque importance et de quelque durée qui ne livre de nombreux spécimens de poteries dites *samiennes*. Cette appellation impropre a prévalu sur celle plus juste d'*arrétines*, malgré qu'il soit constant que les fabriques de cette vaisselle rouge les plus anciennes et les plus renommées fussent en Italie, à Arezzo, à Sorrente, à Modène, à Pollentia notamment. Elles essaimèrent plus tard un peu partout dans l'empire et l'on en put signaler à Sagonte, en Espagne, sur les bords du Rhin, à Trèves et à Mayence, dans les Gaules et jusqu'en Asie. On a mis longtemps avant que de reconnaître l'existence de la quantité d'officines répandues dans notre pays et en pleine production à une époque que nous essaierons de préciser. Il a fallu convenir, après découverte de fours nombreux, de poinçons, de moules, de déchets, entassés comme le sont de nos jours les pièces éclatées ou rebutées aux abords de nos manufactures, etc., etc., que les potiers gallo-

romains avaient dignement rivalisé avec ceux d'Italie, inondant de leurs produits pendant près de trois siècles la Gaule et la Grande-Bretagne. Depuis on est tombé dans l'excès contraire et la tendance devient générale d'attribuer à peu près uniformément et exclusivement à l'industrie gallo-romaine les divers échantillons de poteries que nous livre le sous-sol de nos vieilles cités.

Il semble, au premier abord, que cette distinction à faire et à rechercher entre les poteries d'importation italique directe et celles des Gaules ne présente pas grand intérêt. Elle en offre cependant un qui n'échappera pas au point de vue de l'histoire de l'art et de l'industrie romaine, de leur assimilation, par les Gaulois, de leurs tentatives originales sous le couvert des conventions romaines, de l'histoire elle-même enfin qui peut tirer secours de certaines indications.

A partir du moment où les potiers des Gaules s'étant approprié les procédés et les formes de leurs maîtres et initiateurs d'Italie, leur ont créé une concurrence redoutable, certains caractères inhérents à leur faire ou à leurs conceptions artistiques ne peuvent-ils être démêlés comme les différenciant de la fabrication des officines italiques?

Ces caractères s'aperçoivent-ils à raison d'une marque d'infériorité qui est la conséquence ordinaire des imitations et des contrefaçons ou au contraire le souci de dépasser les modèles n'a-t-il pas provoqué et stimulé ces efforts et ces initiatives personnelles qui aboutissent au perfectionnement d'un type donné?

Telles sont les premières questions que nous essaierons de résoudre.

Les potiers gallo-romains, après avoir mis plus ou moins de temps à gagner, avec la pratique familière des procédés purement industriels et mécaniques usi-

tés dans les officines italiennes, cette idonéité que l'on est convenu d'appeler le *tour de main*, semblent s'être contentés de l'effort une fois donné par eux et sont demeurés, on peut l'affirmer hardiment, des imitateurs.

Il serait bien difficile, pour ne point dire impossible, de signaler un type, une forme qui puissent être donnés comme spéciaux à nos officines, alors que toutes les découvertes faites dans les fours gallo-romains dont la production a été des plus actives et des plus florissantes nous permettent au contraire de surprendre le potier en flagrant délit de plagiat servile : ce sont les mêmes rinceaux, les mêmes figurations de divinités, les mêmes emblêmes, les mêmes sempiternels combats de gladiateurs ou d'animaux féroces lâchés les uns contre les autres, etc., etc., sur les mêmes vases, les mêmes coupes, les mêmes plats.

Parcourons les collections publiques et particulières, à toutes ces pièces nous trouverons plus que des caractères généraux communs, elles sont les répliques les unes des autres faites à des milliers d'exemplaires, elles sortent du même moule et celles de Sorrente et d'Arezzo et celles des fours de l'Allier et du Puy-de-Dôme, des ateliers normands ou picards, des poteries rhénanes, espagnoles ou asiatiques. L'influence romaine a marqué un temps d'arrêt incontestable; elle s'est imposée avec toute la supériorité de sa civilisation et des industries d'art qui gravitaient autour d'elle; dans son humble sphère, le modeleur d'argile gallo-romain en a subi tous les ascendants; la somme des conceptions nouvelles qui lui était apportée d'un coup, était de beaucoup supérieure à son idéal artistique. D'ailleurs, comment dépasser en perfection et en originalité une industrie plus ancienne, par suite mieux ou-

tillée et mieux entraînée; comment aussi se procurer les artistes créateurs de formes ou de motifs de décor nouveaux? Jugeons-en par ce qui existe de nos jours. Nous avons en France en nombre relativement restreint quelques grandes fabriques de céramique qui constituent autant de foyers industriels dont l'activité et la renommée débordent bien au-delà de nos frontières; que sont, après elles, les petits ateliers de faïenciers décorateurs et combien d'ailleurs en compte-t-on?

La fabrication gallo-romaine, à quelque degré de perfection qu'elle fût parvenue, devait demeurer en arrière de la latine et les artistes locaux, il y en avait, ne pouvaient, lorsqu'ils essayaient d'inventer, que retomber dans le pastiche ou substituer des conceptions secondaires, d'un goût inférieur, d'un dessin plus grossier, d'une exécution maladroite à celles de leurs confrères d'Italie qui avaient pour eux les enseignements et la tradition de l'école. Malgré toutes ces raisons, il n'y a pas lieu de les trop rabaisser, puisqu'ils ont manié la terre avec une grande habileté et qu'ils ont à tel point développé le sentiment de la forme, qu'ils égalent souvent, sous ce rapport, le modèle en finesse et en pureté. Ils furent par ce côté d'admirables ouvriers et les dignes continuateurs de l'art romain appliqué à une branche industrielle dont les produits étaient de première nécessité.

Cependant, à quelques particularités qui ne trompent guère l'œil ou la main de l'archéologue habitué au maniement des poteries *arrétines,* on peut dans bien des cas discerner celles des Gaules d'avec les italiennes; ce sont de ces indices qu'un long et minutieux travail de comparaison peut seul procurer. A dimensions de pièces égales, un bol, un *catinum* ou une *patera* de fabrication indigène sera souvent d'une épaisseur plus forte que

son correspondant d'origine italique; son apparence en est moins légère par suite, alors même que la forme reste très pure et classique. N'est-ce pas la conséquence de cette première difficulté qu'avait à vaincre l'ouvrier avant que d'atteindre à la même finesse avec peu de matière? La fabrication étant nouvelle pour lui, il n'a eu de sûreté dans la main qu'en faisant appel à plus d'argile, car pour ce qui est du sentiment artistique de la ligne, il a prouvé qu'il l'a eu du premier coup. Ajoutons à cela que lorsque nos travailleurs gallo-romains commencèrent à imiter les produits d'Arezzo, les moules, les poinçons, les empreintes, les cachets, les roulettes, etc... dont ils se servirent furent demandés aux officines d'Italie. Plus tard, il est vrai, mais bien plus tard, il façonnèrent eux-mêmes en fine terre cuite cet outillage d'emprunt, qu'il n'eût peut être pas toujours été facile de renouveler à souhait; leur matière même les constitua cependant à l'état d'infériorité à l'égard des pièces en métal dont on se servait en Italie et qui donnaient plus de précision et de finesse au décor. L'empâtement est un trait commun aux poteries arrétines gallo-romaines. C'est au moment où apparaissent ces essais d'émancipation, timides toutefois, que, mieux en possession de leurs moyens, nos potiers songèrent à ajouter à la série des motifs d'ornementation; après avoir apporté plus de variété et de hardiesse dans leur arrangement et leur disposition, ils placent des sujets et des scènes de mœurs, des types et des costumes pris autour d'eux et l'on voit le Gallo-Romain entrer dans ce monde romain qui s'agite tout entier sur les parois ornées de ces vases intéressants à tant de titres, ainsi que l'a très heureusement dit M. l'abbé Cochet. Ce sont ces manifestations qu'il importe de relever et de signaler en un travail iconographique et descriptif;

que l'on se hâte de faire ces catalogues; que les particuliers permettent de remédier à la dispersion de tous ces fragments en faisant connaître leurs marques de potiers, la nature et la forme des pièces qu'ils détiennent en accompagnant ces communications de notes précises sur les lieux de fouilles, et les provenances. Que de services n'ont pas déjà rendus ces corps d'inscriptions locaux ou régionaux dressés par de consciencieux archéologues? En apparence très arides, de pareilles nomenclatures deviennent de plus en plus précieuses; multipliées un peu partout par les Sociétés savantes, elles permettent de se rendre compte de l'ère de propagation, par exemple, de telles ou telles marques de potier. Extrêmement répandue dans une province, une marque peut ne pas être signalée ailleurs ou fort rarement en tout cas : la conclusion directe de constatations pareilles ne s'impose-t-elle pas, et, alors même que le gisement de l'officine elle-même demeurerait ignoré, n'est-on pas en droit d'avancer avec une presque certitude que tel fabricant était aquitain ou tel autre normand? Evidemment si, et comme on sera en même temps amené à comparer entre eux ces divers produits estampillés, du même coup on pourra discerner la spécialité de ces potiers et le genre ornemental par eux adopté; car il y a des catégories à établir : les uns ornaient leurs coupes de personnages, les autres d'animaux, certains de fleurs ou d'emblèmes exclusivement. Aussi comme aucune de ces remarques n'est à négliger, on sera tout naturellement amené à tenter un premier essai de classification. Ce fil conducteur donné, il suffira donc, pour atteindre ce but éminemment désirable, de se livrer à un travail de récolement aussi complet que possible. La tâche peut être longue; elle demande de nombreuses recherches, de la persévérance

et de la sagacité mais ce sont qualités communes aux travailleurs de France.

Pour comparer les poteries arrétines des Gaules avec celles d'Italie et discerner les caractères qui les en différencient, une première condition devient nécessaire; encore faut-il être certain de l'authenticité des unes et des autres; or ce ne sera pas chose toujours facile. Mais on a déjà eu la bonne fortune de trouver dans les Gaules, à Amiens, à Lyon, à Martres-sur-Vayres, à Toulon-sur-Allier, à Clermont, à Sens, à Bordeaux, à Agen, à Vichy, dans le Condomois, en bien d'autres endroits encore des fours ou des marques semblables en quantités telles que la fabrication gallo-romaine se révèle à nous en abondance et s'offre à l'étude; il n'est point douteux que lorsque les milliers de pièces ou de fragments connus auront été décrits minutieusement et reproduits par la gravure la recherche des caractères propres à notre industrie indigène deviendra plus facile.

La consultation du « Corps des Inscriptions latines » est des plus précieuses en ce sens qu'elle permet d'éliminer immédiatement de ces recherches sur l'industrie de la poterie chez nos Gallo-Romains tous les produits marqués aux estampilles des officines *arrétines* ou *pompeïennes*. Par contre, tout échantillon de cette provenance dont l'origine italique se sera ainsi trouvée authentiquée deviendra pièce de comparaison.

Revenant à l'examen des caractéristiques propres à nos potiers que nous avons cru pouvoir d'ores et déjà dégager de nos observations répétées, il en est une qui relève de l'ornementation appliquée aux vases *arrétins*. Il semble que les artistes gallo-romains aient excellé dans l'exécution des feuillages, des rinceaux, des guirlandes. L'étude directe de la nature qui leur offrait une inta-

rissable mine de modèles les a très heureusement inspirés. A une époque voisine selon toute apparence de celle où la fabrication de la poterie dite *samienne* prend fin, le christianisme avait poussé de profondes racines et il vient s'étaler au grand jour avec des sujets peu renouvelés du paganisme mais d'un symbolisme différent. Le style des palmettes, des perles, des guillochures, des roses, des godrons, des losanges et des stries se rapproche d'une manière étrangement singulière des mêmes motifs transportés dans la décoration romane des chapiteaux par exemple, de leurs abaques et des sarcophages de pierre, trois et même quatre siècles plus tard.

Par contre, le dessin des personnages et des figures est alourdi, les draperies sont moins bien comprises, le mouvement moins juste, les lignes indécises et ces défauts sont ceux des sculpteurs indigènes contemporains.

Ce rapprochement frappe : ici, l'artiste gallo-romain se montre d'une infériorité incontestable; il copie en élève consciencieux mais malhabile, des maîtres qu'il essaie en vain d'égaler.

On a beaucoup discuté sur le point de savoir si le vernis des poteries samiennes était une simple glaçure incolore donnant simplement à la couleur naturelle de la terre cette vivacité que procure tout vernis à la surface mate qu'il recouvre, ou si, au contraire, il n'était pas ce que l'on est convenu d'appeler en céramique une *couverte*. M. de Caumont a été un des premiers à se rallier à cette dernière opinion, mais avec sa grande prudence et sa sagacité rarement en défaut, il a signalé certaines différences dans la nature et la qualité du vernis des poteries arrétines provenant de la coloration des terres employées. Il a entrevu, sans tou-

telois s'en être exactement rendu compte, et, en procédant par définition d'espèces ou de variétés, la solution de cette question non encore définitivement tranchée.

Notre opinion se rapprochera de celle de M. de Caumont, mais en précisant davantage un point qui ne saurait plus être contesté, pensons-nous, à partir du jour où un chimiste, après avoir dissocié la couverte et la matière colorante dont elle est additionnée, de la terre des poteries arrétines, nous en aura fait scientifiquement connaître la composition exacte. La divergence de vues qui s'est produite jusqu'ici à ce sujet, provient d'abord, sans aucun doute, de ce que les auteurs qui ont traité de la fabrication de la poterie arrétine en ont eu sous les yeux des types différents. Dans certains, en effet, la couverte est infiniment plus épaisse, plus colorée, plus brillante que chez d'autres où au contraire elle se rapproche à tel point de la couleur de la terre, qu'elle semble n'être plus qu'un vernis, encore que dans ce dernier cas il y ait toujours couverte.

Prenons les poteries anciennes et romaines recueillies dans notre région qui sortent des officines latines des QVINTVS, des SAMIA, des SABINVS, des SECVNDVS, par exemple, et que l'on peut donner comme très anciennes avec quelque certitude (Ier siècle).

On peut avancer, sans trop de témérité, qu'à cette époque, la fabrication des poteries samiennes était encore à peu près exclusivement entre les mains des Romains; il ne nous paraît pas qu'elle se soit implantée en Gaule avant les dernières années du Ier siècle; elle y est devenue extrêmement florissante au IIe et au IIIe siècles et l'on a la preuve qu'elle y a duré jusqu'au Ve siècle. Dans toutes ces pièces, la terre extrêmement fine et bien cuite a certainement une couleur rose qui tend au rouge pour peu qu'on la mouille ou qu'on la recou-

vre d'une couche brillante de gomme arabique, mais encore dans ce cas extrêmement favorable, si elle se rapproche de la teinte naturelle de la brique, on n'arrivera jamais par aucun de ces procédés artificiels à lui donner le ton cire à cacheter de son épiderme. La nature même de la terre a aidé ici le fabricant, il n'a pas eu besoin de la rehausser considérablement: il l'a fait cependant.

A cette première époque d'ailleurs, soit que les potiers d'Italie eussent adopté cette coloration pâle, soit que la terre l'exigeât, on n'en était pas aux vernis plus consistants et plus montés en couleur et l'examen des vaisselles, auxquelles les divers caractères relevés plus haut assignent une date ancienne, démontre l'exactitude de cette observation. Mais où la couverte est incontestablement autre chose qu'une glaçure incolore, et bien un mélange nettement accusé de la partie fondante qui donnera le vernis et d'un colorant artificiel, c'est lorsqu'on se trouve en présence de terres blanches ou à peu près auxquelles a été donnée la teinte spéciale aux poteries arrétines. Sur de très nombreux spécimens même, elle affecte une nuance beaucoup plus foncée, légèrement vineuse. Voilà les deux extrêmes mis en présence; rien ici ne peut provenir de la terre et tout est dû à des moyens chimiques et artificiels. Il y a des intermédiaires, d'un rouge plus accusé que celui des poteries anciennes et revêtus d'une couverte plus épaisse. Chez ceux-ci l'hésitation n'est pas davantage permise, il suffit de constater les écaillures ou les craquelures de cette couverte que l'on pourrait presque faire sauter avec l'ongle et qui emporte avec elle la belle coloration de la surface; la terre du vase reste à nu et nulle cuisson comme nul vernis incolore ne lui donnera sa belle apparence. Si donc, comme l'a entrevu

M. de Caumont, la différence dans l'intensité des colorations des surfaces dans les produits de la fabrication arrétine est souvent en rapport avec celles des terres elles-mêmes, selon que ces dernières sont blanches, rosées ou rougeâtres, il n'en est pas moins constant, selon nous, cette remarque très juste étant retenue, qu'il y a toujours couverte colorée. Nous en tirerons une autre conclusion; les poteries romaines se distingueront, en outre des qualités propres à leur décor, de leur élégance, de leur peu d'épaisseur qui augmente leur légèreté, etc... par leur coloration pâle dite très proprement de « cire à cacheter », et il se trouvera le plus souvent que le caractère archaïque des inscriptions et des cachets donneront une preuve de leur ancienneté qui ne sera plus récusable lorsque tous ces caractères se trouveront réunis sur des pièces émanées de ces potiers d'Arezzo, de Sorrente et d'autres centres de fabrication italiens où l'on sait qu'ont existé leurs officines. Les autres, postérieures en date, fortement colorées avec une épaisse couverte, seront de fabrication gallo-romaine et nous reporteront au IIe siècle et aux suivants. Voilà pourquoi encore, au point de vue historique, la poterie, et en particulier celle dont nous nous occupons ici, pourra fournir des dates approximatives que les monnaies, les inscriptions et d'autres indices pourront confirmer; car tout se relie. L'idéal serait de pouvoir arriver à classer les poteries arrétines gallo-romaines par officines et centres de fabrication comme on est arrivé à le faire pour les produits similaires du moyen âge, à la seule inspection de la marque ou du décor. Je ne crois pas que l'on puisse désespérer d'y arriver.

Au point de vue de l'histoire de l'industrie romaine, de son extension rationnelle et de son influence sur la

fabrication gallo-romaine, un pareil travail est à entreprendre; on pourra percevoir en cours de recherches la revanche de notre fabrication indigène sur cette influence, dans les essais tentés par elle pour la renouveler au moyen d'inspirations personnelles où l'on pourra surprendre les premières manifestations si obscures de notre art national. Il nous suffira pour le moment d'en avoir posé les bases, la méthode de recherches, les différentes classifications qui se peuvent faire, comme d'avoir déterminé certains points peut-être pas assez complètement élucidés jusqu'ici.

Bordeaux, le 9 juillet 1895.

A. Nicolaï.





SAINT-ÉMILION

VUE CAVALIÈRE AU XVI[e] ET AU XVII[e] SIÈCLE

Reconstitution par M. E. PIGANEAU

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

19,997

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XX. — 3ᵉ FASCICULE.

(3ᵉ trimestre).



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vᵛᵉ P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1895

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

aw.

LE

MAS D'AGENAIS

A L'ÉPOQUE DE LA DOMINATION ROMAINE

ET LE

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DU PLATEAU DE ST-MARTIN

Par Alexandre NICOLAÏ

I

LE MAS D'AGENAIS A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

(Mansio Aginnensis. — Velanum).

Ce n'est point au Mas d'Agenais que l'on a placé jusqu'ici la petite ville dont l'existence a été certaine sous la domination romaine, mais dont le nom, jamais encore bien fixé, a donné lieu à autant d'hypothèses que de controverses. On va la chercher communément à un kilomètre et demi de là, sur le plateau de Saint-Martin, dans la section de Revenac (1). Les antiquités

(1) Commune de Caumont.

que l'on y a trouvées de tout temps et les débris sans nombre qui jonchent la terre sur une superficie de plusieurs hectares, autour du château que possède en cet endroit M. le comte de Luppé, ont paru motiver cette opinion. Aucun des archéologues qui ont abordé ce sujet d'étude, soit à la recherche de l'antique *Ussubio* des Tables d'Antonin et de Peutinger, soit pour fixer le théâtre du martyre de saint Vincent du Mas, n'avait cependant fouillé le plateau de Saint-Martin ; quelques trouvailles isolées de monnaies ou de poteries ont suffi pour étayer leurs hypothèses et ce n'est pas, assurément, assez pour faire jaillir une cité d'un sol inexploré.

On ne s'est pas suffisamment avisé que le Mas d'Agenais, ville, avait livré, mais avec un autre caractère, non moins de traces d'une occupation ancienne ; comme il a été plus difficile de les enregistrer, elles sont restées inaperçues ou incomprises. Tout ici est noyé dans les substructions d'une ville de campagne que l'histoire nous montre profondément bouleversée à toutes les époques et où il n'arrive pas que l'on fasse ces grands travaux de voirie auxquels le Musée lapidaire de Bordeaux, par exemple, doit tant de trésors. De temps à autre seulement, en creusant un puits, en pratiquant une tranchée profonde, en reconstruisant une maison, on a rencontré des aires bétonnées, des pièces de monnaie, des débris de poteries, des maçonneries, mais il n'en va pas dans nos bourgades des champs comme dans nos riches et grandes municipalités soucieuses de faire relever ou de conserver les monuments qui attestent leur antiquité. Ce qui a été signalé ainsi par aventure au Mas d'Agenais a donc été irrémédiablement perdu et, pour en retrouver les vestiges, il faut interroger la commune renommée, les souvenirs des ouvriers ou des vieillards, recommencer en un mot la minutieuse

enquête à laquelle nous nous sommes livré sur place.

Un monument, qui nous en aurait dit long sur le Mas d'Agenais à l'époque romaine, la porte *Galiane,* a été détruit au commencement du siècle, et l'on ne distingue plus aujourd'hui de chaque côté de la rue du même nom que l'ancienne amorce du cintre de la porte. Au sortir de la ville, en bas d'une pente raide, sur l'emplacement du lavoir communal actuel, il y avait la fontaine *Galiane* à quatre-vingts ou cent mètres de la porte. Lorsque les villes ouvertes se fermèrent, et la chose se fit à peu près en même temps sur toute la surface de la Gaule, le Mas se serait donc rempardé. Cela seul suffirait pour lui donner une importance qu'aucun aûteur ne lui a jusqu'ici soupçonnée mais que l'étendue du cimetière de Saint-Martin justifie aujourd'hui que nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas autre chose qu'une nécropole à Revenac.

Quel nom a porté le Mas d'Agenais? Il y a dans l'église du Mas un cippe votif en marbre blanc dont la forme est originale; on le prendrait pour un balustre de genre Renaissance. L'inscription n'en a pas toujours été très exactement relevée, quoique d'une lecture extrêmement facile. M. le professeur Jullian en a donné la leçon dans ses *Inscriptions romaines de Bordeaux* (1) qui est aussi la nôtre :

TvTELAE.AVG.
VSSVBIOLABRVm
SILVINVS. SCI
PIONIS. F. AN
TISTES D

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par M. Jullian, t. II, p. 221 : *Desc.* : « Lettres hautes de 0,03 à 0,05, d'assez bonne époque, gravées » sur un balustre semblable aux balustres servant de supports aux *labra* » (bénitiers) des temples romains (cf. le *Dictionnaire* de Rich au mot

On a plusieurs fois reproduit cet antique dédié à la Tutelle d'*Ussubio*, mais comme M. Chaudruc de Crazannes qui l'a signalé le premier l'a certainement dessiné de mémoire, longtemps après l'avoir vu, — le pas-



Fig. I. — Reproduction du faux dessin du marbre de la Tutelle d'*Ussubio* tel qu'il a été figuré par M. Ducourneau dans la *Guienne historique et monumentale* d'après un dessin inexact de M. Chaudruc de Crazannes.

sage de son texte qui s'y réfère ne laisse aucun doute à ce sujet, — le cippe dont il a donné la figure ne ressemble en rien à l'original.

» *Labrum*) ». Après avoir pendant de longues années servi de support à un cadran solaire dans le presbytère du Mas, au témoignage de Boudon de Saint-Amans et de Chaudruc de Crazannes, il est transformé actuellement en pied de bénitier et sur lui repose une cuve de marbre noir ; il a par hasard été ainsi rendu à sa primitive destination.

On en est ainsi arrivé à croire à l'existence de deux monuments différant par la forme, mais portant une même inscription, circonstance bien faite cependant pour mettre en garde. La confusion se prolonge; M. Ducournau, dans sa *Guienne historique et monumentale* (1), donne à son tour, de confiance, l'infidèle dessin de M. Chaudruc de Crazannes; enfin, M. Casimir de Saint-Amans imprime une longue dissertation sur le faux cippe dont il déplore la perte (!), alors qu'il n'a jamais existé, et sur celui dont nous donnons une fidèle reproduction (2). L'histoire de cette inscription n'est donc pas ordinaire. Mais le dernier coup a failli lui être porté par l'auteur de l'*Epigraphie de la Gascogne,* M. Bladé, qui la tient pour « apocryphe » et « très probablement fabriquée sous l'inspira- » tion de Saint-Amans ». Ce n'est pas l'opinion de M. Jullian ni la nôtre; on se trouve en présence d'un très authentique monument et d'une bonne époque (3).

D'où vient le marbre de Silvinus et depuis combien de temps son existence au Mas d'Agenais est-elle certaine? Malgré les soins que nous avons apportés à dé-

---

(1) Ducourneau, *La Guienne historique et monumentale.* Bordeaux, Coudert, 1842, t. I, p. 105 et planche correspondante.

(2) Casimir de Saint-Amans, *Dissertation sur un autel et un cippe votifs*, avec une planche.

(3) Voici, d'ailleurs, la très complète bibliographie que donne M. Jullian sur ce cippe, qu'il a examiné sur place comme nous-même, *op. cit.*, p. 222 : « Chaudruc de Crazannes, *Mémoires de la Société archéologique » du midi de la France*, t. I, p. 254 et 267 (dessin en forme de base cylin- » drique). *Inde :* Jouannet, *Statistique*, t. I, p. 240; Renier, *Itinéraires » romains de la Gaule*, p. 118; Boudon de Saint-Amans, *Antiquités de » Lot et-Garonne*, pl. XVII, 2 (dessin en forme de balustre); cf. p. 122 et » 194; Casimir de Saint-Amans, *Dissertation sur un autel et un cippe » votifs*, p. 5 (donne à la fin les deux dessins précédemment cités); Bal. » [Ch. Grellet-Balguerie], *Les deux églises*, pl. IV; Gauban, *Histoire de » la Réole*, p. 418; Bladé, *Epigraphie de la Gascogne*, p. 189 ».

couvrir l'époque et l'endroit de la découverte, nos efforts sont restés infructueux. Lorsque M. Chaudruc de Crazannes le signale pour la première fois en 1833, il déclare l'avoir vu « *quelques années auparavant* » faisant une excursion au Mas avec Boudon de Saint-



Fig. II. — Balustre votif à la Tutelle d'*Ussubio* (dans l'église du Mas d'Agenais).

Amans. Il semble donc être au Mas d'Agenais depuis un temps déjà presque immémorial.

En 1840, M. L.-F. Lagarde, dans un manuscrit longtemps resté en la possession de M. le Curé du Mas d'Agenais, M. l'abbé Mellingre, et actuellement déposé aux archives départementales d'Agen, a écrit, il est vrai : « A Saint-Martin (de Lesque) au couchant de la ville (du » Mas) sur la route de l'ancienne Ussubium aujourd'hui » Hures, on a trouvé un support de cuvette en marbre » blanc, de la hauteur d'un mètre. Il a la forme d'une » urne; il est revêtu d'une inscription. Ce marbre a été » transporté dans le jardin du presbytère ». Mais quelle foi sérieuse pourrait-on prêter à une semblable note à défaut de précisions sur les circonstances et le lieu exact dans lequel la trouvaille aurait été faite, sur sa date et le nom de l'heureux inventeur? Il y a, à ce moment, sept ans déjà que M. Chaudruc de Crazannes a décrit le balustre pour l'avoir vu dans le jardin du presbytère du Mas *quelques années auparavant* en compagnie de M. de Saint-Amans et ni lui ni personne n'a pu dire depuis combien de temps il avait été transféré en cet endroit. Le passage de M. Lagarde, qui s'y réfère, non seulement ne jette aucune lumière dans le débat mais il l'obscurcit. Voilà qu'à Saint-Martin de Lesque on aurait exhumé le marbre portant l'inscription d'*Ussubio* et Saint-Martin de Lesque devrait du même coup s'identifier avec *Ussubio*. Point du tout; avec une inconscience sans pareille, M. Lagarde écrit que le balustre a été trouvé à Saint-Martin sur la route de l'ancienne *Ussubium* aujourd'hui Hures, en sorte que pour lui, Hures se confondant avec *Ussubium*, on ne comprend plus comment on aurait pu trouver en place à Saint-Martin un monument qui a été élevé à Hures.

M. Tholin, l'éminent archiviste de Lot-et-Garonne, vient de s'emparer de ce texte jusqu'ici peu connu dans un travail récent sur les « Voies romaines de l'Agenais » mais pour identifier Saint-Martin avec *Ussubio*. Il relève la contradiction que nous venons de signaler, mais pour conclure que M. Lagarde n'a pas su voir que, découverte à Saint-Martin, l'inscription qui nous occupe prouve bien qu'*Ussubio* doit être placé sur ce point et non à Hures comme on l'a généralement pensé et écrit jusqu'ici (1).

Mais le renseignement fourni par M. Lagarde a-t-il, dans les conditions d'imprécision où il se présente, une aussi grande valeur? Il nous paraît infiniment probable qu'à voir ce balustre dans le jardin du presbytère du Mas, M. Lagarde a pris une supposition pour une certitude en indiquant Saint-Martin comme lieu d'origine, alors que ce plateau se trouvait à proximité avec ses richesses archéologiques. Mais précisément parce que personne dans le pays n'a connaissance ni de sa trouvaille ni de la date à laquelle elle aurait été faite, M. Lagarde n'a pu en dire davantage et il est à noter que M. le curé Mellingre, qui a vécu au Mas trente années

---

(1) V. *Revue de l'Agenais*, t. XXII, p. 521 et XXIII, p. 79 : *Causeries sur les origines de l'Agenais*, III. *Voies romaines de l'Agenais* par M. G. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne. Nous ne saurions assez recommander à l'attention de tous ceux que l'étude de la période gallo-romaine dans nos contrées intéresse, le si remarquable et si consciencieux travail de M. Tholin ; de pareilles œuvres d'ensemble ne peuvent jamais être que le résultat de longues années de recherches et d'investigations personnelles.

Que M. Tholin nous permette de le remercier ici de l'intérêt avec lequel il a bien voulu suivre le développement de notre étude sur le Mas d'Agenais, des encouragements qu'il nous a donnés et de sa contribution à la partie bibliographique par la très obligeante communication qu'il nous a faite de brochures et de volumes fort difficiles à se procurer aujourd'hui. Notre collègue et ami M. Tholin est d'ailleurs de ceux qui peuvent prêter aux autres, mais il est parmi les rares qui prêtent.

de sa vie et s'est occupé à des recherches sur les antiquités de sa paroisse, n'a pu suppléer au vague des indications données par M. Lagarde dans son manuscrit qu'en maints endroits, par ailleurs, il a complété et annoté. Au surplus, tandis que dans le pays les terrassiers jeunes et vieux employés aux travaux des transports de terre de Saint-Martin, de même que les métayers les plus anciens se souviennent de découvertes bien moins importantes faites depuis plus de 50 ans, si bien qu'on peut, grâce à eux, dresser comme un inventaire des antiquités trouvées sur le plateau, personne ne se rappelle, même pour l'avoir entendu dire, que le support du bénitier de leur église vienne de Saint-Martin (1).

Si nous nous refusons à placer *Ussubio* à Saint-Martin de Lesque, nous ne saurions davantage admettre que cette station se soit trouvée au Mas dont un nom d'une partie de son territoire tout au moins va nous apparaître au v[e] siècle de l'ère chrétienne.

Il faut reprendre une fois de plus, pour les besoins

(1) Le mystère qui plane sur le lieu et l'époque de la découverte du balustre de Sylvinus est de ceux qui s'éclairciront d'autant moins que les témoins qui auraient pu nous renseigner sont assurément morts depuis longtemps. La minutieuse et tenace enquête à laquelle nous nous sommes livré à ce sujet pendant près de trois années est demeurée stérile. D'autre part, si le balustre a bien été trouvé à Saint-Martin, rien ne serait plus facile que d'y trouver la preuve de l'existence de la ville d'Ussubio. La suite de ce travail démontrera au contraire qu'il n'y a eu qu'un cimetière gallo-romain sur le plateau de Saint-Martin couvrant toute la superficie qui livre des antiques. Les deux tiers en sont aujourd'hui complètement amenés à la surface du sol par suite des enlèvements de terre; le reste est à explorer, il est vrai, mais dans les mêmes conditions. Il n'y a de substructions nulle part, partout la charrue a fouillé librement le sol et, comme dans les parties déjà découvertes, elle ramène à la surface les seuls débris de poteries funéraires qui constituaient le mobilier des fosses et des ossements d'animaux.

de cette discussion, les textes anciens qui nous sont parvenus, se référant au martyre de saint Vincent du Mas, à son ensevelissement et à la fondation de deux basiliques placées sous son vocable.

L'auteur anonyme des *Actes* de saint Vincent nous fait en effet connaître deux noms de localité nouveaux : *Velanum* et *Pompejacum*. Il s'agit de rechercher si l'un des deux ne s'applique pas au Mas d'Agenais.

Ce travail a déjà été entrepris par M. Boudon de Saint-Amans sous l'empire de préoccupations pareilles; il ne sera pas inutile de le reprendre, d'autant plus que les manuscrits des Actes qui nous sont parvenus présentent plusieurs variantes et que M. de Saint-Amans n'a pas connu le texte véritable tel qu'il a été restitué par le savant bibliothécaire de la ville de Poitiers, M. Lièvre (1).

L'historien qui nous a donné le récit du martyre de saint Vincent a eu le soin de nous faire connaître qu'il écrivait à peu près vers l'époque où les reliques de ce saint furent transférées dans l'église de *Pompejacum*, ce qui nous reporte vers la première moitié du vi^{e} siècle. Il est dit dans ses Actes : « Comme il prêchait sur » le *territoire des Nitiobriges*, il apprit qu'à quelque » distance, en un lieu appelé *Castrum Velanum*, dans » le district de *Rus Mireonense*, il existait un temple » de faux dieux, situé sur une colline au bord d'une » rivière; qu'à certain jour de l'année, les prêtres qui » le desservaient y opéraient des prodiges, qu'on y » voyait alors sortir du temple un globe enflammé qui » se précipitait dans la rivière et remontait ensuite dans

(1) F. Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*. — Agen, Prosper Noubel, 1859. — Cinquième notice, *Pompejacum Vellanum*, p. 101 s.

» l'édifice aux yeux du peuple accouru de toutes parts » pour admirer ce phénomène. Saint Vincent ne pou- » vant écouter le récit d'un fait aussi merveilleux sans » y reconnaître l'œuvre du démon, résolut de le chas- » ser de ce lieu et d'éclairer le peuple sur l'imposture » dont il était la dupe. S'étant rendu sur les lieux au » jour indiqué, le globe enflammé sortit en effet du » Temple et descendit dans la rivière; mais le saint » ayant fait le signe de la croix, le globe ne put remon- » ter dans le Temple. On le vit alors, au grand éton- » nement du peuple, à la grande confusion des prêtres » gaulois, se dissiper en fumée, ce qui força l'ange » des Ténèbres à s'éloigner pour toujours (1) ».

Cependant des païens que cette intervention avait irrités se saisirent de saint Vincent, qui fut condamné à avoir la tête tranchée; son corps fut jeté dans une fosse. Longtemps après, le lieu exact de sa sépulture fut révélé dans une vision à un habitant du pays (2);

---

(1) Voici la version sur laquelle M. de Saint-Amans a établi sa discussion : « Tentus itaque in *Aginnum territorio Mirionnensis ruris*, agro » Vellano, ubi sacrilega paganorum turba conveniebat ceremonias non » religionis veræ sed falsæ. *Saint-Amans*, preuves, n. 2, *ibid.* » — Saint-Amans écrit en note p. 103 : « Le texte de ces *Actes* porte : « *In Agi-* » *nensi territorio, Mirionensis ruris, agro Vellano.* Il est évident qu'il y » a dans cet endroit du texte une faute du copiste, et qu'il faut lire *Castro* » *Vellano*, parce que, si ce district était appelé *Rus Mirionense*, il ne pou- » vait porter le nom d'*Ager Vellanus*. Au reste, ce lieu est quelquefois » désigné sous la dénomination de *Castrum Reonense*, ou de *Reonense* tout » court, dans les mêmes Actes. » On trouve encore dans certains Propres : *Mirionense, Mirionnense, Reonnense.* On verra que ces observations deviendront sans objet ni portée lorsqu'on sera en présence du texte authentique des *Actes*.

(2) ... « Post longum vero spacium ipse martyr quendam christianum » in somnis admoduit, ut corpus suum revelaret incognitum nomen suum » edocuit, locumque latentis sepultura manifesta indicatione detexit. At » ubi ad recipiendum martyris corpus B. Vicentii, homo præditus *ad* » *Pompejacum castrum venit non longe a Reone mittit, ad quem quatuor*

la dépouille du saint ayant été effectivement retrouvée sur cette indication, le clergé de *Pompejacum*, ville voisine, vint le chercher en grande pompe et une belle église lui fut par la suite élevée en ce lieu (1).

Il importe dès maintenant de retenir de ce récit : 1° que le supplice de saint Vincent eut lieu à *Velanum,* sur une haute colline, dominant un fleuve, le fleuve, que le narrateur ne désigne pas autrement car, sur le territoire d'Agen, le fleuve, quand on ne le nomme pas, c'est la Garonne ; 2° que ses restes furent transportés à *Pompejacum*, dans une belle église, située à 4 ou 5 milles de *Velanus ager*.

Les reliques de saint Vincent ayant fait miracle, la dévotion au martyr devint générale dans la contrée ; aussi, après avoir splendidement décoré l'église de *Pompejacum,* qu'il fit couvrir en étain et même en plomb, si l'on s'en rapporte aux termes employés par l'évêque de Poitiers, Fortunat, dans une de ses épitres (2), Léonce, évêque de Bordeaux, *fit construire une seconde basilique qu'il dédia encore à saint Vincent au lieu même de son martyre et sur les fondements du Temple de Vernemetis* (3).

» *fere aut quinis millibus constitutum* et quasi præsens loqueretur edixit ». Preuve n° 3, *Saint-Amans, ibid.*, p. 124.

(1) Cette église de *Pompejacum* aurait été ruinée au temps de la domination wisigothe par l'évêque arien Nicaise. V. Saint-Amans, *loc. cit.*, p. 105.

(2) Hujus amore novo pia vota Leontius explens
Qui sacra membra jacent stannea tecta dedit.

(3) *Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas ;*
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert...
... Auspicit præmissa fides erat ante futura
Ut modo celsa domus staret honore Dei.....
...Nam cum templo Dei præsul de more dicavit
Martyris adventu, Dæmonis ira fugit.....

Et comme cette *celsa domus*, cette basilique élevée sur un tertre était

Mais nous avons déjà dit que M. de Saint-Amans n'avait pas connu le texte véritable des *Actes* et que la variante sur laquelle il s'est appuyé serait de nature à perpétuer des erreurs déjà anciennes ou à provoquer des hypothèses et des recherches inutiles depuis le rapprochement de textes auxquels s'est livré M. Lièvre dans une remarquable dissertation sur les *nemets* gaulois et les cérémonies païennes relatives au culte du soleil (1).

Au lieu de « *Mireonnensis ruris, agro Vellano,* etc. » qui se trouve dans la version citée par M. de Saint-Amans, le plus ancien texte connu des Actes porte : « IN AGINNENSIS QUONDAM URBIS TERRITORIO, REGIONE » METENSIUM, *quæ est una de nobilioribus civitatis Gal-* » *liæ, sacrilega paganorum turba solito more convene-* » *rat, ceremonias non veræ religionis sed falsæ seduc-*

---

située dans un pays charmant : *eximio consolidato loco*, les fidèles y étaient attirés et par leur dévotion et par la beauté du site :

Nunc specie suadente loci virtutis honore
Evocat hic populos inde decus, inde salus.

V. Saint-Amans, *loc. cit.*, p. 116 et 117.

(1) *Une fête solaire en Agenais au* v[e] *siècle. — Essai de restitution et d'interprétation d'un passage de la légende de saint Vincent d'Agen*, ACTA SANCTORUM DIE NONA JUNII, par A. F. Lièvre (*Extrait du Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, 1892). Nous avons lu avec un bien vif intérêt la savante dissertation de M. Lièvre avec lequel M. Tholin nous a mis en rapport et qui nous a valu l'envoi par M. Lièvre de sa brochure aujourd'hui à peu près introuvable. Nous adressons nos remercîments au savant bibliothécaire de Poitiers dont les travaux archéologiques et les nombreux ouvrages font autorité. Ce travail et l'étude sur les *Fana* ou *Vernemets, dits piles romaines du sud-ouest de la Gaule*, Paris, Morin, éditeur, 1888, du même auteur, que M. Tholin nous a communiqué obligeamment touchent de très près à notre travail et jettent un jour lumineux sur le *Vernemetis* de Vellanum, les cérémonies qui s'y célébraient, en faisant également à tout jamais rejeter les variantes des textes qui nous parlent d'un *rus Mireonense* qui n'a existé que par l'ignorance ou le *lapsus calami* d'un copiste réédité ensuite par tous ceux qui ont reproduit son texte.

» *tionis exercere in Templo diis suis consecrato.... Per*
» *ejusdem Templi fores, quasi ad nutum alicujus inibi*
» *constituti numinis, aut ut dixerim inhabitantis do-*
» *minis, rota flammis circumsepta solita erat prorum-*
» *pere; et a summo collis vertice in præterfluentis*
» *amnis gurgitem, in præceps deorsum propere devo-*
» *luta, percurrere; rursusque a flumine ad ædem Tem-*
» *pli devio rotatu, vana vomens incendia, remeare... Ad*
» *memoratum delubrum præses* ANTEDICTÆ URBIS, *cum*
» *multa plebium turba convenerat, et ad progredientis*
» *rotæ igneum gyrum ingentis populi solicido pendebat.*
» *Inter quas populorum catervas sanctus Vicentius*
» *advenit* ».

Les deux manuscrits conservés l'un à Utrecht et l'autre dans un couvent de Westphalie d'après lesquels les Bollandistes ont publié la légende de saint Vincent débutent de même.

En présence de la singulière erreur typographique qui fait se placer cette fête en l'honneur du soleil dans le pays de Metz (*regione Metensium*) quoique cependant on soit bien en Agenais (*in aginnensis... territorio*). M. Lièvre s'est à bon droit demandé si l'on ne se trouvait pas en présence d'une énorme altération de texte.

Après examen, M. Lièvre remarque tout d'abord que le mot *metensi* qui se trouve un peu plus loin dans la même relation est représenté par le mot *nemeto* dans l'un des manuscrits; il se trouve que cette différence a d'autre part attiré l'attention des Bollandistes eux-mêmes, qui, sans très exactement apercevoir la nature de l'altération et la portée de sa rectification, substituent *regione nemetensium* à *regione Metensium*.

Il y avait fort probablement dans le texte original : *regio nemeti* ou *regio nemetum* et plus bas dans un autre passage : *nemeto*. Mais comment expliquer, se

demande M. Lièvre, le changement de ce mot dans trois cas sur quatre ? « La relation primitive du martyre » de saint Vincent est antérieure à Grégoire de Tours » qui en fait mention : *cujus passionis historia ab in-* » *colis retinetur*, dit-il, *caput* CV : GLORIA MARTYRUM. » Cet ancien récit est vraisemblablement celui-là même » qui nous occupe et qui porte des traces si visibles de » sa haute antiquité. Au temps où il a été écrit, le nom » de *nemetum* ou de *nemet*, donné à un sanctuaire » gaulois, était compris de tout le monde et l'auteur » de notre relation l'emploie concurremment avec celui » de *fanum*, qui en est la traduction latine exacte, et ceux » de *Templum* et de *delubrum*, qui ont approximative- » ment le même sens. A la fin du VI[e] siècle, on savait » encore ce que ce mot signifiait et la preuve c'est que » Fortunat l'a justement défini : *ver* NEMETIS.... *quasi* » FANVM *ingens;* mais c'était dès lors, il nous en aver- » tit, une locution vieillie *vocitare vetustas* et le fait » même qu'il a cru devoir la traduire suffirait à prou- » ver qu'elle avait besoin de l'être. Un peu plus tard, » tout le monde ignorait ce que c'était qu'un *nemet*. » C'est alors qu'un copiste, trouvant cette expression » dans un contexte où à la rigueur on pouvait le pren- » dre pour un nom de lieu, crut y reconnaître Metz et, » accommodant le substantif celtique à son idée, lui » donna la forme ethnique. *Regione nemeti* ou *regione* » *nemetum* devint ainsi : *Regione metensi* ou *regione* » *metensium*. Heureusement il oublia de faire la même » correction lorsqu'il rencontra le mot *nemet* pour la » seconde fois et il s'est trahi en laissant subsister » l'ablatif *nemeto*... Mais il existe de la légende de saint » Vincent, comme nous l'avons dit, une seconde ver- » sion, que nous avons maintenant à examiner.

» Du commencement à la fin elle diffère de la pre-

» mière. C'est une rédaction nouvelle, mais qui a été » faite sur le même thème. Le récit de la fête solaire a » été supprimé et il n'en reste que ce qui a rapport au » point précis où le zèle de saint Vincent lui valut le » martyre. Or ici, le nouveau rédacteur s'est heurté à » la même difficulté que le copiste de tout à l'heure et » comme lui il l'a résolue à sa façon. Voici ce passage : « *Quoddam Aginnensium oppidum* (*Vicentius*) *invisit* » *festinans, quod Velanum agris Reonemensis ruris* » *dicebat antiquitas cumque ibi.... idolarum cultores a* » *variis superstitionibus retraheret..* »

» *Velanum,* oppidum de l'Agenais, se trouvait *in* » *agris Reonemensis ruris.* L'auteur pourtant n'en est » pas bien sûr; c'est dans un ancien document qu'il » paraît avoir lu cela : *dicebat antiquitas;* et si de son » temps on connaissait encore *Velanum,* on ne savait » évidemment plus rien de cette *rus reonemense.* Or il » y a grande apparence que cet antique récit il l'a mal » lu et ne l'a pas compris. Les mots se tenaient tous et » il en a laissé deux ensemble; il y avait une abrévia- » tion et il n'y a pas pris garde ou n'en a pas tenu » compte, en sorte que la où il y avait *regione nemeti* » (en abréviation), il a lu *reonemeti,* et, croyant compren- » dre qu'il s'agissait d'une contrée, il a donné à ce nom » la forme adjective *reonemensis* ».

Il est si vrai que *rus mireonense*, *reonemense*, *regio metense*, etc... désignent un seul et même lieu et doivent se confondre, que le fait qui s'y passe est identique dans toute les versions, s'applique à saint Vincent, et que partout Pompéjac est placé à cinq milles du lieu où il trouve le martyre qui est l'emplacement du *vernemet* à *Velanum.*

C'est donc dans un *nemet* (1) où des païens célé-

(1) Si l'on admet dans le texte primitif l'écriture *regio nemetum*, il en

braient une fête solaire (1) que saint Vincent fut arrêté pour être traduit devant le gouverneur (*præses urbis*) et cela résulte également du texte de Fortunat d'après lequel une basilique érigée en l'honneur du martyr,

---

faudra tout naturellement conclure que l'auteur a surnommé la *civitas Aginnensium* le pays des *nemets* et, de fait, c'est encore la région de France où l'on trouve le plus de ces piles en maçonnerie de petit appareil en revêtement extérieur sur un épais blocage; les plus connues sont : la *Tourrasse* au sortir d'Aiguillon sur la route nationale qui mène au Port-Sainte-Marie et la *Peyrelongue*, sur les hauteurs, à égale distance de Buzet et de Damazan; mais le Lot-et-Garonne en possède deux autres. Si au contraire on admet qu'il y a simplement eu *regio nemeti*, il faudra entendre l'enceinte réservée au *nemet* ou *vernemet* où se célébrait la fête solaire que vint troubler saint Vincent. C'est l'opinion de M. Lièvre et nous nous y rattachons volontiers; mais d'ores et déjà, nous prenons date pour discuter certaines de ses allégations et de ses conclusions en ce qui concerne la nature des *nemets*, leur affectation et la date de leur construction.

Ces sortes de monuments sont devenus extrêmement rares dans notre pays, mais il semble que la Gaule en comptait un fort grand nombre aux ve et vi^e siècle, si l'on se réfère aux textes nombreux cités et groupés par M. Lièvre dans sa magistrale étude sur les *Fana* ou *Vernemets* que nous avons déjà mentionnée. Il est infiniment probable que de ce côté le savant archéologue a épuisé la matière; de ces textes il résulte de façon certaine que les *nemets* étaient ces piles de maçonnerie de forme ronde ou carrée dont la *Tourrasse* et *Peyrelongue* nous donnent un exemple dans notre contrée et les *Vernemets* (*ver-nemet* en celtique : *grand* nemet) des Temples : *Fana*, *Templa* ou *delubra*. Leur destruction est due surtout au christianisme.

Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu que ceux que le Lot-et-Garonne possède et qui sont de bien rares spécimens de ces sortes de constructions soient classés sans trop de retard au nombre des monuments historiques, placés sous la surveillance de l'Etat et sous l'efficace protection des communes. La *Tourrasse* et *Peyrelongue* sont déjà fortement attaquées; un arrêté de classement et une restauration infiniment peu coûteuse assureraient leur désirable pérennité.

(1) De nombreux documents cités par M. Lièvre également se réfèrent à des cérémonies en tous points semblables à la fête de *Vernemetis* où s'immisça saint Vincent et il est curieux de constater qu'en maints pays d'Europe de semblables fêtes ont encore lieu alors que la signification primitive en a disparu.

sous l'épiscopat de l'archevêque Léonce II, aurait pris la place d'un *vernemet*.

La démonstration faite par M. Lièvre à l'occasion de la fête solaire célébrée par les Gaulois de *Velanum* au v[e] siècle qui fait l'objet de son travail, car le texte qu'il a rétabli est le plus ancien document connu qui nous renseigne sur ces sortes de cérémonies, est lumineuse et il se trouve qu'incidemment elle touche d'aussi près que possible à l'objet de notre étude.

Or c'est encore à *Velanum*, à la basilique construite par Léonce II sur le *Vernemet* renversé, que nous conduit à nouveau le grand historien de nos origines nationales, Grégoire de Tours, dans son récit des opérations de Gontran contre Gondebaud (1).

Son armée se présente sur les bords de la Garonne qu'elle traverse à la poursuite de Gondebaud qui se repliait précipitamment sur le Comminges. Elle arrive ainsi à l'église de Saint-Vincent, *quæ est juxta terminum Aginensis urbis* (2) *ipse ubi martyr pro Christi nomine agonem dicitur consumasse :* à l'endroit même où l'on rapporte qu'il consomma son agonie pour le nom du Christ.

---

(1) Greg. Tur., lib. VII, cap. XXVI.

(2) Greg. Tur., lib. VII, cap. XXXV. — Par *urbis Aginnensis*, il faut évidemment entendre par voie de synonymie : civitatis *aginnensis*. Cf. également : Aimoin, *De gestis Francor.*, lib. VIII, cap. 70, qui écrit, parlant des soldats de Gontran : *venientes ad basilicam Vicentii Aginnensi territorio*. Ajoutons qu'il importe de ne pas oublier que l'Avance, petite rivière séparative de la *Civitas Nitiobrigum* et de la *Civitas Vasatum*, de même que pendant le moyen âge elle servit de limite entre le diocèse d'Agen et de Bazas, se jetait dans la Garonne à moins de quatre kilomètres du Mas d'Agenais ou quoi que soit de *Velanum*. Son cours s'est depuis détourné et son embouchure s'est reportée vers Sainte-Bazeille, mais l'importance de ce détail géographique n'échappera à personne puisqu'il concorde avec la position de la basilique de *Velanum* donnée par Grégoire de Tours : *quæ est juxta Terminum Aginnensis urbis*.

La soldatesque ne passa outre qu'après avoir pillé et brûlé le sanctuaire, autre détail à retenir.

Il n'y a donc pas le moindre doute possible; ce n'est pas à la basilique de *Pompejacum* mais bien à celle de *Velanum*, édifiée sur le lieu du martyre, que nous sommes ramenés et à peu de distance de la frontière occidentale de l'Agenais, est-il précisé.

Malgré cela, il s'est trouvé un certain nombre d'auteurs, et entre autres M. Adolphe Magen, qui semblent avoir pris plaisir à hérisser de difficultés des textes aussi clairs et aussi explicites et sont allés jusqu'à les dénaturer entièrement dans leurs conclusions.

M. Magen a eu d'ailleurs bien des opinions. Il semble tout d'abord qu'il se rallie aux conclusions d'Argenton qui identifie le Mas d'Agenais et *Velanum* (1); mais apparaissent les travaux de M. l'abbé Barrère (2); à ce moment les livres liturgiques trouvés à Utrecht sont connus, et cet auteur, sans prendre garde aux altérations du texte que depuis M. Lièvre a su rétablir avec combien d'autorité, admet qu'il y a une région des *Metenses* qui se trouve être une des plus nobles

---

(1) V. *Extraits des Essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais*, par J. Labrunie, publiés par Adolphe Magen. — *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et arts d'Agen*, t. VIII, 1856-57, Agen, Prosper Noubel, 1857. — Argenton ajoute que jusqu'au XVI[e] siècle, Saint-Vincent dans les breviaires, manuscrits ou imprimés n'est connu que sous le nom de Saint-Vincent du Mas, que c'est par les Normands que fut rebâtie la nouvelle église du Mas dédiée à Saint-Vincent, que Dom Devienne enfin, l'historien bordelais, s'est singulièrement écarté de la vérité lorsqu'il a placé *Vernemetis* à une petite distance de Bordeaux. — V. *ibid.*, p. 136.

(2) M. l'abbé Barrère était, si nous nous en souvenons bien, de Mezin, et le désir de donner à cette ville certainement occupée à l'époque romaine, un lustre qu'elle n'a jamais eu, en l'érigeant en capitale d'une des plus nobles cités de la Gaule, était bien fait pour flatter les amours-propres de clocher.

cités de la Gaule! *Nemetum* en devient sous sa plume la capitale : c'est Mezin. M. Adolphe Magen appuie cette nouvelle conception ; il oublie que le texte admis par M. l'abbé Barrère *regione Metensium* est exclusif de la version jusque là connue et portant : *ruris Mireonensis ;* il cherche encore avec lui cependant où peut être *Reone ;* il ne tarde pas à le trouver dans *Réaup*, village voisin de Mezin ; c'est là le *rus reonemense* c'est-à-dire un district rural dont faisaient partie Réaup et Mezin. A quelques kilomètres encore de Mezin un autre bourg s'appelle Lanne-Vieille ; il s'élève non loin d'un Tumulus élevé par les Romains sur le théâtre de la défaite des Sotiates et d'une église dédiée à saint Vincent (1). Entre Lanne-Vieille et *Velanum* il y a de tels points de ressemblance que M. l'abbé Barrère n'hésite point et M. Magen fait tout au plus quelques restrictions personnelles en ce qui concerne Réaup, qui pourrait bien provenir de *reaou*(royal), en patois, plutôt que de *Reone*. Où est *Pompéjac* ? c'est le seul point d'interrogation qui se dresse devant lui à ce moment. On voit à quelles singulières erreurs des textes mal lus ou mal interprétés ont pu conduire des auteurs très respectables, et l'on a pu précédemment juger de la confusion qu'avait créée le dessin inexact du balustre de Silvinus donné par M. Chaudruc de Cra-

---

(1) « Ce mot de Lanne-Vieille, se demande M. l'abbé Barrère, n'est-il » pas une interversion probable de Vieille-Lane, et vieille Lane ne repré- » t-il pas exactement *Velanum* ? N'est-on pas, ajoute-t-il, quelque peu » fondé à présumer que pour rendre grâces aux Dieux de leur victoire, les » Romains leur élevèrent un temple au voisinage du Tumulus qui en con- » sacrait le souvenir ? Et n'est-ce pas l'emplacement de ce temple, illustré » dans notre légende par l'apparition du globe de feu, qu'aurait depuis » occupé l'église actuelle de Saint-Vincent ? » — De pareils exemples devraient à tout jamais mettre en garde les archéologues et les historiens contre les dangers qu'il y a à s'abandonner à son imagination!

zannes et reproduit par MM. Ducourneau et de Saint-Amans.

Mais M. Adolphe Magen revient par deux fois sur la question dans une « *Dissertation sur les Nitiobriges* » et dans un appendice à la *Dissertation sur les livres liturgiques de l'église d'Agen*. Il a ici totalement abandonné l'opinion de M. l'abbé Barrère comme celle d'Argenton et place Pompéjac au Mas d'Agenais. Pourquoi ? parce que Pompéjac, dit-il, était situé, selon Grégoire de Tours, *juxta terminum civitatis Aginnensis* et alors il se demande pour quelle raison on n'en demanderait pas les traces au Mas d'Agenais ? Sans doute, ajoute-t-il, par ce que cette solution était trop simple, et il accumule les preuves tirées de ces antiquités trouvées au Mas et que nous revendiquons pour *Velanum*.

Il n'est pas permis de se tromper davantage. La confusion entre *Pompejac* et *Velanum* quand on se reporte au texte de Grégoire de Tours n'est pas possible. Il s'agit ici, nous l'avons démontré, non pas de la basilique de Pompéjac qui reçut le corps de saint Vincent, mais de celle de *Velanum* élevée sur le lieu de martyre, *ipse ubi martyr pro Christi nomine agonem dicitur consumasse*, c'est-à-dire sur *Vernemetis*. Ce n'est donc pas Argenton, Labrunie et Saint-Amans qui se méprennent, mais bien M. Adolphe Magen, dont l'erreur est manifeste et confirme par *a contrario* l'identification du *Mas d'Agenais* et de *Velanum*. Comme nous avons vu que sur la pente de ces méprises on ne saurait s'arrêter, surtout lorsqu'abandonnant la méthode d'investigation scientifique on se laisse prendre aux simples rapports de consonnance ou aux aspects de lieux, M. Magen, qui cherche alors où peut bien se trouver *Velanum* dans ce rayon circonscrit de 4 ou 5 milles qui

est indiqué par l'auteur des Actes, le place sur le plateau de Saint-Martin où tel groupe de métairies s'appelle *les Baloux*. De Baloux à *Velanum*, il y a paraît-il aussi peu de distance que de *Velanum* à Vieille-Lane !

Sur ce premier point la démonstration nous semble suffisamment faite.

Par sa situation topographique et géographique, le Mas d'Agenais, proche la frontière de la *civitas Aginnensium*, se place en première ligne dans le périmètre où doivent se circonscrire les recherches tendant à déterminer l'emplacement de *Velanum*.

Son occupation depuis la conquête romaine bien avant le Ier siècle avant J.-C. est certaine ; en outre, la plupart des poteries et des bronzes recueillis au Mas et dans ses environs immédiats sont surtout du Haut-Empire ; le cimetière de Saint-Martin à Revenac appartient tout entier à la période où l'incinération des corps était seule pratiquée, allant du Ier au IIIe siècle ; les armées de l'occupation romaine du temps de la conquête ont eu leurs camps au pied du Mas dans la plaine de *Camparome basse* où tout un groupe de maisons porte encore le nom de *Caton* (1) comme désignation de *lieu dit* sur les cartes de l'Etat-Major et aussi, sur les hauteurs de *Camparome haute* où, comme pendant à *Caton*, se trouve un autre lieu dit : *la Crasse* ou *Crasso* (2).

Un sarcophage en marbre dont la caisse sculptée a été figurée par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie religieuse*, d'après un dessin de M. Léo Drouyn (3), reproduit également par M. de Saint-Amans (4), nous ramène au Ve ou au VIe siècle au mo-

(1) Groupe de métairies entre le Mas et Calonges.

(2) A 1200m environ du Mas d'Agenais sur le bord de la route du Mas à Casteljaloux et à l'embranchement de cette route avec le chemin vicinal du Mas à Sainte-Marthe.

(3-4) V. M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie, Archéol. religieuse;*

ment précis où les cendres de saint Vincent devaient reposer dans un sarcophage semblable. Il a été exhumé au centre de la ville du Mas, et, comme il a été seul trouvé de ce genre, on peut bien sérieusement se demander après les profanations et les pillages dont nous savons historiquement que l'église de *Velanum* a souffert, si ce tombeau n'est pas celui de saint Vincent lui-même, disparu et abandonné sous les ruines, alors surtout — détail particulier — que ses reliques en avaient été antérieurement enlevées (1) par mesure de prudence.

Voilà quels sont les témoins irrécusables de l'antiquité du Mas, et si l'on considère que cette ville a été assez importante pour être enceinte de murailles à l'époque des invasions ainsi qu'en témoignait la porte *Galliane*, elle a certainement eu son temple et en quel autre endroit pourrait-on placer le temple de *Vernemetis?*

A procéder par élimination, aucune des diverses localités que l'on peut passer en revue successivement dans le périmètre des recherches utiles, et sur les bords de la Garonne, ne retient au même titre.

Telles sont les premières raisons de décider que nous ajouterons à celles proposées par M. de Saint-Amans.

Si l'on se rapporte en second lieu à la description de

Leblanc-Hardel, Caen, 1886, p. 49 et 50 et de Saint-Amans, *loc. supra cit.*, pl. XVII, n. 1 et p. 191, 8e notice.

(1) Après le pillage par les Wisigoths de l'église élevée à *Pompejacum* et la violation du tombeau de saint Vincent, son corps fut rapporté au lieu de son martyre (Saint-Amans, *ibid.*, p. 106); puis ses reliques ayant acquis une grande vertu furent démembrées en faveur de plusieurs églises, puis elles auraient été rendues à l'église de *Pompejacum* après la retraite des Wisigoths; la crainte des Normands les fit ultérieurement déposer à l'église de Sainte-Foy d'Agen où elles furent volées dans le XIe siècle par un moine de l'abbaye de Conques du diocèse de Rodez.

Velanum telle qu'elle a été faite par les auteurs anciens dans les textes signalés plus haut, elle est très exactement celle que de nos jours encore on pourrait essayer du Mas.

Il est en effet difficile de trouver un coteau plus riant que celui du Mas; son promontoire domine cette riche plaine d'alluvions qui s'étale au pied des coteaux de Marmande à Aiguillon et dont parlent les sources que nous avons invoquées; alors comme aujourd'hui les débordements périodiques de la Garonne la fécondaient et l'enrichissaient. Le fleuve coule à ses pieds encore que les successifs colmatages, œuvre des siècles et des courants, aient un peu déplacé son lit. Il n'y a actuellement entre ses bords et la base de la colline que la place d'un chemin de halage et la largeur du canal qui le côtoie parallèlement en ce point admirablement choisi pour un établissement. Il y a seize siècles, *la roue enflammée* pouvait, sans rencontrer ces obstacles, librement rouler dans les flots et remonter ensuite au temple de *Vernemetis*. Ce retirement de la Garonne est d'ailleurs géologiquement démontré et nous n'en sommes pas ici à des hypothèses avancées pour apatronner la situation des lieux au signalement qui en est donné dans les textes. En outre, d'Agen au Mas, en descendant le fleuve, la rive gauche est uniformément plate; on y chercherait en vain l'éminence de *Vernemetis;* à partir du Mas, le fleuve dessinant un circuit et une boucle, passe au pied du tertre de Saint-Martin et il faut arriver à *Caumont* pour trouver une autre butte qui réponde à la description de l'auteur des *actes* de Saint-Vincent et de Fortunat. Mais Saint-Martin ne fut qu'un cimetière et *Caumont* n'a pas livré d'antiquités romaines; son église ne rappelle aucune ancienne fondation, le Moyen-Age et le XVI[e] siècle donnent seuls au

formidable repaire des Nompar de Caumont, ducs de la Force, un intérêt qui pourra inspirer un jour à quelque historien de la Gascogne une monographie bien tentante à entreprendre.

Au point de vue géographique, ces considérations ne sont pas précisément négligeables puisqu'elles viennent corroborer les textes en laissant de côté tout argument fragile tiré des simples aspects des lieux.

Mais il ne faut pas oublier qu'il y a au Mas d'Agenais une des plus remarquables églises romanes de l'Agenais, dont les pierres parlent éloquemment en faveur de *Velanum*. Elle est du XIIe siècle, et de tous temps placée sous l'invocation de saint Vincent du Mas(1). Où trouvera-t-on ailleurs l'église dédiée à saint Vincent sur l'emplacement même du *fanum* de *Vernemetis* par l'évêque Léonce ?...

Toutes recherches faites en ce sens dans les environs du Mas, en aval et en amont de la Garonne, sont demeurées sans résultat, il faut fatalement se replier sur le Mas. Ce que M. de Saint-Amans ne signale pas, mais ce que le monument actuel affirme bien, c'est qu'il a été lui-même édifié sur les ruines d'une église, dont les substructions ont été rencontrées au cours de travaux de réfection (2), et l'emploi qui a été fait au XII[e] siècle pour la construction de la basilique actuelle, de maté-

---

(1) Cf. Tholin, *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais du dixième au seizième siècle*. — Agen, librairie J. Michel, 1874. — V. p. 23 : Eglise paroissiale de Saint-Vincent du Mas d'Agenais, autrefois collégiale, siège d'un chapitre qui dépendait du diocèse de Condom.

(2) Tholin, *loc. cit.*, p. 25. « On a reconnu, tant à l'extérieur (à l'ouest) » qu'à l'intérieur de l'église, des soubassements qui témoignent de nom- » breux essais ou de reconstructions partielles ». Ce sont des substructions de l'ancienne église et non des essais de reconstruction, utilisées lorsqu'on réédifia au XII[e] siècle.

riaux provenant de l'ancienne achève de faire la lumière sur ce point. Il sont presque tous en marbre et attestent à la fois une époque plus reculée, en même temps que les splendeurs célébrées par Fortunat, grâce aux munificences pieuses de l'évêque Léonce. Indiquons immédiatement que les édificateurs du XII[e] siècle n'ont nulle part employé le marbre ; nous signalerons donc : 1° des blocs d'un marbre noir ou gris encastrés par places, et irrégulièrement dans la maçonnerie de la banquette en pierre qui court le long du bas côté méridional de l'église ; 2° des bases de colonnes de même matière, alors que les fûts des colonnes sont en pierre de même que les chapiteaux ; 3° un chapiteau de marbre gris orné de trois rangs de feuilles d'acanthe encastré dans le mur du latéral sud de l'édifice presque à l'angle du transept et du bas côté ; il est à remarquer que ni sa dimension ni sa décoration ne répondent à l'ordonnance des autres chapiteaux ; 4° un autre chapiteau, en pierre celui-ci, d'une dimension telle qu'aucune des colonnes actuelles ne le supporterait ; 5° trois colonnettes de marbre gris utilisées dans la construction d'une ravissante arcature géminée pratiquée dans l'épaisseur de la muraille qui sépare le chœur de l'absidiole droite ; une tradition du pays veut qu'elles proviennent du tombeau de saint Vincent (1). Voilà ce

---

(1) Avec sa sagacité habituelle, M. Tholin, notre savant collègue de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Agen, a fait des observations semblables aux nôtres : « Entre le chœur et la chapelle de » droite existe une arcature géminée, avec tympan, dans laquelle se voient » deux colonnettes antiques de marbre gris. Dans le haut du bas-côté sud » on a conservé un magnifique chapiteau de marbre blanc, également an» tique, composé de trois rangs de feuilles d'acanthe. Ce sont là, sans » doute, des débris de l'ancienne basilique dédiée à saint Vincent, qui » était située, selon toute vraisemblance, sur le même emplacement que

qui reste de la basilique construite par Léonce, et l'on ne doit pas être surpris de n'en pas trouver plus de vestiges, puisque Grégoire de Tours nous a appris qu'elle avait été incendiée et pillée par les soldats de Gontran poursuivant l'armée de Gondebaud.

Nous nous sommes demandé déjà si le sarcophage de marbre blanc du ve siècle trouvé à peu de distance de l'église, longtemps conservé dans une métairie de cette commune appelée La Garesse et actuellement à Bouglon où il a été transporté il y a quelques années, n'était pas le tombeau de saint Vincent? Il est le seul de ce genre qui ait été trouvé; l'époque à laquelle il



Fig. III. — Sarcophage en marbre trouvé au Mas d'Agenais sur la place au devant de la basilique.

appartient nous ramène au temps où nous savons par les auteurs que les plus grands honneurs étaient rendus aux reliques de saint Vincent; il est de marbre comme ceux conservés dans la crypte de Saint-Seurin, à Bordeaux; assurément il a renfermé la dépouille d'une personne considérable et notre conviction est bien que nous nous trouvons en présence du tombeau de saint Vincent. Dans les livres liturgiques du diocèse d'Agen, saint Vincent n'a jamais été désigné, jusqu'au milieu du

---

» l'église actuelle », *loc. cit.*, p. 24. — Nous croyons l'avoir aussi complètement démontré que possible.

XVII[e] siècle, nous apprend Argenton, que sous le nom, précieux à retenir, de *Sanctus Vicentius* (1) *de Manso*. Enfin l'église est toujours l'*excelsa domus* de Fortunat placée à l'extrême avancement de ce promontoire qui domine la Garonne, dans les mêmes conditions où s'élevait le temple de *Vernemetis* et d'où la roue pouvait descendre dans le fleuve. C'est encore un fait très souvent confirmé par la fouille dans le Lot-et-Garonne mais ailleurs encore, que les plus anciennes églises romanes de la région ont été édifiées sur des ruines de temples, de monuments païens ou de *villæ*. L'énumération en serait trop longue pour que nous la tentions ici. L'évêque Léonce, en consacrant à saint Vincent la basilique de *Velanum*, obéissait visiblement à cette préoccupation ; il planta la croix sur le temple des faux dieux et les absides élevèrent leurs parois circulaires sur les substructions du *Vernemet*.

On peut donc affirmer que l'église actuelle du Mas a remplacé la basilique construite par le pieux évêque.

Velanum est au Mas d'Agenais et ce nom de lieu peut être désormais mis à sa place avec une presque certitude sur la carte romaine de la Gascogne (2).

---

(1) M. Tholin nous fait observer avec juste raison que c'est *Vincentius* et non *Vicentius* qu'il faudrait peut-être dire, car il est infiniment probable que les copistes n'ont pas tenu compte du trait abréviatif de *n* placé sur l'*i* de *Vīcentius*.

(2) Nous ne saurions pour le moment, sans faire une trop longue digression, rechercher quel a pu être l'emplacement de *Pompejacum* par rapport à *Velanum* malgré l'intérêt de la question. On a vu que les textes anciens invoqués limitaient cette recherche dans un rayon de quatre ou cinq milles autour de *Velanum*.

II

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE SAINT-MARTIN

A REVENAC (COMMUNE DE CAUMONT).

Voilà bien soixante ans que l'on éventre le plateau de Saint-Martin dont les terres sont devenues l'objet d'un véritable commerce; on les achète au tombereau pour engraisser les sols maigres des environs, et c'est ainsi que le sol antique à été mis à nu. Il n'y aurait pas trop lieu de regretter ces circonstances sans lesquelles ces vestiges dix-neuf fois séculaires reposeraient encore inviolés sous les vignes ou les chaumes, si ces travaux avaient donné lieu à d'intelligentes et rationelles observations. Malheureusement ils se sont opérés au milieu de l'inattention générale. Les paysans employésà la tranchée se sont défaits de tout ce qui pouvait avoir quelque valeur, et parmi ces objets dont l'éparpillement est regrettable on peut signaler cette admirable lampe romaine en bronze, digne de figurer dans les plus riches musées, que notre collègue M. le comte de Chasteigner a présentée à la Société d'Archéologie de Bordeaux dans la séance du 10 juin 1887 (1).

Tout le reste a été cassé et rebuté sur place et,

(1) Société d'Archéologie de Bordeaux, t. XII, 1887, p. XLIV. — L'anse incurvée de cette lampe, à tel point conservée qu'elle semble sortie d'hier du moule du fondeur, s'épanouit en une fleur de lotus d'où sort une tête de panthère.

depuis longtemps, les chemins qui mènent à Revenac, la *Carrerasse* entre autres, sont entretenus et rechargés avec les débris des poteries extraites de la terre.

Dans certaines parcelles, aujourd'hui complètement exploitées, les monnaies furent trouvées en telle quantité que les forgerons du Mas d'Agenais les utilisaient communément pour la soudure de leurs ouvrages en fer (1). Presque tous les percepteurs qui se sont succédé au poste du Mas ont collectionné les médailles et nous savons que les contribuables les leur apportaient en nombre. Sans être numismatiste, le percepteur actuel, M. Guimbelot, a suivi les traces de ses devanciers et il a réuni une soixantaine de bronzes excellents du haut, du moyen et du bas empire qu'il nous a obligeamment communiqués et que notre érudit collègue M. Emile Lalanne a bien voulu déterminer pour servir de complément à notre travail. Un très beau médaillier fut formé il y a une trentaine d'années par M. Werlé, conducteur des ponts et chaussées au Mas d'Agenais, et même ce fonctionnaire avait fait don d'un certain nombre de pièces intéressantes d'or et d'argent à la *Commission de topographie des Gaules*; depuis sa mort, la trace en est perdue. Les plus belles monnaies provenant du plateau de Saint-Martin, sont actuellement dans la collection de M. Gautier, à Marmande; ses séries, qu'il nous a présentées, méritent une mention spéciale, ne comprenant guère que des types de choix. M. Gautier possède encore un certain nombre d'objets de même origine : fibules en bronze, haches de pierre polie, une petite cuillier à parfums en os, un soldat romain (statuette en

---

(1) « Je me suis assuré, dit Saint-Amans, qu'un serrurier en avait employé *plus d'un hectolitre* pour souder le fer qu'il travaillait ». *Essai sur les antiquités du Lot-et-Garonne*, p. 122.

bronze), un anneau de même métal, etc..., etc..., que l'on retrouvera figurés dans une de nos planches annexes (1).

M. le comte de Luppé a également contribué à cet inventaire que nous avons essayé des antiques du plateau de Saint-Martin, en nous ouvrant ses vitrines. Nous déplorerons avec lui le larcin dont il fut victime il y a quelques années. Sollicité d'envoyer à une exposition régionale organisée à Agen les principaux objets en sa possession, provenant de sa terre de Revenac, M. de Luppé consentit à s'en dessaisir momentanément mais ne les a jamais revus depuis par le fait d'un adroit voleur; dans le nombre a disparu la fameuse statue en bronze de *Pallas*, longtemps gardée par M. le curé Mellingre, cette *Pallas* dans laquelle des archéologues, toujours emportés par leur imagination, avaient voulu voir la divinité tutélaire même du Mas d'Agenais, son *Palladium* ! (2).

Enfin le petit séminaire d'Agen, auquel M. Deyma, aujourd'hui curé de Barbaste, a fait don d'une série de vases funéraires, et le musée d'Agen possèdent des poteries et des marques de fabricants de *figulines* recueillies à Saint-Martin.

Cette énumération, aussi stérile qu'elle soit en apparence, n'est pas inutile. De tous ces renseignements groupés, il apparaît bien que le plateau de Saint-Martin aurait à lui seul permis de constituer un important musée, précieux surtout pour l'histoire de l'occupation romaine dans la contrée. Tout ce qui n'était pas intact

---

(1) Nous remercions M. Gautier de son obligeante communication.

(2) M. le comte de Luppé a particulièrement droit à notre gratitude pour l'intérêt dont il n'a cessé d'entourer les fouilles qui se sont faites sur sa propriété et les facilités de toute nature qu'il a mises à notre disposition.

a d'ailleurs été méprisé, rejeté, perdu ; or on sait combien certains fragments peuvent encore parler à l'archéologue et l'éclairer !

On ne saurait imaginer quel amoncellement de tessons de toute nature parmi les cendres, les ossements et la pierraille il y a dans les parties du chantier qui sont chaque jour mises à nu.

En avril et en août 1895, les travaux de transport de terre ont repris, et c'est à la faveur de cette circonstance que nous avons pu étudier sur place le sol ancien dont il ne restera plus trace dans un temps prochain. Un habitant du Mas d'Agenais, que tourmentait le regret de voir s'en aller obscurément, un à un, et, sans profit pour personne, les vestiges pourtant si éloquents du passé de ce coin de pays, M. Maurice Joret, me signala tout ce que l'on pourrait encore retirer de Saint-Martin, c'était en septembre 1893. Il s'est fait de ce moment un collaborateur de tous les instants. Patiemment et sans relâche il a fouillé dans cette terre dure comme le roc pendant l'été, argileuse, gluante et tassée par les temps humides ; fragments par fragments, il a recueilli et préparé les matériaux de ce travail dont tout l'honneur lui revient, dût sa modestie se froisser du tribut que je lui rends. Il serait à souhaiter que les archéologues rencontrassent souvent des collaborateurs aussi dévoués et désintéressés (1).

---

(1) M. Maurice Joret est un félibre gascon de grande race dont les œuvres ont maintes fois été couronnées ; son inspiration s'est faite pure comme l'antique, lorsqu'en des bucoliques pleines de rêve et de mélancolie il a célébré *Nos grands coteaux bleus*, dont la ligne sert de fond à la vallée de la Garonne, chanté dans *la Coupe* le mal d'aimer du berger gallo-romain épris de la perle de *Velanum*, ou buriné quelques *Bas-reliefs*. M. Joret possède à merveille l'histoire du Mas dont il a patiemment dépouillé les archives et il est à regretter que le poète absorbe complètement l'historien local que pourrait être M. Joret.

Ces deux années de fouilles nous ont permis d'acquérir la certitude complète que le plateau de Saint-Martin n'a été qu'un cimetière et rien autre chose qu'un cimetière durant la période gallo-romaine, alors que les uns l'ont pris pour un camp, pour une bourgade, pour une villa, et que d'autres se sont ingéniés à y placer tour à tour *Ussubium*, *Velanum* ou *Pompejacum*.

Sur ce plateau où personne n'a exploré ni recueilli de renseignements précis, une seule chose avait frappé jusqu'ici : l'existence non équivoque d'un établissement gallo-romain sans que sa nature ou son importance eussent été déterminées et basées sur une étude des lieux. C'est pourquoi l'erreur a été facile mais complète.

Les camps romains n'étaient pas à Saint-Martin; il faut aller les chercher ailleurs : à *Camparome haute* et *Camparome basse* autour et aux alentours des groupes de métairies encore appelés *Caton* et *Crasso ;* peut-être encore au *Castéra*, sur la hauteur qui domine le Mas d'Agenais, vers la gauche en tirant sur Revenac. A *Camparome basse* on a achevé depuis quelques années de niveler les derniers *Tumuli* encore subsistants et ils ont livré à peu près exclusivement des armes, des sabres, des fers de lance, des armatures de boucliers, des agrafes de ceinturon, etc., etc. La plaine en était parsemée. A *Caton* on voit encore scellé dans la muraille de la principale habitation un fragment de sculpture, romain assurément, dont le sujet est assez difficile à déterminer à moins qu'il ne soit une chouette. L'emplacement de *Caton* et de *Crasso* nous montre les troupes romaines du temps de la conquête manœuvrant parallèlement en deux camps retranchés, commandant l'un à la vallée de la Garonne et l'autre aux plateaux sur la hauteur. Leur ensemble dut former, au point de

vue des subdivisions militaires, la *Mansio Aginnensis*, tandis que la bourgade même du Mas d'Agenais, à proximité des camps, et peut-être insignifiante à cette époque, était devenue, au troisième siècle, *Velanum*, une petite ville florissante comme le furent toutes nos cités de la Gaule sous les règnes bienfaisants des Antonins (1).

---

(1) Notre hypothèse présente d'autant plus de vraisemblance que les villes romaines des pays d'occupation se sont fondées à la suite des camps et dans leurs environs ; c'est ce qui s'est produit à peu près partout en Afrique ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'*Afrique Romaine* de M. Gaston Boissier, le secrétaire perpétuel de l'Académie française ; un des derniers travaux lus en séance de la Société d'archéologie de Bordeaux par notre honorable collègue M. Lagler-Parquet : *Limite de la domination gallo-romaine avec la Germanie indépendante entre le Rhin et le Danube*, t. XX, 1er et 2e fascicules de l'année 1895, nous donne de semblables renseignements : « Comme toujours, à l'occasion d'une » occupation militaire, le rôle que jouaient ces castels n'était pas seule- » ment celui d'être un boulevard contre l'invasion des barbares ; ils for- » maient, par les impédimenta inséparables de toute concentration de » troupes, des foyers actifs de colonisation gallo-romaine des régions » frontières. Auprès des forts s'établissaient tout d'abord cette agglomé- » rations de cantiniers et de pourvoyeurs connue sous le nom de « canabæ » » à laquelle plus tard se joignaient les vétérans avec leurs familles après » l'accomplissement de leurs vingt-cinq ans de service. Peu à peu ces » canabæ se transformaient en villages (vicus), en municipes, etc. Telle » fut l'origine de *Castra Reginæ* (Ratisbonne), d'*Augusta Vindelicorum*, » *Moguntiacum*, etc. ». De semblables fondations de villes à la suite des camps se sont faites sous nos yeux en Algérie et se font actuellement en Afrique et en Asie aux abords des stations des chemins de fer. Les mêmes causes ont de tout temps produit les mêmes effets. Perpétué à travers les siècles, le nom de *Mansio Aginnensis* a prévalu et se retrouve encore dans l'appellation actuelle du *Mas d'Agenais*. Il est infiniment probable qu'à l'origine, antérieurement au premier siècle, *Velanum* a dû s'appliquer exclusivement, comme désignation de lieu, au promontoire sur l'extrême avancement duquel se dressait le *Vernemetis*, à très peu de distance de la bourgade naissante issue de la *Mansio Aginnensis*. Elle se développait pendant le premier et le deuxième siècle ; au troisième elle était enceinte de murs ; elle dut être ruinée pendant les invasions ; les Wisigoths, pour ne parler que d'eux, l'ont pillée de façon certaine, un

Les substructions d'une ville romaine, celles même d'une simple *villa*, ne vont pas sans mosaïques, sans aires bétonnées, sans fondations, sans conduits pour l'amenée des eaux ou la répartition de la chaleur par les hypocaustes, sans fondations, sans tous ces autres objets enfin qui témoignent de l'existence des habitations ; on n'a rien trouvé de tout cela sur le plateau de Saint-Martin (1). En revanche le seul mobilier funéraire qui s'y trouve dans des conditions que nous déterminerons exclut toute hypothèse tendant à placer sur ce point une ville.

Mais, tout naturellement, la nécropole du plateau de Saint-Martin atteste le voisinage d'une agglomération d'habitants et on la trouve effectivement au Mas d'Agenais, à un kilomètre et demi de là, très exactement, car le tracé des routes actuelles emprunte en grande partie celui des anciennes voies romaines.

L'emplacement est bien celui qui convenait à son affectation funéraire, sur la crête d'un plateau dont les pentes dévalaient jusqu'à la Garonne, à quelque distance de la ville et des deux côtés de la *voie* (2). Cette situation sur un point culminant, d'où l'on a une vue

---

évêque arien vexa aussi la basilique qui se trouvait encore au VIe siècle, de même que le *Vernemet*, en dehors de la ville proprement dite mais à ses portes. Les textes d'ailleurs nous éclairent sur ce point lorsqu'ils nous parlent du concours des habitants de la ville voisine et du *præses urbis* devant lequel fut traîné saint Vincent.

(1) Au Bregnet, où il y a eu une habitation romaine, on a trouvé des substructions, des surfaces bétonnées, une piscine, une statue, la fameuse Vénus du Mas, de nombreux débris de poteries et les tuiles de la couverture sur lesquelles se relèvent les marques du potier données plus loin, pl. II, n. 5, 6, 7.

(2) Nous verrons plus loin que la *voie* depuis appelée *Carrerasse* (le grand chemin) traversait le cimetière avant d'arriver au Mas d'Agenais.

de prospect étendue, jointe à l'agrément du site est celle de tous les cimetières similaires gallo-romains. La remarque en a été constamment faite, et, au point de vue de sa position ordinaire sur le haut ou à mi-côte d'une colline, le cimetière romain se différencie des cimetières postérieurs : mérovingiens, francs ou carolingiens. M. l'abbé Cochet, l'un des archéologues qui en ont peut-être exploré le plus, a maintes fois consigné cette observation dans sa *Normandie souterraine ;* notre nécropole vérifie une fois de plus le souci qu'avaient les Gallo-Romains d'un pareil choix dans les conditions d'établissement de leurs champs du repos.

Ne pourrait-on également trouver le nom du plateau de Saint-Martin sous la domination romaine? Il n'est souvent pas besoin de chercher bien loin ce qu'on a sous la main, malgré qu'il faille par dessus tout se méfier de ces conclusions tirées des simples et lointains rapports de consonnance et qui le plus souvent ne s'obtiennent qu'en torturant les mots. Aussi ne formulerons-nous cette proposition qu'avec les plus extrêmes réserves. La forme romane du nom du hameau qui s'élève sur le plateau de Saint-Martin et qui s'appelle *Revenac* nous a cependant frappé; c'est celui qui figure sur la carte de l'état-major. Il se pourrait que tandis que Velanum faisait partie du Mas et s'identifiait avec son territoire, ainsi que nous croyons l'avoir démontré, son cimetière s'appelait *Revenacum?* A titre de simple indication et sans insister autrement, pendant tout le haut moyen-âge le plateau de Saint-Martin s'est appelé Revenac et une noble famille du pays, que nous retrouvons dans les mêmes actes, a ajouté le nom de la terre au sien.

Si l'on examine le sol antique du plateau de Saint-Martin, où qu'on le fouille, on trouve d'abord une couche de pierrailles faite de galets pris sans nul doute dans le lit de la Garonne, entremêlée de fragments de briques à rebord et de poteries diverses; immédiatement au-dessous apparait une couche de terre arable mélangée de cendres, de charbons, d'os calcinés et cassés appartenant à la race équine, bovine et ovine; beaucoup de mâchoires et de dents de porc parmi : tout cela se trouve mélangé avec des tessons sans nombre de vases funéraires en terre grise ou noire, passée au noir de plombagine ou mordorée; la poterie rouge grossière n'est pas moins commune, la blanche est beaucoup plus rare relativement; enfin, les pièces de luxe sont représentées par les produits de l'industrie *arrétine* ou *samienne : pat:ræ, catini, lucernæ, bols, coupes, soucoupes, lagènes*, etc., etc., à peu près tous sigillés. Le verre, les clous, les tiges de fer, les meules à bras, les culots d'amphore, les grosses panses crevées des *dolia*, etc., se rencontrent encore dans cette couche. Quelque nouveau point que l'on mette à découvert, Saint-Martin ne livre pas autre chose; mais les formes, les dimensions des poteries varient presque à l'infini et l'intérêt consiste à les sérier.

Pendant près de deux années, nos constatations demeurérent incomplétes, s'étant bornées à un examen forcément insuffisant des couches superficielles des tranchées; nous n'avions pas encore eu la satisfaction de nous trouver à Revenac pendant les transports de terre. Mais en août et septembre 1895, l'exploitation s'est faite sous nos yeux (1). Toutes nos hypothèses se

(1) *Voici dans quelles conditions se sont effectués ces travaux. Ce sol argileux ne pouvant être attaqué directement à aucune époque de l'année*

changèrent en certitude, tous les points obscurs s'éclaircirent dès lors qu'il nous fut donné de pouvoir fouiller directement dans les tranchées un assez grand nombre de fosses funéraires où tout fut trouvé en place, aussitôt recueilli et classé. Le sol antique de Revenac nous avait livré son secret.

Ces fosses étaient distantes les unes des autres de 1^{m}40 environ dans tous les sens et disposées en files parallèles en sorte qu'on en voyait cinq, six, quelquefois davantage mises à découvert dans la tranchée. Leur forme comme leur dimension variait; si, communément, elles affectaient la forme d'une vaste marmite ou d'un chaudron, il y en avait de moindres dimensions dessinant un parallélogramme très régulier; quelques-unes de forme cylindrique, de dimensions beaucoup plus grandes n'ont presque rien donné à la fouille quoique remplies de cendres : quelques débris de poteries et des ossements. Chaque sillon abattu nous en a offert à l'étude et la quarantaine de fosses entières étudiées pendant ces deux mois nous a définitivement fixé sur la nature du mode funéraire en usage à Saint-Martin pendant la période gallo-romaine, sur sa constance, comme sur l'uniformité du mobilier funéraire qui leur fut affecté; on trouvera d'ailleurs dans une autre partie de ce travail l'inventaire minutieux de l'*instrumentum domesticum* et des divers autres objets renfermés dans

---

les ouvriers terrassiers commençaient par saper en dessous de manière à mettre la couche de terre supérieure en surplomb; cet ouvrage fait, de gros coins en bois étaient enfoncés sur la crête à environ 60 ou 80 centimètres du bord à grands coups de maillet, et sous cet effort, de véritables murailles de terre s'abattaient sur une longueur de près de 20 mètres. Nous avons beaucoup moissonné dans les blocs émiettés mais bien davantage encore dans les fosses à découvert qui restaient en place dans la couche de terre suivante.

plusieurs d'entre elles (1). Nous nous sommes assuré auprès des ouvriers employés à ces travaux depuis plusieurs années que les couches antérieurement exploitées par eux avaient donné lieu aux mêmes observations.

Jusqu'au moment de la découverte et de la fouille de nos fosses, j'avais pu croire que la sépulture avait été à Revenac, celle que décrit M. l'abbé Cochet qui a étudié tant de cimetières gallo-romains en Normandie. Le mort, une fois consumé, ce qui restait de ses os et de ses cendres était placé dans une ou plusieurs urnes de terre grise ou noire recouvertes d'une assiette de même couleur quand on ne les oblitérait pas simplement avec un fragment de brique. Des cruchons, des *ollæ*, des pichets, des vaisselles arrétines, des lacrymatoires, des fioles en verre, des gobelets complétaient ce mobilier spécial. Le tout était placé dans un coffret de chêne dont les planches très épaisses étaient jointes par ces énormes clous de fer si abondants dans tous les cimetières gallo-romains. Ce coffret était en outre mis au plein avec des charbons du foyer, du gravois d'incinération composé des cendres et de la terre calcinée, de fragments des poteries brisées volontairement et des ossements des animaux ayant servi aux sacrifices ou aux repas funèbres. Le mobilier des fosses dans le cimetière de Saint-Martin était bien identique; les mêmes vases renfermaient et accompagnaient les cendres du mort dans la terre mais on ne trouve pas le moindre indice qui révèle l'existence du coffret; les

(1) Je m'empresse d'ajouter qu'au moins autant de sépultures ont été détruites dans le même temps, emportées dans les éboulis et que nous n'avons pu en constater que les vestiges et glaner les débris; le mode d'abattage adopté ne permettait pas qu'il en fût autrement.

poignées de fer ou de bronze, les armatures, les clés, les crampons que M. l'abbé Cochet a maintes fois retrouvés, alors que le bois était totalement consumé, font complètement défaut ici et il est certain que les urnes ont été directement confiées à la terre mais dans des conditions spéciales qu'une minutieuse et longue observation nous a permis de déterminer et de vérifier sur toutes les sépultures étudiées.

La fosse, une fois creusée, servait de foyer. On y allumait un grand feu, sans doute activé par des matières combustibles dans lesquelles devait entrer la résine, afin d'en durcir les parois et de les rendre moins perméables. On sait, en effet, qu'un des premiers soucis des anciens était d'assurer la perpétuité à leurs sépultures. Les terres argileuses de Saint-Martin accusent cette action directe du feu par la couleur rougeâtre et la consistance de brique mal cuite qui dessine à merveille le contour des fosses et les fait discerner de loin dans la tranchée. Peut-être même ce foyer avait-il été utilisé à double fin pour l'opération de l'incinération du corps. Le bois réduit par le feu forme tout au fond ce lit très noir de charbons et de cendres sur lequel reposaient les urnes funéraires proprement dites.



Fig. IV. — Reconstitution d'une sépulture dans une fosse en forme de marmite. A, charbons purs; B, couche de charbons et de cendres où sont noyées les urnes; C, couche de cendres et de pierraille mélangée d'ossements d'animaux et de fragments de poterie; D, cailloutage; E, sol de la surface.

C'est là que nous les avons toujours trouvées à l'état

de fragments assez importants pour permettre leur complète restitution et les premières qui se présentaient sur cette couche inférieure ont été constamment les poteries arrétines aux côtés des vases gris et noirs. Au-dessus on rencontre une épaisseur de cendres, d'abord à peu près pures et mélangées de plus en plus avec la terre au fur et à mesure que l'on remonte vers l'orifice de la marmite. C'est dans cette zone intermédiaire que sont, en grande quantité, les débris des vaisselles, intentionnellement cassées après les cérémonies du repas et des libations, des ossements d'animaux : vertèbres, côtes, mâchoires, cornes de bœuf et de chèvres, dents de porc, reliefs de volaille, têts d'huîtres, coquilles de limaçons, etc., etc. On sent au pêle mêle de tous ces objets, parmi lesquels on trouve encore des tiges de fer, de gros clous, des éperons, des fers à cheval, des houes, des meules à bras, des silex polis et taillés, des polissoirs, des percuteurs, etc., que tout cela a été jeté à la pelletée pour servir de remplissage.

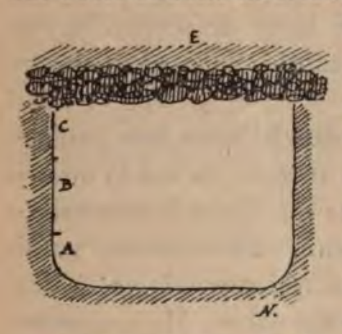


Fig. V. — Fosse en forme de parallélogramme.

On arrive enfin à la couverture. Elle est faite au moyen d'une couche de cailloutis très dense, analogue au pavement d'une voie, dans lequel il nous est fréquemment arrivé de trouver, amalgamés, des poids de tisserand, des briques à rebords, des vestiges de bronze, des monnaies, etc., etc. Son épaisseur varie de vingt-cinq à trente centimètres.

Cet empierrement ne recouvre pas seulement la surface des sépultures; il les relie toutes entre elles, donnant, à voir son cordon dans la partie supérieure de la

tranchée, l'illusion d'un chemin qui aurait été directement construit au-dessus d'elles, et nous l'avons cru pendant longtemps. L'impression générale des ouvriers qui ont dû partout couper cette ligne de pierraille est que le cimetière formait une grande place ainsi pavée et c'est aussi la nôtre.

Quelques signes extérieurs, des briques très probablement, devaient indiquer à la surface du sol l'emplacement de la sépulture ne fût-ce que pour la reconnaitre, y faire les cérémonies commémoratives et aussi éviter la violation, toutes choses qui répondaient à des préoccupations constantes des Romains. Mais si nous supposons qu'un petit tertre de terre ou tel autre indice point encore relevé devait tenir lieu d'indicateur, nous en sommes réduits aux hypothèses, et le sol a trop été bouleversé depuis les invasions pour avoir conservé jusqu'à nous ce point de repère quel qu'il ait été (1).

Les fosses funéraires ont été trouvées en assez grand nombre dans diverses contrées des Gaules, et particulièrement en Vendée, au Bernard, où M. l'abbé Baudry et M. Ballereau en ont exploré un grand nombre dans de très bonnes conditions aux environs de puits funéraires (2). Longtemps cette affectation spéciale, en ce qui touche les puits, a été contestée par les plus éminents archéologues ; elle n'est plus discutée aujourd'hui, surtout depuis le substantiel travail auquel ont donné lieu les fouilles du Bernard. Sur la raison d'être de ce mode bien curieux d'enfouissement ou mieux sur sa signification, on en est encore aux conjectures et malgré que la question se soit à nouveau posée à notre esprit en

(1) J'ai trouvé maintes fois des briques à rebords immédiatement au-dessus de la couche de cailloutis.

(2) *Puits funéraires gallo-romains du Bernard*, par l'abbé Baudry et L. Ballereau. La Roche-sur-Yon, 1873.

présence des fosses de Saint-Martin, rien ne nous a permis d'offrir une solution plus plausible que celles déjà proposées. On a trouvé, en Italie, des puits funéraires bien des siècles avant Jésus-Christ, mais M. Quicherat ne pense pas qu'on les rencontre en Gaule avant les dernières années du premier siècle de notre ère. M. l'abbé Baudry suppose que l'apparition des puits et des fosses a dû coïncider avec l'infiltration des rites romains, l'enfouissement restant de pratique gauloise. Ceux du Bernard auraient été, selon lui, commencés vers le milieu du IIe siècle, et finiraient avant le dernier quart du IIIe siècle. C'est la période bienfaisante et grandiose à laquelle les Antonins ont attaché leur nom : « période représentée par des hommes tels que Trajan, » Adrien, Antonin le Pieux et Marc Aurèle, dont le but » constant fut de couvrir la Gaule de monuments impé- » rissables. De là, un changement devenu comme né- » cessaire dans la religion primitive... de là, la fusion » chez eux comme ailleurs des usages gaulois et ro- » mains dans les cérémonies des funérailles ; de là, » l'introduction au sein de leurs bois, de puits funérai- » res, dernier asile ouvert aux objets symboliques qui » rappelaient le passé. Ces puits ne datent au Bernard » que de cette époque d'apaisement ou pour mieux dire » d'effacement de la patrie (1) ».

Nous ne nous occuperons pas, pour le moment, de l'âge des fosses de Saint-Martin, mais ce qui nous y a frappé c'est précisément la fusion bien manifeste des éléments gaulois et romain dans le mode funéraire ; c'est l'enfouissement, c'est la présence de poteries bien indigènes en terre grise, noire, plombaginée ou mordorée, de flèches, de silex, de haches de pierre et d'une série

(1) V. *op. s. cit.*, p. 200.

d'objets assurément symboliques à côté d'un mobilier romain. C'est sous le rite incinératoire, la pratique perpétuée de symbolismes nationaux avec le mode romain. Cela ne saurait faire doute pour nous et l'inventaire du mobilier de quelques-unes de ces fosses suffira à le démontrer. L'intérêt de ces monographies consiste dans ces observations isolées qui, réunies, finissent par former faisceau, démontrent la constance et l'extension d'usages funéraires qui nous révèlent un côté de la vie antique à une époque de notre histoire enveloppée d'un voile épais. Chaque jour cependant nous le soulevons davantage et nos origines ne seront bien connues que lorsqu'on aura suffisamment apporté de ces assises à pied d'œuvre. Alors seulement quelque Gaston Boissier de l'avenir pourra nous donner non plus une *Afrique romaine* mais « *la Gaule romaine* ». Je ne pense pas cependant que les petites fosses présentent quoi que ce soit d'anormal, abstraction faite des puits funéraires; il semble au contraire que ce soit là le mode funéraire dans les cimetières de pauvres; celui de Terre-Nègre à Bordeaux ne diffère guère de la nécropole de Saint-Martin; il était celui des pauvres Bituriges de *Burdigala* et les populations rurales de la *Mansio Aginensis* ne pouvaient avoir beaucoup mieux.

A côté de ces petites fosses on en trouve de beaucoup plus importantes, de forme cylindrique, remplies de cendres, d'ossements; elles renferment moins de poteries et n'ont rien donné d'intéressant à la fouille.

Y a-t-il eu des puits funéraires à Saint-Martin? On nous l'a affirmé; mais on ne peut accepter que sous toutes réserves les indications si souvent erronées des paysans, quand il s'agit surtout de la description scientifique de monuments dont les données leur échappent entièrement.

En cours de travaux, on a cependant à plusieurs reprises reconnu, dans la terre de Broussard entre autres, des fosses cylindriques très profondes en forme de puits, toutefois l'on n'a su nous dire s'ils étaient protégés par une calotte de pierre comme au Bernard, ni ce que l'on y avait exactement découvert. On n'en aurait en tout cas rencontré que les couches superficielles, car, en cet endroit, il n'a pas été enlevé plus de trois mètres de terre; on sait, en effet, que la profondeur de ces puits est relativement assez considérable et qu'il faut traverser plusieurs couches successives de cendres et de débris avant d'arriver au dépôt le plus inférieur qui constitue la sépulture proprement dite. Il nous a encore été montré dans les parties déjà exploitées des Baloux et sur le bord d'une luzernière un emplacement circulaire de 1m40 environ de diamètre dont le niveau s'affaisse toujours malgré qu'on l'ait bien souvent comblé. Il y a évidemment un vide au-dessous, mais cela ne nous autoriserait pas encore à affirmer pour le moment l'existence de ces puits.

Certains indices nous la font cependant soupçonner et non sans vraisemblance.

Il y a environ deux ans que nous avions remarqué dans une tranchée des Baloux des assises en gros moëllons posés à plat les uns au-dessus des autres, et, servant à droite et à gauche, de parois latérales à une grande fosse de 2m30 environ de hauteur et large de 1m50. Ce revêtement latéral, car la fosse avait été coupée dans sa partie médiane, offrait une certaine analogie avec les calottes des puits du Bernard. N'en est-ce point une, en réalité, tronquée à sa partie supérieure à l'occasion des labours et de la plantation des vignes? Les travaux ayant été repris sur ce point et surtout grâce à l'obligeance de M. le comte de Luppé, qui a

bien voulu s'intéresser à nos recherches et les seconder, le manœuvre Coste a dégarni avec les plus grands ménagements la partie de la fosse engagée dans les terres



Fig. VI. — Grande fosse à parements bâtis en moëllons, d'après une photographie de M. le comte de Luppé.

et elle nous est apparue protégée encore de ce côté sur sa paroi par des rangées circulaires de moëllons irrégulièrement disposés. M. de Luppé a pris une photographie de cette fouille à ce moment précis. Mais il reste à vérifier si elle s'enfonce plus profondément dans le sol; sans doute M. de Luppé voudra-t-il nous aider par la suite à acquérir une certitude de ce côté.

Ce qui est certain, c'est que s'il y a eu sépulture, la couche des urnes n'a pas été atteinte au niveau actuel. Cette fosse bâtie se différencie absolument des voisines

et mérite d'être signalée d'ores et déjà, ne fût-elle pas un puits.

Nous avons indiqué que le cimetière gallo-romain de Saint-Martin était situé de part et d'autre de l'ancienne voie romaine; aujourd'hui défoncée, ravinée, il n'en reste plus qu'un nom, celui qui en maints endroits commémore encore les vestiges anciens similaires : la *Carrerasse* (de *Carrère*, chemin; augmentatif: *carrerasse*, grand chemin). Une autre voie, plus étroite apparemment, traversait la nécropole dans son milieu, formant carrefour à son intersection avec la *Carrerasse* pour s'enfoncer dans la campagne vers Casteljaloux et la lande. Elle en a gardé encore aujourd'hui le nom de : *camin dou mitan,* chemin du milieu (du cimetière) et l'on nous a assuré que dans les plus anciens titres de propriété les terres qui la bordent sont dites confronter au : chemin du milieu. C'est sur son parcours, et très proche du carrefour, que l'on a trouvé, il y a quelques années, la base mutilée d'un autel. Il est cassé à l'endroit même où se serait trouvée l'inscription s'il en a porté une, ce qui est à présumer fortement, car tous les autels ou cippes en pierre de cette forme et de cette dimension en sont munis sur une de leurs faces au moins. C'est le type ordinaire des stèles quadrangulaires funèbres dont notre musée lapidaire compte tant de spécimens et l'on sait combien leur doit l'épigraphie romaine à Bordeaux. La conservation de ce monument nous eût donc été bien précieuse, mais il n'y a pas lieu de reprocher aux contemporains sa détérioration. Cette base a été trouvée déchaussée et renversée telle qu'on la voit encore sur le bord du chemin. On la rencontra auprès d'une sorte de dallage au milieu duquel elle devait sans doute s'élever. Comme tout proche de son gisement l'on aurait enlevé des tombereaux d'ossements

d'animaux exclusivement, cela nous donne à penser que l'on pourrait se trouver en présence d'un autel taurobolique placé au centre du cimetière, au carrefour formé par la rencontre des deux voies et sa place se trouve bien marquée en cet endroit (?).

Nous avons nous même relevé à une quarantaine de mètres de ce point une fosse tout entière comblée avec des cendres et des ossements d'animaux qui n'est pas du tout une sépulture, mais un de ces dépotoirs que la fréquence et le nombre des sacrifices faits au cimetière avaient rendus indispensables.

Pour en finir avec ces dernières observations générales indiquons la présence de substructions dans un champ et proche le bord de la route, en face de la principale métairie des Baloux. On se trouve en présence d'un parallélogramme d'une vingtaine de mètres de profondeur sur une quinzaine de côté. Qui pourrait affirmer qu'elles sont romaines tant que des fouilles ou des sondages n'auront apporté une certitude ?

Mais au printemps, lorsque les blés sont en vert, les compartiments de cette habitation se trouvent tout naturellement dessinés par la teinte décolorée de la plante qui est jaune sur tout le parcours des assises enfouies (1).

Dans un bas fond, à un kilomètre de là environ, au lieu dit « le Bregnet », la célèbre *Vénus* du Mas, le joyau antique du musée d'Agen, a été trouvée dans les substructions d'une villa où l'on a cru discerner des traces

---

(1) Lors de la lecture de notre travail, en séance de la Société d'Archéologie, notre collègue, M. de Mensignac, le conservateur si distingué de notre musée lapidaire, nous observa qu'au cimetière de Terre-Nègre également et sur sa limite les substructions d'un petit bâtiment furent mises à nu et l'on put supposer avec vraisemblance qu'on se trouvait en présence du four crématoire.

de bains ou de piscines. Mais ici encore on ne se livra à aucune recherche sérieuse malgré l'importance de cette trouvaille et l'on recouvrit de terre les parties mises à nu à l'occasion d'une plantation de pruniers. J'apprends qu'à l'heure où j'écris ces lignes, ce terrain fait l'objet d'un nouveau défoncement dont les résultats seront surveillés de près.

De cet ensemble d'observations qui portent sur près de trois années de recherches, nous pouvons conclure en affirmant qu'à Revenac, sur le plateau de Saint-Martin, durant la période gallo-romaine, il n'y a pas eu autre chose qu'une nécropole et certainement celle du Mas d'Agenais (*Mansio Aginensis sive Velanum*) la seule ville gallo-romaine dont l'existence nous soit révélée d'une façon absolument certaine dans les environs immédiats.

III

MARQUES DE POTIERS

On s'est attaché depuis plusieurs années à recueillir les marques des potiers romains et gallo-romains après avoir considéré qu'aucune quantité n'était négligeable et que ces estampilles étaient encore capables de fournir des renseignements quelquefois précieux, mais toujours utiles, après les belles inscriptions lapidaires dont, à peu près partout, les inventaires sont faits et les lectures devenues définitives. C'est peut-être la première raison à laquelle est dû cet intérêt de second ordre qui s'est reporté sur les marques des fabricants de *figlines*. En les relevant, on est arrivé à déterminer la situation de certaines officines, l'époque où elles produisaient, l'ère de propagation de leurs produits, etc., etc., en sorte que nombre de ces petits tessons, longtemps dédaignés, ont été recherchés à partir du moment où ils ont livré une estampille. Il sera facile de se rendre compte plus loin combien l'ancienneté avérée de certains des cachets recueillis sur le plateau de Saint-Martin, par M. Joret et par moi, a servi à déterminer la durée du temps pendant lequel le cimetière de Saint-Martin a été fréquenté.

Lorsqu'à leur tour les inventaires portant sur les marques, les *graffiti*, etc. seront devenus aussi complets et surtout aussi irréprochables que le sont ceux consacrés aux inscriptions lapidaires, on sera arrivé à ce

résultat que les centres de fabrication d'un très grand nombre de potiers des Gaules pourront être déterminés avec quelque certitude; si leur époque est également fixée par les caractères épigraphiques des lettres dans les inscriptions des cachets, par la nature de la poterie ou par telle autre circonstance encore plus décisive, on aperçoit l'utilité de cet ordre de recherches puisqu'il sera facile de dater par eux tel monument ou telle station romaine ou gallo romaine. Il s'est produit ce fait à Bordeaux que l'on a fouillé en 1803 et pendant les années suivantes un cimetière de pauvres, celui de Terre-Nègre, qui a été de façon certaine abandonné vers le milieu du IIe siècle au plus tard. Comme conséquence directe, les marques de potiers qui y ont été recueillies en grand nombre sont datées et peuvent dater par ailleurs à leur tour; de même à Pompéï qui a disparu sous les cendres en 79 de notre ère. « N'est-ce » rien, déclare M. Jullian, que de retrouver à Bordeaux » des objets sortis des mêmes manufactures qui ont » approvisionné Pompéï? Que de rencontrer dans le » Médoc des marques aux noms des potiers d'Arezzo? » N'est-on pas en droit d'en conclure, et sans courir le » moindre risque, à d'incessantes relations commer- » ciales entre les Bituriges et l'Italie?

» Nos dédicaces et nos épitaphes, ne l'oublions pas, » ont été déplacées au IIIe siècle, lorsqu'on construisit » avec elles la première muraille : or, un monument » ancien perd la moitié de sa valeur historique, quand » on ne le retrouve pas à l'endroit même où il s'est » élevé. Nos poteries, malgré l'apparence, ont subi » beaucoup moins de vicissitudes que nos plus grosses » pierres : elles ont été englouties dans le sol sous les » débris des maisons qui les ont enfermées : elles sont » demeurées dans le cimetière où on les a employées.

» Or, la présence de poteries romaines ne nous révèle-
» t-elle pas celle d'un centre de population au temps
» des Romains? N'est-ce pas simplement en dressant
» l'aride catalogue des points où l'on a trouvé des dé-
» bris de vaisselle, qu'on a pu reconstituer récemment,
» — et, je le crois, à coup sûr — l'étendue du Bor-
» deaux gallo-romain avant la construction de la mu-
» raille? » (1). Toutes ces réflexions et bien d'autres encore démontrent le fruit qui peut sortir de pareilles recherches et des hasards heureux peuvent encore faire que les espérances actuelles des chercheurs soient dépassées. Il est certainement très difficile, dans l'état actuel de nos recherches, de distinguer les potiers gaulois des potiers italiens ou espagnols, et cependant dans une *Note sur les Poteries samiennes ou arrétines*, précédemment communiquée à la Société d'archéologie de Bordeaux et, qui était comme une préface à ce travail, j'ai essayé de préciser par quelles remarques et quels caractères on arrivera peut-être à les différencier plus sûrement dans l'avenir.

Mais il ne nous paraît pas que la plupart des travaux publiés jusqu'ici soient susceptibles de nous donner tous ces renseignements à cause même de la manière incomplète dont sont traités les catalogues de marques. Rien ne donne mieux un cachet et une inscription que la photographie ou le dessin; nulle identification, rapprochement ou comparaison entre diverses marques ou leurs variantes ne seront possibles tant qu'on n'aura pas l'original ou sa très exacte reproduction sous les yeux.

---

(1) Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 417. Nous signalons spécialement à tous ceux que cet ordre de recherches peut intéresser les considérations générales que M. Jullian a placées en tête de ses divers recueils de marques, cachets, etc., de la page 417 à 494 de son tome Ier des *Inscr. Rom. de Bordeaux*.

A côté de cela, il faut pouvoir trouver : 1° la description exacte de la forme du cachet et ses dimensions ;2° l'inscription et l'indication de ses caractéristiques; 3° leurs mesures; 4° la description et mesure sommaires du vase qui porte l'inscription ; 5° le lieu d'origine et la date de la trouvaille. Voilà autant de précisions de détail qui doivent nécessairement accompagner chaque marque dans un catalogue bien fait. C'est la méthode de travail que nous recommandons non pas aux archéologues qui savent tout le prix de ces remarques, mais à tous ceux qui, aimant à s'occuper des choses antiques, les recueillent, les collectionnent et en prennent occasion pour faire des communications aux Sociétés savantes ou publier. Surtout que l'on n'oublie pas qu'un dessin rigoureusement exact vaut mieux en la matière que toutes les combinaisons possibles de caractères typographiques.

INSTRUMENTUM DOMESTICUM

I

VAISSELLE ROUGE GLACÉE

Nota : Quelques-unes des marques de potiers dont la nomenclature suit ont été d'une détermination extrêmement difficile non pas tant à cause des détériorations, qui sont par bonheur très rares pour nos spécimens, mais à raison de leur caractère archaïque, quelquefois par suite de l'exiguité des inscriptions et encore pour n'avoir pas toujours été assez franchement imprimées. Toutes nos lectures ont été vérifiées par notre honorable collègue M. Jullian, qui a bien voulu se prêter à ce travail souvent ardu avec une amabilité dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant. Enfin six marques ayant résisté à toute lecture satisfaisante de notre part, j'ai eu l'idée de m'adresser à M. Allmer, dont les travaux d'épigraphie sont si précieux; j'ai trouvé auprès de lui l'accueil le plus empressé, et l'éminent archéologue lyonnais a bien voulu nous faire connaître les lectures auxquelles il s'est arrêté, les unes avec certitude, les autres étant données sous réserves. Je remercie ici M. Jullian et M. Allmer de la collaboration dont ils ont bien voulu m'honorer en la circonstance.

Les chiffres romains sont le numéro d'ordre des marques classées par lettres alphabétiques, et le petit chiffre à côté et au-dessus correspond aux figures de ces mêmes marques dans la planche I.

AQVTVS.

Cachet : rectangulaire à oreillettes; long. 0,01; haut. 0,003; lettres : haut. 0,001.

Caractéristiques : la barre transversale de A forme *lambda* avec le jambage *droit* de A. L'orthographe du nom AQVTVS au lieu de ACVTVS, qui se rencontre postérieurement, jointe au caractère de A et au cartouche à oreillettes donne, selon toute apparence, un caractère de haute antiquité à cette marque, que nous attribuons au commencement du Iᵉʳ siècle. On a signalé d'autres cachets de ce potier où la présence de points au milieu de certaines lettres permet d'assigner également cette époque.

Cachet : rectangulaire avec queues d'aronde; long. 0,009; haut 0,0025; lettres : haut 0,0015.

Orig. : Plateau de Saint-Martin. 1° Sur un fond de grand bol de 0,10 de diamètre intérieur; trouvé en 1894; 2° sur un fond de petit bol à demi-entier et sur le revers duquel on lit gravé à la pointe : RIIPIINTI nom du propriétaire de la coupe apparemment. Cette estampille, moins ancienne que la précédente, encore que conservant le Q, mais à cause de la différence entre les A, remonterait néanmoins à la fin du Iᵉʳ siècle au plus tard, si l'on considère les caractères épigraphiques du *graffito* REPENTI. — Provient de la collection Tournié; non encore décrite.

V. Jullian, *Inscr. rom. de Bord.*, t. I, p. 500, n. 437.

440; marque donnée comme ancienne avec les variantes : AQVTI, AQVT. 1, AQV, { QVT / QVGA } Toutes provenant, sauf la dernière, de la collection Puifferrat; Schuermans, 449 d'après une marque trouvée à Poitiers; Allmer, t. IV, p. 57, marque trouvée à Vienne. — V. *Objets antiques avec marques de fabricant, etc... trouvés à Lectoure,* par Eug. Camoreyt (Auch, impr. Foix, 1894), p. 15 : 1° Dans un fond de petit bol avec lettres de 3 millim., en un rectangle aux petits côtés arrondis; 2° Au fond d'un vase de moyenne grandeur; 3° Sur un fond de patère avec cachet à oreillettes. V. *Inscr. Gal. Narb.* (t. XII, Hirschfeld), p. 716, n. 7, ACVTVS, Sainte Colombe apud Chavassieuum.

Nota : Non signalée dans les recueils courants, cette marque semble rare. — V. Camoreyt, *Obj. ant. trouvés à Lectoure* (Foix, Auch, 1894), p. 15, n. 18-20, donne forme plus récente : ACVTI, ACVTVS; signale cette marque comme trouvée à Londres, Lyon, Bordeaux, dans l'Allier.

CAIVS

II [4]
CAIVF

Cachet : ⊂⊃ long. 0,013 ; haut, 0,003 ; **lettres : haut. 0,002; le C (?) disparaît à peu près complètement dans le coin de l'estampille; de F final, la haste seule apparaît nettement.**

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895 ; sur un fond de bol de moyenne grandeur, d'un diamètre approximatif de 0,08.

Nota : M. Jullian a lu AIV, nous penchons pour la lecture : CAIVF.

V. *Inscr. Gall. cisalpin. latin.* (Th. Mommsen, 1877),

p. 1000 [falsæ vel alienæ] : CAIVS, n. 147, patella. Dertonæ [Genuæ apud. soc.] Atti della Soc. Ligure 4, p. CXCIV. V. Camoreyt, *op. cit.*, p. 22, n. 36, 37, donne : SVIAↃ, CAI... ; signale marques non rétrogrades au nom de CAIVS trouvées à Agen, Audenge, Poitiers, vallée de l'Huveaunne, Aix-les-Bains (Savoie).

CANTVS *sive* CANTIVS

Cachet : ▭ long. 0,008 ; haut. 0,003 ; lettres : haut C et A 0,001 ; N : 0,0015 ; I, 0,002

Caractéristiques : la base du C va rejoindre la barre de A à laquelle elle s'accole ; N supporte la barre transversale du T qui se trouve ainsi former une seule lettre avec N.

Orig. : Plateau de Saint-Martin ; provient de la collection Tournié, de La Réole, acquise en 1895 ; sur un fond de petit bol de 0,06 de diamètre intérieur.

Nota : Cette marque du potier CANTVS, CANTIVS ou peut-être CANTILIVS est à différencier de celle du potier CAVTVS. Dans les *Inscr. Galliæ Narb.* (t. XII), Hirschfeld donne ces deux noms de potier, mais il nous paraît avoir attribué quelques estampilles de l'un à l'autre. Leur différenciation est cependant assez facile, si l'on considère que dans les marques de CAVTVS, A, V et T ne forment la plupart du temps qu'une seule lettre ; d'autre part V est combiné de telle sorte avec A qu'il y a une sorte de renversement de A vers la gauche (A/). Il ne peut y avoir aucune erreur d'attribution lorsque, comme dans notre exemplaire, A n'est pas réuni à N et que N seule se combine avec le T. Il s'agit bien alors de CANTVS. Pour ces raisons le *d* du n. 170

doit être restitué à CAVTVS (V. *Inscr. Gall. Narb.* n. 170, *d* p. 724) *Inscr.* (t. XII), p. 724, n. 170, *a* OF CANTI, *d* OFI· CATI, *b* OFI CAVT, *e* OFIC CANT. — *a, b* Arausione (Sommières apud Dumasum ; a ex. II); *c* Vasione (Avenione mus.); *d*, *e* Narbonne (mus.) ; *a* Lombard, Dumas, p. 64, tab. 7[182]; *b* Contuli, L. Dumas, p. 63, tab. 2[28]; *c* Deloye, Catal. m. s., n. 373 : OF· CNT ; *d, e* Descripsi. Tournal, Catal., p. 77 *sic* : OF CANT.

V. *ibid.* pour CAVTVS, n. 209.

CAPITVS

IV [8] CAPITO — Cachet : (cartouche) long. 0,015; haut. 0,005; hauteur des lettres : 0,04. Traverse de l'A tombante formant *lambda* avec la première barre de l'A, à gauche. Ancienne. (1 exempl.).

Orig. : Plateau de Saint-Martin; dans une fosse funéraire, fouille du 5 août 1895; marque sur un fond de patère de 0,12 de diamètre.

Le tome XII des Inscriptions latines (*Inscriptiones Galliæ Narbonensis latinæ.* — Hirschfeld, 1888) donne sous les numéros suivants diverses variantes de cette marque :

174. — CAPI, Allmer, IV, n. 992. Tab. 222[84].

175. — *a* CAPITVS, Descripsi.

b CABITVS, Revon dedit a se descriptum.

176. — *a, b* CAPITO.

c, *d, e* CAPITO F (avec un point au milieu de l'O).

a Descripsi. — Allmer, IV, n. 993, tab. 222[86] : C·APIIO de P dubitans.

b Contuli. Artaud ms., tab. 46; Allmer, IV, n. 994, tab. 222[85]; Leblanc, tab. 246, 247.

c, d Contuli. Allmer, IV, n. 995, tab. 222[87].
c Descripsi.

177. — CAPITV·F. Allmer, IV, n. 996, tab. 222[86]; Leblanc tab. 24.˙C·A·PI·TV. ego.
(Instrumentum domesticum, *Vascula,* p. 724).

CAVTVS *sive* CAVTIVS

TI Cachet : ⊂⊃ long. 0,015; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002.

Caractéristiques : A, V et T sont réunis en une seule lettre; la haste de F est aussi longue que la barre transversale supérieure; I est tout petit : 0,001.

Orig. : Plateau de Saint-Martin. Trouvée par M. Tamizé, 1894. Sur un fond de patère aux trois quarts complète; empreinte très nette; le vase ne porte pas de traces d'usure.

V. *Inscr. Gall. Narb.* (t. XII), p. 727 : n. 209 *a* OF :I CAVTI, *b* OF CA/. — Allmer, *ibid.*, n. 14.

Nota : C'est à ce potier que doit être rapportée la marque *d* du n. 170, *Inscr. Gall. Narb.*, p. 724.

CAVVS

·N Cachet : [ ] long. 0,015; haut. 0,003; lettres : haut. 0,0025; la marque n'est pas complète mais la moitié de la première lettre manque seule; M. Allmer l'a déterminée, il lit : AVR (*élius*) ·C·AV (*us*) ou C·AN (*tus*); A et V sont liés; il y a un point après R. et un autre sur le côté de ·N final, ce qui permet de lire AN.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895.

Sur un fond de patère de 0,13 de diamètre de bord à bord et de 0,085 de diamètre au pied.

C. C. O.

VII 8 CC·O Cachet : long. 0,03 apparemment et de 0,025 réellement à cause d'une cassure; haut. 0,0075; lettres : haut. : 0,005; apice triangulaire ▻ entre C et O.

Orig. : Plateau de Saint-Martin. M. Joret, *Inv.*, 1894; sur un fond de patere de 0,20 apparemment; bonne empreinte, mais lettres usées (1 ex.).

V. Jullian, *op. cit.* (t. I), p. 512, n. 487 : C/CORO, ƆOR·O, CCO, CC·O, C·C·O, C·CO, CORNV; la nôtre présente un apice triangulaire entre C et O. Il ne nous paraît pas que la marque CORNV donnée par M. Jullian comme variante de C C O puisse appartenir à cette série. Nous signalons plus loin la marque du potier CORNVVS ou CORNVTVS (V. p. 167 CORNVI). Les exemplaires recueillis de C C O permettent de lire CORNELIVS pour gentilice, CAIVS pour prénom, O pour surnom à moins qu'il ne soit abréviatif de *officina*. Estampilles très répandues à Bordeaux et dans les ruines des villages bituriges, rares dans les recueils courants, ce qui ferait penser à M. Jullian qu'elles appartenaient à un potier aquitain.

V. Camoreyt, *opus cit.*, p. 23 : CCO, C· C· OR· O, signale en outre ces marques ou leurs variantes trouvées à Bordeaux, Audenge, La Réole, dans le Tarn et en Poitou, M. Camoreyt donne ces marques pour anciennes : «... En outre des O bien circulaires, la forme » des C ressemble à celle de ceux que l'on trouve en » grandes dimensions, pour S (*enatus*) C (*onsulto*), au » revers des monnaies de bronze des premiers empe-

» reurs et plus particulièrement elle est pareille à celle » du C des revers des moyens bronzes d'Agrippa, qui » sont d'avant J.-C. La forme du R à appendice court, » est aussi des plus anciennes connues ».

Il signale, en outre, que la marque C· C· O a été trouvée sur une tuile à rebords à Bazas. Nous observerons de notre côté que cette circonstance pourrait bien réconforter l'opinion de M. Jullian touchant l'origine aquitanique de C. C. O, car les tuiles se fabriquaient sur place et ne devaient pas venir d'Italie ni même d'aussi loin. Les objets de poterie gallo-romains communs que nous avons rencontrés en cours de fouille à Saint-Martin semblent fabriqués sur place avec une terre en tous points semblable à celle qui sert aux potiers modernes du Mas d'Agenais et des environs.

CELER

Cachet : long. 0,017; larg. 0,004; lettres : haut. 0,002; bouletées et de peu de relief malgré que l'empreinte de l'estampille soit profonde.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, M. Joret, *Inv.*, 1895. Sur un fond de patère, orné de deux filets concentriques en creux; diamètre : 0,12 environ (1 ex.).

V. *Inscr. Galliæ Narbon. lat.* (t. XII), p. 727, n. 216 : *b* CELER· FEC — *a* CELE RIS — *a* Leblanc, *Bullet. epigr.*, II, p. 79 et tab. 7[2]; *b* Descripsit Purgold. Fazy, *Mém. de Genève,* XII, p. 315; Allmer, IV, n. 1030, tab. 222[122]. — n. 217, *ibid.*, CELEROS; Huard, *Bull. mon.*, 1875, p. 600; Nicolas, congr. archéol., 1876, p. 104; Mazard, Mus. archéol., 2 (1879), p. 426.

V. *Ibid.*, n. 23. CELER *a* Arelate. *b* (Avennionne apud me CALV. In museo, n. 217). *a* CELERIS. —

b CELER///, *a* Balthazar, congr. archéol., 1855, p. 494. — *b* Descripsi. Calvet, ms 111, f. 182 [*p. 692 Instrumentum domesticum, Lucernæ*].

Nota : Le t. X du *C. ins. lat.*, n. 8056[87] (Inscriptions de Pompéï) donne CELER : Puteolis. Criscio, ***Bullet.***, 1875, p. 253, n. 36.

CHRESIMVS

IX [10] CRESIM{ Cachet : ▭ long. 0,020 apparemment et de 0,22 au centre à cause d'une cassure ; haut. 0,005 ; lettres : haut. 0,005 ; elles rejoignent l'encadrement même du cachet.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, M. Joret, *Inv.*, 1894 ; sur un fond de patère (au centre de deux filets concentriques) d'un diamètre de 0,10 (1 exempl.); lettres très fortement usées, larges ; empreinte peu profonde.

V. Jullian, *op. cit.*, t. I, p. 508, n. 467 et les n. 466, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474 : CHRESIMI avec graffito X, CRESIMI, C-RESIMI, ƐESIM, C-RESIM, C-RESIM, C-RE, IM //////////// OIA, LICRE, L·CRE. On a trouvé le nom de CHRESIMUS isolé, d'autres fois accompagné du gentilice IVLIVS ou des prénoms CAIVS, LVCIVS et MARCVS et très rarement AVLVS. Schuermans a donné CRESIMI. L. M. C, ce qui porterait à croire qu'il y avait trois frères CHRESIMVS. On a remarqué que les produits de ces potiers n'étaient pas des meilleurs et que leurs estampilles étaient assez mal imprimées. Antérieures à Marc-Aurèle, à cause de leur présence dans le cimetière de Terre-Nègre, ces poteries sont assez répandues en Gaule, en Italie et en bien d'autres pays.

Nota : Le t. X des *Inscr. lat.* donne trouvé à Pompéï : CHRES, n° 8056[86].

CONDVS

Cachet : long. 0,01 ; haut. 0,0052 ; lettres : haut. 0,002.

Caractéristiques : N et D se confondent ; D et O sont accolés. (COND(I) O(*fficina*).

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1894 ; M. Joret. Sur un fond de bol de 0,10 de diamètre entre bords, et de 0,055 au pied ; bol aux 4/5 complet.

Il semble que CONDVS soit un nom de potier peu connu ; il ne se trouve pas dans les recueils courants.

CORNVVS *sive* CORNVTVS

Cachet : long. 0,013 ; hauteur 0,003 ; haut. des lettres 0,0025. Fond de grand bol à double évasement intérieur ; diamètre du bol : 0,10.

Il ne nous est pas possible de lire CORNUTI sur notre marque, la traverse extrêmement étroite de T sur le deuxième jambage de V que signale M. Camoreyt n'apparaissant pas. D'autre part la description de l'estampille lue par M. Camoreyt s'identifie absolument avec la nôtre par les caractéristiques mêmes qu'il donne : « Le C peu courbe et serré contre l'O qui est bien circulaire ; N très large » (V. Camoreyt, *Objets antiques. Lectoure*, p. 25). Même hauteur de lettres.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, août 1895 ; sur un fond de bol à double ressaut ou évasement, d'un diamètre approximatif de 0,10 ; trouvée dans une fosse funéraire.

Nota : Le t. X du *C. ins. lat.* donne sous le

n. 8056[101] la marque CORN trouvée à Pouzzoles près Pompéï. Cette marque est donc antérieure à l'an 79, mais s'applique-t-elle au potier CORNVVS ou à CORNELIVS, car il y aussi un potier connu de ce nom? C'est ce qu'il est difficile de dire, aucune description de ce cachet n'étant donnée. Notre marque est ancienne en tout cas, si l'on considère ses caractères épigraphiques.

La marque pompéienne CORN a été relevée sur un fond de patella et l'on renvoie à Criscio 1873, ex. X; mus. de Berlin; Criscio, Bull. 1875, p. 254, n. 50.

CRESTUS

XII[12]
CRESTI

Cachet : ▭ long. 0,015; haut. 0,005; lettres : haut. 0,004; espacées et bien dégagées sauf la boucle supérieure de l'S qui vient rejoindre la barre transversale du T; extrémités du C, de E et de T un peu bouletées; les caractères sont grêles.

Orig. : Plateau de Saint-Martin; trouvé dans une fosse funéraire (fouille du 17 août 1895) par M. Joret; marque sur le fond intérieur d'un petit vase fracturé de 0,045 de diamètre à la base interne (1 exempl.)

V. *Inscript. Galliæ Narbonensis*, t. XII, p. 730 : n. 277, *a* OFF. CRESTIO, *b* OF. CRESTIO, *c* CRESTIO. — *a* Charvet, *fastes* ms., p. 161, ed., p. 190; *b* Allmer, IV, n. 1075, tab. 222[158]; *c* Allmer, IV, n. 1074, tab. 222[157]; Leblanc, tab. 290; *d* Allmer, *l. c.*, tab. 222[156]; — CRESTI, CRESTI, CREST, OF CRESTI, OF CRES, ⁞F CRESTI⁞, OF CRE : Mougins de Roquefort, congrès archéol. 43, 1876, p. 874, n. s.; Blanc, II, p. 301, n. 439; Villefosse et Thédenat, p. 136, n. 90. — Allmer, *Bullet. de la Drôme*, 10, 1876, p. 420, n. 19; Lom-

bard-Dumas, p. 66, tab. 7[187]; *ibid.* tab. 2[49] et 2[50]; Allmer, IV, n. 1073, tab. 222[186]; Leblanc, tab. 289; Leblanc, *Bullet. épigr.*, II, p. 79, tab. 7[4], *sic :* CRESI m. n. o. Descripsi.

V. *Inscriptiones Galliæ cisalpinæ latinæ* (Theodorus Mommsen, 1877), p. 997. V° Instrumentum domesticum, *Vascula*, n. 38. Patella. Ferrariæ (apud Barottium). CRESTUS. — Paciandi Calogèra, 42, 348.

Nota : On trouve CRESTUS dans les marques pompéïennes, ainsi donné : CRESTUS (t. X, *C. inscr. lat.*), n. 8056[87] : Puteolis ap. Criscium, 1874, ex. I. — Criscio, *Bull.* 1875, p. 254, n. 75.

CRISPIVS *sive* CRISPVS

Cachet : ▭ long. 0,015 ; haut. 0,005 ; lettres : haut. 0,003.

Caractéristiques : C très empâté et à peine incurvé ; les S sont à l'envers ; le P est à sa base terminé comme un L sans crochet, ce qui nous fait lire CRISPIVS et non CRISPVS ; caractères d'un bon relief ; l'estampille n'a pas été suffisamment imprimée vers la base de l'V et de S final.

Orig. : Plateau de Saint-Martin ; provient de la collection de feu M. Tournié, de La Réole, 1895 ; sur un fond de petit vase ou de bol de 0,06 de diamètre environ (1 exempl.). Peut-être faut-il lire : CRISPIUS. — V. *Inscr. Galliæ Narbon. lat.* (t. XII), p. 731, n. 282 CRISPIUS Perrot, *Lettres sur Nîmes,* II, p. 123, n. 283, CRISPI ; *a* Leblanc, tab. 514 ; *b* Cochard, p. 168, n. 1 ; Leblanc, tab. 511.

CVNASVS

XIV [14] CVNAS — Cachet : long. 0,017 ; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002 ; marque très bien imprimée.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1894 ; sur un fond de grand vase en forme probable de saladier ; l'inscription est au centre d'un cercle tracé à la pointe; la base du pied à 0,06 de diamètre.

Nota : Nous n'avons pu relever aucune bibliographie concernant cette marque, qui semble donner un nom de potier nouveau. M. Allmer ne le connaît pas et n'a pu nous donner aucune indication à son sujet.

A moins que notre lecture ne puisse être remplacée par C pour CAIVS, V pour abréviation de VALERIVS et NAS abrégeant : NASVS, NASICVS ou NASICA? Mais il est à remarquer qu'il n'y a pas le moindre point entre C et V de même qu'entre V et N.

DONICVS *sive* DONICATVS

XV [15] 1° DONIC — Cachet : rectangulaire à queues d'aronde sur les côtés ; long. 0,015 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,003.

2° DONIC{ — Cachet, semblable au précédent, long. 0,015 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,002 ; il y avait apparemment DONICATI ; les deux marques sont signalées et celle-ci est assurément incomplète, si l'on considère l'espace qu'il y a entre la cassure et le point où l'estampille vient se confondre avec un filet circulaire de 0,017 de diamètre.

Orig. : 1° Plateau de Saint-Martin, sur un fond de patère de 0,127 de diamètre présentant une baguette

en forme de tore à la naissance des rebords du vase; M. Joret *Inv.* 1894; 2° Plateau de Saint-Martin, prov. de la collection Tournié, 1895; sur un fond de petit bol de 0,075 de diamètre. Ces deux marques semblent anciennes, le cachet lui-même semble l'indiquer par sa forme.

V. Camoreyt, *Obj. ant. trouvés à Lectoure* (Foix, Auch, 1894), p. 26, n. 50-52; D. ON; DONI, DONICATI et signale la trouvaille des marques de ce potier : au Mas d'Agenais, Bordeaux, Poitiers, Martres-Tolosanes, Auch, Lectoure, DONIC à Bordeaux, DONICA à Auch, DONICATI au Mas d'Agenais et à Lectoure. M. Camoreyt se demande si l'on ne se trouve pas en présence d'un nom gaulois.

FAMVS *sive* FAMVLVS

.18 19 .M.F 1° Lettres disposées circulairement avec un apice triangulaire entre FAM et F de *fecit.* Diamètre du cachet 0,012; hauteur des lettres 0,004; fond de petit vase; diamètre du pied 0,05; hauteur 0,01.

·A.} 2° F· A.} Lettres disposées dans un cachet circulaire; apice carré entre F et A. Le reste de l'estampille manque. Diamètre du cachet 0,01. Hauteur des lettres 0,003. Fond de bol à double évasement intérieur. Diamètre approximatif du bol 0,09. — Variante de la précédente sans doute.

·O} 3° Autre variante : {M· O} en un cachet circulaire; apices triangulaire de chaque côté de l'M. Lecture proposée FAM·O. Il y a dans la lettre M une grande analogie avec le caractère semblable de la 1re estampille.

Diamètre du cachet 0,01 ; hauteur des lettres 0,0021 ; fond de bol.

V. Jullian, *op. cit.* (t. I), p. 523, n. 540-548. « La » marque de FAM... est peut-être d'origine aquitan- » nique : car nos grands recueils de marques de potiers » ne la donnent presque pas (FAM seulement à Paris » chez Schuermans, n. 2161). C'est une de celles qu'il » importerait le plus de suivre dans ses modifications. » Elle ne paraît pas plus ancienne que le règne de » Marc-Aurèle, car on ne l'a point trouvée à Terre- » Nègre. Sa forme primitive est celle d'un cartouche. » Plus tard le nom est gravé dans une couronne circu- » laire semblable à celle des estampilles de briques. » Enfin un des cachets de FAM porte une croix latine » imprimée en même temps que les lettres : et la » poterie qui présente cette particularité porte un *graf-* » *fito* qui rappelle les monogrammes chrétiens. Un des » successeurs de FAM. et des derniers propriétaires de » cette marque se serait-il fait chrétien ? »

Variantes données par M. Jullian : FAM·F·, FΛM·F,

.F. M V F, .F. M ·V· F, .F. M V· F, V M .F, .FF M V, M † FA· .F

Il est à remarquer que le plateau de Saint-Martin nous en a livré trois.

FELICIO

XVI[16] FELICIO

Cachet : (cartouche) long. 0,029 ; haut. 0,006 ; lettres, haut. 0,00 ; O final, 0,004 ; Remarque : F n'a pas marqué au-dessous de la haste du milieu.

Orig. : Plateau de Saint-Martin ; prov. de la collection Tournié, 1895 ; sur un fond de patera ou peut-être de grand bol d'un diamètre approximatif de 0,11.

V. Jullian, *op. cit.* (t. I), p. 526, n. 551-556 : FELICIOF, IEELICIOↃI, CEEΓICIO, FELICIO, FELICIO lettres en creux, FELICIO. La nature de la poterie et la forme des lettres indique pour M. Jullian une forme très ancienne, à peine plus récente que les EPPIA, ce que confirme d'ailleurs la présence, à Pompéi, de poteries signées *Felicio* (FELICI ꟷELICIO, *Corpus* X, 8055, 16 et 17). Marque point très commune mais trouvée en Gaule et en Bretagne (Schuermans, 2190-2193 ; C., VII, 1336, 448. En Espagne et à Pouzzoles on trouve : FELICIO SAVFEI (II, 4970, 188 ; X, 8056, 150). — V. Camoreyt, *Obj. ant. trouvés à Lectoure* (Foix, Auch, 1894), p. 29, n. 57 : FELFCIT, lettres de 2 mill. 1/2 avec graffito au centre de l'évidement du pied et en dehors du pied. M. Camoreyt cite comme lieux où cette marque avec variantes a été trouvée : Lyon, Tongres, Arezzo, Autun, Bavai, Catalayud, Douai, Nîmes, Pouzolles, Saragosse, Vienne, Tarragonne, Londres, Bregentz, Monteagudo, Bordeaux, Pompéi. — V. *C. inscr. lat.* (XII), p. 734, n. 357, FELICIO (Allmer, IV, n. 1122, tab. 222^{193} ; IV, n. 1118, a Revons descriptum ; Leblanc, tab. 43 FELICIO).

Nota : Il y a à ajouter : FELICIO. F, n. 8056^{146}, Spano figl., n. 91. — FELIX, FEL'X, I'IILI, FEL, n. 8056^{147} et FELICIS, 8056^{148}. *C. inscr. lat.* (t. X) des marques pompéiennes. Si les n. 147 et 148 surtout peuvent s'appliquer à un autre potier, le n. 146 répond bien aux marques ci-dessus parmi lesquelles il est d'ailleurs signalé. Il semble en effet qu'il y ait eu un FELIX et un FELICIO car on a trouvé la variante FELICIONIS et nous donnons FELICIOF et FELICIO.F ce qui veut dire FELICIO FECIT et non FELICIS officina ; il s'agit donc bien ici de FELICIO exclusivement. La marque FELICIO est en tout cas fort ancienne puisqu'elle se trouve à Pompéi.

FLAVVS

XVIII FLAVVSF

Cachet : [cartouche] long. 0,02 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,003 très grêles ; formes archaïques révélant une marque contemporaine de FRONTINVS et de RVFVS où nous trouvons F ainsi figuré : I' ; L est en forme de lambda ; V se trouve renversé à la base de A formant fourche avec le jambage de droite de A.

Déterminée par M. Allmer.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, mai 1895.

Sur un mince petit fragment de poterie samienne.

FLORVS

XIX [20, 21]

1° FLORI

Cachet : [cartouche] long. 0,25 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,003, au centre d'un double cercle que le cachet dépasse des deux côtés.

2° ⅃LOR

Cachet : [cartouche] long. 0,017 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,003.

Caractéristiques : haste de L très allongée ; O très aplati et large, caractère commun aux lettres de l'estampille 1°.

Orig. : Plateau de Saint-Martin ; 1° M. Joret, *Inv.*, 1894 ; sur un fond de patera de 0,18 de diamètre approximativement ; 2° Plateau de Saint-Martin, provenant de la collection Tournié. V. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux* (t. I), p. 530, n. 566-72 : LI. FLOR L. I. FLOR, L. IIIIORI, L.I.F, L.I.F, FLOR, abréviations de LVCIVS IVLIVS FLORVS. Marque assez rare hors Bordeaux, dit M. Jullian, antérieure certainement à

Marc-Aurèle puisqu'elle a été trouvée dans le cimetière de Terre-Nègre et peut-être du milieu du Ier siècle. V. *Inscr. Gal. Narb.* (t. XII), p. 734, n. 365 : FLoRI, Allmer, IV, n. 1125, tab. 222[197]; Leblanc, table 311.

FRONTINVS

53 Cachet : [cadre] long. : 0,02 ; haut. 0,005 ; lettres : haut. 0,04.

Caractéristiques : 1° F archaïque : I' ; 2° la haste de R se replie intérieurement à la base mais sans rejoindre la barre verticale représentant comme un B ouvert ; 3° un point au centre de O ; 4° un autre point dans N ; 5° un monogramme comprenant en une seule lettre : T, I, V, N. La lecture de cette estampille est rendue extrêmement difficile par ces abréviations et ces archaïsmes, et M. Allmer, à qui je l'ai communiquée, a fort hésité avant de donner cette lecture définitive à laquelle nous nous rallions d'autant plus qu'aucune autre n'est satisfaisante et que d'autre part FRONTINVS est un nom de potier et de verrier connu.

M. Allmer avait d'abord pensé à PISON, mais il fallait violenter la première lettre qui nous semble bien un F et puis faire un I et un S de la seconde lettre en prêtant à S une forme toute de fantaisie : 3 une sorte d'oméga vertical ; le monogramme de la fin demeurait en outre inexpliqué et négligé. Notre première lecture avait été SIBONIIv. Elle ne satisfait pas non plus. M. Jullian avait précédemment lu en retournant l'inscription D (delta grec) INOVIC, ÐINOVIC et dans ses *Inscr. de Bordeaux,* t. I, n. 507, p. 516, il a déjà rencontré cette marque dont il a donné des leçons indé-

cises, y voyant un mélange de lettres grecques et de caractères romains. Voici ce qu'il a écrit sur cette marque, mais il faut je crois abandonner sa lecture et adopter FRONTINV pour FRONTINVS : « Faut-il lire Δινοϐιγ (*Dinouicus*) ? ou *Libonid* (*Libonides*) ? ou encore Δ*iauobil?* En tout cas, il me paraît certain qu'on a mêlé les lettres grecques et les lettres latines sur cette estampille ». Mais la seule lettre qui apparaisse serait un Δ et elle s'évanouit si on lit l'inscription en la renversant; on se trouve alors en présence du monogramme ci-dessus expliqué.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1896.

Sur un fond de vase de 0,06 de diamètre au pied, d'une couverte de cire à cacheter très fine; la marque paraît fort ancienne tant à raison de la présence de points au milieu des lettres que des abréviations et de la forme archaïque des caractères.

IC[ARVS]?

XXI [23]
OF IC.

Cachet : ⬭ long. 0,009; haut. 0,0035 à sa partie centrale; lettres : haut 0,002 pour l'F et l'I, et 0,001 pour O et C.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895. Sur un fond de très petit bol au centre d'un filet concentrique en creux; diamètre du vase : 0,05 environ (1 exempl.).

V. *Inscr. Gal. Narb. lat.* (t. XII), p. 737, n. 419. OF IC, Vasione (Ucetiæ apud Roussetum). Lombard-Dumas, p. 70, n. 420, ICARI, Delorme, *Bullet. du Midi de la France,* n. 5, 1 (1886), p. 30.

IVCVNDVS

…1,14,48
…VNDO Cachet : [ ] long. 0,02 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,003.

1° *Orig.* : Plateau de Saint-Martin, M. Joret, *Inv.*, 1894 ; sur un fond de bol de moyenne grandeur au centre d'un filet circulaire en creux de 0,035 de diamètre ; diamètre du bol : 0,08 ; poterie très fine.

…VC Cachet : [ ] long. 0,008 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,003.

2° *Orig.* : *Même endroit*, M. Joret, 1895 ; sur un fond de petit bol à double évasement ; diamètre du vase : 0,08 approximativement. Marque ancienne par la forme des lettres et du cachet.

V. Jullian, *op. cit.* (t. I), p. 536, n. 595-603, signale les produits de IVCVNDVS trouvés en grand nombre en Gaule, en Germanie, en Rétie, en Bretagne sur les poteries les plus grossières comme sur les plus fines ; ses produits se trouvant à Terre-Nègre, sont antérieurs à Marc-Aurèle ; donne : IVCVNDVS, IVCVN, IVCV, IVC, IV{, IV. — (Schuermans, 2754, 2744-8 ; *C. i. l.*, VII, 1336, 519 ; X, 8056, 175 et 176 ; II, 4970, 243). — Camoreyt, *op. cit.*, p. 31, n. 63, 64 et 65, IVC, IVCV, ...CVNDVS. Marque signalée à : Mannheim, Le Châtelet, Grignon, Tongres, Londres, Wiesbaden, Nimègue, Douai, l'Allier, Capoue, Apt, Vaison, Orange, Arles, Saint Germain, Périgueux, Autun, Nîmes, Mas d'Agenais, Bordeaux, etc... — V. *C. i. l.*, *Inscr. Gal. cisalp.*, p. 998, OF IVCVN. — V. *C. i. l.*, t. XII, p. 738, n. 447, IVCVNDV, IVCVND, OF. IVCVND, OF.

IVCVN, OF. IVCV (Bonstetten, *Carte du Var,* p. 26; Thedenat, *Bull. des ant. de France*, 1885, p. 117; Allmer, *Bull. de la Drôme,* 10, 1876, p. 422; Allmer, *loc. cit.*, n. 27; Lombard-Dumas, p. 70, tab. 3[78]; Allmer, IV, n. 1162, tab. 222[223]).

Nota : Parmi les marques pompéïennes, t. X du *C. inser. lat.*, n. 8056[175], IVCVN//, IVC] et IVCVNDI/NDI, Riccio, n. 32, 176.

IVLIVS ou IVLLVS

XXIII [25, 26]

1° V̇LF — Cachet : ▭ long. 0,008; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002.

2° V̇.LF — Cachet : ▭ long. 0,008; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002.

La présence des points dans l'une et l'autre inscription leur donne un caractère d'ancienneté et permet de les attribuer au Ier siècle

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1894.

1° Sur un fond de petit bol de 0,033 de diamètre au pied;

2° Sur un fond de petit bol à double évasement ayant 0,032 de diamètre au pied.

Bibl. : V. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux,* t. I, p. 607, n. 603 à 634. Le grand nombre de marques au nom de IVLLVS trouvées à Bordeaux et dans les environs porte M. Jullian à croire que l'on est en présence d'un potier biturige ou aquitain; certaines des marques étudiées par lui sont aussi comme nos deux exemplaires attribués aux premières années du Ier siècle. — *Objets antiques trouvés à Lectoure*, etc., par E. Camoreyt, p. 32, n. 66-69.

LVPVS

19 Cachet : long. 0,01; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002.

Orig. : Plateau de Saint-Martin; septembre 1895; trouvé par M. Joret, sur le fond d'un petit bol extrêmement élégant et aux trois-quarts complet; jolie couleur cire à cacheter à peu près sans brillant ainsi que cela se remarque sur toutes les pièces anciennes.

Bibliogr. : Jullian, *op. cit.*, t. I, p. 546, n. 643, V, lettres de 0,003, cachet forme cartouche; Sansas, *Bulletin des antiquaires*, t. XXXIII, p. 152; Jullian, *ibid.*, n. 645, LVPV. Marque rare dans nos contrées.

MALCIO

Cachet : long. 0,017; haut. 0,0035; lettres : haut.
10 0,002.

Caractéristiques : 1° Le dernier jambage de M rejoint à sa base A; 2° Soit par empâtement, soit qu'elle n'existe pas, la barre transversale de A n'apparaît pas; 3° Il y a un point dans A tout à fait à la base pour tenir sans doute lieu de la barre transversale; 4° I et O sont de grandeur réduite et donnent MALC^{IO}. L'inscription est en cursive.

Orig. : Plateau de Saint-Martin. Provient de la collection Tournié.

Sur un fond légèrement creusé de grand vase, forme saladier, orné à l'extérieur de sujets divers dont la naissance seule apparaît; diamètre du pied : 0,075. Cette marque semble être ancienne; elle s'est trouvée assez

fréquemment à Bordeaux; ce nom est par ailleurs très rare.

Bibl. : V. Jullian, *Inscr. rom. de Bord.*, t. I, n. 646 à 649, p. 546 et 547; donne MALCIO dans un cachet rectangulaire; la même, dans un cachet aux coins arrondis, et deux autres marques altérées mais se rapportant avec certitude à MALCIO. — *Objets antiques avec marques de fabricant, etc., trouvés à Lectoure*, par M. E. Camoreyt, p. 39 à 41, n. 87-90; renvoie également à Allmer et Dissard.

MVSVS *sive* MVSICVS

XXVI [36]
MVSIO

Cachet : ▭ arrondi aux deux petits côtés mais très irrégulièrement; long. 0,02; haut. 0,005; lettres : haut. 0,003.

Caractéristiques : 1° La forme de M est bien particulière, elle ressemble à deux lambda accolés; 2° les deux montants de V se rejoignent imperceptiblement. Toutes les lettres sont pointues à leurs extrémités sauf O, qui est à peu près circulaire, et sont globuleuses au centre de leurs jambages.

Orig. : Plateau de Saint-Martin; provient de la collection Tournié. M. Jullian et moi avions lu AVSIO; M. Allmer, lit MVSIO; nous nous rallions à sa lecture.

Bibl. : MM. A. Aurès et Lombard-Dumas donnent parmi les estampilles trouvées à Nîmes MVSICVS en plusieurs exemplaires avec variantes.

NIGER

Cachet : long. 0,013; haut. 0,003; lettres : haut. 0,003.

Orig. : Plateau de Saint-Martin. Trouvé par M. Joret, 1894.

Sur un fond de petit bol à double évasement; terre presque blanche à la cassure; selon toutes les apparences on se trouve en présence d'une poterie très ancienne; la couverte, rouge, lustrée, a perdu tout son éclat; le rouge en est très sec et très cru, sans brillant; il y a en outre des traces nombreuses d'usure ancienne.

Diamètre du bol entre bords : 0,065; diamètre du pied : 0,03; haut. 0,03.

ORIVS

Cachet : long. 0,018; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002.

Caractéristiques : 1° O parfaitement rond; 2° R un peu renversé vers la gauche; 3° S final assez espacé de V; 4° lettres fort bien dessinées et espacées.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1894; trouvé par M. Joret.

Sur un fond légèrement saillant de petite patère, de 0,10 de diamètre.

Sur le revers de la patère, en dessous du plateau, il y a un *graffito* pratiqué à la pointe dont à raison de la section de la patère qui est cassée suivant sa ligne médiane on n'aperçoit que deux lettres (n° 3 pl. III); la forme

archaïque de l'A, dont la barre transversale n'existe pas mais forme *lambda* avec le jambage de droite, nous fait placer cette estampille vers le milieu du Ier siècle au plus tard, et cette assignation semble corroborée par le caractère épigraphique de la marque du potier elle-même.

Nota : Nous n'avons relevé le nom de ORIVS dans aucun recueil; d'autre part sa lecture étant certaine, nous nous trouvons en présence d'un nom de potier nouveau ou en tout cas très rare.

PRIMVS NIGER

XXIX [30] PRIMVS NIGIIR

Cachet : ▭ long. 0,012; haut. 0,009; lettres : haut. 0,002 et 0,003 selon les lettres.

Caractéristiques : 1° l'inscription est en deux lignes sans séparation; 2° les lettres de PRIMUS sont de 0,002 de hauteur; celles de NIGER de 0,003; 3° I et M accolés, I rejoignant à la base la première barre verticale de M; 4° N de NIGER affecte la forme largement carrée; 5° E est archaïque, représenté ainsi : II; 6° les R de PRIMUS et de NIGER sont un peu comme atrophiées à côté des autres lettres.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, mai 1895, trouvé par M. Joret.

Sur un fond de patère de 0,15 de diamètre.

Nota : Nous sommes en présence d'un nom de potier nouveau.

Cette marque semble être fort ancienne; elle offre un rare exemple parmi celles du Mas d'Agenais d'estampilles portant l'inscription sur deux lignes, ce qui est un premier signe d'antiquité reconnu; l'archaïsme de E, la

forme carrée de certaines lettres et celle du P et de R ne se rencontrent que dans les inscriptions que nous avons déjà attribuées au Ier siècle : tout cela s'est vérifié d'ailleurs pour certaines dont on a trouvé des similaires à Pompéï, en sorte que l'on peut dire que l'épigraphie des marques de potiers donne des formes aussi constantes et caractéristiques que celles des monuments lapidaires. Il suffit de signaler ces observations à l'attention des chercheurs pour qu'il en soit bien vite provoqué de nouvelles et que les catalogues futurs portent la trace d'une plus grande précision à raison des rapprochements plus nombreux qui ne tarderont pas à se produire.

PRIVATVS

Cachet : ▭ long. 0,014 ; haut. 0,003 ; lettres : haut. 0,002.

Caractéristiques : 1° lettres de la bonne époque ; 2° P ne ferme pas au retour de sa haste supérieure qui ne rejoint pas la barre verticale et est fortement bouletée à ses extrémités ainsi que les autres caractères de l'inscription ; 3° A est sans barre transversale.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, septembre 1896.

Sur un fond de petite patère vraisemblablement.

V. *Inscr. Gall. Narb. lat.* (t. XII), p. 754, n. 5786[719] ; *c* PRIVATVS ; *a, d, e, f* PRIVATI ; *b* PRIVAT ; *a* Vasione [Ucetiæ apud Roussetum] ; *b* Vienna [fuit apud Girardum ; iam in museo] ; *c* Nemausi ; *d, e* Nemausi [mus.] ; *f* Rep. prope Nemausum. — *a* Lombard, Dumas, p. 76 ; *b* Contuli. Allmer, IV, n. 1235, tab. 222[348] ; Leblanc, tab. 407 ; *c* Guiran, I, p. 307 ; *d* Aurès, tab. 4[47], p. 17 ; *Ibid.*, 4[46] ; *f* Révoil, *Proc. verb. de l'Acad. du Gard,* 1855/6, t. II, p. 14.

QVARTVS ou QVARTIVS

XXXI [32] QVARTIF — Cachet : ▭ long. 0,02; haut. 0,004; lettres : haut. 0,003.

Caractéristiques : 1° Q parfaitement circulaire mais comme un peu renversé vers la gauche, l'appendice étant sur le côté droit : ○; 2° V et A sont réunis; 3° un point accolé au milieu de I; les lettres sont belles, bien formées, larges et s'évasant en spatule vers leurs terminaisons; cette marque est certainement une contemporaine de C. C. O, c'est-à-dire du Ier siècle.

Orig. : plateau de Saint-Martin, 8 août 1895.

Sur un fond de patère selon toute vraisemblance.

Nota : Cette marque semble être très rare, on ne la trouve dans aucun recueil courant et dans la région personne encore ne l'a signalée; elle doit venir d'Italie.

V. *Inscr. Gal. Narb. lat.*, t. XII, p. 754, n. 5686[739], *b* QVARTVS. F, *b* Châtelet d'Andance. Morel; *Temple du Châtelet,* p. 55. — Egalement signalée à Nîmes : Aurès et Lombard-Dumas.

QVINTUS

XXXII [33] QVINT — Cachet : ▭ long. 0,012; haut. 0,0025; lettres : haut. 0,02; lettres bouletées; caractères de la bonne époque rentrant dans la forme carrée. Marque ancienne.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895.

Sur un fond de bol à double évasement, terre très fine, belle coloration cire à cacheter; diam. du pied : 0,03.

. *Narb. lat.*, t. XII, p. 755, n. 5686[735];
; *vasculum nigrum* Aoste [mus. ex. II].
', congr. arch., 29, 1862, p. 525, *Bull.*
209; Allmer, IV, n. 866, tab. 223[30]. — *d f*
ins d'Annecy [Annecy mus.; Saint-Ger-
ı. 10999, Parisiis emptum] Renou, *Rev.*
43. — Descripsi, *e* QVINTI O, Narbone
. *b* QVINTI, Viennæ [mus]. Allmer, IV,
222[355]; *a* QVIN', Viennae [mus.]; Leblanc,
- Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux,* t. I,
p. 554 et s.

REPENTINVS

rectangulaire avec queues d'aronde.
t. 0,003; long. 0,009; hauteur des lettres : 0,002;
1 de grand bol d'un diamètre intérieur de bord à
d de 0,085; hauteur présumée de la pièce : 0,065;
mètre du pied : 0,052; haut. 0,014.

arrondi aux angles : haut. 0,0035 ; long.
0095; hauteur des lettres : 0,0015; fond de petit bol
a terre grise ayant été recouverte d'un engobe rouge sur
equel on a passé une seconde couverte noire. C'est le seul
pécimen offrant cette particularité qui ait été recueilli
sur le plateau de Saint-Martin. Le bol paraît avoir eu
un diamètre intérieur de 0,045; diamètre du pied :
0,033 ; hauteur : 0,008.

g. : Plateau de Saint-Martin, 1896.
l. : V. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux,* t. I,
7, n. 691-696 : « Je ne trouve ce nom ni dans
uermans, ni ailleurs. Je ne crois pas cependant,
use de la finesse et de l'éclat de la poterie, que
s ayons affaire à un potier local ». Nous le pen-
aussi et assignerions cette marque au IIe siècle.

RVFVS

XXXIV [37] Cachet : Circulaire avec un autre cercle intérieur en double
S.V pointillé pour figurer une couronne de feuilles de lau-
RVF rier ; diamètre : 0,013 ; lettres : haut. 0,003 à 0,004.

Caractéristiques : 1° l'inscription est sur deux lignes ; 2° elle est renversée à la ligne supérieure, V et S étant à rebours : S V ; F est archaïque et confirme la lecture donnée par M. Allmer de la marque FRONTINVS où F affecte le même caractère épigraphique ; 4° il y a un gros point entre S et V. Cette marque paraît très ancienne à première vue ; du Iᵉʳ siècle ; elle se trouve parmi les estampilles pompéïennes, ce qui confirme cette appréciation.

Orig : Plateau de Saint-Martin, 1894, trouvée par M. Joret. Sur un fond de patère vraisemblablement, très mince, d'une extrême finesse et d'une magnifique couleur de cire à cacheter ; le grain de la terre est imperceptible, cuisson parfaite, tous signes qui attestent une fabrication supérieure, ancienne et italique. On remarquera une fois de plus que tous ces caractères sont inséparables chaque fois que l'on se trouve en présence d'un produit d'Italie et antérieur au IIᵉ siècle.

V. *Ins. Gall. Narb. lat.*, t. XII, p. 756, n. 5686[764] ; *c*, RVFIM, Nemausi [mus], G.-Durand, *Mém. du Gard*, 1869, 70, p. 57 ; Aurès, tab. 2[22], p. 9 ; *a b* OFRVFI, Sainte-Colombe, Lugduni mus ; *d b* RVFI, Nemausi, mus ; Aurès, tab. 2. [22] et [23], p. 9 ; au n. 5689[771] on trouve encore : C. S. RVF. O, Narbone, Mus. et C. S. RVI.

Nota : Parmi les marques pompéïennes, V, t. X, *c Inscr. lat.*, n. 8056[309] R/FVS.

SABINVS

18, 39 ABINI Cachet : [cartouche] long. 0,02 ; haut. 0,003 ; lettres : haut. 0,002 ; lettres de la très bonne époque ; O parfaitement circulaire. Marque ancienne ; V. à la bibliographie, se trouve parmi les marques pompéïennes qui donnent notamment : OF. SABIN.

BIF Cachet : [cartouche] long. 0,013 ; haut. 0,004 ; lettres : haut. 0,003.

Caractéristiques : SABI est entre deux traits d'arrêt avec une haste au centre. Marque également ancienne ; donnée par M. Jullian, n. 702, p. 559, t. I, *Inscr. rom. de Bordeaux*.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895 et 1896.

1° Sur un fond de patère de 0,09 de diamètre au pied ;

2° Sur un fond de grand bol, de 0,045 de diamètre au pied.

V. *Inscr. Gal. Narb. lat.*, t. XII, p. 757, n. 5686[772], SABINUS F ; Arelate mus ; Annecy, in ædibus privatis ; Nemausi mus ; Artaud, ms., tab. 45 ; Allmer, IV, n. 1354 ; Aurès, tab. 13[158], p. 44 ; OF. SABINI ; Narbone mus ; Berthomieu, *Bull. de la com. arch. de Narbonne,* I, 1877 ; p. 558 : OF. SABI ; SABINI, Sainte-Colombe, Tolosæ, rep. a. 1873, 5 in cœmeterio vetere prope sacellum S. Rochi ; de Montégut, *Acad. de Toulouse,* 3, 1788, p. 196 et encore : OFF SABI, OFF SAB, OF SABIN ; OFF SAB ; OFF SA. — Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, n. 733, p. 559.

Nota : Parmi les inscriptions pompéïennes, t. X du *C. Inscr. lat. OF SABIN*, n. 8056[315] et 8055[39] SABINVSF, SABINVS.

Les produits de SABINUS étant très nombreux en Gaule et un moule ayant été trouvé dans l'Allier, M. Jullian se demande si l'on n'est pas en présence d'un potier gaulois. Cette trouvaille ne paraît pas suffisante, d'autant que l'on a trouvé SABINVS en Italie et à Pompéï au Ier siècle, c'est-à dire à une époque où il est infiniment probable qu'on ne fabriquait pas encore de poterie Samienne en Gaule ou très peu en tout cas. Peut-être aussi SABINUS (qui est un nom bien latin), dont l'usine semble avoir été très importante à raison du nombre considérable de produits qui s'en est rencontré, a-t-il eu une succursale en Gaule. On sent cependant tout ce que ces hypothèses ont de fragile en l'absence de constatations de fait plus précises.

SALVETVS

XXXVI [40,41,42]
1° SALVIITV — Cachet : [cartouche] long. 0,02; haut. 0,004; lettres : haut. 0,003.

Caractéristiques : 1° La traverse de l'A forme lambda avec le jambage de gauche; 2° L en lambda; E archaïque avec deux barres verticales et un point II. marque très ancienne, du Ier siècle vraisemblablement; c'est l'opinion de M. Jullian et la nôtre, la forme du cachet en cartouche (oreillettes à queue d'aronde) concorde avec l'archaïsme des lettres.

2° /ALVE — Cachet : [cartouche] long. 0,01 à la cassure et vraisemblablement au complet : 0,011; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002. Marque plus récente.

3° SAL — Cachet : [cartouche] long. 0,01; haut, 0,004; lettres : haut. 0,003; la forme cursive de S et I en lambda sont ar-

chaïques, de même que le cachet (cartouche à oreillettes rectangulaires), mais l'A est barré transversalement. Cette marque est non moins ancienne que le n. 1.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895 et 1896.

N. 1. Sur un fond de petit bol, diamètre du pied : 0,035, la couverte cire à cacheter de ce vase minuscule est très mince, presque sans brillant et répond bien à l'apparence de la couverte des potiers italiques du Ier siècle telle que nous avons cru pouvoir la déterminer dans notre *Etude sur les poteries arrétines* donnée en *appendice*.

N. 2. Sur un fond de petit bol ayant 0,036 de diamètre au pied ; la couverte, d'un rouge plus intense avec un vernis beaucoup plus brillant, rentre dans la catégorie des vases plus récents que les précédents et la remarque faite sur la poterie concorde avec l'époque des lettres dont les caractères épigraphiques nous accusent une date plus rapprochée de nous.

N. 3. Sur un fond de petit bol au 1/3 complet à double évasement ayant 0,025 de diamètre au pied, d'apparence plus ancienne.

V. *Inscr. Gall. Narb. lat.*, t. XII, p. 758, n. 5686[780]; SALVETV, Genavæ mus; descripsit Purgold. Fazy, *Mém. de Genève,* XII, p. 317; Allmer, IV, n. 360, tab. 222[381]; SALVE· TU, Arausione, Saint-Germain mus., n. 11022; N, Viennæ in mus., Allmer, IV, n. 1359, tab. 222[380]; Leblanc, tab. 428; SALVE· N, Viennæ; Chavernod ms. (inde Allmer, *l. c.*); Artaud, ms., tab. 46; SALVE N, Nemausi mus. Aurès, tab. 4[48], p. 17; Fortasse, SALVE TV.

SAMIA

XXXVII 44
L TEITI
SAMIA

Cachet : long. 0,017; haut. 0,008; lettres : haut. 0,003. Inscription sur deux lignes.

Caractéristiques : 1° la barre du T de TETIUS se confond avec E; 2° à la seconde ligne, S n'est pas au niveau des autres lettres étant sur le côté un peu en l'air; 3° A de SAMIA se trouve dans M entre les deux premiers jambages de M; 4° les deux montants de A, en se rejoignant à la partie supérieure, forment deux petites cornes.

Le cachet est au centre de deux séries de filets concentriques ornementant le fond de la patère.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895; trouvé par M. Joret.

Sur un fond de grande patère de 0,21 de diamètre, extraordinairement mince et élégante, finesse de la terre et degré de cuisson exceptionnels; on se trouve en présence d'une fabrication de premier ordre, malheureusement les rebords de cette patère, dont le plateau est au 4/5 complet, ont été brisés. On se trouve en présence d'un produit des SAMIA d'Arezzo et il est intéressant de trouver de leurs produits au Mas d'Agenais.

Bibl. : V. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 561, n. 709. « *Samia* semble être simplement le *Cognomen* » du fabricant nommé *Lucius, Tettius, Samia,* dont les » noms se trouvent souvent au complet sur ses pote- » ries (Sch., 5423-5433; *Corpus,* X, 8056, 348, etc.). » Ce *L Tettius* eut peut-être pour fils et successeur *Pu-* » *blius, Tettius, L. filius, Fortunatus* (Sch., 4906 et 10). » A la même famille appartenaient *Lucius Tettius Crito* » (Sch., 5424), *Tettius Primus* (Sch., 5427) et sans

» doute aussi les *Aulus, Caïus* et *Lucius Titius* (*Corpus*, » II, 4970, 515-523).

» Le centre de la fabrication des *Tettii* ou des *Titii* » était, à n'en pas douter, Arezzo en Toscane. Remar- » quez que les anciens appelaient ces poteries « Samien- » nes » et que les *Tettii,* qui en fabriquaient, ont pris » ces surnoms de *Samia, Samo* qui rappelaient le nom » de leurs produits. Garrucci (*Sylloge*, n. 2241) place L. » Tettius Samia avant la mort de César. Notre marque » de *Samia* est certainement très postérieure à cette » date ».

Nous le pensons aussi pour celle que nous donnons, mais elle pourrait bien se placer avant le IIe siècle.

SECVNDVS

45,46 Cachet : long. 0,008; haut. 0,002; lettres :
/N] haut. 0,002.

Caractéristiques : 1° sur les deux exemplaires la ligne inférieure du cadre du cachet, malgré qu'il ne soit pas le même, est incurvée au centre et irrégulière ensuite au-dessous des lettres CM; 2° la haste inférieure de E se perd dans la ligne inférieure du cadre; 3° C rejoint V au sommet; 4° V et N forment une seule lettre N étant renversé et les deux derniers jambages à cause d'un empâtement ou d'une erreur de caractère semblent former un A, en sorte qu'on serait tenté de lire SECVA.

'N] Cachet : long. 0,008; haut : 0,002; lettres : haut. 0,002.

Caractéristiques : Ce cachet, en apparence si sembla-

ble au précédent, en diffère cependant : 1° S est mieux dessiné ; 2° C est plus renflé et rejoint mieux le sommet de N.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895 et 1896.

1° Sur un fond de petit bol de 0,0038 de diamètre à la base du pied ;

2° Id. avec un diamètre de 0.0035 à la base du pied.

V. *Inscr. Gall. Narb. lat.* (t. XII), p. 759, n. 5686[801], SECVNDVS·F, SECVNDVS·F· SECVNDVS, OF SECVNDI, SECVNDI, SE·CVN·DI, OF SECVND, SECVNDM, SECVND, OF SECVN, et une foule d'autres variantes ; Vallauris, Fréjus, Arles, Apt, St-Germain, Baumes, Vienne, Ste-Colombe, Aoste, Annecy, Genève, Nîmes, Narbonne. — Gazan et Mougins de Roquefort, *Ann. des Alp. mar.,* 8, 1882, p. 49 ; Blanc, *ibidem*, p. 121, n. 21 ; Villefosse et Thédenat, p. 147, n. 123 ; Giraud, *Bull. du Var,* 20, p. 78 ; *Mém. sur Tauræntum,* p. 71 ; *Idem*, *Bull. du Var*, 28/29, p. 313 ; Allmer, *Bull. de la Drôme,* 11, 1877, p. 76 ; Lombard, Dumas, p. 79, tab. 6[141-149] ; Leblanc, tab. 541 ; Artaud, ms., tab. 45 ; Leblanc, tab. 539 ; Revon, *Rev. sav.*, 6, p. 99 ; *Inscriptions*, p. 49, n. 192 ; *Ibid.*, I, p. 50, n. 193 ; Fazy, *Mém. de Genève*, XII, p. 318. Berthomieu, *Rev. de Soc. sav.,* sér. VI, t. VII, 1878, p. 103.

Nota : Parmi les inscriptions pompéiennes, t. X du *Corpus,* n. 8056[323] et s. SECV/NCIV, SECV/NDI, SECV/NCII, SECVNDI, SIICVNDI, SECVN, SECw.

M. Jullian donne cette même marque à Bordeaux (collection Combes), *Inscr. rom. de Bordeaux,* t. I, p. 563, n. 717, avec des lettres de 0,002 également, V et N réunis, ce qui se rapporterait à notre marque n. 1 mais sans indiquer la dimension du cachet ni son irrégularité. V. *ibid.,* n. 712-718.

SEVERVS

Cachet : long. approximative 0,015, les deux premières lettres et la moitié de V manquant ; haut. 0,003 ; lettres : haut. 0,002.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895, trouvé par M. Joret sur un demi-fond, complet avec ses rebords, de patère : terre très fine, belle couleur cire à cacheter.

Bibliogr. : Camoreyt, *op. cit.*, p. 49, n. 117. Marque extrêmement répandue, lettres de 3 millim. dans un rectangle.

SEXTUS

Cachet : long. 0,017, haut. 0,0035 ; lettres : haut. 0,003.

Caractéristiques : Caractères de la bonne époque, lettres larges ; 1° S est un peu chavirée sur la gauche ; 2° E rejoint X par les deux extrémités de ses hastes supérieure et inférieure.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, M. Joret, septembre 1895 ; sur un fond de patère à peu près intacte avec ses rebords ; diamètre de bord à bord : 0,15 ; diamètre du pied : 0,075 ; beau rouge à peu près sans glaçure des poteries anciennes ; SEXTIO nous paraît contemporain de CCO. Il y avait un graffito au revers de la patère, mais il se trouve juste à l'ébréchure ; il n'en apparaît que deux I, à moins que ce ne soit un E de forme archaïque représenté par les deux barres II.

V. *Inscr. Gal. Narb. lat.* (t. XII), p. 763, n. 5686^{835}, SEXTVSF, SEXTVS F, SEXTVS, SEXTI·M, SIIXTI·M, SEXTI ; Vienne (plus. ex.) ; Gilly, Chambéry

mus., Aoste mus. (plus. ex.), Genève, mus.; Allmer, IV, n. 1402, tab. 222[109]; 1404, tab. 222[111]; 1405, tab. 222[112]; 875, tab. 223[11]; Leblanc, *Bull. épigr.*, I, p. 236, et table 7[4]; Fazy, *mus. cant.*, p. 45.

Nota : Parmi les marques pompéiennes, t. X du *C. inscr. lat.*, n. 8056[332], SEXTI, Neapoli mus, n. 1257, Engelmann *descripsit*.

SVRDINVS

XLI [27]
/VRDI/

Cachet : (cartouche) long. 0,012, haut. 0,003; lettres : 0,002. Les lettres RDI sont seules entières; V initial est coupé en deux à la cassure; N final est indistinct, le premier jambage apparaissant seul; mais VRDIN suffit pour reconstituer la marque qui semble bien s'appliquer à SVRDINVS.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1896; sur un fond de patère de 0,16 de diamètre approximativement.

Bibl. : V. Camoreyt, *op. supra cit.*, n. 122, p. 51, avec lettres de 0,003 et Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t, I, p. 726, n. 725-726 : SVRDINI, lettres de 0,0025, cachet aux coins arrondis; SVRDIN, lettres de 0,003, cachet *id.*

Marque rare.

SVRVS

XLII [49 50 51 52]
10 SVRI

Cachet : (cartouche) long. 0,012; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002. Marque d'apparence ancienne.

Orig. : Plateau de Saint-Martin; M. Joret, *Inv.*, 1895, sur un fond de bol de 0,09 de diamètre (1 exempl.).

SVRI Cachet : [cartouche] long. 0,012; haut. 0,003; lettres : haut. 0,002. Marque cinq fois répétée, quatre de ces estampilles sont disposées en carré, avec une cinquième au centre.

Orig. : Plateau de Saint-Martin. Sur un fond de petit bol de 0,06 de diamètre. Les caractères des lettres sont identiques à ceux de la marque ci-dessus.

VRA Cachet : [cartouche] long. 0,012; haut. 0,0035; lettres : haut. 0,003; elles présentent des traces d'usure, ce qui les a empâtées tandis que celles des marques SVRI sont moins grasses avec un bon relief. Cette estampille est sans doute une variante des précédentes.

Orig. : Plateau de Saint-Martin; M. Joret, *Inv.*, 18 août 1895. Sur un fond de bol de 0,07 de diamètre intérieur environ.

V. *Inscriptiones Galliæ Narbonensis Latinæ* (t. XII), p. 711, n. 288, *a b*, Sainte-Colombe (olim apud Chavassieuum; iam Lugduni mus.); *c*. Sainte-Colombe (apud Chavassieuum). Descripsi *a* 1886; *c* exhibet Allmer, IV, n. 2024. *a, c* SVRVS; *b* SVRV}. Ces marques ont été relevées sur des amphores. V. *ibid.* : V° *Vascula*, n. 115. SVRVS AVIL Arausione (Nemausi mus.) Contuli. Aurès, tab. 10[122], p. 39 [p. 72]. Camoreyt, *op. cit.*, n. 123, p. 51, indique par erreur que cette marque n'a encore été signalé qu'à Agen avec un graffito SVRVS trouvé à Lyon.

TAVISVS

II [55] VISI Cachet : [cartouche] long. 0,013; haut. 0,005; lettres : haut. 0,004.

Caractéristiques : Lettres extrêmement grêles et cursives; 1° traverse du T, petite; 2° pas de traverse à A,

mais une petite barre courte et isolée parallèle au montant gauche de A; 3° I après le V atteint les deux bords du cadre du cachet dépassant les autres lettres; 4° I final tout petit.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1894. Sur un fond de petit bol de 0,037 de diamètre au pied,

Bibl. : Nous n'avons trouvé aucune bibliographie s'appliquant à cette marque; on pourrait se trouver en présence d'un nom de potier nouveau.

VRBANVS

XLIV [56]
VRBANV

Cachet : rectangulaire à deux compartiments ; long. 0,01; haut. 0,09; lettres : haut. 0,02.

Caractéristiques : 1° l'inscription est sur deux lignes; 2° les lettres de la seconde ligne sont renversées et se lisent de droite à gauche : VNV; le cachet et la forme des lettres démontrent encore ici l'antiquité de cette marque.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1895. Sur un fond de vase de 0,06 de diamètre; belle couleur cire à cacheter; vernis très mince et peu luisant. Non signalée encore dans le Sud-Ouest.

V. t. X. *C. Inscr. lat.*, n. $8056^{189\ 190\ 191\ 192\ 193}$ L·\RBA^{N}, L·VRBA, L\RBA, L\RB[AN]^{A},L·VRB; n. 8056^{396} VRBA.

VERETONVS

XLV [57]

Cachet : long. 0,023; haut. 0,004; lettres : haut. 0,002 à 0,003. Inscription extrêmement nette et lisible avec lettres bouletées pour caractéristiques; la haste

intérieure des E est aussi développée que la supérieure et inférieure; N et V tendent à la forme carrée; O est plus allongé qu'arrondi.

Orig. : Plateau de Saint-Martin, 1894. Sur un fond de patère de 0,13 de diamètre aux 2/3 entier sans rebord. Cette marque révèle un nom de potier jusqu'ici inconnu; on a signalé VERECVNDVS mais non VERETONVS.

VIATOR (?)

Cachet : long. 0,012; haut. 0,009; lettres : 0,003.

Caractéristiques : Le cachet est double; un cartouche carré dans un autre aux angles arrondis; les lettres sont bien dessinées et malgré cela la lecture de l'inscription est des plus difficiles. La lecture VIAT, abréviation présumée de VIATOR plutôt que de VIATVS, est la première qui se présente; mais I et A sont accolés avec une petite haste joignant l'I à A à la base en sorte que l'on peut encore lire : VLAT, abréviation de VLATVS, à moins que VL ne soit pour IVL (IVLIVS) et AT abréviation de IVLIVS ATIVS ou ATEIVS (1); on trouverait encore, en lisant l'inscription à rebours de droite à gauche : TALV, abréviation présumée du potier TALV[PPA]. Ce nom a été proposé par M. Jullian pour une marque sur grosse poterie trouvée à Preignac et Cazelles : TAJ, n. 984, p. 641, t. II, *Inscr. rom. de Bordeaux*. Notre marque sur poterie samienne est à rapprocher peut-être des trois marques sur bri-

(1) Les marques de ATEIVS, ATILIANVS et ATTILIVS sont connues. V. Jullian, *Incr.*, t. I, n. 442, 443 et 445 et s.

ques que nous donnons plus loin pl. II, fig. 5, 6, 8. Le n. 5 avec lequel nous la comparons se trouve également dans un cachet à double encadrement.

Aucune bibliographie ne se rapporte à cette marque, qui me paraît nouvelle; elle est bien entière et si ces trois lectures sont admissibles, les unes et les autres révèlent un potier nouveau.

Orig. : Mas d'Agenais, 1896 (Plateau de Saint-Martin).

Sur un fond de patera de 0,15 de diamètre aux deux tiers entier.

MARQUES DOUTEUSES

OLV···

XLVII Cachet : long. 0,02, haut. 0,002; lettres, haut : 0,003; l'empreinte est mauvaise.
OLV///

Lecture proposée par M. Allmer.

Orig. : Plateau de Saint-Martin; 1894, M. Joret; sur un fond de coupe de 0,12 de diamètre approximativement.

OTIOSV ?

XLVIII [61] Cachet : long. 0,01, haut. 0,002; lettres, haut : 0,0015.
OTIOSV ?

M. Allmer proposé comme lecture, mais sous réserves : OTIOSV ? ou VFIDIV ou encore V̇PIOSV. Sur le fond d'un petit bol au 4/5 complet; la couverture n'a pas de brillant. Cette marque pourrait être très ancienne.

Sorte de monogramme à peu près indéchiffrable, l'empreinte n'ayant pris qu'à moitié.

(?) *Orig.* : Plateau de Saint-Martin, 1894; sur un fond de bol.

/AQV/

Peut-être une marque d'AQVTVS, mais il semble qu'il y ait une lettre avant A qui est indéchiffrable à cause d'une cassure et une autre après V dont le sommet extrême apparaît seul.

Cet ensemble de lettres sur deux lignes dans un cachet aux petits côtés arrondis et avec un second encadrement intérieur, ne donne aucune lecture satisfaisante. On se trouve apparemment, à raison de la présence des points (·), en présence d'une marque ancienne.

On peut lire en décomposant : $\frac{\text{L·NIG}}{\text{IIRIIF}}$.

Lucius · NIGER II F(ecit).

Sous toutes réserves.

Autre marque supposée de SALVETVS; lecture de M. Jullian.

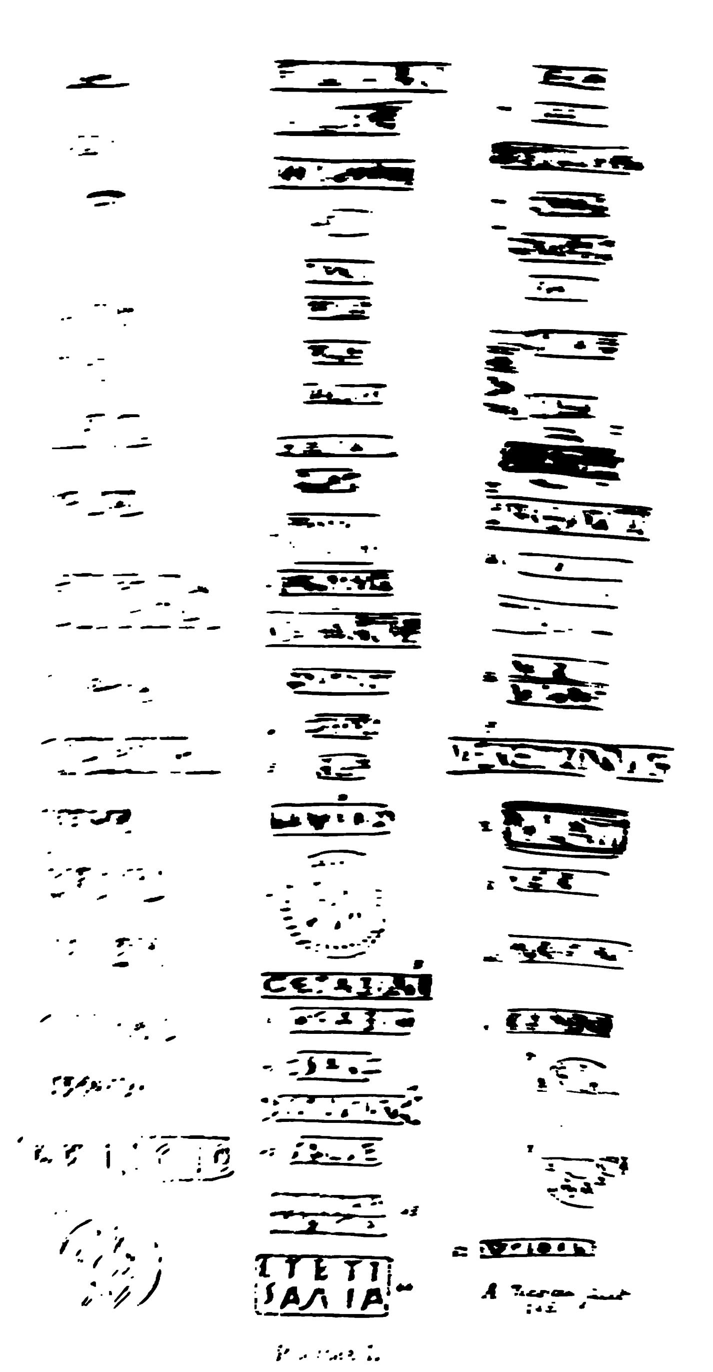


Planche I.

Fac-simile des marques de potiers de notre collection.

II

MARQUES SUR GROSSES POTERIES

DE MA COLLECTION



PLANCHE II.

IVLIANVS

Cachet : long. 0,088; haut. 0,02; lettres : haut. 0,015.

Caractéristiques : Lettres très bien dessinées, larges avec des renflements à partir des cornes du sommet des lettres plus accusés dans L et I du milieu de l'inscription; A n'a pas son compartiment triangulaire au-dessus de la traverse; ces lettres, très belles, sont de la bonne époque lapidaire.

Orig. : Plateau de Saint-Martin 1894; trouvé par M. Joret sur un fragment de brique de 0,20 de long. et de 0,035 épaisseur.

MARCVS PORCVS

Cachet : arrondi aux deux côtés du parallélogramme mais irrégulièrement surtout à droite; long. 0,048; haut. 0,012; lettres : haut. de 0,009 à 0,01.

Caractéristiques : 1° Lettres très larges, plus particulièrement M, O, C, I; 2° M est flanqué à droite d'un petit bras (V. pl. II, fig. 2); 3° O est bien circulaire avec un point accolé au centre de la circonférence intérieure de la lettre à droite.

Orig. : Plateau de Saint-Martin. Le Bregnet, trouvé par M. Joret, sur un col d'amphore.

Cachet : long. 0,058; haut. 0,012; lettres : haut. 0.01.

Caractéristiques : Cette marque est du même potier

que le n. 1, mais faite avec un autre poinçon. Le bras additionnel de M de l'estampille ci-dessus s'est transformé ici en apice triangulaire ce qui dispense de chercher une combinaison de lettres puisqu'il n'y a pas monogramme; M doit être l'abréviation de MARCVS. O n'a pas de point intérieur. I final se discerne mal à cause du manque de netteté de l'empreinte. Les lettres, encore larges, le sont cependant moins que dans le numéro ci-dessus; leur forme générale est plus écrasée; il se pourrait que cette variante fût plus récente. Nous n'avons trouvé aucune bibliographie concernant le potier PORCVS. On se trouve selon toute apparence en présence d'un nom nouveau.

SABINA

Cachet : ▭ long. 0,055; haut. de 0,01 à 0,012; lettres : haut. 0,007.

Caractéristiques : Lettres très bien dessinées, plutôt un peu grêles que larges.

Orig. : Saint-Martin, 1894. Sur une panse d'amphore.

Bibl. : Le potier SABINVS est fort connu et son nom indique un fabricant d'Italie où du reste on l'a fréquemment trouvé, à Pompéï notamment, mais je ne sache pas qu'on ait encore signalé la marque SABINA.

TALV *sive* ITALI

Cachet : ▭ à double encadrement; haut. 0,03; long.
(?) 0,043; lettres : haut. 0,18; épaisseur de la brique : 0,03.

Caractéristiques : La lecture de cette marque, malgré

la netteté de l'empreinte, présente assez de difficultés à cause des abréviations possibles, surtout si l'on se place en présence des variantes n. 2 et n. 3. Il se pourrait que la traverse supérieure de T fût également un I à cause des deux cornes à l'extrémité de droite, absentes à l'extrémité de gauche et qui sont l'indice des sommets de lettres ; d'autre part T, à sa base, rejoint A par une barre assez allongée, en sorte qu'on pourrait penser que le montant de gauche de A forme aussi une L en rejoignant la base de T qui se prolonge vers la gauche de façon anormale ; en lisant de droite à gauche on serait donc tenté de lire I.ALTI à moins que dans le n. 2 on ne lise dans le sens normal TALI ou ITALI, abréviation de TALI(SVS) ou ITALI(CVS). Le cachet est engagé dans une sorte de demi-fer à cheval formé par deux incurvations en creux séparées par une arête saillante et formant une sorte d'oméga par sa juxtaposition avec la brique voisine qui le répète en sens contraire.

2° ITALI (?) Cachet : ▭ long. 0,042 ; haut. 0,025 ; sans double encadrement ; lettres : haut. 0,02 pour T et L final et 0,012 pour A central.

Caractéristiques : A central se rejoint à droite et à gauche à T et à I et c'est ici que la lecture ITALI se propose plus facilement que dans le n. 1. Ne serait-on pas en présence de briques fabriquées par une légion ITALICA au temps de la conquête ? On sait que les légions les travaillaient elles mêmes et l'on en a trouvé des quantités en Algérie.

3° TALVPA(?) Cachet : ▭ irrégulier, arrondi à son angle de droite ; long. 0,039 ; haut. 0,025 ; lettres : haut. 0,016. Cette variante, avec la complication de ses lettres, achève de rendre la lecture plus difficile ; elle comporte assurément

plus d'abréviations que la précédente. I ne parait plus se confondre avec la traverse supérieure de T mais être reporté sur la base de T avec deux cornes; A rejoint encore I final mais par deux fois avec une traverse et à la base; enfin un autre appendice dépasse à la base de I.

M. Jullian donne sur la copie de M. Braquehaye : TAI, sur une grosse brique trouvée, comme les nôtres, à *Bregnet,* commune de Caumont (M. Braquehaye a dit : commune du Mas d'Agenais, par erreur). Il s'agit donc d'une marque identique, et il se pourrait que M. Braquehaye ait oublié de mentionner la jonction de T et de A qui doit se trouver sur sa marque comme sur la nôtre n° 1; V. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, p. 264, n. II; à Prignac et Cazelles on a encore trouvé la marque sur brique TAJ pour laquelle M. Jullian propose TAL[VPPA]; V. *Ibid.*, n. 984, p. 641.

Orig. : Saint-Martin, Le Bregnet, 1895 et 1896 pour les n°s 2 et 3; trouvées par M. Joret. Il est à remarquer que c'est au Bregnet que la Vénus du Mas a été trouvée; il y aurait eu là une villa importante dont les bains ont été reconnus :

1° sur un grand fragment de brique de terre rouge avec ornement en *oméga;* 2° sur un fragment de brique; 3° sur un autre fragment de brique.

ACIRC(VS) *sive* ALIRC(VS)

VII IRC Cachet : ⊂⊃ long. 0,051, haut. 0,01; lettres : haut. 0,008.

Caractéristiques : A à son sommet porte deux petites crossettes; la fin de l'inscription à laquelle deux lettres font défaut pour cause d'insuffisance de l'impression,

n'est pas lisible, et le C final pourrait bien être un O ; nous ne donnons donc cette attribution que sous réserves.

Orig. : Saint Martin, 1895 ; sur une anse très grosse et courte de *dolium* plutôt que d'amphore.

Nous n'avons pas trouvé de bibliographie se référant à ce nom de potier.

III

MARQUES DE POTIERS DU MAS D'AGENAIS

SIGNALÉES EN DEHORS DE NOTRE COLLECTION

LE MAS D'AGENAIS (Lot-et-Garonne)

(CIVITAS NITIOBRIGUM)

Extrait des *Inscr. rom. de Bordeaux*, par M. Jullian, t. II, p. 643.

Marques de poteries anciennes trouvées au quartier de Saint-Martin, près du Mas d'Agenais et conservées dans la collection de M. Tournié, à La Réole, déterminées par M. Jullian :

*1 CAIV	7 /IAIV· / /IAIA·	12 L·EPSI	18 SECVNαI
2 :.: COIO :.:		*13 MALCIO	19 VAL§
3 § COR	8 IVCVNDV	14 MIAN	20 VII·IV\II
4 DO	9 IV̇IL·I	15 MI§	21 VERECV
5 DO§	10 I.V̇.LL·I	16 QVARTV	22 ·X·I· ▷◁
*6 DONI	11 LEIII	17 REPE	

Fragments d'amphore même origine et même collection :

23 Sur une anse : ONE   24 Sur une base : I¹A/////

25 TAI, ramassée en 1877, à Brégnet, commune de Caumont (Lot-et-Garonne), par M. Braquehaye. Marque de brique [V. Jullian, *op. cit.*, p. 264, II].

BLADÉ, *Epigraphie antique de la Gascogne* (Bordeaux, Chollet, 1885). *Civitas Aginnensium*, p. 161 donne :

26 ACODILLOS, gravé en creux sur un vase trouvé à Saint-Martin près le Mas d'Agenais et *ibid.* :

N° 199. Noms de potiers déchiffrés sur des fragments recueillis au Mas d'Agenais, par M. Grellet-Balguerie, et publiés dans le *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France* de 1880, p. 53.

27	ESVAT	31	ALBAN
28	RECAD	32	EVT...
29	VERRIO	33	LEPPI
30	CVSA	34	DONICATI

On aperçoit immédiatement ce que présentent d'incomplet ces nomenclatures de noms sans autres précisions de détail.

En tout cas ces suppléments portent à 91 le nombre des marques connues trouvées à Saint-Martin, avec 19 variantes, au total 110 estampilles; mais il s'en est infiniment dispersé et perdu. Les fouilles à venir nous en livreront évidemment de nouvelles. Les estampilles de la collection Tournié marquées d'un astérisque sont passées dans notre collection où nous les avons signalées.

IV

MARQUES FAITES A LA POINTE

(*Elles sont reproduites de grandeur naturelle dans la planche ci-dessous*).



PLANCHE III. — Graffiti.

I
ATI

Sur la paroi extérieure d'une patère; en dessous : hauteur des lettres, 0,01; 0,015; le graffito n'est pas complet par suite de cassure; 1895.

II
//

Sur le fond d'un grand bol de 0,12 de diamètre entre bords et de 0,05 de diamètre au pied, en dessous. Le bol est marqué sur le fond intérieur de la rosace n. 14, pl. 3; 1895.

Sur un fond de patère 0,10 de diamètre de bord à
f. 3 bord et de 0,07 de diamètre au pied, en dessous. Patère marquée : ORIVS (V. n. 28, p. 1) ; 1895.

Trident, sur un fond de patère très fine, au tiers
dent complète, avec ses rebords de 0,15 de diamètre entre
n. 4 bords et de 0,08 de diamètre au pied ; 17 août 1895.

Graffito d'un nommé REPENTINVS, propriétaire
NTI sans doute du bol, ou bien aussi nom du *de cujus ;*
n. 5 incomplet à droite et à gauche à cause de la cassure ; sur la panse extérieure d'un petit bol au tiers complet ayant pour marque AQ (V. *Marques,* n. 2 et planche n. 3) ; provient de la collection Tournié.

Sur la panse extérieure d'un petit bol très élégant,
n. 6 avec une petite poignée sur le rebord de 0,04 de diamètre au pied de 0,09, de diamètre entre bords ; 1895.

Sur un fond de patère, en-dessous. Peut-être faut-il
I O y voir la répétition faite à la pointe de la marque du
n. 7 potier qui devait se trouver sur le fond à l'intérieur : CABII O(fficina).

Tous ces *graffiti* proviennent du cimetière de Saint-Martin. Nous avons en outre relevé, sur un certain nombre de petits vases samiens, anépigraphes, les sept genres de rosaces reproduites sous les nos 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de la pl. III.

VIII, IX et X Un poids de tisserand porte un graffito tracé à la pointe avant cuisson au-dessous du trou (n. 9 de la pl. II), sur le sommet de sa pyramide tronquée, le graffito très grossier en forme de croix (n. 10 de la pl. II). Enfin sur le col d'une amphore le graffito tracé avant la cuisson (n. 8 de la pl. II).

V

POIDS DE TISSERANDS

Nos fouilles au cimetière de Saint-Martin nous ont livré un assez grand nombre de ces pyramides tronquées en terre cuite communément dénommées aujourd'hui « poids de tisserands » depuis que la majorité des auteurs s'est refusée à voir en eux des poids mesures. Les pesées que nous avons obtenues portant sur une série assez complète de ces sortes de pyramides, en ayant soin de ne faire porter l'observation que sur des types à peu près intacts et de moindre usure, nous permettent, après tant d'autres, de constater qu'il n'existe entre elles aucun rapport, même approximatif, alors qu'il faudrait au contraire trouver aux uns et aux autres des valeurs constantes et proportionnelles pour qu'on les pût tenir pour des poids. Ritschl, dans un remarquable travail qui fait autorité en la matière (1), M. Jouannet (2), M. Jullian (3), bien d'autres encore ont conclu dans le même sens, après vérification.

Restait à rechercher leur réelle affectation. Quelques-uns ont voulu y voir des engins destinés à jouer le rôle

(1) *Ueber antike Gevichtsteine*, 1866, *Opera*, IV, p. 673.
(2) *Académie de Bordeaux* (*Bulletin de l'*), 1836, p. 144.
(3) Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, I, p. 595, n. 823-824.

de plombs pour les filets de pêcheurs; cette opinion ne saurait guère se soutenir, vu leur fréquence uniforme dans tous les centres de fouilles, et spécialement dans un grand nombre d'entre eux éloignés de toute rivière; leur peu d'usure à la base, alors qu'au frottement répété et à l'humidité, l'argile de la plupart de ces petits blocs est friable et sujette à très rapide corrodation, suffisait pour faire rejeter cette supposition. Des textes d'ailleurs nous éclairent; Sénèque a écrit : « *Quemadmodum tela* » *suspensis ponderibus rectum stamen extendat* » (1).

Ce sont bien là les poids qui nous occupent; un caillou eût fait l'affaire, et l'on comprend que l'on n'ait pas poussé le luxe jusqu'à les avoir en bronze; on ne trouve d'ailleurs en cette matière que les poids véritables.

Ce qui caractérise ceux du Mas d'Agenais et de notre Aquitaine, c'est l'absence de marques, qu'elles soient celles du fabricant ou du possesseur, ou qu'elles indiquent une valeur quelconque sur une cinquantaine de ces objets recueillis à Saint-Martin qui en a livré des centaines. Deux d'entre eux seulement portent des signes tracés à la pointe, l'un très fin, en X.

Sur plus de deux cents poids trouvés à Bordeaux, il a été également remarqué que deux seulement portent une marque; ce sont encore une croix + et un X (2).

Il n'en est pas de même partout, ce qui prouve que chaque région avait ses usages, puisque dans leur *Catalogue du Musée d'Annecy,* MM. Marteaux et Leroux donnent un assez grand nombre de cachets, de points, de graffiti et même des noms de fabricants relevés sur des exemplaires similaires (3).

---

(1) *Epistolæ,* 90, 20. — V. Jullian, *loc. cit., ibid.*

(2) V. Jullian, *loc. cit.*, n. 823, 824.

(3) *Catalogue descriptif du Musée gallo-romain d'Annecy.* — Abry, 1896, n. 208 à 215, p. 107-115, Annecy.

Ces deux auteurs continuent à voir en eux des poids véritables, point très justes cependant, à en juger par leurs pesées, mais ce seraient des poids campagnards à l'usage des hommes des champs. Nous ne saurions les suivre dans cet ordre d'idées; l'antiquité ne connut que des poids uniformes dans tout l'empire romain, et aussi contrôlés que de nos jours. La brique, par sa facilité à s'user, à s'ébrécher ou à se casser, ne répondait pas à une pareille destination, et, d'autre part, la densité différente des terres ou leur degré de cuisson excluait toute précision dans le poids. A ces impossibilités matérielles d'atteindre à l'exact avec ces petites pyramides de terre cuite, on comprendra aisément combien leur transport eût été peu pratique alors qu'avec un métal quelconque on obtenait le même résultat au moyen d'un plus petit volume échappant en outre aux faciles détériorations. Le grand nombre qui s'en trouve un peu partout répond mieux à l'usage domestique que nous leur reconnaissons avec nombre d'auteurs considérables si l'on considère que chaque maison avait son métier.

M. Camoreyt, de Lectoure, dans un travail analogue à celui de MM. Marteaux et Le Roux, pense que ces pyramides ont dû être utilisées pour frotter de la toile, du drap, du cuir, des toisons ou quelque chose d'analogue (1). Mais on ne s'explique pas alors la présence du trou qui se trouve au sommet de ces outils. Leur forme ne leur permettait pas d'être pratiquement enfilés dans une cheville de bois, et puis nous possédons des engins analogues : percuteurs ou polissoirs et en pierre et en terre cuite; ils affectent tous une forme cylindrique ou

---

(1). V. Camoreyt, *Objets antiques, etc., trouvés à Lectoure.* — Auch, Foix, impr., 1894, p. 74

sphérique, de manière à être mieux tenus en main. Tous ces instruments présentent d'ailleurs de façon constante ces traces d'usure bien spéciales que comportait leur service et auxquelles un œil exercé ne se méprend pas. Je n'ai nulle part trouvé que M. Camoreyt les ait signalées; or, cela seul suffit pour nous mettre en garde contre son hypothèse. Nous avons vérifié sur nos poids du Mas d'Agenais qu'ils n'avaient jamais servi de polissoirs, étant vierges de toute usure de ce genre. Par contre, nous possédons une section d'un culot d'amphore qui a été manifestement utilisé comme polissoir et son état d'usure ne laisse aucun doute à cet endroit. Les angles de nos pyramides et le sommet très pointu de nombre d'entre elles n'en permettraient pas un pareil emploi sans fatigue, de même que les grosses dimensions de quelques-unes mesurant 0^m 13 à 0^m 18 de hauteur, et 0^m 10 de diamètre à la base, avec un poids de 1,280^{gr} et 1305^{gr}, en excluent l'usage ainsi déterminé. Ajoutons qu'il en est de beaucoup plus lourds et partant d'un maniement radicalement impossible.

Une remarque a frappé M. Camoreyt : la non usure à peu près constante du trou pratiqué au sommet des poids. Nous y trouverions un argument en faveur de notre opinion, alors même que cette observation serait rigoureusement exacte mais elle ne l'est pas absolument en ce qui concerne les nombreux exemplaires que nous possédons; la moitié environ présente des déformations au trou qui, à raison de la pesanteur, est devenu ovoïdal à sa partie supérieure, perdant sa forme originairement circulaire. Si ce sont bien des poids de tisserand pour métiers verticaux, le fil n'a pu être une cause d'usure considérable et sur les specimens d'une parfaite cuisson elle a été très faible ; ensuite même, en s'exerçant, elle a conservé son poli à

l'orifice ce qui est la conséquence d'un pareil genre de frottement. Sans nous expliquer d'une manière bien précise cette particularité, mais elle s'observe sur tous les exemplaires que nous avons en mains, un seul des orifices du petit canal pratiqué au sommet des pyramides dont nous nous occupons présente des déformations produites par l'usure dont nous venons de parler et affecte la forme ovoïde, tandis que l'orifice correspondant garde sa forme circulaire parfaite, c'est-à-dire inusée. Ne serait-ce pas parce que le fil du métier n'aurait pas été directement passé dans le canal mais attaché à une clavette de bois qui n'aurait été enfoncée que d'un côté, toujours le même, et mise à demeure ? Cette observation peut avoir sa portée et en provoquer de nouvelles, c'est pourquoi je n'hésite pas à la livrer.

D'autre part, le poids n'a dû s'user que vers sa base soit en tombant, en traînant à terre ou en heurtant ses voisins ; c'est ce qui se remarque chez tous en effet, tandis que les sommets sont généralement indemnes. Quelques-uns cependant présentent des traces d'usure générales, d'autres sont cassés par la moitié ou aux deux tiers de leur hauteur, mais il n'y a rien là qui doive dérouter ; il s'en est assurément perdu, abîmé et gâté sous l'influence de mille circonstances accidentelles et les exemplaires rebutés ou négligés ont pu être soumis à tant d'épreuves que l'on n'en peut faire état.

Comme cependant aucune observation n'est à négliger mentionnons que M. L. Audiat a signalé à M. Camoreyt la présence d'une petite tige de fer engagé dans le trou supérieur d'un poids ; une autre remarque semblable a été faite par MM. Marteaux et Le Roux ; à notre tour, sur un seul exemplaire de notre série, nous

avons relevé la présence d'un clou ou petite tigelle de fer coupée au ras de l'orifice.

Voici les poids que nous avons obtenus, et si on les rapporte aux poids romains en prenant l'as et l'once comme types avec leurs subdivisions, on verra le défaut absolu de concordance.

175 gr.	270 (3 ex.)	360 (3 ex.)
180 »	280 »	365 »
195 »	285 »	375 »
200 »	300 (3 ex.)	435 »
205 »	320 »	495 »
210 »	325 »	545 »
215 »	330 (3 ex.)	685 »
220 »	345 »	1280 »
240 (3 ex.)	350 »	1305 »
250 »		

Ce que l'on peut constater c'est que sans répondre à des unités ou à des subdivisions de poids connus quelques-unes de ces pyramides donnent des pesées semblables, ce qui est un effet du hasard et s'explique pour toutes celles qui étaient destinées à présenter un même format ou un format approximatif à l'œil.

VI

CATALOGUE DE QUELQUES OBJETS

RECUEILLIS SUR LE PLATEAU DE SAINT-MARTIN.

1° Collection de M. le comte de Luppé. V. pl. IV *dont tous les numéros ci-après ont été dessinés directement d'après les originaux possédés par M. de Luppé.*

1. Buste en bronze avec belle patine verte de 0m09 de hauteur sur 0m055 de largeur aux épaules; creux à l'intérieur et se terminant par un tenon en bronze égale-

ment qui a dû servir à le fixer sur quelque petit socle. Le haut du corps émerge d'une sorte de corbeille dont



PLANCHE IV.

le bord est dentelé un peu à la manière des mantelets des « *folies* » ; une sorte de draperie qui reproduit les mêmes dentelures tombantes est jetée de gauche à droite sur l'épaule gauche. Le crâne est chauve, la barbe, très longue, est divisée en zones et chaque zone est tressée en deux avec des arêtes vives transversales qui donnent un aspect singulièrement étrange et fruste à cette barbe. La lèvre supérieure est rase. Il semblerait que l'on se trouve en présence d'une divinité quelconque de travail gaulois. Trouvé aux Baloux, plateau de Saint-Martin en 1890 (V. fig. 1, pl. IV).

2. Buste de femme en bronze ; le bras gauche est levé à angle droit et la main s'appuie sur la tête ; la chevelure est nattée menu comme celle des Egyptiennes et des négresses ; l'un des yeux est cave, l'autre porte encore les traces d'une pierre dont le brillant n'existe plus. Le bras droit est replié à angle droit également et la main s'appuie sur la hanche ; les seins sont rudimentaires ; le nombril est proportionnellement extrêmement développé. Le buste s'achève par un tenon de fer et ce sujet pourrait bien avoir servi d'ornement à une clef. Hauteur : 0^{m}06, largeur aux épaules 0^{m}06, long. du tenon de fer (cassé) 0^{m}02. Trouvé à Saint-Martin (V. fig. 2, pl. IV).

3. Petites tenailles en bronze, très bien conservées de 0^{m}083. Trouvé à Saint-Martin (V. fig. 3, pl. IV).

4. Une superbe clef moitié bronze, moitié fer. Manche en bronze très lourd, belle patine (long. 0^{m}136) (V. fig. 4 et 5, pl. IV).

5. Une hache en fer de forme peu commune ; long. 0^{m}13, larg. au tranchant 0^{m}18 (V. fig. 6 pl. IV).

6. Une lampe (lucerna) en terre cuite, avec un lièvre figuré sur le disque (V. p. 218).

7. Autre lampe en terre cuite avec un oiseau sur une branche sur le disque (V. p. 218).

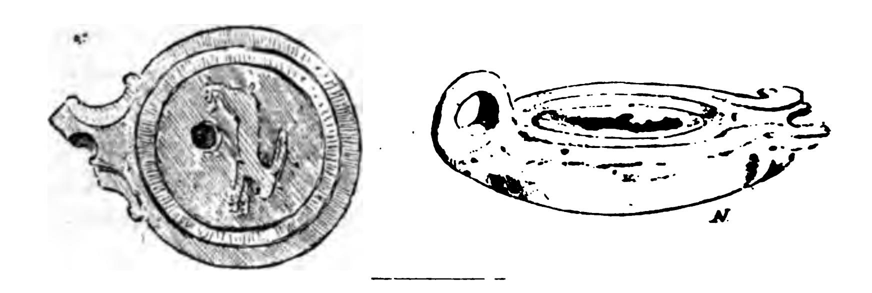
8. Une petite urne de terre cuite à deux anses non vernie ni colorée; haut. 0m10 (V. pl. V, fig. 1).

9. Petit pot ou pichet, sans anses, au bec pincé au col, haut. 0m165, diamètre aux bords 0m075 (V. pl. IV, fig. 7).

10. Un pichet plat à une anse, terre grise, haut. 0m095; diam. 0m098 (V. pl. V, fig. 6).

11. Un petit mortier en pierre blanche dure de 0m30 sur 0m30, mais un petit bec et deux petites oreillettes (V. pl. V, fig. 3 et 5).

12. Trois cols de formes différentes, de grandes amphores.



2° Collection de M. Gauthier à Marmande.

1. Un petit bronze, statuette de soldat romain; la main gauche levée est percée pour laisser passer la lance sur laquelle elle s'appuyait; le bras droit s'appuie sur la hanche; entre le bras et le torse est ménagé un trou dans lequel pouvait se fixer le bouclier à moins qu'il n'ait servi à assujétir la statuette sur un objet quelconque. Ce petit bronze a souvent été rencontré. M. Joret en possède un qui vient de Sens (V. pl. VI, fig. 1) reproduit de grandeur naturelle.

2. Assez grande fibule en bronze (V. pl. VI, fig. 2 et 12) de grand. nat.



Planche V.



Planche VI.

3. Fragment d'une autre fibule en bronze (V. pl. VI, fig. 11), gr. nat.

4. Un gros anneau en bronze (V. pl. VI, fig. 5), gr. nat

5. Cuiller à parfum en os (V. pl. VI, fig. 2 et 6), gr. nat.

6. Une patère (samienne commune). (V. pl. V, fig. 4).

7. Hache en pierre (face et profil) gr. nat. (V. pl. V, fig. 8 et 8a).

8. *Id.* (V. pl. V, fig. 9 et 9a).

9. *Id.* (V. pl. VI, fig. 4 et 7).

10. *Id.* (V. pl. VI, fig. 9 et 9bis au-dessous).

11. Un dé grossier en bronze.

12. Disque supérieur brisé d'une lampe en terre cuite gr. nat. (V. pl. VI, fig. 8).

13. Vase en terre rouge, à trépied, de 0,19 haut. (V. pl. V, fig. 7).

14. Pichet de forme lourde, haut. 0,17, terre d'un blanc jaunâtre (V. pl. V, fig. 2).

3° Dans ma collection

Age de la pierre.

1. Hache en silex, polie, cachalonguée, très peu cassée à sa partie supérieure, mince, long. 0,07, larg. au tranchant, 0,035. *Inv.* M. Joret.

2. Une petite flèche taillée, silex noir, de 0,03 de long., fouille du 17 août 1895, trouvée dans une fosse dans une petite urne brisée, avec des débris de lacrymatoire en verre et une pièce partagée en deux de la colonie de Nîmes (V. pl. IX, fig. 13), sans doute une amulette.

3. Un percuteur en pierre portant des traces d'usage non équivoques.

Fer.

4. Une tige de fer 0,23 de long.

5. Tige munie d'un crochet en forme de harpon ayant apparemment servi à suspendre une marmite ou une lampe, long. : 0,35.

6. Fragment en forme de houlette; long. 0,13; larg. à la base, 0,06.

7. Fragment de tige de 0,09 de long.

8. Fragment de lame de couteau de 0,11 long.; larg. 0,02.

9. Important fragment de fer replié en forme de crochet, probablement une lame de sabre cassée; long. 0,33.

10. Forte tige, long., 0,21; larg., 0,035; épaisseur, 0,008.

11. Gros morceau de fer, long. 0,20; à la partie large, 0,07.

12. Gros clou à grosse tête de 0,13 de long. Soit dans les fosses, soit dans la terre environnante, les clous de fer de toutes dimensions abondent; nous en avons recueilli plus d'une cinquantaine et nous en avons négligé autant.

13. Autre clou aplati en forme de crochet : long. 0,13.

14. Un demi fer à cheval.

15. Un fer à cheval entier.

16. Un éperon en fer dont une branche cassée à moitié; long. de la tige 0,04, long. des branches 0,08; écartement des branches, 0,08.

17. Un sarclet, long. 0,10; manche, 0,10.

18. Une sorte de pelle, long. 0,30.

Beaucoup d'autres fragments de fer ne peuvent recevoir de détermination malgré que nous ayons cru devoir les recueillir.

Bronze.

19. Un petit bracelet d'enfant, brisé en deux parties, mais complet avec ses charnières, fouille du 19 août 1895; diamètre 0,04; larg. 0,03 1/2; épaiss. 0,003.

20. Une aiguille en bronze recourbée en forme de hameçon, avec un anneau ou chât grossier pour passer la corde, de 0,13 de long (V. pl. VII, fig. 14).

21. Un petit ornement en bronze, ayant probablement dû terminer une buffleterie.

22. Trois petits fragments de fibule (?).

Poteries.

Dolia, doliola, amphores, grandes urnes funéraires en terre grise (avec ou sans hachures en creux, la plupart du temps unies); petites urnes (*ollæ*) en terre grise, noire ou rouge; pichets, cruches (en terre rouge ou blanche, avec ou sans anses; au col rond, pincé en bec ou trifolié); assiettes, plats (terre grise, noire vernie, terre rouge) sont représentés sur toute la surface du plateau de Saint-Martin par des milliers de fragments souvent assez importants ou assez faciles à raccorder pour permettre la très exacte restitution des formes, mais sans que l'on puisse, à de très rares exceptions près, mettre la main sur un objet quelque peu intact.

Mais, dans cette mesure, cette abondance de tessons permet des remarques intéressantes encore.

Dans les fosses qui nous paraissent devoir être les plus anciennes, nous avons trouvé une poterie grossière grise et noire, au grain très gros dont la terre est mélangée de silice et de mica; la cuisson en est souvent si mauvaise que la terre s'en effrite à l'ongle; certains de ces vases ont quelques ornements en creux qui consistent en petites barres parallèles ou opposées en arête

POTERIES SAMIENNES



PLANCHE VII.

POTERIES SAMIENNES DÉCORÉES

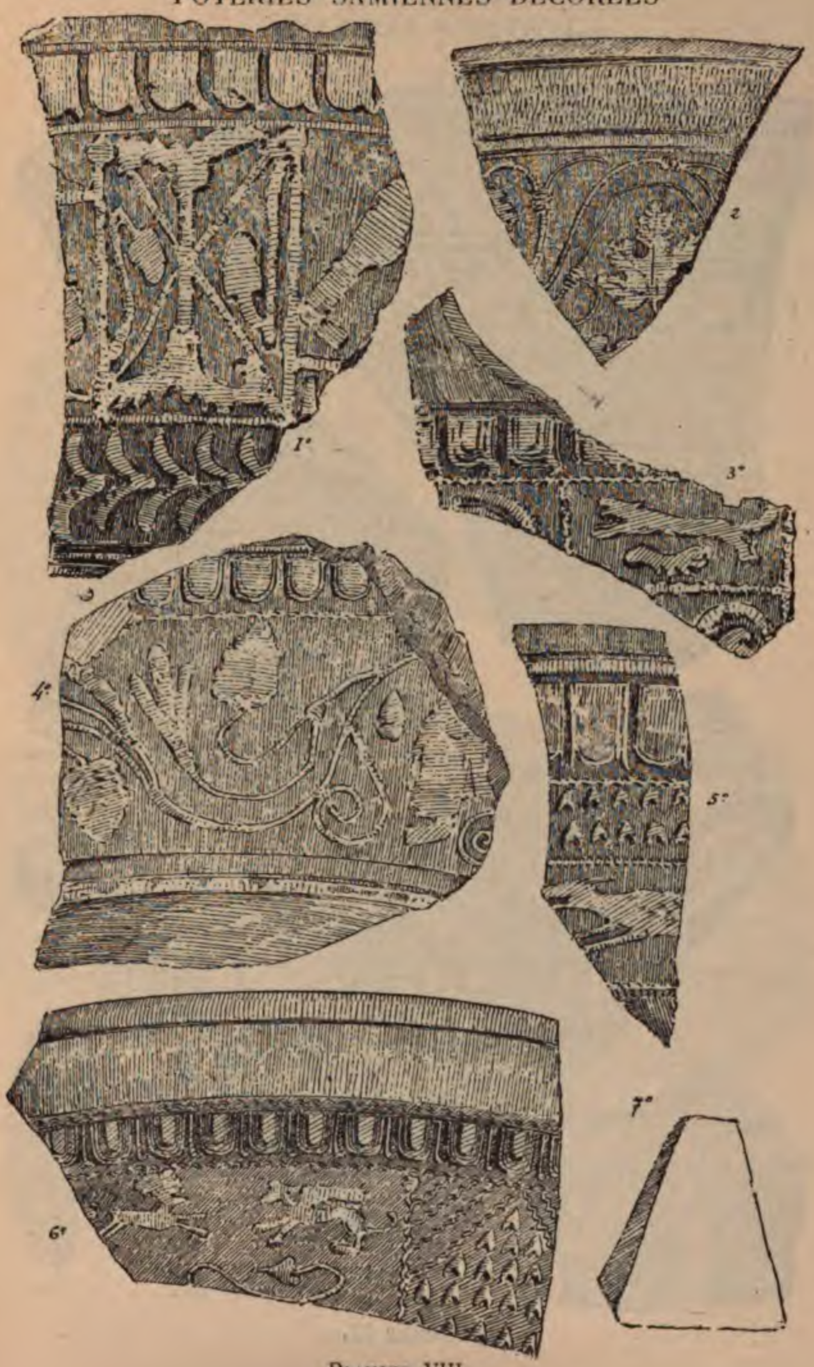


PLANCHE VIII.

POTERIES SAMIENNES



PLANCHE IX.

POTERIES SAMIENNES



PLANCHE X.

de poisson ou feuille de fougère; la plupart sont unies. Quelques-uns de ces récipients, les plus volumineux, ont sur le haut de la panse une bande circulaire en relief obtenue par le procédé de la barbotine et le doigt du potier appliqué de place en place y a produit une série de dépressions qui en sont le seul ornement. Dans les anciens foyers éteints de la côte de Soulac et qui sont de l'âge de la pierre, notre collègue et ami M. Dulignon-Desgranges a trouvé des poteries identiques dont il nous a donné des échantillons. Il a, comme nous, observé que certains spécimens se rapprochent singulièrement du genre des poteries des *tumuli* et des dolmens.

MM. Charles Marteaux et Marc Leroux (*Catalogue descriptif du musée gallo-romain d'Annecy*. Annecy, impr. Abry, 1896) ont rencontré des poteries analogues en tous points aux nôtres et leurs conclusions sont aussi à retenir puisqu'elles viennent confirmer notre opinion : « On appelle *poterie noire* une poterie d'as-» pect noirâtre, gris cendré ou bleuté et plus ou moins » émaillée de minces et brillantes parcelles de mica » blanc; dans le premier cas la coloration noire ou bis-» trée est due à un enduit mat ou poli, que nous étu-» dierons plus loin. A en juger par les fonds et quel-» ques spécimens complets que le musée possède, elle » consistait en pots assez analogues comme forme à nos » cruches, mais sans anse, ni bec; (*Au Mas d'Agenais, nous en avons trouvé un certain nombre avec anses, ce qui leur donne l'apparence générale des pots à graisse vernissés dont se servent plus spécialement les charcutiers pour enfermer la graisse; mais le bec est toujours absent; nos pots à anses, d'un galbe plus parfait que les autres, d'une meilleure cuisson, d'une terre gris bleuté plus fine, sont assurément moins anciens que*

leurs similaires plus frustes, moins bien tournés, plus lourds, démunis d'anses), leur taille et leur épaisseur » de 0,003 à 0,008 étaient variables; renflés en S au » milieu, ils reposaient sur un pied rudimentaire de » 0,034 à 0,09, le plus souvent dégagé en un bourrelet » parfois ornementé d'un sillon; ils étaient terminés » par un col large, évidé... généralement le corps est » nu; quelques fragments sont décorés, près du col, » d'une série de lignes brisées.

» Les débris de cette poterie se rencontrent abon- » damment, du moins dans nos régions, dans les ruines » et dans les sépultures mêlés parfois à la poterie » rouge (*il en est de même au Mas d'Agenais, nous » l'avons vu*)... En réalité, si nous avons raison de con- » sidérer la poterie rouge comme la vaisselle de luxe de » la classe moyenne, bien que valant un prix relative- » ment peu coûteux, la poterie noire, *indigène d'origine » et de fabrication*, constituait bien avant les Romains » la vaisselle de nos pères et elle a continué sous leur » domination, même après eux, de servir à tous leurs » besoins, surtout chez les classes pauvres et rusti- » ques. Cette poterie à enduit noir fabriquée à la » fin de l'époque beuvraysienne, *se retrouve avec une » ornementation géométrique et une variété de types sin- » gulièrement plus riches non seulement dans les sta- » tions lacustres de l'âge du fer, comme celle de Grésine, » mais dans celles qui existaient en pleine floraison de » l'âge de bronze à Auvernier et à Mœrigen. Nous devons » donc la considérer comme une poterie nationale puis- » qu'elle a été modelée, puis tournée par la même popu- » lation peut-être depuis l'époque des inhumations dol- » méniques jusqu'au début du moyen-âge* ».

M. Lombard-Dumas, dans son *Mémoire sur la céramique antique dans la vallée du Rhône,* d'après les

notes et la collection d'Emilien Dumas, de Sommière (Mémoires de l'Académie de Nîmes, VII[e] série, t. I, 1878, p. 39), a trouvé, dans des abris sous roche et dans des grottes de l'âge de la pierre, des poteries identiques aux nôtres comme ornementation et nature de la terre, dont il a donné deux planches coloriées. Il les retrouve comme nous non modifiées dans leur type à l'époque gallo-romaine et les qualifie : *poteries gauloises*. Il démontre la persistance de cette fabrication indigène et nationale qui reparaît exclusivement après les invasions pour se continuer jusqu'au moyen-âge. Tant d'observations judicieuses rapprochées les unes des autres ont définitivement fait la lumière aujourd'hui ; il y a donc lieu de s'attacher davantage à l'étude de ces poteries dont l'évolution est intéressante et à reconstituer les formes pour les sérier selon les époques : âge de la pierre, âge du bronze, époque gallo-romaine, époques mérovingienne et carolingienne. C'est à quoi nous apporterons une contribution prochaine en prenant date d'ores et déjà (1).

Les poteries noires et grises du cimetière de Saint-Martin sont donc identiques. Ce sont là assurément des poteries gauloises.

Nous y avons également rencontré des fragments de poteries noires plombaginées, d'autres glacées et d'un beau lustre à la manière des poteries samiennes et enfin des poteries jaunes mordorées ; de ce dernier type, je possède une sorte de petite marmite à trois

---

(1) Je regrette de ne pouvoir autrement remercier que par cette courte note l'Académie de Nimes et son honorable président, mon confrère, M[e] Clauzel, ancien bâtonnier, à qui je dois l'envoi gracieux des travaux épigraphiques de MM. Aurès et Lombard-Dumas qui ont été publiés dans les Actes de l'Académie de Nimes. Ils me sont parvenus alors que cette impression était à peu près achevée.

pieds (v. pl. V, fig. 10) et un certain nombre de fragments d'un vase similaire.

Enfin les poteries samiennes, bien que moins communes que les vases en terre grise, sont représentées par un grand nombre de fragments; les patères sont, avec les bols de toutes dimensions, les pièces les plus communes; les *catini* sont assez rares. On a déjà vu le nombre des marques de potiers que les vases arrétins nous ont données. Tous les types de cette fabrication se trouvent à Saint-Martin depuis les plus grossiers et ceux que j'appellerai des *simili-arrétins* jusqu'aux produits les plus fins. Les planches VII, VIII, IX, donnent les ornements les plus intéressants qui décorent nos fragments.

23. Petite urne entière (olla) en terre cuite rouge, haut. : 0,10.

24. Autre urne funéraire intacte, en terre noire plombaginée, haut. : 0,075; a vu le feu sur un côté.

25. Autre petite urne en terre blanche grossière à demi cassée, d'une fabrication rudimentaire; le doigt du tourneur a fortement vissé à l'intérieur et forme un nucleus au fond; a vu le feu, à moitié calcinée.

26. Petite urne ou grand lacrymatoire en terre rouge très grossière et très épaisse; manque le col; haut. : 0,065.

27. Fragment de petite lagène, terre rouge, haut. prob. : 0,14.

28. Pichet aux deux tiers entier; manque le col; a dû contenir du vin, ayant conservé à l'intérieur une couche lie de vin sur toute sa paroi, haut. : 0,15.

29. Vase à bec, avec arrêt au col; une anse; manque la panse et le fond; fouille du 28 août 1895; la veille, un autre pichet semblable avec trois renflements sur la panse a été trouvé intact et remis à M. de Luppé

par l'ouvrier Coste. Cette trouvaille est particulièrement intéressante. La forme de ce pichet, avec son arrêt bien caractéristique à la base du col, s'est perpétuée pendant tout le moyen-âge, mais ces vases postérieurs sont le plus souvent vernissés, avec des flammes jaunes ou vertes courant sur la panse et des cabochons pour ornements ou des feuilles vernissées en vert appliquées. Nous avons la preuve que cette forme longtemps conservée est d'origine romaine (v. pl. VII, fig. 12 et 12[a]).

30. Sorte de cuvette en terre grise aux deux tiers complète ; diam. à la base : 0,15 ; haut : 0,12 ; diamètre entre bords : 0,21.

31. Un fond de grande patère d'une extrême finesse portant la marque L TETTI SAMIA ; les rebords seuls manquent.

32. Une patère aux 4/5 entière, sans marque, avec feuilles gladiolées courant sur le rebord ; terre très fine, forme extrêmement fine.

33. Cinq fonds de patères avec marques.

34. Un petit bol samien (entier aux 3/4), marque LV ; diamètre intérieur de bord à bord 0,062 ; haut. 0,032.

35. Autre bol samien, entier, sigillé : OTIOSVS (?) ; diamètre 0,07 ; haut. 0,04.

36. Autre bol sigillé : CONDO ; diamètre 0,10 ; haut. 0,045.

37. Une superbe coupe, ébréchée au 1/5 ; non sigillée, avec feuilles d'eau courant sur le rebord ; diamètre 0,15 ; haut. 0,035. (V. pl. VII, fig. 6 et 6[a]).

38. Une coupelle semblable ; diamètre 0,075 ; haut. 0,025.

39. Une moitié du corps d'un *catinus* (V. p. le dessin, pl. VII, n. 9), avec le pied ; haut. 0,125 ; diamètre 0,14.

40. Autre important fragment de *catinus* avec ornements en relief; haut. 0,125; diamètre 0,14 approximativement.

41. 1/4 de saladier, avec beaux ornements en relief; haut. 0,10; diamètre approximatif 0,16.

42. 32 fragments de *catini,* de coupes ou de saladiers ornés de sujets mythologiques, cynégétiques, de feuillages, rinceaux, etc...

43. Un fond de patère entier, sigillé : DONIC; diamètre 0,13.

44. 14 fonds de patères à peu près entiers, sans les rebords, sigillés : VIAT, FELICIO, FLORI, CHRESIM, SEXTIO, VERETONVS, SEVERI, CAPITO, CVNAS, CELER FEC, PRIMVS NIGIIR, CCO, MALCIO, ORIVS. (Voir à ces marques pour les dimensions);

45. 6 fragments de lampes en terre, *lucernæ,* anépigraphes.

46. 32 bols, fonds de bols ou fragments de bols assez importants, tous sigillés. (V. aux marques).

47. Anse d'amphore ou de *dolium*, sigillée : ACIRC.

48. 4 briques sigillées : IVLIANI, TAL. (V. aux marques, pl. II).

49. Un fragment de panse d'amphore sigillé : SABINVS.

50. Deux bouchons d'amphore en terre cuite.

51. Un culot cassé et retouché d'amphore ayant servi de polissoir à l'une de ses extrémités.

52. 2 cols d'amphore sigillés : M. PORCI.

53. Un col d'amphore avec X en graffito avant la cuisson.

54. Nombreuses bases, panses et cols de pichets ou cruches funéraires en terre blanche; becs en trèfle plus ou moins pincés.

55. 27 fragments de petites coupes ou bols *anépi-*

graphes ornés à l'extérieur de rinceaux et de feuillages (V. pl. VII, n. 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8) d'une poterie fine, rouge ou jaune avec sur certains exemplaires une sorte de patine mordorée à l'extérieur.

Nota. Ces spécimens de poterie sont ceux que nous appellerons *simili-arrétins* car ils n'ont pas à l'extérieur la vive glaçure rouge des vases arrétins ou samiens. Ils offrent une caractéristique. A l'intérieur, mais à l'intérieur seulement, leurs parois sont grenillées superficiellement de grains de silice. Ils semblent avoir été mêlés intentionnellement à la terre pour lui donner plus de cohésion. Tous ces vases sont à part cela très fins et de dimensions toujours exiguës. Ils sont contemporains des poteries samiennes et des vases de terre grise ou noire avec lesquels nous les avons concurremment trouvés dans les fosses.

56. Un petit fragment d'un vase orné à la manière des poteries samiennes avec un rang d'oves courant autour de la panse et des feuillages en relief mais noir; la couche de la glaçure est extrêmement mince; la terre en est jaune à la cassure. Il semble que ce soit un spécimen de ces vases que M. Lombard Dumas appelle *tyrrhéniens*. Il y a dans la paroi intérieure quelques taches de vernis produites accidentellement par des fondants; c'est avec le numéro suivant le seul spécimen de ce genre que les fouilles nous aient donné.

57. Fond de patère recouvert d'un vernis plutôt brun foncé que noir; cassure de la terre jaune comme ci-dessus; entre deux filets circulaires qui ornent le fond de cette patère il y a une zone hachurée de 0m005 de large.

58. Série de fragments d'assiettes ou écuelles en terre grise grossière.

59. Dix-sept cols de cruches en terre rouge avec anses.

60. Douze fragments de panses d'amphore (il y en a des centaines sur le sol du plateau).

61. Trois cols d'amphores de très grandes dimensions.

62. Deux demi-meules.

63. Un polissoir en granite.

64. Une série d'anses d'amphores (types divers).

65. Une collection de types de poteries samiennes pour l'étude des différentes teintes cire à cacheter et de glaçure (pièces d'étude).

66. Une brique d'hypocauste avec deux oreillettes pour l'encastrement et un trou carré au centre.

67. Deux becs de grandes jattes ou terrines.

68. Un grand récipient en forme de cuvette s'évasant vers sa partie supérieure, sans pied, en terre grise; vase aux trois-quarts entier: haut. 0m12; diam. entre bords : 0m18. Forme extrêmement curieuse. C'est le seul spécimen de ce genre qui ait été recueilli.

69. Six grands fragments d'assiettes ou écuelles en poterie samienne.

70. Deux couvercles de marmite avec bouton.

71. Plusieurs fragments d'assiettes en terre grise formant couvercles aux grandes urnes funéraires grises.

72. Très important fragment d'une panse de vase gris avec un bandeau circulaire à la base du col et à la naissance du ventre, orné de stries perpendiculaires; larg. du bandeau, 0,04; haut. approx. du vase, 0,35.

73. Autre très important fragment d'un autre vase noir avec une série de lignes opposées formant losanges tracées avant la cuisson avec un bâtonnet ou ébauchoir haut. approx. du vase, 0m35.

74. Cuvette en terre noire ayant servi de couvercle à un grand vase de 0,22 centim. de diam. avec rebord à l'extérieur et à l'intérieur.

75. Une pierre grossière (fragment ou éclat de moëllon) de forme triangulaire avec un trou circulaire au sommet ; sans doute un fil à plomb.

76. Echantillons de la terre des fosses pour l'étude (blocs de terre mélangés de cendres, d'ossements et de charbons avec des poteries grises, noires et samiennes encore encastrées dans le conglomérat).

77. Séries d'anses plates, rondes, cannelées, en torsade, etc... de cruches et de pichets.

78. *Poterie gauloise.* — Fragment d'un gros vase très grossier de terre rouge ayant vu le feu (marmite) avec une bande en fort relief à la naissance de la panse et écrasée alternativement avec l'ébauchoir formant ainsi une série de dépressions et d'arêtes saillantes comme pour figurer une chaîne. C'est ce motif qui se retrouve sur les poteries de l'âge de la pierre, que M. Dulignon-Desgranges a recueillies dans des foyers de cette époque, et qui s'est perpétué au moyen-âge pour les grandes jarres.

79. Petit fragment de terre grise à l'intérieur, noircie avec du charbon à l'extérieur, orné d'un semis de dessins en forme de feuilles de fougère ou d'arêtes de poissons.

80. Fragment de col d'une petite marmite noire avec barres obliques tracées en creux profonds et espacées à la naissance de la panse.

81. Deux fragments se complétant du col d'une grosse marmite noire avec une série de dépressions faites à l'ébauchoir à la naissance du ventre du vase.

82. Fragment de panse d'une autre marmite, noire, mal tournée, avec stries irrégulières obtenues sans doute par une brosse ou un petit balai.

83. Un fragment de col d'un petit vase de terre plus rouge à la cassure, enduit brun à l'extérieur seulement avec filets et stries longitudinales.

84. Fragment de cruche de terre rouge avec une bande de stries rapprochées à la naissance de la panse en dents de peigne.

Ce genre de poteries, bien indigène mais contemporain, dans les fosses, des poteries grises, samiennes et simili-samiennes, a été l'objet d'observations spéciales ci-dessus.

Les produits de nos fouilles dans les fosses exclusivement nous ont donné plusieurs centaines de fragments que nous avons recueillis avec minutie et mar-



Fig. 7. — Tête de femme, sculptée sur pierre, 1/2 grandeur, d'après un dessin de M. Emilien Piganeau.

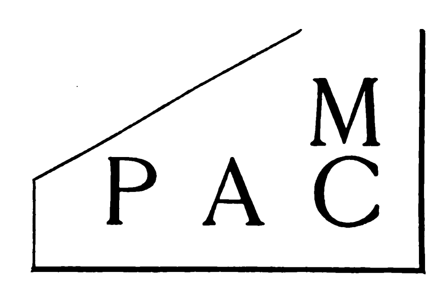
qués de signes conventionnels afin de pouvoir donner en vitrine le contenu complet de chaque fosse.

85. Tests d'huîtres, limaçons, escargots de Bourgogne, etc.

86. Lot d'ossements divers trouvés dans les fosses.

Nous possédons encore une tête de romaine sculptée sur pierre qui rentre bien dans le caractère des effigies des édicules funéraires. Mais l'édicule a disparu; il nous eût assurément donné une inscription (V. fig. 7, p. 237).

L'épigraphie lapidaire se borne à la *Tutelle* d'*Ussubio* et à un fragment d'inscription dont les lettres révèlent la meilleure époque lapidaire; il est tellement incomplet qu'il ne fournit aucun renseignement; sur débris de marbre jaspé de rose de près de 3 cent. d'épaisseur, lettres de 0,06 de hauteur, dont voici une figuration qu'une planche seule eût bien rendue, mais les quelques lettres sauvées ne méritaient pas une reproduction de ce genre.



INVENTAIRE ET PRODUIT DES FOUILLES

DE QUELQUES FOSSES

Il eût été fastidieux de livrer ici article par article le produit de chaque fouille tel qu'il a été recueilli dans nos vitrines, attendu que sauf des différences dans les quantités des fragments livrés par les unes et par les autres, le mobilier est identique, se subdivisant en poteries noires et grises, blanches ou rouges et vases samiens avec plus ou moins d'ossements et de débris divers : verres, clous, poids de tisserand, etc., etc. Les fosses ont aussi des dimensions à peu près uniformes en profondeur, en largeur, en espacement et nous les avons déjà, dans un article spécial, divisées en 3 types dont un seul peut être considéré comme constant, c'est celui indiqué page 42, fig. IV.

Nous nous bornerons donc à deux ou trois exemples pris comme au hasard sur notre carnet de fouilles.

FOUILLE DU 17 AOUT 1895

Fosse en forme de marmite; prof. 1,40; larg. 0,90; cailloutage superficiel pour fermeture; couche inférieure : urnes sur un fond très charbonneux; couche intermédiaire : ossements d'animaux noyés dans des cendres mêlées à la terre et à la pierraille de comblement; couche supérieure : terre à peu près pure.

Poterie samienne :

1. Un fond de petit vase, sigillé : CRESTI.
2. Un grand fond de patère, sigillé : VIAT.
3. Un petit fragment fond de patère, sigillé : S//////.

4. Autre fond de patère.

5. 2 fragments assez importants de deux patères.

6. Une moitié de patère sans les rebords.

7. 1/2 patère complète extrêmement fine.

8. 1/2 patère avec, au revers, un trident tracé à la pointe.

9. Un petit fragment, fond de patère.

10. Quatre autres fragments de patère.

Poterie grise et noire :

11. Un fragment de panse et fond de pichet noir uni de 0,08 de haut. sur 0,07 de large.

12. Un petit fragment de panse, grand pot gris.

13. Fragment de panse d'un autre pot gris de 0,14 de haut sur 0,09 de large.

14. Autre fragment d'un autre vase gris.

15. Fragment d'*olla* grise.

16. Un fragment d'une base de pot en terre grise.

17. Petit fragment de col d'une petite *olla* grise.

18. Un fragment de grand vase de terre grise, éclaté au feu.

19. Autre fragment de petite *olla* grise.

20. Cinq fragments importants représentant un tiers de la panse d'une grande *olla* noire avec ornements tracés à l'ébauchoir avant la cuisson, figurant des losanges sans fin.

30. Une quarantaine de menus fragments de vases gris et noirs.

Fer :

31. Une tige de fer.

32. Des clous de fer.

Ossements :

Bœuf, porc, mouton, volaille, etc.

FOUILLE DU 20 AOUT 1895

Fosse de forme rectangulaire (fig. n. 5) ; la seule de ce genre que nous ayons encore rencontrée; profondeur : 0,60 largeur : 0,80; très charbonneuse au fond.

1. Fragment de fond de patère sigillée de 0,12 de diamètre; marque : CAPITO (V. pl. I, fig. 4).

2. Fond de bol à double évasement, d'un diamètre approximatif de 0,10, sigillé : CORNVI (V. pl. I, fig. 9).

3. Fond de bol à double évasement avec la marque FA(M.O).

4. Graffito, rosace (V. pl. III, fig. 12) au fond d'un bol.

5. Un petit fragment patère.

6. 2 rebords appartenant à la même patère mais différents, de 0,14 de développement.

7. 3 fragments d'une troisième patère de 0,13.

8. Un fragment de patère (1/5 environ).

9. Un petit fragment avec rebord de petit bol.

10. 2 petits fragments rebords de patère.

11. Un petit fragment de bol.

12. Un petit fragment de bol à double évasement.

13. Autre fragment d'un autre petit bol.

14. Autre d'un petit bol rouge vif;

15. 3 autres de bols.

16. Autre de grand bol.

17. Autre de grand bol.

18. 2 autres de bols.

19. Autre de petit bol.

20. Un fragment rebord de coupe.

21. Un petit fragment de petit vase de simili-samienne ornée de sarments portant des raisins avec des oiseaux (V. pl. VII, fig. 3).

22. Un petit fragment de panse d'olla.

23. Un fragment de grand pichet au col cassé à la naissance de l'anse.

24. Autre de pot.

25. Autre de plat (rebords) gris fer.

26. Autre de panse d'un grand pot ou *olla* gris.

27. Autre de grand pot (col).

28. Autre de marmite, terre mal cuite, grenillée à la surface.

29. Fond de grande *olla*.

30. Autre fragment de panse d'une *olla* ayant vu le feu; pièce mal tournée; la brosse a été employée pour polir sa surface avec quelques stries circulairement disposées au 1/3 supérieur de la panse.

31. Une trentaine de fragments de terre grise ayant appartenu à de petites et à de grandes urnes.

32. Un petit fragment de petit pot en terre rouge à panse rebondie et subglobuleuse avec petites stries faites à l'ébauchoir.

33. Un petit fragment de pichet, terre rouge, col à bec trifolié.

34. Autre fragment de cruche, terre rouge.

35. Fragment de grande cruche, terre rouge.

36. Autre de cruche terre rouge.

37. Un fragment de grand vase, terre grossière noire, surface rugueuse, mauvaise cuisson; pâte siliceuse.

38. Un petit fragment de marmite, terre grossière, siliceuse, friable.

39. Fragment, col d'amphore.

40. Autre.

41. Autre.

42. Col en forme de bec de carafe d'un vase de terre blanche, irrégulièrement tourné et façonné.

43. Autre fragment de cruche ou pichet en terre blanche.

44. Un petit fragment de verre.

Monnaies :

Les monnaies sont très rares dans les fosses que nous avons fouillées, non pas qu'il n'y en ait point été mis, mais soit par un effet de l'humidité de cette partie du cimetière, soit pour toute autre cause de destruction qui nous échappe, le bronze y a été totalement mangé; ses traces s'y sont révélées à nous par ces taches d'un beau vert qui ne trompent pas et de minces lamelles qui se délitaient au toucher. Nous avons cependant recueilli dans cette fosse deux moitiés de moyens bronzes, intentionnellement partagés, ainsi que cela se rencontre fréquemment, de la colonie de Nîmes COL.NEM; ils étaient mêlés à des fragments de verre et d'urne grise. Une petite flèche en silex taillé, noire, s'y trouvait aussi, mise là comme amulette.

Il est à noter, en ce qui concerne les monnaies, que les parcelles anciennes exploitées à Saint-Martin en ont livré des centaines d'un parfait état de conservation; M. de Luppé et M. Gautier, qui en ont eu à cette époque, en conservent de magnifiques, pour ainsi dire à fleur de coin.

FOUILLE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1895.

Fosse en forme de marmite, mais plus cintrée que la plupart des fosses observées dans son évasement inférieur.

Profondeur : 1^{m}40; largeur : 1 mètre, cailloutage formant la fermeture au niveau supérieur.

Cette forme est celle qui a livré le plus grand nombre de poteries samiennes sigillées à peu près intactes.

Elle a donné :

1. Une patère entière, un peu ébréchée, de 0,15 de diamètre, sigillée SEXTIO;

2. Trois autres fragments importants appartenant à 3 patères différentes.

3. Un autre fragment de fond patère sigillée /// IV.

4. Autre fragment de patère sigillée, non déterminé.

5. Autre fragment d'une autre patère.

6. Deux petits fragments de rebords de patère.

7. Une moitié de petit bol au rebord hachuré à l'extérieur.

8. Un autre petit bol sigillé au 3/4 complet, sigillé OTIOSV;

9. Un fragment de petit bol semblable au n. 6, mais plus petit.

10. Un petit bol à peu près complet, de forme très élégante sigillé : LV.

11. Un fond de petite coupe sigillée.

Au total : 7 patères différentes, 4 petits bols et une une petite coupe.

Très peu de fragments de poterie grise.

12. Petit fragment de col et naissance de la panse d'une marmite de terre grossière, noirâtre, brûlée par le feu (terre mélangée de silice et de minuscules graviers).

13. Grand plat aux 2/3 entier, noir, avec rebord intérieur et extérieur avec gorges; ces sortes de plateaux servent uniformément d'opercules aux grandes urnes funéraires.

FOUILLE DU 29 SEPTEMBRE 1895.

Fosse semblable à celle fouillée le 17 août.

1. Fragment, petite lagène terre rouge hachurée à l'ébauchoir.

2. Fragment fond de petite cruche rouge.

3. Fragment col de jatte à une anse avec amorce de l'anse terre rouge; 3 fragments de panse.

4. Fragment fond d'olla, terre gris foncé; 0,009^{m} épaiss.

5. Fragment panse de la sus-dite.

6. Fragment panse de *doliolum*, de 0,30 centimètres de haut approximativement sur 0,003 de largeur; terre grise.

7. Fragment col et panse de petite marmite ayant vu le feu, grossièrement tourné avec quelques traits en creux à la naissance de la panse et comme passé à un gros pinceau; terre grossière, plombaginée, type gaulois.

8. Fragment de panse de *doliolum* vissé à l'intérieur; terre d'un rouge brunâtre au dedans, couverte grise, de 0,06 sur 0,08.

9. Fragment col de petite *olla*, terre grise, plombaginée.

10. Fragment panse de grande marmite noircie en dedans; terre quartzeuse.

11. Fragment de vase très grossier; terre siliceuse.

12. Fond de vase, terre grise, fragment.

13. Autre fragment fond de vase, terre très siliceuse, grise, pailletée de mica.

14. *Idem*, terre grise, siliceuse et micacée.

15. Fragment anse terre grise de grand pichet.

16. Fragment vase noir avec raies, zones circulaires peu profondes.

17. Fragment de plat à rebord, gris plombaginé.
18. Fragment de fond de petite *olla*.
19. Fragment de petite cruche terre rouge.
20. Petit fragment col d'amphore.
21. 3 petits fragments pieds de patère, samienne.
22. Fragment de petit bol, samienne.
23. Autre fragment *idem*.
24. Fragment de coupe évasée, samienne, ayant vu le feu.
25. Fragment simili-samienne orné à l'ébauchoir d'imbrications et d'abeilles.
26. Trentaine d'autres petits fragments terre grise ou noire ayant appartenu à divers autres vases.

Il est à remarquer que si la poterie grise et noire, celle du type gaulois plus spécialement, domine, les vases samiens ne sont représentés que par quelques très rares fragments.

NUMISMATIQUE

MONNAIES TROUVÉES SUR LE PLATEAU DE SAINT-MARTIN ET POSSÉDÉES PAR M. LE COMTE DE LUPPÉ ET MM. GUIMBELLOT ET GAUTIER.

Notre excellent collègue et ami M. Lalanne a bien voulu se charger de cette partie de notre travail en décrivant avec sa compétence spéciale les monnaies que nous lui avons présentées. Qu'il nous permette de le remercier ici de son aimable collaboration.

1. Une monnaie argent de la famille *Julia*.
2. 2 pièces argent (fourrées) époque de Jules César.

3. Auguste. 3 moyens bronzes, au revers : l'autel de Lyon, dont un contremarqué sous Tibère.
4. Auguste. Famille Julia.
5. Auguste, Coloniale de Cæsarea Augusta (aujourd'hui Saragosse).
6. Auguste et Agrippa. Coloniale de Nîmes.
7. Agrippa. 2 m. br. Neptune.
8. Tibère. 2 m. br. Autel de Lyon.
9. Germanicus. 2 m. br.
10. Claude Ier. moy. br. Pallas.
11. Néron. m. br. Victoire.
12. Galba. m. br. La Liberté.
13. Vespasien. m. br.
14. Titus. m. br.
15. Domitien. 2 m. br.
16. Trajan. 2 g. br. dont un intéressant (Pont sur le Danube).
17. Hadrien. Trois g. br. et 2 m. b.
18. Antonin, m. br. Pietas.
19. Faustine mère, femme d'Antonin, 2 g. br.
20. Marc-Aurèle, 1 gr et 1 m. br.
21. Lucille, femme de Lucius Verus. 1 gr. br.
22. Constance Chlore, père de Constantin, 1 gr. br.
23. Pièce celtibérienne.

CONCLUSION

DÉTERMINATION DE L'AGE DU CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DU PLATEAU DE SAINT-MARTIN

Le cimetière gallo-romain du plateau de Saint-Martin est peut-être le plus vaste qui ait été découvert jusqu'ici dans tout notre Sud-Ouest. Voilà plus de trente ans que l'on a commencé à raser sa superficie et près d'un tiers encore reste à explorer. Cinq à six hectares de terre ont été, en cet endroit, consacrés à la sépulture et cela pendant environ trois cents ans selon toute apparence.

Qui pourrait évaluer le nombre de fosses disparues en l'absence de toute observation archéologique? Nous pouvons toutefois affirmer qu'il a été considérable si l'on observe que ces sépultures étaient disposées suivant de longues lignes parallèles et que toutes celles que nous avons pu relever directement en août et septembre 1895, étaient en tous sens distantes les unes des autres de 1^{m}80 environ. En moins de deux mois, pendant la durée de l'enlèvement des terres, nous en avons vu apparaître et puis disparaître, à tout jamais, une soixantaine; celles que nous avons fouillées (une quarantaine environ), ont fourni à ce travail un important appoint d'observations.

Le premier problème que nous ayons eu à cœur d'élucider a été relatif à la détermination de l'âge de ce cimetière ou mieux à la fixation de période de temps la pendant laquelle il a reçu des restes. Nous n'avions

pour établir notre religion à ce sujet que des documents assez incertains à première vue : des fragments de poteries et des monnaies. Il n'était cependant pas téméraire de les interroger ; notre cimetière gallo-romain de Terre-Nègre, à Bordeaux, n'a pas été daté autrement.

La présence, parmi les objets recueillis par nous, ou signalés par ailleurs dans des collections particulières, de flèches, de haches en pierre ou en silex, de percuteurs, etc..., aussi de poteries très frustes dont l'origine gauloise ne saurait être mise en doute, à côté de vases de fabrication romaine nous avait tout d'abord amené à penser que le cimetière du plateau de Saint-Martin pouvait bien appartenir au Ier siècle comme époque reculée. Les caractères épigraphiques de certaines marques de potier relevées sur des vases arrétins, semblaient aussi confirmer de tous points cette hypothèse *à priori*, mais elle s'est changée en certitude lorsque nous avons eu acquis la preuve qu'une vingtaine de ces marques représentées par un plus grand nombre d'exemplaires ou de variantes étaient réellement données comme très anciennes dans les Recueils spéciaux. Beaucoup d'autres ont été aussi trouvées à Terre-Nègre; or on sait de façon sûre que le cimetière de Terre-Nègre a été abandonné avant la deuxième moitié du IIIe siècle; mais ceci est une date extrême et cette nécropole avait été fréquentée pendant au moins un siècle auparavant, en sorte que l'on a pu à bon droit considérer comme étant de la deuxième moitié du Ier siècle au plus tard pas mal de marques qui, par leurs caractères épigraphiques, apparaissaient comme étant de beaucoup antérieures à Marc-Aurèle. M. Jullian, qui a poussé si loin ses consciencieuses recherches, en a signalé quelques-unes dont les similaires ont été recueillies à Pompéï. Cette cons-

tatation équivaut à une date, puisque cette ville a été engloutie sous la lave du Vésuve, en 79 de notre ère.

C'est sous l'empire de cette même préoccupation que nous avons consulté le tome X (2e partie) du *Corps des inscriptions latines* qui donne les marques de potier de Pompéï et des environs. Notre recherche n'a pas été vaine. Nous y retrouvons les estampilles suivantes qui sont également représentées au Mas d'Agenais : CELER n. 8026^{28}.

CHRES, n. 8056^{86} (var. CHRESIMVS).

CRESTVS, n. 8056^{87}.

CORN, n. 8056^{101} (var. de CORNVVS ou CORNVTVS mais peut-être aussi de CORNELIVS ?

CRIS PINI CRISPIN, n. 8056^{116}.

FELICIO,F, n. 8056^{146}.

FELIX FELICIS FELIX, PHILI, FEL, n. 8056^{147}.

n. 8056^{148}.

IVCVN//, IVC, n. 8056^{175}.

IVCVNDI NDI n. 8056^{176}.

L.VRBA^{N}, L. VRBA, L VRBA^{A}, L VRBAV, L. RB. n. 8056^{189}.

VRBAN, n. 8056^{196}.

LVRI, n. 8056^{193}.

PRIMVS, PRIMI, OFPRIM, PRIMPCOR, PRIMVS NAEVI, n. 8056 ^{281}.

RIFVS, n. 8056^{309}.

OF SABIN, n. 8056^{315}.

SABINVS I, n. 8055^{39}.

SECV, NOV SECV, NDI SECV, NOI SECVNDI, SIICVNDI, SECW, SECW, n. 8056^{323}.

SEXTI, n. 8056^{332}.

LTETI SAMIA, LTETTI SAMIÆ, L.ETTI S.AMIA, n. 8056^{348}.

Or, que l'on ne vienne pas dire que nos estampilles peuvent n'être pas contemporaines de celles de Pompéï, parce qu'une même fabrique a pu garder les mêmes poinçons pendant une très longue période de temps sans modification aucune. Ce qui pourrait être vrai pour la marque ne l'est pas pour les poinçons sujets à des usures et à de fréquents renouvellements; nous pensons que si les marques de certaines fabriques ont été effectivement conservées durant deux ou trois siècles, les caractères de l'inscription se sont modifiés avec l'épigraphie générale elle-même et les formes anciennes sont restées reconnaissables à cause même de ces modifications caractéristiques que le style des inscriptions lapidaires a subies à Rome comme partout ailleurs à la faveur de la succession des temps. Anciennes et plus récentes, les unes et les autres perpétuant la marque d'une même fabrique, se trouvent parmi nos marques, et l'on verra par exemple : SALVII·TV, forme ancienne et SALVE, forme plus récente pour l'officine des SALVETVS; AQVTVS et ACVTVS qui est moins archaïque. Tandis que les points entre les lettres (·) sont signalétiques des empreintes les plus vieilles, ils disparaissent chez les plus modernes et l'on trouvera VL et V·L pour IVL qui apparaîtra plus tard; des abréviations aussi ne se rencontrent plus. Les cachets à queue d'arronde : ou à oreillettes : font place aux cachets rectangulaires : ou à coins légèrement arrondis : ; les estampilles sur deux lignes : se font aussi plus rares au fur et à mesure que l'on s'éloigne du Ier siècle. Autant de points de détail très

minutieux, si on le veut, mais très indicatifs qui ne doivent pas échapper, en pareille matière, à l'attention de l'épigraphiste, car la multiplicité des observations a permis, dans l'état actuel des connaissances, d'en tirer des renseignements qui équivalent à des dates. La marque CC◁O, par exemple, avec ses apices triangulaires, la marque F◁A· M◁ O et la forme si arrondie des caractères donnent bien l'impression des lettres que l'on trouve sur les monuments à inscriptions du Ier siècle; autant pour l'inscription de l'RONTINV de RVFVS, etc., dont l'archaïsme est évident.

La rencontre de ces marques pompéïennes, dont toutes les observations que nous venons de présenter confirment l'ancienneté, nous fixent donc d'une manière à peu près certaine sur l'âge des fosses funéraires du plateau de Saint-Martin. Beaucoup d'entr'elles, les plus antiques, sont du Ier siècle et l'on a vu plus haut que, par une série de rapprochements, nous avons essayé de démontrer comment la petite ville de *Vellanum* s'était formée après la conquête sur le coteau de *Vernemetis*, lorsque les camps eurent disparu. Le cimetière, lui, nous montre que les morts n'y ont reçu les honneurs funèbres qu'à partir du Ier siècle; cela nous renseigne sur les vivants et vérifie notre hypothèse. Voilà encore une fois que *Vellanum* aurait grandi à côté de l'ancienne *Mansio Aginnensis*. Nous signalons comme aussi anciennes, quoique non signalées à Pompéï

CAIVS◁	FRONTINV
CANTI	OF.IC
OF CNTI	ORIVS
CCO	REP.
FELICIO	RVFVS
MALCIO	SVRVS, etc.
FAM	

et parmi celles de la collection Tournié données par M. Jullian, comme dans celles de M. Grellet-Balguerie réunies par M. Bladé :

$\frac{\text{'I}\Lambda\text{IV}\cdot}{\text{'I}\Lambda\text{I}\Lambda\cdot}$ IV̇LL·I, I.V̇·LL·I, ·X·I·⊳⊲, L.EPPI.

La nature de la poterie nous a aussi fourni une indication qui a porté sur bien des pièces de comparaison. Les spécimens de vases arrétins que nous possédons et qui sortent des officines sûrement latines (ceux marqués : QVINTVS, SECVNDVS, PRIMVS, PRIVATVS, JVCVNDVS, E TETTI SAMIA etc...) sont infiniment plus fins que ceux que nous rapporterons aux officines gauloises ou espagnoles. La forme est d'une exquise pureté, la terre admirablement cuite, le souci du fini dans l'exécution poussé beaucoup plus loin; quant à la coloration rouge du test, elle est plus franche (cire à cacheter), plus fine sans tourner à la teinte brique foncée, vineuse ou encore à ce rouge vermillonné d'une si facile détérioration; le vernis lui-même est moins épais. Mais nous ne nous étendrons pas davantage sur ces observations qui ont fait l'objet de notre Note sur les poteries arrétines. D'autre, part si l'on observe que les officines de fabricants de figlines ont abondé en Gaule du IIe au IIIe siècle, il est permis de supposer que notre fabrication nationale a supplanté les produits d'Italie et que lorsque nous trouvons ces derniers en aussi grand nombre qu'au Mas d'Agenais dans les stations romaines, leur importation remonte à l'époque où l'Italie les répandait exclusivement sur le marché, nous ramenant au Ier siècle et à la première moitié du IIe au plus tard (1).

(1) Il y a des questions dont on peut dire qu'elles sont en l'air; ce sont celles que les travailleurs de divers côtés examinent en même temps mais séparément, dans le silence de leur cabinet, jusqu'au jour où ils peuvent

La numismatique enfin nous a donné une confirmation de ces observations et, par la détermination des pièces, que notre excellent collègue et ami M. Emile Lalanne a bien voulu faire, il est facile de s'apercevoir que la série des bronzes ou des monnaies d'argent se développe depuis Jules César jusqu'à Constance Chlore père de Constantin le Grand, mais nous avons deux bronzes de Constantin recueillis sur le plateau de Saint-

---

proclamer le résultat de leurs recherches; il arrive que plusieurs souvent trouvent en même temps. Lorsqu'en juillet 1895 nous lisions à la Société d'archéologie de Bordeaux notre mémoire sur les *Poteries arrétines romaines et gallo-romaines*, nous ne connaissions pas le travail de MM. Marteaux et Le Roux : *Catalogue descriptif du musée gallo-romain d'Annecy. Marques de fabrique, estampilles, poinçons, graffiti*, etc. La même question nous sollicitait à peu près en même temps MM. Marteaux, Le Roux et moi et il se trouvait que nous arrivions en 1895 aux mêmes conclusions. Ils écrivent, en effet, p. 37 : « A quelle époque » la poterie rouge italienne a-t-elle pénétré en Gaule ? Sans doute au » Ier siècle avant J.-C., dans la Narbonnaise d'abord, par Marseille et les » voies terrestres et fluviales qui s'y rattachaient, puis de là, dans le reste » de la Gaule et les pays environnants où les consommateurs de la pre- » mière heure furent des fonctionnaires ou de riches Gallo-Romains que » la poterie indigène ne pouvait satisfaire. D'après MM. Allmer et Dissard » (*Trion*, p. 472) la poterie rouge n'aurait pénétré à Lyon qu'à partir de » la fin du règne d'Auguste, nous croyons qu'il faut un peu reculer cette » date. L'importation a pu durer jusqu'au début du IIe siècle, puisque » Pline et Martial ne parlent pas d'une fabrication indigène qui aurait pu » rivaliser avec elle; mais elle a pu se continuer aussi d'une façon inter- » mittente, durant la production des fabriques Gallo-Romaines, surtout » dans le sud de la Narbonnaise si rapproché des ports d'embarquement ». Le 7 juin dernier (1896) M. Marteaux m'adressait la très intéressante lettre suivante : « ...quand tous les musées de France auront publié chacun la » monographie de leurs richesses, l'histoire de la Gaule, en ce qui les » concerne, sera bien près d'être faite; à nos savants alors à mettre au » point, à comparer et à conclure. En ce qui concerne l'époque de l'intro- » duction en Gaule de la poterie rouge, je crois qu'elle a eu lieu dès le début » du règne d'Auguste (p. 64), c'est-à-dire au Ier siècle *avant* Jésus-Christ, » mais vers la fin (p. 37). Elle a donc pénétré dans la Narbonnaise dès son » apparition en Italie (p. 36). M. Allmer, le savant épigraphiste, qui a bien » voulu me faire part de ses observations, croit que la poterie rouge n'a

Martin où l'on en a trouvé beaucoup à ma connaissance. On a pu se rendre compte par ailleurs de l'énorme quantité de médailles qui a été recueillie depuis plus de trente ans sur l'emplacement de notre cimetière et la courte série que nous donnons nous permet simplement de poser quelques jalons.

Le nombre, point fixé mais considérable, des sépultures qui ont été faites à Saint-Martin, démontre aussi

---

» pénétré à Lyon que vers la fin du règne d'Auguste; mais dans les fouilles » de Bibracte, qui a été abandonné pour Augustodunum au commencement » du règne d'Auguste, M. Bulliot a trouvé de la poterie rouge italienne. » Il faut donc placer sa fabrication en Italie au 1er siècle avant Jésus-Christ. » Les conclusions personnelles auxquelles vous êtes arrivé ne pourront » qu'éclaircir la question et prouver la justesse de notre proposition... ».

Nous nous sommes effectivement rencontrés dans la même opinion pour des considérations qui sont diverses souvent mais se complètent fort heureusement, et je ne désespère plus de voir très prochainement, à la suite d'un certain nombre de travaux, tels que MM. Marteaux, Le Roux et moi les souhaitons et comprenons, que l'époque de la fabrication gallo-romaine ne soit parfaitement déterminée, ses produits différenciés de ceux d'importation italique, les potiers gallo-romains distingués de leurs collègues et initiateurs d'au-delà des Alpes, les centres de leur industrie presque fixés et le décor propre aux diverses fabriques reconnu. Si chaque musée se mettait à donner son catalogue illustré, l'étude aurait fait un grand pas de ce côté.

Je dois ajouter que le travail de MM. Marteaux et Le Roux est un des mieux conçus, des plus complets, des plus détaillés qui me soient tombés sous la main en ce qui touche plus spécialement et l'inventaire et la description des marques; ils ont déjà introduit des figures, mais ce sont surtout les inscriptions qui demandent à être reproduites; il y a encore une lacune de ce côté. Leur travail et celui de M. Camoreyt (de Lectoure) se placent sur la même ligne, tous deux sont récents et c'est un signe que nous allons vers les méthodes nouvelles de détermination et de recherche dont le besoin se faisait si impérieusement sentir.

Il est juste de mettre à part les travaux si importants et si complets du savant épigraphiste lyonnais M. Allmer.

Sont encore à mentionner les catalogues descriptifs de MM. Aurès et Lombard Dumas où toutes les marques sont aussi reproduites en des planches qui permettent et assurent les comparaisons ou les identifications (Actes de l'Académie de Nîmes, 1874, 1875, 1876 et 1878).

[illegible] des Ier et IIe siècles sur les sarcophages de pierre et de marbre plus spécialement [illegible] pas sûrement contemporains et peuvent dater à notre sens du milieu du IIe siècle au plus tard, mais ils montrent les premières tendances et les premières manifestations d'un genre qui sera adopté bientôt par les sculpteurs. La fig. 14 de la planche X nous en donne un exemple frappant; on peut même se demander si l'emblème de la croix n'entre pas, bien mis en évidence, dans la décoration de ce vase à la forme alourdie et massive.

Du premier début du Ier siècle au IIIe et jusque vers le milieu de ce dernier siècle peut-être, voilà pour nous la période de temps pendant laquelle il a été inhumé dans notre nécropole.

Le cimetière de Saint-Martin a été un cimetière de pauvres. A part quelques très rares petits objets de bronze on n'y trouve ni bijoux, ni monnaies d'or ou d'argent, ni verreries fines, ni vases remarquables, rien enfin de ce qui fait le prix de ces belles et riches sépultures qui livrent à chaque fois un petit trésor à l'archéologue.

Cela nous laisse à supposer que le cimetière des riches se trouvait en un autre lieu, à moins qu'il n'ait été antérieurement détruit sur le plateau même que

l'on a bouleversé depuis tant d'années et où l'on a trouvé, il y a longtemps déjà, quelques objets antiques de valeur.

Quelque chose nous a également frappé. Nous n'avons trouvé aucune trace de christianisme sur le plateau de Saint-Martin, ce qui ne laisserait pas que de surprendre un peu vers le milieu du IIIe siècle, car nous ne saurions prendre pour telle la croix que nous avons relevée tracée à la pointe sur un poids de tisserand. Le hasard des recherches nous a permis de fixer l'emplacement occupé par les chrétiens. Il se trouve aux portes mêmes de la ville du Mas d'Agenais, sur le versant du petit coteau qui fait face à la vieille porte de ville qui subsiste au sud. On y a aussi enlevé des terres, mais on peut suivre dans les tranchées le cordon de débris significatif et révélateur. Ici plus de poteries samiennes, on en rechercherait en vain le moindre vestige, mais des poteries grises et noires seulement. En quelques instants, on en peut réunir quantité de fragments; mais, de ce côté, la main de l'homme a fait plus complètement son œuvre, le cimetière tout entier a été nettoyé et il n'en reste que les bordures. J'ajoute qu'il était bien moins important que celui de Saint-Martin. Le christianisme ne s'est plus écarté de ces lieux. A proximité même de cet antique champ de repos, on a découvert, il y a trois ou quatre ans, quelques tombes orientées qui, par leur mode de construction en briques et assemblages cimentés avec une couverture supérieure en tuiles creuses, nous reportent à la période carolingienne; nous en avons pu étudier sur place les derniers vestiges auxquels étaient mêlés les ossements brisés d'un homme adulte. A ses pieds était un vase et à ses côtés une épée en fer que conserve M. le comte de Luppé, complète avec sa poignée. Un peu plus loin

s'était établie une petite officine de potier dont les fours ont été en partie détruits; les autres ont été conservés sous la route ou s'engagent sous des fondations de maisons. Elle avait la spécialité de ces pichets avec arrêt à la base du col, vernissés, avec des flammes jaunes ou vertes et des cabochons ou des feuilles appliquées pour ornements. On sait que pendant tout le moyen-âge on a fabriqué ce genre de vases. Des moines, vers le XI[e] siècle, avaient édifié un monastère sur la crête du coteau; il est depuis longtemps rasé et le cimetière moderne s'élève sur son emplacement. Il ne s'est guère éloigné de ceux que les générations précédentes avaient établis sur ce point.

C'est presque avec un regret que nous nous séparons, avec ces dernières lignes, d'un travail avec lequel nous avons vécu pendant ces deux années de recherches et de mise en œuvre; espérons que les fouilles futures nous permettront d'y ajouter encore quelques pages.

Alexandre NICOLAÏ.

Bordeaux, 10 mars 1896.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

L'EMPLACEMENT DE LA STATION « *USSUBIUM* »

SUR LA ROUTE D'AGEN ET DES GAULES

(*De Aquitania in Gallias*)

a BURDIGALA

I. *Sirione*, *m. p. m.* XV.
II. *Usubium*, *m. p. m.* XX.
III. *Fines*, *m. p. m.* XXIIII.

Itinéraire d'Antonin, éd. Wesseling, p. 461; éd. Parthey et Pinder, p. 220.

VAR. — *Usubium* dans presque tous les mss; six donnent *Ussubium*, un *Vassubium*.

BURDIGALO

X **Serione.**
XX **Vesubio.**
XX **Fines.**

Table de Peutinger, segment I, A; cf., p. 46, éd. DESJARDINS.

Telles sont les distances des étapes de Bordeaux à *Fines* que donnent l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*, telles d'ailleurs qu'elles sont reproduites par M. Jullian, *Insc. rom. de Bord.*, t. II, p. 220.

Les distances actuelles par la grande route nationale, par la voie ferrée ou par le canal donnent en kilomètres les chiffres suivants :

I. *De Bordeaux à Cérons,* soit par la grande route, soit par le chemin de fer . . . . 30 k.

II. De Cérons à Langon par la grande route. . . . . 15 k. 700 m.
et par le chemin de fer . . . . 12 k.

De Langon à Castets par un chemin vicinal bien entretenu représenté à la carte de l'état-major par le signe = : 11 k. (Nous quittons à partir de Langon le chemin de fer et la grande route, parce que l'un et l'autre traversent la Garonne à Langon, tandis que la voie romaine ne quittait pas la rive gauche).

De Castets à Hure (*Ussubium?*), en suivant le chemin *très direct* qui est le canal évitant tous les coudes de la rivière . . . . 15 k.

De *Cérons à Hure* au total. . . . . 41 k. 70

III. De *Hure* au *Mas d'Agenais* (*Mansio Aginnensis-Velanum*) en suivant le canal. . . . . 23 k.

Apatronnement de ces distances avec celles indiquées par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. — 1° Les 30 kilomètres qui séparent actuellement Cérons de Bordeaux par la voie ferrée ou par la grande route donnent en lieues gauloises [la lieue gauloise étant considérée généralement comme étant de 2,222 mètres]. . . . . 13 lieues gauloises.

Si l'on se place au regard de l'*Itinéraire*, l'écart est en plus de 3 lieues gauloises, soit 6,666 mètres; au regard de la *Table*, il est en moins de 2 lieues, soit 4,444 mètres.

Il est insignifiant dans les deux cas, si l'on observe que le tracé de la voie romaine n'a pas dû suivre exactement celui de nos routes actuelles et que deux ou trois crochets suffisent pour expliquer, sur un aussi

long parcours, une différence de ce genre ; les centres de population se sont déplacés certainement depuis l'époque romaine sous l'influence de nécessités aussi nombreuses que diverses ; or, les routes sont faites en vue de relier des points extrêmes, mais aussi pour desservir le plus grand nombre de localités entre ces deux points.

On peut donc dire qu'il y a concordance jusqu'ici. Il est d'ailleurs à remarquer que l'*Itinéraire* et la *Table* ne concordent pas entre eux et que l'un donne XV lieues gauloises, l'autre X, soit une différence de 5 lieues ; en sorte qu'il se pourrait que *Sirione* ne se fût pas exactement trouvé à *Cérons*, mais dans les environs, et alors notre chiffre lui-même subirait une rectification qui l'amènerait à une concordance parfaite, si l'emplacement précis de *Sirione* était connu, puisqu'il oscille entre X et XV.

2° De Cérons à Ure, il y a en kilomètres : 41 k. 700, soit en lieues gauloises . . . . . . XVIII l. et 7/10.

Ici, l'*Itinéraire* et la *Table* concordent ; ils donnent XX lieues.

Notre écart est, en moins, d'une lieue gauloise et 3/10, soit de 2,888 mètres. Il devient quantité négligeable, la voie romaine ayant pu être de 2,888 mètres plus longue que les voies actuelles qui sont, d'ailleurs, fort directes sur un parcours aussi long : 41 k. 700 ! Il se peut qu'elle ait un peu moins suivi la plaine et davantage emprunté les hauteurs à cause des marais ou des inondations. Nous ne voyons donc pas encore que l'*Itinéraire* ou la *Table* ne se vérifient pas et que les mesurages ne permettent pas de placer *Ussubium* à Ure.

3° L'*Itinéraire* donne, d'Ussubium à Fines. . XXIV,
la *Table* XX

Il nous apparaît que nous n'avons pas à rechercher l'emplacement de *Fines* ce qui serait peut-être une difficulté de plus, puisque nous ne nous occupons du tracé de la route de *Burdigala* à *Aginnum* qu'à l'occasion du Mas d'Agenais et du Plateau de Saint-Martin et pour démontrer qu'*Ussubium* ne peut être placé ni au Mas, ni à Saint-Martin ainsi que quelques auteurs tendraient à le faire.

Qu'il nous suffise, pour les besoins du calcul, de préciser que si l'on suit l'ordre des stations tel qu'il est donné par l'*Itinéraire* et par la *Table*, le Mas d'Agenais et Saint-Martin se trouvent être des points intermédiaires entre *Ussubium-Fines* et que Ure est à 21 kilomètres de Saint-Martin et à 23 du Mas d'Agenais, soit à IX lieues g. et 4/10 et X lieues g. et 3 1/0.

Entre les nombreux redressements de l'*Itinéraire* ou de la *Table* qui se sont produits, deux surtout s'imposent à la discussion, ceux proposés par MM. Jullian et Tholin.

Malgré que l'accord des auteurs ne soit pas unanime pour placer *Sirione* à Cérons (d'*Anville*, p. 609, le mettrait au « Pont de Siron » ; — Walkenaër, t. III, p. 96, à « l'embouchure du Ciron » ; — Lapie, p. 137 et 171 à « Preignac » ; — M. Desjardins ne se prononce pas ; M. Longnon, p. 31, ne voit pas d'autre situation que celle de Cérons) c'est plus particulièrement au sujet de la seconde étape *Sirione Ussubium* que les divergences s'accusent nettement.

1. *Opinion de M. Jullian :* « Les deux documents » (la *Table* et l'*Itinéraire*) concordant pour la première » partie de la route, on est tenté de se fier à eux : il

» faudrait alors placer *Ussubium*, *Usubium* ou *Vesu-*
» *bium* vers l'embouchure de l'Avance, sur la rive gau-
» che, en admettant, ce qui paraît d'ailleurs bien pro-
» bable, que la voie fût sur cette rive. Il n'y a là aucune
» localité dont le nom corresponde à celui d'*Ussu-*
» *bium* ».

« On a reculé d'ordinaire vers l'ouest cette station,
» corrigeant ou négligeant le texte des itinéraires et
» on l'a placée, comme par une sorte de tradition, à
» Hure, parce que le nom de cette localité a une vague
» ressemblance avec celui d'*Ussubium* et que le village,
» admirablement situé, est riche en antiquités (cf. p.
» 183). Hure est à XV lieues gauloises environ de *Si-*
» *rio* (1) ».

« Reste, pour trancher la difficulté, l'inscription sui-
» vante, dont l'origine exacte est inconnue, que l'on a
» supposée, sans aucune preuve trouvée à Hure, mais
» que personne n'a jamais vue, lue et connue que dans
» le jardin du presbytère du Mas d'Agenais où elle est
» encore :

TvELAE.AVG.
VSSVBIOLABRVm
SILVINVS. SCI
PIONIS. F. AN
TISTES D

(*Suit toute la bibliographie de cette inscription que nous avons reproduite ci-dessus, p. 7, note 3*).

«... Si cette inscription était bien sortie du Mas
» d'Agenais, il n'y aurait pas à hésiter et il faudrait

---

(1) En suivant les voies modernes les plus courtes, on a vu qu'au lieu de XV lieues gauloises nous en avons très exactement trouvé XVIII et 7/10 soit bien près de XIX, or l'*Itinéraire* et la *Table* qui concordent en donnent XX.

» placer là *Ussubium,* dût la valeur des itinéraires en
» souffrir cruellement. Malheureusement, si l'inscrip-
» tion n'a jamais été vue que là, comme nous ne pos-
» sédons pas le procès-verbal de sa découverte, rien ne
» nous autorise définitivement à la croire originaire du
» Mas : c'est possible, ce n'est pas sûr, et ce texte ne
» fait pas faire un pas à la question de l'emplacement
» d'*Ussubium :* il ne nous apprend qu'une chose, c'est
» l'orthographe exacte de la localité, dont le nom est
» différemment transmis par les textes ».

« Pour moi, quelque hardi qu'on me jugera, voici ce
» que je crois au sujet de cette route : — le chiffre XX,
» sur lequel les Itinéraires sont d'accord, est bien la
» valeur de l'étape qui suit Cérons, étape qui finissait
» en réalité aux bords de l'Avance; mais la station
» n'est pas *Ussubium*, c'est *Fines :* en effet, le cours
» de l'Avance a dû marquer, dans l'antiquité, les limi-
» tes entre les cités de Bazas et d'Agen, comme, au
» moyen-âge, il a séparé les deux diocèses (Cf. p. 177).
» Nos documents ont interverti les deux stations. Il
» faut les lire :

Sirio-Fines :	X,
Fines-Ussubium :	XX ou XXIV
Ussubium-Aginnum.	

» et chercher *Ussubium* soit au Mas d'Agenais, soit au
delà sur la route d'Agen.

« Bibl. Cf., sur cette portion de la route et sur Ussubium,
» outre les auteurs qui ont parlé de l'inscription : DANVILLE,
» p. 726 (Hure); = WALCKENAER, t. III, p. 96 « Usetz »
» [Uzeste ?]; JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 220 (Hure); =
» Lapie, p. 139 (La Mothe-Landerron); = BOUDON DE SAINT-
» AMANS, *Antiquités de Lot-et-Garonne*, p. 12 (Hure); DES-
» JARDINS, *Table de Peutinger*, p. 46 (semble être de l'avis

» de la *Commission de la carte des Gaules*, qui songe à Sainte-» Bazeille); = LONGNON, *Atlas historique, texte*, p. 32 (à » 1 kil. nord-est de Montpouillan) ».

Réfutation de l'opinion de M. Jullian. — 1° Nous avons trouvé de *Sirione* à Hure, XVIII lieues gauloises et 7/10 soit près de XIX lieues; les *Itinéraires* donnant XX, un aussi insignifiant écart ne peut justifier un bouleversement complet d'*Itinéraires* qui concordent;

2° En admettant l'interversion de M. Jullian et en plaçant *Fines* à la place d'*Ussubium* à l'embouchure de l'Avance, on ne trouve pas les XX lieues gauloises des Itinéraires mais bien : XXV lieues gauloises et 4/10 de lieue, toujours en suivant la ligne *si directe* du canal. Il y a en effet XVIII lieues et 7/10 de *Sirione* à Ure; de Ure à Fourques, il y en a 6 et 7/10, au total : XXV lieues et 4/10. C'est en effet à Fourques qu'il faut aller chercher l'ancienne embouchure de l'Avance qui a été détournée aujourd'hui sur Gaujac. M. Jullian n'en a pas fait état sans doute pour avoir ignoré cette déviation.

Or, si M. Jullian estime pouvoir renverser l'ordre des stations parce qu'il a trouvé un écart de 5 lieues en moins sur les Itinéraires (XV lieues au lieu de XX pour l'étape *Sirione Ussubium*), au moins faudrait-il que son redressement amenât une concordance avec le chiffre XX des Itinéraires; il aboutit au contraire à un nouvel écart en plus de cette fois de V lieues gauloises et 4/10.

Et cependant combien sa théorie serait-elle séduisante au premier abord en acceptant *FINES* à l'embouchure de l'Avance, puisque nous avons placé avec Grégoire de Tours l'église de Saint-Vincent à *Velanum juxta terminum civitatis aginnensis* ». Mais nous ne pouvons souscrire à un bouleversement des Itiné-

raires que rien ne justifie et qui, en portant sur l'intervertissement des noms, détruit la concordance des chiffres. D'ailleurs, que *Fines* soit ou ne soit pas à l'embouchure de l'Avance, qu'importerait ? L'Avance n'en a pas moins été ligne séparative entre la *Civitas Vasatensium* et la *Civitas Nitiobrigum*.

Fines pour nous reste, avec la valeur des étapes de l'Itinéraire, vers le port de Pascault aux approches de l'embouchure de la Baïse qui était aussi frontière et bien plus importante que l'Avance entre les Nitiobriges, les Sotiates et encore les Vasates.

3° Et alors M. Jullian placerait *Ussubium* soit au Mas d'Agenais soit plus loin sur la route d'Agen.

Comment pourrait-il le faire ? *Fines-Ussubium* donnerait comme distance : XXIV d'après l'*Itinéraire* ou XX d'après la *Table*.

Or de *Fines* placé à l'embouchure ancienne de l'Avance, la seule qu'il nous faille considérer, au Mas d'Agenais, il y a 7 kilomètres ! Il faudra donc définitivement renoncer à chercher *Ussubium* au Mas d'Agenais de quelque façon que l'on s'y prenne et nous pensons avoir définitivement démontré par ailleurs, que le Mas d'Agenais *Mansio Aginnensis*, s'identifie avec *Vernemetis* et *Velanum*.

4° Alors il faut bien revenir à Ure dont nous ne nous sommes écarté qu'avec une lieue et 3/10 de lieue avec les voies modernes.

Certes entre Ure et *Ussubium* il n'y a aucun rapprochement à tenter au point de vue du nom. Mais pourra-t-on jamais savoir comment l'*Ussubium* antique a pu devenir la moderne petite cité de *Ure ?*

Ce qui est certain, c'est que le chiffrage des itinéraires et leur vérification en nous y ramenant nous fixent sur un centre relativement important à l'époque gallo-

romaine si l'on en juge par les mosaïques nombreuses, les substructions importantes, les objets antiques de toute espèce, les monnaies, etc., qui y ont été trouvées; ces temps derniers encore une très importante mosaïque après tant d'autres a été découverte; le bourg tout entier repose sur une petite ville disparue et noyée dans les caves et les fondations des maisons. Il faut avouer que ce serait un singulier hasard d'être ramené par les chiffres des *Itinéraires* sur une ville romaine qui ne serait pas celle qu'ils indiquent!

Notre excellent collègue de la Société d'archéologie et ami, M. Emilien Piganeau, a relevé les dessins des mosaïques d'Hure. Il nous a en outre communiqué le très curieux passage suivant qu'il a transcrit sur Hure dans le *Chronicon Vasatense* et que je n'ai encore vu reproduit nulle part :

« Urbis Regulæ vicinus est vicus cui nomen Ure igno-
» bilis quidem hoc tempore, cujus tamen nobilitatem
» innumera monumenta testantur : pavimenta habet
» tessellata latissima et ditissima ex variis marmorum
» cujus cumque coloris segmentis in omnen figuram
» dispositis composita. Præterea alia strata laterculis
» marmoris candidi longitudinis semi pedis, latitudinis
» vero sex aut septem digitorum. Quin et alia non
» minoris artis et semento (cemento ?) et frustis laterum
» ita coagmentata, ut divelli nullo modo possint, extat
» pars hujus modi pavimenti quadrata longitudinis et
» latitudinis tringinta pedum, supra quod fundatæ œdes
» lapideæ.

» Patent ubique fundamenta murorum latissima,
» columnæ marmoreæ, fornices lateritii, ut id qui in
» media platea variis columnellis latericiis substernitur
» longitudinis et latitudinis septem pedum, altitudinis
» vero sexquipedis.

» Alius est in dectivi collis ad septentrionem perfo-
» ratus in modum cratis, ex quibus convicio locum
» aliquando fuisse celeberrimum, fuisse aliquando ibi-
» dem erectum templum, cujus essent pavimenta illa
» tesselata, dicatum forsan sanitati quam græci ευρτουναν
» appelant et in quo ministrarent veteres illæ Drui-
dæ » (1).

Et du même coup l'étymologie de Hure : ευρτουναν ne serait-elle pas révélée ?

Il se pourrait ainsi que le nom du Temple, altéré, eût primé le nom romain *Ussubium*, qu'il lui eût survécu après les invasions, à cause même du respect ou de la dévotion qui peut-être continuèrent longtemps à s'y attacher. Mais nous sommes déjà dans les hypothèses et la concordance du chiffrage de l'étape *Sirione-Ussubium* avec le nôtre empêche d'y recourir en vérifiant l'exactitude des itinéraires.

II. *Opinion de M. Tholin.* — Dans un très récent travail sur les *Voies romaines* de l'Agenais (2), M. Tholin a écrit : «... Longtemps nos historiens régionaux —
» Saint-Amans tout le premier — ont placé *Ussubium*
» à Hure (Gironde), bien que la distance ne concorde
» nullement avec celle que donnent les textes : *Hure*
» *est à 27 kilomètres de Cérons*, à 22 du confluent du
» Ciron. On s'appuyait sur des découvertes d'antiquités
» romaines faites à Hure et sur une ressemblance (!)

---

(1) Extrait de la Chronicon Vasatense attribuée à l'archidiacre Gérard Dupuy, 1706, préface publiée dans le tome XV des Archives historiques, transcrit par M. Piganeau.

(Cette préface contient aussi quelques notes sur Marmande, Langon, Cauderot, Sainte-Bazeille, La Réole (Hure), Monségur, Sauveterre, Castelmoron, Casteljaloux, etc.).

(2) *Revue de l'Agenais*, t. XXII, p. 521 et XXIII, p. 79 : *Causeries sur les origines de l'Agenais*, III. *Voies romaines de l'Agenais*, par M. G. Tholin.

» entre les noms. Ce n'était pas sérieux, ces noms » n'ayant de commun qu'une voyelle initiale.

» L'embarras était plus grand pour identifier *Fines*. » On ne pouvait se résoudre à placer les limites entre » l'Agenais et le Bazadais seulement à 33 kilomètres » d'Agen, d'autant plus que le Mas d'Agenais, à une plus » grande distance d'Agen (45 kil.), dans la direction » d'Ussubium, passe pour avoir toujours fait partie de » l'Agenais. Le Mas est Pompéjac, où s'élevait la basi- » lique de Saint-Vincent d'Agenais citée par Grégoire » de Tours (1).

« M. Jullian, mis incidemment en présence de ces » difficultés, puisque, en étudiant les voies romaines » de la Gironde, il avait à rechercher si *Ussubium* était » dans ce département ou dans le nôtre, propose, mais » avec toutes les réserves possibles, d'intervertir l'ordre » des stations et de lire :

» *Sirio* à *Fines ;*

» *Fines* à *Ussubium ;*

» *Ussubium* à *Aginnum*.

» Ceci accepté, il suppose que la station *Fines* devait » se trouver sur les bords de l'Avance, limites des dio- » cèses de Bazas et d'Agen au moyen âge.

» Au lieu de chercher dans deux documents concor- » dants la solution d'un problème de géographie » ancienne, ne paraît-il pas dangereux d'appliquer une » théorie toute faite sur cette géographie à l'interpré- » tation et, qui plus est, à la correction de ces textes? » S'il y a des corrections à faire — et c'est ici le cas — » il en est de plus simples ; nous allons bientôt signaler » dans les textes une erreur évidente qui porte non sur

(1) On a vu plus haut qu'il y a eu confusion et que la basilique dont parle Grégoire de Tours est celle de *Velanum*.

» la position relative des stations mais sur les distances
» qui les séparent.

» Etant admis que Cérons ou le confluent du Ciron
» représente *Sirio*, la station d'*Ussubium* doit être cher-
» chée à 20 lieues (44 kil. 1/2) dans la direction d'Agen.

» On a proposé :

» Hure (Gironde — 32 ou 27 kil.). C'est l'opinion de
» d'Anville, adoptée par Saint-Amans et Jouannet.

» Uzeste (Gironde — 23 ou 18 kil.). Opinion de
» Walckenaer. La route de Bordeaux à Agen ferait ainsi
» un immense contour vers le sud.

» Les environs de Montpouillan (Lot-et-Garonne —
» à 40 ou 35 kil.). Opinion de M. Longnon.

» Lamotte-Landerron (Gironde — 29 ou 24 kil.). Opi-
» nion de Lapie.

» Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne — 38 ou 33 kil.).
» Opinion de Desjardins, et de la Commission de la
» carte des Gaules.

» Faisons observer que Lapie, Desjardins et la Com-
» mission de la carte des Gaules rectifient la carte de
» Peutinger qui fait passer la voie d'une rive à l'autre
» de la Garonne entre *Fines* et Agen et non pas entre
» *Sirio* et *Ussubium*. Enfin, pour toutes les attributions
» proposées, l'écart dans les distances entre le chiffre
» réel et celui que donnent les textes est de plus de
» 4 lieues en moins.

» Il est étrange que la découverte d'une inscription
» fixant l'emplacement d'*Ussubium* n'ait pas fait recon-
» naître depuis un demi-siècle la véritable attribution.

» Chaudruc de Crazannes publiait, en 1834, et Saint-
» Amans, quelques années après, l'inscription suivante,
» qui se voyait alors dans le jardin du presbytère du
» Mas d'Agenais :

Tutelae Aug. Ussubio labrum Silvinus Scipionis antistes d.

» L'un et l'autre, en passant par le Mas, ne firent pas
» grand effort pour rechercher le lieu de la découverte
» tant ils étaient persuadés que Hure est bien *Ussubium* ».

« Bien peu après, en 1840, quelqu'un de bien placé
» pour avoir des renseignements précis, M. l'abbé Mel-
» lingre, curé du Mas d'Agenais, réunissait des notes
» pour l'histoire de cette ville. On lit dans son manus-
» crit, qui a été donné aux Archives départementales
» par les héritiers de M. Magen, le passage suivant :

« A Saint-Martin (de Lesque), au couchant de la ville
» (du Mas), sur la route de l'ancienne *Ussubium*, au-
» jourd'hui Hures, on a trouvé un support de cuvette,
» en marbre blanc, de la hauteur d'un mètre. Il a la
» forme d'une urne ; il est revêtu d'une incription. Ce
» marbre a été transporté dans le jardin du presby-
» tère » (1).

« Pour le coup, le bandeau sur les yeux est triple.
» L'opinion d'après laquelle Hure est *Ussubium* est
» exprimée par M. l'abbé Mellingre, dans la même
» phrase qui fera dire par tout le monde : L'inscription
» d'*Ussubium* a été trouvée à Saint-Martin-de-Lesque,
» donc Saint-Martin-de-Lesque est *Ussubium*. Le té-
» moignage de M. l'abbé Mellingre est d'autant plus
» véridique qu'il est exprimé naïvement, sans consé-
» quence, sans prétention de proposer une solution
» nouvelle ».

« Quand nous aurons prouvé que Lesque était une
» grande ville à l'époque romaine, que sa position, par
» rapport à *Sirio*, est exactement à la distance indi-
» quée par les itinéraires, l'attribution proposée ne
» laissera plus aucun doute ».

« Saint-Martin-de-Lesque est actuellement une mo-

(1) Le manuscrit est de M. Lagarde et non de M. le curé Mellingre.

» deste paroisse qu'il faut se garder de confondre avec » le Mas d'Agenais. Bien qu'à trois kilomètres seule- » ment à l'ouest de cette ville, elle n'est pas sur son » territoire mais sur celui de la commune de Caumont ».

« Il y a quinze années, au mois de mai, j'explorai ce » coin de terre, accompagné par quelqu'un du pays, qui » me fit reconnaître, sur une grande étendue de terrain, » les principales lignes de la ville antique d'après l'état » de végétation des blés. La charrue se heurte à des » substructions sur de vastes surfaces et les plantes » sont moins vivaces sur les points qui correspondent » à la fondation des murs ».

« A proximité de l'emplacement encore si recon- » naissable de la ville, les couches épaisses d'un cime- » tière antique sont toujours exploitées. Dans les éta- » ges inférieurs, l'incinération seule est pratiquée ; la » pression des terres a rompu le plus souvent les urnes, » presque toutes en terre grossière, qui contiennent » les cendres. M. de Saint-Amans écrivait, il y a plus » de cinquante ans, qu'on avait tiré de ce gisement plus » d'un hectolitre de monnaies romaines. Depuis lors, » on n'a pas cessé d'agrandir le chantier sans l'épuiser » et d'employer à l'amendement des terres la pous- » sière qu'on en retire. Ces fouilles n'ont jamais été » surveillées. Parmi les objets les plus remarquables » qui ont été recueillis sur ce point, citons la Minerve » de bronze qui a appartenu à M. le vicomte de Luppé » et une lampe de bronze, au manche recourbé, ter- » miné par un quatre feuilles encadrant une tête de » panthère ».

» Dans une exploration d'un quart d'heure, j'ai re- » cueilli une monnaie de la colonie de Nîmes, coupée » en deux, des poids de tisserand et de beaux fragments » ornés de poterie dite samienne ».

« Rappelons que le Bréguet, où l'on a découvert, en » 1887, la Vénus ou Hébé dite du Mas d'Agenais est à » 1,500 mètres du cimetière de Saint-Martin ».

« Il est rare que deux villes à peu de distance l'une » de l'autre puissent également prospérer. En admet- » tant que, selon toute vraisemblance, *Ussubium* et » *Pompejacum* aient également souffert des invasions » barbares, il n'est pas surprenant qu'une seule de ces » villes, la dernière, celle que la basilique de Saint- » Vincent rendait célèbre, se soit relevée de ses ruines. » Elle a dès lors supplanté *Ussubium* pour les étapes : » en suivant la voie antique, c'était la première station » que l'on trouvât sur le territoire de l'Agenais, ainsi » que l'exprime la dénomination qui a prévalu de *Man-* » *sio Aginnensis* ».

» Saint-Martin est à 48 kilomètres de Cérons, à 43 » de l'embouchure du Ciron. La concordance avec le » chiffre des itinéraires — 44 1/2 — dont le *plus minus* » donne, comme on le sait, un peu de marge est donc » exacte.

Réfutation de l'opinion de M. Tholin. — 1° M. Tholin distance Hure de Cérons par 27 kil.; à la suite d'une très minutieuse vérification de la carte de l'état major et en prenant les voies *les plus directes*, Hure se trouve à 35 kil. 200 de Cérons se décomposant ainsi : de Cérons à Langon, 12 kil. par la voie ferrée; de Langon à Castets 9 kil. 200; de Castets à Hure par le canal (chemin presque à vol d'oiseau), 14; au total, 35 kil. 200.

2° Une seconde rectification s'impose en ce qui concerne la distance entre le plateau de Saint-Martin-de-Lesque et Cérons; M. Tholin donne 48 kil., il y en a 58 kil. 400 se décomposant ainsi : de Cérons à Hure 35 kil. 200; de Hure à Saint-Martin, 23 kil. 200; au total : 58 kil. 400, soit en lieues gauloises : XXVI et 2/10.

Or il est à observer que la voie romaine, étant donné les rapides tracés de communication que nous avons empruntés, surtout le canal qui ne pouvait sinuer qu'en plaine et encore dans une forte dépression, ne pouvait qu'être plus longue de deux ou trois lieues au moins parce que, pour les raisons ci-dessus déduites, elle avait avantage à suivre les côtes à l'abri des marais et des crues du fleuve.

M. Tholin non seulement ne concorde pas mais arrive à de considérables écarts, en plus, sur les chiffres des itinéraires que le véritable tracé de la voie romaine doit encore augmenter selon toute vraisemblance.

3° M. Tholin pourrait commettre une confusion en ce qui concerne *Fines* et ses appréhensions pourraient bien ne pas être fondées. Voici son argument : Si l'on place *Fines* où nous inclinons à le laisser en adoptant les Itinéraires, c'est-à-dire à 33 kil. d'Agen seulement, voilà que le Mas qui a certainement appartenu à la *civitas nitiobrigum* ou *Aginnensium* se trouve n'en plus faire partie puisqu'il est à 45 kil. d'Agen? Nous y avons déjà répondu en réfutant M. Jullian. La Baïse était frontière comme l'Avance par ailleurs; tandis que l'Avance séparait seulement les Vasates des Nitiobriges à son embouchure; la Baïse limitait les Nitiobriges, les Sotiates et les Vasates qui, par ce qui fut le Cayran au moyen âge et la baronnie de Durance, venaient par cette pointe encore toucher la Garonne. Or ce prolongement des Vasates est considéré comme absolument démontré aujourd'hui.

4° M. Tholin se place alors en présence de l'inscription du Mas. Mais nous avons longuement démontré que son origine ne sera jamais connue, qu'elle ne l'est pas en tout cas à l'heure actuelle. On ne peut donc en faire état.

5° *Ussubium* a été à Saint-Martin de-Lesque parce qu'il y a trace d'une ville.

A Saint-Martin-de-Lesque il n'y a eu qu'un cimetière exclusivement, celui des habitants de la *Mansio Aginnensis*.

Les chiffres de l'Itinéraire et leur vérification ne permettent pas davantage de placer *Ussubium* à Saint-Martin. La situation se présente ici à l'inverse d'Ure où le chiffrage de la Table nous ramène et où l'on trouve réellement trace d'une *ville* gallo-romaine.

Il n'y a donc pas, jusqu'à nouvel ordre, à modifier les données de l'*Itinéraire* ou de la *Table*. Aucune erreur ne s'y trouve; les indécisions viennent de la perte des bornes romaines, d'inscriptions précises, d'écarts insignifiants — nous l'avons démontré — entre les routes actuelles et la voie romaine antique. Mais il ne nous manque qu'une chose: le tracé exact de la voie romaine. Or on ne *la connait* que par de rares tronçons et l'on ne pourrait se permettre de toucher aux Itinéraires et de les rectifier que si nous avions cette donnée certaine. Alors on pourrait plus sûrement rechercher les stations. A défaut de ce document, que les siècles nous ont hélas ! enlevé, le chiffrage de la *Table* et de l'*Itinéraire* doit être respecté puisqu'on ne le modifie que par des hypothèses.

APPENDICE

Un ancien conducteur des Ponts et Chaussées en résidence au Mas, M. Werlé, qui s'était occupé à des recherches sur la voie romaine de Bordeaux à Agen à une époque où l'empereur Napoléon III s'intéressait aux Commentaires de César et à la guerre des Gaules, avait donné une impulsion nouvelle à la Commission topographique de la carte des Gaules. *Pendant trente années de sa vie, M. Werlé avait travaillé sur les routes et en un temps où l'en en ouvrit considérablement. Les travaux auxquels il prit part empruntèrent souvent la voie romaine de Bordeaux à Agen, mais la firent disparaître du même coup; il la vit entre ces deux villes partout où elle était encore apparente: il recueillit aussi beaucoup d'objets antiques qui se trouvèrent sous la pioche des ouvriers et sur la fin de sa vie, il avait réuni une collection fort intéressante qui a disparu comme tant d'autres sans que nous en ayons pu retrouver la trace. Le* Mémoire *que nous publions aujourd'hui, et dont le manuscrit encore inédit est tombé entre les mains de M. Joret, qui nous l'a communiqué, remonte à cinquante ans environ. Il avait été adressé à la* Commission de la carte des Gaules. *Il nous a paru assez intéressant pour être donné à l'impression; nous observerons cependant : 1° que M. Werlé n'avait pas adopté la lieue gauloise de 2222ᵐ; 2° que certains passages de son manuscrit qui était un brouillon étaient à un tel point griffonnés ou surchargés que nous n'avons pu les rétablir. Néanmoins, il présente un réel intérêt et c'est pourquoi nous nous sommes décidé à le publier tel quel à la suite de notre travail.*

MÉMOIRE

SUR LE TRACÉ DE LA VOIE ROMAINE DE BORDEAUX A AGEN

Par M. WERLÉ

Ancien conducteur des Ponts et Chaussées au Mas d'Agenais.

Les Bituriges Vivisques et les Nitiobriges, dont les premiers avaient pour capitale Bordeaux et les seconds Agen, étaient en communication par une voie dont les tables de Peutinger nous ont transmis l'itinéraire.

L'emplacement de cette voie a été décrit plusieurs fois déjà ; seulement, les auteurs qui s'en sont occupé ont tous et chacun à sa manière porté quelques modifications soit au chiffrage des tables, soit à la direction naturelle entre les points extrêmes, sans cependant arriver à un résultat satisfaisant.

Une connaissance parfaite du pays et surtout le désir de fournir quelques documents pour un travail auquel l'Empereur s'intéresse tout particulièrement m'ont encouragé à essayer à mon tour le rétablissement de cette voie romaine, cette fois ci avec le chiffrage même des Tables et sans m'écarter de la direction naturelle de Bordeaux à Agen.

Voici la description sommaire des repères dont je me suis servi pour ce rétablissement :

1° Non loin de Bordeaux, au lieu dit de Terre-Nègre, d'où le Musée de cette ville tire la plus grande partie de ses richesses gauloises et romaines, se trouve naturellement mon premier jalon ;

2° Le second se trouve à la hauteur du château de La Prade à 19 kilomètres environ de Bordeaux où l'on

trouve la levée galienne qui s'étend jusqu'au village de Saint-Michel ;

3° A la hauteur de La Réole et toujours sur la rive gauche de la Garonne, est un ancien chemin qui dans le patois du pays porte le nom de chemin romain ; tout en n'ayant de particulier que sa grande largeur, j'ai cru devoir l'approprier à mon tracé ;

4° Vient ensuite le village d'Hure (Usubio) qui a fourni aux antiquaires tant de monuments précieux ; on y voit encore dans les caves d'une maison les restes d'une très belle mosaïque qui devait être remarquable tant par l'étendue que l'on peut lui supposer que pour la richesse de son dessin ; des vestiges de mosaïque moins précieux se rencontrent çà et là dans les rues mêmes. Dans ce village on trouve aussi des restes de maçonneries romaines enchevêtrées dans les constructions modernes. Les déblais, pour la construction du canal latéral à la Garonne ont fait découvrir plusieurs aqueducs et autres ouvrages de la même époque.

Avant d'arriver au Mas d'Agenais, au lieu dit de Rebenac (voir Cassini) on reconnaît sans peine l'emplacement d'un établissement romain dont la configuration est indiquée au haut de mon plan d'ensemble; la majeure partie des médailles envoyées par moi à la commission topographique en provient; on y a découvert et on y découvre journellement des objets précieux comme poteries, monnaies, tuiles, briques, carreaux, meules à main pour la fabrication de la farine, amphores, stylets pour écrire, haches celtiques en jaspe, autels votifs etc... M[me] la comtesse de Luppé (rue du Bac, 102), possède une statuette en bronze provenant de ce lieu.

6° Le Mas d'Agenais qui est mon sixième repère ne manque pas non plus des souvenirs du passage des

Romains; bien des noms de lieux trouvent leur étymologie dans les noms de l'époque à laquelle nous nous reportons pour ne nous occuper que de ceux entièrement conservés dans l'usage et les actes publics; nous trouvons une vaste plaine dite camparome basse et camparome haute ; deux agglomérations de maisons qui portent les noms de Caton et de Crasso (Crassus); dans la ville, la fontaine et la porte Galiane; l'église, vestige d'un temple païen, se trouve elle-même construite sur un emplacement qui portait le nom de Pompeyat; il y a un certain nombre d'années, il a été trouvé un tombeau en marbre dont l'estampage a été envoyé par moi à la Commission topographique; il a également été trouvé une statuette en bronze représentant Pallas.

7° A deux kilomètres du Mas, et à la hauteur de l'église de Lagruère, les emprunts de terre pour le canal latéral à la Garonne ont mis à découvert, indépendamment de beaucoup de médailles romaines, de chapiteaux et colonnes en marbre, des carreaux et briques, des ornements de femme en argent et un tronçon d'aqueduc à plus de dix mètres en contre-bas du sommet du déblais.

8° C'est sous le village de Razimet au lit de Pallas, (voir Cassini) qu'a été trouvée une médaille en or dont j'ai également envoyé l'estampage à la Commission topographique des Gaules.

9° Nous arrivons maintenant au Fines qui est la troisième station des Tables de Peutinger, point qui est situé à l'embouchure de la Baïse et qui correspond à la fois aux confins des territoires des Vasates et des Sotiates et des Nitiobriges. C'est aussi sur ce point que la voie romaine traverse la Garonne.

Le choix de l'emplacement pour ce passage était des

plus heureux à cause des maigres qui s'y forment en été; dans l'état actuel et malgré le perfectionnement de nos endiguements les 5/6 de la Garonne restent encore guéables à cette saison.

10° Sur la rive droite de la Garonne et sur la rive gauche de la route d'Aiguillon à Agen, à mille mètres environ de cette première ville, se trouve une borne milliaire qui, dans le pays, porte le nom de Tourrasse; non loin de cette borne et sur le même côté de la route, on découvre fréquemment des médailles romaines en labourant le sol. J'en sais un grand nombre entre les mains des cultivateurs. C'est sur ce point aussi que la Tenarèse ou iter Cœsaris faisait sa jonction avec la route de Bordeaux à Agen comme aussi avec celle qui longeait le Lot pour se diriger sur Eyses (Excisum).

11° Mon onzième jalon se trouve à l'église de Saint-Cosme où l'on trouve les murs d'un camp romain.

En passant par tous les points décrits ci-dessus, la voie romaine de Bordeaux à Agen avait un développement de 160,485 mètres qui, divisés par les 65 lieues des Tables de Peutinger, font 2,469 mètres par lieue.

D'après le tableau de la page suivante, la voie suivie par les Romains avait un développement de 18 kil. plus grand que les chemins actuels. Cette différence n'est cependant pas aussi considérable qu'elle le semble au premier abord, quand on pense que les uns cheminent par monts et par vallées et que les autres se dirigent par une suite presque non interrompue d'alignements à travers la plaine de la Garonne, plaine que les Romains ne devaient connaître qu'à l'état de marais.

L'exactitude du modal de 2,469 mètres par lieue ressort davantage en l'appliquant à l'itinéraire de la route de Bordeaux à Jérusalem qui traverse un pays bien moins

COMPARAISON

de la voie romaine avec les Chemins actuels qui s'en rapprochent le plus.

		DISTANCES par les chemins se rapprochant le plus de la voie romaine	NOMS DES STATIONS des tables de Peutinger	MESURAGE suivant la voie romaine	CHIFFRAGE des tables de Peutinger
Rive gauche de la Garonne	Bordeaux à Garignan...	24.690 »	Burdigala-Serione.	24.690 »	10
	Garignan à Hures par Langon et Castets.......	42.390 »	Serione-Usubio...	49.380 »	20
	De Hures à l'embouchure de la Baïse par Meilhan et Mas d'Agenais.....	43.063 »	Usubio-Fines.....	49.380 »	20
Rive droite de la Garonne	De la Baïse à Agen par la borne milliaire et le Port Sainte-Marie....	32.000 »	Fines-Aginnum...	37.035 »	15
		142.143 »		160.485 »	65

$$\frac{160.485^{m}}{65 \text{ lieues}} = 2.469^{m}$$

		DISTANCES de l'itinéraire	VALEUR de la LIEUE	DISTANCE d'une station à l'autre		DISTANCE par LES CHEMINS actuels
De Burdigala à Mutatio Stomaton......	Bord^s au ch. Laprade.	7	2.469	17.283	61.725	60.920
De Mutatio Stomaton à Mutatio Sirone..	Ch. Lapr. à Preignac.	9	2.469	22.221		
De Mutatio Sirone. Civitas Vasates.....	Preignac à Bazas....	9	2.469	22.221		
De Civ. Vasates. Mutatio Tres Arbores.	Bazas à Lerm.......	5	2.469	12.345	12.345	12.000
De Mutatio tres arbores. Mutatio Osciniio.	Lerm aux anc. églises d'Esquieys........	8	2.469	19.752	39.504	39.504
De Mutatio Osciniio. Mutatio Scottio...	D'Esquieys à Sos....	8	2.469	19.752		
				113.574		112.424

Tableau indiquant les différentes voies de communication existant entre Bordeaux et Agen.

Canal latéral à la Garonne (par route n° 127)................	138.124^m
Chemin de fer du Midi....................................	139.000
Route impériale n° 127....................................	146.000
Garonne..	160.000
Voie romaine d'après les tables de Peutinger................	160.485

accidenté au moins jusqu'à Sos. Nous en donnons le rapprochement à la page précédente.

Je ne pouvais m'occuper du rétablissement de la voie romaine de Bordeaux à Agen sans envisager en même temps la délimitation des pays que je traversais. J'ai été amené ainsi à considérer l'embouchure de la rivière, le Dropt et la ville de Castillon sur-Dordogne comme la limite entre les Nitiobriges et les Bituriges Vivisques; je déduis cette conviction (*illisible*).... de l'ancienne sénéchaussée d'Agen; sur la rive gauche de la Garonne, les Nitiobriges étaient séparés des Sotiates par la Baïse, la Gelise et l'A (?).... parce qu'il est formellement dit dans les coutumes de Montréal (1255) située au bord de cette dernière rivière que cette ville fut construite au front de l'Agenais pour défendre ce pays. M. le baron de Crazannes et M. de Villiers Bergonnet (?) regardent la Baïse comme les limites qui séparaient les Sotiates des Nitiobriges et Crassus porte les armées romaines sur cette frontière *in Sotiatum fines*.

Ainsi qu'il ressort par les mesurages de la voie romaine de Bordeaux à Agen, le *fines* des Vasates est commun avec celui des Sotiates et des Nitiobriges; je me sers également de ce point que les frontières occidentales des Sotiates que je prends de *(illisible)*, en dehors de l'ancienne baronnie de Durance qui se composait des paroisses de Campet, Durance, Tillet et Boussés appartiennent au diocèse de Condom et non à celui de Bazas, car quelques auteurs le supposent. D'après les recherches d'O'Reilly, la limite occidentale des Vasates passait par Langon et Préchac sur le ruisseau le Ciron, laissant la première ville aux Vasates et la seconde aux Bituriges.

D'après ce qui précède, aussi bien les Nitiobriges que les Bituriges occupaient les deux rives de la Ga-

ronne; par une saine interprétation des Commentaires de César qui sépare la Celtique de l'Aquitaine par la Garonne, il faut nécessairement conclure que les Vasates ne dépassaient pas ce fleuve contrairement à l'opinion de quelques géographes.



ronne; par une saine interprétation des Commentaires de César qui sépare la Celtique de l'Aquitaine par la Garonne, il faut nécessairement conclure que les Vasates ne dépassaient pas ce fleuve contrairement à l'opinion de quelques géographes.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

20,293 *bis*

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XX. — 4e FASCICULE.

(4e trimestre).



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1895

Comptes-rendus des Séances du 2me semestre 1895

Séance du 12 juillet 1895.

Présidence de M. Ch. de Faucon, président.

Présents à la séance : MM. Ch. de Faucon, E. Piganeau, Ed. Feret, P. Floss, Daleau, L. Parquet, A. Bardié, Nicolaï, Jaudouin et R. Dosque.

Excusés : MM. Habasque, de Chasteigner, de Mensignac.

M. Nicolaï lit le procès verbal de la séance du 12 mai, qui est adopté.

M. Feret donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance sur lequel M. Nicolaï présente quelques observations : il désirerait que les renseignements donnés sur les poteries Samiennes fussent moins brefs ; M. Nicolaï ayant assuré que leur couverte n'était pas incolore, contrairement à l'opinion émise par M. de Chasteigner, il donne des explications détaillées à ce sujet ; M. Feret en prend note et le procès-verbal est adopté.

M. le Président lit la correspondance :

Correspondance. — 1° Circulaire du ministère de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, pour la 20e session des beaux-arts qui doit s'ouvrir en 1896 à l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, recommandant l'envoi au bureau du Congrès des mémoires destinés à être entendus dans ce Congrès, puis la désignation de délégués, etc., etc. ; 2° Un volume et diverses publications.

M. le Président annonce que la Société des Archives historiques de la Gironde a offert à notre Société « *Le volume des autographes* » qu'elle a fait récemment paraître. Les membres présents votent des remerciements pour ce don gracieux.

M. Nicolaï est désigné pour représenter la Société au Congrès de la Société pour l'avancement des sciences, qui doit s'ouvrir à Bordeaux au mois d'août prochain. M. Dast de Boisville, présenté par MM. Nicolaï et Habasque, est admis à l'unanimité.

M. le Président annonce qu'il vient d'être nommé membre correspondant de la Société pour l'avancement des sciences et déclare en reporter tout l'honneur sur la Société d'Archéologie.

M. Nicolaï donne lecture d'articles de journaux relatifs à l'archéologie. Concernant celui paru dans *la Gironde*, et donnant des détails circonstanciés sur une visite faite à Saint-Émilion par les membres du Congrès des Architectes, il signale la part importante prise dans la discussion par un membre de notre Société, M. Brutails, qui a combattu énergiquement l'opinion émise par l'éminent architecte, M. Corroyer, à propos de l'église de Montagne : « De l'influence du pendentif sur la voûte en arc d'ogive ». M. Nicolaï déclare partager entièrement la manière de voir de M. Brutails et il est heureux de constater que c'est un membre de notre Société qui a vigoureusement pris parti dans ce débat pour démontrer combien était erronée, selon lui, la théorie de M. Corroyer.

Il lit un autre article sur des fouilles très intéressantes opérées à Timgad (Thamugadi). A ce sujet, M. L. Parquet, qui habitait le pays en 1852, signala cet endroit à l'attention des autorités compétentes, mais on ne tint aucun compte de ses avis; il apprend donc avec plaisir aujourd'hui les résultats de ces fouilles tardivement faites. M. Dosque communique un missel moyen-âge, on le fait circuler sur le bureau.

M. Daleau présente une petite hache qui fait partie d'un groupe de 19 haches en bronze à bords droits, trouvée dans un terrassement au lieu dit le Pouyau, commune de Saint-Androny (Gironde). Il espère avoir prochainement l'avantage de faire une communication sur cette cachette de l'époque Morgienne, qui est en sa possession depuis le 10 juin 1895.

M. Nicolaï lit un intéressant mémoire sur les poteries samiennes, romaines et gallo-romaines.

M. Bardié montre deux fragments trouvés à six mètres de

profondeur, dans des fondations faites au marché des Récollets et dont les sculptures paraissent remonter au XVIe siècle.

La séance est levée à onze heures du soir.

Le Secrétaire adjoint,
Raoul Dosque.

Séance du 8 novembre 1895.

Présidence de M. Ch. de Faucon, président.

Présents : Ch. de Faucon, E. Piganeau, Nicolaï, Habasque, de Mensignac, Dagrant, A. Bardié, Amtmann, Jaudouin, L. Parquet, A. Sourget, P. Floss, Dast de Boisville, Daleau, Feret et Dosque.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une rectification de détail demandée par M. Nicolaï.

M. le Président fait procéder au renouvellement du bureau pour l'exercice 1896. En voici la composition : président, M. E. Piganeau; vice-présidents, MM. Habasque et Daleau; secrétaire général, M. A. Nicolaï; secrétaires, MM. Dosque et Feret; archiviste, M. Amtmann; trésorier, M. Dagrant; assesseurs, MM. de Faucon, de Mensignac et Bardié.

Correspondance : Livret sur la septième excursion de la Société historique et archéologique du Périgord; fouilles de la Tour de Vésone, par M. Roumégoux; compte-rendu des trente-quatrième et trente-cinquième excursions de la Société des Amis des Sciences, par L. J. Thénard. M. Armand Rhénard, présenté par MM. C. de Mensignac et Bardié, est admis à l'unanimité.

M. de Mensignac présente un bronze trouvé à Fronsac représentant une tigresse. Ce bronze a dû appartenir à un étendard de corps.

M. Dosque communique quelques spécimens de poteries romaines : deux vases et deux plateaux provenant de fouilles faites aux environs de Biskra.

Après eux, M. Nicolaï lit un très intéressant mémoire sur le « Mas d'Agenais » à l'époque de la domination romaine et le

cimetière gallo-romain du plateau de Saint-Martin à Revenac, section du Mas d'Agenais.

M. Nicolaï dit en parlant du Mas d'Agenais :

« Ce n'est point au Mas d'Agenais que l'on a placé jusqu'ici » la petite ville dont l'existence a été certaine sous la domina- » tion romaine, mais dont le nom, jamais encore bien fixé, a » donné lieu à autant d'hypothèses que de controverses. On va » la chercher à un kilomètre et demi de là, sur le plateau de » Saint-Martin, dans la section de Revenac. Les antiquités que » l'on y a trouvées de tout temps et les débris sans nombre qui » jonchent la terre sur une superficie de plusieurs hectares » autour du château que possède en cet endroit M. le comte de » Luppé ont paru justifier cette opinion, mais si l'on considère » qu'aucun des archéologues qui ont abordé ce sujet d'étude, » dans l'intention de vérifier l'itinéraire d'Antonin et la Table » de Peutinger ou d'ajouter un nom de lieu nouveau à la carte » des Gaules, n'a fait de fouilles sur le plateau de Saint-Martin » les uns et les autres s'étant bornés à enregistrer quelques » trouvailles de monnaies ou de poteries, leurs conclusions » seront de celles que l'on ne peut accepter que sous bénéfice » d'inventaire ».

Quel nom a porté le Mas d'Agenais?

M. Nicolaï interroge ce qui a été retrouvé dans la contrée, il compulse les écrits connus, établit des comparaisons. Ses recherches très consciencieuses l'amènent à conclure, avec juste raison, que « Vellanum », une des deux localités indiquées dans les actes de saint Vincent, est au Mas d'Agenais et que ce nom peut être désormais ajouté avec une presque certitude à la carte romaine de la Gascogne.

La lecture terminée, l'assemblée vote à l'unanimité l'impression de ce très important mémoire.

M. le Président distribue ensuite à chaque membre présent, une reproduction d'un magnifique dessin de M. E. Piganeau, représentant le plan de Saint-Emilion au XVI[e] et au XVII[e] siècle.

La séance est levée à 10 heures et demie du soir.

Le Secrétaire-adjoint,
Raoul Dosque.

Séance du 13 décembre 1895.

Présidence de M. E. Piganeau, vice-président.

Présents : MM. E. Piganeau, F. Daleau, Bardié, Jaudouin, Morice et Dosque. Excusés : MM. de Faucon, de Chasteigner et A. Nicolaï.

Correspondance. — Bulletin trimestriel Société de sciences, lettres et arts de Pau ; Bulletin Société Borda, à Dax ; Bulletin Société des antiquaires de l'Ouest ; Bulletin Société archéologique du Finistère ; Bulletin Société d'émulation des Côtes du Nord, Saint-Brieuc ; Bulletin Société Dunoise ; Bulletin Société archéologique et historique ; Bulletin monumental par le comte de Marsy ; Bulletin Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure ; *Giornale araldico genealogico diplomatico Bari ;* Bulletin historique et archéologique du Périgord ; le *Journal of american folk-lore ;* Bulletin de la Société archéologique du midi de la France ; Le *Archeological journal ;* Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne ; Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses.

M. F. Daleau montre une hache ou herminette en pierre polie qui a été recueillie, il y a environ 30 ans, au lieu dit Belle-Roque, commune de Bourg-sur-Gironde. Cet outil, remontant à la période néolithique, est, croit-il, en diorite, roche légèrement décomposée à sa partie supérieure, de couleur mate, semée d'un grand nombre de taches blanches et de petits cristaux noirs.

Mesures maxima en millimètres : 93 de longueur, 53 de largeur et 28 d'épaisseur. Conique à la partie supérieure et très bien poli, l'instrument se termine à la base par un long tranchant primitivement droit, mais ce tranchant, ébréché accidentellement à une de ses extrémités, a été réaffuté par un polissage profond. Cette réparation, incomplète du reste, a transformé le tranchant qui présente aujourd'hui une ligne brisée, vers les deux tiers de sa longueur sans avoir rendu l'outil plus maniable. M. F. Daleau a cru devoir montrer ce travail de réparation, fait

à l'époque robenhausienne qui lui a paru présenter quelque intérêt.

M. E. Piganeau communique une lettre d'un de ses amis habitant Fleurance, signalant des restes de thermes gallo-romains aux environs de cette ville.

M. Jaudouin présente une plaque de maître d'une corporation de couvreurs. Cette plaque porte les armes de la ville de Bordeaux. M. R. Dosque montre un vase en métal trouvé aux environs de Biskra décoré de méandres entrelacées d'un éléphant et d'une gazelle aux formes fantaisistes. Cet objet devait faire partie d'une série de mesures de luxe.

La séance est levée à 10 heures du soir.

Le Secrétaire-adjoint,
Raoul Dosque.

NOTE

complétant la présentation faite par M. Nicolaï à la séance du 14 mai 1895.

Dans une remarquable étude intitulée *Collection de figurines en argile*, etc. (Paris, 1860), M. Tudot attribue à l'influence de l'art étrusque l'usage des statuettes votives placées dans les foyers gaulois, leurs plus anciens types (de ces figurines) rappelant à ne s'y point méprendre les œuvres étrusques et modifiées en même temps qu'elles se sont propagées. Les Etrusques ont fait preuve d'une incontestable supériorité dans l'art de manier l'argile et ils atteignirent un degré de perfection extrême dans la façon des vases et des figurines en terre. On leur devait les quadriges en argile qui ornaient le fronton du temple de Jupiter Capitolin commandés par Tarquin le Superbe. Les Romains leur prirent leurs figurines votives et Tite-Live pensait que le mot *lare* était étrusque (Tudot, p. 7 et 8).

L'usage des statuettes dans la Gaule semble devoir son origine à la fusion du culte importé par les Latins avec la religion primitive des Gaulois. Mais on ne connaît presque rien de la mythologie des Celtes. Cependant, Diodore de Sicile et Jules

César parlent de temples, d'autels et de statues élevés dans plusieurs localités et cela suffit pour établir l'existenee de dieux et de cultes indigènes et peut-être certains attributs ou certaines modifications dans les plus anciens types des figurines gauloises pourraient-ils fournir quelques indices sur ces divinités indigènes.

Pendant huit siècles à partir du moment où l'on constate l'importation du culte des idoles en Gaule, les reproductions des types anciens ont subi des modifications telles que l'on peut les grouper par époques sans trop se tromper. Les figurines gauloises étaient d'argile blanche et lorsque la terre était rouge ou ferrugineuse, les céramistes indigènes la revêtaient d'un engobe blanc, car cette couleur était sacrée et la seule que les Gaulois employassent pour les poteries funéraires.

Les plus anciennes de ces statuettes ont un aspect barbare, de la raideur dans le dessin, leur exécution est médiocre. La tête est la partie la mieux traitée; le corps est raide, les membres mal proportionnés, les extrémités, mains et pieds, très grossièrement traités.

La pratique des laraires et des figures votives dans l'Allier remonte à plus d'un siècle avant l'invasion romaine, si l'on en juge par la date des monnaies trouvées avec elles. De cette date à la conquête on peut fixer la première période. La plupart des figures de cette époque rappellent des types encore plus anciens et se distinguent par leur attitude uniforme, par la position du bras droit toujours levé avec la main placée dans la chevelure ou simplement au niveau de l'épaule. C'est le mouvement de la Vénus Anadyomène, il se rencontre dans les autres statuettes. N'y aurait-il pas dans ce geste uniforme une signification conventionnelle?

On retrouve les mêmes types à la deuxième époque, mais l'influence romaine s'y révèle dans l'ajustement des draperies plus spécialement en même temps que dans une recherche plus grande du fini dans le détail.

A la troisième époque, l'influence égyptienne vient se greffer sur la romaine; le culte d'Isis entre en Gaule; sous Néron,

il avait pris une grande extension et, sous Adrien, il est de mode d'imiter les statues et les ouvrages égyptiens. Les déesses-mères sont de ce nombre.

Enfin, l'influence germaine marque la quatrième époque et, malgré le nombre très grand des types de divinités qui redeviennent d'une exécution grossière à ce moment, la prééminence revient aux déesses-mères.

La statuette la plus répandue en Gaule à ces diverses époques, où elle se retrouve avec leur cachet spécial, fut peut-être la Vénus Anadyomène. Saint Augustin, parlant des laraires gaulois, constate, dans la *Cité de Dieu*, qu'au milieu des divinités du paganisme réunies dans ces divers oratoires, c'est toujours Vénus qui préside.

Un autre type très communément trouvé est celui du dieu du Rire, figuré tantôt chauve, tantôt avec une superbe chevelure, tantôt avec une perruque et encore avec un capuchon.

Mais la divinité la plus populaire peut-être est l'Isis des Gaules représentée par une série de déesses-mères, de matrones, de maîtresses ou dames protectrices de la maternité pour lesquelles M. Tudot propose la dénomination générique de Mérées. Il semble bien qu'elle a été, à raison de son culte général et profondément populaire, une vraie divinité gauloise. On a fort discuté à l'endroit de ces statuettes ; certains ont voulu voir en elles le symbole de la puissance mystérieuse du monde qui crée et nourrit sans cesse; d'autres y ont vu Latone nourrissant Apollon et Diane ; quelques-uns Léda avec Castor et Pollux ; avec un seul enfant, on a proposé Junon allaitant Hercule ou Isis avec Horus sur ses genoux. Il est peut-être préférable de les accepter comme une figuration de la déesse protectrice de la maternité et emblème aussi de la fécondité. Elles sont assises dans des fauteuils de jonc tressé et tiennent un ou deux enfants qu'elles allaitent le plus souvent.

(*Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, etc., par Edmond Tudot; Paris, Rollin, éditeur, 12, rue Vivienne, 1860).

Latone venait en aide aux mères et aux nourrices et Lucine présidait aux accouchements.

Les figurines en question ne dépassent guère 8 pouces de hauteur. Elles sont formées de deux demi-bosses empreintes dans des moules de deux pièces; elles sont ensuite réunies et raccordées au moyen du collage des bords. Quelques-unes ont été recouvertes de peintures.

Leur apparence générale est d'un jaunâtre ivoirin; on sent que ce qui a le plus attaqué la couleur blanche primitive, ce sont les poussières et les fumées du foyer domestique; les anciens appelaient *fumosæ* les images des dieux placées dans l'atrium de leurs maisons. (Cic. Pis. 1. — Juvénal, III). M. Galeron a recueilli, à Fanches (Orne), une figurine de Vénus dont le devant avait une couleur brune et enfumée, tandis que le dos était plus blanc, comme si cette statuette avait été adossée à quelque muraille ou à tout autre objet qui l'avait protégée d'un côté (de Caumont, p. 586).

ADDITION

à la séance du 14 mai 1895.

Communication de M. Daleau : « A la dernière séance, notre collègue, M. de Faucon, nous a montré deux clichés en métal d'imprimerie, cloués grossièrement sur deux planchettes de bois de noyer. J'ai dans ma collection deux planches semblables à celles de notre honorable collègue. Ces clichés, au nombre d'une douzaine environ de chaque type, ont été trouvés à Gauriac (Gironde) dans le tiroir d'une vieille armoire. J'ai l'honneur de vous présenter une lettre et un passeport de la mairie de Bourg, datés de l'an VIII et de l'an XII de la République, portant en tête une de ces deux gravures réduite au tiers de sa grandeur. Il est probable que ces clichés, qui n'avaient pas encore servi, ont été cachés et enfermés sous le premier empire par un imprimeur de la région ».

NOTE

de M. Daleau complémentaire à sa présentation du 12 juillet 1895.

La petite hache que j'ai l'honneur de vous présenter fait partie d'un groupe de dix-neuf haches en bronze, à bords droits, trouvé dans un terrassement au lieu dit le Pouyau, commune de Saint-Androny (Gironde).

J'espère avoir prochainement l'avantage de vous faire une communication sur cette cachette de l'époque morgienne qui est en ma possession depuis le 10 juin 1895.

(Soc. archéol. de Bordeaux, 12 juillet 1895.)

NOTE

de M. Daleau relative à sa présentation du 13 décembre 1895.

La hache ou l'herminette, en pierre polie, qui fait l'objet de ma communication, a été recueillie il y environ trente ans, au lieu dit Belle-Roque, commune de Bourg-sur-Gironde.

Cet outil, remontant à la période néolithique, est, je crois, en diorite, roche légèrement décomposée à sa partie supérieure, de couleur mate, semée d'un grand nombre de taches blanches et de petits cristaux noirs.

Mesures maxima, en millimètres : 93 de longueur, 53 de largeur et 28 d'épaisseur.

Conique à la partie supérieure et très bien poli, l'instrument se termine à la base par un long tranchant primitivement droit. Mais ce tranchant, ébréché accidentellement à une de ses extrémités, a été réaffuté par un polissage profond. Cette réparation, incomplète du reste, a transformé le tranchant qui présente aujourd'hui une ligne brisée vers les deux tiers de sa longueur sans avoir rendu l'outil plus maniable.

J'ai cru devoir vous montrer ce travail de réparation, fait à l'époque robenhausienne, qui m'a paru présenter quelque intérêt.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

Sous la rubrique générale : « Nouvelles archéologiques », la Société a décidé d'adjoindre au dernier fascicule de chaque année à venir une série de courtes notices destinées à mettre ses membres et ses associés au courant des diverses découvertes et trouvailles signalées dans la région, en France, en Algérie, ainsi que des acquisitions les plus importantes faites par nos musées nationaux; des analyses succinctes des ouvrages d'archéologie et des mémoires les plus saillants contenus dans les publications que lui adressent les Sociétés correspondantes permettront aussi à chacun de se référer aux sources en connaissance de cause et suivant l'ordre de ses recherches et de ses préoccupations. Il a paru à la Société que c'était encore le moyen le plus pratique d'assurer utilement la consultation des ouvrages déposés sur son bureau, mais presque aussitôt versés à la Bibliothèque de la Ville.

Le musée des antiques, au Louvre, vient de s'enrichir de deux intéressants spécimens de la sculpture romaine : une tête en marbre reproduisant à peu près celle de la Diane de Gabies, et un buste en marbre demi-nature provenant des fouilles de Hammam Rira (Algérie), l'ancienne *Aquæ Calidæ*, et représentant un roi de Mauritanie, Ptolémée, sans doute, ou Juba. La barbe est coupée très courte, presque au ras de la joue; les cheveux sont ornés, en guise de diadème, d'une simple bandelette.

La collection des antiques du Louvre renferme déjà deux bustes de princes de Mauritanie. L'un d'eux est un Ptolémée, diadémé comme le précédent, et pourvu de la même barbe courte; il provient des fouilles de M. Waille, à Cherchell. Le second est un Juba, offert en 1843 au Musée par le capitaine d'Agon de la Conterie. (*La Gironde*, 22 juin 1895).

Les fouilles de Timgad.

M. Albert Ballu, architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, vient d'adresser au ministre de l'instruction publique son rapport sur les fouilles qu'il a dirigées l'an dernier et au commencement de cette année à Timgad, l'ancienne Thamuhadis. Nous reproduisons, d'après le *Petit Temps*, les parties essentielles de ce rapport : elles permettront aux lecteurs de se rendre compte des richesses mises au jour par ces fouilles, et du haut intérêt qui s'attache à la continuation de ces travaux.

LES THERMES

Le commencement de 1894 a vu l'achèvement des déblais des Thermes, situés au sud du Timgad et probablement sur sa limite de ce côté.

Ce monument très complet possède deux entrées : l'une, à l'ouest, conduisait sur la droite à des latrines demi-circulaires; ensuite elle aboutissait en droite ligne, par un dégagement, à la grande salle des Pas-Perdus qui, longue de 24^{m}50 sur 9^{m}20, se compose de trois travées et possède des mosaïques de dallages en bon état et quatre monuments rectangulaires dont deux à inscriptions.

La seconde entrée, située à l'est, conduisait à droite au grand côté de la salle ci-dessus et à gauche à l'exèdre (10 mètres sur 10 mètres) accompagné de deux petites pièces.

La grande salle s'ouvrait du côté opposé à l'exèdre sur deux pièces de dimensions différentes entre lesquelles était disposée

une piscine (*baptisterium*) dont le sol et les trois rangées de gradins sont intacts (0^{m}25 sur 6 mètres).

La première de ces salles, de 8^{m}80 sur 7^{m}80, menait à un caldarium ou hypocaustum de 7 mètres sur 7 mètres, renfermant une statue de nymphe aquatique à coquille et demi-nue, communiquait avec deux chambres de repos de 7^{m}80 sur 2^{m}90 et de 7^{m}30 sur 2^{m}80, un deuxième caldarium muni de deux alvei, dont un grand à cinq côtés (sortes de cuves chauffées dans lesquelles les baigneurs, après avoir transpiré, se faisaient frictionner et râcler la peau par un esclave (*aliptes*), armé de la strigilis; enfin, avec une autre petite pièce de 4 mètres sur 4^{m}30.

Une deuxième salle s'ouvrait sur une seconde piscine, dans laquelle nous avons trouvé un beau torse de Mercure en marbre peint, une Hygie sans tête et une statue à coquille ornée de peintures.

Nous y avons aussi exhumé un magnifique vase (*labrum*) orné de consoles, figures, coquilles et autres ornements représentant des sacrifices. Le style très pur de ce vase n'est pas étranger à l'influence grecque de la belle époque.

Les deux salles de repos dont j'ai parlé donnaient également accès à un troisième hypocaustum plus grand, possédant trois alvei de forme rectangulaire. Là se trouvait aussi un torse de statue aquatique peinte; enfin, un quatrième caldarium faisant suite au précédent.

Des rues limitaient le bâtiment des Thermes, dont trois des côtés, se coupant selon des angles obtus, étaient orientés vers le nord.

Une de ces faces est ornée d'un monument dont le soubassement tout entier nous reste; il est analogue aux deux qui décoraient le *Decumanus Maximus* de Timgad et qui ont été transformés en fontaines.

Non loin de là, nous avons découvert des fragments de statues et une deuxième Hygie complète, de dimensions plus petites que la première; un torse nu; puis un torse de centurion avec baudrier en sautoir et le pilier hexagonal contenant l'inscription : « *Sanctum genium Thamugadensem*, etc... »

ainsi que celle de P. Fl. Pudeus Pomponius, gravée sur une face opposée et à l'envers.

Toutes les salles, sauf les hypocausta, ont conservé leurs dallages de mosaïques : celles des piscines sont grossières ; les autres sont fort intéressantes, notamment les mosaïques de l'exèdre et des latrines. Dans ces dernières, le centre du dessin représente des animaux qu'entoure une frise de rinceaux dont les intérieurs sont tous variés.

La mise à jour de ces latrines nous a fourni de nouveaux documents sur le confortable et la minutie des détails que ne dédaignaient pas de prévoir les Romains; elle nous a démontré que, contrairement à ce qu'on avait cru voir dans les latrines publiques attenantes au Forum, les rainures peu profondes taillées dans le dallage avaient pour objet de faire écouler les liquides, et non pas de servir d'encastrement aux séparations verticales des sièges. Ces séparations se fixaient à des distances déterminées au moyen de goujons métalliques pénétrant dans des trous percés dans le dallage.

D'ailleurs, l'examen attentif de l'inclinaison donnée aux rigoles prouve que les liquides tombaient directement dans le grand caniveau pourtournant la salle et destiné à recevoir également les matières. La rigole creusée en avant des sièges n'avait donc d'autre but que de servir au nettoyage individuel.

L'entrée O des thermes conduisait sur la gauche à un escalier descendant dans une galerie souterraine aujourd'hui découverte. Cette galerie menait aux fourneaux (*fornaculæ*) encore en place qui donnaient l'air chaud aux hypocausta et élevaient la température de leurs alvei ; elle aboutissait également aux pièces d'approvisionnements et de réserves de combustibles encore en bon état de conservation.

Je terminerai la description sommaire du monument en disant que quelques peintures sans grand intérêt en ornaient les murs, décorés aussi de marbres aux riches couleurs. Au cours des fouilles, les piles en briques des hypocausta et les murailles tombaient : nous les avons consolidées et remontées jusqu'à la hauteur de 80 centimètres.

LE CAPITOLE

Le temple de Jupiter Capitolin est dégagé entièrement du côté sud où les Byzantins ont installé des boutiques avec portiques, en se servant, pour les dallages encore en place, des balustrades pleines et des inscriptions du temple. A l'est, les Propylées donnent sur une voie dallée descendant le long du marché, légèrement à l'ouest de l'arc de Trajan.

Toutes les assises du soubassement principal, sauf la dernière, ont été remontées et seront bientôt prêtes à recevoir les colonnes de seize mètres de hauteur que les tremblements de terre ont renversées le siècle dernier.

Tous les fragments intéressants découverts dans ce beau monument, des marbres de revêtement des chapiteaux, de l'architrave, des statues colossales, balustrades, etc., ont été transportés au musée pour y être installés dans une salle spéciale.

De chaque côté de la voie conduisant au Capitole, ainsi que sur une faible partie des abords ouest de cet édifice, nous avons déblayé une série d'habitations particulières, de maisons garnies de boutiques dans lesquelles se trouvaient les objets dont j'ai parlé plus haut et parmi lesquels je citerai :

Un buste en bronze de Minerve, coiffé d'un casque comme la Minerve de Pompéi, et muni d'un tenon de métal, indiquant que ce buste n'était autre qu'une hampe de signum ou étendard de cohorte;

De belles hampes païennes, dont une se compose d'une tête de négresse en bronze de l'art le plus délicat; une autre, d'un mascaron en terre cuite où l'influence phénicienne est manifeste; une troisième ayant la forme d'un sanglier attaqué sur les deux flancs par des chiens;

Des lampes chrétiennes en terre cuite et en bronze représentant, soit le Christ triomphant escorté de deux anges avec l'agneau pascal et entourage circulaire chrismé, soit un palmier comme motif central, soit des croix perlées byzantines accompagnées d'une étoile ou d'un chrisme; puis des balances dites romaines (*statera*) avec leurs plateaux (*lancula*), leurs

poids de marbre et leur contrepoids de bronze (*quipondiumæ*) en forme de têtes finement travaillées;

De petits lampadaires (*candelabra*) en bronze qu'on croirait rapportés de Pompéi; des objets terminés par une tête de lion dans laquelle passait un anneau destiné à suspendre une lampe, etc., etc.

Partout nous avons rencontré les traces de l'incendie qui a détruit la cité; ce ne sont que monceaux de monnaies fondues, verreries coulées, terres calcinées; dans ces amas de décombres nous suivons d'abord les voies, puis les alignements des murs que notre premier soin sera de remettre en état.

Une belle mosaïque a été dégagée dans une maison à l'est de la voie montant au Capitole.

Toute la partie de la ville située, d'une part, entre l'angle nord-est du Capitole et le Macellum avec son annexe; de l'autre, entre la partie sud-ouest du Musée et le côté sud est du Macellum, est actuellement déblayée. Je me propose de rejoindre, au cours des prochains travaux, le Forum et le théâtre, de manière à constituer un ensemble compacte.

L'annexe du Macellum, dont nous avons remis en place le dallage bouleversé, nous a révélé cette année deux inscriptions que j'ai données le 28 octobre dernier avec les deux nouvelles des Thermes et celles que j'ai déchiffrées dans la basilique chrétienne, située au nord ouest de l'arc de Trajan, où récemment, pour la première fois depuis 1,200 ans, la messe a été célébrée par Mgr Laferrière, évêque de Constantine, en présence de l'administrateur de la commune mixte d'Ani-el-Ksar, M. Bédouet, et du personnel des travaux des fouilles de Timgad.

Au Forum, j'ai fait remonter deux des colonnes du Temple de la Victoire, avec leurs chapiteaux et les monuments hexagonaux qui surmontaient jadis la tribune aux harangues dont les dalles renversées ont été rétablies.

Toutes les pierres, bases, colonnes à torsades, chapiteaux, morceaux d'entablements qui avaient été jetés derrière le théâtre à l'époque de son déblaiement, ont été soigneusement rangés dans la cour sur laquelle s'éclaire le postscenium.

L'aménagement de la nouvelle agence est presque entièrement terminé, et le personnel pourra s'y installer prochainement.

J'ai donné des instructions pour l'organisation du musée et la rédaction du catalogue de tous les objets et fragments provenant des fouilles opérées dans les diverses parties de la ville.

(*La Gironde*, 22 juin 1895).

Excursion à Saint-Émilion.

Au nombre de soixante-dix environ, les membres du Congrès des architectes prenaient, hier matin, le train à 7 h. 20, à la gare d'Orléans, pour prendre part à une excursion qui comprenait Montagne, où l'on devait visiter l'église; Saint-Georges-de-Montagne, où se trouve un château construit par Louis, et Saint-Emilion.

Quittant le train à Libourne, les excursionnistes sont montés dans des omnibus et des voitures et, après avoir admiré les riches campagnes du Libournais, ils sont arrivés à Montagne vers 10 heures.

Ils se sont tout de suite rendus à l'église.

Parmi les excursionnistes, se trouvait M. Corroyer, inspecteur des beaux-arts, l'habile restaurateur du Mont-Saint-Michel, l'auteur de livres estimés et de monographies qui font autorité. Il connaissait déjà l'église de Montagne; il était venu l'étudier. Il a hier réuni ses collègues dans l'église même et, dans une causerie substantielle, il leur a fait part du résultat de ses observations.

Elles peuvent se résumer ainsi :

L'église de Montagne remonte aux premières années du XIIe siècle. Elle constitue un document archéologique du plus haut intérêt pour l'histoire des origines de l'architecture gothique.

On sait que le principal caractère de cette architecture consiste dans la construction de voûtes reposant sur des arcs dia-

gonaux fonctionnant au même titre que les arcs doubleaux et longitudinaux, bien plus que dans la forme des arcs brisés, dits ogives, dont les formes varient à l'infini.

On sait également que les arcs diagonaux « augives », selon la dénomination ancienne, sont des cintres permanents construits en pierre qui rendent facile la construction des remplissages.

L'église de Montagne est un des premiers exemples de ce mode de bâtir et démontre l'influence certaine que la coupole a exercée sur l'architecture dite gothique.

En développant cette théorie au milieu de ses confrères, M. Corroyer ne faisait que reprendre les arguments qu'il a présentés dans son livre, *L'Architecture gothique*, un des meilleurs de ceux qui composent la « Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts ».

Les architectes présents ont donné leur approbation à la théorie exposée par leur éminent confrère.

Mais nous devons ajouter que tous les excursionnistes ne partagent pas entièrement l'avis de M. Corroyer. Le jeune et distingué archiviste du département de la Gironde, M. Brutails, notamment, répond ainsi, en substance, à la théorie de M. Corroyer.

D'après M. Corroyer, la voûte de Montagne marque une étape dans l'évolution qui est partie de la coupole pour aboutir à la voûte gothique ; pour M. Brutails, cette voûte est curieuse par sa rareté, mais elle n'a pas l'importance qu'on lui prête dans l'histoire de l'architecture.

M. Brutails ne peut pas croire que la nervure gothique provienne du pendentif de la coupole, lequel n'a ni la même forme apparente, ni la même structure intime, ni la même fonction. Au surplus, si le pendentif avait pris ce rôle prépondérant, on le verrait occuper, dans l'économie de la construction, une place de plus en plus considérable : en réalité, c'est le contraire qui a lieu.

Et puis, il y a les documents et les dates que M. Brutails juge inconciliables avec la théorie de M. Corroyer.

(*La Gironde*, 14 juin 1895).

Les ruines d'Alep.

M. Clermont-Ganneau communique à l'Académie une lettre qu'il a reçue de M. Barthélemy, drogman-chancelier au consulat de France à Alep.

M. Barthélemy a exploré les ruines de Tell-Arfad, Azâs, Killis, Qouros et autres localités antiques de cette région si mal connue. Il en a exécuté des photographies qui sont jointes à sa relation et parmi lesquelles sont à signaler : trois vues des ruines immenses de Qouros prises des côtés sud et sud-ouest; la Qal'a et le village d'Azâs, qui s'étendait au pied d'un remarquable tell, certainement antique, où l'on pourrait entreprendre des fouilles fructueuses; deux vues du curieux monument connu dans la tradition Kurde sous le nom de *Heuru peyhambec* « le prophète Heuru », nom qui vise à celui de Urie Hittile, le général de David, l'infortuné mari de Bethsabée.

Le rapport de M. Barthélemy, auquel est joint son itinéraire, contient, entre autres, d'intéressants détails sur cette singulière légende, d'après les anciens auteurs arabes.

M. Barthélemy a recueilli, chemin faisant, quelques inscriptions grecques sans grand mérite et quatre inscriptions palmyréennes funéraires vraisemblablement originaires de Palmyre même et transportées dans ces derniers temps à Alep.

Il a, en outre, découvert à Alep même, deux nouvelles inscriptions hittiles, qui sont à ajouter à celles que nous connaissons déjà. Enfin, il a envoyé un certain nombre d'objets antiques acquis par lui et dont il donne l'énumération.

(*Le Petit Temps,* 9 novembre 1895).

Les Antiquités africaines au Louvre.

Le président de la République va inaugurer au Louvre, cette après-midi, une salle des antiquités africaines dont la création, depuis longtemps réclamée, s'imposait. Il était indispensable de séparer des collections grecques ou romaines proprement

dites une multitude de pièces qui n'avaient que de lointains rapports avec elles, et que l'historien et l'archéologue eussent étudiées pourtant avec fruit s'ils les avaient trouvées réunies et classées avec quelque méthode.

Ce travail de classification méthodique, M. de Villefosse, notre érudit conservateur des antiques, a été d'autant plus heureux de s'y livrer qu'il avait lui-même contribué, à diverses reprises, au cours de ses missions scientifiques en Algérie et en Tunisie, à enrichir nos collections africaines. Il les a groupées avec soin par région, de manière à mettre en lumière, avec une évidence absolue, l'influence initiale, très différente suivant les pays. L'Algérie, en effet, comme la Tunisie et le Maroc, n'a connu que la culture romaine, tandis que la Cyrénaïque et la Tripolitaine, ayant été colonisées par les Grecs, ont reçu l'empreinte, uniquement, de la civilisation hellénique.

En dehors du groupement par région, un autre était à faire. Tous les morceaux mis au jour en Afrique par les fouilles ne sont pas des œuvres d'art; ceux qu'on a retrouvés dans les petites bourgades éloignées des grands centres n'ont pour la plupart d'intérêt qu'au point de vue archéologique. Ce sont des monuments funéraires ou votifs, des épitaphes gravées en lettres grossières sur des stèles informes élevées à la mémoire de légionnaires romains ou de leurs femmes, des ex-voto aux dieux de Rome identifiés avec des dieux du pays, à Saturne, par exemple, dont le culte s'était substitué à celui de Baal, et dont les attributs et ceux du dieu phénicien s'amalgament souvent comme ceux de Diane et de Tanit à Carthage.

Il y avait donc lieu d'établir parmi les morceaux exposés quelques catégories, de faire valoir à part les œuvres vraiment artistiques et de présenter en masse les autres.

Les pièces archéologiques purement n'ont pour le grand public qu'un attrait fort médiocre : nous n'y insisterons donc pas autrement. Nous nous contenterons de marquer, dans les diverses séries, les pièces les plus curieuses par leur caractère d'art.

La salle des antiquités africaines est située sur le premier palier de l'escalier Daru, à droite quand on vient de la grande

galerie Denon, si remarquable par ses bronzes d'après l'antique exécutés par les fondeurs de la Renaissance. Le vestibule qui précède la salle est orné de vitrines dans lesquelles on a groupé un nombre considérable de petites pièces. Pénétrez dans la salle, vous y trouverez les antiquités de la Cyrénaïque, presque toutes dues à la mission Wattier de Bourneville (1852).

Une pièce exceptionnelle, et de l'art grec le plus pur, une tête de Méduse ailée, vue de profil, frappera vos yeux dès l'entrée. Plus loin, une imposante statue de femme dans la pose dite de la Pudicité. Le vêtement environne le torse et les jambes, les plis vraiment délicieux, analogues pour la disposition et le mouvement à ceux qu'on remarque dans les figurines connues de Tanagra et dans les statues récemment retrouvées à Délos. Un personnage drapé, dont la tête manque, et qui relève de la main gauche sa toge, fait pendant à la statue de femme. Parmi les meilleurs morceaux de même provenance, vous remarquerez dans l'embrasure d'une fenêtre un très beau fragment de sarcophage qui représente, debout devant un cheval, un guerrier casqué brandissant une arme.

De la Tripolitaine, il n'est venu que la partie inférieure d'une Vénus relevant sa draperie de la main gauche; mais le morceau est exquis, et les jambes sont d'une séduction infinie dans leur délicatesse.

Carthage a beaucoup donné : entre autres, une tête colossale de Sérapis, coiffée d'un modius décoré d'épis et de feuillages, et qui porte dans la barbe et les cheveux des traces de peinture rouge ; une tête de Neptune, d'un beau style comme la précédente, et qui porte comme elle des traces de peinture ; une statue colossale de Dioscure, debout, coiffé du bonnet conique, un pan de draperie sur l'épaule gauche, une tête de cheval à ses pieds.

Un lot très intéressant de statues et de fragments de statues, offert en 1852 par le bey de Tunis, est présenté pour la première fois au public. Il contient plusieurs pièces remarquables, un torse d'homme nu ; un homme debout, la poitrine nue, les jambes couvertes d'une draperie ; un magnifique torse d'empereur, dont la cuirasse est décorée en relief de deux mignonnes

figures de Victoires, et dont le *paludamentum* couvre en partie la cuirasse.

L'histoire de ce don est curieuse : elle ferait merveille dans l'ouvrage qu'on ne peut manquer d'écrire un de ces jours sur les bévues administratives. Parties de Tunis en 1852, sur un transport de l'Etat, elles n'étaient jamais parvenues au Louvre quand M. de Villefosse, en 1874, fit son voyage en Tunisie. On lui fit part, au cours de ses recherches, du don de 1852 et on lui demanda si le musée en avait été satisfait. M. de Villefosse déclara que rien de pareil n'étant jamais entré au musée, il lui était difficile d'en donner des nouvelles. De retour en France, il fit des recherches aux archives du Louvre et n'y trouva nulle trace des statues. Dix ans plus tard, il visitait l'arsenal de Toulon, quand il découvrit, sous un hangar, une collection d'antiques sur laquelle personne, d'ailleurs, ne put lui donner de renseignement. Il s'informa au ministère de la marine, compulsa des liasses de dossiers, et découvrit enfin que ce qu'il avait vu à Toulon n'était autre que l'envoi du bey. Il réclama, au nom du musée, les objets : la marine refusa.

Pour amener la cession des objets, il fallut des années de négociations, des kilos et des kilos de rapports, et des joutes sans nombre entre les bureaux de la marine et ceux de l'instruction publique.

Les fouilles opérées par le comte d'Hérisson à Utique pour le compte d'une Société privée ont fait entrer au musée une importante série de mosaïques, dont quelques-unes sont fort belles, et une très riche vitrine de lampes en terre cuite.

L'Algérie a fourni un petit buste de Ptolémée, roi de Mauritanie, qui est, en dépit de ses proportions exiguës, un chef-d'œuvre. C'est un spécimen accompli de l'art romain dans le seul genre où il se soit montré supérieur, dans le portrait.

Le morceau le plus séduisant, après ce petit marbre, est un bas-relief représentant, sur un fond de palais, une figure de femme drapée, qui s'appuie sur un vase orné de sculptures en relief.

Si les sculptures vraiment pures de style sont rares dans le groupe algérien, en revanche, les monuments funéraires ou

votifs et les monuments épigraphiques abondent. Ces derniers sont d'une extrême beauté, presque tous, pour le soin avec lequel ils ont été gravés, et d'une très haute importance au point de vue historique. Vous y trouverez le fameux hémicycle de Lambèse, élevé en 198 par les sous-officiers de la III[e] légion Auguste, en souvenir des bienfaits de Septime-Sévère et de Caracalla, et un ordre du jour adressé par l'empereur Hadrien à ses troupes d'Afrique, à la suite des grandes manœuvres exécutées dans le Sud africain devant lui.

On publiera sans doute quelque jour la traduction de ce morceau. Il est d'une saveur toute spéciale : on le croirait d'hier. Quand le président de la République, après la revue du 14 juillet, félicite le ministre de la guerre, par lettre, de la belle tenue de ses troupes, de l'entrain avec lequel elles ont défilé, de leur allure en même temps correcte et martiale, il ne s'exprime pas autrement qu'Hadrien. C'est une preuve de plus de l'éternel recommencement de l'histoire. Si le décor change, l'homme, à travers les siècles, reste le même, et les généraux d'autrefois, pour se gagner l'affection et stimuler le moral de leurs troupes, ne parlaient pas un autre langage que le général Poilloue de Saint-Mars aujourd'hui.

(*Le Temps*, 8 juillet 1895).

Collection de céramique japonaise.

Nous sommes heureux, au lendemain de l'inauguration de la collection de céramique chinoise offerte au Musée du Louvre par un généreux amateur, M. Grandidier, de pouvoir annoncer que ce même amateur fait don, dans les mêmes conditions, au Musée d'une collection de céramique japonaise.

En même temps que M. Grandidier s'attachait avec une curiosité passionnée à recueillir les plus beaux spécimens de la céramique chinoise, il s'était senti attiré par la céramique japonaise. De là, une seconde collection était née, moins importante que l'autre, à vrai dire, mais d'intérêt non moins grand,

et composée d'environ huit cents pièces, qui permettent de suivre l'histoire de la fabrication japonaise du XIVe au XIXe siècle. C'est cette collection, d'une valeur de 75,000 à 80,000 fr., que M. Grandidier offre aujourd'hui à l'Etat.

L'importance de ce nouveau don est d'autant plus considérable que nous n'avions guère au Louvre qu'un embryon de collection japonaise. Depuis dix-huit mois, les efforts de M. Molinier, conservateur des objets d'art au Musée, et de son attaché, M. Migeon, avaient abouti à la réunion d'un certain nombre de pièces, offertes pour la plupart par des collectionneurs mais insuffisantes à tous les points de vue pour donner une idée complète de cet art si original, si plein d'inattendu et si libre.

Or, il nous importe, aujourd'hui plus que jamais, d'être renseignés à fond sur cet art.

De même que notre fabrication occidentale s'est réglée, depuis le XVIIe siècle jusqu'au milieu de celui-ci, sur la céramique chinoise, en lui empruntant ses modèles, en s'essayant à la contrefaçon de sa porcelaine, de même aujourd'hui elle s'inspire de la céramique japonaise. Lassés du décor correct et froid des Chinois, nos collectionneurs, les premiers, ont pris goût aux œuvres japonaises : ils ont apprécié le don d'observation, le sens délicat de la matière, l'habileté technique incroyable qui s'y révèlent.

Nos fabricants ont suivi nos collectionneurs dans cette voie, et de l'étude de la porcelaine chinoise ils ont passé à celle de la faïence japonaise. C'est aux Japonais, par conséquent, que nous sommes redevables de tous les progrès accomplis chez nous depuis dix ans dans l'art du potier de terre.

C'est assez dire que l'entrée au Musée du Louvre de cette nouvelle collection est un bienfait doublement précieux, tant au point de vue de son opportunité qu'au point de vue du vide qu'il comble.

L'acceptation de ce don vient d'être soumise, suivant les formes d'usage, au Conseil d'Etat, qui statuera, est-il besoin de le dire ? dans un sens affirmatif. Il est probable que cette acceptation entraînera la demande aux Chambres d'un crédit exceptionnel, d'ailleurs des plus faibles, pour l'aménagement

de la collection dans les salles qui font suite à la collection chinoise. *(Le Temps).*

Notice de M. Wallon sur le commandeur J.-B. de Rossi.

A la séance de la dernière distribution des prix de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un très remarquable discours a été prononcé par M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, sénateur, sur la vie et les travaux du commandeur Jean-Baptiste de Rossi, dont la mort a été, selon les expressions mêmes de l'orateur, l'objet d'un deuil universel dans le monde savant. Cette mort a douloureusement frappé sa patrie, tous les pays où sa science originale et profonde avait pénétré et, au premier rang, la France où il comptait les amis les plus dévoués et les plus chers disciples, la France qui était heureuse de voir grandir sous son patronage notre École de Rome, objet de sa prédilection.

M. Wallon, après avoir rappelé que le comte Rossi, correspondant de l'Académie des Inscriptions en 1850, en devint associé étranger en 1867, a retracé la vie de l'illustre savant.

Passant à ses travaux, l'éminent secrétaire perpétuel examine d'abord son *Histoire des catacombes de Rome*, l'œuvre qui domine toutes ses études.

Il en fait ressortir toutes les beautés, toute la science historique et archéologique dont elle est faite.

M. Wallon en prend chacune des parties, les condense et les commente avec un art consommé.

C'est toute l'histoire des cimetières de Rome, avec leur topographie, que retrace brièvement, d'après Rossi, l'auteur de la notice ; ce sont toutes les transformations des modes de sépulture qu'il fait passer sous les yeux de l'Académie :

« J.-B. de Rossi, continue-t-il, dans la *Rome souterraine*, » ne se borne pas à nous faire connaître la distribution des » lieux qu'il a explorés et leur histoire ; il en tire de précieux » enseignements sur le caractère de l'art chrétien qui s'y révèle

» et même aussi sur la doctrine chrétienne telle qu'elle y était » professée. Il montre comme l'art chrétien des catacombes » procède de l'art qui régnait au dehors et en suit le mouve- » ment : très correct d'abord, rappelant, dans les fresques, » les peintures de Pompéi et subissant, par la suite, la triste » loi de la décadence ; païen encore dans quelques représen- » tations symboliquement interprétées, comme dans la figure » d'Orphée qui apprivoisait par ses chants les bêtes sauvages » et pouvait remettre en mémoire la descente aux enfers.

» La sculpture n'est pas l'art dominant. Les sarcophages » que l'on trouve dans les parties les plus anciennes, notam- » ment dans la catacombe de Sainte-Domitille, construite sous » les Flaviens, offrent rarement des scènes religieuses. Ce sont » le plus souvent encore des sujets païens : *l'Amour et Psyché*, » *Ulysse et les sirènes*, peintures qui n'avaient probablement » pas pour objet de symboliser l'amour spirituel ou la résis- » tance aux tentations. Quelquefois, on a pris les bas-reliefs » de cette sorte, uniquement pour le marbre, et la pierre est, » ou mutilée, ou retournée. Les sarcophages avec sujets chré- » tiens sont postérieurs à la paix donnée à l'Église, quand le » sculpteur qui travaillait au jour n'avait plus rien à dissimuler.

» La peinture pouvait, sans tant de précaution, représenter » dans les catacombes où elle était pratiquée des sujets reli- » gieux.

» J.-B. de Rossi en fait six classes : 1° peintures symboli- » ques ; 2° peintures allégoriques ; 3° sujets tirés de l'ancien » et du nouveau testament ; 4° images de Notre Seigneur, de » la Sainte-Vierge et des Saints ; 5° scènes prises aux vies des » Saints et à l'histoire de l'Église ; 6° emblèmes liturgiques : » divisions qui n'ont, du reste, rien d'absolu ; car certains » sujets peuvent se rapporter à plusieurs en même temps.

» Le symbole que l'on devrait s'attendre à trouver tout » d'abord, c'est la marque du chrétien, c'est le signe de la » croix. On ne le trouve, dans les temps les plus anciens, que » sous la forme de la lettre grecque T ; en telle sorte que cette » lettre exprimant dans la numération le chiffre 300, ce nom- » bre fut quelquefois employé pour dénommer la croix dès

» l'âge apostolique. Les premiers chrétiens se refusaient, par » un sentiment de respect ou de prudente réserve, à représen- » ter le crucifix. Le crucifix, dans ces premiers temps, n'est » rappelé que par l'image grossièrement blasphématoire que » l'on peut voir parmi les *graffiti* du Palatin. Le monogramme » qui rappelle la croix précéda, sous une forme plus ou moins » dissimulée, l'époque où il fut inscrit triomphant sur le *laba-* » *rum* de Constantin ».

M. Wallon passe en revue les symboles qui se rapportent aux temps les plus anciens, l'Ancre, la Brebis, la Colombe..... A l'aide de Rossi, il en explique la signification et il dégage les conséquences historiques et dogmatiques qui résultent du beau travail du commandeur.

« Ce qui résulte de ce beau travail, c'est d'abord, au point » de vue historique, que les cimetières chrétiens des premiers » temps n'étaient point cachés, comme on l'avait cru ; qu'ils » n'occupaient pas seulement le sous sol, mais que la propriété » du sol y était jointe et que le droit de sépulture commune, » sauf suspension à quelques époques de la persécution, était » reconnu aux chrétiens par les lois de l'empire ; ensuite, au » point de vue du dogme, que les images étaient loin d'être » bannies du culte de l'Église : ce qui condamne les iconoclas- » tes de tous les temps ; que la vénération de la Sainte Vierge » remonte au premier âge, ainsi que la primauté de saint » Pierre, saint Pierre représenté sous la figure du chef de » l'ancienne loi, Moïse, faisant jaillir l'eau du rocher. Ajoutez » les invocations des Saints, la prière pour les morts, enfin la » pratique des sacrements, baptême, eucharistie, pénitence ».

Ce sont là des faits que J.-B. de Rossi expose sans les discuter en polémiste, ou démontre dogmatiquement, en théologien :

« Si, pour lui, c'est l'évidence même et s'il est heureux de » mettre en lumière les preuves qui confirment sa foi, il faut » reconnaître qu'il n'a jamais cessé de mériter cet hommage » rendu à sa critique : « Sa foi n'a jamais gêné la liberté du » savant ». — C'est, ajoute le même disciple qui en témoigne, » qu'elle était en même temps très éclairée. Elle savait ce qui

» était de son domaine intangible, ce qui « avait été abandonné » aux libres discussions des hommes »; elle ne se croyait pas » ébranlée par le peu de solidité des traditions adventices. Le » peu de solidité de certaines légendes hagiographiques lui » importait peu; mais surtout il lui répugnait « comme une » lâcheté et une hypocrisie d'être servie par des réticences ou » des entorses données à la vérité scientifique ».

(*Journal des Débats*, 15 novembre 1895).

Notice de M. Héron de Villefosse sur le trésor d'argenterie de Boscoreale.

La séance a pris fin sur la lecture, par M. Héron de Villefosse, d'une notice sur le trésor d'argenterie de Boscoreale.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que nous les avons entretenus de ce sujet dans notre édition blanche du 22 octobre, et depuis, à l'occasion d'une première communication de M. Héron de Villefosse, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dans la notice, lue à la séance publique d'aujourd'hui, M. Héron de Villefosse fait l'historique de la découverte du trésor d'argenterie.

Les fouilles de Boscoreale, situé à 1,500 mètres au-dessus de Pompéï, sont en pleine activité.

Nous sommes au 13 avril, la veille de Pâques, cette année : tout à coup la moitié des ouvriers s'arrête devant un squelette :

« L'homme avait été renversé la face contre terre, étouffé » sous la pluie de cendres chaudes qui tombait de tous côtés. » Dans ses doigts crispés il tenait des bracelets et une longue » chaîne d'or semblable à celles dont les femmes étrusques » entouraient leur poitrine; plus de mille monnaies en or por- » tant les effigies des premiers empereurs, depuis Auguste » jusqu'à Vespasien, étaient éparpillées à ses côtés. Il avait été » terrassé par le fléau devant une petite cachette où, sans doute, » il venait de déposer une partie de son précieux chargement. » C'est, en effet, dans cette cachette que furent trouvées les

» pièces d'argenterie exposées aujourd'hui au Louvre. Réunis » à la hâte, ces objets avaient été enveloppés dans une étoffe » dont il reste encore des fragments, adhérents au métal, sur » la panse de plusieurs vases.

» Le trésor de Boscoreale a une telle valeur artistique, il » fournit des notions archéologiques si précises et si curieuses, » il éclaire d'une lumière si vive certaines questions relatives » à la fabrication même de l'argenterie antique, qu'on ne peut » hésiter à le classer au premier rang. Au point de vue numérique, » c'est le plus considérable de tous les trésors de même genre; » de plus, il se présente à nous avec une date certaine. Tous » les objets qu'il renferme ont été fabriqués avant l'année 79; » ils remontent aux derniers temps de la République ou aux » premières années de l'Empire ».

Nous ne reviendrons pas sur la description du trésor, nous l'avons donnée ici même.

M. Héron de Villefosse prend chacune des pièces dont il se compose, leur donne leur origine; presque toutes sont l'œuvre d'artistes grecs, et il insiste sur ce point que cette collection est le résultat de recherches longues et patientes d'un amateur intelligent et passionné.

Son commentaire critique et descriptif achevé, M. Héron de Villefosse termine ainsi sa notice :

« Ces pièces sont uniques. Un musée peut, à juste titre, les » compter parmi les plus précieux de ses monuments.

» Je craindrais d'abuser de la bienveillance de mes auditeurs » en m'étendant davantage sur la trouvaille de Boscoreale. Je » veux seulement rappeler que tous les vases de cette trouvaille » sont contemporains. On aime à y reconnaître des originaux » grecs ou des copies de modèles helléniques dans desquels la » liberté du style égale celle de l'invention, où la décoration, » dégagée de tout lien avec la vie civile ou religieuse, emprunte » à la nature ses effets les meilleurs et les plus gracieux. L'art » alexandrin y règne en maître. Aussi l'opinion qui désigne » Alexandrie comme le centre de la fabrication des objets » d'argent au commencement de l'empire romain se trouve-t-elle » confirmée d'une manière très frappante par l'apparition d'une

» phiale d'argent ornée de l'image de cette ville. Les gobelets » aux squelettes eux-mêmes avec leurs représentations bizarres, » avec cette réunion de poètes et de philosophes les plus célè- » bres de la Grèce, avec ces exclamations en langue grecque, » nous ramènent également vers cette cité littéraire et sceptique, » devenue depuis les Ptolémées le foyer le plus actif de la vie » hellénique. Moschion et Ménandre ne sont-ils pas aussi les » poètes favoris et les plus goûtés des Alexandrins ?

» Parmi les nombreux visiteurs qui viennent chaque jour au » Louvre admirer le trésor de Boscoreale, aucun n'oubliera » qu'un amateur délicat, poussé par un noble et généreux sen- » timent de patriotisme, a voulu conserver à la France ce pré- » cieux ensemble, au moment où l'on pouvait redouter sa » dispersion ou son acquisition par quelque musée étranger. » La libéralité de M. le baron Edmond de Rothschild, faite avec » une simplicité des plus touchantes, honore grandement son » auteur, dont le nom, déjà inscrit sur la liste des amis et des » bienfaiteurs du Louvre, y occupera désormais une des pre- » mières places ».

Les Ruines du Palais-Gallien.

Le dégagement de la partie nord des ruines de l'amphithéâtre si improprement dénommé depuis plusieurs siècles « Palais-Gallien » est aujourd'hui un fait accompli. Le dépôt du Musée des antiques, qui y était adossé, a complètement disparu, et les fouilles qu'on a exécutées en cet endroit ont permis de mettre à découvert de nouvelles substructions intéressantes, notamment celles du mur de l'enceinte intérieure du cirque.

Sous le portique d'entrée, on a rétabli l'ancien niveau du sol romain, situé à plus de deux mètres en contre-bas du sol actuel. Partout, du reste, cet ancien niveau a été repris, et les voûtes, jadis surbaissées et écrasées, s'élèvent actuellement dans leur forme primitive. Les ruines apparaissent sous un aspect inconnu ; elles ont une importance dont on ne se ren-

dait pas compte avant ces travaux, que nous avons, du reste décrits dans un précédent article.

Autour du monument, un élégant jardin qui, au printemps, constituera un square des plus agréables et des plus utiles pour ce quartier, est tracé par les soins de M. Gaussens, le directeur qui préside, en véritable artiste, aux destinées des jardins de la Ville. Des allées laissent un libre passage sous les arceaux et dans les diverses parties des ruines. De la rue de la Trésorerie une pente douce conduit à l'entrée du portique principal, tandis qu'en face, une double rampe, descendant à droite et à gauche de la rue du Colisée vers le square, établit une communication avec cette rue. Une grille semblable à celle construite le long de la rue de la Trésorerie s'élève également de ce côté et permettra de fermer le square le soir.

Ainsi que nous l'avons dit, des fouilles relativement profondes ont été nécessaires, soit pour gagner le niveau primitif, soit pour installer les massifs de fleurs ou planter les arbres. Elles ont donné lieu à quelques trouvailles curieuses.

Entre le portique principal et la rue de la Trésorerie, disposés parallèlement à cette rue et l'un près de l'autre, deux squelettes ayant appartenu à des hommes de haute stature, ont été mis au jour.

Sur un autre point, des ossements assez nombreux d'animaux ont été découverts et, parmi ceux-ci, un crâne de lion. Enfin, dans la partie située sur l'emplacement du Dépôt des antiques, on a trouvé une plaque ronde en métal, avec ornements et quatre monnaies romaines : trois grands bronzes d'Antonin le Pieux (milieu du IIe siècle), et un petit bronze de Constantin le Grand (commencement du IVe siècle). Ces objets iront enrichir le Musée de la Ville.

L'isolement des ruines du Palais-Gallien, en permettant de répondre au désir depuis si longtemps exprimé par tous les archéologues, tous les artistes et, nous pouvons dire, tous les vrais Bordelais, réalisera aussi le vœu qu'un adjoint — qui, peu après, devait être maire de Bordeaux, M. Gautier — formait, il y a plus d'un demi-siècle. Dès 1830, en effet, M. Gautier, en annonçant qu'il allait faire disparaître le dépôt des

bourriers qui s'adossait au Palais-Gallien, promettait de « conserver religieusement les précieux restes » de ce monument, afin que le voyageur attiré par la réputation de ces ruines ne nous fasse pas rougir, en nous demandant où elles furent situées ».

L'accomplissement de ce vœu était réservé à la municipalité actuelle, qui a ainsi réparé la faute commise par les administrateurs qui, de 1793 à 1806, décidèrent et accomplirent le morcellement de la plus grande partie des ruines du Palais-Gallien.

(Extrait de la *Gironde* du 16 janvier 1896).



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XXe volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des comptes-rendus.

II. Rapports et mémoires.

III. Planches et dessins.

INDEX ALPHABÉTIQUE

P

Q

R

S

20,532. — Bordeaux, Y. Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIETÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

20,532

